UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04053 0578

JOHN M. KELLY LIBRARY

Donated by
The Redemptorists of
the Toronto Province
from the Library Collection of
Holy Redeemer College, Windsor

University of
St. Michael's College, Toronto

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

OTTOWA UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/saintvincentdepa00lill

VIII.8

SAINT VINCENT DE PAUL

ET

LE SACERDOCE.

TOUS DROITS DE REPRODUCTION ET DE TRADUCTION RÉSERVÉS,

POUR TOUS LES PAYS,

Y COMPRIS LA SUÈDE ET LA NORVÈGE.

SAINT VINCENT DE PAUL

ET

LE SACERDOCE

PAR

UN PRÊTRE DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

Ouvrage dédié au Clergé et publié à l'occasion

du troisième Centenaire de l'Ordination sacerdotale de saint Vincent

REVÊTU DE L'APPROBATION DE NOS SEIGNEURS LES ARCHEVÊQUES
DE PARIS, DE CAMBRAI ET DE BESANÇON, DE MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE DE CAHORS
ET DE MESSIEURS LES SUPÉRIEURS GÉNÉRAUX
DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION ET DE SAINT-SULPICE

23 SEPTEMBRE 1600-1900

« Aris, hoc duce, dignitas,
Clero decus scientiæ
Morumque redit sanctitas. »
(Off. pr. S. Vincentii.)

SOCIÉTÉ DE SAINT-AUGUSTIN
DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
IMPRIMEURS DES FACULTÉS CATHOLIQUES DE LILLE
LILLE, 41, rue du Metz | 30, rue St-Sulpice, PARIS
MCM

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

DÉCLARATION DE L'AUTEUR :

Pleinement soumis à l'enseignement et au jugement de l'Église notre Mère, particulièrement aux décrets du Pape Urbain VIII, en date du 13 Mars 1625 et du 5 Juin 1631, nous déclarons réprouver et condamner à l'avance tout ce que son magistère infaillible y trouverait de répréhensible. Nous voulons vivre et mourir dans la croyance de l'unique véritable Église, catholique, apostolique, Romaine.

APPROBATIONS.

APPROBATIONS.

LETTRE DU TRÈS HONORÉ PÈRE M. A. FIAT, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION ET DES FILLES DE LA CHARITÉ.

CONGRÉGATION DE LA MISSION
DITE DES LAZARISTES
Fondée par S. Vincent de Paul
MAISON-MÈRE
Rue de Sèvres, 95

Paris, le 19 Juillet 1900.

Monsieur et très cher Confrère,

La grâce de Notre-Seigneur soit avec nous pour jamais !

Il m'est bien agréable d'avoir à vous donner mon approbation pour la publication de votre ouvrage : Saint Vincent de Paul et le Sacerdoce.

Ce titre seul en dit l'importance, et le recommande à l'attention bienveillante du clergé, aussi bien qu'à celle de tous les enfants de ce parfait modèle des prêtres.

Le fonds de votre livre répond bien à son titre. C'est un traité sur le Sacerdoce aussi agréable que solide, aussi riche de doctrine qu'attrayant par les exemples les plus variés de toutes les vertus sacerdotales.

En vous félicitant de ce travail, que le zèle, non moins que la piété filiale, vous a fait entreprendre, je prie Dieu de le bénir sans mesure.

Je demeure affectueusement, en l'amour de Notre-Seigneur et de son Immaculée Mère,

Monsieur et très cher Confrère,

Votre tout dévoué serviteur

A. Fiat, i. p. d. l. m.,
Supérieur général.

LETTRE DE SON ÉMINENCE MONSEIGNEUR LE CARDINAL RICHARD, ARCHEVÊQUE DE PARIS.

ARCHEVÊCHÉ
DE
PARIS.

Paris, le 27 Juillet 1900.

Cher Monsieur,

A l'occasion du troisième centenaire de l'ordination sacerdotale de saint Vincent de Paul, vous avez eu l'heureuse pensée d'offrir au Clergé français une étude approfondie de la vie, des vertus et des enseignements de votre saint Fondateur, considéré comme modèle du clergé dans les temps modernes.

Votre ouvrage vient à son heure.

L'année dernière, en communiquant aux Prêtres du diocèse de Paris l'Encyclique adressée par le Souverain Pontife au Clergé de France, j'aimais à rappeler que « nous avons à Paris un exemple domestique, saint Vincent de Paul, fidèle observateur de toutes les règles de la discipline et de la piété sacerdotale. »

C'est bien là ce que vous vous êtes plu à mettre en lumière, en étudiant tout d'abord, dans une introduction dogmatique, la notion vraie du sacerdoce pleinement réalisée en Notre Seigneur Jésus-Christ, Souverain Prêtre, puis en montrant comment saint Vincent de Paul, fidèle imitateur du Christ, mériterait de nous dire, après l'Apôtre des nations : Imitatores mei estote, sicut et ego Christi.

Le clergé vous saura gré de lui avoir fait mieux connaître une des figures sacerdotales les plus belles et les mieux adaptées aux besoins particuliers de notre époque.

De grand cœur je bénis votre ouvrage : Saint Vincent de Paul et le Sacerdoce, *convaincu que tout prêtre le lira avec autant d'intérêt que de profit.*

Veuillez agréer, cher Monsieur, l'expression de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† François, Card. RICHARD,
Arch. de Paris.

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR SONNOIS, ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

ARCHEVÊCHÉ
DE
CAMBRAI.

Cambrai, 15 Août 1900.

Monsieur le Directeur (1),

Vous avez eu une heureuse pensée en publiant, à l'occasion du troisième centenaire de l'Ordination sacerdotale de saint Vincent de Paul, une nouvelle étude de la vie de ce puissant réformateur du Clergé et de l'action qu'il exerça.

Cette action, grâce à Dieu, continue à s'exercer encore.

Cependant, il importe que les Prêtres de notre temps, qui ont à répondre à de si nombreux et de si graves besoins, se pénètrent de plus en plus de l'esprit qui animait saint Vincent. Il leur faut étudier plus attentivement et de plus près les traits de cet incomparable modèle, afin de les reproduire plus fidèlement dans leur propre vie.

C'est à quoi vous les conviez dans votre excellent ouvrage.

Je souhaite et j'espère pour ce livre le meilleur succès ; et, de grand cœur, je le bénis, ainsi que son auteur.

Veuillez, Monsieur le Directeur, recevoir l'assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

† M. A. Sonnois,
Arch. de Cambrai.

---

1. L'auteur de l'ouvrage, à qui est adressée cette lettre, a été plusieurs années *directeur* au grand séminaire de Cambrai.

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR PETIT, ARCHEVÊQUE DE BESANÇON.

ARCHEVÊCHÉ
DE
BESANÇON.

Besançon, le 30 Août 1900.

Cher Monsieur,

La connaissance que j'ai prise de votre ouvrage me permet de vous exprimer toute ma satisfaction, et l'espérance fondée que votre livre fera vraiment du bien.

Nous traversons une période agitée. Beaucoup d'esprits sont troublés par les efforts de l'erreur ; beaucoup de cœurs sont exposés à se troubler aussi en face du désordre moral qui nous envahit. Le découragement est à la porte de beaucoup d'âmes. Il appartient au sacerdoce catholique de lutter contre ces périls et de guérir ces souffrances.

Mais c'est à la condition que lui-même se place et se maintienne à la hauteur de sa divine mission.

Rien ne saurait l'y aider plus efficacement que l'exemple et les enseignements de saint Vincent de Paul.

Votre livre contribuera à faire pénétrer de plus en plus, dans le Clergé de France, l'esprit de ce grand et sage rénovateur.

Je bénis votre travail, que je trouve très opportun, et je lui souhaite tout le succès qu'il mérite en vous renouvelant l'assurance de mon plus affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† FULBERT,
Arch. de Besançon.

LETTRE DE SA GRANDEUR MONSEIGNEUR ÉNARD, ÉVÊQUE DE CAHORS.

ÉVÊCHÉ
DE
CAHORS.

Cahors, le 5 Août 1900 (1).

Cher Monsieur,

J'avais entendu avec un vif plaisir, de votre bouche, l'énoncé des divers chapitres de votre livre : Saint Vincent de Paul et le Sacerdoce. *Je viens de lire, à tête reposée, le plan de ce beau travail ; et je me sens porté, non pas seulement à vous en louer, mais à vous en remercier.*

Quel fruit ne pourrons-nous pas retirer tous, évêques, prêtres, séminaristes, *de cette Première Partie, où vous montrez votre héros comme un modèle achevé dans l'*immolation *de soi, dans la vie intérieure et dans les relations avec le prochain ! Dieu veuille que tous nous nous pénétrions de son esprit !*

Je vous bénis, vous et votre livre, cher Monsieur, en vous offrant la nouvelle assurance de mon entier dévouement.

† E. Christophe,
Év. de Cahors.

1. Le 19 juillet précédent, dans a chapelle de la Maison-Mère des Lazaristes (95, rue de Sèvres, Paris), Monseigneur Énard, prêchant le panégyrique de saint Vincent de Paul, avait présenté son héros comme le modèle du prêtre, *Tu es sacerdos*, non seulement pour l'époque où il vivait, mais encore pour tous les temps, *in æternum*. Nous regrettons de n'avoir pas eu plus tôt entre les mains ce beau discours qui vient de paraître (à Cahors, chez l'imprimeur de l'Evêché). Il nous aurait aidé, par les larges emprunts que nous aurions aimé à y faire, à mieux développer quelques-unes des idées que nous y avons retrouvées, et à les présenter au lecteur d'une manière plus saisissante.

LETTRE DE MONSIEUR CAPTIER, SUPÉRIEUR GÉNÉRAL DE SAINT-SULPICE.

SÉMINAIRE
SAINT-SULPICE
PARIS.

Paris, le 29 août 1900.

Très honoré Monsieur,

Je ne puis qu'applaudir à l'heureuse pensée que vous avez eue de nous remettre devant les yeux, dans votre ouvrage Saint Vincent de Paul et le Sacerdoce, *la physionomie de votre saint Fondateur,* ce modèle accompli du prêtre.

Elle n'est, il est vrai, ni oubliée, ni obscurcie. Grâce au rayonnement de ses héroïques vertus et à l'étonnante vitalité de ses œuvres, auxquelles ni le temps ni les révolutions n'osent toucher, saint Vincent de Paul est peut-être plus admiré aujourd'hui qu'il ne l'a jamais été.

Mais il était d'une très opportune utilité de nous y montrer de nouveau, comme vous le faites, à nous prêtres des temps modernes, le modèle que nous devons le plus nous étudier à imiter. C'est que, par une disposition toute particulière de la divine Providence, ce modèle semble avoir été spécialement adapté aux besoins de notre époque.

Dans le désarroi universel auquel nous assistons, dans l'effroyable crise religieuse et sociale que nous traversons, nous ne pouvons espérer voir relever tant de ruines et réparer tant de maux, que par le zèle d'un clergé vraiment digne de sa mission : Vos estis sal terræ, Vos estis lux mundi (1).

C'est par le sacerdoce principalement qu'il plaît à Dieu de guérir les plaies du monde malade.

1. Matth., V, 13, 14.

Mais en considérant l'étendue et la gravité du mal qui travaille notre société moderne, il est évident que des prêtres médiocres ne sauraient être à la hauteur d'une pareille tâche. Plus que jamais nous avons besoin d'un renouvellement de l'esprit sacerdotal, semblable à celui qui s'accomplit si heureusement au temps et par les soins de votre saint Fondateur.

Puissions-nous en méditant les grandes leçons que nous donne sa vie si éminemment sacerdotale, et que vous nous remettez si bien sous les yeux, nous faire de plus en plus les imitateurs de ses vertus, mais particulièrement de sa foi, de son humilité, de sa charité !

Puissions-nous, dans notre activité extérieure, imiter son zèle si ardent mais si sage, si courageux et si prudent, si habile et si éloigné de croire que, pour faire un peu de bien, il faut commencer par faire beaucoup de bruit !

L'ouvrage que vous publiez en ce moment est de nature à porter de précieuses semences dans les âmes sacerdotales, et contribuera efficacement, je l'espère, à ce renouvellement du sacerdoce que nous appelons de tous nos vœux.

Veuillez agréer, très honoré Monsieur, avec mes sincères félicitations, l'expression de mon bien religieux dévouement en Notre-Seigneur.

A. Captier,
Supérieur général de Saint-Sulpice.

PRÉFACE.

C'est le 23 septembre 1600 que saint Vincent de Paul reçut l'onction sacerdotale des mains de Mgr François de Bourdeille, évêque de Périgueux, dans l'église Saint-Julien, de son château épiscopal, aujourd'hui église paroissiale de Château-l'Evêque.

Le 23 septembre de la présente année 1900 ramène donc le troisième centenaire de cette ordination, à laquelle tant d'âmes doivent et devront leur salut. Aussi les enfants de la double famille dont ce grand Saint est le père, saisissent-ils avec empressement cette nouvelle occasion de lui témoigner leur filiale reconnaissance. Et pour cela, ils redoublent de fidélité à aimer ce qu'il a aimé, c'est-à-dire Notre Seigneur Jésus-Christ dans le clergé et dans les pauvres ; à pratiquer ce qu'il a enseigné de bouche et d'action, c'est-à-dire les œuvres *de zèle dans lesquelles se traduit pratiquement cet amour :* « Et amemus quod amavit, et quod docuit operemur (1). »

Mais saint Vincent de Paul n'appartient pas seulement à ses enfants spirituels, les Prêtres de la Mission et les Filles de la Charité. Il appartient au monde entier, et c'est un saint que l'on pourrait appeler universel ; universel comme la charité avec laquelle son nom nous semble se confondre ; universel comme les œuvres de charité qui, semblables à une magnifique floraison, couvrent toute la terre, et dont le céleste patronage lui a été dévolu par le Pape Léon XIII (2). Et l'abbé Rohrbacher a pu dire de lui dans son Histoire de l'Eglise (3) : « *Depuis les apôtres, il*

---

1. *Brev. Rom.*, orat. pr., in ejus festo.

2. Décret *Urbis et Orbis* du 16 avril 1885, et Bref de Léon XIII, du 12 mai de la même année.

3. Livre 87e, § 4, 2e édit., t. 25, p. 286.

n'y a peut-être pas d'homme qui ait rendu plus de services à l'Eglise catholique et à l'humanité entière. »

Toutefois, ce saint prêtre appartient surtout aux prêtres, dont il fut l'ami, le conseiller, le père, dont il demeurera toujours le modèle, suivant une autre parole de l'historien déjà cité (1) : « *Sa vie entière, son nom seul apprennent à tous les siècles et à tous les peuples* ce que c'est qu'un prêtre. »

Aussi Mgr Dabert, évêque de Périgueux, disait-il à son clergé, dans un mandement daté du 8 septembre 1883 : « *Prêtre, saint Vincent nous est à tous, en cette qualité, un modèle accompli, parce qu'il fut un parfait imitateur, une copie vivante du Prêtre éternel, Notre Seigneur Jésus-Christ. Et il n'est aucun de nous, quelle que soit sa mission particulière, qui ne puisse trouver encore un grand avantage à l'étudier dans le cours de son apostolat. Tour à tour précepteur de la jeunesse, pasteur des âmes, missionnaire des campagnes, aumônier de religieuses, fondateur, supérieur et directeur d'associations charitables, enfin homme de conseil dans la distribution des charges ecclésiastiques, il remplit, durant sa longue et sainte vie, presque tous les ministères que se partage le clergé d'un diocèse* (2). »

Oui, pour savoir ce que c'est qu'un bon et saint prêtre, *reproduisant en sa personne le type accompli du prêtre parfait, du souverain prêtre, Jésus-Christ Notre Seigneur, on n'a qu'à lire attentivement la vie de saint Vincent de Paul.*

On y voit la haute idée qu'il se faisait du sacerdoce chrétien, comment il se disposa à en recevoir les grâces avec le sacré caractère, et avec quelle perfection il en exerça les fonctions redoutables. On y voit qu'il mettait avant tout l'œuvre de sa sanctification personnelle, pour se rendre moins indigne d'être toujours, par les devoirs d'une religion profonde, ou les œuvres d'un zèle non moins ardent qu'éclairé, le ministre des hommes auprès de Dieu, ou le ministre de Dieu auprès des hommes. On trouve

1. Livre 87e, § 7, 2e édit., t. 25, p. 682.

2. Mandement de Mgr Dabert, évêque de Périgueux et Sarlat, du 9 septembre 1883, sur saint Vincent de Paul, au sujet de son ordination sacerdotale dans l'église de Chateau-l'Evêque.

réalisées, dans cet humble prêtre, les qualités que le Pape Léon XIII (1) *se plaît à reconnaître dans le clergé français, et qui sont, en grande partie, son œuvre : « la dignité de la vie, l'ardeur de la foi, l'esprit de dévouement et de sacrifice, l'élan et la générosité du zèle, la charité inépuisable envers le prochain, l'énergie dans toutes les nobles et fécondes entreprises qui ont pour but la gloire de Dieu, le salut des âmes, le bonheur de la patrie. »*

C'est ce qui faisait dire au cardinal Richard, archevêque de Paris, en communiquant cette Encyclique à son clergé : « Nous avons, à Paris, un grand exemple, un exemple domestique, c'est saint Vincent de Paul : il réalisa en sa personne ce que le prêtre, ce que nous devons être. Fidèle observateur de toutes les règles de la discipline et de la piété sacerdotale ; infatigable dans l'action ; initiateur des œuvres que réclamaient les besoins nouveaux de son temps, il eut une véritable puissance pour soulager et relever le peuple, et son influence s'exerce encore parmi nous.

« *Le secret de sa puissance civilisatrice et sacerdotale se trouve dans les paroles qu'on lui entendait souvent répéter :* Rien ne lui plaisait qu'en Notre Seigneur Jésus-Christ, qu'il s'efforçait d'imiter en toutes choses. *Que ferait, que dirait Notre-Seigneur, s'il vivait à ma place? voilà la question qu'il se posait, et il réglait sa conduite sur les exemples du Sauveur. Je ne me lasse pas de lire le récit des actes quotidiens de ce grand serviteur de Dieu dans les premiers historiens de sa vie, qui le nommaient encore Monsieur Vincent. Il me semble le voir, en relation avec toutes les classes de la société, depuis Louis XIII qu'il assiste à son lit de mort jusqu'aux pauvres qu'il recueille dans la rue, et qu'il fait monter avec lui lorsqu'on lui eut imposé, à raison de ses infirmités, l'humiliation d'un carrosse ; jusqu'aux hommes les plus dégradés de la société, les galériens, qu'il embrassait et relevait par la charité.*

---

1. Encyclique du 8 septembre 1899 au clergé de France.

« Demandons à Dieu, Messieurs et chers Coopérateurs, qu'il nous fasse les disciples de Monsieur Vincent ; suivons-le dans les rues, dans les hôpitaux de Paris où il a marché avant nous, et nous aurons mis en pratique les leçons de notre grand et bien-aimé Pape Léon XIII. Nous ne nous bercerons pas d'illusions par des mots plus ou moins sonores ; mais nous aurons agi et parlé comme les saints et, comme eux, nous aurons fait un peu de bien pendant notre passage sur la terre. »

Sans doute notre vrai modèle de prêtre, le type accompli dont nous devons, par une imitation fidèle, chercher toujours à nous rapprocher, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ, le Souverain Prêtre, l'unique véritable Prêtre de la nouvelle alliance. Mais, quand nous cherchons à reproduire ce beau modèle, nous sommes parfois tentés de le trouver trop élevé au-dessus de nous, et notre faiblesse s'en effraie. Nous aimons alors à abaisser nos regards, éblouis par la perfection de l'original, sur quelque copie, moins parfaite sans doute, mais par là même plus à notre portée. Or, parmi ces copies, l'une des plus fidèles, et peut-être la mieux adaptée aux besoins des temps modernes, est la belle figure sacerdotale de saint Vincent de Paul, de ce prêtre parfait, qui pourrait nous dire ce que saint Paul disait aux chrétiens de son temps : Imitatores mei estote, sicut et ego Christi (1).

Oui, saint Vincent de Paul est bien le modèle du bon et saint prêtre, et un pieux auteur (2), qui a profondément étudié, et parfaitement décrit la grandeur et les devoirs du sacerdoce, n'a pas craint de dire qu'on pourrait peut-être l'appeler « le prêtre le plus parfait des temps modernes. »

Cependant il est plus que cela. Non content de reproduire en lui-même, autant que la faiblesse humaine en est capable, l'idéal du bon et saint prêtre, il s'est efforcé de le réaliser aussi dans les autres membres de la tribu sacerdotale. Car il était convaincu « qu'il n'y a rien de plus grand qu'un bon prêtre »,

1. 1 Cor., IV, 16.
2. Le P. Giraud. *Prêtre et hostie*, l. 2, ch. 10, t. 1, p. 378.

que « l'Église n'a point de pires ennemis que les mauvais prêtres », et qu'on ne peut « contribuer à rien de plus grand qu'à former un bon prêtre (1). »

Sans doute son humilité ne lui avait point permis d'abord de songer à s'en occuper, et il se contentait de prier avec ardeur pour qu'il plût à Dieu de susciter dans son Église des ouvriers capables de travailler à cette grande œuvre. Mais quand la volonté divine lui fut sur ce point clairement manifestée, il n'hésita plus à se consacrer, lui et les siens, à ce travail de régénération sacerdotale. « Oh ! que cet emploi est haut, disait-il aux prêtres de sa Congrégation (2), *qu'il est sublime ! Oh ! qu'il est au-dessus de nous ! Qui est-ce d'entre nous qui avait jamais pensé aux exercices des ordinands et des séminaires ? Jamais cette entreprise ne nous était tombée en l'esprit*, jusqu'à ce que Dieu nous a signifié que son plaisir était de nous y employer. *Il a donc porté la Compagnie à ces emplois sans choix de notre part ; et partant il demande de nous cette application ; mais une application sérieuse, humble, dévote, constante, et qui réponde à l'excellence de l'œuvre. »*

C'est bien ainsi, en effet, que ce saint prêtre s'est appliqué à former le clergé de son temps, en l'aidant à acquérir les vertus *chrétiennes et sacerdotales qu'exige la sainteté de son état, la* science *pratique nécessaire pour l'exercice du saint ministère, et le* zèle *dont il sut, avec une intuition remarquable, proportionner les industries aux besoins des temps modernes.*

Mais cette œuvre de régénération sacerdotale ne s'est pas limi-

---

1. *Abelly*, Coll., II, 382. — Pour l'intelligence des références qui ont trait à la vie, aux lettres, ou aux conférences de saint Vincent de Paul, il faut remarquer, une fois pour toutes, qu'elles renvoient à une collection de la vie et des œuvres du Saint imprimée de 1881 à 1891, à Paris, chez Dumoulin, par les soins des Prêtres de la Mission (11 volumes in-8°, avec un douzième volume pour la table alphabétique). Des deux chiffres qui suivent l'indication *Coll.*, abrégé de *Collection*, le premier indique le volume, et le second la page. — La vie du Saint qui se trouve dans cette collection et qui forme les trois premiers volumes, est celle que l'on attribue à Abelly.

2. *Abelly*, Coll., II, 380.

tée au clergé de son siècle ; elle n'est pas morte avec lui. Comme toutes les œuvres que Dieu inspire, elle a été douée dès sa naissance d'une force vitale, que le temps, loin d'épuiser, n'a fait que rendre plus féconde ; et nous en voyons de nos jours l'heureux épanouissement dans tant d'œuvres créées, inspirées ou encouragées par ce saint prêtre pour la formation ou la sanctification du clergé.

C'est donc, dans une bien large mesure, à saint Vincent de Paul, à ses exemples, à ses prières, à ses souffrances, à ses institutions ecclésiastiques, que nous, prêtres des temps modernes, nous sommes redevables de notre esprit sacerdotal. Il n'est pas seulement notre modèle, *il est encore notre* père *dans le sacerdoce ; et nous lui devons à ce titre une dévotion pleine de reconnaissance, quels que soit du reste le diocèse ou la famille religieuse auxquels nous appartenions.*

Voilà ce que ce livre voudrait rappeler à tous ceux qui sont honorés du sacerdoce, à l'occasion de l'anniversaire trois fois séculaire de l'ordination sacerdotale de saint Vincent de Paul. Il pourrait ainsi contribuer à élever à la mémoire de ce saint prêtre, de ce Père du Clergé, un monument spirituel digne de lui ; monument dont les pierres vivantes seraient les âmes sacerdotales amenées ou ramenées par ce souvenir à la perfection de leur saint état.

Daigne Marie bénir à cet effet les pages que l'on va lire, Marie qui, sans avoir reçu le caractère sacerdotal, a été cependant enrichie de toute la dignité et de toutes les grâces qu'il comporte (1) ;

1. « Sacramentum ordinis non habuit Virgo Maria... Licèt autem sacramentum ordinis non acceperit, quidquid tamen *dignitatis* et *gratiæ* in ipso confertur, de hoc plena fuit (*S. Antonin.*, Summa, p. 4, tit. 15, c. 16, § 2). » — « Maria non habet characterem sacerdotalem *formaliter*, fateor ; sed habet *eminentiùs* (*Gerson.*, tr. 9 super *Magnificat*, alph. 82, litt. Z). » — Dans le propre de Saint-Sulpice approuvé par l'Eglise, Marie est appelée la Vierge-Prêtre, *Virgo Sacerdos*, et le Pape Pie IX, dans un bref daté du 25 août 1873, justifie ce titre comme puisé aux sources mêmes de la tradition : « Adeò arctè Maria se junxit divini Filii sui sacrificio, ut *Virgo Sacerdos* appellata fuerit ab Ecclesiæ Patribus. »

Marie que l'Église se plaît à invoquer spécialement en faveur du clergé (1), « *intercessi pro clero* » ; *Marie enfin qui exauce si volontiers cette demande et réserve aux membres les plus nobles du corps mystique de son divin Fils la meilleure part de son affection maternelle ! Avec saint Vincent de Paul, qui avait pour la Mère de Dieu une si tendre et si filiale dévotion, espérons tout de sa puissante protection : « Sub tuum præsidium confugimus, sancta Dei Genitrix* (2). »

O Marie, conçue sans péché,
Priez pour nous qui avons recours à vous !

1. Ant. *Brev. Rom.*
2. Resp. *Brev. Rom.*

INTRODUCTION.

IDÉE QUE SAINT VINCENT SE FAISAIT DU PRÊTRE, OU *LE SACERDOCE CONSIDÉRÉ EN NOTRE-SEIGNEUR*

Un des traits caractéristiques de la vie de saint Vincent de Paul est la sainte habitude qu'il avait de considérer Notre-Seigneur en toute chose, et toute chose en Notre-Seigneur. Aussi, comme l'Église nous le rappelle dans l'office qu'elle lui a consacré (1), en dehors de cet aimable Sauveur, rien n'était capable de captiver son cœur : « Auditus dicere : rem nullam sibi placere, præterquam in Christo Jesu. » « C'était là, dit son premier historien (2), toute sa morale et toute sa politique, selon laquelle il se réglait soi-même, et toutes les affaires qui passaient par ses mains. C'était son principe et le fondement sur lequel il s'appuyait uniquement pour y élever son édifice spirituel comme sur une pierre ferme et assurée. »

C'est donc en Notre-Seigneur que saint Vincent est allé chercher cet idéal du sacerdoce que saint Ambroise (3) conseille à tout prêtre de se former d'abord, pour pouvoir mieux ensuite le réaliser en lui-même : « Dignum est enim ut dignitas sacerdotalis prius noscatur à nobis, et sic deindè servetur à nobis. »

C'est ce qui explique la haute idée qu'il avait du prêtre : « Qu'y a-t-il de si grand dans le monde, s'écriait-il (4), que l'Etat ecclésiastique ? » « C'est le plus haut ministère qui soit sur la terre (5). » « Le sacerdoce est une chose si

1. Ad Matut., l. 6.
2. *Abelly*, Coll., I, 120.
3. *De dignit. sacerd.*, l. 1, c. 2.
4. Coll., II, 291.
5. Coll., III, 208.

relevée !... » « Jugez, disait-il un jour aux frères coadjuteurs de sa Congrégation (2), jugez, mes frères, si l'office des ecclésiastiques est relevé, et combien il est au-dessus de toutes les autres dignités de la terre !... combien vous devez concevoir une haute estime des prêtres !.... Ils ont reçu un caractère tout divin et incomparable... que les anges admirent..... Y a-t-il rien de plus grand, mes frères ? y a-t-il de dignité pareille ? »

D'où venait en lui cette conception si haute du sacerdoce chrétien ? C'est qu'il y voyait, avec toute l'Église, « une participation au sacerdoce éternel du Fils de Dieu (3), » une merveilleuse invention du Sauveur pour perpétuer ici-bas et rendre visible, dans le temps, aux yeux des hommes, les fonctions de son sacerdoce éternel et invisible.

Aimons à contempler avec lui cet idéal, pour mieux comprendre ensuite avec quelle perfection il a su le réaliser.

I. — IDÉE GÉNÉRALE DU SACERDOCE.

L'office propre du prêtre, dit saint Thomas, sa véritable raison d'être, est de servir de *médiateur* entre Dieu et sa créature. Il doit offrir à la divine Majesté, au nom des êtres sortis de ses mains créatrices, les hommages qui lui sont dus, et faire descendre sur ceux-ci, du trésor infini de la Bonté incréée, les biens que réclame l'indigence de leur nature créée, ou la condition déchue de leur nature coupable : « *Propriè officium sacerdotis est esse mediatorem inter Deum et populum, in quantùm scilicet divina populo tradit* (4). »

Le prêtre ne remplira pleinement cette double mission que si, d'une part, les hommages ainsi rendus à Dieu sont vraiment dignes de lui, et si, de l'autre, les secours obtenus à la créature répondent à tous ses besoins.

Et d'abord, les hommages offerts à Dieu par lui, tant en son propre nom qu'au nom de toute la création, ont une

1. *Abelly*. Coll., II, 383.
2. Coll., VIII, 328, 330.
3. Coll., VIII, 328.
4. *Summ. th.*, 3e, q. 22, a. 1.

double fin. Ils doivent prêter une voix raisonnable à l'être sans raison, qui ne chante qu'inconsciemment la gloire de son Créateur, *Cœli enarrant gloriam Dei* (1). Ils doivent aussi suppléer à l'imperfection des adorations, des louanges, des actions de grâces, des actes d'amour nécessairement bornés des créatures intelligentes et libres, par les actes d'une religion parfaite et vraiment digne de celui qui en est l'objet.

De plus, les secours que sa médiation doit obtenir à la créature faible ou coupable, sont ceux dont elle a besoin pour être maintenue ou ramenée par un généreux pardon et l'acquittement de sa dette envers la justice divine, dans le chemin qui la conduit à sa fin.

Offrir à Dieu, au nom des hommes, les hommages religieux dus à ses perfections infinies, et obtenir de Dieu, pour les transmettre aux hommes, les grâces de salut dont ils ont besoin, c'est donc le double office que doit remplir le prêtre. Telle est la doctrine de saint Jean Chrysostome, comme celle de l'ange de l'école : « *Medius stat sacerdos inter Deum et naturam humanam. Illinc venientia beneficia ad nos deferens, et nostras petitiones illùc perferens ; Dominum iratum reconcilians, et nos eripiens ex illius manibus* (2). »

Or, c'est par le *sacrifice*, pris dans son sens le plus large, que s'accomplit cette double médiation de *religion* et de *propitiation*, et que le prêtre est à la fois le ministre des hommes auprès de Dieu, et le ministre de Dieu auprès des hommes.

On retrouve, dit saint Augustin (3), le caractère d'un vrai sacrifice dans toute œuvre qui a pour but et pour effet, de nous unir à Dieu notre fin par le doux commerce d'une sainte amitié : « Verum sacrificium est omne opus quod agitur, ut sanctâ societate inhæreamus Deo. » Tel est bien le but et l'effet de la double médiation de religion et de propitiation qu'implique l'idée du sacerdoce. Et, de fait, nous ne pouvons concevoir, ni le prêtre sans sacrifice, ni le sacrifice sans prêtre.

Mais le sacrifice suppose une *victime*, c'est-à-dire un être

1. Ps. XVIII, 2.

2. S. Joann. Chrys., *De sacerdotio*.

3. *De civitate Dei*, l. 10 c. 6.

que le prêtre offre à Dieu et immole pour reconnaître son souverain domaine, lui payer un tribut de reconnaissance, apaiser son courroux et obtenir de nouveaux bienfaits.

La perfection du sacrifice dépend donc à la fois de la perfection de la victime et de celle du prêtre. D'une part, la victime sera d'autant plus parfaite et procurera d'autant mieux la fin pour laquelle elle est immolée, qu'elle sera plus excellente et plus agréable à Dieu. De l'autre, la médiation du prêtre ne sera vraiment efficace que s'il est lui-même plus agréable à Dieu, et par suite plus parfait que ceux dont il est auprès de lui le médiateur. Enfin, le sacrifice sera d'autant plus parfait, que l'union qui existera entre le prêtre et la victime sera plus étroite. Il sera donc, à ce point de vue, aussi parfait que possible si le prêtre et la victime ne forment qu'une seule et même personne ; l'union hypostatique étant la plus étroite de celles qui maintiennent la distinction des substances.

Qui donnera à notre humanité indigente et coupable ce pontife parfait d'une sainteté sans tache, supérieur à tout ce que le monde créé possède de plus élevé (1), qui puisse offrir à Dieu, en notre nom, par l'immolation d'une victime pure, sainte et immaculée (2), formant avec lui une seule et même personne, des hommages dignes de lui, et faire descendre du ciel sur nous les grâces de pardon et de salut ; un pontife, en un mot, qui soit à la fois, pour la gloire de Dieu et notre bonheur éternel, le prêtre et la victime de son sacrifice ?

En vain le chercherions-nous parmi les pures créatures.

Et cependant l'homme ne semble-t-il pas tout désigné pour cet office de médiation, lui l'abrégé de toutes les œuvres divines ? Ne possède-t-il pas en effet en lui-même quelque chose de chacun des êtres de la création ? L'esprit et la matière, les pierres, les plantes et les animaux, sont tous représentés dans le composé humain. Ne semble-t-il donc pas que lui seul peut, dans le concert admirable de l'univers, prêter une voix raisonnable aux créatures dépourvues de raison

1. *Pontifex sanctus, innocens, impollutus, segregatus à peccatoribus et excelsior cœlis factus* (Hebr., VII, 26).

2. « Hostiam puram, hostiam sanctam, hostiam immaculatam. (Can. Miss.). »

et chanter en leur nom les louanges de Dieu ? Et puis, le prêtre parfait devant aussi être victime, ne faut-il pas qu'il soit doué d'une nature passible et capable d'immolation, telle qu'est la nature humaine ?

Oui, mais, depuis le péché d'Adam, l'homme souillé ne peut offrir à Dieu des hommages qui lui soient agréables. Et quand même ces hommages partiraient d'un cœur pur, ils sont nécessairement bornés comme la nature qui les produit, et par suite incapables de procurer à la divine Majesté toute la gloire qui lui revient.

De même dans le sacrifice parfait le rôle de victime ne peut davantage lui convenir ; car, bien que sa nature passible soit capable d'immolation, elle ne peut d'abord, en raison de sa déchéance, être cette « hostie pure, sainte et immaculée » que réclame la sainteté de Dieu, et puis, sa condition même de simple créature ne lui permet d'offrir à la justice divine qu'une satisfaction bornée et tout à fait insuffisante.

Ce pontife, que les pures créatures ne peuvent nous fournir, devons-nous aller le chercher dans le sein même de Dieu ? Sans doute, le Verbe incréé y chante de toute éternité les louanges divines, et y rend à la Majesté infinie une gloire égale à la perfection de son Être. Mais cette louange, nous n'y avons aucune part, et ce n'est pas en notre nom qu'elle retentit dans le sein de l'auguste Trinité. De plus, égal en tout à Dieu son Père, dont il célèbre la gloire, le Fils de Dieu est incapable de lui être offert en victime, d'être immolé en qualité d'hostie.

Ce n'est donc, ni dans le sein de Dieu, ni parmi les pures créatures que nous devons chercher le pontife dont nous avons besoin. Il ne peut être, ni seulement homme, ni seulement Dieu. Il faut qu'il participe, à la fois, à la nature de l'un et de l'autre, il faut qu'il soit Homme-Dieu. Il n'y a, en effet, qu'une nature humaine exempte de toute souillure et unie à la nature divine en unité de personne, qui puisse s'acquitter, avec toute la perfection désirable, de la médiation de religion et de propitiation, qui inclinera Dieu vers nous et nous rendra agréables à ses yeux. Seule elle peut chanter dignement en notre nom les louanges divines, concilier les droits de la justice avec les des-

seins de la miséricorde, et mériter à l'homme, avec son pardon, les grâces de salut dont il a besoin.

Nous voyons cette admirable conception réalisée, par l'incarnation du Verbe, dans la personne de Jésus-Christ, notre pontife, que nous retrouvons partout et toujours, à la fois le prêtre et la victime de son sacerdoce, suivant la parole de saint Paulin (1) : « Christus,... victima sacerdotii sui, et sacerdos suæ victimæ fuit. »

Oui, Jésus-Christ a été, dès le premier instant de son incarnation, et il n'a cessé d'être depuis *prêtre* et *victime*, et, à ce double titre, il a accompli la double médiation de religion et de propitiation qui fait l'essence même de son sacerdoce.

II. — NOTRE-SEIGNEUR RÉALISE L'IDÉAL DU SACERDOCE.

Le sacrifice parfait, dont Jésus-Christ est à la fois le prêtre et la victime, commence avec son incarnation, pour se continuer durant tout le cours de sa vie mortelle. Consommé sur le Calvaire, il se perpétue ici-bas à travers les âges, et ne cessera de durer éternellement dans les splendeurs des cieux. C'est ce que nous enseigne saint Grégoire (2).

« Sinè intermissione pro nobis holocaustum Redemptor immolat, qui sinè cessatione Patri suam pro nobis incarnationem demonstrat. Ipsa quippè ejus incarnatio..... humanitatis suæ mysterio perenne sacrificium immolat. » C'est ce dont nous assure la parole même de Dieu qui institue ce sacerdoce : *Dixit Dominus Domino meo... juravit... et non pœnitebit eum : Tu es sacerdos in æternum* (3).

1° IMMOLATION SILENCIEUSE DE JÉSUS-CHRIST DANS L'OBSCURITÉ DE SA VIE CACHÉE.

L'incarnation du Verbe n'est-elle pas déjà un sacrifice, et le premier acte de son sacerdoce éternel ? Sans parler de la divinité qui semble alors s'anéantir, *semetipsum exinanivit formam servi*

1. *Epist.* 11, § 8, ad Severum.
2. *Moral.*, l. 1, c. 24, n. 32.
3. Ps. CIX, 1, 4.

accipiens (1), l'humanité sainte qui lui est unie hypostatiquement, est par là même immolée au moins dans un certain sens. Elle n'a point en effet de personnalité distincte de celle du Verbe, et elle ne s'appartient point, devenant la propriété de la personne divine dans laquelle elle est comme consumée ; semblable au fer qui, plongé dans une fournaise ardente, y est tellement pénétré par le feu, qu'il semble se confondre avec lui, et perdre ainsi les qualités qui lui sont propres (2).

Nous savons du reste que, dès ce premier instant, JÉSUS-CHRIST s'offrit à DIEU son Père comme victime du sacrifice nouveau, destiné à abolir tous les autres qui n'en étaient que la prophétie et la figure : *Ingrediens mundum dicit : Hostiam et oblationem noluisti : corpus autem aptasti mihi ; holocautomata pro peccato non tibi placuerunt. Tunc dixi : Ecce venio.... ut faciam, Deus, voluntatem tuam* (3). Dans ce premier acte, comme dans son germe, était renfermée toute l'économie de notre rédemption, qui devait se développer ensuite par tous les actes du Verbe incarné, et se consommer enfin par sa mort sur le Calvaire (4).

« Dès qu'il eut commencé ce grand acte d'oblation, dit Bossuet (5), il ne discontinua jamais et demeura, dès son enfance et dès le sein de sa Mère, dans l'état de Victime. »

Dans la captivité volontaire qu'il s'imposa au sein de Marie, comme dans les langes de Bethléem, il exerçait déjà les fonctions de son sacerdoce. Il présentait à DIEU, avec l'état d'anéantissement et d'immolation auquel il se réduisait, les hommages de la plus parfaite adoration, de l'amour le plus pur, de la prière la plus humble, la plus confiante, la plus fervente, en faveur de ceux pour le salut desquels il s'offrait en victime. Il

1. Phil., II, 17.

2. «Corripitur per incarnationem humanitas Deitate, ut ferrum igne : ea enim comparatio sanctis Patribus pulcherrima visa est, et ab eis creberrimè usurpata. Nempè ut ferrum igne candefactum, etsi ferrum supersit, in ignis tamen proprietates et naturam penè deficit : ita humanitas in Deitatem absumitur obruiturque, et eo igne quasi holocaustum juge adoletur : planè vivens immortaliter hostia et incorruptibiliter deficiens, suàque in Deitatem defectione proficiens. » (Thomassin. *De Incarnatione*, l. 10, cap. 9, n. 16.)

3. Hebr., X, 5, 7.

4. S. Th. *Summ. th.*, 3a, q. 34, a. 3; q. 41, a. 1; q. 56, a. 2.

5. *Elév. sur les myst.*, 13e sem., 7e él.

s'abîmait ainsi devant son Père dans le profond sentiment du peu qu'était son humanité créée : et ce sentiment, le Roi-Prophète l'avait autrefois exprimé en son nom en disant que son être n'était qu'un pur néant auprès des perfections infinies de la Majesté divine : *Substantia mea tanquàm nihilum antè te* (1).

Cette oblation faite ainsi de lui-même comme Victime par le souverain Prêtre dans le secret de son cœur, devint bientôt sensible. Ce fut d'abord dans la cérémonie de sa Circoncision, où, prenant le nom de JÉSUS, il répandit pour nous les prémices de son sang et se montra ainsi déjà notre Sauveur. Ce fut ensuite au jour de sa Présentation, lorsqu'il fut porté au temple par sa sainte Mère, et que le saint vieillard Siméon le proclama la Victime de notre salut, *Salutare tuum* (2), la lumière du monde et la gloire d'Israël, *lumen ad revelationem gentium et gloriam plebis tuæ, Israël* (3).

Les trente années qui suivirent se passèrent dans les mêmes sentiments d'une généreuse et parfaite immolation, auxquels s'ajouta le mérite d'une vie humble et cachée. L'Évangile ne nous signale qu'une circonstance dans laquelle, durant cette période, JÉSUS sortit de son obscurité, et encore ce fut pour nous faire entendre une parole éminemment sacerdotale. C'est quand, retrouvé dans le temple au milieu des docteurs par ses parents qui le cherchaient depuis trois jours avec anxiété, il répondit aux tendres reproches de sa sainte Mère, qu'il se devait tout entier à l'accomplissement de la mission que son Père lui avait confiée : *Nesciebatis quia in his quæ Patris mei sunt oportet me esse* (4) ? Saint Paul plus tard devait se servir de paroles presque identiques pour définir l'office du prêtre : *Omnis namque pontifex..... constituitur in his quæ sunt ad Deum* (5).

Avant de commencer les exercices de sa vie publique, notre Pontife s'humilie, sur les bords du Jourdain, comme un pécheur

1. Ps. XXXVIII, 6.
2. Luc. II, 30.
3. ib., 32.
4. ib., 49.
5. Hebr., V, 1.

recevant le baptême de pénitence de la main de son précurseur ; et celui-ci le montre à la foule comme l'Agneau de Dieu, c'est-à-dire comme la victime volontaire qui prend sur lui, pour les expier, tous les péchés du monde : *Ecce Agnus Dei, ecce qui tollit peccatum mundi* (1).

Aussitôt, cette victime innocente est poussée par l'Esprit de Dieu dans le désert, *et statim Spiritus expulit eum in desertum* (2) ; comme autrefois le bouc émissaire qui en était la figure, lorsqu'il avait été chargé des iniquités d'Israël (3). Et saint Thomas (4) nous montre, dans l'austère pénitence à laquelle Jésus se livra alors durant quarante jours, un véritable exercice de ses fonctions de prêtre. Les anges qui s'approchèrent de lui pour le servir après la tentation, nous dit-il, étaient comme les ministres de son sacerdoce : « Ipsi angeli fuerunt ministri sacerdotii ejus, secundùm illud Matthæi : *Accesserunt angeli, et ministrabant ei* (5). »

2° IMMOLATION ACTIVE DANS LES TRAVAUX DE SA VIE PUBLIQUE.

Pendant sa vie publique, l'exercice de son sacerdoce revêt une forme plus extérieure, plus apparente, plus visible, se rapprochant davantage de la manière dont nous nous acquittons de notre saint ministère. Et cependant il demeure au fond le même, poursuivant toujours le même but, c'est-à-dire tendant à ce que Dieu soit glorifié par l'humanité, et à ce que l'humanité reçoive de Dieu les grâces de pardon, les grâces de salut que réclame sa nature coupable et indigente.

Cette double médiation de religion et de propitiation, en faveur d'êtres intelligents et libres, doit s'exercer d'une manière conforme à leur noble condition, et il convient que notre médiateur nous laisse prendre, nous aide même à prendre, au sacrifice par lequel il s'offre en victime à cette fin, toute la part dont nous sommes capables.

1. Joann., I, 29.
2. Marc., I, 12.
3. Lev., XVI, 20, 21.
4. *Sum. th.*, 3ª, q. 22, a. 1, ad 1.
5. Matth., IV, 11.

Notre pontife ne doit donc pas se contenter d'offrir à Dieu en notre nom de dignes hommages d'adoration, de louanges, de bénédictions, d'actions de grâces, comme il le fait au nom de la création irraisonnable, qui est incapable de pareils hommages. Il doit encore nous apprendre à unir nos hommages aux siens ; c'est-à-dire à nous servir de nos facultés nobles pour glorifier Celui de qui nous les tenons, et avec lequel elles nous donnent une si honorable ressemblance. Et par cette union de nos hommages aux siens, dont la perfection est infinie, il supplée à ce que les nôtres même les plus excellents ont encore d'imparfait.

De même, pour la satisfaction que nous devons à la justice divine à cause de nos péchés. Sans doute la valeur infinie des souffrances de Notre-Seigneur est plus que suffisante à payer cette dette. Mais, pour les mêmes motifs, elle ne nous dispense point de toute expiation. Dans le paiement de cette dette, nous devons verser ce que nous pouvons, *tout* ce que nous pouvons, et ne compter sur le trésor infini qu'il nous a si péniblement acquis, que pour donner à cette contribution personnelle la valeur infinie que par elle-même elle est incapable d'avoir. C'est ce qui faisait dire à saint Paul se livrant aux rigueurs d'une rude pénitence, qu'il complétait ainsi en lui-même les effets satisfactoires de la passion du Sauveur : *Adimpleo ea quæ desunt passionum Christi* (1).

De même encore les prières du Sauveur si parfaites et si saintes, si dignes d'être exaucées, *exauditus est pro suâ reverentiâ* (2), ne peuvent nous dispenser de prier nous-mêmes. Mais ces prières, à la fois divines et humaines, donnent aux nôtres la valeur infinie que par elles-mêmes elles ne sauraient avoir.

Aux adorations, aux louanges, aux actions de grâces de notre pontife, comme à ses satisfactions et à ses prières, nous devons donc unir les nôtres, et par suite prendre à son sacrifice toute la part dont nous sommes capables, être avec lui et

1. Col., I, 24.
2. Hebr., V, 7.

comme lui, au moins dans une certaine mesure, à la fois prêtres et victimes.

Pour cela, nous avons besoin de lumières et de grâces, que notre divin médiateur doit, non seulement nous mériter, mais encore nous procurer, en nous donnant les moyens d'en être pourvus en temps opportun.

C'est, en effet, à cette fin, si nécessaire à l'économie de notre rédemption, qu'il emploie les travaux de sa vie publique. Et ces travaux, loin de l'interrompre, ne font que continuer et compléter l'oblation du sacrifice dont il est le prêtre et la victime, et qui a occupé jusque-là tous les instants de son existence mortelle. Ce sont, pour employer une expression reçue, les exercices de la *vie active* qu'il mêle désormais parallèlement à ceux de la *vie contemplative;* et c'est ainsi qu'il nous enseigne par son exemple à « joindre, selon le mot connu de saint Vincent de Paul (1), *l'office de Marthe à celui de Marie.* »

Pour atteindre cette fin, il nous enseigne les vérités que nous devons croire, les préceptes auxquels nous devons obéir, les conseils qu'il nous est bon de suivre si nous voulons glorifier Dieu et opérer notre salut. Il nous apprend aussi à trouver dans la prière et les sacrements qu'il institue à cet effet, les grâces de salut dont nous avons besoin. Enfin, il nous constitue en une société spirituelle et cependant visible, l'Église, qu'il investit de tous ses pouvoirs, pour nous transmettre, à travers les âges, sans aucun danger d'erreur, tous ses enseignements, et mettre à notre disposition, aux conditions posées par lui, les signes sensibles auxquels il a attaché la production de la grâce.

Telle est la nouvelle forme sous laquelle il exerce son sacerdoce durant le temps de sa vie publique. Il témoigne ainsi de son zèle pour notre salut, non seulement en intervenant auprès de son Père en notre faveur, comme il s'était contenté de faire jusque-là, mais encore en mettant au service de nos intérêts spirituels sa parole et ses œuvres ; et c'est ce qui doit servir de modèle aux travaux de notre apostolat.

---

1. Coll., I, 126.

Pendant plus de trois ans, il ne cesse de prêcher partout et à tout le monde, sur les montagnes, dans la plaine et sur la mer de Génésareth, comme dans le temple, dans les synagogues et dans les maisons particulières ; aux scribes et aux pharisiens haineux, comme à la foule enthousiaste et à ses fidèles disciples.

Plein de compassion pour les pauvres pécheurs, il use de ses pouvoirs divins pour remettre les péchés à ceux d'entre eux qui n'opposent aucune résistance à l'action de sa grâce. — Tantôt c'est le paralytique de Capharnaüm à qui il assure que tous ses péchés sont remis : *Confide, fili, remittuntur tibi peccata tua ;* et il confirme ensuite cette parole par le miracle éclatant de sa guérison : *Ut autem sciatis quia Filius hominis habet potestatem in terrâ dimittendi peccata, tunc ait paralytico : Surge, tolle lectum tuum et vade in domum tuam* (1).

Tantôt c'est Marie-Madeleine, la pécheresse publique, à qui il affirme que beaucoup lui a été pardonné, parce qu'elle a beaucoup aimé : *Remittuntur ei peccata multa, quoniam dilexit multùm* (2).

Tantôt c'est la femme qui avait été surprise en faute, et à qui il assure que son crime ne sera point puni : *Nemo te condemnavit ?..... Nemo, Domine.... Nec ego te condemnabo. Vade, et jàm ampliùs noli peccare* (3).

Ou bien, par les saintes industries d'un zèle qui se fait tout à tous, il cherche un prétexte pour se mettre en relation avec les pécheurs qu'il veut ramener à Dieu. — C'est la Samaritaine (4), à qui il demande à boire près du puits de Jacob : *Da mihi bibere*, pour avoir l'occasion de lui adresser de salutaires reproches, ouvrir ses yeux à la vérité et la faire rentrer dans le chemin du devoir.

C'est Zachée (5), le publicain chez qui il s'invite à dîner, au grand scandale des pharisiens, pour le réconcilier avec Dieu, lui et toute sa maison : *Quia hodiè salus domui huic facta est.*

1. Matth., IX, 2, 6.
2. Luc., VII, 47.
3. Joann., VIII, 10.
4. Joann., IV, 5-26.
5. Luc., XIX, 1-10.

Ce sont tant d'autres brebis égarées, après lesquelles le bon Pasteur court sans se lasser, pour les ramener ensuite joyeux au bercail : *Venit enim Filius hominis quærere et salvum facere quod perierat.*

Et combien de pécheurs, dont l'Évangile ne parle pas, et qui éprouvent aussi les effets de sa toute-puissante miséricorde !

Toutefois, ce n'est pas seulement auprès des pauvres pécheurs que son zèle s'exerce. Il ne néglige pas de cultiver les âmes d'élite, en leur donnant, pour leur conduite, de salutaires avis et de sages conseils de vie spirituelle. C'est ainsi qu'il se prête à l'entretien nocturne que vient lui demander Nicodème (1), et s'accommode à sa faiblesse. Il répond à toutes ses questions, et lui révèle le secret d'une nouvelle génération toute spirituelle à laquelle est attaché le salut : *Nisi quis renatus fuerit ex aquâ et Spiritu Sancto, non potest introire in regnum Dei.*

Dans une autre circonstance, c'est un jeune homme qui vient le consulter sur la voie qu'il doit suivre (2). Son cœur est pur, et il n'a jusque-là jamais transgressé la loi de Dieu. Jésus alors lui ouvre de plus vastes horizons, et lui montre la perfection à laquelle il est appelé, mais que malheureusement il n'a pas le courage de suivre.

Et par quelles paroles de vie éternelle ne devait-il pas payer les services de ces pieuses femmes qui, le suivant dans ses courses apostoliques, fournissaient aux nécessités de son entretien (3) !

Mais c'est surtout à la formation de bons prêtres, dans la personne des Apôtres, qu'il donne la meilleure part de son temps et de ses soins. Il appelle d'abord à sa suite un certain nombre de disciples, auxquels il donne déjà quelque connaissance de la révélation évangélique. Puis, quand le moment opportun est venu, il commence par passer la nuit en prière : *Exiit in montem orare, et erat pernoctans in oratione Dei.* Et lorsque le jour est arrivé, il fait venir ses disciples, et parmi eux en choisit douze, qu'il nomme ses Apôtres, *quos et Apos-*

1. Joann., III, 1-21.
2. Matth., XIX, 16-21.
3. Luc., VIII, 2, 3.

tolos nominavit (1). Dès lors il s'applique à les former à la science et aux vertus sacerdotales, avec une bonté, une patience, une persévérance admirables. Sachant supporter les défauts de ces hommes grossiers et sans éducation, il les en reprend cependant quelquefois, mais avec douceur, pour les aider à s'en corriger. Il répète souvent, développe et explique, pour eux seuls, les mêmes instructions, lorsqu'ils les ont oubliées ou mal comprises. Puis il leur fait faire l'apprentissage de leur apostolat, en les envoyant prêcher et faire des miracles, après leur avoir donné les conseils les plus sages et les plus propres à aider leur inexpérience : *Infirmos curate, mortuos suscitate, leprosos mundate, dæmones ejicite* (2). Enfin, au retour de ces premiers essais, il les prémunit contre les dangers de la vaine gloire, et leur fait prendre en sa compagnie, comme dans une espèce de retraite spirituelle, le repos dont ils ont besoin.

Enfin, pour accréditer son enseignement et prouver la divinité de sa mission, aussi bien que pour témoigner à ceux qu'il est venu sauver tout l'amour qu'il leur porte, il passe ici-bas en faisant le bien, *pertransiit benefaciendo* (3). Multipliant sur ses pas les miracles, il rend la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, aux paralytiques le libre usage de leurs membres, et va même jusqu'à ressusciter les morts (4).

3° IMMOLATION SOUFFRANTE DE SA VIE DOULOUREUSE.

Mais bientôt sonne l'heure où il doit consommer son sacrifice par l'effusion de son sang. Sa parole se tait, les œuvres de son zèle cessent, pour le céder à la souffrance ; et la forme extérieure que revêt alors l'exercice de son sacerdoce est celle de l'*immolation souffrante*.

Les prémices de cette immolation ont pour théâtre le Jardin des Olives, où l'excès de sa douleur inspirée par l'amour lui fait suer le sang. Mais les hommes ne vont pas tarder à prendre une part active à ce drame douloureux. Judas trahit

1. Luc., VI, 12, 13.
2. Matth., X, 8.
3. Act., X, 38.
4. *Cæci vident, claudi ambulant, leprosi mundantur, surdi audiunt, mortui resurgunt, pauperes evangelizantur* (Matth., XI, 5).

son Maître et le livre à ses ennemis. Et ceux-ci aussitôt le traînent ignominieusement de tribunal en tribunal, l'accablent d'injures, de calomnies, de mauvais traitements, déchirent tout son corps dans le supplice de la flagellation, arrachent à la faiblesse du magistrat romain qui a reconnu publiquement son innocence une sentence de mort, et finissent par le clouer sur le gibet infâme réservé aux plus grands malfaiteurs. C'est là que la victime de notre salut rend le dernier soupir et consomme, avec son sacrifice, l'œuvre de notre rédemption. *O salutaris hostia !*

Oui, Jésus est bien la victime de ce sacrifice ; mais quel en est le prêtre ? Le chercherons-nous parmi ceux qui ont prêté leur concours à son immolation : les bourreaux, les soldats romains, ou ceux dont ils exécutaient les ordres, Pilate, Anne, Caïphe, les princes des prêtres, le peuple Juif ? Mais aucun d'entre eux n'a reçu de Dieu pour cela mission ni caractère, et la victime était trop sainte pour être immolée par de tels pontifes. Le véritable prêtre, c'est Jésus-Christ lui-même. Investi par son Père d'un sacerdoce éternel (1), il s'offre spontanément à Dieu en victime de notre salut, et se livre de lui-même et pour notre amour, à ceux qui doivent le mettre à mort : *Oblatus est quia ipse voluit* (2) ; et le parfum de cet holocauste est agréable à la Majesté divine : *Tradidit semetipsum pro nobis oblationem et hostiam Deo in odorem suavitatis* (3). Il semble subir les violences de ses bourreaux, et cependant ceux-ci ne font qu'exécuter ses volontés, comme le remarque saint Léon le Grand : « Admisit in se impias manus furentium, quæ dùm proprio incumbunt sceleri, famulatæ sunt Redemptori (4). » N'aurait-il pas pu, en effet, s'il l'avait voulu, manifester un désir contraire, et se voir aussitôt ravi à la fureur de ses ennemis par plus de douze légions d'anges ? *An putas quia non possum rogare Patrem meum, et exhibebit mihi modò plus quàm duodecim legiones angelorum* (5) ?

1. Ps. CIX, 4.
2. Is., LIII, 7.
3. Eph., V, 2.
4. Serm. 60 vel 62, *de Passione Domini*, cap. 3.
5. Matth., XXVI, 53.

Les hommes ne sont, dans cette oblation divine, que de purs instruments : instruments criminels sans doute, à cause de leur malice, mais instruments qui n'ont de force et de puissance, sur la personne sacrée du Sauveur, que celle qu'il veut bien leur laisser prendre pour exécuter ses propres desseins. C'est donc lui qui, de son propre mouvement et quand il le veut, met un terme à sa vie mortelle : *Ego pono animam meam.... nemo tollit eam à me, sed ego pono eam à meipso* (1). C'est lui qui immole véritablement la victime, et qui par suite est encore ici le prêtre de son sacrifice, comme il en est l'hostie : « Victima sacerdotii sui, et sacerdos suæ victimæ (2). »

4° IMMOLATION GLORIEUSE DE SA VIE RESSUSCITÉE.

La victime est immolée, mais DIEU en a-t-il accepté l'oblation ? Les holocaustes de l'ancienne loi devaient être dévorés par les flammes, et ces flammes, dans certains cas, étaient envoyées du ciel d'une manière miraculeuse, pour assurer ceux qui les avaient offerts, que leurs sacrifices étaient agréables à la divine Majesté (3). C'est ce que rappelle le Pape Benoît XIV, dans son traité du saint sacrifice de la Messe, assurant que cette approbation d'En-Haut n'a point manqué au sacrifice du Calvaire. La victime immolée est déposée quelque temps sur la pierre du sépulcre, comme sur un autel, pour y attendre le feu du ciel qui doit la consumer. Et bientôt, comme nous l'apprend saint Paul, la gloire du Père, qui n'est autre que son Verbe, s'approche de ce corps inanimé, pour lui donner une nouvelle vie (4), et pour faire disparaître à jamais en lui tous les restes de sa mortalité (5) ; comme le feu de l'holocauste dévorait tout ce qu'il y avait d'imparfait dans la victime. C'est donc par sa résurrection glorieuse que JÉSUS-CHRIST

1. Joann., X, 17, 18.

2. *S. Paulin.*, Ep. 11 ad Sever., §. 8.

3. *Et eccè ignis egressus à Domino devoravit holocaustum et adipes qui erant super altare* Lev., IX, 24 ; cfr. Ex., XL, 34 ; Judic., VI, 20-31 ; 3 Reg., VIII, 10-12, XXVIII, 28 ; 2 Par., VII, 1, 2.

4. *Surrexit à mortuis per gloriam Patris* Rom., VI, 4.

5. *Ut absorbeatur quod mortale est à vitâ* (II Cor., V, 4).

prêtre et victime a achevé de donner à son sacrifice le caractère d'un parfait holocauste (1).

C'est fini pour la terre, mais non pour le ciel. Car depuis que la victime ressuscitée a pris place à la droite de son Père, elle ne cesse de lui montrer ses plaies devenues glorieuses, et de s'offrir ainsi encore en perpétuel holocauste. C'est cette immolation sans souffrance que saint Jean nous laisse entrevoir dans son Apocalypse : *Et vidi..... Agnum stantem tamquàm occisum* (2), et que le Pape saint Grégoire (3) aime à nous rappeler : « Tunc immolavit solemnem hostiam, quùm se æterno Patri per glorificatæ carnis materiam cœlo exhibuit. ».

III. — PERPÉTUITÉ DU SACERDOCE DE NOTRE-SEIGNEUR.

C'est fini pour la terre, vient-on de lire. Mais non, le divin sacrifice s'y perpétue sous d'autres formes à travers les âges, et durera jusqu'à la fin des siècles.

1° PARTICIPATION INADÉQUATE DE TOUS LES CHRÉTIENS AU SACERDOCE DE NOTRE-SEIGNEUR.

Jésus-Christ, s'étant fait notre médiateur, a voulu nous faire participer à son sacrifice. Il a voulu nous associer tous, quoique à divers titres, à son sacerdoce aussi bien qu'à son immolation, au moins dans une certaine mesure.

En s'offrant lui-même en victime de son divin sacrifice, il offrait aussi le corps mystique dont il est le chef, tous les fidèles qui composent son Église. Or, d'une part, les membres de ce corps, étant des êtres raisonnables, ne peuvent être offerts en victimes sans leur consentement. De l'autre, ils doivent donner

1. « In sacrificiis judaicis victima incendebatur super altare holocaustorum, ut quidquid in eà vitii esset flammis absumeretur..... In novà lege consumpta fuit victima in Christi resurrectione ; nàm in resurrectione absorptum fuit in Christo *quod mortale est à vitâ* (Bened. XIV, *de sacrificio Missæ*, l. 2, c. 11, n. 5 ; cfr. II Cor., V, 4). »

2. Apoc., V, 6.

3. In I Reg. exp., l. 1, n. 40.

ce consentement, s'ils veulent participer aux fruits du divin sacrifice. Il faut donc que tous s'offrent avec Notre-Seigneur, et par suite soient avec lui, d'une certaine manière, prêtres et victimes. C'est la doctrine du Prince des apôtres qui, s'adressant aux fidèles de son temps, leur dit qu'ils forment une race d'élite, une famille sainte, un royal sacerdoce ; *Vos autem genus electum, regale sacerdotium, gens sancta* (1). C'est aussi la pensée de saint Paul conjurant les chrétiens de Rome d'offrir leur corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à Dieu : *Obsecro itaque vos, fratres,... ut exhibeatis corpora vestra hostiam viventem, sanctam, Deo placentem* (2).

Mais l'Église doit durer jusqu'à la fin des siècles et toujours être sainte, en même temps qu'elle est une, catholique et apostolique. Il y aura donc toujours dans son sein de saintes âmes, dans lesquelles, et par les sacrifices volontaires desquelles Notre-Seigneur continuera à s'immoler. Ces sacrifices ne seront pas, pour toutes, l'immolation sanglante du martyre, bien que l'ère des martyrs soit toujours ouverte ; mais ils seront toujours l'abnégation personnelle et les pénibles efforts qu'exigent la pratique des vertus chrétiennes, la prière, la mortification, les œuvres de charité (3).

« Agnosce, christiane, dignitatem tuam (4) ! » Que l'âme chrétienne est grande, puisqu'elle peut déjà, en vertu même du caractère dont elle est honorée, participer au sacerdoce comme à l'immolation de l'Agneau sans tache, et contribuer ainsi à perpétuer ici-bas son sacrifice à travers les siècles !

Parmi ces âmes saintes, qui font la gloire et la consolation de l'Église, il en est une, créature privilégiée entre toutes, qui plus que toute autre est revêtue de ce sacerdoce mystique, et qui en exerce les fonctions avec une perfection rare. C'est celle même à laquelle nous devons la divine Victime, qui l'a conçue du Saint-Esprit dans ses chastes entrailles et enfantée miraculeusement sans perdre l'auréole de sa virginité ; qui l'a nourrie de son lait ; qui l'a offerte en holocauste, d'abord aux

1. 1 Petr., II, 9.
2. Rom., XII, 1.
3. S. Th., *Summ. th.*, 2ª 2ᵃᵉ, q. 85, a. 3, ad 2.
4. S. Léon Pape.

jours de la Circoncision et de la Présentation au temple, puis dans l'obscurité de sa vie cachée, comme dans les travaux de sa vie publique et les souffrances de sa Passion ; mais surtout au Calvaire où, debout au pied de la croix, avec le souverain Prêtre qui est son Fils, elle offre la divine Victime. C'est cette créature incomparable qui, maintenant encore, sans cesse unie à la Victime de notre salut, glorifiée dans le ciel ou offerte à DIEU sur la terre par les âmes justes et ferventes, participe plus que toute autre à son sacerdoce comme à son état de victime.

Oui, Marie Immaculée, la Mère de JÉSUS notre prêtre et notre victime, occupant à juste titre une place privilégiée dans le corps mystique de son divin Fils, prend plus intimement part à son sacrifice et contribue ainsi d'une manière plus parfaite à sa perpétuité.

Elle ne peut toutefois l'offrir au même titre, ni aussi parfaitement que son propre Fils. Elle ne peut surtout reproduire à son gré, autrement que par le souvenir et la perfection de ses sentiments religieux, le grand sacrifice du Calvaire. Il peut donc y avoir, au sacerdoce de JÉSUS-CHRIST, une participation plus parfaite.

2° PARTICIPATION ADÉQUATE A SON SACERDOCE, DONT NOTRE-SEIGNEUR FAVORISE CEUX QUI REÇOIVENT LE SACREMENT DE L'ORDRE.

JÉSUS-CHRIST n'a pas voulu voir disparaître et s'évanouir dans l'ombre du passé ce sacrifice, qui est le prodige le plus admirable de sa charité, la fin et le couronnement de tous ses mystères, son œuvre par excellence, la plus sublime et la plus parfaite de ses œuvres (1). Aussi a-t-il institué une autre participation à son sacerdoce, plus parfaite que celle qui est le partage des simples fidèles. Il a créé ici-bas des prêtres, dont le caractère sacré, comme dit saint Vincent de Paul (2), « est, d'une manière plus adéquate, une participation de son propre sacerdoce », et auxquels il donne, sur son corps naturel comme sur

1. Joann., XVII, 4.
2. Coll., III, 383 ; VIII, 328.

son corps mystique, des pouvoirs qu'il n'a pas accordés même à sa propre Mère.

L'imperfection du sacerdoce lévitique, dit le Concile de Trente (1), le rendant incapable de sanctifier les âmes, Dieu dans sa miséricorde a suscité à cet effet un autre prêtre selon l'ordre de Melchisedech, Jésus-Christ, Notre Seigneur. C'est lui qui, près de s'immoler pour nous racheter sur l'autel de la croix, et ne voulant pas voir disparaître avec lui son sacerdoce, laissa à l'Église, son épouse chérie, un sacrifice visible. Il institua donc ce sacrifice pour représenter le sacrifice sanglant qu'il devait offrir une fois sur la croix, en perpétuer la mémoire jusqu'à la fin du monde, et nous en appliquer la vertu salutaire pour la rémission des péchés que nous commettons tous les jours. C'est pour cela que, s'attribuant la dignité de prêtre éternel selon l'ordre de Melchisedech, il offrit à Dieu son Père son corps et son sang sous les espèces du pain et du vin, et qu'il les donna, sous les mêmes apparences, à ses apôtres, les constituant, eux et leurs héritiers dans le sacerdoce, prêtres du Nouveau Testament, par ces paroles : « Faites ceci en mémoire de moi », suivant la croyance et l'enseignement perpétuel de l'Église.

C'est le caractère sacré de ce nouveau sacerdoce que nous

1. « Quoniam sub priori Testamento, teste Apostolo Paulo (*Hebr.*, VII, 19, 19), propter levitici sacerdotii imbecillitatem, consummatio non erat, oportuit, Deo Patre misericordiarum ità ordinante, sacerdotem alium secundùm ordinem Melchisedech surgere, Dominum Nostrum Jesum Christum, qui posset omnes quoscumque sanctificandi essent consummare, et ad perfectum adducere. Is igitur Deus et Dominus noster, etsi semel seipsum in arà Crucis, morte intercedente, Deo Patri oblaturus erat, ut æternam illic redemptionem operaretur; quia tamen per mortem sacerdotium ejus exstinguendum non erat, in cœnâ novissimâ, quâ nocte tradebatur, ut dilectæ sponsæ suæ Ecclesiæ visibile, sicut hominum natura exigit, relinqueret sacrificium, quo cruentum illud, semel in cruce peragendum, repræsentaretur; ejusque memoria in finem usquè sæculi permaneret, atque illius salutaris virtus in remissionem eorum quæ à nobis quotidie committuntur peccatorum applicaretur, sacerdotem secundùm ordinem Melchisedech se in æternum constitutum declarans, corpus et sanguinem suum sub speciebus panis et vini Deo Patri obtulit; ac, sub earumdem rerum symbolis, Apostolis, quos tunc novi Testamenti sacerdotes constituebat, ut sumerent tradidit; et eisdem, eorumque in sacerdotio successoribus, ut offerrent præcipit per hæc verba : *Hoc facite in meam commemorationem* (Matth., XXVI, 26); uti semper catholica Ecclesia intellexit et docuit (Concil. Trid., s. 22, cap. 1). »

avons reçu, nous prêtres de la sainte Église de DIEU, au jour de notre ordination. En même temps, nous avons reçu le pouvoir de faire descendre JÉSUS-CHRIST sur l'autel à notre parole, de renouveler ainsi, aussi souvent que nous le voulons, le sacrifice du Calvaire, par une immolation tout aussi réelle quoique non sanglante.

A ce pouvoir si grand que nous donne le Souverain Prêtre sur son corps naturel, et qu'il ne nous retire jamais, quelle que soit notre indignité, il en ajoute d'autres non moins admirables sur son corps mystique, sur les membres de son Église. En vertu de ces pouvoirs tout divins, nous avons, sur les âmes régénérées, pour ainsi dire, droit de vie et de mort. Nous sommes, en effet, les dépositaires et les dispensateurs de la divine parole et de la sainte Eucharistie, de cette double nourriture sans laquelle elles ne tardent pas à périr ; et de plus, ayant reçu la faculté de les délier ou non des chaînes du péché, il dépend de nous en grande partie de les arracher ou de les vouer à une mort éternelle. C'est ce qui faisait dire à saint Vincent de Paul que les prêtres sont responsables de tout le bien et de tout le mal qui se fait dans l'Église.

En d'autres termes, nous sommes, par notre ordination, revêtus du sacerdoce même de JÉSUS-CHRIST, investis des mêmes droits comme des mêmes pouvoirs : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos* (1). Nous offrons à DIEU la même Victime, et nous l'immolons sur l'autel de la même manière qu'il l'a immolée lui-même au Cénacle. Nous donnons aux âmes le même pardon, la même grâce, le même aliment. Nous sommes, en un mot, pour l'Église, d'autres JÉSUS-CHRIST : « Sacerdos alter Christus ! »

Se peut-il concevoir une dignité plus grande et un emploi plus sublime ? Notre élévation, nous dit saint Bernard (2), surpasse celle des rois et des empereurs, et même celle des plus parfaits esprits de la hiérarchie céleste : « Prætulit vos Deus regibus et imperatoribus, imò, ut altiùs loquar, prætulit vos angelis et archangelis. »

Nos obligations ne sont pas moins graves que nos pouvoirs

1. Joann., XX, 21.
2. In synod., I, append.

ne sont sublimes, et notre sainteté doit être proportionnée à la grandeur de notre dignité.

Notre sacerdoce n'étant qu'une participation du sacerdoce de Jésus-Christ, nous ne pouvons l'exercer dignement que dans les conditions où il l'a exercé lui-même, en étant comme lui, tout à la fois, prêtres et victimes. Ces deux qualités en nous sont intimement liées, et nous ne serons prêtres vraiment dignes de ce nom, que dans la mesure où nous serons victimes. Victimes en faisant tous nos efforts pour détruire en nous, par la pénitence et la mortification, le péché, ses causes et ses effets, c'est-à-dire les inclinations déréglées de notre mauvaise nature. Victimes, en appliquant au service de Dieu, autant qu'il est en nous, tout notre être physique, intellectuel et moral, dans l'oraison et les autres actes intérieurs ou extérieurs du culte dont il nous a faits les ministres. Victimes, en soumettant à Dieu et à ceux qui nous le représentent, non seulement notre corps et la liberté de ses mouvements, mais encore les déterminations de notre volonté, les affections de notre cœur et jusqu'aux pensées et aux jugements de notre esprit. Victimes, en nous dévouant au salut de nos frères par les travaux de l'apostolat et l'exercice du saint ministère.

C'est là ce que saint Paul appelle s'immoler soi-même avec l'hostie du sacrifice, *immolor suprà sacrificium* (1). C'est ce qui résume toutes les obligations de notre sacerdoce, comme toutes ses grandeurs, et nous rend plus semblables au Souverain Prêtre.

Tel est bien le sacerdoce considéré à sa source même, en Jésus-Christ le Pontife suprême. Tel est l'idéal du prêtre que conçut saint Vincent de Paul, surtout quand la maturité de l'âge jointe aux données de l'expérience et aux lumières plus vives que lui mérita sa sainteté toujours croissante, lui en eût mieux fait comprendre la grandeur et l'excellence.

La sublimité de cette conception l'effrayait, et il s'accusait souvent de témérité pour être entré si légèrement dans un état qui exige une si grande sainteté ; ajoutant que s'il l'avait mieux connu avant d'y entrer, jamais il ne se serait laissé imposer les mains.

1. Phil., II, 17.

C'est ce qu'il écrivit une fois à l'un de ses amis, M. de Saint-Martin, chanoine de Dax, au sujet d'un de ses petits-neveux : « Je n'ai jamais désiré, lui dit-il, qu'il fût ecclésiastique, et encore moins ai-je eu la pensée de le faire élever pour ce dessein, cette condition étant la plus sublime qui soit sur la terre, et celle-là même que Notre-Seigneur y a voulu prendre et exercer. Pour moi, si j'avais su ce que c'était, quand j'eus la témérité d'y entrer, comme je l'ai su depuis, j'aurais mieux aimé labourer la terre que de m'engager à un état si redoutable. C'est ce que j'ai témoigné plus de cent fois aux pauvres gens de la campagne... pour les encourager à vivre contents,...et heureux en leur condition. Et en effet, plus je deviens vieux, et plus je me confirme dans ce sentiment, parce que je découvre tous les jours l'éloignement où je suis de la perfection en laquelle je devrais être (1). »

Ces sentiments ne doivent pas nous étonner dans l'humble saint Vincent, puisque, au témoignage de saint Cyrille d'Alexandrie (2), on les retrouve plus ou moins dans tous les saints. Nous connaissons l'histoire de saint Fulgence (3), de saint Ambroise (4), de saint Grégoire, essayant de se dérober, par la fuite ou d'autres industries, aux honneurs du sacerdoce ; et celle de saint François d'Assise demeurant simple diacre jusqu'à sa mort, sans jamais vouloir consentir à se laisser ordonner prêtre.

Souvent aussi, il faut bien le reconnaître avec l'historien d'un des enfants spirituels de saint Vincent (5), « ces sentiments d'une sainte frayeur, la divine Providence les inspire d'ordinaire sur le soir de la vie, afin de purifier l'âme des complaisances coupables qu'elle aurait attachées à l'exercice de fonctions sublimes. A l'heure de la vocation, au contraire, elle semble voiler l'avenir pour ne rien ôter au pieux élan, disons mieux, aux encourageantes illusions de la jeunesse. »

Bénissons, en effet, la divine Providence de n'avoir pas donné

1. Coll., III, 296 ; XI, 118, 119.

2. « Omnes sanctos reperio divini ministerii ingentem veluti molem formidantes (*De fest. pasch.*, hom. 1). »

3. « Vota eligentium velociori præveniens fugâ, latebris incertis absconditur (*Vita S. Fulg.*, c. 16). »

4. « Quàm resistebam, ne ordinarer (*Epist.*, 82) ! »

5. *Notice sur M. Joseph Girard.* Paris, 1881, p. 8.

sur ce point à saint Vincent, avant son ordination, les lumières qu'il a reçues depuis ; car nous aurions peut-être été privés, par les résistances de son humilité, de ce beau modèle du bon et saint prêtre que nous allons maintenant étudier. Copie fidèle du divin original, et mieux que lui à notre portée, il nous encouragera et nous aidera à en retracer les traits.

PREMIÈRE PARTIE.

SAINT VINCENT DE PAUL MODÈLE DU BON ET SAINT PRÊTRE.

PREMIÈRE PARTIE.

SAINT VINCENT DE PAUL MODÈLE DU BON ET SAINT PRÊTRE.

Notre sacerdoce, dit saint Vincent (1), est « une participation au sacerdoce éternel du Fils de Dieu. » Le caractère sacré que nous avons reçu dans notre ordination, est comme un sceau indélébile imprimé sur notre âme, et qui y représente « au naïf » le sacerdoce même de Notre-Seigneur.

A ce point de vue, tous les prêtres sont égaux. Tous possèdent, au-dedans d'eux-mêmes, avec le même caractère sacré, la même figure ineffaçable de Jesus-Christ, le Prêtre éternel.

Mais cette figure divine est-elle en tous également honorée comme elle le mérite ? Se trouve-t-elle toujours comme entourée d'un cadre de vertus et de sainteté qui en fait mieux ressortir l'éclat, et lui concilie plus aisément l'estime et le respect, la confiance et la vénération qui lui sont dus ? Ce serait bien à désirer, car, comme nous l'enseigne le Pape Léon XIII (2), c'est cet ensemble de vertus sacerdotales qui fait de nous de bons prêtres, parce qu'il nous rend plus semblables à Jésus-Christ, le Prêtre suprême et éternel : « Vitæ sanctitas..... complectitur eum..... virtutum sacerdotalium chorum, undè illa existit, quæ efficit sacerdotes bonos, similitudo Jesu Christi, summi et æterni Sacerdotis. »

Nous l'avions bien compris aux jours de notre formation sacerdotale, et comme saint Paul, dès le début de notre apostolat, nous nous étions tous proposé de travailler sans relâche à l'acquisition d'une sainteté que réclame si impérieusement

---

1. Coll., VIII, 328.
2. Encycl. *Quod multum,* du 22 août 1886, aux Évêques de Hongrie.

l'honneur de notre ministère : *Quamdiù quidem ego sum..... apostolus, ministerium meum honorificabo* (1).

Mais, hélas ! ce souvenir n'éveille-t-il pas dans notre conscience un remords ? Sommes-nous restés fidèles à cette bonne résolution ? Dans quelle mesure avons-nous reçu les grâces et l'Esprit du sacerdoce, et comment les avons-nous conservés et développés ? Qu'avons-nous fait produire à ce talent précieux qui nous a été confié à notre entrée dans les ordres ? Quand il faudra en rendre compte, avons-nous lieu d'espérer que des lèvres de notre juge tombera cette douce et consolante parole : *Euge, serve bone et fidelis* (2) ?

Suivant la réponse que nous pouvons faire à cette question, nous appartenons à l'une des nombreuses catégories entre lesquelles se répartissent les ministres des autels, depuis le bon et saint prêtre jusqu'au prêtre tiède et relâché, pour ne pas dire mauvais et infidèle à ses devoirs les plus sacrés.

C'est dans la catégorie des meilleurs et des plus saints prêtres que figure saint Vincent de Paul, un des modèles les plus accomplis que l'on puisse offrir à l'imitation du clergé. Il est bien en effet le modèle du bon et saint prêtre, et dans sa préparation et son initiation aux saints ordres, et dans la rare perfection avec laquelle il mena de front le travail de sa propre sanctification et l'exercice de son sacerdoce.

1. Rom., XI, 13.
2. Matth. XXV, 21.

CHAPITRE PREMIER.

SAINT VINCENT MODÈLE DU PRÊTRE DANS SA PRÉPARATION ET SON INITIATION AUX SAINTS ORDRES.

Prévenu et aidé du secours de la grâce, notre Saint sut se mettre dans les conditions les plus favorables pour recevoir, avec le caractère sacré que confèrent les saints ordres, les grâces et l'esprit qui leur sont propres. Il n'entra dans le sanctuaire que par la porte d'une vocation vraiment divine, et il apporta à chacune de ses ordinations les dispositions les plus propres à lui en assurer le fruit.

I. — VOCATION DE SAINT VINCENT A L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE.

« Dieu, devait plus tard dire notre Saint (1), Dieu donne grâce en une condition, qu'il refuse en une autre. » C'est qu'en effet, chaque homme est destiné par la divine Providence à un certain état de vie, qui lui assigne une place spéciale, un rôle particulier à remplir dans la société domestique, civile ou religieuse ; état de vie qui est fait pour lui, et pour lequel il est fait lui-même. En conséquence, chaque homme qui est vraiment dans sa vocation, possède les *qualités naturelles* requises pour en accomplir les obligations. Il peut de plus compter, si par ailleurs il ne s'en rend pas indigne, sur des secours spéciaux ou *grâces d'état*, qui l'aideront à remplir les devoirs de sa charge, à triompher des difficultés particulières à ce genre de vie.

Celui au contraire qui, infidèle à sa vocation, s'engage

1. Coll., V, 385.

témérairement dans une autre voie que celle que Dieu lui avait tracée, court grand risque de se perdre. Car les dispositions naturelles, dont il est doué en vue de l'état qu'il n'a pas embrassé, non seulement lui sont souvent inutiles dans celui où il est entré, mais encore deviennent parfois des obstacles. Et quant aux grâces d'état, il rend inutiles celles qui lui étaient réservées dans l'état où il n'est pas entré ; et il est privé par sa faute de celles dont il aurait tant besoin dans le genre de vie qu'il a embrassé sans vocation.

S'il en est ainsi pour tout état de vie, à plus forte raison pour l'état ecclésiastique. Cet état comporte, en effet, des obligations plus graves et plus difficiles à remplir, et suppose, pour que l'on puisse bien s'en acquitter, des grâces spéciales, que Dieu n'accorde qu'à ceux qu'il appelle, et qu'il refuse aux intrus. « Dieu, dit saint Vincent (1), ne donne pas les grâces qu'il faut pour s'acquitter de cet état sacré, sinon à ceux que sa bonté y appelle. »

Nul ne doit donc s'ingérer de lui-même dans les fonctions redoutables du sacerdoce, sous peine de voir son ministère frappé de stérilité, et son propre salut gravement compromis. Dans une profession si haute et si difficile, dit encore notre Saint (2), « la perte semble inévitable pour les personnes qui osent y entrer sans être appelées. »

Aussi celui qui plus tard devait écrire ces lignes, n'eut-il garde d'entrer de lui-même dans le sanctuaire. Dès ce début, dont l'importance n'échappait pas à sa raison éclairée des lumières de la foi, mettant en pratique ce qui fut la devise de toute sa vie et le secret de toutes ses grandes œuvres, il ne voulut point « enjamber » témérairement sur la divine Providence, mais il se contenta de la « côtoyer » fidèlement.

Ce fut en effet la divine Providence qui le conduisit comme par la main jusqu'au sacerdoce, et son grand mérite fut de se laisser conduire, sans jamais opposer à l'action divine la moindre résistance.

Dieu le fit naître le 24 avril 1576 d'une famille peu aisée de

1. Coll., VI, 398.
2. *Abelly*, Coll., III, 297.

Ranquines, hameau de la paroisse de Pouy, près de Dax, alors ville épiscopale située sur les confins des landes de Bordeaux. Ses parents Jean de Paul et Bertrande de Moras étaient de simples paysans, qui, nous dit Abelly (1), « tous deux ont vécu, non seulement sans reproche, mais aussi dans une grande innocence et droiture. Ils avaient une maison et quelques petits héritages, qu'ils faisaient valoir par leurs mains, à quoi ils étaient aidés par leurs enfants qui furent six, savoir : quatre garçons et deux filles. Vincent était le troisième, et, dès son enfance, il fut comme les autres employé à travailler, et particulièrement à mener paître et garder les bestiaux de son père. »

Ce n'est pas sans une disposition particulière de la divine Providence, qui avait de si grands desseins sur cet enfant, qu'il dut ainsi, dès son entrée dans le monde, coudoyer toutes les misères auxquelles il était appelé à porter remède. Mais ces desseins alors, il faut l'avouer, étaient encore bien cachés, et malgré la charité précoce dont les traits sont si connus et qu'a louée le Pape Clément XII dans la bulle de sa canonisation (2), ce petit pâtre de douze ans ne laissait pas encore deviner ce qu'il devait être plus tard.

Son père cependant, ayant remarqué la vivacité d'esprit dont Dieu l'avait doué, pensa, comme le rapporte Abelly (3), « que cet enfant pouvait faire quelque chose de meilleur que de mener paître les bestiaux. Ce fut pourquoi il prit la résolution de le mettre aux études. »

A cet effet, il le plaça en pension à Dax, dans un collège tenu par les Pères Cordeliers, moyennant la somme de soixante livres par an. C'était là une charge bien lourde pour la pauvre famille, mais Jean de Paul en espérait pour plus tard quelque avantage même temporel, car ses vues n'étaient pas complètement désintéressées. « Ce bon homme, dans sa simplicité, continue Abelly, pensait que son fils Vincent, s'étant rendu capable par l'étude, pourrait un jour obtenir quelque bénéfice, et, en servant l'Église, soulager sa famille et faire du bien à ses

1. Coll., I, 19.

2. Bull. *Superna Jerusalem*, §, 3 (Acta apostolica, p. 119).

3. Coll., I, 20, 21.

autres enfants. Mais les pensées de DIEU sont bien différentes de celles des hommes, comme lui-même le témoigne par un prophète (1), et ses desseins sont bien élevés au-dessus de toutes leurs prétentions. Le père du petit Vincent, en le portant aux études, pensait aux petits avantages qu'il en espérait tirer pour sa famille ; et DIEU avait dessein de s'en servir pour faire de très grands biens à son Église ; et il voulait que, laissant ses parents dans leur bassesse et dans leur pauvreté extérieure, il s'employât uniquement à procurer l'accroissement du royaume de son Fils JÉSUS-CHRIST. »

Sans entrer dans les vues intéressées de son père, que peut-être il ignorait alors, le jeune Vincent dut considérer son désir comme une disposition de la divine Providence, à laquelle il devait se conformer.

C'est ce qu'il fit en profitant de son mieux de la nouvelle éducation qu'il allait recevoir. Et, de fait, il se comporta de telle sorte, et fit de tels progrès que, au bout de quatre ans (1588-1592), il cessa d'être à la charge de ses parents. Maître et élève tout à la fois, il put dès lors, par son travail, subvenir lui-même aux frais de son instruction. Par sa piété, sa sagesse, l'angélique pureté de ses mœurs, aussi bien que par sa belle intelligence et son application ardente et soutenue au travail, il eut bientôt fixé l'attention de ses maîtres, conquis leur estime et leur affection.

Ceux-ci sans doute ne purent s'empêcher de parler, même en dehors du collège, des qualités de leur jeune élève. Aussi l'un des avocats les plus distingués de la ville de Dax, qui était en même temps juge au village de Pouy, M. de Commet, en ayant eu connaissance, résolut de donner ce jeune homme comme précepteur à ses propres enfants. A cet effet, il le retira du couvent des Cordeliers, dont Vincent continua cependant à suivre encore les cours pendant cinq ans (1592-1597), le reçut en sa propre maison, et lui confia l'instruction et l'éducation de sa jeune famille.

Ce fut de cet homme de bien que se servit la divine Provi-

1. *Non enim cogitationes meæ cogitationes vestræ, neque viæ vestræ viæ meæ, dicit Dominus : quia sicut exaltantur cœli à terrâ, sic exaltatæ sunt viæ meæ à viis vestris, et cogitationes meæ à cogitationibus vestris* (Is., LV, 8, 9).

dence, sinon pour révéler au jeune précepteur sa vocation à l'état ecclésiastique, au moins pour l'aider à la découvrir.

« M. de Commet, dit Abelly (1), qui était une personne de mérite et de piété, étant très satisfait du service que le jeune Vincent lui avait rendu en la personne de ses enfants, et de l'édification que toute sa famille avait reçue de sa vertu et sage conduite qui surpassait de beaucoup son âge, jugea qu'il ne fallait pas laisser cette lampe sous le boisseau, et qu'il serait avantageux à l'Église de l'élever sur le chandelier. Et pour cette raison, il porta Vincent de Paul, qui avait grand respect pour lui et qui le regardait comme un second père, à s'offrir à Dieu pour le servir dans l'état ecclésiastique, et lui fit prendre la tonsure et les quatre ordres qu'on appelle mineurs, le 19 septembre 1596, étant alors âgé de vingt ans. »

C'est tout ce que l'histoire nous apprend sur les circonstances qui amenèrent cette grave détermination, mais nous pouvons affirmer sans témérité qu'elle n'eut pas, pour unique motif déterminant, l'avis de M. de Commet.

Sans doute le jeune précepteur ressentait déjà depuis longtemps cet *attrait* pour les devoirs et les fonctions ecclésiastiques qui devait si bien l'aider plus tard à s'en acquitter dignement. Il possédait aussi incontestablement les *aptitudes* requises pour l'exercice du saint ministère; et nous savons aujourd'hui que Dieu n'a opposé à la réalisation de ses désirs aucun de ces *obstacles* insurmontables par lesquels il écarte parfois du sacerdoce ceux qu'il n'y veut point appeler.

Mais Vincent, dans son humilité, toujours méfiant de lui-même, n'osait se rendre le témoignage que ses attraits étaient assez surnaturels et dépouillés de toutes vues humaines, que ses aptitudes étaient suffisantes, et qu'aucun obstacle, indice sérieux de la volonté divine, ne lui fermait les portes du sanctuaire.

Dans cette incertitude, il ne croyait pas probablement devoir encore en parler au guide de sa conscience. Il attendait pour cela, comme il le fit toute sa vie avant d'entreprendre aucune œuvre de quelque importance, il attendait un signe de la

1. Coll., I, 23, 24.

divine Providence, à laquelle il voulait toujours laisser l'honneur de l'initiative.

Ce signe, comment ne l'avait-il pas vu dans le désir de son père Jean de Paul ? Sans doute, à l'âge où il était alors arrivé et avec les lumières que devait lui donner sa grande piété, ce désir lui paraissait inspiré par des motifs trop humains. Mais il n'en était pas de même du conseil sage, éclairé, et surtout complètement désintéressé de M. de Commet ; et il crut que DIEU voulait au moins l'avertir par là d'étudier sérieusement cette grave question.

Nul doute qu'alors il n'en ait référé au guide de sa conscience, à l'homme de DIEU, dont la décision est toujours d'un si grand poids dans la question de la vocation. Pour éclairer cette décision, il dut lui faire connaître tout le détail de sa vie, lui dévoiler toutes ses inclinations, tous ses attraits comme toutes ses répugnances ; puis, après de ferventes prières, il dut attendre des lèvres de ce nouvel Ananie, gardiennes de la science sacrée (1), la parole lumineuse qui devait être pour lui l'oracle des divines volontés.

Cette parole, qu'il reçut comme venant du ciel, fixant toutes ses incertitudes, mit fin à toutes les hésitations de son humilité, et il ne songea plus qu'à y répondre généreusement en prenant désormais le Seigneur pour son unique partage (2).

II. — LA TONSURE ET LES ORDRES MINEURS.

Ce fut animé de ces sentiments qu'il reçut la tonsure et les ordres mineurs, le 19 ou le 20 décembre 1596 (3), dans l'église collégiale de Bidache, au diocèse de Dax, des mains de Mgr Salvat Diharse, évêque de Tarbes, avec un dimissoire du chapitre de Dax, dont le siège était alors vacant. Les saintes

1. *Labia enim sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus* (Mal., II, 7).

2. *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei, tu es qui restitues hæreditatem meam mihi* (Ps. XV, 5 ; *Pont. Rom.* de cler. fac.).

3. Abelly dit le 19. Collet le 20. C'est cette dernière date qu'ont adoptée M. Maynard, Mgr Bougaud, M. de Broglie, et M. l'abbé Granger dans sa brochure sur l'*Ordination de saint Vincent de Paul dans l'église de Château-l'Évêque* (Perigueux, 1872).

dispositions qu'il y apporta lui méritèrent une abondante participation aux grâces qui leur sont propres.

En quittant les habits du siècle pour prendre les vêtements de deuil propres aux clercs, il reçut cette grâce de détachement qui devait si bien l'aider à mourir au monde et à lui-même, et lui permettre de dire avec saint Paul : *Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo* (1). Et l'on sait à quel parfait détachement il devait arriver, ne tenant, par les liens d'une affection purement naturelle, ni à sa famille, ni à son pays, ni à la considération, ni aux honneurs, ni à aucun avantage temporel.

En laissant tomber sa chevelure sous les ciseaux du pontife, il posa les fondements de ce renoncement à toute superfluité et de cette pauvreté volontaire dans lesquels il vécut jusqu'à son dernier jour, malgré les facilités qu'il eut de se procurer à son gré toutes les aises et toutes les commodités de la vie.

En se revêtant du surplis, symbole d'une vie nouvelle et toute surnaturelle, il dut se proposer de vivre toujours de la foi, c'est-à-dire de ne pas se déterminer, comme il devait le dire plus tard (2), d'après les enseignements du monde, qui sont toujours trompeurs, mais d'après les maximes de l'Évangile, qui ne trompent jamais. Et son premier biographe nous fait connaître avec quelle perfection plus tard il fut fidèle à cet engagement : « Il se conformait toujours, dit-il (3), autant qu'il le pouvait, et que la nature des affaires le lui permettait, aux maximes de l'Évangile de Jésus-Christ, dont il reconnaissait la parole comme la fontaine de toute véritable sagesse. Et c'est à cette divine source qu'il puisait toutes les lumières dont son esprit était éclairé, et tous les salutaires avis qu'il donnait aux autres avec tant de bénédiction. »

En un mot, c'est alors qu'il commença à se pénétrer de cet esprit ecclésiastique qui doit être l'apanage du clerc, et paraître jusque dans sa composition extérieure, suivant le vœu du saint Concile de Trente (4) : « Sic decet omninò clericos, in sorte Domini vocatos, vitam moresque suos omnes componere, ut

1. Gal., VI, 14.
2. *Reg. com. Congr. Miss.*, II, 1.
3. *Abelly*, Coll., II, 630.
4. Sess. 22, *de reform.*, cap. 1.

habitu, gestu, incessu, sermone aliisque omnibus rebus, nil nisi grave, moderatum ac religione plenum præ se ferant. »

Les ordres mineurs, dont il savait, avec le Concile de Trente (1), apprécier toute l'importance, l'enrichirent de grâces nouvelles qui furent proportionnées à l'excellence de ses dispositions.

En recevant l'ordre de *portier*, il reçut avec abondance la grâce propre à cet ordre, et qui devait lui faire concevoir un si profond respect pour les personnes et les choses saintes, et pour les lieux consacrés par la présence de Notre-Seigneur au Très Saint Sacrement de l'autel. « Il s'y tenait toujours dans une très grande modestie, dit Abelly (2). Autant qu'il lui était possible, il évitait de parler à personne en ces saints lieux. Que s'il se trouvait en quelque nécessité de le faire, il tâchait de faire sortir hors de l'église ceux qui lui voulaient parler ; ce qu'il observait aussi envers les personnes les plus qualifiées, et même envers les prélats, sans toutefois rien dire ni faire qui pût blesser le respect qui leur était dû. »

Dans son ordination de *lecteur*, il reçut, avec la grâce d'un plus grand respect et d'une plus profonde estime pour la parole de Dieu, celle d'un vif amour des saintes Ecritures, qu'une lecture assidue devait lui rendre si familières. Et comme l'une des fonctions du lecteur est d'enseigner le catéchisme, ce fut sans doute à la grâce de cette ordination qu'il fut redevable du zèle qu'il montra toute sa vie pour cette manière simple et précise d'annoncer la parole de Dieu et d'enseigner au peuple les vérités nécessaires au salut. Il aimait, en effet, à catéchiser les enfants et les pauvres qu'il rencontrait sur son chemin ou dans les hôtelleries, et recommandait aux siens d'en faire autant. Et parmi les divers exercices dont se composaient les missions qu'il donnait ou faisait donner, il considérait le catéchisme comme le plus important, ayant coutume de dire (3), « que le fruit qui se fait à la mission est par le catéchisme. »

1. « Quantum sit hujus disciplinæ pondus (sess. 23, *de reform.*, cap 12). »

2. Coll., III, 107.

3. Coll., IV, 188.

L'ordre *d'exorciste*, en lui conférant le pouvoir de commander efficacement au démon pour le chasser du corps des possédés, lui apporta la grâce d'une profonde horreur pour tout ce que fait ou inspire ce prince des ténèbres, et en particulier pour le *monde*, ses maximes, ses usages, ses vaines menaces ou ses promesses menteuses, le charme trompeur de ces mille séductions que l'Église appelle « les pompes du démon. » Il considérait, en effet, le monde comme une incarnation de l'esprit du mal dans cette partie de la société humaine dont les membres, subissant sa maudite influence, professent les fausses maximes qu'il leur inspire, se soumettent aux usages tyranniques qu'il leur impose, se laissent séduire par ses vains appâts, et sont ainsi entraînés vers l'unique fin qu'il se propose, leur perte éternelle. Aussi avait-il grandement à cœur de se garder soigneusement, lui et toutes les âmes sur lesquelles il avait quelque influence, contre tout ce qui sentait l'esprit du monde (1). « Oh ! qu'il est à souhaiter, s'écriait-il plus tard en parlant de sa Compagnie (2), qu'elle se conserve dans cet éloignement de l'esprit du monde et de ce qui s'y passe, pour n'avoir de conversation qu'au ciel ! »

Enfin, avec l'ordre *d'acolyte*, il reçut la grâce d'une telle estime pour les fonctions qui lui sont propres, et d'un tel attrait pour les remplir, que jusque dans son extrême vieillesse, il aima à servir le prêtre à l'autel. « C'est ce qu'on lui a vu faire de tout temps, dit Abelly (3), quoiqu'il fût accablé d'affaires ; même en sa vieillesse, ayant plus de soixante-quinze ans, lorsqu'il ne pouvait presque plus marcher sans bâton, ni se mettre à genoux qu'à grand'peine, à cause de son mal de jambes. C'est en cet âge vénérable et en cet état d'infirmité, qu'on a vu ce premier Supérieur général de la Congrégation de la Mission, faire l'office de clerc, et aller servir un prêtre à l'autel, avec un respect et une dévotion qui édifiaient grandement les assistants. » Il se conformait ainsi à la recommandation de Notre-Seigneur, que le Pontife lui avait rappelée en l'ordonnant acolyte : *Sic luceat lux vestra*

1. *Abelly*, Coll., II, 415, 476 ; VIII, 345-348 ; 524.
2. Coll., V, 231.
3. Coll., III, 105.

coràm hominibus, ut videant opera vestra bona, et glorificent Patrem vestrum qui in cœlis est (1).

III. — PRÉPARATION AUX ORDRES SACRÉS.

C'était donc dans toute la sincérité de son âme et avec toute la générosité de son cœur, qu'en recevant la tonsure et les ordres mineurs, Vincent de Paul s'était donné à Dieu pour le servir dans l'état ecclésiastique ; et les engagements qu'il avait si sérieusement contractés, il se mit dès lors en devoir de les tenir avec une fidélité qui ne se démentit jamais.

A cette époque, malheureusement, il n'était pas rare de voir les aspirants à l'état ecclésiastique n'entrer dans la cléricature que pour obtenir aussitôt quelque riche bénéfice, dont ils se contentaient de toucher et de dépenser les revenus, sans se mettre en peine d'en acquitter les charges. Aussi n'avaient-ils garde d'entrer dans les ordres sacrés, afin de mener plus librement une vie toute séculière, quand elle n'était pas scandaleuse.

Vincent au contraire, ayant pris le Seigneur pour son partage, et s'étant dédié au service des autels, n'eut désormais d'autre ambition que celle de se rendre plus utile à l'Église, par l'exercice des pouvoirs que lui confèreraient les ordres sacrés, s'il pouvait mériter d'y être admis.

A cet effet, il s'appliqua à faire, dans la vertu comme dans la science, les progrès que le saint Concile de Trente (2) exige de ceux qui ont reçu les ordres mineurs, pour leur permettre de gravir les degrés de l'autel, et de s'approcher davantage des saints mystères : « ut in iis, cum ætate, vitæ meritum et doctrina major accrescat..... quùm..... hinc ad altiores gradus et sacratissima mysteria sit ingressus. »

Mais, pour réaliser ces progrès, Vincent n'avait pas à sa disposition les secours que trouvent de nos jours, dans les Séminaires, les aspirants au sacerdoce. Ces écoles de formation ecclésiastique n'existaient pas encore en France, et ceux qui voulaient se préparer sérieusement aux saints ordres et se mettre à même d'en exercer les fonctions avec fruit, devaient aller demander à quelque université, dont ils suivaient les

1. Matth., V, 16 ; cfr. *Pont. Rom.*, in ord. acolyt.
2. Sess. 23, *de reform.*, cap. 12.

cours, la connaissance des sciences sacrées, et se former à la vertu comme ils pouvaient.

C'est ce que fit le jeune Vincent de Paul. Il dut pour cela s'éloigner de son pays, où il ne revint qu'une seule fois vingt-six ans après en 1623, et quitter son père qu'il ne devait plus revoir ici-bas.

Les deux universités les plus voisines de Dax, qui se présentaient à son choix, étaient en France Toulouse, et en Espagne Saragosse. Il étudia certainement dans les deux, mais on n'a pu savoir à laquelle d'abord il donna la préférence. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il demeura peu de temps à Saragosse, probablement parce qu'il trouva cette université, comme toutes celles d'Espagne à cette époque, divisée par les querelles relatives aux rapports de la nature et de la grâce, « à la science moyenne et aux décrets prédéterminants. » « Vincent, dit un de ses historiens (1), qui eut toujours pour la dispute une horreur naturelle, se hâta de s'arracher à ce champ de bataille, où la foi souvent, où la charité toujours reçoit quelque blessure. Homme de soumission et d'amour, il fuyait tout ce qui divisait les intelligences et pouvait aigrir les cœurs. Non que son esprit et sa science fussent incapables, comme on l'a dit, de démêler la vérité de l'erreur dans ces questions subtiles, d'y briller même avec avantage ; mais il aimait mieux se déterminer par la soumission aux décrets de l'Église, et un vain triomphe de disputeur lui paraissait payé trop cher au prix de l'humilité et de la charité blessées. »

On eût dit qu'il avait pressenti à ce sujet les volontés du Saint-Siège, qui par la voix du Pape Clément VIII n'allait pas tarder à imposer silence aux parties pour se réserver le jugement de la question. Les célèbres Congrégations *de Auxiliis*, auxquelles il soumit les pièces du procès, s'ouvrirent le 2 février 1598, et en 1597 le jeune étudiant était certainement à Toulouse, commençant ou reprenant ses études théologiques.

Elles ne durèrent pas moins de sept ans (2), pendant lesquels

1. *Maynard*, l. 1, ch. 1, t. 1, p. 22 (édit. 1874).

2. C'est ce que le Père Esprit Larran, religieux augustin, docteur-régent en théologie de l'Université de Toulouse, atteste dans un écrit signé de lui, contresigné par le secrétaire Assolens, muni du sceau de l'Université, et daté du mois d'octobre 1664.

il s'appliqua sans relâche à l'acquisition de la science sacrée. Ce qui ne l'empêcha pas plus tard de compléter ses études à Rome, au retour de sa captivité en Barbarie, comme il en rend lui-même témoignage dans une lettre à M. de Commet, datée du 28 février 1608 : « Mon état, dit-il, est donc tel, en un mot, que je suis en cette ville de Rome, *où je continue mes études*, entretenu par Monseigneur le vice-légat qui était d'Avignon, qui me fait l'honneur de m'aimer et désirer mon avancement (1). » Il jeta ainsi les fondements de ce vaste et solide savoir qui lui permit, dans la suite, de résoudre avec autant de netteté que de modestie, toutes les difficultés qui lui étaient soumises ; de ce savoir qui lui fit reconnaître et dénoncer l'erreur dans des circonstances où fléchissaient, où hésitaient tout au moins les esprits les plus éclairés de son temps.

C'est là, il faut bien le dire, un aspect sous lequel saint Vincent de Paul est peu connu. On aime à rendre hommage à sa vertu et aux nobles qualités de son cœur, mais on se laisse trop facilement persuader qu'il n'avait qu'une intelligence médiocre, un esprit peu élevé, et une science très ordinaire. Cela vient de ce qu'on a trop ajouté foi aux protestations de son humilité, qui lui faisait affirmer en toute rencontre qu'il n'avait ni talent, ni savoir, et ne cessait de parler de son ignorance et de sa sottise. « Il n'était pas, dit Abelly (2), du nombre de ceux qui se laissent enfler pour un peu de science qu'ils pensent avoir. Au contraire, il cachait celle qu'il avait acquise, et par un mouvement d'humilité assez extraordinaire, il tâchait de persuader aux autres qu'il avait fort peu de science, et souvent, en parlant de lui-même, il se nommait un pauvre écolier de quatrième. »

Le parti janséniste, qui ne pouvait lui pardonner d'avoir si habilement découvert et si courageusement dénoncé ses erreurs, avait affecté de prendre au sérieux ces aveux d'incapacité et d'ignorance, et s'était efforcé de les accréditer. Et comme les hommes qui composaient ce parti ne manquaient ni d'intelligence, ni de savoir, leur jugement a paru compétent à plusieurs. De là est née cette fausse tradition qui ne s'est que

1. Coll., IV, 12.

2. Coll., I, 28.

trop propagée, mais contre laquelle protestent les documents de l'histoire mieux étudiés.

« Il avait, dit Abelly (1), l'esprit grand, posé, circonspect, capable de grandes choses, et difficile à surprendre... Il ne s'arrêtait pas à l'apparence des choses, mais il en considérait la nature et la fin ; et par son bon sens, qui excellait en lui, il savait fort bien distinguer le vrai d'avec le faux et le bon d'avec le mauvais, quoiqu'ils lui parussent sous un même visage. »

« Il avait surtout, ajoute Maynard (2), dans un degré suprême, ce bon sens que Bossuet a appelé le maître de la vie humaine ; ce bon sens plus rare peut-être, au point où il l'avait, que ce qu'on appelle le génie, parce qu'il suppose dans l'âme un assemblage et un équilibre de facultés plus nombreuses et plus inconciliables : la perception qui saisit une idée ou une affaire, l'étendue qui en embrasse les rapports, la perspicacité qui en découvre toutes les circonstances et en prévoit toutes les suites, le jugement qui en règle la mise en œuvre et l'exécution. »

On sait comment le prince de Condé fut mis en mesure d'apprécier son mérite, dans un entretien qu'il eut avec lui à la cour. « Il lui proposa, dit Abelly (3), quelques points de controverse, auxquels M. Vincent répondit sur-le-champ avec telle satisfaction de ce prince, qu'il lui dit : « Hé quoi ! M. Vincent, « vous dites à un chacun, et vous prêchez partout que vous « êtes un ignorant, et cependant vous résolvez en deux mots « l'une des plus grandes difficultés que nous ayons avec les « religionnaires. » Il lui proposa encore quelques autres difficultés sur le droit canonique, auxquelles M. Vincent ayant répondu avec pareille satisfaction de ce prince, il lui dit qu'il reconnaissait bien que c'était avec grande raison qu'il avait été choisi de Sa Majesté pour l'aider de son conseil. »

De même après l'avoir entretenu de questions de très haute importance, le cardinal de Richelieu, dit encore Abelly (4),

1. Coll., I, 114, 116.

2. *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, t. 4, p. 294, 295 (édit. 1874).

3. Coll., III, 290.

4. Coll., I, 185-214.

« en fut très satisfait, et il conçut dès lors une plus grande estime de la personne de M. Vincent, *que le bruit commun ne lui en avait donné*, comme il le témoigna à Madame la duchesse d'Aiguillon, sa nièce. L'ayant depuis voulu voir en diverses occasions.... il témoignait être fort aise de le voir de temps en temps, et même de le consulter quelquefois. »

Il suffit du reste de lire la correspondance et les conférences du Saint, pour se convaincre de la variété de ses connaissances, de la profondeur et de la solidité de sa doctrine. Et comme sa vie entièrement absorbée par toutes sortes de bonnes œuvres ne pouvait lui laisser que fort peu de temps pour étudier, on en conclura avec raison combien sérieuses avaient dû être ses premières études des sciences sacrées.

Pour ne citer qu'un trait à l'appui de cette remarque, on possède encore une de ses lettres, de plus de dix pages, *écrite au courant de la plume*, sans avoir eu le temps de faire aucune recherche, et adressée au Supérieur de la maison de Rome. La lettre est datée du 25 juin 1648. Le Saint était donc âgé de soixante-douze ans, à un demi-siècle de distance de ses premières études ; et il y réfute magistralement les erreurs du jansénisme, cinq ans avant la condamnation des cinq fameuses propositions par Innocent X (1653). Cette réfutation est des plus solides, et appuyée par de nombreuses citations des Papes et des Conciles, que le Saint n'avait certainement pas eu le temps de rechercher, puisqu'il termine en disant : « Voilà, Monsieur, la réponse à votre lettre, laquelle je n'ai communiquée à qui que ce soit, ni ne la communiquerai jamais. Je vous dis de plus que je n'en ai parlé à qui que ce soit, et que *je ne me suis fait aider par personne au monde en ce que je vous dis ;* ce que vous jugez bien par mon chétif style, et par mon ignorance qui ne paraît que trop... Je n'ai point eu le loisir de lire ma lettre, et je ne l'ai osé faire transcrire ; vous aurez peine à la lire ; excusez-moi (1). »

Et comme son correspondant avait encore quelque peine à soumettre sa manière de voir, il lui envoya une seconde lettre

1. Coll., V, 89-99.

non moins importante et non moins solide, écrite dans les mêmes conditions, à la date du 10 septembre de la même année 1648, et qu'il terminait par ces mots : « Voilà, Monsieur, la réponse que je fais à votre lettre, avec tant d'empressement que *je n'ai pas le loisir de la relire* (1). »

Il n'est donc pas étonnant que le Pape Clément XII ait pu dire, dans la bulle de sa canonisation, que déjà au moment où il fut promu au sacerdoce, la réputation de sa science égalait celle de sa sainteté : « Vix autem fuerat sacerdotali honore insignitus,.... quùm fama ejus probitatis et *doctrinæ* increbuisset. »

Aussi, l'un de ses meilleurs panégyristes (2) s'écriait-il, le 19 juillet 1891 : « Peut-on fermer l'oreille à tant de témoignages, où se résume l'opinion des meilleurs juges du temps, et qui s'accordent à déclarer qu'il avait l'intelligence la plus vaste, la plus solide et la plus profonde, que ses connaissances étaient aussi sûres qu'étendues, qu'en dépit de son humilité qui le portait souvent à garder le silence, sa supériorité se faisait jour malgré lui ? »

Nous avons du reste une preuve officielle de sa capacité et de la solidité de ses études théologiques dans les grades qu'il reçut en les terminant, et qui en furent comme le couronnement. Deux pièces authentiques retrouvées après sa mort (3) prouvent qu'il fut reçu bachelier en théologie à l'université de Toulouse, et qu'on lui conféra le pouvoir d'y expliquer et d'y enseigner le second livre des Sentences (4).

---

1. Coll., V, 111-120.

2. Mgr Demimuid, prof. à l'Institut catholique de Paris, *Panégyrique de S. Vincent de Paul*, prononcé à Paris le 19 juillet 1891.

3. *Abelly*, Coll., I, 27.

4. Les *livres des Sentences*, ouvrage composé par Pierre Lombard (qui enseigna la théologie à Paris, et devint ensuite évêque de cette ville, où il mourut en 1160), étaient alors, et furent longtemps encore comme le manuel que l'on commentait dans les écoles de théologie. Cet ouvrage fut ainsi appelé *livres des sentences*, parce que sur chaque question il allègue les sentiments ou les *sentences* des saints Pères. Il est partagé en quatre livres. Le premier est intitulé : *De la Trinité*. Le second, celui dont il s'agit ici : *De la Création et de ce qui s'y rapporte*. Le troisième : *De l'incarnation du Verbe*. Le quatrième : *Des Sacrements*.

De plus, il est certain qu'il était dès lors, ou qu'il devint depuis, licencié en droit canon, puisque nous lui voyons prendre ce titre dans certains actes officiels ; comme dans la procuration qu'il donna à son premier compagnon, M. Antoine Portail, pour prendre possession, en son nom, de la principalité du collège des Bons-Enfants (2 mars 1624). De même, dans l'établissement et règlement de la confrérie de la charité de Montreuil (11 avril 1627) : « Nous, dit-il, Vincent de Paul, prêtre, licencié en droit canon, principal du collège des Bons-Enfants, etc.... (1). »

Quant à ses lettres de docteur, on n'a pu encore les découvrir ; mais les auteurs de la *Gallia Christiana* lui en donnent le titre (2); et Philippe de Champagne, dans le portrait qu'il a peint de notre Saint, fait figurer à son doigt l'anneau des docteurs (3).

Quoi qu'il en soit de ce titre, si Vincent ne le possédait pas, il possédait certainement la science qu'il suppose ; et cette science, il avait dû l'acquérir dans de telles conditions, que loin de nuire à sa piété, elle n'avait fait que la rendre, et plus vive, et plus éclairée. C'est que son désir de posséder le science sacrée, qu'il considérait pour lui comme un devoir, était à la fois courageux et bien réglé.

Ce désir sans doute est toujours, en lui-même, raisonnable et légitime, puisque c'est le désir de la vérité, que Dieu lui-même a mis dans notre cœur. Mais il l'est plus particulièrement encore quand il a pour objet la vérité surnaturelle, que Dieu a daigné déposer pour nous dans le trésor de la révélation. Bien plus, ce désir paraissait à notre jeune étudiant utile, nécessaire, indispensable pour un aspirant aux saints ordres. Il voyait, en effet, dans l'acquisition de la science sacrée, un devoir d'état,

1. Coll., I, 105 ; IV. 19.

2. « Vigesimus octavus abbas abbatiæ S. Leonardi de Calmis, in Alnisio, ordinis Cisterciensis, fuit Vincentius de Paul, *doctor theologus*, reginæ Margaritæ à consiliis eleemosynarius (*Gall. Christ*, t. 2, page 1403 . »

3. Ce qui fait la force de ce dernier argument, c'est que les janséniste n'auraient pas manqué de réclamer, s'ils avaient vu, dans cet insigne doctoral décorant l'image du Saint, une usurpation injuste et mensongère.

dont l'accomplissement était étroitement lié à ses intérêts éternels, et à ceux des âmes qui devaient un jour lui être confiées.

Aussi se livrait-il à ce désir de la science sacrée avec ardeur et générosité, en sachant toutefois le régler et le contenir dans de justes limites.

Il s'y livrait avec ardeur et courage, et il lui en fallait, en effet, pour poursuivre le cours de ses études dans les conditions difficiles que lui créait sa pauvreté. En quittant son pays, il avait emporté, pour tout trésor, le prix d'une paire de bœufs, que son père avait vendue, et peut-être les quelques petites économies qu'il avait pu mettre de côté durant son préceptorat chez M. de Commet. C'est avec cela qu'il put couvrir les frais de ses voyages à Toulouse et à Saragosse, de sa petite installation d'étudiant, de sa nourriture et de son entretien.

Il vécut donc de privations, et réduisit le plus qu'il put sa dépense. Mais même ainsi son petit pécule ne pouvait le mener bien loin, et pour le renouveler il lui répugnait d'imposer à sa famille de nouveaux sacrifices.

Il tâcha donc de se suffire à lui-même, en recourant aux mêmes moyens qui lui avaient permis de ne rien coûter à ses parents, durant les cinq dernières années de ses études à Dax.

Sa première année de théologie terminée, il chercha, pour le temps des vacances de l'année 1598, à entrer comme précepteur dans quelque famille riche, et à gagner ainsi, par son travail, de quoi subvenir à la dépense de sa deuxième année. Dieu aidant, c'est ce qu'il trouva à cinq lieues au nord-est de Toulouse, dans la petite ville et au château de Buzet.

« Le seigneur de ce château, Hébrard de Grossoles, avait deux fils, Renaud et Jean, très jeunes encore ; il les lui confia pendant les vacances. Mais telle fut l'estime que lui inspirèrent la piété, l'intelligence et la tenue du jeune précepteur, que quand, les vacances finies, celui-ci déclara qu'il allait repartir pour continuer ses études à Toulouse, Hébrard de Grossoles et sa pieuse épouse aimèrent mieux se séparer de leurs enfants que de les séparer de leur saint précepteur, et ils les envoyèrent avec lui à Toulouse. Vincent de Paul irait aux cours de l'université, pendant que les enfants suivraient les cours de quelque

collège ; et dans l'intervalle des leçons publiques, le précepteur les ferait travailler (1). »

Le jeune étudiant eut tant de succès dans l'exercice de ses fonctions, que plusieurs autres enfants des meilleures familles vinrent bientôt se joindre à ceux du seigneur de Buzet. Il se vit ainsi à la tête d'une sorte de petit pensionnat de jeunes nobles, dont le casuel lui permit de parer aux frais de ses propres études.

Mais ce n'était pas sans payer largement de sa personne, pour se partager ainsi entre le soin qu'il devait à ses élèves et ses devoirs d'étudiant en théologie ; et il fallait que son désir de la science sacrée fût bien vif pour lui faire surmonter de telles difficultés.

Il sut cependant contenir ce désir dans de justes limites, et le *régler*, aussi bien dans les motifs qui le lui inspiraient, que dans les efforts par lesquels il cherchait à le réaliser.

Parmi les motifs qui le portaient à désirer la science sacrée, la curiosité n'avait aucune part ; et il aimait à dire que cette curiosité, selon la parole de saint Zénon, rend plus coupable que savant, « reum efficit, non peritum », parce qu'elle constitue, en ce qui concerne la réfection de notre esprit, un désordre analogue à celui de la gourmandise pour la réfection de notre corps (2).

Il n'était pas davantage poussé à étudier par la vanité ou l'intérêt, mais uniquement, comme le veut saint Bernard (3), par l'amour de Dieu et des âmes, ne cherchant qu'à s'édifier lui-même et à se mettre à même d'édifier aussi les autres.

Et pour acquérir cette science, à laquelle le portait un désir si pur et si désintéressé, il employait tous les efforts d'un travail, non seulement opiniâtre et assidu, mais encore *intelligent*, *personnel* et *méthodique*. Il comprenait que la vraie

1. *Hist. de S. Vincent de Paul*, par Mgr Bougaud, t. 1, p. 11 (édit. in-12).

2. *Reg. Com.*, XII, 8.

3. « Sunt qui scire volunt ut sciant, et turpis curiositas est ; ut sciantur, et turpis vanitas est ; ut scientiam vendant, et turpis quæstus est ; ut ædificent, et caritas est ; ut ædificentur, et prudentia est (S. Bern.). »

science s'acquiert moins par l'exercice de la mémoire que par le raisonnement, mais par un raisonnement personnel. Et ce raisonnement personnel avait pour éléments ses propres réflexions et celles que lui suggéraient ses lectures, les cours de l'université ou des conversations sérieuses, sachant admirablement bien se les assimiler par une étude méditative. De plus, ce n'était pas à l'aventure qu'il se livrait ainsi à ses réflexions. Son esprit, éminemment ordonné et pratique, travaillait toujours avec méthode, persuadé que sans cela il eût couru grand risque de s'égarer, semblable à celui qui, sans fil conducteur, s'engagerait dans un dédale.

Enfin, il sut éviter un défaut trop commun aux jeunes étudiants, dont la piété se refroidit en même temps que leur cœur se dessèche dans l'étude ; et pour cela il s'attacha à développer parallèlement son esprit et sa volonté, tirant à chaque instant les conclusions pratiques des connaissances qu'il acquérait.

Il maintenait ainsi un équilibre parfait entre toutes ses facultés, et il échappait à ce malaise si dangereux du cœur qui, ne sachant plus trouver sa nourriture dans les données que lui fournit l'intelligence, la cherche ailleurs, au risque de ne trouver que du poison.

C'est ainsi qu'il mettait déjà lui-même en pratique ce qu'il devait plus tard recommander aux autres. « Il faut, disait-il [1], 1° étudier *sobrement*, voulant seulement savoir les choses qui nous conviennent suivant notre condition ; 2° étudier *humblement*, c'est-à-dire ne pas désirer que l'on sache ni que l'on dise que nous sommes savants, ne vouloir pas emporter le dessus.... Oh ! qu'il est difficile de rencontrer un homme bien savant et bien humble !.... 3° Il faut étudier *en sorte que l'amour corresponde à la connaissance*, particulièrement pour ceux qui étudient en théologie. » Et il citait comme modèle de cette étude affective le Cardinal de Bérulle, « lequel, disait-il, aussitot qu'il avait conçu une vérité, se donnait à Dieu, ou pour pratiquer telle chose, ou pour entrer dans tels sentiments, ou pour en produire les actes ; et, par

1. Coll., VIII. 24. 25.

ce moyen, il acquit une sainteté et une science si solides, qu'à peine en pouvait-on trouver une semblable. »

Ne pourrait-on pas en dire autant de notre Saint ? Lui qui aimait à répéter (1) : « Bons et pieux docteurs sont le trésor de l'Église ! » n'a-t-il pas contribué à grossir ce trésor ? Oh ! oui, car il sut mener de front, durant les jours de sa formation sacerdotale, le travail de sa sanctification personnelle et l'acquisition de la science requise pour le saint état auquel il aspirait.

Aussi, quand il se présenta à l'ordination pour les ordres sacrés, à la question du Pontife : « Scis illum esse dignum ? » l'Archidiacre put répondre en toute assurance : « Scio et testificor ipsum dignum esse. »

IV. — LES ORDRES SACRÉS.

Ce fut le 19 septembre 1598, « le samedi des Quatre-Temps après la fête de la sainte Croix, » qu'il reçut le sous-diaconat dans la cathédrale de Tarbes, des mains de Mgr Diharse, évêque de cette ville, avec un dimissoire du Chapitre de Dax, le siège vacant, daté du 10 du même mois. Avec quelle généreuse ferveur il dut faire alors le pas redoutable : « Huc accedite », et se prosterner ensuite sur le pavé du temple, pour s'offrir à Dieu en hostie de louanges, *tibi sacrificabo hostiam laudis* (2), en lui consacrant pour toujours, et son cœur, et ses sens, par l'holocauste d'une chasteté parfaite !

Le 19 décembre, samedi des Quatre-Temps de Noël de la même année, il fut ordonné diacre par le même évêque dans la même cathédrale, avec un dimissoire de Mgr Jean-Jacques du Sault, récemment promu au siège de Dax ; le dimissoire était daté du 11 du même mois. C'est alors qu'il reçut, avec cette force invincible dont il fit preuve en tant de circonstances difficiles : « Accipe Spiritum Sanctum ad robur », le zèle qu'il

1. *Abelly*, Coll., I. 241.
2. Ps. CXV. 17.

eut toute sa vie pour annoncer la parole de Dieu : « Diaconum enim oportet.... prædicare. » C'est alors qu'il fut affermi dans cet ensemble de vertus, parmi lesquelles brillèrent surtout sa modestie dans l'exercice de l'autorité, sa pureté sans tache et son amour pour les règles de la discipline ecclésiastique : « Abundet in eis totius forma virtutis, auctoritas modesta, pudor constans, innocentiæ puritas, et spiritualis observantia disciplinæ (1). »

En lui conférant ce deuxième ordre sacré, le Pontife avait émis le vœu que désormais il se rendît digne, par de sérieux progrès, d'être élevé bientôt à un ordre supérieur : « Dignisque successibus, de inferiori gradu per gratiam tuam capere potiora mereantur (2). »

Le jeune diacre s'efforça de répondre à ce désir, et l'année suivante, 1599, les progrès qu'il avait réalisés parurent suffisants à son évêque pour qu'il lui offrît de recevoir l'onction sacerdotale. Mgr du Sault lui envoya même, à cet effet, un dimissoire daté du 13 septembre. Mais l'humilité du jeune aspirant lui fit croire qu'il n'était pas encore prêt, et il ne se décida à recevoir l'ordre de la prêtrise que plus d'un an après, aux Quatre-Temps de septembre 1600.

Ce fut Mgr François de Bourdeille, évêque de Périgueux, qui le lui conféra, le 23 septembre 1600, dans l'église Saint-Julien de son château épiscopal, aujourd'hui église paroissiale de Château-l'Évêque.

On se demande comment Vincent, diacre du diocèse de Dax, ayant son domicile à Toulouse, fut amené à se faire ordonner prêtre dans le diocèse de Périgueux. L'histoire ne nous donne à ce sujet aucune réponse absolument certaine, mais elle nous fournit les éléments d'une conjecture dont la grande probabilité approche beaucoup de la certitude.

Parmi les enfants nobles dont l'éducation était confiée au jeune étudiant de Toulouse, se trouvaient deux petits-neveux du Grand-Maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, Jean de la Valette, que la défense héroïque de Malte rendit si illustre.

1. *Pont. Rom.*, in ordin. Diac.
2. Ibid.

Ils se nommaient François et Jean de la Valette, et furent plus tard tous deux abbés commendataires, l'un de Moissac, et l'autre de Beaulieu.

Mais une autre branche de cette même famille de la Valette, une des plus anciennes et des plus puissantes de France, habitait alors le Périgord, et l'un des cousins des jeunes élèves de Vincent, Noël de la Valette, ordonné prêtre le 23 septembre 1595, était alors curé de Carsac, bourg du Périgord, dont son père Antoine III de la Valette-Morlhon était le seigneur (1).

Quoi de plus vraisemblable qu'un voyage des jeunes élèves de Vincent à Carsac en compagnie de leur précepteur, à l'effet de visiter leurs cousins, les fils du seigneur de Carsac, pendant ce mois de septembre, qui alors comme aujourd'hui était consacré au repos de la jeunesse scolaire ? Et quoi de plus naturel que de voir Vincent profitant de ce voyage de vacances dans le Périgord pour utiliser le dimissoire qui lui permettait de se faire ordonner prêtre où et par qui il voudrait ?

Quoi qu'il en soit, c'est bien à Château-l'Évêque que Vincent de Paul reçut l'onction sacerdotale, et il fut le dernier ordinand à qui Mgr de Bourdeille imposa les mains. Ce digne prélat mourut le mois suivant, le 24 octobre, dans une extrême vieillesse, après vingt-cinq ans d'un vaillant et fructueux épiscopat. D'après une tradition qui s'est perpétuée dans la famille de Bourdeille (2), le nouveau prêtre serait resté après son ordination, au moins quelques semaines, au château épiscopal, et aurait assisté à la mort de l'évêque.

Quant aux dispositions qu'il apporta à cette ordination, elles furent sans doute bien parfaites. « Dieu sait, dit Abelly (3), quels furent les sentiments de son cœur lorsqu'il reçut ce sacré caractère. Mais si l'on juge des arbres par leurs fruits, et des causes par leurs effets, voyant la perfection et la sainteté avec laquelle ce très-digne prêtre a exercé les fonctions de son sacerdoce, l'on peut croire avec grande raison, qu'en ce moment qu'il fut

1. V. *Ordination de S. Vincent de Paul*, par l'abbé Granger (Périgueux, 1884), p. 10, 39, 40, 69 et 70.

2. Ib., p. 53, 54.

3. Coll., I, 25.

consacré prêtre, Notre Seigneur Jésus-Christ, qui est le Prêtre éternel et le prince des prêtres, versa très-abondamment sur lui la plénitude de son esprit sacerdotal. »

Malgré ces saintes dispositions et l'abondance des grâces reçues dans son ordination, le jeune prêtre ne crut pas devoir célébrer aussitôt sa première messe, mais il voulut s'y préparer par quelques semaines de recueillement. C'est ce que l'on peut déduire de deux traditions également respectables : celle de la famille de Bourdeille, qui le fait assister à Château-l'Évêque, un mois après son ordination, à la mort de l'évêque qui l'avait ordonné ; et celle qui lui fait dire sa première messe dans la chapelle de Notre-Dame de Grâces, près de Buzet. S'il n'a quitté Château-l'Évêque qu'après la mort de Mgr de Bourdeille, il n'a pu se trouver à Buzet pour y dire sa première messe que plus d'un mois après son ordination.

C'était du reste un usage assez répandu, à cette époque, que les nouveaux prêtres, quand ils étaient pieux et fervents, attendissent un certain temps avant de monter la première fois au saint autel. Pour n'en citer que deux exemples, le Père de Retz, ordonné en décembre 1602, ne célébra sa première messe que le 6 janvier 1603, pour la fête des Rois; et le Père de Condren, ordonné le 17 septembre 1614, ne monta au saint autel que le 9 du mois suivant, pour la fête de saint Denis.

Si le jour de la première messe de saint Vincent de Paul ne peut pas être mieux précisé, le lieu où il la célébra paraît maintenant hors de doute. C'est la petite chapelle de Notre-Dame de Grâces, près de Buzet, dans le diocèse d'Albi.

« On lui a ouï dire, rapporte Abelly (1), qu'il avait une telle appréhension de la majesté de cette action toute divine, qu'il en tremblait, et que, n'ayant pas le courage de la célébrer publiquement, il choisit plutôt de la dire dans une chapelle retirée à l'écart, assisté seulement d'un prêtre et d'un servant. »

D'autre part, M. l'abbé Maffre, dans son histoire du pèlerinage de Notre-Dame de Grâces, dit avoir vu une gravure très

1. Coll., I, 26.

ancienne, qui représentait le Saint disant sa première messe « dans une humble chapelle entourée de bois, dont l'autel pauvre et nu est dominé par une statue de la sainte Vierge. » Et au bas de cette gravure se trouvait la légende suivante : « Saint Vincent de Paul dit sa première messe dans une chapelle de la sainte Vierge qui est de l'autre côté du Tarn, sur le haut d'une montagne et dans les bois ; il choisit ce lieu solitaire pour faire le divin sacrifice avec moins de trouble et dans le plus profond recueillement, n'étant assisté, selon la coutume, que d'un prêtre et d'un clerc pour le servir. Puisse cet exemple trouver des imitateurs ! »

C'est donc dans une petite chapelle solitaire, dédiée à la très sainte Vierge, située sur le haut d'une colline, au milieu des bois, et de l'autre côté du Tarn (par rapport à Buzet), que le Saint a dit sa première messe. — Or, nul autre sanctuaire ne répond mieux à ce signalement que la chapelle de Notre-Dame de Grâces. Vincent avait du reste pour cette chapelle une particulière dévotion, qui expliquerait bien le choix qu'il en fit pour dire sa première messe ; et il aimait à s'y rendre souvent avec ses élèves quand il habitait le château de Buzet. La tradition montre encore le sentier qui l'y conduisait (1).

« Cette première messe dite dans un oratoire de campagne, écrit M. le duc de Broglie (2), sans un témoin, même un de ses proches, témoignait de ce qu'étaient déjà l'humilité et le dégoût des honneurs chez le fils du laboureur du Pouy. Peut-être mit-il alors à se cacher un soin qu'il eût négligé de prendre plus tard, et dont il n'eût plus eu besoin, lorsque le progrès de la vertu et la suite du temps auront achevé de faire mourir en lui jusqu'aux restes de cet amour-propre et de cette complaisance en soi qui survivent même chez les plus purs et sont toujours prêts à se ranimer. »

Voilà pour la question de temps et de lieu. Mais ce que ni le pinceau ni la plume ne pourront jamais rendre, ce sont les sentiments dont fut animé, en immolant pour la première fois la divine Victime, celui dont saint François de Sales a pu dire

1. Voir pièces justif., n° 1 et n° 2.

2. *Saint Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 8.

plus tard « qu'il ne connaissait pas de plus digne et de plus saint prêtre que M. Vincent (1). » Ce qui se passa alors entre Jésus et lui, nul n'a jamais pu le savoir ; et cela même peut nous faire conjecturer avec grande vraisemblance quelle fut la perfection de ce premier acte de sa vie sacerdotale, vu le soin avec lequel il cachait tout ce qui pouvait tourner à sa louange.

Ce que l'on peut affirmer, c'est qu'à partir de ce moment le nouveau prêtre ne cessa de progresser dans la sainteté. Les grâces et l'esprit du sacerdoce, qu'il venait de recevoir avec tant d'abondance, ne demeurèrent pas infructueux entre ses mains : il les conserva et les cultiva chaque jour avec un plus grand soin, par la pratique de toutes les vertus chrétiennes et sacerdotales.

1. *Abelly*, Coll., I, 102.— Ce mot fut entendu plusieurs fois par Coqueret, docteur de Sorbonne, comme le constate une lettre de l'évêque de Tulle au Pape Clément XI, datée du 21 mars 1706.

CHAPITRE DEUXIÈME.

MARCHE PROGRESSIVE DE SAINT VINCENT VERS LA PERFECTION SACERDOTALE.

Ce serait une erreur de croire que notre Saint soit arrivé tout d'un coup à cette perfection sacerdotale qui va être proposée à notre imitation dans les chapitres suivants, et qui fait de lui un modèle admirable du bon et saint prêtre.

Les œuvres de Dieu, et en particulier celle de notre sanctification, suivent d'ordinaire une marche lente et progressive, avant d'arriver à leur complet épanouissement. L'œuvre de la création, qui est un jeu de sa toute-puissance, n'est conduite à sa perfection que dans l'espace de plusieurs jours, peut-être même de plusieurs siècles. Et depuis, dans ce monde visible, chacun des êtres vivants qui le composent, commence par un germe presque imperceptible, qui ne se développe que lentement, jusqu'à ce qu'il lui soit donné d'atteindre la perfection de son espèce. Dans l'ordre moral, les familles, les peuples, les sociétés suivent la même loi d'accroissement successif, à laquelle Notre-Seigneur a voulu soumettre même son Église. Les premiers fidèles réunis au jour de la Pentecôte, pouvaient tous être contenus dans les bornes étroites du Cénacle; aujourd'hui ils couvrent le monde entier.

Et Notre-Seigneur n'a-t-il pas voulu se soumettre lui-même à cette loi, lui dont il est écrit qu'il croissait, avec l'âge, en sagesse et en grâce ? *Et Jesus proficiebat sapientiâ, et ætate, et gratiâ, apud Deum et homines* (1). Il n'a laissé paraître au dehors la sagesse et la sainteté dont il était rempli que peu à

1. Luc., II, 52.

peu et par degrés, à mesure qu'il grandissait davantage ; et il ne produisait les marques extérieures de l'une et de l'autre que selon le progrès de son âge.

Ce n'est de même que peu à peu, et par des progrès successifs, que les justes, selon la parole du Sage (1), finissent par atteindre le degré de perfection auquel ils sont appelés, et ceux qui suivent une marche plus rapide sont des exceptions (2).

Saint Vincent de Paul n'a pas échappé à cette loi générale. Sans doute il marcha à grands pas vers la perfection sacerdotale, surtout si l'on tient compte du peu de secours qu'il trouva autour de lui pour l'y aider ; mais cependant il n'y arriva pas tout d'un coup.

Il ne sera donc pas sans intérêt de comparer la vertu consommée qui marque les dernières années de son sacerdoce avec les *imperfections* de ses commencements. La vérité y gagnera, et l'édification n'y perdra rien.

Non, l'édification n'y perdra rien, car édifier c'est aider le prochain à pratiquer la vertu, c'est l'y encourager aussi bien que lui en enseigner les moyens. Or, quoi de plus encourageant pour notre faiblesse que de voir les Saints n'arriver à la haute perfection qu'ils ont atteinte, qu'après avoir commencé petitement comme nous ? Nous rencontrant avec eux sur le terrain commun d'une nature imparfaite, nous espérons plus facilement pouvoir les suivre dans leur marche ascendante, et d'imparfaits comme eux devenir parfaits.

---

1. *Justorum autem semita, quasi lux splendens, procedit et crescit usquè ad perfectam diem* (Prov., IV, 18).

2. « Saint Paul, dit le bienheureux évêque de Genève (*Introd.*, 1re partie, ch. 6), tout en un moment fut purgé d'une purgation parfaite, comme aussi sainte Catherine de Gênes, sainte Pélagie et quelques autres. Mais cette sorte de purgation est toute miraculeuse et extraordinaire en la grâce, comme la résurrection des corps en la nature ; si que nous ne devons pas y prétendre. La purgation ordinaire, soit des corps, soit des esprits, ne se fait que petit à petit, par progrès, d'avancement en avancement, avec peine et loisir... Les anges ont des ailes sur l'échelle de Jacob, mais ils ne volent pourtant pas, ains montent et descendent par ordre, d'échelon en échelon. L'âme qui remonte du péché à la dévotion est comparée à l'aube, laquelle ne chasse pas les ténèbres en un instant, mais petit à petit. »

Nous aimons à voir, dans la vie des Saints, la trace des luttes qu'ils ont eues à soutenir pour vaincre les défauts de leur mauvaise nature. Nous nous sentons ainsi davantage leurs frères, et nous croyons plus facilement à leur compatissante charité à notre égard. Aussi l'hagiographe qui dérobe ces défauts aux yeux de son lecteur court-il grand risque de le décourager, en lui persuadant qu'il serait téméraire d'aspirer à une sainteté qui ne peut être que le partage exclusif de quelques âmes privilégiées.

Ce n'est pas là édifier son lecteur ; c'est plutôt, dans un certain sens, faire le contraire, c'est-à-dire le dissuader de tendre à la perfection, en la lui faisant envisager comme hors de sa portée (1).

Les prêtres qui liront cet ouvrage aimeront donc à voir d'abord saint Vincent de Paul tel qu'il fut dans les premières années de son sacerdoce, alors qu'il n'était pas encore arrivé à l'apogée de sa perfection. Ils apprécieront d'autant mieux ensuite, dans cette âme sacerdotale, le travail de la grâce et la généreuse correspondance qu'elle a su y apporter.

Nous pouvons prendre sur le fait sa perfection naissante dans trois lettres qu'il écrivait, en 1607 et 1608, à M. de Commet, le frère de celui qui l'avait aidé à Dax dans ses premières études, et en 1610 à sa mère.

Dans la première, datée d'Avignon, 24 juillet 1607, il raconte comment, à l'occasion d'un voyage par mer de Marseille à

1. L'historien du curé d'Ars, l'abbé Monnin (10e édition, t. 1, p. 61), ayant à parler du concours de circonstances qui lui fit déserter les drapeaux, ne croit pas devoir passer ce fait sous silence. « Lors même, dit-il, que ce serait une faute, il faudrait encore la faire connaître. La gloire de Dieu ne fut jamais intéressée à cacher les fautes des justes. Les incroyants peuvent s'en réjouir, les faibles s'en étonner ; les esprits fermes dans la foi en prennent sujet d'admirer la supériorité du Christianisme, qui jamais n'imagina ses Saints comme les stoïciens voulaient leurs sages, hommes impassibles, sans passions ni faiblesses ; il les conçoit tels que la nature les a faits, vacillants et faillibles, mais capables de racheter, par des années de luttes et d'héroïques efforts, un instant de pusillanimité. »

Et la plume délicate qui, du fond du cloître, a si fidèlement retracé le portrait de sa sainte Mère, Thérèse de Jésus, dit en parlant de ce que la Sainte appelait l'heure de ses égarements : « Sainte Thérèse a-t-elle été, comme elle l'affirme, une grande pécheresse ? Nous l'avouerions avec elle, si la vérité l'exigeait, sans crainte d'affaiblir par cet aveu l'éclat de l'au-

Narbonne, il est pris par des pirates turcs, vendu à un pêcheur, puis à un alchimiste, enfin à un renégat qu'il convertit, et avec lequel il rentre en France. Et dans la seconde, datée de Rome, 28 février 1608, il dit qu'il continue ses études, entretenu par Monseigneur le vice-légat, exprime l'espoir d'être bientôt pourvu d'un bénéfice, et demande pour cela, ou plutôt redemande les pièces dont il a besoin et que réclamait déjà sa première lettre (1).

Les vertus que nous révèlent dans ce jeune prêtre ces deux lettres, d'ailleurs si intéressantes et si édifiantes, sont déjà sans doute bien admirables. Toutefois elles y apparaissent, surtout en ce qui concerne l'humilité et le détachement, dans un degré certainement inférieur à celui dont le reste de sa vie présente le spectacle.

On y voit d'abord qu'il n'a pas encore appris à dérober, même aux confidences de l'amitié, le récit de ce qui peut tourner à sa louange. Sans doute rien dans ces lettres n'y tend directement, mais en les lisant on ne peut s'empêcher d'en admirer l'auteur. C'est bien là l'impression qu'elles produisirent sur les enfants du Saint, dès qu'ils en eurent connaissance, et sur le Saint lui-même quand, dans ses dernières années, ces pages écrites plus de cinquante ans auparavant lui furent représentées.

Aussi ne nous sont-elles parvenues que grâce à la pieuse industrie du frère Ducourneau, secrétaire du Saint dans ses dernières années. La première de ces deux lettres fut trouvée en 1658, dans des papiers de famille, par un neveu du chanoine de Saint-Martin, qui s'empressa de la donner à son oncle.

réole qui couronne son nom. En racontant la vie de notre Sainte, nous n'avons pas à deviner ce qu'elle aurait pu être ; nous voulons simplement constater ce qu'elle fut. » Et un peu plus loin : « Cette période de la vie de notre Sainte demande une attention sérieuse. Nous affirmons de nouveau ce que nous avons déjà déclaré plus haut : c'est que nous prétendons écrire son histoire et non son panégyrique. L'historien des Saints est bien exposé sans doute à laisser souvent un légitime enthousiasme colorer son récit ; celui-ci pourtant doit avant tout garder le caractère historique et rester dans les limites de l'absolue vérité (*Hist. de sainte Thérèse*, Paris, 1888, ch. 2 et 6, t. 1, p. 21, 22 et 84). » — « Discamus ergò et Sanctorum invidiam, ut... cognoscamus illos non naturæ præstantioris fuisse, sed observantioris, nec vitia nescisse, sed emendasse (*S. Ambr.*, Dom. 3 quadr., lect. 6, in Brev. Rom. . »

1. Ces lettres méritent d'être lues tout entières ; on les trouvera à la fin du volume, parmi les pièces justificatives, n° 3, n° 4, n° 5.

Celui-ci « n'eut rien de plus pressé que d'en envoyer une copie à Vincent, croyant lui faire plaisir en ramenant sa vieillesse sur ce souvenir de ses jeunes années... A la vue de ce monument de son glorieux esclavage, Vincent rougit et se hâta de l'ensevelir dans les flammes. Mais ce n'était qu'une copie, et l'original restait toujours en des mains étrangères... Il écrivit donc à Saint-Martin pour le supplier de lui envoyer sa lettre même (1). » Le frère Ducourneau, qui tenait la plume, glissa dans le pli un billet ainsi conçu : « Si vous ne voulez pas que la lettre demandée soit perdue, adressez-la à quelque autre qu'à lui. »

Le chanoine alors envoya non seulement l'original réclamé, mais encore la seconde lettre de 1608, qu'il avait sans doute découverte depuis. Il les envoya non à Vincent, mais au Supérieur du Séminaire des Bons-Enfants, qui, après la mort du Saint, les déposa dans les archives de Saint-Lazare.

Le frère Ducourneau, écrivant au chanoine de Saint-Martin au mois d'août 1658, pour le remercier de cet envoi, lui disait : « Si ces deux lettres étaient tombées entre ses mains, jamais personne ne les aurait vues (2). »

Cependant Vincent, ne recevant pas de réponse de son ami de Dax, et ignorant la cause de son silence, ne cessait de renouveler ses instances, et six mois avant sa mort, le 18 mars 1660, il lui écrivait cette lettre suppliante (3) : « Je vous conjure, par toutes les grâces qu'il a plu à Dieu de vous faire, de me faire celle de m'envoyer cette misérable lettre qui fait mention de la Turquie. Je parle de celle que M. Dages a trouvée parmi les papiers de monsieur son père. Je vous prie derechef, par les entrailles de Jésus-Christ Notre Seigneur, de me faire au plus tôt la grâce que je vous demande. »

Il sentait donc bien que ce récit, qui avait échappé à sa jeunesse, était de nature à lui concilier l'estime et l'admiration de ceux qui en auraient connaissance. Aussi son insistance à réclamer, pour le détruire, un document si favorable à sa réputation, prouve à la fois et la perfection de l'humilité à laquelle

1. *Saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard (Paris, 1874), t. I, p. 45.
2. Coll., IV, 3.
3. Coll., VII, 552.

alors il était arrivé, et la moindre perfection de celle qui autrefois lui avait permis de l'écrire.

C'est là, il faut l'avouer, une imperfection bien *relative*, et qui ne nous paraît imperfection qu'auprès de l'humilité si parfaite que le Saint pratiqua dans la suite, particulièrement en ne faisant aucune allusion à cette époque si honorable de sa vie. « Aucun de nous, dit le frère Ducourneau (1), n'avait jamais su d'une manière certaine qu'il eût été en Barbarie, et encore moins qu'il eût converti son patron. Pour moi, Monsieur, j'admire la conversion de cet apostat, l'humilité de son esclave, l'assurance qu'il sentait en son âme d'avoir la liberté, et la grâce qu'il avait de se faire aimer des Turcs qui sont inhumains, particulièrement du médecin qui lui enseigna tant de beaux secrets. Mais je vous avoue que j'admire encore plus la force qu'il a eue de ne jamais dire un seul mot de toutes ces choses à pas un de la Compagnie, quoiqu'il ait eu cent et cent fois l'occasion d'en parler en conférant de l'assistance des captifs... Il nous a dit bien souvent qu'il était fils d'un laboureur, qu'il a gardé les pourceaux de son père et fait d'autres choses humiliantes ; mais il s'est toujours tu devant nous sur celles qui pourraient tourner à son honneur, comme d'avoir été esclave, pour n'avoir pas l'occasion de dire le bien qui s'en est suivi. »

« Vingt fois, dit encore un de ses historiens (2), dans les assemblées de charité, il a eu l'occasion d'en entretenir son auditoire ; vingt fois il s'est tu. Et cependant, que de raisons toute autre humilité que la sienne eût pu trouver pour excuser, pour justifier un tel récit ! par exemple, le besoin d'exciter la pitié en faveur des malheureux esclaves, en racontant, non des souffrances étrangères, mais des souffrances personnelles, des tortures expérimentées ; en se mettant lui-même en scène dans une peinture dramatique ; en montrant même, à la façon de l'éloquence ancienne, la trace du fer restée empreinte sur ses membres. Lui seul ne crut pas que la charité la plus exigeante demandât un tel sacrifice à l'humilité. Chose plus étonnante encore ! on savait, malgré tout, sa captivité de Tunis, sans en

1. Coll., IV, 1, 2.

2. Maynard, t. I, p. 46 (édit. 1874).

connaître les détails, et on le mit souvent sur ce sujet. Un secrétaire du roi, en particulier, nommé Jean-Baptiste Daulie, qui avait été esclave à Alger et y avait été secouru par les aumônes du Saint, le provoqua bien des fois, par le récit de ses propres aventures, à raconter les siennes. Vains efforts : Vincent écoutait toutes ces descriptions des villes barbaresques comme des descriptions d'un pays qui lui aurait été entièrement inconnu, tous ces récits des souffrances de l'esclavage sans répondre qu'il les avait subies, et jamais il ne céda à la tentation si naturelle aux voyageurs, et surtout aux voyageurs à aventures étranges, de parler de lui-même. »

Mais voyons encore un autre indice des progrès successifs de son humilité. Dans sa lettre de 1607, son bon cœur lui fait regretter de n'avoir pas connu plus tôt le spécifique contre la gravelle, dont le secret lui fut révélé durant son esclavage. Il pensait qu'il aurait pu, en le lui livrant, sauver son premier bienfaiteur, M. de Commet, le frère de celui à qui il écrivait, et qui avait été emporté par cette maladie.

« Si j'eusse su ce que je vous envoie, la mort n'en aurait jà triomphé, au moins par ce moyen. » Il accompagne donc sa lettre de la précieuse recette, ayant soin de faire connaître comment il la devait, et à l'affection de son maître *qu'il avait su se concilier*, et *à ses propres instances* auprès de lui pour l'obtenir : « Il m'aimait fort et se plaisait fort de me discourir de l'alchimie... L'espérance et ferme croyance donc que j'avais de vous revoir, Monsieur, me fit être assidu à le prier de m'enseigner le moyen de guérir de la gravelle, en quoi je lui voyais journellement faire miracle ; ce qu'il fit, voire me fit préparer et administrer les ingrédients. »

Cinquante ans plus tard, le 11 novembre 1657, il écrit au supérieur d'Agen pour lui envoyer le même spécifique : « Je vous envoie, dit-il (1), un mémoire contenant la manière de faire l'eau qu'on prend pour remède contre la gravelle, la façon d'en user et ses propriétés. » Cette fois il se garde bien de dire d'où il tient cette recette. Son humilité a grandi depuis 1607.

1. Coll., VI, 665.

Son désintéressement devait aussi grandir et atteindre une telle perfection, que nous sommes un peu étonnés, en lisant ce qu'il écrivait en 1607, de nous apercevoir qu'alors il était moins désintéressé. « On le voit, dit à ce propos un de ses historiens (1), ce n'était pas encore le saint Vincent de Paul que l'on connaît. » Et un autre (2) traduit plus vivement l'impression que produit ce contraste : « Le récit est piquant et écrit avec une verve naïve qui a un charme particulier ; il montre un saint Vincent de Paul jeune et entrain, assez vif pour la défense de ses droits, qui n'est pas encore le bon Monsieur Vincent de plus tard. »

Et en effet, il devait tout faire pour éviter les procès, jusqu'à être un jour dans la disposition de perdre une de ses maisons, celle de Crécy, plutôt que de plaider pour la conserver (3) ; tandis que nous le voyons en 1605 poursuivre avec ardeur le recouvrement de biens dont il venait à peine de devenir acquéreur.

Après un voyage à Bordeaux, dont le but n'était pas tout à fait désintéressé (il faudra y revenir tout à l'heure), en revenant à Toulouse, Vincent apprit « qu'une dame âgée, de condition et de piété, venait de mourir l'instituant son héritier... L'héritage n'était pas considérable : quelques meubles et quelques pièces de terre. Le plus net de la succession consistait en une créance de quatre ou cinq cents écus, placée sur la tête d'un mauvais garnement qui ne payait pas, et contre lequel il y avait prise de corps. Aussi, dès qu'il sut que Vincent acceptait l'héritage, eut-il soin de s'enfuir à Marseille, afin de se dérober à ses poursuites (4). »

Vincent ne veut pas renoncer à ses droits et il entreprend le voyage de Marseille pour recouvrer ce qui lui est dû. « Je partis donc..., attrapai mon homme à Marseille, *le fis emprisonner*, et m'accordai à trois cents écus qu'il me bailla comptant. »

Rien de plus juste ; mais ce n'était pas encore le bon Monsieur

1. Mgr Bougaud, t. 1, p. 21 (édit. in-12).
2. M. le duc Broglie, p. 9.
3. Coll., VIII, 469.
4. *Saint Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 9.

qui plus tard traita avec tant de bonté les habitants du Val de Puiseaux venus à Paris pour plaider contre lui. Ils l'avaient, contre tout droit, mis à la taille, pour la petite ferme de Fresneville qu'il possédait sur leur territoire ; « et, malgré ses bons avis pour les porter à de meilleurs sentiments, ils voulurent plaider. Ils vinrent donc à Paris, où le Saint les reçut comme gens associés à sa cause. Il les logea à Saint-Lazare, les fit manger au réfectoire à côté de lui et paya leurs frais de voyage. Lorsque le procès fut sur le point d'être jugé, il leur en donna avis, afin qu'ils pussent alléguer à temps leurs dernières raisons. En effet, ils revinrent à Paris et se rendirent chez lui comme chez le patron de leur cause. Il les conduisit lui-même chez le rapporteur, où il les aida à faire valoir leurs droits prétendus. Bien malgré lui, en quelque sorte, ils furent condamnés ; mais il paya les frais du procès, leur fit servir à souper, les logea encore, et ne les renvoya que le lendemain, après leur avoir donné à chacun vingt sous pour leur dépense de route (1). »

Quelle différence avec l'ardeur et la persistance qu'il mettait, en 1605, à vouloir entrer en possession de son héritage !

Mais voyons les raisons qu'il donne pour expliquer, sinon pour excuser sa conduite en cette circonstance. Il n'agissait ainsi, sur le conseil de ses meilleurs amis, que « pour satisfaire, dit-il, aux dettes que j'avais faites, et grande dépense que j'apercevais qu'il me convenait faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer », c'est-à-dire « dont je n'ose me risquer à parler. »

Vincent avait des dettes. C'était sans doute encore celles qu'il avait dû contracter durant sa première année d'études à Toulouse, car, pour les années suivantes, les pensions de ses jeunes élèves durent suffire à sa dépense. Ces dettes donc, tout porte à le croire, n'avaient rien que de fort honorable. En voici une cependant qui ne l'est pas tout à fait autant, et c'est lui qui nous la fait connaître dans la suite de la même lettre, en nous disant comment il parvint à payer les frais de ce procès : « N'ayant point d'argent, dit-il, pour expédier cela, je

1. *Vertus et Doctrine spirituelle de saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard (3e édition), p. 258, 259.

vendis le cheval que j'avais pris *de louage* à Toulouse. » Il est vrai qu'il ajoute : « estimant le payer au retour. » Toutefois il comprend bien qu'il était peu délicat de vendre un cheval qui ne lui appartenait pas, puisqu'il dit : « Mon déshonneur est grand pour avoir laissé mes affaires si embrouillées. »

Plus de trente ans après, il était en légitime possession d'un autre cheval dont il ne cessait de se servir dans ses courses charitables, quoiqu'il fût presque hors de service. Aussi avait-on songé autour de lui à le remplacer par un autre plus valide. Mais toute tentative échoua devant la charité désintéressée du Saint.

« Monsieur Vincent, dit un témoignage contemporain (1), était toujours le premier à donner. Il ouvrait son cœur et sa bourse, de sorte que, quand il manquait quelque chose, il contribuait tout le sien, et se privait des choses qui lui étaient nécessaires, pour achever l'œuvre commencée. Une fois même que pour parfaire une somme considérable il était besoin de trois cents livres, il les donna aussitôt. Et l'on sut que c'étaient des deniers qu'une personne charitable lui avait donnés pour lui avoir un autre cheval, meilleur que le sien qui était diverses fois tombé sous lui de faiblesse, étant extrêmement vieux. Mais il aima mieux souffrir de se mettre en péril d'être blessé, que de laisser des personnes qu'il croyait dans le besoin sans les assister. »

Et quant à ses créanciers, loin de leur faire attendre le paiement des dettes contractées, « aussitôt que le temps était expiré, il envoyait exprès quelqu'un de la maison pour leur porter l'argent. Comme on lui représentait qu'il fallait attendre qu'ils vinssent ou envoyassent quérir leur argent, sans se mettre en peine de le leur faire porter, il témoignait n'approuver pas un tel procédé, estimant qu'il n'était pas juste de leur donner la peine de revenir pour demander une chose qui leur était légitimement due (2). »

Mais revenons en 1605. La seconde raison pour laquelle il poursuivait son débiteur jusqu'à Marseille et l'y faisait mettre

1. *Abelly*. Coll., I, 250.
2. *Abelly*, Coll. III, 358.

en prison, c'était, dit-il, « la grande dépense que j'apercevais qu'il me convenait faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer », c'est-à-dire « dont je n'ose me risquer à parler. »

Quelle est cette *affaire*, sur laquelle il croit devoir garder un silence prudent ? On a cru que c'était la même pour laquelle, avant son voyage à Marseille, il était allé à Bordeaux. Là il eut une entrevue avec l'oncle des deux de la Valette qui avaient été ses élèves, avec le duc d'Epernon, qui avait conçu une si grande estime pour le précepteur de ses neveux, et qui voulait lui procurer quelque riche bénéfice, peut-être même le proposer pour l'épiscopat (1).

Quoi qu'il en soit d'une pareille conjecture, il est certain que cette *affaire*, à laquelle Vincent attachait tant d'importance, et qui devait lui coûter une si grande dépense, avait pour objet « son avancement »; c'est l'expression dont il se sert lui-même pour désigner la position lucrative qu'il cherchait à obtenir.

Et c'est en cela même que nous le voyons moins parfait et moins détaché des biens temporels qu'il ne le sera plus tard.

Sans doute, au lendemain de son ordination, il renonce déjà à ses droits sur la cure de Tilh, grosse paroisse de seize cents âmes, très voisine de Dax, que M. de Commet lui avait obtenue. Non pas qu'il ne voulût accepter aucun bénéfice ; mais celui-ci lui était disputé par un compétiteur nommé Soubé qui l'avait obtenu en cour de Rome, et dont les droits sans doute lui paraissaient trop bien fondés pour tenter les chances d'un procès.

Aussi le voyons-nous, même après les épreuves de sa captivité en Tunisie, former de nouveaux projets d'avenir, et en poursuivre activement la réalisation ; mettant même à profit, dans ce but, la bienveillance que lui témoigne le vice-légat d'Avignon : « Il me fait cet honneur de me fort aimer et caresser pour quelques secrets d'alchimie que lui ai appris..... Mon dit seigneur, sachant que je suis homme d'église, m'a commandé d'envoyer quérir les lettres de mes ordres, m'assurant de me faire du bien, et *très-bien pourvoir de bénéfice.* »

1. Voir : Maynard, t. 1, p. 34 (édit. 1874) ; Bougaud in-12, t. 1, p. 18, 19 ; de Broglie, p. 8, 9.

Et lorsque Mgr Montorio a terminé son triennat à Avignon, il accompagne à Rome le prélat qui, dit-il, le 28 février 1608, « me fait l'honneur de m'aimer et désirer *mon avancement*..... Cette sienne affection et bienveillance donc me fait promettre, comme il me l'a promis aussi, de faire une retirade honorable, me faisant avoir à ces fins *quelque honnête bénéfice en France.* » Cependant, par une permission de la divine Providence, qui avait sur Vincent d'autres vues, la faveur du vice-légat, pas plus que celle du duc d'Epernon, ne lui obtint « l'avancement » désiré.

Le Saint s'en consolait d'autant plus facilement que, d'une part, aucune pensée d'ambition ne le portait à se faire une position, et que de l'autre il savait profiter de son séjour prolongé à Rome pour continuer ses chères études et se pénétrer des souvenirs chrétiens dont la ville sainte est toute remplie : « Vous voilà donc enfin arrivé à Rome, écrit-il à l'un des siens, le 20 juillet 1631 (1), où est le chef visible de l'Église militante, où sont les corps de saint Pierre et de saint Paul et de tant d'autres martyrs et saints personnages, qui ont d'autres fois donné leur sang et employé toute leur vie pour Jésus-Christ. Oh ! Monsieur, que vous êtes heureux de marcher sur la terre où ont marché tant de grands et saints personnages ! Cette considération m'émut tellement lorsque je fus à Rome, il y a trente ans, que quoique je fusse chargé de péchés, je ne laissai pas de m'attendrir, même jusqu'aux larmes, ce me semble. »

Parti pour Paris en 1609 afin de s'acquitter, auprès du roi Henri IV, d'une mission secrète, en 1610 il était encore à poursuivre cet « avancement », dont l'occasion lui avait plusieurs fois échappé. Son intention était, quand il aurait pu réaliser quelques économies, de se retirer dans son pays pour y vivre tranquillement le reste de ses jours. C'est lui-même qui nous l'apprend dans une lettre qu'il écrivit de Paris à sa mère, le 17 février 1610 (2) : « Le séjour qu'il me faut encore faire en cette ville, *pour recouvrer l'occasion de mon avancement* (que mes désastres m'ont ravi), me rend fâché... Mais j'espère tant en la grâce de Dieu qu'il bénira mon labeur, et qu'il me donnera

1. Coll., IV, 38. — 2. Coll., IV, 1[illegible].

bientôt le moyen de faire une honnête retraite, pour *employer le reste de mes jours auprès de vous.* »

Mais ici encore il est bon de faire remarquer que l'ambition n'avait aucune part dans ses projets d'avenir, comme il le fit bien paraître à l'occasion même de cette mission secrète qui lui aurait si facilement ouvert, s'il l'eût voulu, la porte des honneurs.

« C'est en cette occasion, dit Abelly (1), que Monsieur Vincent fit derechef connaître la solidité de sa vertu et la droiture de son esprit, qui ne regardait que Dieu, et qui n'avait point d'autre prétention que de lui plaire et lui rendre un fidèle et agréable service ; car, étant arrivé à Paris, et ayant eu une si favorable entrée auprès d'un grand roi, qui savait très bien faire le discernement des esprits, et de qui par conséquent étant connu, il pouvait espérer un avancement très considérable selon le siècle, il ne voulut point néanmoins se prévaloir de cette occasion, que d'autres eussent recherchée et ménagée avec tous les soins et toutes les adresses possibles ; mais craignant que la faveur du roi de la terre ne servît d'obstacle aux grâces du Roi du ciel, au service duquel il s'était attaché par des liens indissolubles, il jugea qu'il ne devait point s'engager plus avant à la cour. S'étant acquitté de sa commission et conservant dans son cœur une sincère affection d'obéissance et de fidélité envers son prince, il se retira en son particulier, dans le dessein de mener une vie vraiment ecclésiastique, et de s'acquitter parfaitement de toutes les obligations de son caractère. »

Dieu ne tarda pas à récompenser une vertu déjà si éprouvée, et Vincent fut d'abord nommé aumônier de la reine Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV, puis pourvu de l'Abbaye de Saint-Léonard de Chaumes, au diocèse de Saintes. Ce bénéfice lui fut résigné le 10 juin 1610 par l'Archevêque d'Aix, à la charge de lui payer une pension annuelle de douze cents livres ; ce qui n'enrichissait guère le nouveau titulaire.

La cure de Clichy, dont se désista en sa faveur le Père Bourgoing en se retirant à l'Oratoire, et dont il prit possession le 2 mai 1612, n'augmenta point davantage ses revenus, mais lui

1. Coll., I, 39.

permit de faire ses premières armes dans l'exercice des fonctions du saint ministère. Le succès dont ses efforts furent couronnés établit entre le pasteur et ses ouailles des relations dont le souvenir de part et d'autre fut ineffaçable. Plus de quarante ans après le Saint disait à ses Filles de la Charité (1) : « J'ai été curé des champs. J'avais un si bon peuple et si obéissant à faire ce que je lui disais que, leur ayant recommandé de venir tous les premiers dimanches du mois à confesse, ils n'y manquaient point; et, voyant les progrès que faisaient ces âmes, j'en avais une consolation et un contentement non pareils. Et un jour, Monseigneur le Cardinal de Retz me demandait : « Eh ! bien, Monsieur, comment vous trouvez-vous ? » Je lui répondis : « Monseigneur, j'ai un contentement si grand que » je ne puis le dire. » — « Et pourquoi ? » me répliqua-t-il. « — C'est que j'ai un si bon peuple et si obéissant à tout ce » que je lui recommande, que je me dis à moi-même que ni » le Pape, ni vous, Monseigneur, n'êtes point si heureux que » moi. »

Vers la fin de l'année 1613, il entrait comme précepteur dans la famille de Gondi. Or, à la nomination de cette famille était un bénéfice dont Vincent fut encore gratifié, la trésorerie et chanoinie de la Collégiale d'Ecouis, au diocèse d'Evreux. C'est le 27 mai 1615 qu'il en prit possession par procureur. Et le 16 septembre suivant, « Maître Vincent de Paul, prêtre, bachelier en théologie, se présenta en personne pour faire le serment de fidélité et recevoir l'*osculum pacis ;* ce qui se devait nécessairement avant qu'un chanoine, ayant pris possession par procureur, pût porter l'habit au chœur. En conséquence, Vincent prêta serment, signa la promesse de remplir ses charges ; mais, obligé de demeurer à Paris, il demanda et obtint de se donner un suppléant ; après quoi, il reçut le baiser de paix et invita la Compagnie à dîner pour le lendemain, jour de la dédicace de l'église d'Ecouis, *pro suo jucundo adventu*, suivant la coutume de ce Chapitre (2). »

Ce cumul de bénéfices, qui n'apportait pas à Vincent grandes

1. *Abelly*. Coll., I, 47.

2. *Saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard (Paris, 1874), tome I, p. 90-91.

richesses, vu les charges qui y étaient attachées, ne constituait pas alors une dérogation aux lois canoniques, et les meilleurs prêtres ne s'en faisaient aucun scrupule.

Cependant on ne peut s'empêcher de comparer la facilité avec laquelle ce jeune prêtre s'y prêtait entre 1610 et 1615, aux difficultés vraiment inouïes que, quinze ans après, il faisait pour accepter la maison et le riche prieuré de Saint-Lazare. « Il les refusa absolument, et persista un an entier en ce refus, nonobstant les pressantes instances que lui en faisait Monsieur le prieur, qui fut plus de trente fois le trouver au collège des Bons-Enfants pour ce sujet, sans pouvoir rien gagner sur son esprit, sinon lorsque, par l'avis des personnes sages et vertueuses, il fut convaincu que Dieu voulait qu'il lui rendît service en ce lieu-là (1). »

On est de même porté à rapprocher la bonne grâce avec laquelle, en 1615, il se prêtait à tous les détails de son installation de chanoine à Ecouis, de la condition expresse qu'il posait à l'acceptation de Saint-Lazare, en 1632, que ni lui ni ses Missionnaires n'auraient, au chœur, rang ni titre de chanoine, et qu'aucun n'en porterait les insignes, à savoir, l'*aumusse* et le *domino* (2).

Voici maintenant une préoccupation de famille.

Dans la lettre à sa mère du 17 février 1610, citée plus haut, il craint que son peu de succès temporel dans la carrière qu'il a embrassée ne détourne son frère de faire étudier un de ses enfants dans le même but, et il veut qu'on l'y encourage. « Je désirerais aussi que mon frère fît étudier quelqu'un de mes neveux ; mes infortunes, et le peu de service que j'ai encore pu faire à la maison, lui en pourront, possible, ôter la volonté ; mais qu'il se représente que l'infortune présente présuppose un bonheur à l'avenir. »

Sans doute dans sa pensée l'encouragement qu'il donnait en cette circonstance était subordonné à la constatation préalable des indices d'une vocation divine, dans le neveu qu'il souhaitait voir entrer comme lui dans l'état ecclésiastique. Mais comme

1. *Abelly*, Coll., III, 372, 373.

2. Coll., IV, 56.

les progrès de sa vertu devaient, avec le temps, modifier à ce sujet sa manière de voir ! Voici ce qu'il écrivait, le 16 mars 1656, au chanoine de Saint-Martin : « Je vous remercie du soin que vous prenez de mon petit-neveu, duquel je vous dirai, Monsieur, que je n'ai jamais désiré qu'il fût ecclésiastique, et encore moins ai-je eu la pensée de le faire élever pour ce dessein..... Toutes ces choses, Monsieur, me font juger qu'il est plus convenable à ce pauvre enfant de s'adonner à la profession de son père que d'en entreprendre une si haute et si difficile qu'est la nôtre, dans laquelle la perte semble inévitable pour les personnes qui osent y entrer sans être appelées. Et comme je ne vois pas qu'il le soit par aucune marque assurée, je vous supplie de lui conseiller de travailler pour gagner sa vie et de l'exhorter à la crainte de DIEU, afin qu'il se rende digne de sa miséricorde, en ce monde et en l'autre. C'est le meilleur avis que je lui puisse donner (1). »

Quelle différence entre la lettre de 1610 et celle de 1656 !

En dehors des trois documents qui viennent de nous révéler en saint Vincent ce que les premières années de son sacerdoce ont eu de moins parfait, on pourrait en trouver d'autres qui feraient connaître en lui des défauts plus caractérisés, et dont sa vertu sut cependant parfaitement triompher. Qu'il suffise d'en signaler deux ou trois ayant trait aux vertus de douceur et d'humilité, dans lesquelles notre Saint a tant excellé.

Ce n'est pas sans efforts qu'il parvint à tempérer la rudesse native de son caractère, et sa douceur n'était pas en lui une vertu de tempérament. D'un naturel porté à la colère, il dut lutter longtemps pour en triompher complètement.

« Du temps qu'il était chez Madame la générale des galères, comme lui-même l'a avoué à des personnes de confiance, il se laissait quelquefois un peu aller à son tempérament bilieux et mélancolique ; de quoi cette bonne dame était parfois en peine, pensant qu'il eût quelque mécontentement en sa maison. »

Mais durant une retraite qu'il fit à Soissons en 1622, il comprit ce que cette humeur sèche pouvait mettre d'obstacle à sa propre perfection et à l'édification que le prochain était en droit

1. Coll., XI. 118-121.

d'attendre de lui, et il demanda à Dieu la vertu de douceur : « Je m'adressai, dit-il, à Dieu, et le priai instamment de me changer cette humeur sèche et rebutante, et de me donner un esprit doux et bénin ; et par la grâce de Notre-Seigneur, avec un peu d'attention que j'ai faite à réprimer les bouillons de la nature, j'ai un peu quitté mon humeur noire (1). »

Oui, il sut si bien quitter cette humeur noire, qu'il eût été l'homme le plus doux de son siècle, s'il n'eût vécu du temps de saint François de Sales. « M. Vincent, disait le pieux et respectable M. Tronson, Supérieur général de Saint-Sulpice, possédait si éminemment la vertu de douceur, qu'en le voyant on croyait voir saint Paul conjurer les Corinthiens par la douceur et la modestie de Jésus-Christ. » C'est Fénelon qui cite ce beau témoignage dans sa lettre du 20 avril 1706, écrite pour solliciter la béatification du serviteur de Dieu, et qui nous montre ainsi à quel point notre Saint avait fini par vaincre son naturel porté à la colère.

Pas plus que la douceur, l'humilité n'était née avec lui.

« Hélas ! Messieurs, disait-il à ses prêtres le 21 septembre 1659 (2), à qui rendez-vous l'obéissance ? A celui qui, comme ces Scribes et ces Pharisiens dont je parlais tantôt, est rempli de vices et de péchés ; mais c'est ce qui rendra votre obéissance plus méritoire. J'y pensais encore tantôt, et je me ressouviens qu'étant petit garçon, comme mon père me menait avec lui dans la ville, j'avais honte d'aller avec lui et de le reconnaître pour mon père, parce qu'il était mal habillé et un peu boiteux. Oh ! misérable !..... j'en demande pardon à Dieu..... je vous en demande aussi pardon et à toute la Compagnie ; et je vous conjure de prier Dieu pour moi, afin qu'il me pardonne ces fautes, et qu'il m'en donne toujours le regrêt au cœur. »

Un peu plus tard, pendant qu'il faisait ses premières études chez les Cordeliers de Dax, son père venait le voir quelquefois au collège, dans son costume de paysan. Ceci froissa un jour l'amour-propre du petit Vincent. Il rougit de sa basse extrac-

1. *Abelly*, Coll., III, 245.
2. Coll., VIII, 590, 591.

tion devant ses camarades, dont plusieurs appartenaient à une condition plus élevée, et même il refusa de recevoir la visite de son père.

De quoi il sut plus tard s'humilier doublement, en dévoilant ce fait, et rappelant par là même son humble origine. Il faisait avec la présidente de Lamoignon le pèlerinage de Saint-Fiacre, près de Meaux, à huit lieues de Paris. Et comme l'entretien roulait sur les vertus du Saint que l'on allait vénérer, « C'était un homme très-humble, dit le saint vieillard, et moi je ne suis qu'un orgueilleux et un pécheur. Je me souviens qu'une fois, au collège où j'étudiais, on vint me dire que mon père, qui était un pauvre paysan, me demandait. Je refusai de lui aller parler, en quoi je fis un grand péché. » — « C'est le plus grand qu'il ait commis en toute sa vie, » ajoutait en rapportant ce fait Madame de Lamoignon (1).

Que n'a-t-il pas fait du reste pour réparer cette faute, saisissant toutes les occasions de répéter, même à la cour et dans les compagnies les plus honorables, qu'il n'était qu'un « porcher », « le fils d'un pauvre villageois, » et que « pendant sa jeunesse il avait gardé les troupeaux dans les champs. »

« Un jour qu'il accompagnait un ecclésiastique à la porte de Saint-Lazare, une pauvre femme se mit à crier, lui disant : « Monseigneur, donnez-moi l'aumône. » A quoi M. Vincent lui répondit : « O ma pauvre femme ! vous me connaissez bien mal, » car je ne suis qu'un porcher et le fils d'un pauvre villageois. »

« Une autre l'ayant rencontré à la porte, comme il conduisait quelques personnes de condition, et lui ayant dit, pour le convier à lui donner l'aumône plus volontiers, qu'elle avait été la servante de Madame sa mère, il lui répondit aussitôt devant tous ceux qui étaient présents : « Ma bonne femme, vous me » prenez pour un autre ; ma mère n'a jamais eu de servante, » ayant elle-même servi, et étant la femme, et moi le fils d'un » paysan (2). »

Dans une autre circonstance, en 1623 (il avait déjà vingt-trois ans de prêtrise), le cri de l'amour-propre se fit encore

1. *Proc. ne pereant probationes*, fol. 916, verso, et fol. 917.
2. *Abelly*, Coll., III, 283.

entendre dans son cœur, mais le premier mouvement qu'il inspira fut aussitôt corrigé et généreusement réparé par plusieurs actes d'humilité.

Il habitait alors le collège des Bons-Enfants et se trouvait dans sa chambre, quand le portier vint l'avertir qu'un paysan assez mal vêtu et se disant son neveu demandait à le voir. A cette annonce, le vieux levain de la nature se réveille, et pour n'avoir pas la confusion de recevoir publiquement cette visite si peu propre à flatter son amour-propre, il pense d'abord à la tenir secrète. « Ayant donné charge à l'un des siens de l'aller prendre dans la rue où il était, habillé à la mode des paysans de ce pays, pour le mener à sa chambre, dit un témoin oculaire, le chanoine de Saint-Martin (1), ce bon serviteur de Dieu eut un mouvement extraordinaire de se surmonter, comme il fit. Car, descendant de sa chambre, il alla lui-même jusqu'à la rue, où, ayant trouvé son neveu, il l'embrassa, le baisa et le prit par la main. Et, l'ayant conduit dans la cour, il fit descendre tous les Messieurs de sa Compagnie, auxquels il dit que c'était le plus honnête homme de sa famille, et les lui fit saluer tous. Il lui fit faire la même civilité aux autres personnes de condition qui le venaient visiter. Et aux premiers exercices spirituels qu'il fit après, il s'accusa publiquement, en pleine assemblée, d'avoir eu quelque honte à l'arrivée de son neveu, et de l'avoir voulu faire monter secrètement en sa chambre, parce qu'il était paysan et mal habillé. »

Toutefois, il faut bien le redire, ces imperfections, comme celles des premières années de son sacerdoce, ne sont que des *imperfections,* qui, dans un Saint moins parfait, passeraient inaperçues ; ou, si l'on préfère, elles ne sont qu'un degré de vertu inférieur à celui qu'on admire plus tard dans le Saint parvenu à un âge plus avancé. Mais il n'était pas inutile, en les faisant ainsi ressortir, de laisser au moins entrevoir les étapes successives qu'il a dû parcourir pour y arriver.

Nous ne laisserons pas pour cela de vénérer déjà, dans ce jeune prêtre de trente ans à peine échappé aux fers de l'esclavage, un modèle de toutes les vertus sacerdotales, en même

1. *Abelly,* Coll., III, 288.

temps qu'un confesseur de la foi. Sa vertu, aussi bien que sa croyance, a su déjà résister à toutes les séductions, et exercer sur ses maîtres un tel ascendant qu'ils n'ont pu lui refuser leur estime et leur affection. Et le dernier même à qui il fut vendu, « renégat » et, par suite, « ennemi de nature » du nom chrétien, est devenu le glorieux trophée d'une victoire toute pacifique, dont le salut de cette âme est le prix.

Cette sainteté précoce doit nous paraître d'autant plus admirable qu'on peut la comparer à un lis au milieu des épines, *lilium inter spinas* (1). Elle se trouvait en effet, vu les désordres du temps et le peu de secours offerts alors à la jeunesse cléricale pour acquérir la science et la vertu qui font les bons et saints prêtres, dans des conditions bien peu favorables à sa floraison. Ah ! si la jeunesse cléricale de saint Vincent de Paul eût été entourée des mêmes soins que la nôtre, s'il eût eu, pour se former à la science et à la vertu sacerdotales, les secours qui nous ont été prodigués durant notre séjour au Séminaire, n'eût-il pas atteint beaucoup plus tôt la haute perfection qui ne tarda pas à briller en lui de tout son éclat, et qui fait véritablement de lui un modèle admirable du bon et saint prêtre ?

C'est l'étude de ce beau type de perfection sacerdotale qui va remplir les chapitres suivants.

1. Cant., II, 2.

CHAPITRE TROISIÈME.

SAINT VINCENT MODÈLE DU PRÊTRE DANS SES RELATIONS AVEC LUI-MÊME.

Le prêtre est toujours prêtre, quoiqu'il n'exerce pas toujours les fonctions de son sacerdoce, et l'exercice de ces fonctions est d'autant plus digne et fructueux qu'il oublie moins, dans le détail de sa vie privée, qu'il est toujours prêtre.

Toujours prêtre, c'est-à-dire toujours médiateur entre Dieu et les hommes, il ne doit jamais manquer de la qualité la plus indispensable à un médiateur, qui est d'être agréable à celui auprès duquel il doit exercer sa médiation, c'est-à-dire à Dieu. Mais être agréable à Dieu, c'est être saint, et de cette sainteté négative qui exclut le péché, et de cette sainteté positive qui est une participation surnaturelle plus ou moins intime à la vie divine. Le prêtre doit donc toujours être saint, aussi uni à Dieu qu'éloigné du péché.

Or, il ne sera tel que si, semblable à Celui au sacerdoce duquel il participe, il consent à être *victime* aussi bien que sacrificateur. La fidélité à tous ses devoirs envers Dieu, envers le prochain et envers lui-même, pour le prêtre plus encore que pour le simple fidèle, peut donc se résumer en un seul mot : l'*immolation*. Et plus son immolation sera complète, et plus sera grande sa sainteté, sa perfection sacerdotale.

C'est ce que comprit si bien saint Vincent de Paul, dont la vie, même privée, fut une *immolation continuelle de lui-même, pour Dieu, au profit du prochain*. Aussi fut-il avec tant de grâce le *médiateur des hommes auprès de Dieu*, et avec tant de profit le *médiateur de Dieu auprès des hommes*.

Il ne cessa de s'immoler volontairement, et par les rigueurs de la pénitence et de la mortification, et par le rude labeur qu'exige la pratique de la vertu (1), en s'efforçant constamment de mourir au monde et à lui-même, pour ne vivre qu'en Dieu. C'est là ce que saint Augustin appelle s'offrir en véritable victime (2) : « Ipse homo... in quantùm mundo moritur ut Deo vivat, *sacrificium* est. »

Par la pénitence et par la mortification notre Saint purifia ou préserva la victime de toute souillure de péché, pour la rendre sainte et agréable à Dieu (3). Il la mit ainsi à même de plaire à la divine Majesté par la pratique de toutes les vertus, particulièrement de celles qui, dans les relations de l'homme avec lui-même, n'ont d'autre théâtre que le sanctuaire réservé de la conscience.

C'est cette *immolation silencieuse* qui fit du saint prêtre un modèle de pénitence et de mortification, de détachement et de pureté, d'humilité, de patience et de douceur.

I. — SON ESPRIT DE PÉNITENCE.

On peut bien dire de saint Vincent de Paul, comme de saint Jean Chrysostome, qu'il ne craignait que le péché : « Unum timet Chrysostomus, peccatum. »

La crainte qu'il avait de ce désordre moral si injurieux à Dieu et si funeste à ses auteurs, le tenait dans une vigilance continuelle pour en éviter même l'apparence. Il avait sans cesse l'œil ouvert sur son esprit pour en observer toutes les pensées, sur son cœur pour en surveiller tous les mouvements et toutes les affections, sur sa volonté pour en régler tous les actes ; sur ses sens pour les garder de toute impression dangereuse, sur sa langue pour en arrêter l'intempérance, sur toutes ses démarches pour les empêcher d'être contraires aux prescriptions de la loi divine. Il s'efforçait ainsi d'éviter toute surprise de la part de tant d'ennemis conjurés au dehors et au dedans, de la part du démon, du monde, de ses propres passions.

1. « Omne opus virtutis dicitur esse sacrificium (S. Th., *Summ. th.*, 2a 2ae, q. 81, a. 4. ad 1.) »

2. *De civit. Dei*, l. 10, c. 6.

3. *Hostiam viventem, sanctam, Deo placentem* (Rom., XII, 1).

Et s'il lui échappait quelques faiblesses, aussitôt il les déplorait amèrement, s'accusant d'être cause par là de tout ce qui pouvait arriver de fâcheux. « Je ne crains que mes péchés, disait-il pendant qu'on poursuivait l'approbation de sa Congrégation en cour de Rome (1), je ne crains que mes péchés, et non pas le succès des bulles et de l'affaire de Saint-Lazare, ni à Rome, ni à Paris. » « Hélas ! disait-il aux siens dans une autre circonstance (2), il ne faut qu'un misérable tel que je suis, qui par ses abominations détourne les faveurs du Ciel de toute une maison et y fasse tomber la malédiction de Dieu. O Seigneur, qui me voyez tout couvert et tout rempli de péchés qui m'accablent, ne privez pas pour cela de vos grâces cette petite Compagnie ! »

« Il est vrai, disait-il encore en relevant un éloge maladroit qu'on avait fait de lui en sa présence (3), il est vrai que je suis une merveille, mais une merveille de malice, plus méchant que le démon, lequel n'a pas tant mérité d'être en enfer que moi : ce que je ne dis pas par exagération, mais selon les véritables sentiments que j'en ai. »

Et sur la fin de sa vie, il ajoutait (4) : « Il y a tant d'années que j'abuse des grâces de Dieu ! *Heu mihi quia incolatus meus prolongatus est !* Hélas ! Seigneur, je vis trop longtemps, parce qu'il n'y a point d'amendement en ma vie, et que mes péchés se multiplient avec le nombre de mes années. »

Ne pouvant souffrir en son âme l'ombre même du péché, il s'efforçait d'en laver les moindres taches, dès qu'il les apercevait, par les larmes d'une sincère pénitence. Aussi se confessait-il presque tous les jours, et l'un de ses prêtres a pu lui rendre, après sa mort, ce précieux témoignage (5) : « J'ai eu la consolation de lui servir de confesseur pendant le séjour que j'ai fait à Paris. J'ai connu plus particulièrement en cette occasion la sainteté et pureté de son âme, qui ne pouvait pas même souffrir l'apparence du péché. »

Mais ces aveux faits au saint tribunal, et dont le sacrement

1. *Abelly*, Coll., III, 29.
2. *Abelly*, Coll., II, 290.
3. *Abelly*, Coll., III, 281.
4. *Abelly*, Coll., I, 362.
5. *Abelly*, Coll., III, 102.

lui garantissait le secret, ne suffisaient pas à sa soif d'expiation, et il aurait voulu pouvoir publier ses fautes dans tout l'univers. Au moins le faisait-il toutes les fois que, vu les circonstances, la prudence le lui permettait.

« Lorsqu'il demeurait encore au collège des Bons-Enfants, dit Abelly (1), il s'est mis plusieurs fois à genoux devant sept ou huit prêtres... déclarant en leur présence les péchés les plus griefs de sa vie passée... Il avait encore cette coutume, tous les ans au jour de son baptême, de se mettre à genoux devant sa Communauté, et de demander pardon à Dieu de tous les péchés qu'il avait commis depuis tant d'années que sa bonté le souffrait sur la terre, priant la Compagnie de lui pardonner tous les sujets de scandale qu'il pouvait avoir donnés, et de demander à Dieu qu'il lui fît miséricorde. »

A l'humiliation librement acceptée ou provoquée pour faire pénitence de ses fautes, il joignait la souffrance volontaire, à laquelle le portait également son esprit de mortification.

Non content de se faire ainsi victime de propitiation pour ses propres péchés, il croyait de son devoir de prêtre d'expier aussi les péchés d'autrui : *Inter vestibulum et altare plorabunt sacerdotes, ministri Domini, et dicent : Parce Domine, parce populo tuo* (2).

« Une fois, entre plusieurs autres, qu'on lui rapporta quelque espèce de désordre arrivé dans une maison de sa Congrégation, il prit pour ce sujet, durant huit jours, deux fois la discipline chaque nuit. Et ensuite, s'étant appliqué aux moyens d'y remédier, il y réussit fort heureusement. C'est ce que lui-même déclara depuis à une personne de confiance, lui alléguant pour raison que ses péchés étaient cause du mal qui était arrivé, et qu'il était juste qu'il en fît pénitence (3). »

C'est cette même pensée d'expiation réparatrice qui lui fit supporter en 1649, durant les troubles de la Fronde, les fatigues et les privations d'un voyage fort pénible entrepris pour visiter les maisons de sa Congrégation.

Durant ce voyage, « en un pauvre hameau nommé Fréneville,

1. Coll., III, 285.
2. Joel. II, 17.
3. *Abelly*, Coll., III, 411.

raconte son premier historien (1), il séjourna l'espace d'un mois, pendant lequel on peut dire qu'il ne se sustenta que du pain de tribulation et de l'eau d'angoisse; la saison étant extrêmement froide et le logement très pauvre, où l'on manquait de toutes les commodités de la vie, et où dans un temps de trouble et de guerre tout était à craindre... M. Vincent y souffrit de très grandes incommodités, tant par la rigueur du froid qui était alors très grand, n'ayant qu'un peu de bois vert pour faire du feu, que pour la nourriture qui était très chétive : toutes choses manquant en ce pauvre lieu, ne s'y trouvant que du pain qui était fait partie de seigle et partie de fèves. On n'entendait pas néanmoins une seule plainte de sa bouche, mais *il endurait tout en esprit de pénitence, croyant qu'en qualité de prêtre il la devait faire pour apaiser la colère de Dieu*, qui faisait ressentir de plus en plus ses effets sur tout le royaume. »

Et il s'efforçait de communiquer aux âmes pieuses, sur lesquelles il pouvait avoir quelque influence, cet esprit d'immolation volontaire pour les péchés d'autrui.

Considérant les calamités publiques comme des fléaux de la Justice divine, il invitait, dit Abelly (2), « toutes les personnes vertueuses et bien intentionnées qu'il connaissait, à faire prières, aumônes, jeûnes et autres œuvres de pénitence pour apaiser sa justice, réparer les offenses commises contre sa Majesté, fléchir sa miséricorde, et obtenir la paix. Il établit pour cet effet, en la maison de Saint-Lazare, que tous les jours trois Missionnaires jeûneraient à cette intention, un prêtre, un clerc et un frère : que le prêtre célébrerait la messe ce jour-là, et que les deux autres communieraient pour la même intention; et lui-même ne manquait pas de s'acquitter de ce devoir à son tour, quoiqu'il fût plus que septuagénaire (3). »

1. *Abelly*, Coll., I, 268, 270, 271.
2. Coll., I, 291.
3. Cette pieuse coutume, introduite dans la Compagnie par l'esprit de pénitence de son saint fondateur, ne s'est pas perdue. La tradition s'en est conservée jusqu'à nos jours, et le Pape Pie VII, par un rescrit du 22 mai 1808 signé de sa main, a daigné accorder une indulgence plénière applicable aux âmes du purgatoire, que peuvent gagner, *totiès quotiès*, les membres de la Congrégation de la Mission et de la Compagnie des Filles de la Charité qui ont ainsi la dévotion de jeûner et de prier dans les temps de calamité publique (v. *Collectio privilegiorum* Congr. Miss., n. 262; cfr. *Acta Apostolica*, p. 231, 232).

Puis il disait aux siens, après leur avoir dépeint ce que les pauvres paysans souffraient de la guerre (1) : « DIEU s'attend particulièrement aux prêtres pour arrêter le cours de son indignation. Il s'attend qu'ils feront comme Aaron, et qu'ils se mettront l'encensoir en main entre lui et ces pauvres gens, ou bien qu'ils se rendront entremetteurs comme Moïse pour obtenir la cessation des maux qu'ils souffrent pour leur ignorance et pour leurs péchés... C'est donc à ces pauvres que nous devons rendre ces offices de charité, tant *pour satisfaire au devoir de notre caractère*, que pour leur rendre quelque sorte de reconnaissance pour les biens que nous recevons de leurs labeurs. »

« Durant les grandes nécessités et extrêmes misères de la Lorraine, il disait fort souvent : « Voici le temps de la pénitence, » puisque DIEU afflige son peuple. *N'est-ce pas à nous autres,* » *prêtres, d'être au pied des autels pour pleurer leurs péchés?* Cela » est d'obligation. Mais de plus ne devons-nous pas retrancher » quelque chose de notre ordinaire pour leur soulagement? » Et en effet, pendant les trois ou quatre premières années de cette désolation, il réduisit sa Communauté de Saint-Lazare à ne manger que du pain bis. Auparavant, pendant le siège de Corbie,... il fit retrancher une petite entrée de table que l'on avait donnée jusqu'alors, et qui n'a pas été rétablie depuis. « N'est-il pas juste, disait-il, que nous retranchions quelque » chose pour compatir et participer aux misères publiques? (2) »

Enfin, exhortant les ecclésiastiques à réparer par la pénitence les crimes qui se multipliaient à la faveur de la guerre, et en particulier les sacrilèges et les profanations du très saint Sacrement et des églises, il leur redisait souvent ces touchantes paroles (3) : « Ah ! Messieurs, si notre Maître est près de recevoir cinquante coups de bâton, tâchons d'en diminuer le nombre et de lui en épargner quelques-uns ! Faisons quelque chose pour réparer ces outrages ; qu'il y ait du moins quelqu'un qui le console dans ses persécutions et ses souffrances ! »

Cette soif d'immolation n'était pas limitée à la seule expiation des péchés de ses concitoyens, mais il l'étendait bien davan-

1. *Abelly*, Coll., I, 293.
2. *Abelly*, Coll., III, 407.
3. *Abelly*, Coll., I, 295.

tage et avait la noble ambition de consoler le Sauveur outragé même en dehors de la France.

Aussi, « les troubles du royaume étant terminés au-dedans par la divine miséricorde, M. Vincent ne laissa pas de faire toujours continuer, en sa maison de Saint-Lazare, les prières, les messes, les communions, les jeûnes et autres exercices de pénitence qu'il y avait établis. Et comme on voulut lui persuader de les faire cesser, attendu que ces pratiques de pénitence étaient beaucoup à charge à la Communauté, et que les divisions publiques et guerres civiles pour lesquelles on les faisait étaient finies, il répondit : « Non, non, il n'en faut pas demeu- » rer là, il faut les continuer pour demander à Dieu la paix » générale. » Et en effet elles furent toujours continuées jusqu'au temps que cette paix tant désirée fut enfin heureusement conclue, en l'année 1660 (1), c'est-à-dire huit ans après que ces pratiques de pénitence furent commencées et six ou sept mois avant son décès : Dieu lui ayant voulu donner avant sa mort la consolation de voir le fruit de ses prières, de ses jeûnes et de sa persévérance (2). »

II. — SA MORTIFICATION.

Par la pénitence on déplore et on expie les fautes commises. Par la mortification on travaille à se mettre dans les conditions les plus propres à faire éviter le péché, en combattant les inclinations naturelles qui y portent.

Cette immolation continuelle de ce que notre nature gâtée a de plus vivace nous fait mourir à nous-mêmes, pour ne vivre qu'en Dieu. Elle écarte au-dedans de notre âme tous les obstacles qui gêneraient l'action sanctifiante de la grâce, et nous rend plus aptes à la pratique de toutes les vertus.

Saint Paul en fait, pour tout chrétien, une question de vie ou de mort ; *Si enim secundùm carnem vixeritis, moriemini ; si autem spiritu facta carnis mortificaveritis, vivetis* (3). A plus forte

1. C'est cette paix qu'assura le traité des Pyrénées, négocié en 1659, par Mazarin et Louis de Haro, et signé par Louis XIV et Philippe IV.

2. *Abelly*, Coll., I, 301.

3. Rom., VIII, 13.

raison est-elle nécessaire au prêtre qui, par état, doit posséder la perfection et y porter les autres ; notre perfection se mesurant au degré de notre mortification, comme l'enseigne l'auteur de l'Imitation : « Tantùm proficies quantùm tibi ipsi vim intuleris (1). »

C'est ce dont saint Vincent de Paul avait une conviction profonde et pratique. « Tenons ferme, disait-il un jour aux siens (2), tenons ferme contre notre nature : car si nous lui donnons une fois un pied sur nous, elle en prendra quatre. Et tenons pour assuré que la mesure de notre avancement en la vie spirituelle se doit prendre du progrès que nous faisons en la vertu de mortification, *laquelle est particulièrement nécessaire à ceux qui doivent travailler pour le salut des âmes :* car c'est en vain que nous prêcherons la pénitence aux autres si nous en sommes vides, et s'il n'en paraît rien en nos actions et en notre conduite. »

Il n'était pas moins persuadé que cette immolation de la mauvaise nature doit être continuelle, sous peine de cesser d'avancer dans la perfection, et même de reculer.

« Saint Bernard, disait-il (3), nous enseigne que de ne pas avancer dans la vertu c'est y reculer. Les rivières, comme vous savez, ont leur courant, et les bateaux qui suivent le fil de l'eau.... les rivières les emportent. Mais si on veut faire aller un bateau contre le fil de l'eau,... il faut avoir des chevaux, ou ramer. Et si on n'a pas *continuellement* la rame à la main, le bateau ne manque pas de retourner vers le lieu d'où l'on est parti.

« Or, il en est de même... de ceux qui veulent servir DIEU... Il faut que sans cesse ils travaillent à faire de nouveaux progrès dans la vertu ; autrement.... ils s'en éloigneront insensiblement, reculeront et retourneront en arrière ; car la pratique de la vertu n'est pas selon la nature.... La nature fait pencher vers les choses de la terre, veut qu'on suive ses passions....; la grâce veut qu'on mortifie ses appétits et qu'on renonce à ses satisfactions... Oui, il est certain que, si nous ne travaillons

1. I Imit., XXV. 11.
2. *Abelly*. Coll., III. 405, 407.
3. Coll., X. 210-212.

continuellement à nous mortifier et à résister à nos passions, elles prendront le dessus, et nous suivrons le penchant de la nature corrompue. »

Saint Vincent ne se contentait pas de formuler des théories sur la nécessité d'immoler constamment la mauvaise nature par le travail de la mortification. Ici, comme toujours, il ne conseillait rien qu'il ne fît le premier, et Dieu sait avec quelle rigueur.

« Il est vrai qu'il ne faisait pas paraître au dehors une vie fort austère, estimant qu'une vie commune en apparence était la plus convenable pour réussir au service des peuples et des ecclésiastiques, auquel Dieu l'avait destiné.... Mais en son particulier il se traitait fort âprement, faisant souffrir son corps en diverses manières, et mortifiant sans cesse son intérieur, pour tenir l'un et l'autre parfaitement soumis aux volontés de Dieu (1). »

Sa mortification intérieure se trahissait par l'empire absolu qu'il avait acquis sur sa langue, fidèle interprète des sentiments du cœur.

« Il ne lui échappait point ou très peu de paroles inutiles ou superflues, et jamais de celles qui ressentent la médisance, la menterie, la flatterie, le mépris, la moquerie, l'impatience ou autres semblables saillies d'une passion émue et déréglée.

« Il se possédait si parfaitement, que même dans la chaleur des discours qu'il faisait en public ou dans les compagnies, quoiqu'il n'eût pas prévu ce qu'il avait à dire, il ne disait pourtant jamais rien d'inconsidéré.

« Il lui est souvent arrivé qu'ouvrant la bouche pour dire quelque chose d'extraordinaire qui lui venait sur l'heure en sa pensée, il s'arrêtait tout court, comme se recueillant en lui-même, et considérant devant Dieu s'il était expédient de le dire. Puis, il continuait à parler, non selon l'inclination qu'il pouvait ressentir, mais selon qu'il voyait être plus agréable à Dieu et plus conforme au mouvement de sa grâce.

« Quand, pour l'entretenir ou lui donner quelque satisfaction, on lui rapportait quelque nouveauté ou quelque chose extra-

1. *Abelly*, Coll., III, 395.

ordinaire qu'il savait déjà, il l'écoutait avec attention, sans témoigner qu'il en eût aucune connaissance ; tant pour mortifier l'amour-propre, qui est toujours bien aise de faire paraître qu'il n'ignore pas ce que les autres savent, que pour ne pas priver ceux qui lui parlaient de la satisfaction qu'ils pouvaient ressentir de lui avoir appris quelque chose de nouveau.

« Mais surtout il savait bien retenir sa langue et lui imposer un rigoureux silence, lorsqu'on lui faisait des reproches, ou que par des emportements on le chargeait d'outrages et d'injures. Car, quoique dans ces occasions la nature désire ardemment de se justifier et de repousser l'injure qui lui est faite, néanmoins, à l'imitation de son divin Maître, il se recueillait en lui-même et mettait toute sa force dans le silence et dans la patience, bénissant en son cœur ceux qui le maudissaient, et priant pour ceux qui l'outrageaient. »

Dans tous les « accidents fâcheux et surprenants, » qui portent si facilement « la langue aux plaintes et aux murmures,... » il ne disait autre chose sinon : « Dieu soit loué ! Dieu soit béni ! » il faut nous soumettre à son bon plaisir et agréer tout ce » qu'il lui plaît de nous envoyer. »

Il savait aussi parfaitement se taire sur tout ce qui pouvait tourner à sa louange, sans jamais céder aux entraînements de la nature, qu'il est parfois si difficile de maîtriser en ces circonstances. « Il parlait volontiers des sujets d'humiliation qui lui étaient arrivés, mais jamais de ce qui pouvait directement ou indirectement donner sujet de le faire estimer.

« Or, il est certain qu'il n'eût pu acquérir un tel empire sur sa langue, s'il ne se fût rendu maître absolu de ses sentiments et de ses mouvements intérieurs par une continuelle pratique de la mortification (1). »

Quant à sa mortification extérieure, elle ne le cédait en rien à sa mortification intérieure, « c'est-à-dire, qu'il la pratiquait parfaitement et presque sans aucune relâche », sans voir dans les unes une raison de s'exempter des autres. « Celui, répétait-il souvent (2), qui fait peu d'état des mortifications exté-

1. *Abelly*. Coll., III, 403-405.

2. *Abelly*. Coll., III, 469.

rieures, disant que les intérieures sont beaucoup plus parfaites, fait assez connaître qu'il n'est point mortifié, ni intérieurement, ni extérieurement. »

« Il a toujours traité son corps avec une très grande rigueur, jusqu'au temps de son extrême vieillesse, et même dans ses plus grandes infirmités...

« Le frère qui lui rendait service pendant sa maladie a trouvé quelquefois dans sa chambre des cilices, des haires, des bracelets et ceintures de cuivre à pointes, qu'il tenait cachés, et dont il se servait souvent. Outre cela il prenait tous les jours une rude discipline en se levant. Quelqu'un de sa Compagnie, qui avait sa chambre près de la sienne, dont elle n'était séparée que par des ais de sapin, a témoigné l'avoir ouï chaque jour l'espace de douze ans ou environ...

« Outre ses pénitences et mortifications ordinaires,... il embrassait et recherchait toutes les occasions qu'il pouvait rencontrer de faire souffrir son corps...

« Sur ce sujet il disait que « l'on pouvait pratiquer la morti-« fication en toutes sortes de rencontres, tenant son corps « dans quelque posture qui lui soit pénible, sans pourtant « blesser la modestie ; privant ses sens extérieurs des choses « qui leur pourraient donner quelque satisfaction, et souffrant « volontiers les intempéries et les incommodités de l'air. »

« C'est ce qu'il savait fort bien pratiquer lui-même, étant bien aise d'en trouver les occasions. On a souvent pris garde que, durant les plus grandes rigueurs de l'hiver, il exposait au froid ses mains, qui en paraissaient quelquefois toutes noirâtres. Les autres parties du corps participaient aussi à cette même incommodité, car il ne voulait point prendre d'autres chaussures ni d'autres vêtements pour l'hiver que pour l'été. »

Dans ses fréquentes maladies, il ne se traitait pas avec plus de ménagements, et ne cessait pas pour cela de travailler. Malgré l'enflure extraordinaire de ses jambes malades, il ne laissait pas de faire encore ses courses à pied, et il n'a consenti à se servir d'un cheval que lorsqu'il y a été contraint par une absolue nécessité.

Comme ses nuits étaient très courtes et fort agitées, « il se trouvait, pendant la journée, attaqué et presque accablé de

sommeil. Mais au lieu de réparer ce défaut par quelque peu de repos, il en prenait souvent occasion de se mortifier, se tenant debout, ou se mettant en quelque posture contrainte et se faisant d'autres violences pour s'empêcher de dormir. »

Son grand âge ne l'empêchait pas de se lever chaque matin à quatre heures, quoiqu'il fût toujours le dernier couché, et que sa veille se prolongeât quelquefois fort avant dans la nuit.

« Il est bien vrai qu'il n'avait pas sujet d'aimer beaucoup le lit, puisqu'il ne couchait que sur une rude paillase, sans matelas et sans rideau ni tour de lit, et dans une chambre sans feu. Il a pratiqué cela toute sa vie, même dans ses plus grandes infirmités, à la réserve des trois ou quatre années qu'on l'obligea de prendre une petite chambre où il y avait une cheminée, parce qu'il avait besoin de feu pour panser ses jambes ; et depuis il souffrit qu'on lui mît un petit rideau autour de son lit, continuant néanmoins toujours de coucher sur la paille.

« Avec cela, on le voyait des premiers à l'église, en quelque temps que ce fût. Il s'y tenait *à genoux sur la terre* pendant l'oraison, sans jamais avoir voulu permettre qu'on lui mît une natte sous les genoux. Et pour l'ordinaire il passait tous les matins plus de trois heures, en partie dans l'église, même durant la rigueur des plus rudes hivers, pour y faire son oraison et pour y célébrer la sainte Messe ; et en partie dans la sacristie, pour y faire ses préparations et actions de grâces avant et après la célébration de la Messe.

« Pour ce qui est de la mortification de ses sens, il la pratiquait presque continuellement, et en toutes sortes d'occasions. Lorsqu'il allait par la ville ou qu'il faisait voyage, au lieu d'égayer sa vue sur les champs ou la diversité des objets qu'il rencontrait, il tenait ordinairement ses yeux arrêtés sur un crucifix qu'il portait, ou bien il les tenait fermés pour ne voir que Dieu.

« On ne lui a jamais vu cueillir une fleur, ni en porter aucune, pour se récréer par son odeur. Mais au contraire, quand il se rencontrait en quelque lieu où il y avait des senteurs mauvaises, comme dans les hôpitaux ou chez les pauvres

malades, le désir qu'il avait de se mortifier lui faisait trouver agréable cette incommodité.

« Comme il n'employait sa langue que pour louer DIEU, recommander la vertu, combattre le vice, instruire, édifier et consoler le prochain, aussi n'ouvrait-il ses oreilles qu'aux discours qui tendaient au bien, ayant peine d'en entendre d'autres. Il évitâit, autant qu'il pouvait, d'écouter des choses inutiles, et de prêter l'oreille à tout ce qui pouvait délecter l'ouïe et qui ne nourrissait point l'âme.

« Pour le goût, il l'avait tellement mortifié, qu'il ne témoignait jamais à quelle sorte de viande il avait plus d'appétit. Il semblait même aller à regret prendre sa réfection, ne le faisant que pour satisfaire à la nécessité, et y gardant toute la bienséance possible. Il mangeait les choses qui lui étaient présentées, en la vue de DIEU et avec beaucoup de modestie... Il ne sortait jamais de table sans s'être mortifié en quelque chose, soit au boire, soit au manger, ainsi qu'il recommandait aux autres de le faire...

« Comme dans son extrême vieillesse on le pressait de prendre le matin quelque bouillon, et que l'un de ses prêtres faisait grande instance un jour pour lui en faire accepter un qu'il lui présentait : « Vous me tentez, Monsieur, lui dit-il. « N'est-ce point le démon qui vous porte à me persuader de « nourrir ainsi ce misérable corps et cette chétive carcasse ? « Cela est-il juste ? DIEU vous le pardonne ! » Il consentit néanmoins depuis ce temps-là à prendre le matin, par forme de médecine, un certain bouillon fait exprès, non avec de la viande, mais avec de la chicorée sauvage fort amère et un peu d'orge mondé, sans graisse, ni beurre, ni huile.

« En un mot, il se traitait si mal pour sa nourriture, qu'il est arrivé plusieurs fois que, pour en avoir pris trop peu, il tombait la nuit en défaillance par le besoin de manger, et qu'on était obligé de lui porter un morceau de pain sec, parce qu'il ne voulait point autre chose pour subvenir à la simple nécessité (1). »

C'est ainsi qu'il ne cessait de s'immoler, et dans son corps et dans son âme, par une mortification continuelle, qui faisait de

1. *Abelly*, Coll., III, 406-411.

lui, comme le veut saint Paul (1), une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu : *hostiam viventem, sanctam, Deo placentem.*

III. — SON DÉTACHEMENT.

Le but que poursuit la mortification est la destruction des inclinations déréglées de notre mauvaise nature, et particulièrement de la triple concupiscence dont parle l'apôtre saint Jean (2), la concupiscence des yeux, la concupiscence de la chair et l'orgueil de la vie : *concupiscentia carnis..., et concupiscentia oculorum, et superbia vitæ.*

La concupiscence des yeux n'est autre chose que cette cupidité que saint Paul dit être la racine de tous nos maux : *Radix enim omnium malorum est cupiditas* (3) ; cette attache aux biens d'ici-bas qui, semblable aux épines de la parabole, rend stérile dans notre âme l'action de la grâce : *Sollicitudo hujus sæculi et fallacia divitiarum suffocat verbum* (4).

C'est pour combattre plus efficacement un si grand mal, et écarter ainsi l'un des plus grands obstacles qui s'opposent à sa perfection, que le prêtre, dès son entrée dans le sanctuaire, fait profession d'un grand détachement. En présentant sa chevelure aux ciseaux du Pontife, il renonce à toutes les superfluités du luxe et de la vanité. Le vêtement de deuil, qu'il prend dès lors pour ne plus le quitter, lui rappelle qu'il doit désormais être mort au monde et à lui-même : *Mihi mundus crucifixus est, et ego mundo* (5). Enfin le blanc surplis dont il est revêtu et la formule de sa consécration cléricale, proclament que sa vie doit être toute surnaturelle, et que renonçant à tout autre héritage, il ne veut que le Seigneur pour son partage : *Dominus pars hæreditatis meæ et calicis mei, tu es qui restitues hæreditatem meam mihi* (6).

Saint Vincent de Paul n'avait eu garde d'oublier cet engage-

1. Rom., XII, 1.
2. 1 Joann., II, 16.
3. 1 Tim., VI, 10.
4. Matth., XIII, 22.
5. Gal., VI, 14.
6. Ps. XV, 5.

ment sacré, et la perfection du détachement qu'il sut atteindre montre, à quiconque veut devenir comme lui un bon et saint prêtre, le but auquel il ne doit cesser de tendre.

Il était d'abord dégagé de toute attache aux aises et commodités de la vie, aussi bien qu'à la possession des biens temporels, ne désirant, pour lui et pour les siens, que l'amour et la pratique d'une parfaite pauvreté.

« Jamais avaricieux, dit Abelly, n'a recherché avec tant d'ardeur les occasions de s'enrichir, que Monsieur Vincent a fait celles de pratiquer et d'embrasser la pauvreté, ayant toujours témoigné, soit dans ses paroles, soit par ses actions, le grand amour qu'il avait pour cette vertu. »

Sans doute, avant d'avoir été amené par la divine Providence à embrasser la vie de communauté dans la Congrégation dont il devint le père, il prenait de son établissement particulier le soin raisonnable et modéré que tout bon prêtre peut prendre sans manquer à aucun devoir. Mais, même alors, « on lui a ouï dire... qu'il ressentait néanmoins je ne sais quel mouvement secret dans son cœur, qui le portait au désir de n'avoir rien en propre, et de vivre en communauté ; et aussitôt qu'il a commencé à vivre de la sorte, il a commencé aussi à mettre en pratique l'amour qu'il avait pour la pauvreté en toutes les manières qu'il s'est pu aviser. »

Il était pauvrement logé, sans vouloir accepter une chambre qui eût une cheminée, « quelque incommodité qu'il ressentît, même dans son âge plus avancé, sinon quatre ou cinq ans avant sa mort, que toute sa Communauté, voyant ses continuelles et fâcheuses infirmités, l'y contraignit en quelque façon par les prières et instances qu'elle lui en fit. » Mais, « jusqu'à l'âge de quatre-vingts ans, il n'a point voulu avoir d'autre retraite que dans une petite chambre sans lambris, sans natte, et sans autre meuble qu'une simple table de bois sans tapis, avec deux chaises de paille et une chétive couchette qui n'était garnie que d'une paillasse, avec une couverture et un traversin. » Encore fit-it ôter de cette chambre « quelques images qu'un des frères de la maison y avait mises en divers temps,et n'en voulut retenir qu'une seule, disant que c'était contre la pauvreté d'en avoir plusieurs.

« Il aimait à être nourri et vêtu pauvrement, et il était ravi

quand quelque chose lui manquait, soit pour le vivre, soit pour le vêtement et les autres commodités nécessaires.

« Pour cela il portait ordinairement ses soutanes fort usées, et même rapiécées, et ses habits de dessous fort pauvres, et quelquefois tout rompus. Un seigneur de marque, qui le visita un jour, lui voyant une soutane tout usée avec des pièces aux manches, en fut si touché qu'étant sorti d'avec lui et se trouvant dans une bonne compagnie, il dit que la pauvreté et la propreté de Monsieur Vincent l'avaient grandement édifié.

« Lorsqu'il allait au Louvre pour parler à la reine ou pour assister au Conseil, c'était toujours avec ses habits ordinaires, pauvres et grossiers, sans jamais en vouloir prendre d'autres. Et un jour M. le cardinal Mazarin, le prenant par sa ceinture qui était toute déchirée, la fit considérer à toute la compagnie, et dit en riant : « Voyez comme M. Vincent vient habillé à la » cour, et la belle ceinture qu'il porte ! »

« Si quelqu'un de la maison lui représentait que son collet était tout déchiré, et qu'il en devait prendre un autre, ou bien que son chapeau était trop vieux, il tournait cela en raillerie, disant : « O mon frère ! c'est tout ce que le roi peut faire que » d'avoir un collet qui ne soit pas rompu, et de porter un cha- » peau neuf. »

Il n'était pas moins pauvre dans sa nourriture que dans son vêtement, « et quand il pouvait avoir des morceaux restés aux autres, il les prenait pour les manger et pour en faire son repas... Il s'est trouvé plusieurs fois à la campagne sans argent, et pressé du besoin de manger, il était ravi d'aller chez quelque pauvre laboureur demander un morceau de pain pour l'amour de Dieu ; ce qui lui est arrivé particulièrement, revenant un jour fort tard à jeun de Saint-Germain à Paris. »

Il ne faudrait pas croire cependant qu'aucune pensée d'avarice se mêlât à ce mépris qu'il professait pour toutes les aises et commodités de la vie ; car il était fort « libéral, et en quelque façon saintement prodigue, lorsqu'il s'agissait de faire quelque chose pour la gloire de Dieu et le salut des âmes... Alors il n'épargnait rien, et l'argent lui était comme du fumier ; et même il ne faisait aucune difficulté de s'endetter notable-

ment, quand il était nécessaire pour les intérêts du service de Dieu, ou pour le bien spirituel du prochain (1). »

Ce détachement des biens temporels, il l'étendait à la double famille spirituelle dont il était le père, et à laquelle il ne souhaitait d'autre richesse que l'amour et la pratique de la sainte pauvreté.

C'est ce qui a paru surtout quand la reine régente l'eut appelé au Conseil des affaires ecclésiastiques. Il avait pris aussitôt « devant Dieu une ferme résolution de ne se jamais servir du pouvoir ni des occasions que cet emploi lui pourrait fournir, pour favoriser aucun des siens, ni pour avancer sa Congrégation. Ce qu'il a si bien et si fidèlement pratiqué, qu'il est certain que sa Congrégation y a plus perdu que gagné selon le monde (2). »

Il avait cependant « dans cet emploi des occasions favorables pour procurer l'avantage temporel de sa Congrégation, s'il eût voulu s'en servir, ainsi qu'il le pouvait licitement faire. Il semblait même y être en quelque façon obligé par la charité qu'il devait avoir pour les siens. La distribution de quantité de bénéfices passait par ses mains, et il ne lui eût pas été difficile d'en obtenir quelques-uns pour les unir aux maisons de sa Congrégation. Celle-ci, étant encore naissante et assez peu accommodée de biens temporels, pour ne pas dire pauvre et incommodée, avait par conséquent grand besoin de secours pour s'affermir et s'étendre, et même pour pouvoir soutenir, au service de Dieu et de l'Eglise, les emplois qu'elle a entrepris de faire gratuitement. Néanmoins, il n'a point voulu se servir de ce moyen, et il n'a jamais demandé ni recherché directement ni indirectement quelque bénéfice que ce fût pour aucune des maisons de sa Congrégation (3). »

C'est ce dont Le Tellier a rendu ainsi témoignage, au rapport du ministre Le Pelletier : « En qualité de conseiller d'État, j'ai été à portée d'avoir un grand commerce avec M. Vincent..... J'ai particulièrement remarquéqu'au Conseil de conscience, où il était le principal agent, il ne fut jamais question, ni de ses

1. *Abelly*. Coll., III, 373-376.
2. *Abelly*, Coll., III, 380.
3. *Abelly*. Coll., II, 621, 622.

intérêts, ni de ceux de sa Congrégation, ni de ceux des maisons ecclésiastiques qu'il avait établies. »

Aussi repoussa-t-il un jour avec indignation les propositions qu'on lui faisait de faire rentrer la maison de Saint-Lazare « dans la possession de plusieurs beaux droits et revenus qui en avaient été aliénés et perdus, » à la condition de donner une abbaye à un sujet dépourvu des qualités requises. « Pour tous les biens de la terre, s'écria-t-il, je ne ferai jamais rien contre Dieu, ni contre ma conscience. La Compagnie ne périra point par la pauvreté ; mais plutôt, si la pauvreté lui manque, je crains qu'elle ne vienne à périr (1). »

Une autre fois, dans des conditions analogues, il refusa encore la somme de cent mille livres qui lui était offerte. « Ce saint homme, levant les yeux au ciel, ne fit autre réponse sinon : « Dieu m'en garde ! J'aimerais mieux mourir que de dire une seule parole pour ce sujet (2). »

Et il pouvait dire un jour aux siens (3) : « Cette langue qui vous parle n'a jamais, par la grâce de Dieu, demandé aucune chose de toutes celles que la Compagnie possède maintenant. Et quand il ne tiendrait qu'à faire un pas, ou à prononcer une seule parole, pour faire que la même Compagnie s'établît dans les provinces et dans les grandes villes et se multipliât en nombre et en emplois considérables, je ne la voudrais pas prononcer, et j'espère que Notre-Seigneur me ferait la grâce de ne la point dire. C'est la disposition en laquelle je suis, et de laisser faire la providence de Dieu. »

« Et non seulement M. Vincent n'a rien demandé pour sa Congrégation,.... mais lorsqu'on a voulu lui ôter ce qu'elle possédait, il s'y est comporté avec tant d'indifférence à l'événement, que même plusieurs des juges s'en étonnaient et ne pouvaient s'empêcher de dire qu'il fallait que M. Vincent fût un homme de l'autre monde, puisqu'il avait si peu d'attache aux choses de celui-ci (4). »

Il n'était pas moins détaché des personnes auxquelles la

1. *Abelly*, Coll., III. 380. 381.
2. *Abelly*, Coll., II. 622.
3. Maynard, *Vertus de saint Vincent*, p. 270.
4. *Abelly*, Coll., III. 381.

nature ou la grâce l'avait uni par les liens les plus étroits et les plus légitimes.

Il savait que le prêtre, comme un autre Melchisédech, doit être, dans un certain sens, comme s'il n'avait ici-bas aucune parenté, *sinè patre, sinè matre, sinè genealogiâ* (1), afin de conserver toute l'indépendance et la liberté d'action que requiert l'exercice du ministère apostolique.

Aussi avait-il appris de bonne heure à dégager l'affection qu'il portait aux siens de tout ce qu'elle a d'ordinaire de trop sensible, en s'appliquant à ne les aimer qu'en Dieu et pour Dieu. Il savait combien il avait à se méfier de la tendresse de son cœur, et il se gardait de l'entretenir, soit par des souvenirs volontairement rappelés, soit par des visites faites ou reçues sans grande nécessité, soit par des correspondances oiseuses, dont le moindre inconvénient est toujours de faire perdre un temps précieux.

Il avait bien soin de ne pas s'embarrasser des affaires temporelles de sa famille, pour ne point imiter la conduite de certains ecclésiastiques de son temps, auxquels il reprochait de se laisser préoccuper par de tels intérêts, « comme une mouche s'embarrasse dans les filets d'une araignée, d'où elle ne peut se tirer. »

Aussi n'a-t-il jamais voulu user de son crédit en faveur des siens, ni pour les défendre contre la calomnie, ni pour les tirer de leur état de pauvreté.

Dans les calomnies dont ils furent victimes, il leur écrivait : « Ce n'est pas sans une conduite bien particulière de la Providence que vous avez été diffamés. Dieu l'a ainsi permis pour sa gloire et pour votre bien. » Et lorsque les juges leur eurent rendu justice, il se fit le protecteur de ceux qui les avaient accusés, et réussit à leur faire éviter le châtiment qu'ils avaient mérité.

Quand on venait lui dire que ses parents n'avaient pour vivre qu'à mesure qu'ils travaillaient : « Ne sont-ils pas bien heureux ? répondait-il, et peuvent-ils être mieux que dans un état où ils exécutent la sentence de Dieu, qui porte que l'homme doit gagner son pain à la sueur de son visage (2) ? »

---

1. Hebr., VII, 3.

2. *Abelly*, Coll., III, 398.

Aussi ne se décida-t-il qu'une ou deux fois à leur procurer quelques secours, et bien chétifs encore en comparaison des richesses si considérables qui passèrent par ses mains, et dont il se servit pour soulager d'autres infortunes.

« Un sien neveu vint un jour exprès à Paris, dans l'espérance d'en recevoir quelque secours pour se mettre à son aise. Il le reçut cordialement, mais il ne lui donna que pour s'en retourner à pied, comme il était venu, le renvoyant avec dix écus seulement pour faire environ cent quatre-vingts lieues. Encore demanda-t-il ces dix écus par aumône à Madame la marquise de Maignelay (1). »

Dans une autre circonstance, un de ses amis intimes, nommé du Fresne, lui donna cent pistoles, environ mille francs, pour ses pauvres parents. « Il ne les refusa pas ; mais au lieu de les destiner à leur soulagement temporel, estimant qu'ils pouvaient vivre de leur travail, il se proposa de les faire servir à leur salut et avancement spirituel, et à celui de beaucoup d'autres, en leur faisant faire quelques missions ; à quoi il fit consentir le bienfaiteur. »

Il attendait l'occasion favorable de réaliser ce dessein quand, deux ou trois ans après, survinrent des guerres civiles dont la Guyenne, et particulièrement les parents du Saint, eurent à souffrir.

« Vos pauvres parents sont bien mal, lui disait l'évêque de Dax ; si vous n'avez pitié d'eux, ils auront bien de la peine à vivre. Il y en a une partie qui sont morts pendant la guerre ; il en reste encore qui sont à l'aumône. » — « Voilà, Messieurs, disait alors le Saint à ses Missionnaires, voilà, mes frères, l'état dans lequel sont mes pauvres parents, à l'aumône, à l'aumône !... Cependant que faire à cela ? Je ne puis pas leur donner le bien de la maison, car il ne m'appartient pas (2). »

C'est alors qu'il se rappela les cent pistoles qu'il leur tenait en réserve, et « il entra dans de très grands sentiments d'admiration et de reconnaissance envers la bonté de Dieu d'avoir, par sa conduite adorable, retardé l'emploi de cette somme de mille livres, afin d'en aider ces pauvres gens dans leur extrême

1. *Abelly*, Coll., III, 399, 400.
2. Coll., VIII, 186, 187.

nécessité... Il ne voulut pas néanmoins faire l'application de cet argent par soi-même. Il consulta les principaux de sa Compagnie, et par leur avis... il l'adressa à M. de Saint-Martin, chanoine de Dax, auquel il en laissa l'entière dispensation », se bornant à lui recommander de faire servir cette somme à leur procurer de quoi les aider à gagner leur vie.

« Voilà toutes les richesses que M. Vincent a envoyées à ses parents, quoiqu'il lui eût été très facile de les mettre à leur aise et de les avancer suivant le monde, s'il eût voulu se servir des occasions et du pouvoir qu'il en a eus. Il a représenté mille fois le besoin des peuples de plusieurs provinces, et de quantité de familles en particulier, à des personnes riches et charitables qui ont accouru à leur secours. Mais de son pays et de ses parents, il n'en a jamais ouvert la bouche. Ne faut-il pas être tout à fait mort à la chair et au sang pour en user de la sorte ? »

Et que l'on ne croie point que ce fut, de sa part, dureté de cœur et défaut d'affection pour les siens. « Pensez-vous, disait-il un jour, que je n'aime pas mes parents ? J'ai pour eux tous les sentiments de tendresse et d'affection qu'un autre peut avoir pour les siens ; et cet amour naturel me sollicite assez de les assister. Mais je dois agir selon les mouvements de la grâce et non de la nature, et penser aux pauvres plus abandonnés, sans m'arrêter aux liens de l'amitié ni de la parenté (1). »

La tendresse et la vivacité de son affection pour les siens se montra bien à l'occasion d'une visite qu'il leur fit en 1623, la seule qu'il se permit jamais depuis qu'il les avait quittés, en 1598, pour embrasser l'état ecclésiastique.

Il faut l'entendre raconter lui-même à ses Missionnaires cet épisode si touchant de sa vie, qu'il ne leur rapporte que pour s'humilier, et pour leur donner à ses dépens une leçon de détachement.

« Du temps que j'étais encore chez M. le général des Galères, dit-il (2), et avant le premier établissement de notre Compagnie, il arriva que, les galères étant à Bordeaux, il m'envoya là pour faire mission aux pauvres forcats... Or, avant que de partir de Paris pour ce voyage, je m'ouvris de l'ordre que j'en

1. *Abelly*, Coll., III, 400, 401.
2. *Abelly*, Coll., III, 396, 397.

avais reçu à deux amis, à qui je dis : « Messieurs, je m'en vais « travailler proche le lieu d'où je suis ; je ne sais si je ferai « bien d'aller faire un tour chez nous. » Tous deux me le conseillèrent...

« La raison que j'avais d'en douter est que j'avais vu plusieurs bons ecclésiastiques qui avaient fait merveilles quelque temps, éloignés de leur pays ; et j'avais remarqué qu'étant allés voir leurs parents, ils en étaient revenus tout changés, et demeuraient inutiles au public. Ils s'adonnaient entièrement aux affaires de leurs familles, toutes leurs pensées allaient à cela, alors qu'auparavant ils ne s'occupaient qu'aux œuvres qui regardaient le service de Dieu... J'ai peur, disais-je, de m'attacher de même aux parents.

« Et en effet, je passai huit ou dix jours avec eux à les informer des voies de leur salut et à les éloigner du désir d'avoir des biens, jusqu'à leur dire *qu'ils n'attendissent rien de moi*, que quand j'aurais des coffres d'or et d'argent, je ne leur donnerais rien, *parce qu'un ecclésiastique qui a quelque chose le doit à Dieu et aux pauvres.*

« Le jour que je partis, j'eus tant de douleur de quitter mes pauvres parents, que *je ne fis que pleurer tout le long du chemin et pleurer quasi sans cesse.* A ces larmes succéda la pensée de les aider et de les mettre en meilleur état, de donner à tel ceci, à telle cela. Mon esprit attendri leur partageait ainsi ce que j'avais et ce que je n'avais pas.

« Je le dis à ma confusion,... je fus trois mois dans cette passion importune d'avancer mes frères et mes sœurs ; c'était le poids continuel de mon pauvre esprit.

« Parmi cela, quand je me trouvais un peu libre, je priais Dieu qu'il eût agréable de me délivrer de cette tentation. Et je l'en priai tant, qu'enfin il eut pitié de moi. Il m'ôta ces tendresses pour mes parents ; et quoiqu'ils aient été depuis à l'aumône et le soient encore, il m'a fait la grâce de les commettre à sa Providence, et de les estimer plus heureux que s'ils avaient été bien accommodés. »

C'était donc bien par vertu, et non par tempérament, que saint Vincent était si parfaitement détaché des siens, comme de tous les biens temporels et de toutes les aises et commodités

de la vie. C'était le résultat de la guerre continuelle qu'il faisait aux convoitises de la nature, le glorieux trophée de sa victoire sur ce que l'Apôtre nomme la concupiscence des yeux, *concupiscentia oculorum* (1).

IV. — SA CHASTETÉ.

Il ne triompha pas moins de la concupiscence de la chair, *concupiscentia carnis*, en l'immolant aux exigences d'une « pureté tout angélique, d'une chasteté à l'épreuve de tout ce qui pouvait lui être contraire. »

Il possédait, en effet, à un degré peu ordinaire, cette vertu si nécessaire au prêtre, parce qu'il est, à la fois, l'homme de Dieu et l'homme du peuple. Homme de Dieu par la prière et le sacrifice, ses louanges et ses oblations ne sont agréées que si son cœur est pur et ses mains innocentes : *Quis ascendet in montem Domini... ? Innocens manibus et mundo corde* (2). Homme du peuple par l'administration de la parole de Dieu et des sacrements, son ministère n'est fructueux que dans la proportion de sa pureté et de sa sainteté. Père, juge, médecin des âmes, comment pourrait-il corriger dans les autres un défaut dont il ne serait pas exempt lui-même, condamner en autrui un crime dont il serait coupable, et guérir des malades d'une contagion dont il subirait lui-même la funeste influence ?

Saint Vincent le comprenait si bien qu'il n'était pas de précaution qui lui parût trop grande pour conserver dans tout son éclat une vertu si belle et si sainte, mais aussi si délicate et si fragile. Il pensait même qu'à cause des relations presque continuelles que l'exercice du saint ministère l'obligeait d'avoir avec des personnes de tout âge et de tout sexe, il devait, non seulement demeurer chaste et pur sous le regard de Dieu et de ses anges, mais encore paraître tel aux yeux de tous, pour l'honneur et la fécondité de son sacerdoce. « Nous devons, disait-il à ses prêtres (3), nous comporter de telle sorte que personne n'ait sujet de concevoir à notre égard le moindre soupçon du vice contraire ; parce que ce soupçon, quoique

1. 1 Joann., II, 16.
2. Ps. XXIII, 4.
3. Reg. Com., IV, 4.

très mal fondé, nuisant à notre réputation, serait plus préjudiciable à nos saints emplois que tous les autres crimes que l'on pourrait faussement nous imputer. »

Il soumettait aux lois de la mortification tous ses sens tant extérieurs qu'intérieurs, pour éviter, comme le saint homme Job, jusqu'à l'ombre d'une mauvaise pensée : *Pepigi fœdus cum oculis meis, ut ne cogitarem quidem de virgine* (1).

« Il tenait tous ses sens dans une grande retenue, particulièrement la vue, *ne regardant ni légèrement, ni curieusement, ni hors de propos, ni d'un regard fixe les personnes de l'autre sexe.* »

De plus, « il matait son corps par l'excès du travail et par sa pénitence continuelle », et l'on sait combien était « grande sa tempérance au boire et au manger. Il trempait si fort son vin qu'une personne de piété et très digne de foi, qui l'a remarqué, s'est étonnée souvent qu'un vieillard comme lui se soit passé d'en boire si peu, même à l'âge de quatre-vingts ans et plus. »

Il veillait aussi, et il priait pour éviter toute surprise et être assuré du secours d'En-Haut à l'heure de la tentation : *Vigilate et orate, ut non intretis in tentationem* (2).

Enfin il fuyait avec soin toute occasion dangereuse, et même tout ce qui était capable de blesser tant soit peu la délicatesse de cette vertu, particulièrement dans ses relations nécessaires avec les personnes de différent sexe.

Recommandant à ses prêtres « de s'abstenir entièrement de parler et d'écrire aux femmes et filles en termes trop affectifs, quoique ce fût en matière de dévotion, lui-même était extrêmement réservé sur ce point. Il parlait et écrivait bonnement et respectueusement à tout le monde, mais jamais trop amiablement ni mollement aux personnes de l'autre sexe.

« Qui plus est, il évitait d'user de termes, quoique honnêtes, qui fussent capables de donner la moindre mauvaise pensée à qui que ce fût qu'il parlât. Le mot de chasteté était trop expressif pour lui, il le prononçait rarement pour ne pas faire penser à son contraire ; il se servait de celui de pureté, qui est plus étendu. S'il était obligé de parler de quelque femme ou fille

1. Job. XXXI. 1.

2. Matth., XXVI. 41.

débauchée, pour remédier à son désordre, c'était pour l'ordinaire sous un autre nom .., comme de pauvre créature ; et il faisait entendre sa faute par des termes fort généraux, tels que sont sa faiblesse, son malheur.

« En un mot, il ne se peut dire quel était l'éloignement qu'il avait de toutes les choses qui portaient quelque ombre ou quelque image de déshonnêteté (1). »

Il était particulièrement fidèle à la recommandation que saint Jérôme faisait à son neveu Népotien de ne jamais rester seul sans témoin avec une femme : « Solus cum solâ, secretò et absque arbitro vel teste, non sedeas » ; car il n'ignorait pas la vérité de la remarque par laquelle le saint docteur motivait sa recommandation : « Homo et mulier, ignis et palea ; et diabolus insufflare non cessat donec accendatur. »

Aussi n'allait-il voir ces sortes de personnes que dans le cas d'une vraie nécessité ; et ne leur parlait-il jamais seul à seule, mais toujours en présence de témoin, ou la porte ouverte.

« Quelle que fut la condition de la personne qui lui voulait parler, il ne se rendait à l'entretien qu'accompagné d'un frère, qui avait ordre de ne le pas perdre de vue. Un jour, la maréchale de Schomberg étant venue au parloir de Saint-Lazare, et le frère s'étant retiré par respect et par discrétion, en tirant la porte sur lui : « Que faites-vous, mon frère? lui dit Vincent. « Vous savez bien que votre devoir est de tenir la porte « ouverte, et d'avoir les yeux sur moi (2). »

Il n'exceptait de cette règle, ni les Dames de la Charité, ni même sa fidèle et vaillante coopératrice dans tant de bonnes œuvres, Louise de Marillac, fondatrice avec lui des Filles de la Charité. Il s'était fait une loi de ne se rendre auprès d'elle que lorsqu'elle le ferait appeler : « S'il est besoin que j'aille chez vous, lui écrivait-il un jour, vous me le manderez, s'il vous plaît ; je suis bien aise de n'y aller point autrement, selon la résolution que nous en avons prise dès le commencement. » Et cela même quand elle était malade : « Si vous désirez que j'aie le bien de vous voir en votre maladie, mandez-le-moi. Je

1. *Abelly*, Coll., III, 416-417.

2. Maynard, *Vertus*, p. 304.

me suis imposé la loi de ne vous aller voir sans être mandé pour chose nécessaire ou fort utile (1). »

Dans ces visites nécessaires, la réserve la plus grande lui paraissait indispensable, et il n'admettait pas que, sous aucun prétexte, un prêtre pût jamais y manquer.

« Un prêtre, qui faisait les fonctions curiales dans une paroisse,.... lui demanda s'il était à propos de toucher le pouls d'une fille ou d'une femme fort malade, pour voir si elle était proche de la mort, afin de lui donner le dernier sacrement, ou pour dire les prières de la recommandation de l'âme. A quoi il répondit qu'il fallait bien se donner de garde d'user de cette pratique, et que le malin esprit se pouvait bien servir de ce prétexte pour tenter le vivant et la mourante même ; que le diable, en ce passage, fait flèche de tout bois pour attraper une âme ; que la vigueur de l'esprit peut rester, quoique celle du corps soit affaiblie. » Il lui dit qu'en pareil cas il fallait prier « quelque chirurgien ou autre personne qui se trouverait là de lui rendre cet office,.... mais, quoi qu'il arrivât, *qu'il ne se hasardât jamais de toucher ni fille ni femme, sous quelque prétexte que ce fût.* » Et Abelly, racontant ce trait, ajoute : « Il était rigoureux en cette matière, quoique condescendant à toute autre chose (2).»

Grâce à cette rigueur de conviction et de pratique, il a su conserver toujours intacte en lui cette aimable vertu. Elle se peignait dans toutes ses paroles, dans tous ses actes, et jusque sur les traits de sa physionomie, dont le regard limpide faisait penser à la pureté des anges. « La pudeur de son cœur, dit Abelly (3), rejaillissait sur son visage et réglait si parfaitement sa langue, que ses paroles, procédant d'une source très pure, faisaient évidemment connaître que la chasteté lui était extrêmement précieuse. »

Aussi sa réputation, comme celle du divin Maître, quoique calomniée sur divers points, sur celui-ci est toujours demeurée intacte. — Oh ! le beau modèle de pureté sacerdotale !

1. *Abelly*, Coll., III, 417.

2. *Abelly*, Coll., III. 413. 414.

3. *Abelly*, Coll., III. 416.

V. — SON HUMILITÉ.

La troisième concupiscence que l'apôtre saint Jean dénonce à notre vigilance et aux efforts continus de notre mortification, c'est l'orgueil de la vie, *superbia vitæ*, c'est-à-dire cette tendance que nous avons, par l'effet de notre nature corrompue et l'amour déréglé de notre propre excellence, à nous estimer plus que nous ne valons réellement et à nous élever au-dessus des autres.

Combattre cette tendance est d'autant plus nécessaire au prêtre qu'il est appelé à une plus grande perfection, et que cette perfection ne serait qu'un édifice ruineux si elle n'était assise sur le fondement de l'humilité. De même, dit saint Augustin (1), que plus on veut élever l'édifice, plus on doit creuser les fondements; ainsi, plus on veut devenir parfait, et plus on doit travailler d'abord à acquérir la vertu d'humilité.

D'après cette règle, il faut dire que saint Vincent a dû atteindre à une perfection bien haute, car son humilité a été presque excessive. Sa charité sans doute frappe davantage les personnes du monde, à cause des grandes œuvres par lesquelles elle s'est traduite au dehors. Mais ceux qui, l'ayant mieux étudié, le connaissent plus intimement, n'ont pas de peine à se persuader que c'est dans la vertu d'humilité qu'il a le plus excellé, et le cardinal de La Rochefoucauld disait : « Si l'humilité était exilée de la terre, on la retrouverait au cœur de Vincent de Paul. »

L'humilité qu'il pratiquait était celle-là même qu'il enseignait à ses disciples; car, à l'exemple du divin Maître, il n'enseignait rien aux autres que lui-même ne mît le premier en pratique : *Cœpit Jesus facere et docere* (2). Or, il réduisait à trois principaux les actes de cette vertu (3) : 1° s'estimer bien sincè-

1. « Magnus esse vis? à minimo incipe. Cogitas magnam fabricam construere celsitudinis? De fundamento priùs cogita humilitatis. Et quantam quisque vult et disponit superimponere molem ædificii, quantò erit majus ædificium, tantò altius fodit fundamentum (S. Aug., *serm. 10 de verbis Domini*; Brev. Rom., off. Abb., 2e loco, l. 8). »

2. Act., I, 1.

3. Reg. Com., II, 7.

rement digne du mépris des hommes ; 2° être bien aise que les autres connaissent ce qu'il y a en nous d'imparfait et en prennent occasion de nous mépriser ; 3° quant au bien que DIEU daigne opérer en nous ou par nous, le dérober, s'il est possible, à tous les regards, en ne laissant paraître que ce qu'il y a en nous de vil et de méprisable ; et si cela ne se peut, en rapporter toute la gloire à la miséricordieuse bonté de DIEU et aux mérites du prochain.

C'est là ce que saint Vincent pratiquait lui-même avec une rare perfection.

Et d'abord il s'estimait bien sincèrement digne du mépris de tous, comme nous pouvons en juger par ses paroles toujours fidèles interprètes de sa pensée. Il ne parlait de lui-même qu'en termes de mépris, se disant un ignorant, un écolier de quatrième, un misérable, pire que Judas et que le démon même.

On lui a reproché d'avoir peut-être excédé sur ce point. Mais voici comment son premier biographe (1) le venge de cette accusation : « Il est vrai qu'il a paru un peu singulier sur ce point. Mais cette singularité était d'autant plus louable que la plupart du monde, bien loin de se porter à cet excès, s'il y en a, tombe ordinairement dans les défauts contraires ; de sorte qu'on pourrait avec raison dire de Vincent de Paul ce que saint Jérôme a écrit de sainte Paule, que ses défauts auraient été des vertus en d'autres. »

Il était tellement persuadé de son indignité personnelle, qu'il considérait l'estime qu'on avait de lui comme un effet et un châtiment de son hypocrisie. C'est ce qu'il écrivait à Marie-Henriette de Rochechouart, supérieure d'un des monastères de la Visitation à Paris (2) : « Je vous offrirai à DIEU, puisque vous me l'ordonnez ; mais j'ai besoin du secours des bonnes âmes plus qu'aucune personne du monde, pour les grandes misères qui accablent la mienne, et qui me font regarder l'opinion qu'on a de moi comme un châtiment de mon hypocrisie, laquelle me fait passer pour autre que je ne suis. »

1. *Abelly*, Coll., I, 117.

2. *Abelly*, Coll., III, 281.

En conséquence il faisait tout son possible pour détruire la bonne opinion qu'on avait de lui, s'estimant heureux que l'on connût ce qu'il avait d'imparfait, et qu'on en prît occasion pour le mépriser. C'était, avec l'amour de la vérité, ce qui le portait à dire si souvent de lui tout le mal qu'il en pensait.

« Je suis une merveille de malice, disait-il un jour devant sa communauté (1), plus méchant que le démon, lequel n'a pas tant mérité d'être en enfer que moi : *ce que je ne dis pas par exagération, mais selon les véritables sentiments que j'en ai.* »

Aussi s'étonnait-il qu'on pût le supporter à la tête de la Congrégation, dont il était cependant le fondateur et le père. « Comment est-ce qu'on m'a souffert jusqu'à cette heure dans l'emploi que j'ai, disait-il (2), moi qui suis le plus rustique, le plus ridicule et le plus sot de tous les hommes parmi les gens de condition, avec lesquels je ne saurais dire six paroles de suite qu'il ne paraisse que je n'ai point d'esprit ni de jugement? Mais ce qui pis est, c'est que je n'ai aucune vertu. »

Sa conviction sur ce point était si profonde et si sincère, que le 22 octobre 1642 il se démit de sa charge de Supérieur général entre les mains des plus anciens et des principaux de sa Congrégation, réunis à Saint-Lazare depuis le 13 du même mois pour délibérer de plusieurs affaires importantes.

« Il leur représenta (3) les fautes de sa conduite, son incapacité pour le gouvernement et la nécessité qu'il y avait de donner quelqu'autre chef à la Compagnie : « Vous voilà assemblés, « leur dit-il ; je remets la charge de Supérieur général entre « vos mains ; faites, au nom de Dieu, élection d'un autre « d'entre vous pour être notre Supérieur. » Et là-dessus il sortit de la chambre et s'en alla dans une petite chapelle qui regarde sur l'église, où il se mit en prières devant le Saint-Sacrement.

« Les prêtres assemblés étant fort surpris d'une telle pro-

1. *Abelly*, Coll., III, 281.
2. *Abelly*, Coll., III, 282.
3. *Abelly*, Coll., III, 293, 294.

position, et ne voyant aucun lieu d'en délibérer, envoyèrent quelques-uns d'entre eux pour le prier de revenir : et après l'avoir longtemps cherché, ils le trouvèrent à genoux en cette chapelle, tourné vers le grand autel de l'église. Ils lui dirent que personne d'entre eux ne pouvait consentir à faire ce qu'il désirait, et ils le prièrent et le pressèrent de retourner, pour traiter des autres affaires qui restaient à résoudre. Mais il s'en excusa, et leur fit de nouvelles instances pour cette élection, disant qu'il était déposé, et qu'ils devaient en choisir quelque autre pour remplir cette charge.

« Ce qui ayant été rapporté aux autres qui étaient dans la chambre, ils en sortirent tous, et vinrent en corps le conjurer de continuer dans la conduite de leur Compagnie, lui disant enfin : « C'est vous-même que nous élisons pour notre Supé-« rieur général ; et tant que Dieu vous conservera sur la terre, « nous n'en aurons point d'autre. »

« Il fit tout ce qu'il put pour s'en défendre, mais après toutes ses résistances, connaissant la volonté de Dieu, il baissa la tête, et soumit ses épaules à cette charge ; ce qu'il fit neanmoins en telle sorte que, retenant pour soi tout ce qu'il y avait de pénible, il en refusait, autant qu'il lui était possible, tous les avantages et tous les honneurs. »

Après cela on ne s'étonne plus de le voir rappeler si souvent la bassesse de son extraction, accueillir avec tant d'empressement et souvent faire naître lui-même les occasions de s'humilier. C'est que, au témoignage d'un de ses contemporains (1), « il ne s'est jamais trouvé aucun ambitieux sur la terre qui ait eu plus de passion de s'élever, de se faire estimer et de parvenir au comble des honneurs, que cet humble serviteur de Dieu avait d'affection de s'abaisser, de se rendre abject et méprisable, et d'embrasser les dernières humiliations et confusions. »

« Monsieur Vincent de Paul, dit Bossuet (2), aimait tellement sa propre abjection, que sa joie était d'être méprisé. C'est ce qui lui faisait dire qu'il était ignorant et sans science, qu'étant

1. *Abelly*. Coll., III, 279.

2. *M. Vincent de Paul, témoignage sur sa vie et ses vertus éminentes*, par Bossuet, p. 35-37 (Desclée, 1892).

accusé injustement il ne s'excusait point, qu'étant offensé il demandait pardon à ceux dont il avait été offensé, se prosternant à leurs pieds... Il demandait pardon pour les moindres fautes qu'il croyait commettre, comme d'avoir parlé un peu trop rudement à un frère, ce qu'il faisait à deux genoux, et même publiquement. Il en usait de même à l'égard du clerc qui lui avait servi la messe, lorsqu'il pensait y avoir fait quelque faute. »

Il n'était pas moins exact à ne jamais se justifier. Calomnié un jour auprès de la reine, il se contenta de lui dire : « Madame, je suis un grand pécheur. » Et comme elle le pressait de se disculper : « L'on en a bien dit d'autres contre Notre-Seigneur, répondit-il, et il ne s'est jamais justifié. »

Une fois, cependant, il fut un peu ému du bruit que l'on faisait courir dans Paris qu'il avait fait donner un bénéfice à quelqu'un moyennant une bibliothèque et une somme d'argent considérable, et il prit la plume pour réfuter cette imputation calomnieuse. « Mais comme il commençait à former les premières lettres, rentrant en soi-même et se reprenant de ce qu'il voulait faire : « O misérable ! dit-il, à quoi penses-tu? Quoi ! » tu veux te justifier ?... tu veux t'excuser ? Oh ! non, il n'en » sera pas ainsi. » Et en même temps il quitta la plume et n'écrivit point, ni ne se mit en aucun devoir de se justifier (1). »

Heureux donc d'être méprisé, comme il croyait sincèrement le mériter, il avait horreur de toute ostentation ou vaine complaisance : « Oh ! Monsieur, écrivait-il à l'un des siens qui fut curé de Fontainebleau (2), que la vaine complaisance est un dangereux venin des bonnes œuvres ! C'est une peste qui corrompt les actions les plus saintes, et qui fait bientôt oublier Dieu. Donnez-vous de garde, au nom de Dieu, de ce défaut, comme du plus dangereux que je sache à l'avancement en la vie spirituelle et à la perfection. »

Et il veillait d'autant plus pour s'en préserver, qu'il n'ignorait pas combien le prêtre y est exposé, à cause de la position élevée qu'il occupe dans l'Église « Sacerdotem oportet præ-

1. *Abelly*, Coll., III, 292.

2. *Abelly*, Coll., III, 495, 496.

esse (1) », et des œuvres merveilleuses que DIEU opère par son ministère. « S'il y a des gens au monde, disait-il, qui doivent appréhender la vanité, ce sont les prêtres, à raison de leurs emplois (2). »

Il voyait, dans le fait de s'attribuer ainsi la gloire des opérations divines dont on n'est auprès des âmes que l'instrument, comme une sorte de vol sacrilège propre à détourner du prêtre les bénédictions d'En-Haut et à frapper son ministère de stérilité : « Oh ! Monsieur, écrivait-il à l'un de ses prêtres travaillant alors en mission (3), que celui-là apporterait un grand empêchement à la sanctification du nom de DIEU et à la justification des âmes, qui s'attribuerait l'une ou l'autre, ou qui penserait y avoir quelque part !... Ce serait sans doute un grand sacrilège qu'il commettrait. »

Aussi s'efforçait-il de dérober au regard des hommes, comme à ses propres yeux, le bien que DIEU se plaisait à opérer en lui ou par lui. « Si je fais une action publique, disait-il (4), et que je la puisse pousser bien avant, je ne le ferai pas ; mais j'en retrancherai telle et telle chose qui pourrait lui donner quelque lustre et à moi quelque réputation. De deux pensées qui me viennent en l'esprit pour parler sur quelque sujet, quand la charité ne m'obligera point de faire autrement, je produirai la moindre au dehors, afin de m'humilier, et retiendrai la plus belle pour la sacrifier à DIEU dans le secret de mon cœur. »

« C'était dans ce même esprit qu'il s'étudiait à cacher, autant qu'il le pouvait, toutes les grâces particulières qu'il recevait de DIEU. Il n'en a découvert aucune que lorsqu'il ne la pouvait couvrir sans manquer à la charité du prochain ou à quelque autre nécessité qui l'y obligeait.

« Il avait pris une telle habitude de se cacher lui-même et tout ce qu'il faisait de bien, que ceux de sa Compagnie ne savaient qu'une partie de tant de saintes œuvres qu'il entre-

1. *Pont. Rom.*, ordin. Presb.

2. *Abelly*, Coll., VIII, 83.

3. *Abelly*, Coll., III, 98, 99.

4. *Abelly*, Coll., III, 122, 279, 280 ; VIII, 436.

prenait, et de tant de charités qu'il exerçait spirituellement et corporellement envers toutes sortes de personnes (1). »

Et quand il ne pouvait tenir cachées les œuvres de Dieu faites par lui ou les bénédictions divines qui accompagnaient ses travaux, « il avait une adresse merveilleuse pour attribuer aux autres le bien qu'il faisait, et détourner la louange qu'on lui voulait donner pour la porter sur quelque autre ; et comme s'il n'y eût eu aucune part, il renvoyait toujours toute l'estime et tout l'honneur du bien qu'il avait fait, à Dieu et au prochain (2). »

Il était porté à cette pratique par le zèle que tout bon prêtre doit avoir pour sauvegarder les droits de Dieu et ceux du prochain dans le bien dont il est l'objet, l'occasion ou l'instrument.

Il sauvegardait les droits de Dieu en ne pensant, ne parlant et n'agissant que dans la vue qu'à Dieu seul revient toute gloire, comme de lui viennent tout bien parfait et tout secours efficace pour l'opérer. Et, dans ses exhortations, il rappelait aux prêtres, ce qu'il ne perdait jamais de vue lui-même, « que ni le don de convertir les âmes, ni tous les autres talents extérieurs qui étaient en eux, n'étaient point pour eux, qu'ils n'en étaient que les *portefaix*, et qu'avec tout cela ils pouvaient bien se damner ; et partant, que personne ne devait se flatter, ni se complaire en soi-même, ni en concevoir aucune propre estime, voyant que Dieu opère de grandes choses par son moyen ; mais qu'il devait d'autant plus s'humilier, et se reconnaître pour un chétif instrument dont Dieu daigne se servir, ainsi qu'il fit de la verge de Moïse, laquelle faisait des prodiges et des miracles, et n'était pourtant qu'une chétive verge et une frêle baguette (3). »

Il sauvegardait aussi les droits du prochain qui travaillait avec lui à la même œuvre, en tenant compte de la part active qu'il y prenait, persuadé que si cette part était petite en apparence, elle était peut-être bien grande aux yeux de Dieu par le degré d'amour qui l'inspirait. De plus, quelque petite que fût

1. *Abelly*, Coll., III, 274.
2. *Abelly*, Coll., III, 280.
3. *Abelly*, Coll., III, 311, 312.

cette part, et même quand elle était nulle, il pensait que c'étaient les mérites du prochain qui avaient attiré la bénédiction d'En-Haut, tandis que ses propres péchés étaient seuls cause de l'insuccès partiel ou total que l'on avait à déplorer, ou tout au moins de ce que l'œuvre offrait de défectueux.

Cependant là ne se bornait pas son humilité ; il la poussait bien plus avant, à un degré que l'on trouve rarement dans les fondateurs d'Ordre ou membres de communauté même les plus éminents en sainteté.

Tout en nous méprisant sincèrement nous-mêmes et étant bien aises que les autres aient à notre égard les mêmes sentiments, nous croyons pouvoir professer et exiger une haute estime pour la famille spirituelle à laquelle nous appartenons.

Telle n'était pas la manière de voir de saint Vincent de Paul. Considérant la Congrégation dont il était le père comme une sorte de prolongation de lui-même, il croyait devoir l'associer au mépris qu'il avait de sa propre personne, et il conformait à ce sentiment ses paroles et ses actes.

« Il qualifiait sa Congrégation de petite, et très petite et chétive Compagnie. Il n'a point voulu que ceux qui en étaient allassent prêcher et faire des missions dans les grandes villes, mais seulement dans les villages, et tout au plus dans les petites villes, pour évangéliser et instruire les pauvres gens des champs, et cela dans la vue que cet emploi est ordinairement le plus méprisé. Il voulait que dans toutes les rencontres sa Compagnie fût regardée comme la moindre et la dernière de toutes les autres (1). »

Pour les autres communautés, au contraire, « il a toujours et en toutes rencontres fait profession ouverte de les chérir, honorer, secourir, servir et protéger autant qu'il lui a été possible. Il couvrait leurs défauts, publiait leurs vertus, élevait leur état ; et, par une charitable humilité d'autant plus excellente qu'on en voit moins d'exemples, il ravalait toujours, et par paroles et par effets, sa Compagnie au-dessous de toutes les autres, pour leur donner plus de lustre, voulant que les

1. *Abelly*, Coll., III, 275, 276.

siens se reconnussent et se comportassent comme les moindres de tous (1). »

C'étaient bien là en effet les sentiments qu'il s'efforçait de leur inculquer. « O belle et sainte humilité ! leur disait-il (2). Plût à Dieu que l'amour et le désir de cette vertu fussent bien imprimés dans nos cœurs ! Oui, l'amour de notre mépris, agréer que l'on se moque de nous, que l'on nous estime peu de chose, que l'on n'en fasse point de cas, que le monde nous croie gens de peu de vertu, ignorants, propres à rien. Non seulement un chacun de la Compagnie doit aimer cela à son égard, mais aussi il le doit aimer à l'égard de la Compagnie en général : oui, aimer que l'on en parle comme d'une communauté la moins utile de l'Église de Dieu, la plus imparfaite ; aimer qu'on dise qu'elle est la plus ignorante et qu'elle est impropre à toutes choses..., qu'elle est composée de pauvres gens, qu'elle fait mal tout ce qu'elle fait, que ses missions dans les campagnes se font sans fruit, que ses emplois dans les séminaires sont sans grâces, les ordinations sans ordre. Oui, mes frères, si nous avons l'esprit de Dieu, il faut être content que la Compagnie soit réputée telle que nous venons de le dire,... et quoi qu'en disent la nature et la prudence du siècle, nous devons nous attacher à ce mépris, quelque grand qu'il soit, et pour tout le temps que Dieu nous le conservera (3). »

A plus forte raison ne voulait-il pas voir publier ce qui pouvait donner quelque estime de sa Congrégation.

« Un prêtre de la Mission travaillant dans l'Artois, d'où il était originaire, fit imprimer de son propre mouvement un petit abrégé de l'Institut de la Congrégation de la Mission ; ce qui ayant été su par M. Vincent, il en fut fort touché, voyant que cela était fort opposé à cet esprit d'humilité qu'il s'étudiait et s'efforçait en toutes manières d'inspirer à tous les sujets de sa Compagnie. C'est pourquoi il lui écrivit en ces termes : « Si je « suis consolé d'un côté, apprenant que vous êtes de retour « à Arras, je suis fort affligé de l'autre, voyant l'impression qui « a été faite, en ces quartiers-là, de l'abrégé de notre Institut ;

1. *Abelly*, Coll., III, 220.
2. Coll., VIII, 249, 250.
3. *Abelly*, Coll., III, 419.

« j'en ai une douleur si sensible, que je ne puis vous l'expri-
« mer, parce que *c'est une chose fort opposée à l'humilité de*
« *publier ce que nous sommes et ce que nous faisons ;* c'est aller
« contre l'exemple de Notre-Seigneur, qui n'a pas voulu que,
« pendant le temps qu'il a été sur la terre, on ait écrit ses paroles
« ni ses œuvres.

« S'il y a quelque bien en nous et en notre manière de vivre,
« il est de DIEU, et c'est à lui de le manifester, s'il le juge
« expédient. Mais quant à nous, qui sommes de pauvres gens
« ignorants et pécheurs, nous devons nous cacher comme inu-
« tiles à tout bien, et comme indignes qu'on pense à nous. C'est
« pour cela, Monsieur, que DIEU m'a fait la grâce de tenir ferme
« jusqu'à présent, pour ne point consentir qu'on fît imprimer
« aucune chose qui fît connaître et estimer la Compagnie, quoi-
« que j'en aie été fort pressé, particulièrement au sujet de
« quelque relation venue de Madagascar, de Barbarie et des
« îles Hébrides; et encore moins aurais-je permis l'impres-
« sion d'une chose qui regarde l'essence et l'esprit, la nais-
« sance et le progrès, les fonctions et la fin de notre Insti-
« tut (1). »

Et voici sur quelle raison il appuyait sa doctrine (2) : « N'est-ce pas une chose étrange, que l'on conçoit bien que les particuliers d'une Compagnie, comme Pierre, Jean et Jacques, doivent fuir l'honneur et aimer le mépris ; mais la Compagnie, dit-on, et la Communauté doit acquérir et conserver de l'estime et de l'honneur dans le monde ? Car, je vous prie, comment se pourra-t-il faire que Pierre, Jean et Jacques puissent vraiment et sincèrement aimer et chercher le mépris, et que néanmoins la Compagnie, qui n'est composée que de Pierre, Jean et Jacques, et autres particuliers, doive aimer et rechercher l'honneur ? Il faut certainement reconnaître et confesser que ces deux choses sont incompatibles. Et partant, tous les Missionnaires doivent être contents, non seulement quand ils se trouveront dans quelque occasion d'abjection ou de mépris pour leur particulier, mais aussi quand on méprisera leur Compa-

1. *Abelly*, Coll., III, 309 ; cfr. Coll., VI, 414.

2. *Abelly*, Coll., III, 276.

gnie ; car pour lors ce sera une marque qu'ils seront véritablement humbles. »

Oh ! c'est bien là, il faut le reconnaître, l'héroïsme de l'humilité, l'immolation de l'amour-propre dans ce qu'il paraît avoir de moins mauvais, même de plus légitime.

VI. — SA PATIENCE.

Mais cette immolation de la nature dans sa triple concupiscence ne peut s'effectuer sans la blesser, sans la faire souffrir, par suite sans provoquer de sa part une réaction de résistance et d'opposition, qui, si elle n'était réprimée, en compromettrait le succès. C'est le mouvement instinctif du malade qui, blessé par le fer du chirurgien, cherche à l'éloigner pour se soustraire à son action douloureuse. Si l'on ne parvient à paralyser ce mouvement, l'opération ne pourra réussir, et le malade ne sera point délivré de son infirmité.

Or, ce qui paralyse dans l'âme sa résistance et son opposition instinctives à tout ce qui blesse sa nature mauvaise, ce sont les vertus de patience et de douceur. La patience maintient l'âme tranquille sous le coup de la souffrance, et la douceur la rend maîtresse d'elle-même pour dominer et réprimer tout mouvement désordonné de la nature justement mortifiée.

Ces vertus si nécessaires au prêtre qui veut, comme il y est obligé, travailler efficacement à sa propre sanctification et à celle du prochain, ces vertus ont paru à un rare degré en saint Vincent de Paul, et ont achevé d'en faire une victime vivante, sainte et agréable à Dieu (1). »

« C'est cette vertu de patience qui, au milieu des plus fâcheuses tempêtes et des plus violents orages qui se sont élevés de son temps, conservait dans le fond de son cœur un calme et une tranquillité qu'aucun accident, quelque triste et funeste qu'il fût, ne pouvait troubler. C'est encore par cette vertu qu'il possédait son âme et qu'il était maître de ses sentiments, en présence des peines, des contradictions et des persécutions les plus

1. *Hostiam viventem, sanctam, Deo placentem* (Rom., XII, 1).

rudes qui lui pussent arriver, sans qu'il sortît jamais de sa bouche aucune parole qui fît paraître la moindre impatience ou émotion de son esprit (1). »

On l'a vu particulièrement dans les ennuis que lui occasionnait sa place au Conseil de conscience.

Un jour, en éclairant la religion de la reine sur l'indignité d'un sujet qu'elle avait nommé déjà au siège épiscopal de Poitiers, il obtint qu'elle rétractât cette nomination. Mais en même temps il reçut d'elle la fâcheuse commission d'aller signifier cette décision à la duchesse dont le fils était ainsi écarté.

Malgré toute la délicatesse qu'il mit à s'acquitter de ce pénible devoir, il ne put éviter de blesser profondément l'orgueil maternel de cette dame, qui commença par l'accabler de toutes sortes d'outrages. Mais bientôt, « ne se trouvant pas encore assez vengée, elle saisit un tabouret, le lui lança à la tête, et lui fit au front une blessure d'où le sang jaillit en abondance. Vincent, immobile pendant que grondait l'orage, fut presque renversé à ce coup. Il se retira sans se plaindre, couvrant de son mouchoir son visage ensanglanté.

« Au bruit qu'il avait entendu et à cette vue, le frère devina tout. Transporté d'indignation, il s'écria qu'on ne traiterait pas impunément de la sorte son père, un prêtre, un ministre du roi, et il s'élança vers l'appartement. Vincent se jeta au-devant de lui : « Vous n'avez rien à faire là, mon frère ; c'est par ici, « allons-nous-en. » Et il l'entraîna. « N'est-ce pas chose admi- « rable, ajouta-t-il en sortant, de voir jusqu'où va la tendresse « d'une mère pour son fils ? » Ce fut toute sa vengeance (2). »

Mais la patience de saint Vincent ne se montra pas seulement dans les grandes occasions, où l'esprit, mieux tenu en éveil, a de ce chef plus de facilité à se posséder. Ce fut encore en face de ces mille rencontres qui naissent à chaque instant dans le train ordinaire de la vie : « importunités, empressements, demandes indiscrètes, répliques mal digérées et autres manquements journaliers commis à son égard, tant par des inférieurs que par d'autres.» Dans ces diverses circonstances, « on

1. *Abelly*, Coll., III, 439.

2. Maynard, *Vertus*, etc., p. 318, 319.

ne lui a jamais vu donner le moindre signe d'impatience, ni même proférer une seule parole d'un ton plus haut. Au contraire, c'était en ces occasions-là qu'il agissait et parlait avec plus de douceur et de tranquillité (1). »

Les événements les plus pénibles ne pouvaient altérer sa paix. Il les supportait non seulement avec patience, mais encore avec joie.

C'est ce qui a paru particulièrement dans la perte d'un procès relatif à la ferme d'Orsigny. Cette ferme, donnée à la Congrégation de la Mission à des conditions très onéreuses, saint Vincent ne l'avait acceptée qu'avec peine, et pour ne point contrister l'ancien prieur de Saint-Lazare, M. Lebon, « qui l'en avait prié et pressé instamment de la part des possesseurs. Il arriva donc, après plusieurs avances et améliorations faites en cette ferme, que la Communauté de Saint-Lazare fut évincée de sa possession, sans qu'on lui ordonnât aucun remboursement de tout ce qu'elle avait déboursé pour mettre cette ferme en état ; en quoi elle souffrit un très grand dommage et une perte de la valeur de près de cinquante mille livres. »

Non seulement cette perte si injuste ne put arracher à notre Saint la moindre plainte, mais encore il l'accueillit avec joie et l'annonça aux siens comme une grande grâce, dont il les priait de remercier avec lui le Seigneur. « Bénissons, leur dit-il, ce souverain Juge des vivants et des morts de nous avoir visités au jour de la tribulation. Rendons-lui grâces infinies... de ce qu'en effet il nous a dépouillés de ce que nous avions, et qu'il nous a fait la grâce d'aimer ce dépouillement... Oui, Messieurs, réjouissons-nous de ce qu'il semble que Dieu nous a trouvés dignes de souffrir (2). »

« Monsieur, écrivait-il à ce sujet à M. des Bordes, auditeur à la Cour des comptes (3), les bons amis se font part du bien et du mal qui leur arrive. Et comme vous êtes l'un des meilleurs que nous ayons au monde, je ne puis que je ne vous communique la perte que nous avons faite de l'affaire que vous savez : non

1. *Abelly*. Coll., III, 440, 441.

2. *Abelly*. Coll., III, 384.

3. *Abelly*. Coll., III, 244.

toutefois comme un mal qui nous soit advenu, mais comme une grâce que Dieu nous a faite, afin que vous ayez agréable de nous aider à l'en remercier. J'appelle grâce de Dieu les afflictions qu'il envoie, surtout celles qui sont bien reçues. Or, sa bonté infinie nous ayant disposés à ce dépouillement avant qu'il fût ordonné, elle nous a fait aussi acquiescer à cet accident avec une entière résignation, et j'ose dire avec tant de joie que s'il nous avait été favorable. Ceci semblerait un paradoxe à qui ne serait pas versé comme vous, Monsieur, aux affaires du ciel, et qui ne saurait pas que la conformité au bon plaisir de Dieu dans les adversités, est un plus grand bien que tous les avantages temporels. Je vous supplie très humblement d'agréer que je verse ainsi dans votre cœur les sentiments du mien. »

Sa patience n'était pas moins admirable dans la perte des personnes qui lui étaient justement chères.

Sans doute, son cœur si sensible et si affectueux en était profondément affligé. « Nous avons pleuré, écrit-il à l'un des siens, la mort de nos chers défunts que la mission de Madagascar nous a enlevés, et je ne puis dissimuler que cette nouvelle nous a *grandement affligés*, et que nous avons grand sujet d'adorer en cette occasion surprenante les ressorts incompréhensibles de la conduite de Dieu (1). »

Mais son âme demeurait en paix et dans une admirable conformité à la volonté de Dieu.

« C'en est fait, Messieurs et mes frères, disait-il un jour aux siens en leur annonçant la mort de plusieurs Missionnaires (2),.. Dieu les a retirés à lui. O Sauveur Jésus ! Quelle perte et quelle affliction ! C'est maintenant que nous avons grand besoin de nous bien résigner à toutes les volontés de Dieu ; car autrement que ferions-nous, que nous lamenter et attrister inutilement de la perte de ces grands zélateurs de la gloire de Dieu ? Mais avec cette résignation, après avoir accordé quelques larmes au sentiment de cette séparation, nous nous élèverons à Dieu, nous le

1. *Abelly*, Coll., III, 147 ; cfr. Coll. VII, 478.

2. *Abelly*, Coll., III, 70, 71.

louerons et le bénirons de toutes ces pertes, puisqu'elles nous sont arrivées par la disposition de sa très sainte volonté. »

Mais c'est surtout dans les pénibles et continuelles infirmités qui ont affligé son corps, que la patience de saint Vincent a été plus visible.

« Pour faire un holocauste parfait de la vie de ce saint prêtre, dit Abelly (1), et afin qu'il ne restât rien en lui qui ne fût consommé en l'honneur et pour l'amour de son souverain Seigneur, il fallait que les maladies achevassent en son corps le sacrifice que les afflictions et les peines avaient commencé en son âme. »

Aussi, « encore que son corps parût assez robuste, et que son tempérament qui était fort bon, joint à sa manière de vie fort réglée, dût produire en lui une longue et parfaite santé, Dieu a voulu toutefois qu'il ait été souvent exercé par diverses et fréquentes maladies.

« Cela pouvait provenir ou des grandes peines et incommodités qu'il avait souffertes durant son esclavage, ou de la violence qu'il se faisait continuellement à lui-même, ou des travaux et fatigues des missions auxquelles il s'est employé durant une longue suite d'années, ou enfin de son application continuelle aux grandes affaires de charité et de piété, qui étaient souvent fort épineuses et difficiles.

« Mais de quelque cause que cela soit provenu, il est certain que ce saint homme, par une conduite particulière de la divine Providence, a presque toujours été dans l'exercice des infirmités : soit par des fluxions qui l'incommodaient en diverses parties de son corps, soit par des fièvres dont il était souvent attaqué, soit par des chutes et blessures très fâcheuses qui lui sont quelquefois arrivées, et enfin par l'enflure et les autres incommodités continuelles de ses jambes.

« Néanmoins, quelques maladies dont il fût atteint, et quelques douleurs qu'il ressentît, il conservait toujours une paix et une liberté d'esprit si grande, qu'on n'eût pas dit qu'il eût souffert aucun mal, si l'abattement de son corps n'eût fait voir le contraire (2). »

---

1. Coll., I, 350.

2. *Abelly*, Coll., III, 449.

« Que si on lui demandait des nouvelles du mal qu'il souffrait, il en parlait comme d'une chose dont il ne fallait pas faire grand cas, disant que ce n'était rien en comparaison des souffrances de Notre-Seigneur, et qu'il avait bien mérité d'autres châtiments. Et sur cela il détournait adroitement les discours de ce qui le concernait, pour compatir à celui qui lui parlait, quand il le savait en quelque peine ou infirmité ; comme si elle lui eût été plus sensible que ses propres douleurs (1). »

Un jour qu'un de ses prêtres assistait au pansement de ses jambes enflées et ulcérées, à la vue des souffrances qu'il endurait, il ne put s'empêcher de s'écrier : « O Monsieur ! que vos douleurs sont fâcheuses ! » Mais le Saint lui répondit : « Quoi ? appelez-vous fâcheux l'ouvrage de Dieu, et ce qu'il ordonne en faisant souffrir un misérable pécheur tel que je suis ? Dieu vous pardonne, Monsieur, ce que vous venez de dire ; car on ne parle pas de la sorte dans le langage de Jésus-Christ. N'est-il pas juste que le coupable souffre, et ne sommes-nous pas plus à Dieu qu'à nous-mêmes ? »

Une autre fois, ce même prêtre, voyant les douleurs du serviteur de Dieu croître de jour en jour, en fit la remarque devant lui : « Il est vrai, lui répondit le Saint, que depuis la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, je les sens augmenter. Mais, hélas ! quel compte aurai-je à rendre au tribunal de Dieu, devant qui j'ai bientôt à comparaître, si je n'en fais un bon usage (2) ? »

Ce n'est donc pas qu'il fût insensible à la souffrance, mais il voyait à la lumière de la foi tout le profit qu'on peut en tirer, et il l'aimait à cause de cela.

« Il faut avouer, disait-il un jour aux siens (3), que l'état de maladie est un état fâcheux, et presque insupportable à la nature. Et néanmoins c'est un des plus puissants moyens dont Dieu se sert pour nous remettre dans notre devoir, pour nous détacher des affections du péché, et pour nous remplir de ses dons et de ses grâces. »

1. *Abelly*, Coll., I, 359.
2. *Abelly*, Coll., III, 451.
3. *Abelly*, Coll., III, 452.

« Comment peut-on se réjouir des souffrances, disait-il une autre fois (1), vu que naturellement elles déplaisent et on les fuit ? C'est en la manière qu'on se plait dans les remèdes. On sait bien que les médecines sont amères, et que les plus douces font bondir le cœur même avant qu'on les prenne. On ne laisse pas néanmoins de les avaler gaiement. Et pourquoi ? Parce qu'on aime la santé, laquelle on espère ainsi de conserver ou de recouvrer. .....Oui, concluait-il, la souffrance est un état de bonheur et sanctifiant les âmes. »

Et voilà pourquoi il lui faisait toujours si bon accueil, et réprimait si victorieusement les moindres mouvements de la nature regimbant contre son aiguillon. La douceur était donc chez lui, en même temps qu'un fruit de son humilité et de sa charité, la conséquence de sa patience, et une nouvelle forme de son immolation continuelle : *hostiam viventem, sanctam, Deo placentem* (2).

VII. — SA DOUCEUR.

Saint Vincent possédait bien cette vertu si nécessaire au prêtre pour répandre autour de lui la bonne odeur de Jésus-Christ, et gagner à cet aimable Sauveur les cœurs qu'il veut soumettre à son empire.

Personne ne pouvait se soustraire à la pieuse et salutaire impression que produisait la douceur de ses discours, et même son seul aspect. Les enfants, comme autour du Sauveur, couraient à lui et prenaient plaisir à l'écouter. C'est le témoignage qu'en rendent, dans leurs lettres au Pape Clément XI, l'archevêque de Vienne et l'évêque d'Alet.

C'était surtout à l'égard des pauvres qu'il se montrait doux et affable, et il recommandait aux siens d'en faire autant : « parce que autrement, disait-il (3), ils se rebutent et n'osent approcher de nous, croyant que nous sommes trop sévères ou trop grands seigneurs pour eux. Mais quand on les traite affablement et cordialement, ils conçoivent d'autres sentiments pour

1. *Abelly*, Coll., III, 385, 453.
2. Rom., XII, 1.
3. *Abelly*, Coll., III, 250, 251.

nous, et sont mieux disposés à profiter du bien que nous leur voulons faire. Or, comme DIEU nous a destinés pour les servir, nous le devons faire en la manière qui leur est la plus profitable, et par conséquent les traiter avec grande affabilité, et prendre cet avertissement du sage comme s'adressant à chacun de nous en particulier : *Congregationi pauperum affabilem te facito* (1).»

Il se montrait particulièrement doux à l'égard des pauvres égarés qu'il cherchait à ramener au giron de l'Eglise. C'est ainsi qu'en 1628, dans une mission qu'il donna à Beauvais, il parvint à convertir trois hérétiques, comme il le rapporte lui-même : « Il a plu à DIEU de se servir de ce misérable pour la conversion de trois personnes.....; mais il faut que j'avoue que la douceur, l'humilité et la patience en traitant avec ces pauvres dévoyés, est comme l'âme de ce bien. Il m'a fallu employer deux jours de temps pour en convertir un (2). »

Aussi recommandait-il aux prêtres d'éviter toute dispute comme un des plus grands obstacles au succès de leur ministère auprès des âmes. « Quand on dispute contre quelqu'un, disait-il (3), la contestation dont on use en son endroit lui fait bien voir qu'on veut emporter le dessus. C'est pourquoi il se prépare à la résistance plutôt qu'à la reconnaissance de la vérité. De sorte que, par ce débat, au lieu de faire quelque ouverture à son esprit, on ferme ordinairement la porte de son cœur ; comme au contraire la douceur et l'affabilité la lui ouvrent. »

« Si DIEU a donné quelque bénédiction à nos premières missions, écrit-il à l'un de ses confrères (4), on a remarqué que c'était pour avoir agi amiablement, humblement et sincèrement avec toutes sortes de personnes. Et s'il a plu à DIEU de se servir du plus misérable pour la conversion de quelques hérétiques, ils ont avoué eux-mêmes que c'était par la patience et par la cordialité qu'il avait eues pour eux. Les forçats mêmes avec lesquels j'ai demeuré, ne se gagnent pas autrement. Lorsqu'il m'est arrivé de leur parler sèchement, j'ai tout gâté ; et au contraire,

1. Eccli., IV, 7.
2. Coll., IV, 22.
3. *Abelly*, Coll., III, 251, 252.
4. *Abelly*, Coll., III, 253, 254.

lorsque je les ai loués de leur résignation, que je les ai plaints en leurs souffrances, que je leur ai dit qu'ils étaient heureux de faire leur purgatoire en ce monde, que j'ai baisé leurs chaînes, compati à leurs douleurs, et témoigné affliction pour leurs disgrâces, c'est alors qu'ils m'ont écouté, qu'ils ont donné gloire à Dieu, et qu'ils se sont mis en état de salut. »

La douceur du saint prêtre excellait encore « dans les corrections et répréhensions qu'il était obligé de faire. Il agissait alors avec une telle modération et une telle douceur d'esprit, il parlait d'une manière si suave, et néanmoins si efficace, que les cœurs les plus durs en étaient amollis et ne pouvaient résister à la force de sa douceur (1). »

Quand on ne suivait pas ses avis, ou que l'on désobéissait à ses ordres, loin de se fâcher, ou il gardait le silence quand la chose était de peu de conséquence, ou souvent il se contentait de dire : « Peut-être que si vous aviez fait cela en la manière que je vous avais prié, Dieu y aurait donné sa bénédiction. »

« Il se comportait avec une douceur et un support merveilleux envers les infirmes ou du corps ou de l'esprit. Il n'en faisait aucune plainte et ne témoignait pas qu'il s'en trouvât chargé ; mais se mettant en leur place, par une charitable condescendance, il leur faisait les mêmes traitements qu'il eût voulu recevoir s'il eût été dans les mêmes infirmités (2). »

« Sa douceur ouvrait à tous, et au milieu des occupations les plus accablantes, sa chambre, son oreille et son cœur. Il était prêt à entendre le moindre des siens en tout temps, avant sa messe, pendant son office, et même la nuit. Les scrupuleux pouvaient recourir à lui plusieurs fois par jour et par heure, même lorsqu'il était en affaires avec des personnes de distinction, et il les recevait toujours avec bonté. Il se levait, allait au-devant d'eux, les prenait dans un coin, les écoutait, répétait ses conseils, les leur écrivait même, les invitait à en faire tout haut la lecture pour s'assurer qu'ils avaient bien compris ; rien ne lassait sa douce charité (3). »

1. *Abelly*. Coll., III, 252.
2. *Abelly*, Coll., III, 259.
3. Maynard, *Vertus, etc.*, p. 171.

Et cette douceur chez lui n'était jamais de la faiblesse. Elle s'alliait au contraire avec une force de caractère qu'aucune puissance ni considération humaine ne pouvait faire fléchir, quand il s'agissait du devoir.

« Pardonnez-moi, Madame, disait-il un jour à la reine, qui voulait lui imposer la nomination d'un sujet indigne à un évêché vacant. Si votre Majesté est déterminée à ce choix, je la prie d'écrire elle-même sa volonté, à laquelle je ne puis, en conscience, prendre aucune part. »

C'est qu'il faisait une grande différence entre la véritable vertu de douceur et celle qui n'en a que l'apparence.... Et à ce sujet il disait « qu'il n'y a point de personnes plus constantes et plus fermes dans le bien que ceux qui sont doux et débonnaires. Comme au contraire ceux qui se laissent emporter à la colère et aux passions de l'appétit irascible, sont ordinairement fort inconstants, parce qu'ils n'agissent que par boutades et par emportements. Ce sont comme des torrents, qui n'ont de la force et de l'impétuosité que dans leurs débordements, et qui tarissent aussitôt qu'ils sont écoulés ; au lieu que les rivières, qui représentent les personnes débonnaires, vont sans bruit, avec tranquillité, et ne tarissent jamais (1). »

C'était bien là le caractère propre de sa douceur. Elle était jointe à une fermeté que rien ne pouvait faire fléchir quand il s'agissait de l'accomplissement du devoir ; car il savait aussi bien se mettre en garde contre les faiblesses d'une lâche pusillanimité, que résister aux premiers mouvements d'une trop grande vivacité.

Sa douceur était donc encore une conquête, un glorieux trophée de la guerre sans relâche qu'il faisait à sa nature, et par suite une nouvelle preuve et un nouveau fruit de l'immolation continuelle qui résume toute sa vie : *hostiam viventem, sanctam, Deo placentem* (2).

1. *Abelly*, Coll., III, 249.

. Rom., XII, 1.

CHAPITRE QUATRIÈME.

SAINT VINCENT MODÈLE DU PRÊTRE DANS SA VIE INTÉRIEURE.

Si saint Vincent de Paul a eu le courage de s'immoler avec tant de constance et de générosité, en faisant de lui-même une hostie vivante et sainte, *hostiam viventem, sanctam*, c'est que c'est à Dieu qu'il offrait cette victime, et que Dieu daignait l'agréer, *hostiam.., Deo placentem.*

Il ne mourait à lui-même et au monde créé que pour vivre en Dieu de cette vie intérieure, supérieure aux forces et aux exigences de la nature, qui est l'œuvre de la grâce ; de cette vie surnaturelle qui nous unit intimement à Dieu par la foi, l'espérance et la charité, et nous dispose pour plus tard aux joies ineffables de la vision intuitive et de l'amour béatifique.

La *vie intérieure* de saint Vincent de Paul n'est pas assez connue, parce qu'elle n'est pas assez étudiée. C'est ce que fait remarquer un de ses biographes modernes (1) :

« L'activité extérieure, dit-il, a peut-être jusqu'alors trop caché, chez M. Vincent, aux regards distraits de la postérité, l'intensité de cette vie intérieure, de cette recherche ardente et désintéressée du bien absolu, qui sont les seuls vrais fondements de toute vie chrétienne, les seules sources pures où les Saints puisent leur merveilleuse et inépuisable fécondité. »

Le secret de la vie intérieure de saint Vincent était son *union avec Dieu*, d'autant plus intime qu'en lui le moi étant plus

1. *Saint Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 130.

complètement immolé s'effaçait davantage devant la divine Majesté, et se fondait en elle pour ainsi dire entièrement par une parfaite subordination. Donnant toujours un plein assentiment d'esprit et de cœur aux révélations, aux promesses et aux amabilités infinies de Dieu, il ne connaissait, n'espérait, n'aimait, ne voulait que lui, en lui, ou pour lui. Il était donc uni étroitement à Dieu par les liens d'une foi vive, d'une ferme espérance, d'une ardente charité.

I. — SA FOI.

Si, comme l'enseigne l'Apôtre, il est impossible sans la foi de plaire à Dieu, et par suite de se sauver, *sinè fide autem impossibile est placere Deo* (1), à plus forte raison cette vertu est-elle nécessaire au prêtre pour exceller dans la vie intérieure, et arriver ainsi à la haute perfection à laquelle il est appelé.

Aussi retrouvons-nous cette vertu fondamentale, bien vive et bien pratique, dans saint Vincent de Paul, à la base de sa sainteté sacerdotale. Sa foi était simple et éclairée, humble et forte, calme et agissante.

Elle était *simple* d'abord : qualité d'autant plus remarquable qu'elle est plus rare dans notre condition. Les études philosophiques et théologiques auxquelles nous nous sommes livrés dès le temps de notre formation sacerdotale, puis la nécessité de prévenir ou de réfuter les attaques de l'incrédulité, nous ont fait contracter l'habitude de tout examiner, de tout raisonner, de tout discuter. On dirait que le nom seul de surnaturel nous fait peur, et tout en admettant sa possibilité en général et d'une manière abstraite, notre premier mouvement, quand il se présente à nous sous une forme concrète, est de douter et de nous mettre en garde contre une croyance trop facile. Sans doute, c'est que nous savons que le surnaturel divin a ses contrefaçons naturelles et diaboliques, et que, pasteurs des âmes, nous ne saurions user de trop de vigilance pour ne pas nous exposer à les conduire dans les pâturages empoisonnés de l'erreur et du mensonge. Mais cette tendance, très juste en soi

1. Hebr., XI, 6.

et fort raisonnable, nous la poussons parfois au-delà des limites d'une sage prudence, et elle nuit à la simplicité de notre foi.

Saint Vincent en avertissait ses prêtres, en leur rappelant la parole de Notre-Seigneur : *Confiteor tibi, Pater, quia abscondisti hæc à sapientibus et prudentibus, et revelasti ea parvulis* (1). « O Sauveur, ô mon Dieu ! leur dit-il (2), cela doit nous épouvanter !... Dieu ôte la pénétration des vérités chrétiennes aux savants et aux entendus du monde. A qui la donne-t-il donc ? Au simple peuple, aux bonnes gens. Nous voyons cela vérifié dans la différence que l'on remarque en la foi des paysans et la nôtre... La vraie religion, la vraie religion, Messieurs, la vraie religion est parmi les pauvres d'esprit. Dieu les enrichit d'une foi vive, ils croient, ils touchent, ils goûtent les paroles de vie... Pourquoi ? Parce qu'ils sont simples. Dieu fait abonder en eux les grâces qu'il refuse aux riches et aux sages du monde. »

C'est cette foi simple, cette *foi du charbonnier*, que possédait si bien saint Vincent. Sa croyance, quoique très éclairée, était parfaitement simple, s'appuyant, non sur les raisonnements humains ou sur les connaissances acquises par l'étude ou par l'expérience, mais uniquement sur la parole de Dieu et sur l'autorité de l'Église qui en est la gardienne et l'interprète infaillible.

« C'est pourquoi il reprenait ceux qui veulent examiner de trop près les vérités de la foi par la subtilité de leur raisonnement ou par la lumière de leur science. Et il se servait de cette comparaison, que, comme plus on porte ses yeux pour regarder le soleil et moins on le voit, de même plus on s'efforce de raisonner sur les vérités de notre religion, et moins on les connaît par la foi. C'est assez, disait-il, que l'Église nous les propose ; nous ne saurions manquer de la croire et de nous y soumettre (3). »

Il n'attendait pas, pour l'adopter, qu'une doctrine fût imposée par le Saint-Siège sous peine d'anathème, mais il aimait à conformer sa croyance à ce qui paraissait être l'enseignement commun de l'Église, ayant horreur de tout ce qui s'en

1. Matth., XI, 25.

2. Coll., VIII, 391.

3. *Abelly*, Coll., III, 9, 10.

écartait, même en matière librement controversée. « Son esprit, dit Abelly (1), était fort éloigné des changements, nouveautés et singularités... Il se défiait de toutes sortes de propositions nouvelles et extraordinaires, spéculatives ou de pratique, et se tenait ferme aux usages et sentiments communs, surtout en fait de religion. Il disait que l'esprit humain est « prompt et remuant, que les esprits les plus vifs et éclairés » ne sont pas toujours les meilleurs s'ils ne sont les plus rete- » nus, et que ceux-là marchent sûrement, qui ne s'écartent pas » du chemin par où le gros des sages a passé. »

Sa foi cependant, quoique très simple, n'en était pas moins *éclairée*. On sait quelle fut la solidité de ses études théologiques, comment, dès l'apparition de l'erreur janséniste, il en sentit et en détesta aussitôt tout le venin (2), et comment Dieu se servit de lui pour éclairer sur ce point la foi des évêques et les déterminer à prier le Pape d'étouffer, en la condamnant, l'hérésie naissante. Aussi avait-il une grâce singulière pour instruire les autres des vérités nécessaires au salut, pour inspirer à tous la foi qu'il possédait lui-même, et pour délivrer les âmes tentées des doutes qui les tourmentaient.

« Un vertueux prêtre a rendu témoignage qu'étant un jour molesté d'une très grande peine d'esprit touchant un article de la foi, il le découvrit à M. Vincent, et que la parole de ce saint homme le délivra entièrement de cette peine ; ce que n'avaient pu faire tous les avis et toutes les exhortations de plusieurs autres personnes de grand mérite, qu'il avait consultées sur ce sujet (3). »

Les lumières de sa foi ne nuisaient point à son *humilité*,

1. Coll., I, 115, 116.

2. Fénelon, archevêque de Cambrai, dans sa lettre à Clément XI pour demander que le serviteur de Dieu fût placé sur les autels, écrivait : « Jansenianum errorem, blandis abbatis San-Cyrani colloquiis instar cancri serpentem, *sensit simul et exhorruit.* » C'est l'expression même dont se sert l'Église dans l'office du Saint (ad Matut., l. 5) : « Studiosissimè egit ut... serpentes errores, *quos simul sensit et exhorruit*, amputarentur, debitaque judiciis Apostolicis obedientia præstaretur ab omnibus. »

3. *Abelly*, Coll., III, 11.

dont elles étaient plutôt le fruit. Se méfiant toujours beaucoup de sa propre raison et de sa manière de voir, il n'avait garde de se glorifier quand ses opinions personnelles venaient à être confirmées par quelque décision de l'Église, comme il est arrivé dans la question du Jansénisme.

« De tout temps, a-t-il dit (1), et même dès mon bas âge, j'ai toujours eu une secrète crainte dans mon âme, et je n'ai rien tant appréhendé que de me trouver par malheur engagé dans le torrent de quelque hérésie, qui m'emportât avec les curieux de nouveautés, et me fît faire naufrage en la foi. »

Et quand les cinq fameuses propositions furent condamnées par le Pape Innocent X, le 31 mai 1653, en notifiant aux siens cette condamnation, il leur dit « qu'il fallait remercier Dieu de la protection qu'il donnait à l'Église, et particulièrement à la France, pour la purger de ces erreurs, qui allaient la jeter dans un grand désordre. » Et il ajouta « qu'encore que Dieu lui eût fait la grâce de discerner l'erreur d'avec la vérité, avant même la définition du Saint-Siège apostolique, il n'avait pourtant jamais eu aucun sentiment de vaine complaisance, ni de vaine joie, de ce que son jugement s'était trouvé conforme à celui de l'Église, reconnaissant bien que c'était un effet de la pure miséricorde de Dieu, dont il était obligé de lui rendre toute la gloire (2). »

La foi de notre Saint fut aussi *forte*. Elle ne se laissa jamais, ni fléchir par aucune menace, ni séduire par aucune promesse, ni ébranler par les violentes tentations auxquelles Dieu a permis qu'elle fût soumise.

Durant sa captivité en Barbarie, il dut, pour ne point trahir sa foi, résister à des sollicitations bien pressantes, particulièrement de la part de son deuxième maître, le médecin alchimiste. « Il m'aimait fort, dit-il lui-même dans sa première lettre à M. de Commet, et se plaisait fort de me discourir de l'alchimie, *et plus de sa loi, à laquelle il faisait tous ses efforts de m'attirer, me promettant force richesses et tout son savoir* (3). »

1. *Abelly*, Coll., III, 13.
2. *Abelly*, Coll., III, 14.
3. Coll., IV, 6.

Cependant la fermeté de sa foi paraît mieux encore dans la résistance qu'il opposa à tous les efforts des Jansénistes, et en particulier, du fameux abbé de Saint-Cyran, du Vergier de Hauranne, pour le gagner à leur cause, lui et sa Congrégation. C'est ce que lui-même nous apprend dans une lettre adressée à l'un de ses prêtres, Michel Caset : « Sachez, Monsieur, que cette nouvelle erreur du Jansénisme est une des plus dangereuses qui aient jamais troublé l'Église ; et que je suis obligé très particulièrement de bénir Dieu et de le remercier de ce qu'il n'a pas permis que les premiers et les plus considérables d'entre ceux qui professent cette doctrine, que j'ai connus particulièrement, et qui étaient de mes amis, aient pu me persuader leurs sentiments. *Je ne vous saurais exprimer la peine qu'ils y ont prise*, et les raisons qu'ils m'ont proposées pour cela. Mais je leur opposais, entre autres choses, l'autorité du Concile de Trente, qui leur est manifestement contraire. Et voyant qu'ils continuaient toujours, au lieu de leur répondre, je récitais tout bas mon *Credo*. Voilà comment je suis demeuré ferme en la créance catholique (1). »

Il est certain, en effet, que Saint-Cyran avait conçu le dessein de « lui faire sucer le venin de ses erreurs et de ses maximes pernicieuses, et ensuite de les communiquer à toute sa Compagnie, par le moyen de laquelle il les pourrait répandre en plusieurs autres lieux (2). » Pour cela il s'était offert au Saint pour l'aider à rédiger les Constitutions de sa Congrégation, comme il le lui rappelle dans une lettre datée du 20 novembre 1637 : « Je vous avais dit en particulier que j'avais envie de vous rendre un bon office, et à toute votre maison, en vous dressant des articles sur des choses qui regardent votre Institut. » Mais avant d'édifier, il voulait démolir : « Je prétendais, continue-t-il, vous ôter de certaines pratiques que j'ai toujours tolérées en votre discipline, voyant l'attache que vous y aviez, avec une résolution d'autant plus forte de vous y tenir qu'elle était autorisée par l'avis des grands personnages que vous consultiez. »

« Cette lettre, dit Abelly, fait assez connaître le dessein

1. *Abelly*, Coll., III, 13.

2. *Abelly*, Coll., II, 535.

qu'avait alors cet abbé d'attirer M. Vincent à son parti, et d'insinuer ses sentiments et ses maximes erronées dans la Congrégation de la Mission. »

Dans le procès de canonisation, François Lefort, prêtre de la Mission, originaire d'Arras, déposa que Saint-Cyran avait promis à M. Vincent de rendre la Congrégation de la Mission la plus fameuse de l'Église s'il adhérait à ses sentiments. Mais la foi du Saint sut résister à toutes les promesses comme à toutes les séductions, et « Dieu, dit encore Abelly, par une grâce toute spéciale, a préservé le père et les enfants de cette contagion d'erreurs, et les a toujours maintenus dans une fidèle et sincère profession de toutes les vérités orthodoxes que l'Église reconnaît et enseigne (1). »

Ces attaques extérieures, auxquelles la foi de notre Saint était en butte, quelque violentes ou insidieuses qu'elles fussent, ne lui faisaient rien perdre de son *calme*. Elle ne connaissait ni le trouble qui trahit la faiblesse, ni la précipitation que cause l'irréflexion. Elle se possédait toujours dans la stabilité que lui donnait le fondement inébranlable de la véracité divine. C'est que, comme les arbres qui croissent sur les hautes montagnes, étant de bonne heure battus par les vents, sont ainsi obligés de pousser de plus profondes racines et deviennent plus difficiles à arracher, ainsi sa foi ne devint si forte que parce qu'elle avait été, dès les premières années de son sacerdoce, soumise intérieurement à de rudes épreuves.

« Dieu, dit Abelly, voulant rendre plus ferme et plus parfaite la foi de M. Vincent, a permis qu'elle ait été au commencement exposée à la violence de plusieurs tentations, et que son fidèle serviteur ait ressenti diverses attaques contre cette vertu. »

Ces tentations parfois étaient si fortes, qu'il n'avait même plus la faculté de formuler un acte de foi. Mais pour y suppléer, il avait écrit et signé de sa main sa profession de foi, qui reposait habituellement sur son cœur, et il était convenu avec Notre-Seigneur que toutes les fois qu'il porterait la main sur cet écrit, il aurait l'intention de renoncer à la tentation et de renouveler sa protestation de vivre et de mourir dans la foi de l'Église.

1. *Abelly*, Coll., II, 539, 540, 541.

Et DIEU a si bien agréé et béni les vaillants combats de son serviteur, « qu'après toutes ces bourrasques, il est devenu non seulement plus fort, mais plus éclairé dans les vérités de la foi, comme lui-même l'a déclaré en quelque rencontre, les possédant et goûtant d'une manière aussi parfaite qu'il se peut en cette vie (1). »

Enfin, sa foi a été *agissante*. Elle ne se bornait pas à une croyance spéculative des vérités révélées, mais elle se traduisait, et par les actes de vertu qu'elle lui inspirait pour sa propre sanctification, et par les œuvres si fécondes dont sa vie fut remplie, pour le bien corporel et spirituel du prochain. C'est bien là en effet le caractère spécial que doit posséder la foi du bon et saint prêtre.

« Non, non, dit un jour notre Saint (2), il n'y a que les vérités éternelles qui soient capables de nous remplir le cœur et de nous conduire avec assurance. Croyez-moi, il ne faut que s'appuyer fortement et solidement sur quelqu'une des perfections de DIEU, comme sur sa bonté, sur sa providence, sur sa vérité, sur son immensité, il ne faut, dis-je, que se bien établir sur ces fondements divins pour devenir parfait en peu de temps... Et de là on peut juger s'il n'est pas nécessaire, tant pour notre propre perfection que pour procurer le salut des âmes, de nous accoutumer à suivre toujours et en toutes choses les lumières de la foi. »

Saint Vincent avait de bonne heure contracté cette sainte habitude, et il traduisait à tout instant ses convictions surnaturelles dans le détail le plus ordinaire de sa vie pratique. C'était bien le juste dont parle l'Écriture, qui puise dans la foi le motif de toutes ses déterminations, *sicut scriptum est : Justus autem ex fide vivit* (3).

« Sa foi non seulement éclairait son esprit, mais aussi remplissait son cœur et animait ses actions, ses paroles, ses affections et ses pensées, le faisant agir en tout et partout selon les

1. *Abelly*, Coll., III, 9.

2. *Abelly*. Coll., III, 16, 17.

3. Rom., I, 17; cfr. Hab., II, 4, Joann., III, 36, Gal., III, 11, Hebr., X, 38.

vérités et les maximes de l'Évangile de Jésus-Christ ; en sorte que, ce que la plupart des chrétiens font ordinairement ou par des mouvements naturels, ou par des raisonnements humains, il le faisait par des principes de foi... C'était sans doute un don très particulier qu'il avait reçu de Dieu, de savoir appliquer les lumières de la foi à toutes sortes d'occasions et de rencontres, et d'en faire d'excellentes pratiques dans les affaires même purement temporelles et séculières, ne les entreprenant que par des motifs que la foi lui inspirait, ne s'y conduisant que par ses lumières, et les référant toujours à des fins surnaturelles qu'elle lui proposait (1). »

C'est ainsi que, renonçant à la vie propre et naturelle qui ne s'inspire que des lumières d'une raison toujours courte et faillible par quelque côté, il ne vivait que de la foi, et tenait son esprit intimement uni à Dieu dans la mesure même de son immolation volontaire et de tous les instants : *hostiam viventem, sanctam, Deo placentem* (2).

II. — SON ESPÉRANCE ET SA CONFIANCE EN DIEU.

La même immolation, le détachant de tout appui humain et naturel, l'attachait à Dieu comme à son unique bien véritable, que les promesses et les mérites de Jésus-Christ son Fils lui donnaient la douce et ferme confiance de posséder un jour. Et il était persuadé que rien ne lui manquerait pour arriver à cet heureux terme, toutes choses ici-bas étant disposées par la divine Providence en faveur de ceux qui l'aiment et se confient en elle : *Scimus autem quoniam diligentibus Deum omnia cooperantur in bonum* (3).

C'est en effet sous cette forme de douce et pleine confiance, de filial abandon à la conduite paternelle de Dieu, que l'espérance chrétienne doit se trouver dans le cœur du prêtre. C'est ainsi qu'il paiera d'un juste retour, par une confiance réciproque, Celui qui lui a confié, en l'honorant du sacerdoce, tout ce qu'il a de plus cher et de plus précieux. Il lui a confié sa

1. *Abelly*, Coll., III, 15, 16.
2. Rom., XII, 1.
3. Rom., VIII, 28.

pensée la plus intime, dans le trésor de la révélation dont il est le gardien et l'interprète auprès des peuples. Il a remis entre ses mains l'administration de sa parole et de ses sacrements, l'intérêt de sa gloire et du salut des âmes rachetées au prix du sang même de son Fils unique. Enfin, ce Fils bien-aimé lui-même, objet de toutes ses complaisances, il le lui a livré sans réserve dans la divine Eucharistie, dont il l'a constitué l'artisan, le gardien et le dispensateur. — DIEU ne met point de bornes à la confiance qu'il témoigne à son prêtre ; celui-ci en mettrait-il à celle qu'il doit à son DIEU ?

Saint Vincent n'en mit aucune. Appuyé sur les fondements surnaturels et inébranlables de l'espérance chrétienne, il recourait à DIEU en toute occasion avec une simplicité touchante, et s'abandonnait aveuglément à la conduite de sa Providence. De plus, il ne se laissait abattre et décourager par aucune épreuve, déclarant comme le saint homme Job, que la mort même ne pourrait l'empêcher de mettre en DIEU sa confiance : *Etiamsi occiderit me, in ipso sperabo* (1).

Sachant que rien n'arrive sans la volonté ou la permission de la divine Providence, toujours bonne et miséricordieuse, il ne se troublait, ne s'inquiétait de rien.

Les insuccès ne l'attristaient pas ; les tentations, quelque violentes qu'elles fussent, ne l'ébranlaient pas ; les persécutions, les calomnies, les épreuves de tout genre dont sa vie fut remplie n'avaient rien qui pût le déconcerter ; ses misères mêmes, dont il était si convaincu, n'altéraient point sa paix, persuadé qu'elles étaient le trône de la divine Miséricorde.

Dans tout ce qu'il entreprenait, il ne comptait ni sur lui-même, ni sur aucune créature, mais sur DIEU seul ; et quand on lui témoignait quelque crainte ou quelque doute sur le succès de l'entreprise il répondait (2) : « Laissons faire Notre-Seigneur, c'est son ouvrage ; et comme il lui a plu de commencer, tenons pour assuré qu'il l'achèvera en la manière qui lui sera la plus agréable. »

Aussi n'était-il jamais plus tranquille que lorsque tous les

1. Job., XIII, 15.

2. *Abelly*, Coll., III, 19.

appuis créés venaient à manquer ; alors, étant plus assuré que le soutien d'En-Haut ne ferait pas défaut : « Croyez-moi, disait-il (1), trois font plus que dix quand Notre-Seigneur y met la main ; et il la met toujours, quand il nous ôte les moyens humains et qu'il nous engage dans la nécessité de faire quelque chose qui excède nos forces. »

Un jour que l'économe de Saint-Lazare était venu lui dire qu'il n'avait plus un sou pour fournir aux besoins tant ordinaires qu'extraordinaires de la Communauté : « Oh ! la bonne nouvelle ! lui dit-il, Dieu soit béni ! A la bonne heure ! C'est maintenant qu'il faut faire paraître si nous avons de la confiance en Dieu. » « O Monsieur, disait-il une autre fois, le trésor de la Providence de Dieu est bien grand. Il fait bon jeter ses soins et ses pensées en Notre-Seigneur, qui ne manquera pas de nous fournir notre nourriture, comme il nous l'a promis... *Celui qui loge à l'enseigne de la confiance en Dieu* sera toujours favorisé d'une spéciale protection de sa part (2). » C'est ainsi qu'il aimait à traduire le premier verset du Psaume XC : *Qui habitat in adjutorio Altissimi, in protectione Dei cœli commorabitur.*

Sans doute, dans certaines circonstances, pour se conformer à l'ordre établi par la Providence, il se servait des moyens humains que Dieu mettait à sa disposition ; mais alors même il n'y plaçait nullement sa confiance.

Comme sur ce point sa manière de penser et d'agir était différente de celle de la plupart des hommes ! Ceux-ci « pensent que tout est perdu s'ils ne se remuent, s'ils ne se mettent en peine et n'y mettent un chacun pour se prémunir contre les accidents de cette vie, et pour remédier aux traverses et adversités. Ils emploient les lettres, donnent des ordres, font des changements et se servent d'autres expédients humains promptement et sans remise, couvrant en même temps, ou tâchant de couvrir ce défaut de confiance et de soumission à la divine Providence de ce prétexte, que Dieu laisse agir les causes secondes. Mais M. Vincent, se conduisant par des lumières plus pures et par un principe plus assuré, n'avait recours aux

1. *Abelly*, Coll., III, 19.

2. *Abelly*, Coll., III, 22, 23, 40.

industries humaines que le plus tard qu'il pouvait, pour donner lieu pendant ce temps à la Providence divine d'agir par elle-même et de mettre les choses au point convenable. Ce qu'il faisait par une parfaite connaissance qu'il avait, que le propre de DIEU est de réduire tout à bien, et que *moins il y a de l'homme dans les affaires, plus il y a de Dieu* (1). »

Et il s'efforçait de faire entrer ses prêtres dans les mêmes sentiments : « Mettons donc toute confiance en DIEU, leur disait-il (2); car si nous la mettons aux hommes, ou bien si nous nous appuyons sur quelque avantage de la nature ou de la fortune, alors DIEU se retirera de nous.... Cherchons uniquement DIEU, et il nous pourvoira d'amis et de toute autre chose, en sorte que rien ne nous manquera.

« Voulez-vous savoir pourquoi nous ne réussissons pas dans quelque emploi ? C'est parce que nous nous appuyons sur nous-mêmes. Ce prédicateur, ce supérieur, ce confesseur, se fie trop à sa prudence, à sa science et à son propre esprit. Que fait DIEU ? Il se retire de lui, il le laisse là ; et quoiqu'il travaille, tout ce qu'il fait ne produit aucun fruit, afin qu'il reconnaisse son inutilité, et qu'il apprenne par sa propre expérience que quelque talent qu'il ait, il ne peut rien sans DIEU. »

Tout plein de ces sentiments, se méfiant beaucoup de lui-même, et ne craignant rien tant que d'*enjamber*, comme il disait, sur la divine Providence, il n'entreprenait rien sans être assuré de ses desseins. Mais dès qu'il les connaissait, il *côtoyait* fidèlement cette même Providence à laquelle il avait si humblement déféré l'honneur de l'initiative. Et « il allait tête baissée, sans s'étonner de toutes les difficultés qui se pouvaient présenter ; tenant pour certain, et le disant souvent, que la Providence divine ne manque jamais pour les choses qu'on entreprend par ses ordres. » Et alors « il se portait avec d'autant plus de courage à de telles entreprises, qu'il les voyait environnées de plus grands obstacles, et exposées à de plus grandes peines et à de plus grands travaux (3). »

Si ces efforts n'étaient point couronnés de succès, ou qu'il vînt

1. *Abelly*, Coll., III, 38.
2. *Abelly*, Coll., III, 30.
3. *Abelly*, Coll., III, 21.

à subir quelque perte, même considérable, il ne se laissait pas pour cela déconcerter, et sa confiance en DIEU n'en était nullement altérée.

« Tout ce que DIEU fait, il le fait pour le mieux, disait-il alors aux siens (1) ; et partant nous devons espérer que cette perte nous sera profitable, puisqu'elle vient de DIEU. Toutes choses tournent en bien aux hommes justes ; et nous sommes assurés que, recevant les adversités de la main de DIEU, elles se convertissent en joie et en bénédiction. Je vous prie donc, Messieurs et mes frères, de remercier DIEU de l'événement de cette affaire..... Établissons-nous dans l'entière dépendance de sa sainte conduite, et dans la confiance qu'en faisant de la sorte, tout ce que les hommes feront et diront contre nous se tournera en bien. Oui,.... quand bien même toute la terre s'élèverait pour nous perdre, il n'en sera que ce qu'il plaira à DIEU, en qui nous avons mis notre espérance. »

Le saint prêtre faisait profession de la même confiance « en ce qui concernait la conservation et la propagation de sa Congrégation. Car, bien qu'elle lui fût plus chère que sa propre vie, il voulait néanmoins, en cela aussi bien qu'en tout le reste, dépendre entièrement de la Providence de DIEU, en laquelle il mettait toute sa confiance pour tout ce qui regardait le bien et l'accroissement de cette chère Compagnie.

« Et afin que cette dépendance fût plus absolue et cette confiance plus parfaite, il n'a jamais voulu agir en aucune façon par lui-même, pour lui procurer ni bénéfices, ni maisons, ni établissements, ni pour y attirer aucun sujet, attendant tout de la seule Providence de DIEU.

« Lorsqu'on venait lui offrir quelques dons, il témoignait plus de répugnance à accepter les plus grands que les moindres.

« Quand il était question d'admettre quelques personnes en sa Congrégation, il faisait plus de difficultés d'y recevoir ceux qui étaient de quelque naissance ou qualité considérable dans le monde, que les autres de plus basse condition,.... craignant que cela ne l'éloignât des ordres et de la conduite de la Providence divine (2). »

1. *Abelly*, Coll., III, 24, 26.
2. *Abelly*, Coll., III, 26, 27.

Cette crainte l'avait longtemps empêché de désirer et même de demander à Dieu l'accroissement de la famille dont il était le père. « J'ai été plus de vingt ans, écrit-il le 12 novembre 1655 au supérieur de Gênes (1), que je n'ai osé demander cela à Dieu, estimant que la Congrégation étant son ouvrage, il fallait laisser à sa Providence seule le soin de sa conservation et de son accroissement. Mais à force de penser à la recommandation qui nous est faite dans l'Évangile, de lui demander qu'il envoie des ouvriers à sa moisson, je suis demeuré convaincu de l'importance et de l'utilité de cette dévotion. »

Il allait même plus loin, et, nouvel Abraham, il se sentait prêt à sacrifier son cher Isaac, c'est-à-dire sa chère Congrégation, au bon plaisir de Dieu, persuadé qu'il ne lui était pas difficile de la faire renaître de ses cendres, s'il la jugeait utile aux intérêts de sa gloire et au salut des âmes. « Je prie Dieu deux ou trois fois tous les jours, disait-il, qu'il nous anéantisse, si nous ne sommes utiles à son service (2). »

Aussi aimait-il à rappeler aux siens l'exemple de ce saint patriarche pour leur inspirer les sentiments d'une parfaite confiance et d'un abandon tout filial aux conduites de la divine Providence. « Admirez, leur disait-il, cette confiance. Il ne se met nullement en peine de ce qui arrivera ; la chose pourtant le touchait de bien près ; mais il espère que tout ira bien, puisque Dieu s'en mêle. Pourquoi, Messieurs, n'aurions-nous pas la même espérance, si nous laissons à Dieu le soin de tout ce qui nous regarde, et préférons ce qu'il nous commande (3) ? »

De l'âme de ce saint prêtre toute vaine crainte était donc bannie, et il vivait constamment dans une parfaite sécurité. Ce qui était l'œuvre, non seulement de sa foi si vive et de sa parfaite confiance en Dieu, mais encore de l'ardent amour dont son cœur brûlait pour ses amabilités infinies : *Perfecta charitas foràs mittit timorem* (4).

1. Coll., VI, 208.
2. *Abelly*, Coll., III, 126.
3. *Abelly*, Coll., III, 32.
4. I Joann., IV, 18.

III. — SON AMOUR POUR DIEU.

Le divin amour régnait pleinement dans l'âme de saint Vincent. C'était le mobile de toute sa conduite, le principe et le terme de toute sa vie intérieure.

« Il paraissait assez que c'était l'amour de DIEU qui animait son cœur et qui régnait sur toutes les puissances de son âme, et même sur les organes et les facultés de son corps, pour régler tous leurs mouvements et toutes leurs opérations selon les ordres de cette loi éternelle, qui est la première règle de toute justice et sainteté. »

Cet amour divin était aussi, à la fois, le fruit et la consommation de l'immolation volontaire et continuelle qui remplissait toute sa vie. C'était comme le feu descendu du ciel pour consumer l'holocauste et en faire monter jusqu'à DIEU un parfum de suave odeur.

« L'on peut dire que toute sa vie était un *sacrifice continuel* qu'il faisait à DIEU, non seulement des honneurs, commodités, plaisirs et autres biens du monde, mais de tout ce qu'il avait reçu de sa main libérale, de ses lumières, de ses affections, de sa liberté, et de tout ce qui pouvait tomber en sa disposition. Et la plus grande et la plus intime joie de son cœur était de penser à la gloire incompréhensible que DIEU possède en lui-même, à l'amour ineffable qu'il se porte, et aux infinies perfections qui sont renfermées dans l'unité et simplicité de sa divine essence (1). »

La raison du grand amour que saint Vincent portait à DIEU était DIEU lui-même, car il savait que lui seul est vraiment aimable, que seul il doit être aimé pour lui-même : « Ratio amandi Deum, Deus est (2) » ; tandis que les créatures, n'ayant qu'une amabilité d'emprunt, ne peuvent être aimées que pour l'amour de Celui qui la leur communique.

Son amour pour DIEU était donc fondé « sur une très haute estime de sa grandeur infinie et sur un très profond respect envers sa divine Majesté. »

1. *Abelly*, Coll., III, 44.
2. S. Bern.

« Etudions-nous, disait-il aux siens, à concevoir une grande, mais une très grande estime de la majesté et de la sainteté de Dieu. Si nous avions la vue de notre esprit assez forte pour pénétrer quelque peu dans l'immensité de sa souveraine excellence, ô Jésus ! que nous en rapporterions de hauts sentiments ! Nous pourrions dire, comme saint Paul (1), que les yeux n'ont jamais vu, ni les oreilles ouï, ni l'esprit conçu rien qui lui soit comparable. C'est un abîme de perfections, un Être éternel, très saint, très pur, très parfait et infiniment glorieux, un bien infini qui comprend tous les biens, et qui est en soi incompréhensible. Or, cette connaissance que nous avons que Dieu est infiniment élevé au-dessus de toutes connaissances et de tout entendement créé, nous doit suffire pour nous le faire estimer infiniment... ; et à proportion que nous l'estimerons, nous l'aimerons aussi (2). »

Aimant Dieu *pour lui-même*, notre Saint l'aimait aussi *par-dessus tout*, personnes et choses. Il l'aimait plus que tous les biens extérieurs, auxquels il avait joyeusement renoncé pour son amour, et dont la perte, loin de l'affliger, le rendait heureux en lui donnant l'occasion de témoigner la pureté et la force de son affection à l'unique objet de sa prédilection.

Il l'aimait plus que sa réputation, que sa santé, que sa vie, que lui-même, dont il lui faisait à tout instant un si généreux sacrifice.

Il l'aimait aussi plus que les personnes que légitimement il chérissait le plus ici-bas : plus que sa famille naturelle, dont il s'était séparé pour se consacrer au service de sa gloire et du salut des âmes ; plus même que sa famille spirituelle, dont il ne cessait de demander l'anéantissement si elle devait être inutile à sa cause.

Enfin, saint Vincent aimait Dieu *de toutes ses forces*, en employant à son service toutes les puissances de son âme comme tous les organes de son corps. Il l'aimait non seulement d'un amour affectif, qui se borne aux sentiments inté-

1. *Oculus non vidit, nec auris audivit, nec in cor hominis ascendit, quæ præparavit Deus iis qui diligunt illum* (1 Cor., II, 9).

2. *Abelly*, Coll., III, 97, 98.

rieurs d'un cœur aimant, mais encore de cet amour effectif qui se traduit dans les œuvres, et que le Pape saint Grégoire dit être le plus vrai, comme étant moins sujet aux illusions : « Probatio dilectionis, exhibitio est operis (1). »

« Aimons Dieu, mes frères, disait-il aux siens (2), aimons Dieu, mais que ce soit aux dépens de nos bras ; que ce soit à la sueur de nos visages. Car bien souvent, tant d'actes d'amour de Dieu, de complaisance, de bienveillance, et autres semblables affections et pratiques intérieures d'un cœur tendre, quoique très bonnes et très désirables, sont néanmoins très suspectes quand on n'en vient point à la pratique de l'amour effectif... Et c'est à quoi nous devons bien prendre garde ; car il y en a plusieurs qui, pour avoir l'extérieur bien composé et l'intérieur rempli de grands sentiments de Dieu, s'arrêtent à cela. Et quand on vient au fait, et qu'ils se trouvent dans l'occasion d'agir, ils demeurent court. Ils se flattent de leur imagination échauffée ; ils se contentent des doux entretiens qu'ils ont avec Dieu dans l'oraison; ils en parlent même comme des anges. Mais au sortir de là, est-il question de travailler pour Dieu, de souffrir, de se mortifier, d'instruire les pauvres, d'aller chercher la brebis égarée, d'aimer qu'il leur manque quelque chose, d'agréer les maladies ou quelque autre disgrâce, hélas ! il n'y a plus personne, le courage leur manque... L'action bonne et parfaite est le véritable caractère de l'amour de Dieu. »

C'est que toute action bonne et méritoire pour le Ciel est conforme à la volonté de Dieu ; elle émane donc d'une volonté qui ne veut que ce que Dieu veut ; et par suite elle est, comme l'affirme l'Apôtre bien-aimé, la marque assurée d'un parfait amour : *Qui autem servat verbum ejus, verè in hoc charitas Dei perfecta est* (3).

Conformer en toutes choses, dans les plus petites comme dans les plus grandes, sa volonté à celle de Dieu, était en effet l'unique préoccupation de saint Vincent, comme le but de tous ses efforts. Il cherchait en toute occurrence à connaître le bon plaisir de Dieu, *Domine, quid me vis facere* (4) ? Et dès qu'il le

1. S. Grég.
2. *Abelly*, Coll., I, 124, 125.
3. 1 Joann., II, 5.
4. Act., IX, 6.

connaissait, il s'empressait de s'y conformer : *Quæ placita sunt ei, facio semper* (1).

C'est qu'il voyait dans cette conformité de sa volonté à celle de DIEU le moyen le plus sûr et le plus court d'arriver à la perfection. « La perfection, disait-il (2), consiste à unir tellement notre volonté à celle de DIEU, que la sienne et la nôtre ne soient, à proprement parler, qu'un même vouloir et non vouloir ; et qui plus excellera en ce point, plus il sera parfait. »

Et voici comment il procédait pour arriver à cette perfection du divin amour.

Voyant d'abord la volonté de DIEU, non seulement dans les prescriptions ou les défenses émanant de toute autorité légitime, mais encore dans les simples conseils de perfection, il se soumettait exactement aux unes et aux autres.

Parmi les choses qui n'étaient ni commandées, ni défendues, il choisissait comme plus parfait, et par suite comme plus conforme au bon plaisir divin, ce qui répugnait davantage à la nature, à moins que ce qui lui plaisait ne fût en même temps nécessaire. Et quand la nécessité l'obligeait à choisir ce qui agréait à la nature, il le faisait parce qu'il y voyait le bon plaisir de DIEU, et non à cause de la satisfaction naturelle qu'il y trouvait.

S'il avait le choix entre plusieurs choses qui, n'étant ni commandées ni défendues, n'étaient aussi ni agréables ni désagréables à la nature, il prenait au hasard l'une ou l'autre et sans aucun choix, pensant ainsi être plus agréable à DIEU.

Saint Vincent avait donc, en toutes choses, même dans les plus petites, la pure et simple intention de ne plaire qu'à DIEU seul ; et il disait que cette pureté d'intention est, pour la valeur de nos actions, au moins dans une certaine mesure, ce qu'est la forme pour la valeur des sacrements, que par suite sans elle nos meilleurs actes sont sans aucun mérite pour le ciel (3). Et il ajoutait « que DIEU ne regardait pas tant l'extérieur de nos actions que le degré d'amour et de pureté d'intention dans lequel nous les faisons (4). »

---

1. Joann., VIII, 29.
2. Coll., VIII, 178.
3. Coll., VIII, 175, 176.
4. *Abelly*, Coll., III, 46.

Dieu, en effet, considère moins l'extérieur et la substance de l'acte que l'intention qui l'inspire, et qui lui donne toute sa valeur. C'est comme les habits des grands seigneurs, aimait à dire saint Vincent (1), qui « ne sont pas ordinairement tant estimés pour l'étoffe dont ils sont faits, que pour les passements d'or et enrichissements de broderies, perles et pierres précieuses dont ils sont ornés. De même, il ne faut pas se contenter de faire de bonnes œuvres, mais il les faut enrichir et relever par le mérite d'une très noble et très sainte intention, les faisant uniquement pour plaire à Dieu et le glorifier. » C'est ce qu'il appelait « faire la volonté de Dieu, et cette même volonté de Dieu, la faire selon sa volonté (2) », c'est-à-dire purement pour lui plaire. Aussi avait-il horreur de tout ce qui sent le respect humain, disant « qu'il vaudrait mieux être jetés pieds et mains liés parmi les charbons ardents, que de faire une action pour plaire aux hommes (3). »

Enfin, dans les événements inopinés ou indépendants de sa propre volonté, voyant clairement celle de Dieu, il les acceptait avec une âme toujours égale, et comme venant de sa main paternelle.

C'est surtout dans les événements pénibles que se montrait cette parfaite conformité à la volonté de Dieu. Sans parler de ses longues infirmités qui le firent si cruellement souffrir, la calomnie lui fit plus d'une fois sentir l'amertume de ses traits, et les pertes les plus sensibles lui furent souvent infligées. Pendant les troubles de la Fronde, sa maison de Saint-Lazare fut mise au pillage, et les métairies qui en dépendaient ravagées par les soldats. De 1650 à 1658, il perdit, particulièrement à Gênes et à Madagascar, plusieurs de ses meilleurs Missionnaires, dont l'âge, les vertus et les talents semblaient promettre encore de longs et heureux services. En 1660, il eut à pleurer la mort des personnes qui lui étaient le plus justement chères, particulièrement de M. Portail, son premier compagnon, son plus fidèle ami et son meilleur soutien, et de Mlle Legras, son humble et vaillante coopératrice dans l'éta-

1. *Abelly*, Coll., III, 47.
2. Coll., VIII, 251.
3. *Abelly*, Coll., III, 46.

blissement des Filles de la Charité et d'un grand nombre d'autres œuvres. Or, dans toutes ces pénibles rencontres, il se contentait de dire, à l'exemple du saint homme Job (1) : « DIEU soit béni ! Le nom de DIEU soit béni ! »

Mais ce à quoi il avait le plus de peine à se résigner, c'étaient les malheurs publics et l'offense de DIEU qui en était à la fois la cause et la conséquence presque inévitable. C'étaient ces guerres étrangères ou intestines, « qui causaient tant de meurtres, de violements, de sacrilèges, de profanations d'églises, de blasphèmes et d'attentats horribles contre la personne même de JÉSUS-CHRIST au très saint Sacrement de l'autel... les schismes et les divisions excités parmi les catholiques... en un mot toutes les impiétés, tous les scandales et tous les crimes qu'il voyait ou qu'il savait se commettre contre DIEU..., autant de flèches acérées qui lui perçaient le cœur (2). »

Et toutefois, même en ces circonstances où son ardent amour pour DIEU lui faisait déplorer de le voir tant offensé, il ne se départait pas de sa pleine et entière conformité aux dispositions providentielles. « Que ferons-nous à cela, disait-il un jour (3), sinon de vouloir ce que la divine Providence veut, et ne pas vouloir ce qu'elle ne veut pas ? Il m'est venu ce matin, en ma chétive oraison, un grand désir de vouloir tout ce qui arrive dans le monde, *et bien et mal*, de peine tant générale que particulière, parce que DIEU le veut, puisqu'il l'envoie. Oh ! que cette pratique me semble avoir de merveilleuses conséquences ! »

Notre Saint n'attendait pas pour penser à DIEU que l'aiguillon de la souffrance vînt lui en rappeler le souvenir. L'amour qu'il lui portait l'y ramenait constamment. Son esprit et son cœur étaient là où se trouvait son trésor (4), et sa conversation, suivant le vœu de l'Apôtre (5), était toujours au ciel.

1. *Sicut Domino placuit, ità factum est. Sit nomen Domini benedictum* (Job., I, 21).

2. *Abelly*, Coll., I, 343.

3. *Abelly*, Coll., III, 52.

4. *Ubi enim thesaurus vester est, ibi et cor vestrum erit* (Luc., XII, 34).

5. *Nostra autem conversatio in cœlis est* (Phil., III, 30).

Les occupations extérieures les plus pressantes ne pouvaient le distraire de cette pensée salutaire. « Quand il allait ou venait par la ville, c'était dans un grand recueillement, marchant en la présence de Dieu, le louant et le priant en son cœur. » Et sur les dernières années de sa vie, quand on eut imposé à ses infirmités l'obligation de ce fameux carrosse, qu'il appelait *son ignominie*, « non seulement il s'y tenait intérieurement recueilli, mais ordinairement il avait les yeux fermés, et le plus souvent il tirait sur lui le rideau, en sorte qu'il ne pouvait ni voir, ni être vu de personne, pour se pouvoir mieux entretenir avec Dieu. »

« Il avait aussi cette sainte coutume que, toutes les fois qu'il entendait sonner l'horloge, soit les heures ou les quarts, à la maison ou à la ville, soit qu'il fût seul ou en compagnie, il se découvrait et, faisant un signe de croix, élevait son esprit à Dieu. Il disait que cette pratique était propre pour renouveler en son esprit la présence de Dieu... ; et pour cela il l'a introduite parmi ceux de sa Compagnie, qui en usent selon que le temps et les lieux le leur peuvent permettre. »

Dans le même but, « il fit mettre en divers endroits du cloître de Saint-Lazare ces paroles écrites en gros caractères : *Dieu vous regarde*, afin que les siens et les autres personnes du dehors fussent par ce moyen avertis, en allant et venant, de se souvenir de la présence de Dieu (1). »

Il s'unissait donc ainsi continuellement à Dieu par la foi, l'espérance et la charité, et d'autant plus intimement que les opérations de ces vertus surnaturelles trouvaient en lui moins d'obstacles et s'y exerçaient plus librement. C'était grâce à cette immolation volontaire de lui-même, qui faisait de toute sa vie une hostie sainte, et le rendait chaque jour plus agréable à Dieu : *hostiam viventem, sanctam, Deo placentem* (2).

Mais il n'avait pas la témérité de vouloir arriver à cette parfaite immolation, à cette union intime avec Dieu, de lui-même et par ses propres forces. Ne cessant de dire (3)

1. *Abelly*, Coll., III, 72, 73.

2. Rom., XII, 1.

3. « Auditus dicere rem nullam sibi placere præterquam in Christo Jesu (*Brev. Rom.*, 19 Juil., l. 6). »

que « rien ne lui plaisait qu'en JÉSUS-CHRIST », il n'établissait en lui, sur les ruines de la mauvaise nature, le règne de la foi, de l'espérance et de la charité, que par JÉSUS-CHRIST, avec JÉSUS-CHRIST et en JÉSUS-CHRIST (1) : « Per ipsum, et cum ipso, et in ipso. » Il reconnaissait pratiquement la nécessité de cette médiation toute-puissante, aussi bien que la nécessité de l'existence même d'un DIEU unique : *Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus* (2).

Aussi, pour réaliser en lui l'union divine, principe de toute vie intérieure, c'est à JÉSUS-CHRIST qu'il s'unissait, c'est de sa vie à la fois divine et humaine qu'il vivait, *mihi enim vivere Christus est* (3) ; au point de pouvoir dire avec l'Apôtre qu'il ne vivait plus, pour ainsi dire, de sa vie propre et naturelle, mais de celle de JÉSUS-CHRIST vivant en lui : *Vivo autem, jàm non ego, vivit verò in me Christus* (4).

Comme le sarment uni au cep, et qui par cette union participe à la même sève de vie, *Ego sum vitis, vos palmites* (5), il était uni d'esprit, de cœur et de volonté à Notre-Seigneur, et vivait de sa vie. Oui, il vivait de la vie même de JÉSUS-CHRIST, soit en se conformant à ses enseignements et à ses exemples par une fidèle et parfaite imitation ; soit en professant une dévotion aussi solide que tendre et affectueuse, et à son corps naturel dans la sainte Eucharistie, et à son corps mystique dans l'Église.

IV. — SA FIDÉLITÉ A IMITER NOTRE-SEIGNEUR.

Le prêtre, encore plus que le simple fidèle, est le disciple de JÉSUS-CHRIST, et il doit, à ce titre, se montrer docile à ses enseignements et les mettre en pratique.

Mais notre divin Maître a plusieurs manières de nous enseigner, et la plus instructive, la plus persuasive, est bien l'exemple qu'il nous a donné de toutes les vertus durant sa vie

1. *Miss. Rom.*, Ord. Miss.
2. 1 Tim., II, 5.
3. Phil., I, 21.
4. Gal., II, 20.
5. Joann., XV, 5.

mortelle : *Exemplum dedi vobis, ut quemadmodum ego feci..., ità et vos faciatis* (1). Ses actions nous instruisent encore mieux que ses paroles ; et nous n'avons qu'à contempler ce parfait modèle pour y trouver la règle sûre de notre conduite.

Saint Vincent avait de cette vérité une conviction bien profonde et bien pratique. « Il s'était proposé Jésus-Christ, notre divin Sauveur, comme l'unique exemplaire de sa vie, et il avait si fortement imprimé son image dans son esprit et possédait si parfaitement ses maximes, qu'il semblait ne parler, ni penser, ni opérer qu'à son imitation et par sa conduite. En sorte qu'on peut dire avec vérité que la vie de Jésus-Christ et la doctrine de son Évangile étaient l'unique règle de la vie et des actions de ce sien serviteur. C'était là toute sa morale et toute sa politique, selon laquelle il se réglait soi-même et toutes les affaires qui passaient par ses mains... Il moulait tout ce qu'il avait à dire ou à faire sur ce divin original (2). » — Aussi M. Portail, qui le connaissait si bien, a-t-il pu dire en toute vérité (3) : « M. Vincent est une image de Jésus-Christ des plus parfaites que j'ai connues sur la terre. » Et il affirmait que « l'imitation de Jésus-Christ était sa propre et principale vertu. »

Il imitait Notre-Seigneur dans sa vie commune et cachée, non pas en fuyant le commerce des hommes, mais en dérobant à leurs regards, et ses qualités naturelles, et même ses actes de vertu, quand il le pouvait faire sans manquer à l'édification qu'il devait au prochain.

Comme celle du divin Maître, sa manière de vivre n'avait, en apparence, rien d'extraordinaire. Il s'accommodait, pour la nourriture, le vêtement et les autres nécessités de la vie, aux usages des bons prêtres de son temps, sans afficher une austérité qui l'aurait rendu moins accessible.

« Il ne faisait pas paraître au dehors, dit Abelly (4), une vie fort austère, estimant qu'une vie commune en apparence était la plus convenable pour réussir au service des peuples et des

1. Joann., XIII, 15.
2. *Abelly*, Coll., I, 119, 120, 116.
3. *Abelly*, Coll., III, 123, 124.
4. Coll., III, 395.

ecclésiastiques, auquel Dieu l'avait destiné. Elle est aussi celle qui se rapporte le plus à la vie de Jésus-Christ et des saints apôtres, sur le modèle de laquelle il voulait élever les Missionnaires de sa Congrégation. Et par conséquent il se croyait obligé de leur en donner l'exemple, se conformant à eux pour l'extérieur d'une vie bien réglée, qui n'est ni trop large ni trop étroite, ni trop douce ni trop rigoureuse. » Mais il sanctifiait cette vie commune par la pureté de ses intentions et la perfection de l'amour qui inspirait tous ses actes. Et « il agissait en cela d'une manière d'autant plus excellente et plus sainte qu'elle paraissait moins aux yeux des hommes. »

Aussi exhortait-il les siens à marcher dans cette voie, trahissant, dans les conseils qu'il leur donnait, ce qu'il pratiquait si bien lui-même. « Oh ! Messieurs, leur disait-il (1), que ne suivons-nous l'exemple du divin Maître !... Prenons donc aujourd'hui la résolution de le suivre.... Comme, par exemple, si je fais une action publique, et que je la puisse pousser bien avant, je ne le ferai pas, j'en retrancherai telle ou telle chose qui pourrait lui donner quelque lustre, et à moi quelque réputation. De deux pensées qui pourront me venir en l'esprit, je produirai la moindre au-dehors pour m'humilier, et je retiendrai la plus belle pour en faire un sacrifice à Dieu dans le secret de mon cœur. »

Dans tous ses actes publics ou privés, dans toutes ses déterminations, Jésus-Christ était le grand livre qu'il consultait, le miroir dans lequel il ne cessait de se regarder, le modèle auquel il tâchait de se conformer aussi parfaitement qu'il en était capable. Il se demandait : « Comment Notre-Seigneur eût-il parlé ou agi dans cette occasion ? De quelle façon dirait-il ceci ou ferait-il cela ? *Quid nunc Christus ?* »

C'était aussi ce divin exemplaire qu'il proposait à tous ceux dont il avait à diriger la conduite, et qui le consultaient dans leurs doutes ou leurs difficultés.

Lorsque le pieux roi Louis XIII, qu'il assista dans ses derniers moments, lui demanda « quelle était la meilleure préparation à la mort, il répondit à Sa Majesté que c'était de se conformer

1. *Abelly*, Coll., III, 122.

à Notre Seigneur Jésus-Christ lorsqu'il se préparait à mourir, et que le saint Évangile nous apprenait qu'une des principales dispositions qu'il y avait apportées était une entière et parfaite soumission à la volonté de son Père céleste en lui disant : *Non mea voluntas, sed tua fiat* (1). »

Et dans les règles qu'il a données à ses prêtres, il ne cesse à tout instant, et presque à chaque paragraphe, de leur donner, pour motif d'adopter les prescriptions qu'il leur propose, les enseignements ou les exemples de Notre-Seigneur : « Et quoniam pusilla Congregatio Missionis cupit ipsum Christum Dominum, mediante ejus gratiâ, et pro virium suarum tenuitate, imitari....., conveniens est ut.... etc. (2). »

Son désir de conformer en tout sa manière de voir, de sentir et d'agir, à celle de Notre-Seigneur, était l'effet du grand amour dont son cœur brûlait pour cet aimable Sauveur, et qui lui faisait compatir à toutes ses souffrances. Il aimait à méditer toutes les circonstances de sa Passion douloureuse, et, s'unissant aux sentiments de son divin cœur, à déplorer les iniquités des hommes qui en étaient la cause.

« Oh ! qui aurait pu pénétrer dans les secrets du cœur de ce fidèle et zélé imitateur de Jésus-Christ, l'aurait vu, comme celui du divin Maître, tout outré de douleur dans la vue des péchés innombrables qui se commettent contre Dieu..... Oh ! combien de fois a-t-il souhaité de mourir et de donner son sang pour remédier à tous ces maux ! Mais sa vie n'a presque été qu'une mort continuelle par ses mortifications et ses souffrances (3). »

L'*immolation* volontaire, voilà bien, en effet, ce qui résume toute la vie de ce parfait modèle du bon et saint prêtre ; immolation qui était, à la fois, l'effet et la cause de son union intime avec Notre-Seigneur. L'intimité de cette union était proportionnée à la perfection de son immolation volontaire ; et plus il était uni à Notre-Seigneur, plus son amour lui faisait désirer de participer à son immolation volontaire comme il parti-

1. *Abelly*, Coll., III, 125. — Luc., XXII, 42.
2. Reg. Com., I, 1.
3. *Abelly*, Coll., III, 126, 127.

cipait à son sacerdoce, d'être ainsi avec lui et comme lui *Prêtre-Victime.*

Cette soif de sacrifice et l'amour qui la lui inspirait trouvaient leur aliment dans le touchant mémorial que JÉSUS-CHRIST nous a laissé de ses souffrances et de sa mort, dans la divine Eucharistie.

V. — SA DÉVOTION AU TRÈS-SAINT SACREMENT DE L'AUTEL.

Cette dévotion, que l'on peut bien appeler la dévotion sacerdotale par excellence, avait poussé de profondes racines dans le cœur de saint Vincent de Paul. Il avait, pour la divine Eucharistie, un profond respect et un ardent amour.

« J'ai remarqué plusieurs fois, dit un témoin oculaire (1), lorsque M. Vincent était en prière devant le Saint-Sacrement, qu'on pouvait aisément reconnaître en son extérieur la véritable et sincère dévotion de son intérieur. Il se tenait toujours prosterné à deux genoux, avec une contenance si humble, qu'il semblait qu'il se fût volontiers abaissé jusqu'au centre de la terre, pour témoigner davantage son respect envers la majesté de Celui qu'il reconnaissait présent. Et certes en considérant cette modestie respectueuse qui paraissait en son visage, on eût pu dire qu'il voyait de ses yeux JÉSUS-CHRIST ; et la composition de son extérieur était si dévote et si religieuse, qu'elle était capable de réveiller la foi la plus endormie, et de donner aux plus insensibles des sentiments de piété envers cet adorable mystère. »

Le respect qu'il portait à la divine Eucharistie s'étendait aux lieux sanctifiés par sa présence. Il s'y tenait toujours dans la plus exacte modestie, évitant, autant qu'il le pouvait, d'y entretenir aucune conversation. « Que s'il se trouvait en quelque nécessité de le faire, il tâchait de faire sortir hors de l'église ceux qui lui voulaient parler. Ce qu'il observait aussi envers les personnes les plus qualifiées, et même envers les prélats, sans toutefois rien dire ni faire qui pût blesser le respect qui leur était dû (2). »

1. *Abelly*, Coll., III, 107.
2. *Abelly*, Coll., III, 107.

Ce respect se traduisait aussi par le soin qu'il mettait à fléchir le genou jusqu'à terre devant le très saint Sacrement. « Il s'est toujours acquitté exactement de ce devoir et a fait cette génuflexion autant qu'il l'a pu, et même au-delà, puisque souvent il avait besoin d'aide pour se relever. Et lorsque son grand âge et les fâcheuses incommodités de ses jambes ne lui permirent plus de la faire du tout, il en demandait pardon de fois à autre publiquement devant toute sa Communauté, disant que ses péchés l'avaient privé de l'usage libre de ses genoux (1). »

Son amour pour la divine Eucharistie égalait son respect. « Les jours auxquels il n'était pas si fort embarrassé d'affaires ni obligé de sortir de la maison, on le voyait aller à l'église, où il demeurait devant le très saint Sacrement tout le temps qu'il pouvait avoir libre, et quelquefois plusieurs heures. »

C'est là qu'il traitait avec Notre-Seigneur les affaires dont il était chargé, qu'il le consultait dans les questions difficiles, qu'il cherchait et qu'il trouvait en toute occurrence la lumière, la force et la consolation dont il avait besoin. C'est là que plus d'une fois il dépouillait sa correspondance, surtout quand elle lui paraissait de plus grande importance. « On l'a vu souvent, lorsqu'il recevait des lettres qu'il prévoyait contenir la nouvelle de quelque bon ou mauvais succès en chose importante, s'en aller derrière le grand autel de Saint-Lazare, et là, mettant les genoux en terre et ayant la tête nue, ouvrir et lire ses lettres en la présence de Notre-Seigneur. » Une fois, dans la cour du Palais de justice, on lui remit un pli qu'il savait contenir une nouvelle de grande conséquence ; « et quoique pour lors il fût fort incommodé de ses jambes, il ne laissa pas de monter l'escalier pour aller à la haute chapelle du Palais (la Sainte-Chapelle), où repose le très saint Sacrement. L'ayant trouvée fermée, il se mit néanmoins à genoux à la porte et en cet état il fit la lecture de sa lettre (2). »

Toutes les fois qu'il quittait la maison ou qu'il y rentrait, il allait se prosterner devant Notre-Seigneur pour le prier de bénir sa sortie, ou le remercier des grâces qu'il y avait reçues, et lui demander pardon des fautes qu'il pouvait y avoir com-

1. *Abelly*, Coll., III, 113, 114.
2. *Abelly*. Coll., III, 108.

mises. « Ce qu'il faisait, non par manière d'acquit, mais avec un véritable sentiment de religion et de piété, se tenant chaque fois un temps assez long devant le très saint Sacrement, avec une posture fort humble et dévote. Il a mis les siens dans cette pratique, disant qu'il était bien juste qu'on rendît ce devoir au Maître de la maison.

« Lorsqu'allant par la ville il rencontrait le Saint-Sacrement dans les rues, il se mettait à genoux en quelque endroit qu'il se trouvât, et demeurait en cette humble posture autant de temps qu'il le pouvait voir ; si ce n'est qu'on le portât le long de son chemin. En ce cas, il le suivait tête nue, quoique de fort loin, ne pouvant le suivre de près à cause de la difficulté qu'il avait à marcher (1). »

En voyage, lorsqu'il passait devant quelque église, il descendait de cheval pour aller rendre ses hommages à Notre-Seigneur ; et lorsqu'il était arrivé au terme, c'est encore ce qu'il faisait avant toute autre chose, même avant de prendre son repas.

Son amour pour la divine Eucharistie se montrait surtout dans la ferveur de ses communions. Même lorsque la maladie l'empêchait de monter au saint autel, « il avait la dévotion de communier tous les jours, s'il ne survenait quelque empêchement insurmontable qui le privât de cette consolation. Et dans ses communions journalières, il apportait de si grandes dispositions, et témoignait un tel respect et une telle affection envers Celui qu'il adorait et recevait en ce Sacrement, qu'il semblait être comme transporté et ravi hors de lui-même. »

Et pensant que ses prêtres devaient éprouver les mêmes sentiments, il leur disait : « Ne sentez-vous pas ce feu divin brûler dans vos poitrines, quand vous avez reçu le corps adorable de Jésus-Christ dans la Communion ? » Saintes ardeurs, qui ne se démentaient jamais, mais qui animaient tout le détail de sa vie pratique, et qui le portaient à conseiller aux âmes qu'il dirigeait de se nourrir fréquemment de ce pain de vie.

Cela ne doit point étonner dans ce saint prêtre, visiblement suscité de Dieu, au dix-septième siècle, pour combattre et faire

1. *Abelly*, Coll., III, 108, 109.

condamner par le Saint-Siège l'erreur janséniste, qui, sous prétexte d'humilité, voulait abolir dans l'Église l'usage de la Communion fréquente.

« Pour la peine intérieure qui vous a fait retirer de la sainte Communion, écrit-il à Mademoiselle Legras en 1638 (1), vous avez un peu mal fait. Voyez-vous pas bien que c'est une tentation, et faut-il en ce cas donner prise à l'ennemi de la sainte Communion ? Pensez-vous devenir plus capable de vous approcher de Dieu en vous éloignant qu'en vous en approchant ? Oh ! certes, c'est une illusion. »

Enfin, son amour pour la sainte Eucharistie le portait à déplorer amèrement et à vouloir réparer de son mieux tous les outrages dont ce divin Sacrement est l'objet.

« Il ne se peut dire combien il en était touché, quels sentiments il en a eus, combien de larmes il a versées pour ce sujet, et combien de pénitences extraordinaires il a faites pour *réparer* autant qu'il était en lui ces injures et ces attentats commis contre la personne de Jésus-Christ.

« Mais, non content de ce qu'il pouvait faire par lui-même,... il voulait encore que ceux de sa Communauté fussent employés à ces mêmes réparations. Il les envoyait, les uns après les autres, faire des pèlerinages, et visiter en esprit de pénitence les églises où ces profanations sacrilèges avaient été commises. Les prêtres y célébraient la sainte Messe, et les autres, tant clercs que laïques, communiaient.

« Après cela, il leur ordonnait de faire des missions dans les villages et autres lieux où ces malheurs étaient arrivés, pour exciter le peuple à faire pénitence et à pratiquer d'autres œuvres de piété propres pour apaiser l'indignation de Dieu, et réparer en quelque façon les injures et offenses commises contre sa souveraine Majesté (2). »

Tels étaient les sentiments du cœur de saint Vincent pour le corps naturel de Jésus-Christ Notre Seigneur réellement présent dans la sainte Eucharistie. Il n'avait pas moins de respect et d'amour pour son corps mystique, c'est-à-dire pour l'Église.

---

1. Coll., IV, 203.

2. *Abelly*, Coll., III, 115.

VI. — SA DÉVOTION A L'ÉGLISE.

Saint Vincent avait une égale dévotion pour les trois portions de l'Église de JÉSUS-CHRIST, qui, bien que séparées maintenant, sont appelées à être un jour éternellement réunies, et qui ne forment en attendant qu'un seul et même corps mystique, dont JÉSUS-CHRIST est le chef. Enfant dévoué de l'*Église militante*, il aimait à se tourner alternativement vers l'*Église triomphante* pour se réjouir du bonheur des Saints, admirer et imiter leurs vertus, et implorer leur assistance ; et vers l'*Église souffrante* pour compatir à ses peines, les alléger ou les faire cesser.

Le Ciel ? Comme il aimait à en contempler les splendeurs, et, par cette vue, à s'encourager lui-même, à encourager les autres à la pratique de la vertu ! Quelle vénération il avait pour tous ces vaillants soldats de JÉSUS-CHRIST, qui, ayant généreusement combattu ici-bas le bon combat, reçoivent là-haut la récompense de leurs travaux et sont couronnés d'une gloire immortelle (1) !

A la tête de cette glorieuse phalange, il saluait avec respect et amour la créature privilégiée, élevée au-dessus de toutes les autres, enrichie de tous les dons de la nature et de la grâce, et dans laquelle il aimait à voir sa Mère aussi bien que la Mère de son DIEU, la très sainte Vierge Marie.

Il avait pour elle une tendre et filiale dévotion qui lui faisait reconnaître et professer tous ses plus glorieux privilèges, et en particulier celui de son Immaculée Conception. Alors que l'Église n'avait pas encore défini ce dogme, et qu'une école théologique très accréditée le repoussait, la foi simple et éclairée de saint Vincent l'admettait sans difficulté, et ne craignait pas de l'affirmer dans ses paroles et dans ses actes. C'est ainsi qu'écrivant

1. *Bonum certamen certavi, cursum consummavi, fidem servavi. In reliquo reposita est mihi corona justitiæ, quam reddet mihi Dominus in illâ die, justus judex ; non solùm autem mihi, sed et iis qui diligunt adventum ejus* (2 Tim., IV, 7, 8).

au supérieur de Gênes, le 14 août 1654 (1), il nommait la très sainte Vierge « la Mère *Immaculée* de JÉSUS », et qu'à Châtillon-les-Dombes, il datait ainsi l'établissement de la première confrérie de la Charité : « Le huitième de décembre, jour de l'*Immaculée* Conception de la Vierge Mère de DIEU, mil six cent dix-sept (2). »

« Il jeûnait exactement les veilles de ses fêtes, et se préparait à les célébrer par plusieurs autres mortifications et bonnes œuvres ; et par son exemple il a introduit cette sainte pratique parmi les siens...

« Il portait toujours un chapelet à sa ceinture, tant pour le dire souvent, comme il faisait, que pour faire par cette marque extérieure, une profession ouverte de sa vénération et dévotion envers la Reine du Ciel, et se déclarer publiquement pour l'un de ses très fidèles et très dévots serviteurs.

« En quelque lieu qu'il se trouvât..., et même en la compagnie de personnes considérables, aussitôt qu'il entendait sonner l'*Angelus*, il se mettait à genoux..., pour lui offrir cette prière avec le respect convenable; et son exemple obligeait les autres à faire de même (3). »

Il aimait à se rendre en pèlerinage dans les sanctuaires dédiés à la Mère de DIEU, particulièrement à Chartres et à Notre-Dame des Vertus près Paris ; et il conseillait souvent ce genre de dévotion, surtout dans les temps de calamités publiques.

Enfin, il s'efforçait en toute occasion d'inspirer aux autres, à l'égard de la très sainte Vierge, les sentiments dont il était animé lui-même, et qui lui ont dicté, pour ses prêtres, la règle

---

1. *Abelly*, Coll., III, 133.

2. Coll., XI, 400. — Cette dévotion a constitué de tout temps, dans la famille spirituelle du Saint, une pieuse et constante tradition, que DIEU sans doute a voulu récompenser par l'apparition de 1830 relative à la Médaille miraculeuse, et que l'Église se plait à reconnaître dans la sixième leçon de la fête instituée pour en perpétuer la mémoire : « A l'exemple de leur saint Fondateur, dit-elle, les Prêtres de la Mission ont toujours eu à cœur d'honorer, en Marie, son origine pure et sans tache. » Et les Filles de la Charité ne cessent de réciter, depuis la naissance de leur Compagnie, après chacune des dizaines de leur chapelet, une prière qui commence par cette magnifique profession de foi : « Très-Sainte Vierge, je crois et confesse votre sainte et immaculée conception pure et sans tache. »

3. *Abelly*, Coll., III, 130, 131.

suivante (1) : « Nous tâcherons, tous et chacun, de nous acquitter parfaitement, Dieu aidant, du culte particulier que nous devons à la très sainte et très heureuse Vierge Marie, Mère de Dieu : 1° en rendant tous les jours, avec une dévotion particulière, quelques services à cette très digne Mère de Dieu, notre très pieuse dame et maîtresse ; 2° en imitant autant que nous le pourrons ses vertus, et particulièrement son humilité et sa pureté ; 3° en exhortant ardemment les autres, toutes les fois que nous en aurons la commodité et le pouvoir, à ce qu'ils lui rendent toujours un grand honneur et le service qu'elle mérite. »

La dévotion qu'avait saint Vincent pour la Reine des Anges rejaillissait sur les esprits bienheureux qui s'honorent d'être ses sujets. « Il a toujours fait paraître, dit Abelly (2), une dévotion singulière envers son saint ange gardien. Il n'entrait jamais dans sa chambre et n'en sortait point qu'il ne le saluât et ne lui rendît quelque honneur ; et il a introduit cette pieuse coutume parmi les siens. » Il aimait aussi dans ses voyages à saluer les anges protecteurs des pays qu'il traversait.

« Son affection pour saint Joseph était assez semblable à celle qu'eut sainte Thérèse pour ce digne époux de la Mère de Dieu. Il l'a donné pour patron à ses séminaires internes » ou noviciats, et il conseillait souvent d'avoir « recours à la médiation de ce glorieux patriarche..., de ce gardien fidèle de la Mère Immaculée de Jésus : ce sont ses termes (3). »

Parmi les autres saints, il honorait plus particulièrement les apôtres, comme ayant eu le bonheur d'approcher de plus près Notre-Seigneur, et comme offrant aux prêtres de bien beaux modèles à suivre dans la pratique des vertus sacerdotales.

« Entre les apôtres (4), il aimait et respectait particulièrement saint Pierre, comme » ayant « aimé Jésus-Christ plus que

1. Reg. Com., X, 4.

2. Coll., III, 133.

3. Collet, *Vie de saint Vincent de Paul*, t. 2, p. 142.

4. *Abelly*, Coll., III, 132, 133.

tous les autres, et comme ayant été établi son premier vicaire sur la terre, et le chef et souverain pasteur de son Église.

« ...Il était aussi fort dévot au glorieux martyr saint Vincent, son patron », diacre martyrisé à Saragosse en 304, et dont il voulut mieux connaître la vie, en faisant consulter en Espagne les mémoires plus détaillés qui y sont conservés.

Enfin, il embrassait dans sa vénération, non seulement les saints auxquels l'Église dresse des autels, mais ceux bien plus nombreux encore qui peuplent la céleste cité, dont les noms, inconnus à la terre, brillent là-haut de tout l'éclat de la gloire.

Et parmi ceux-ci, il aimait d'une plus tendre affection les membres de sa double famille qui l'avaient précédé dans la bienheureuse éternité, et qui composaient déjà, comme il le disait aimablement, la *Mission du Ciel*.

« Eh bien ! mon bon frère, disait-il le 1er avril 1644, à l'un des siens sur le point de paraître devant Dieu (1),... vous croyez donc que c'est tout de bon que notre grand Général, le premier de tous les missionnaires, Notre-Seigneur, vous veut avoir dans la *Mission du Ciel?* Voyez-vous, il veut que nous y allions chacun à notre tour, et c'est là une des principales règles et constitutions qu'il a faites étant sur la terre : *Ubi sum ego, illic et minister meus erit* (2). Mon Dieu, quelle consolation devez-vous avoir d'être choisi des premiers pour aller en Mission, mais à cette Mission éternelle, dont tous les exercices sont d'aimer Dieu !... Ne voulez-vous pas bien nous laisser dans l'espérance que vous ne nous oublierez pas quand vous serez au Ciel avec *la petite troupe de Missionnaires qui y sont déjà?* Faites-nous le bien de leur témoigner la confiance que nous avons en leurs saintes prières, pour qu'ils nous obtiennent la grâce de nous acquitter si bien de notre mission ici-bas, que nous puissions dire dans une humble confiance à l'heure de notre mort : *Feci quod jussisti, fac tu quod promisisti ;* c'est-à-dire d'être encore de la Mission du Ciel, qui est une mission d'amour qui durera éternellement. »

1. Coll., VIII, 41.

2. Joann., XII, 26.

Voilà comment ce saint prêtre, même pendant son exil ici-bas, était déjà comme saint Paul d'esprit et de cœur dans l'Église du ciel : *Nostra autem conversatio in cœlis est* (1). Mais la consolation qu'il goûtait dans cette conversation toute céleste ne lui faisait pas oublier les âmes fidèles qui, sorties de cette vie dans l'amitié de DIEU, n'étaient pas encore assez pures pour être admises à partager son bonheur éternel. Il aimait à les visiter fréquemment par ses suffrages dans leur prison de feu, pour les soulager dans leurs peines ou procurer leur délivrance, et il recommandait à la charité des âmes pieuses ces membres si chers de l'Église souffrante.

« Il exhortait souvent les siens à ce devoir de piété, et disait qu'il fallait considérer ces chers défunts comme les membres vivants de JÉSUS-CHRIST, animés par sa grâce, et assurés de participer un jour à sa gloire, et que, pour cette considération, nous étions obligés de les aimer, servir et assister de tout notre pouvoir.

« Pour cet effet il priait et offrait souvent le très saint sacrifice de la Messe à leur intention. Il faisait aussi prier et offrir le même sacrifice pour eux par les autres prêtres de sa maison », spécialement « pour les âmes du purgatoire qui y sont détenues depuis longtemps, et qui n'ont personne qui prie particulièrement pour elles.

« Il établit encore pour ce même sujet, dans toutes les maisons de sa Congrégation, cette sainte pratique de dire trois fois le jour en commun le *De profundis*, à savoir après les deux examens particuliers qui se font avant les repas, et aux prières du soir (2). »

Enfin, il aimait l'Église militante comme l'epouse de JÉSUS-CHRIST, rachetée au prix de son sang, indissolublement unie à son époux, et à laquelle, comme prêtre, il était uni d'une manière semblable : « Sacerdos alter Christus. »

Il l'aimait d'un amour soumis et respectueux, pour ses enseignements comme pour ses moindres prescriptions liturgiques ou disciplinaires ; d'un amour tendre et compatissant, prenant

1. Phil., III, 30.

2. *Abelly*. Coll., III, 135.

part à toutes ses joies comme à toutes ses peines ; enfin, d'un amour délicat et dévoué, évitant tout ce qui pouvait lui déplaire, toujours prêt à la défendre ou à l'assister, à travailler par lui-même ou par les siens à sa conservation ou à son extension jusque dans les contrées les plus éloignées.

Mais l'objet de cet amour n'était pas pour lui une abstraction, et l'Église se personnifiait à ses yeux, d'abord, dans son chef le Souverain Pontife, puis dans les évêques et toute la sainte hiérarchie, et même dans les simples fidèles.

C'est ce qui « le tenait uni et soumis au Souverain Pasteur de l'Église, qui est Notre Saint Père le Pape... Lorsque le Saint-Siège apostolique était vacant..., il ne cessait de prier Dieu et de le faire prier... afin qu'il plût à sa bonté donner un Pontife qui fût selon son cœur. Quand l'élection était canoniquement faite, il concevait un respect et une affection filiale envers celui qui était installé dans cette sublime dignité. »

C'est aussi ce qui « lui inspirait des sentiments d'amour et de révérence envers tous les prélats de l'Église..., et le portait à leur rendre toutes les complaisances et toutes les soumissions qu'il pouvait selon Dieu... Il était aussi très uni... aux curés et aux autres pasteurs ; il les honorait et servait selon les occasions, tous en général et chacun en particulier (1). »

Quant à son dévouement pour le clergé, et à son zèle pour le bien des fidèles et particulièrement des pauvres, le reste de l'ouvrage le montrera plus amplement.

Cet amour qu'il portait ainsi à tous les membres de l'Église, du premier jusqu'au dernier, n'était qu'une conséquence et comme une extension de celui qu'il portait à Jésus-Christ, car il voyait dans chacun d'eux la personne même du divin Maître.

Il la voyait « comme Pontife et chef de l'Église dans Notre Saint Père le Pape ; comme évêque et prince des pasteurs dans les évêques ; docteur dans les docteurs ; prêtre dans les prêtres ; religieux dans les religieux ; souverain et puissant dans les rois ; noble dans les gentilshommes ; juge et très sage politique dans les magistrats, gouverneurs et autres officiers... ; marchand... dans les hommes de trafic ; ouvrier dans les artisans ; pauvre dans les pauvres ; infirme et agonisant dans les mala-

1. *Abelly*, Coll., III, 154, 155.

des et les mourants. Considérant ainsi JÉSUS-CHRIST en tous ces états, et en chaque état voyant une image de ce souverain Seigneur..., il s'excitait par cette vue à honorer, respecter, aimer et servir un chacun en Notre-Seigneur et Notre-Seigneur en un chacun (1). »

Son amour pour l'Église et pour chacun de ses membres était donc la traduction pratique de sa foi aux paroles du divin Maître : *Quamdiù fecistis uni ex his fratribus meis minimis, mihi fecistis* (2) ; et le succès de son ministère avait pour principe la perfection de sa vie intérieure, l'ardeur et la solidité de sa piété.

VII. — SA PIÉTÉ.

La piété est moins une vertu particulière que l'ensemble ou la résultante de toutes les vertus surnaturelles qui nous unissent à DIEU. Et comme celles-ci supposent une parfaite immolation du *moi* au profit du règne de DIEU dans l'âme, la piété est comme le couronnement et la plus belle récompense de cette immolation ici-bas. Elle a en effet, non seulement les promesses de la vie future, mais encore celles de la vie présente, dont elle fait le charme ; ce qui fait dire à l'Apôtre qu'elle est utile à tout : *Pietas autem ad omnia utilis est, promissionem habens vitæ quæ nunc est, et futuræ* (3).

Il sera donc convenable, pour conclure ce chapitre de la vie intérieure de notre Saint, de dire quelque chose de sa piété.

La piété lui paraissait si nécessaire aux prêtres, que sans elle il considérait la science, même la plus vaste et la plus profonde, comme plus nuisible qu'utile. « Leur montrer l'une sans l'autre, disait-il (4), c'est faire peu et presque rien. Il faut de la capacité et une bonne vie ; sans celle-ci, l'autre est inutile et dangereuse. » Et il aimait à répéter (5) : « Bons et *pieux* docteurs sont le trésor de l'Église. »

Ces deux qualités se trouvaient parfaitement unies en saint

1. *Abelly*, Coll., I, 126, 127.
2. Matth., XXV, 40.
3. 1 Tim., IV, 8.
4. *Abelly*, Coll., II, 380.
5. *Abelly*, Coll., I, 241.

Vincent. A une science plus que suffisante, il joignait cet amour de Dieu tendre et délicat que saint François de Sales appelle « la fine fleur de la charité », et qui constitue la vraie et solide piété. Animé de ce sentiment surnaturel, il évitait avec le plus grand soin tout ce qu'il savait devoir tant soit peu déplaire à sa divine Majesté, et procurait au contraire, au prix de n'importe quelles fatigues, tout ce qu'il pensait devoir lui être agréable. Et ces dispositions intérieures paraissaient, malgré lui, au dehors. « Il avait tellement l'esprit de dévotion, dit un de ses contemporains, qui le connaissait bien (1), qu'on ne pouvait converser avec lui sans en être touché, ni l'entendre parler de Dieu comme il faisait, avec des termes toujours respectueux et affectifs, qu'on ne ressentît en soi quelque étincelle de cette ardeur sacrée... Le ton, l'accent, et même la seule inflexion de sa voix touchait les cœurs et inspirait aux autres la dévotion dont il était rempli. »

Mais si la piété était en lui si vive et si profonde, c'est qu'il savait l'entretenir et la développer par une constante fidélité à ces pratiques journalières si bien nommées *exercices* de piété, parce qu'elles ont pour but et pour effet de fortifier dans l'âme, par un exercice salutaire, les vertus qui constituent la piété.

Persuadé qu'il existe entre ces exercices et la piété elle-même les relations qui lient les moyens à la fin, il s'était imposé à leur égard une fidélité inviolable. Il les considérait comme un tribut sacré que nous devons d'abord payer à Dieu, pour nous assurer par là sa bénédiction et la facilité de nous acquitter mieux et plus rapidement de tous nos autres devoirs ; comme une nourriture substantielle dont notre âme ne peut se passer, sous peine de défaillir, et qui, prise au contraire régulièrement et dans des conditions favorables, la soutient, la fortifie et la met à même de pratiquer les plus grandes vertus. Aussi aimait-il à redire : « Faisons les affaires du Bon Dieu, et le Bon Dieu fera les nôtres. »

Il ne voyait donc pas, dans ses occupations accablantes, une raison de se dispenser de ses exercices de piété, mais au contraire un pressant motif de s'y rendre plus assidu, pour y

1. *Abelly*, Coll., III, 136.

trouver le moyen de s'en mieux acquitter. « Trois font plus que dix, disait-il, quand DIEU y met la main. » Et DIEU ne met-il pas toujours la main aux travaux que nous entreprenons pour sa gloire, quand nous commençons par nous unir à lui dans nos exercices de piété ?

Levé tous les jours à quatre heures du matin, malgré son grand âge, ses infirmités, son coucher tardif et ses insomnies presque continuelles, il arrivait toujours des premiers à l'église pour y vaquer avec les siens, pendant une heure, à l'oraison mentale.

Il terminait cet exercice par la récitation des litanies du saint Nom de JÉSUS, qu'il disait lui-même à haute voix avec une onction dont chacun se sentait pénétré.

Quoique à peine sorti de l'oraison, il faisait alors sa préparation à la Messe, à laquelle il donnait un temps considérable, et qu'il terminait presque toujours par la réception du sacrement de pénitence, afin d'apporter un cœur plus pur à la célébration des saints Mystères.

Après sa Messe, il en entendait ou en servait une ou deux autres en actions de grâces ; et ce n'était qu'après avoir récité à genoux les petites heures de son bréviaire, qu'il se livrait à ses occupations ordinaires.

Il consacrait ainsi plus de trois heures à ces premiers exercices de piété, toujours à genoux sur le pavé de l'église, même pendant les hivers les plus rigoureux ; et les affaires même les plus importantes et les plus pressées ne lui faisaient rien retrancher à ce temps dont tous les instants lui semblaient sacrés.

Dans le courant de la journée, outre trois examens de conscience qu'il faisait avec sa Communauté, deux particuliers avant chacun des deux repas, et un général à la prière du soir, il trouvait le temps de réciter son office toujours à genoux, de faire au moins un quart d'heure d'adoration devant le très saint Sacrement, de lire à genoux et tête nue un chapitre du Nouveau Testament et de vaquer à la lecture spirituelle.

Enfin le soir, quelquefois bien tard, après avoir mis ordre à sa volumineuse correspondance et à diverses autres affaires, il se préparait à la mort, s'infligeait une rude discipline, et essayait, souvent en vain, de prendre quelque repos, durant les courtes heures qui le séparaient de celle de son lever.

Fidèle à faire exactement tous ces exercices sans en manquer un seul, il s'appliquait surtout à les bien faire.

Celui auquel il attachait le plus d'importance, c'était l'oraison mentale, comme étant d'une nécessité indispensable pour travailler efficacement à sa propre sanctification et au salut des âmes.

« Ce que la nourriture est à l'égard du corps, disait-il (1), l'oraison l'est à l'âme. Comme une personne qui ne prendrait ses repas que de deux jours, de trois ou quatre jours l'un, tomberait incontinent en défaillance et se mettrait hors d'état de faire ses fonctions, parce qu'elle n'aurait ni force ni vigueur ; de même une âme qui ne vaquera point à l'oraison, ou qui ne la fera que rarement, deviendra bientôt toute tiède, languissante, sans force, sans courage ni vertu, ennuyeuse aux autres, et insupportable à elle-même. »

« Or sus, disait-il encore (2), donnons-nous bien à cette pratique de l'oraison, puisque c'est par elle que nous viennent tous les biens. Si nous persévérons dans notre vocation, c'est grâce à l'oraison ; si nous réussissons dans nos emplois, grâce à l'oraison ; si nous ne tombons pas dans le péché, grâce à l'oraison ; si nous demeurons dans la charité, si nous sommes sauvés, tout cela grâce à Dieu et à l'oraison. » « Donnez-moi un homme d'oraison, et il sera capable de tout. Il pourra dire avec le saint Apôtre : Je puis toutes choses en celui qui me soutient et qui me conforte (3). »

Il croyait de plus ce saint exercice non moins nécessaire au prêtre pour assurer la fécondité de son ministère, et il voulait que tous ceux qui sont honorés du caractère sacerdotal « fussent personnes d'oraison et de bon exemple, estimant que par ce moyen ils feraient plus de fruits qu'avec toute la science et l'éloquence qu'ils pourraient employer ; l'oraison attirant en eux une abondance de grâces et d'onction intérieures, et le bon exemple disposant les esprits pour bien recevoir ce qu'ils leur communiqueraient après l'avoir reçu de Dieu (4). »

1. Coll., IX, 359, 360.
2. *Abelly*, Coll., III, 89.
3. *Abelly*, Coll., III, 80. — Phil., IV, 13.
4. *Abelly*, Coll., II, 13.

Aussi, écrivant le 4 juillet 1657 à l'un de ses Missionnaires, M. Get, supérieur à Marseille, qui s'occupait d'œuvres sacerdotales, après lui avoir rappelé que « si les prêtres sont bons, les peuples le seront aussi », il ajoute : « Ce que je vous recommande, au nom de Notre-Seigneur, est de les porter à la vie intérieure. Ils ne manqueront pas de science s'ils ont de la vertu, ni de vertu s'ils s'adonnent à l'oraison, laquelle étant bien et exactement faite, elle les introduira infailliblement en la pratique de la mortification, du détachement des biens, de l'amour de l'obéissance, du zèle des âmes, et du reste de leurs obligations (1). »

« L'oraison, écrivait-il à un autre, au mois de novembre de la même année (2), l'oraison est un grand livre pour un prédicateur. C'est par elle que vous puiserez les vérités divines dans le Verbe éternel qui en est la source, lesquelles vous débiterez ensuite au peuple. Il est à souhaiter que tous les prêtres aient beaucoup cette habitude de l'oraison ; car, sans son secours, ils feront peu ou point de profit, et avec son aide, il est assuré qu'ils toucheront les cœurs. Je prie Dieu qu'il nous donne l'esprit d'oraison. »

Et souvent il répétait : « Ce que l'épée est au soldat, l'oraison l'est à ceux qui se dédient au service des autels (3). »

Sachant que les fruits que l'on retire de ce saint exercice dépendent des dispositions que l'on y apporte, il tâchait de s'y préparer de son mieux par la pratique de « l'humilité, la reconnaissance de son néant devant Dieu, la mortification des passions et des mouvements déréglés de la nature, la récollection intérieure, la droiture et simplicité du cœur, l'attention à la présence de Dieu, la dépendance entière de ses volontés, et les aspirations fréquentes vers sa bonté (4). »

Mais l'une des préparations auxquelles il attachait le plus d'importance est celle qui consiste à se lever de bonne heure. « Quel moyen d'aller volontiers à l'oraison, disait-il (5), si l'on ne se lève qu'à regret ? de méditer utilement, quand on n'est à

1. Coll., VI, 486.
2. Coll., VI, 647.
3. *Abelly*, Coll., II, 385.
4. *Abelly*, Coll., III, 79.
5. *Abelly*, Coll., V, 209.

l'église qu'à demi et seulement par bienséance ? Au contraire, ceux qui ont affection au lever persévèrent d'ordinaire, ne se relâchent guère et font d'heureux progrès. *La grâce de la vocation tient à l'oraison, et la grâce de l'oraison à celle du lever.* »

Cette remarque, si vraie pour des hommes de communauté, l'est peut-être encore davantage pour des prêtres séculiers qui, privés des avantages de la vie commune, sont obligés de vivre dans le monde. N'ayant pas les secours si puissants qu'un religieux trouve dans ses règles, dans ses vœux, dans les exemples qu'il a sous les yeux, dans les remontrances de ses supérieurs ou les charitables avertissements de ses confrères, il ne leur reste pour les aider dans le travail de leur sanctification, que la fidélité et la perfection avec lesquelles ils s'acquittent de leurs exercices de piété. Mais celles-ci dépendent de l'oraison, et l'oraison du lever matinal. Un prêtre qui se lève de bonne heure est dans les conditions les plus favorables pour faire et bien faire son oraison, et par suite tous ses autres exercices de piété ; ce qui est moralement impossible au prêtre qui donne à un lâche repos les premiers, les plus précieux instants de la journée.

Saint Vincent n'avait garde de manquer à cette condition si nécessaire d'une bonne oraison, et bien que ses occupations si nombreuses lui fissent prolonger sa veille fort avant dans la nuit, chaque matin à quatre heures il quittait sa misérable couche et arrivait des premiers à l'église pour y vaquer avec les siens au saint exercice de l'oraison. Aussi en retirait-il des fruits abondants. « Quoique les principaux et les plus excellents nous soient inconnus, son humilité les lui ayant toujours fait couvrir du voile du silence,... l'on pouvait aisément juger par les paroles qu'il proférait de l'abondance de son cœur au sortir de ce saint exercice, quels étaient les effets qu'il avait produits dans son âme.

« Mais outre cela, on peut dire avec vérité que toutes les actions de vertu qu'il a pratiquées durant le cours de sa vie, son humilité, sa patience, sa mortification, sa charité, et généralement tout ce qu'il a fait pour la gloire et pour le service de Dieu, ont été des fruits de son oraison (1). »

1. *Abelly*. Coll., III, 79.

Or, son oraison n'a été si fructueuse que parce que l'action de la grâce ne rencontrait en lui aucun obstacle ; DIEU aimait à se communiquer à une âme qui ne s'appartenait plus, mais qui, complètement dépouillée d'elle-même, ne cessait de s'offrir à la divine Majesté comme une victime d'agréable odeur : *Hostiam viventem, sanctam, Deo placentem* (1).

Saint Vincent de Paul est donc vraiment un modèle de sainteté sacerdotale, dans sa *vie intérieure* ou d'union à DIEU, but et premier fruit de son immolation volontaire.

1. Rom., XII, 1.

CHAPITRE CINQUIÈME.

SAINT VINCENT DE PAUL, MODÈLE DU PRÊTRE DANS SES RELATIONS AVEC LE PROCHAIN.

L'IMMOLATION volontaire qui a rempli toute la vie de saint Vincent de Paul, en favorisant son union avec DIEU et le progrès de sa vie intérieure, a rendu ses relations avec le prochain aussi faciles et aimables, qu'utiles et profitables.

Comme l'égoïsme, l'estime et l'amour désordonné du moi, sont les plus grands ennemis de la paix et de l'union des esprits et des cœurs, ainsi l'abnégation personnelle, l'oubli ou l'immolation du moi, rend doux et facile le commerce de la vie.

Aussi saint Vincent, si parfaitement mort à lui-même, excellait dans la pratique de toutes les *vertus domestiques et sociales*. Et à ce point de vue encore, il nous apparaît comme un modèle de sainteté sacerdotale ; soit dans ses relations générales avec le prochain, que rendaient si bonnes et si aimables sa justice et sa reconnaissance, sa prudence et sa simplicité, sa charité, son support et sa cordialité ; soit dans les relations spéciales que lui créait en certaines circonstances l'exercice actif ou passif de l'autorité, et auxquelles présidaient toujours, d'une part, le respect et la soumission, et de l'autre, une vigilance sage et prudente jointe à un dévouement plein de douceur et de fermeté.

I. — SA JUSTICE ET SA RECONNAISSANCE.

Très respectueux de tous les droits du prochain, saint Vincent n'appréhendait rien tant que de les blesser, même en

matière légère ; et pour ne pas s'exposer à ce malheur, il préférait céder de ses propres droits ou de ceux de sa Communauté, toutes les fois qu'il le pouvait sans manquer à de plus graves obligations. « Messieurs, disait-il aux siens, ayons égards aux intérêts d'autrui comme aux nôtres ; allons droit, agissons loyalement et équitablement (1). »

C'était là une des raisons qui le rendaient si ennemi des procès, et qui les lui faisaient éviter autant qu'il le pouvait, même au prix des plus grands sacrifices.

Et lorsqu'après toutes les tentatives possibles d'accommodement il se voyait obligé de plaider, « il allait ou envoyait... voir les juges, non tant pour leur recommander la cause... que pour les prier de n'avoir égard qu'à la justice... Il était le solliciteur de la justice et non pas de ses intérêts (2). »

S'il perdait, il ne voulait pas appeler de la sentence portée à une juridiction supérieure. C'est ce qui arriva en particulier dans l'affaire d'Orsigny, malgré les instances et les offres de services fort désintéressées d'un des plus grands avocats de l'époque. « Il veut plaider lui-même notre cause, écrit le Saint à ce sujet, le 21 décembre 1658, et se promet de l'emporter ; et quoiqu'il aime l'argent, il n'en veut point pour cette affaire. Il passe plus avant... et il dit que si nous le perdons, il nous dédommagera d'ailleurs pour cette perte (3). »

Il se consolait et consolait les autres de pareilles pertes par son amour pour la justice et sa conformité au bon plaisir de Dieu. « Vive la justice ! écrit-il au supérieur de sa maison de Gênes, le 24 octobre 1659. Il faut croire, Monsieur, qu'elle se trouve en la perte de votre procès. Le même Dieu qui vous avait donné du bien vous l'a ôté ; son saint nom soit béni ! Le bien est mal quand il est où Dieu ne le veut pas (4). »

Il aimait tellement la justice, qu'il ne manquait jamais d'en faire passer les obligations même avant celles de la charité. « Me trouvant hier obligé, dit-il un jour, en même temps d'accomplir une promesse que j'avais faite, ou d'exercer une

1. *Abelly*, Coll., III, 357.
2. *Abelly*, Coll., III, 359.
3. Coll., VII, 245.
4. Coll., XI, 142.

action de charité à l'égard d'une personne qui nous peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal, et ne pouvant satisfaire à l'une et à l'autre, j'ai laissé l'acte de charité pour accomplir ma promesse, dont cette personne est restée fort mal contente (1). »

Aussi réparait-il aussitôt, et bien au-delà, les moindres torts qu'il avait causés au prochain, même involontairement.

« Un jour, le cocher, reculant son carrosse près la porte Saint-Denis, renversa quelques pains de la boutique d'un boulanger, dont un ou deux furent un peu salis de la boue. Aussitôt M. Vincent... craignant que ces pains en fussent peut-être moins vendus, les fit payer au boulanger le prix qu'il voulut, et les fit apporter à Saint-Lazare.

« Une autre fois, le même cocher reculant contre une grande porte cochère, qui était fermée par-dedans avec une vieille barre de bois demi-pourrie, cette barre se rompit fort facilement ... M. Vincent, de son mouvement, envoya le frère qui l'accompagnait quérir le menuisier pour faire une barre toute neuve, qu'il paya, et qui coûta trois ou quatre fois plus que l'autre ne valait (2). »

Il réparait de même, et par des actes parfois bien humiliants, les moindres atteintes qu'il avait cru donner, soit à la réputation du prochain, soit à sa vertu. Il se mettait à genoux devant ses prêtres, devant toute sa Communauté, devant le plus humble frère coadjuteur, et jusque dans la rue devant de pauvres mendiantes, pour leur demander pardon de ce qu'il appelait « ses scandales ».

S'il était si exact à satisfaire ainsi aux moindres exigences de la justice, les dettes de la reconnaissance ne lui paraissaient pas moins sacrées.

« Pour ce qui est de sa gratitude envers les hommes, dit Abelly (3), elle était si grande, qu'il en rendait des témoignages particuliers, non seulement pour les bienfaits signalés et les services considérables qu'il recevait, mais même pour les

1. *Abelly*, Coll., III, 357.
2. *Abelly*, Coll., III, 358.
3. Coll., III, 363, 364.

moindres choses qu'on faisait pour lui,... comme de lui allumer une lampe, de lui apporter un livre, ouvrir ou fermer une porte... ; ce qui faisait que chacun prenait plaisir à lui rendre quelque sorte de service. »

Sa reconnaissance cependant grandissait avec les services qu'on lui rendait. En 1649, pendant un de ses voyages du Maine en Anjou, il faillit périr au passage d'une rivière, et ne dut la vie qu'au dévouement d'un de ses prêtres. Plusieurs années après, ce prêtre lui demanda une grâce, que le Saint d'abord ne crut pas pouvoir lui accorder malgré ses instances, mais qu'il n'eut plus le courage de lui refuser lorsqu'elle lui fut demandée au nom du service reçu.

Ce prêtre, toutefois, dans cette circonstance périlleuse, n'avait pas été son seul bienfaiteur, et notre Saint n'eut pas si longtemps à attendre pour témoigner aux autres toute sa reconnaissance. « Au sortir de l'eau, dit un de ses historiens, Vincent était entré dans la ferme de la Goualerie pour y sécher ses habits. Là, à l'aise au milieu des pauvres, il lia naturellement conversation avec le fermier, et il apprit de lui qu'il était affligé d'une hernie dont il souffrait cruellement. Le saint prêtre, que Dieu avait guéri du même mal, lui promit aussitôt que de retour à Paris il lui enverrait un bandage dont il éprouverait un prompt soulagement.

« Après avoir très amplement payé cet hôte d'un instant, et l'avoir remercié de l'hospitalité de sa chaumière avec plus d'effusion qu'il n'eût remercié un gentilhomme de l'hospitalité de son château, il se remit en route.

« Son voyage se prolongea bien au-delà de ses prévisions et de ses désirs. Néanmoins, à peine de retour à Saint-Lazare, il se ressouvint de son hôte et de sa parole. Il lui envoya le bandage promis, et joignit à ce présent une lettre dans laquelle il renouvelait toutes ses actions de grâces. Et comme il n'avait point de voie sûre pour faire tenir ces objets au pauvre paysan, il adressa le tout à la maréchale de Schomberg, des terres de laquelle dépendait la Goualerie, avec prière de coopérer à cette bonne œuvre et de recommander le paysan à la bienveillance de ses officiers (1). »

1. *Abelly*, Coll., III, 364, 375 ; Maynard, *Vertus*, p. 262, 263.

Si saint Vincent payait d'une telle gratitude les services qu'on lui rendait personnellement, il n'était pas moins reconnaissant de ceux qu'on rendait aux siens. Aussi avait-il comme une sorte de culte pour Adrien Lebon, l'ancien prieur de Saint-Lazare, qui lui avait si généreusement résigné son vaste et riche prieuré. Voici le témoignage qu'en a laissé un de ses Missionnaires.

« J'ai été témoin, dit-il (1), des actes de reconnaissance qu'il a pratiqués envers feu M. Lebon... Il le nommait notre Père ; il le visitait souvent ; et lorsqu'il revenait de quelque voyage, la première chose qu'il faisait après avoir adoré le Saint-Sacrement à l'église, était d'aller saluer ce bon prieur. Je fus ravi, un jour que je m'y rencontrai, de voir les respects qu'il lui rendit, et les assurances qu'il lui donna du souvenir qu'il conservait très chèrement, tant de sa personne que de la charité qu'il avait eue pour la Congrégation de la Mission.

« Il l'assista à la mort avec une charité très particulière ; et ayant fait venir toute la Communauté dans sa chambre pour recevoir sa bénédiction, il la lui demanda au nom de tous d'une manière qui me toucha sensiblement, aussi bien que toutes les autres choses qu'il fit et dit en cette occasion, et qui témoignaient sa grande reconnaissance en son endroit. »

Il montra une gratitude encore plus héroïque à l'égard de la famille de Gondi qui l'avait si souvent et si bien soutenu de sa bourse et de son crédit dans la plupart de ses charitables entreprises. La part qu'elle avait prise aux troubles de la Fronde devait tout lui faire craindre de la part de Mazarin revenu à Paris, le 3 février 1653, plus puissant que jamais et vainqueur de tous ses adversaires. Celui-ci, en effet, ne garda à son égard aucun ménagement.

« Retz (le fameux coadjuteur), qui avait cru pouvoir le braver en se montrant partout dans Paris, fut arrêté au sortir du Louvre et enfermé d'abord à Vincennes, puis à Nantes. Le Père de Gondi, qui s'était retiré dès longtemps dans sa terre de Villepreux, fut exilé à Clermont et n'en sortit plus.

« Vincent, qui était bien loin d'avoir approuvé la conduite du coadjuteur pendant la Fronde et le lui avait dit sans détour,

1. *Abelly*. Coll., III, 370, 371.

témoigna ouvertement son attachement pour la maison de Gondi dans cette période de disgrâce. Il ne craignit pas de rendre au père comme au fils tous les services en son pouvoir, avec une tranquille indépendance, un mépris de la faveur, à laquelle son humilité l'empêchait même de prétendre. Il alla jusqu'à emprunter trois cents pistoles et à les offrir, sans en faire mystère, lors de son évasion, au cardinal de Retz, qui eut le bon goût de les refuser.

« Ce fut chez les Pères de la Mission française de Rome que Retz se réfugia. Lorsque Mazarin apprit le fait, et l'asile que les Missionnaires avaient donné au fugitif sur l'ordre du Pape, il fut si irrité, qu'il fit donner par le jeune roi, Louis XIV, à Hugues de Lionne, tout nouvellement ambassadeur à Rome, l'ordre d'expulser les religieux de leur maison de la Trinité du Mont, et de les renvoyer en France ; ce qui fut exécuté.

« Le Père Berthe, qui était le supérieur de la petite maison de Rome, revint en France ainsi que ses trois confrères. Vincent ne se plaignit pas, ne protesta pas ; mais, en se soumettant aux ordres du roi, il ne témoigna aucun trouble, ni aucun regret extérieur des égards témoignés à un cardinal à qui la Mission, aussi bien que lui Vincent de Paul, devait tant de reconnaissance (1). »

Sans s'affliger aucunement de cette disgrâce et du dommage qu'elle apportait à sa Compagnie, il se contenta de dire aux siens le 5 avril 1655 :

« Nous avons sujet de rendre grâces à Dieu de ce qui vient d'être fait au sujet de Mgr le Cardinal de Retz, que la Mission de Rome a reçu chez elle : 1° en ce que nous avons fait en cela un acte de reconnaissance, ayant ordonné au supérieur de la Mission de Rome qu'il eût à recevoir à la Mission mon dit seigneur le Cardinal ; et enfin en deuxième lieu de ce qu'on a encore mis en pratique un autre bel acte d'obéissance, en obéissant au commandement du roi, lequel n'étant pas satisfait des conduites de mon dit seigneur le Cardinal de Retz, a trouvé mauvais qu'on l'eût reçu chez nous à Rome ; ce qui lui a donné sujet de mander au supérieur de la dite maison de la Mission de Rome, et à tous les prêtres Missionnaires français qui y étaient

1. Emm. de Broglie, *Saint Vincent de Paul*, p. 196-197.

de sortir de Rome et de s'en venir en France. Et voilà que le supérieur est déjà arrivé ici (1). »

Victime de son héroïque reconnaissance, car il savait à quelle colère, à quelles représailles elle l'exposait, il sait garder cependant un calme admirable dans la disgrâce qu'elle lui procure. C'est que, parfaitement mort à lui-même, il sait faire régner la grâce dans son cœur sur les ruines de la nature, ne cessant d'être partout et toujours une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu : *hostiam viventem, sanctam, Deo placentem* (2). »

II. — SA SIMPLICITÉ ET SA PRUDENCE.

Ce triomphe de la grâce ne se montre pas moins en saint Vincent dans la manière dont il sut pratiquer la simplicité et la prudence. Ces deux vertus sont inséparables, et Notre-Seigneur les recommande également à ses apôtres : *Estote ergò prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ* (3).

« La simplicité, disait notre Saint, nous fait aller droit à Dieu, et droit à la vérité, sans faste, sans biaisement ni déguisement, et sans aucune vue de propre intérêt et de respect humain (4). »

C'est ainsi qu'il traçait, sans le vouloir, son propre portrait. Ses paroles comme ses actions étaient toujours marquées au coin de la candeur et de la franchise. Jamais il ne disait ni ne faisait rien qui pût, le moins du monde, insinuer quelque chose de contraire à la vérité ; et jamais la moindre affectation ni dissimulation ne paraissait dans sa conduite.

Aussi recommandait-il beaucoup à ses prêtres la pratique de cette vertu. « Il nous exhorta fort à la simplicité, dit l'un d'entre eux (5), d'autant que là où est la simplicité, Dieu, qui est la simplicité même, tout un, et qui ne souffre point la duplicité, s'y rencontre : *Cum simplicibus sermocinatio ejus* (6); joint que,

1. Coll., VIII, 68, 69.
2. Rom., XII, 1.
3. Matth., X, 16.
4. *Abelly*; Coll., III, 327.
5. Coll., VIII, 628.
6. Prov., III, 32.

qui marche dans la simplicité peut aller en assurance : *Qui ambulat simpliciter ambulat confidenter* (1). Aussi ceux qui usent de cautèles, de duplicité, sont toujours dans l'appréhension que leurs finesses ne soient découvertes, et que, s'ils sont surpris, on ne se fie plus à eux. »

Et pour les encourager davantage à être toujours bien simples, il les assurait que par là ils gagneraient facilement le cœur du prochain. « Tout le monde, leur disait-il (2), aime les personnes simples, les gens sincères, qui n'usent ni de finesse ni de tricherie, qui vont bonnement et sans déguisement....; car, ceux-là mêmes qui n'ont pas la simplicité en eux, ne laissent pas de l'aimer en autrui. »

C'est ce qui le rendait lui-même si aimable à tous et en toutes circonstances : aimable dans sa conversation, que l'on savait être toujours l'expression fidèle de sa pensée ; aimable dans ses écrits, dans sa parole publique, dans son maintien, dans sa démarche, dans lesquels on ne surprenait jamais la moindre affectation, ni la moindre prétention ; aimable enfin jusque dans le maniement des affaires, auquel il apportait toujours la plus grande franchise et loyauté. Et il recommandait aux siens d'en user de même.

Un jour qu'il envoyait un de ses prêtres dans un pays renommé pour son peu de droiture, il lui dit : « Vous allez dans un pays où l'on dit que les habitants sont pour la plupart fins et rusés. Or, si cela est, le meilleur moyen de leur profiter est d'agir avec eux dans une grande simplicité ; car les maximes de l'Évangile sont entièrement opposées aux façons de faire du monde. Et comme vous allez pour le service de Notre-Seigneur, vous devez aussi vous comporter selon son esprit, qui est un esprit de droiture et de simplicité (3). »

Aussi pouvait-il dire en toute vérité, comme on le lit dans une de ses lettres du 6 novembre 1634 (4) : « La sainte vertu de simplicité...., c'est la vertu que j'aime davantage, et à laquelle, ce me semble, je m'attache le plus dans mes actions, et s'il m'est

1. Prov., X, 9.
2. Coll., VIII, 391, 392.
3. *Abelly*, Coll., III, 333.
4. Coll., IV, 93.

permis de parler de la sorte, je dirai que c'est avec quelques progrès, par la miséricorde de DIEU. »

Mais à la simplicité de la colombe, suivant la recommandation du divin Maître, il joignait toujours la prudence du serpent (1). Ces deux vertus étant inséparables, l'une sans l'autre n'apporterait que peu ou point de profit. La simplicité sans prudence serait folie, et la prudence dépourvue de simplicité ne serait que fourberie (2).

Saint Vincent ne tombait dans aucun de ces deux excès. Se proposant toujours une fin bonne et surnaturelle, il choisissait sagement les moyens proportionnés à cette fin, et les mettait en œuvre avec une constance et une patience invincibles.

Avant de se déterminer ou de donner quelque décision importante, il prenait toujours le temps de la réflexion et de la prière, pour consulter DIEU et peser mûrement les avantages et les inconvénients des diverses solutions possibles. Et lorsqu'il devait donner une réponse séance tenante, « avant d'ouvrir la bouche pour parler, et même avant de s'appliquer à penser aux choses qu'on lui proposait, il élevait toujours son esprit à DIEU, pour implorer sa lumière et sa grâce. On lui voyait ordinairement alors élever les yeux au ciel, et puis les tenir quelque temps fermés, comme consultant DIEU en lui-même avant que de répondre (3). » Aussi pouvait-il bien en toute vérité, suivant sa coutume, faire précéder sa réponse de ces mots : « In nomine Domini. »

Cette sage lenteur, qui ne plaisait pas à certains esprits inquiets, était cependant justifiée par les bons résultats qu'elle obtenait. Voici ce qu'à l'un d'entre eux notre Saint écrivait le 7 décembre 1641 (4) : « Vous m'objecterez que je suis trop long, que vous attendez quelquefois six mois une réponse qu'on peut faire en un mois, et que cependant les occasions se perdent et tout demeure. A quoi je vous réponds, Monsieur, qu'il est vrai que je suis trop long à répondre et à faire les choses ; mais que

1. *Estote ergò prudentes sicut serpentes, et simplices sicut columbæ* (Matth., X, 16).

2. « Hæc enim duo ità connexa sunt ad invicem, ut unum sinè altero parum aut nihil omninò proficiat (S. Aug., *Serm. 4 ad fratr. in eremo*). »

3. *Abelly*, Coll., III, 344.

4. Coll., IV, 381, 382.

pourtant je n'ai jamais vu encore aucune affaire gâtée par mon retardement, mais que tout s'est fait en son temps et avec les vues et les précautions nécessaires.... Repassant par-dessus toutes les choses principales qui se sont passées en cette Compagnie, il me semble (et c'est très démonstratif) que si elles se fussent faites avant qu'elles l'ont été, elles n'auraient pas été bien. Je dis cela de toutes, sans en excepter pas une seule. C'est pourquoi j'ai une dévotion particulière de suivre pas à pas l'adorable Providence de DIEU. »

Aussi cette divine Providence ne lui refusait pas son assistance, et les lumières dont il avait besoin pour se déterminer dans les circonstances difficiles ou délicates, ne lui faisaient jamais défaut. En 1649, passant par Le Mans, il apprit la présence dans cette ville du nouvel évêque. C'était Lavardin de Beaumanoir, qui savait l'opposition que le Saint avait faite à sa nomination, au Conseil de conscience, et qui, n'ayant pas encore ses bulles, avait déjà pris possession de son siège. La situation était des plus embarrassantes. « Si je vais le saluer; se disait le saint prêtre, vraisemblablement il en sera surpris, et peut-être ému et touché. De lui envoyer demander s'il aura ma visite agréable, je ne sais comment il recevra ce compliment. De n'y aller pas et de n'y envoyer pas, ce bon seigneur aurait raison de s'indigner davantage contre moi, et c'est ce qu'il faut éviter. Que faire donc ? »

Voici la conduite sage et prudente que DIEU lui inspira. Dès le lendemain matin de son arrivée dans la ville épiscopale, « il envoya deux de ses prêtres, le supérieur du Séminaire avec un autre, dire à l'évêque qu'arrivé dans son diocèse le soir précédent, il n'osait y faire aucun séjour sans sa permission, et qu'il le suppliait très humblement de trouver bon qu'il passât sept ou huit jours dans la maison du Séminaire. »

« Ce compliment de la part d'un homme dont Lavardin, malgré ses rancunes, connaissait mieux que personne la droiture et la sincérité, le désarma. « Dites à M. Vincent, répondit-il aux en-
» voyés, qu'il est libre de demeurer au Mans tant qu'il le jugera
» à propos, et que s'il n'avait pas une maison dans ma ville
» épiscopale, je me ferais un plaisir de lui offrir la mienne (1). »

1. Maynard, *Vertus*, p. 250, 251.

Tant de sagesse et de prudence lui gagnaient la confiance de tous. « Pendant toute sa vie, Saint-Lazare fut comme la maison du *Voyant*, où on venait le consulter pour toutes les affaires qui intéressaient l'Église ou l'État, le public ou les particuliers. Dans l'espace d'un demi-siècle, rien ne s'est fait d'important en France, tant dans l'ordre politique que dans l'ordre religieux, sans sa participation et ses conseils. Au milieu de nos troubles civils, il était également estimé et consulté de la cour et des princes, des Mazarins et des Frondeurs. Au milieu des troubles du Jansénisme, c'est à lui encore qu'on s'adressa, et c'est à sa prudente intervention qu'on dut principalement le triomphe de la vérité, la préservation des communautés fidèles, et le retour à la foi d'un grand nombre de dissidents. Les nonces Bagni et Piccolomini voulaient avoir son avis sur les questions qui importaient à l'Église de France ou même à l'Église universelle. Les évêques, les abbés, les directeurs des âmes lui soumettaient leurs affaires les plus graves et les plus délicates (1). »

C'était là le fruit de cette prudence consommée que Bossuet se plaisait à reconnaître en celui dont il s'honorait d'être le disciple, prudence qu'il signalait en ces termes au Pape Clément XI le 2 août 1702 : « Licuitque nobis affatim eo frui in Domino, ejusque virtutes coràm intueri, præsertim genuinam illam... prudentiam cum admirabili simplicitate conjunctam. »

Et cette prudence elle-même était le fruit de la parfaite abnégation avec laquelle le saint prêtre, toujours *victime volontaire*, renonçait constamment à son propre jugement pour le soumettre à celui de la divine Sagesse : *Hostiam viventem, sanctam, Deo placentem.*

III. — SA CHARITÉ A L'ÉGARD DU PROCHAIN.

Cette vertu remplit si bien la vie de saint Vincent de Paul, et s'identifie tellement avec son nom, qu'il serait impossible, en quelques pages, d'en faire connaître les actes, même en ne s'attachant qu'aux principaux (2). Aussi bien n'est-ce pas le

1. Maynard, *Vertus*, p. 244, 245.

2. Il ne sera même pas question ici de ces créations charitables dont saint Vincent est l'auteur ou l'inspirateur, et dont le Pape Léon XIII lui a dévolu le céleste patronat. Ces *œuvres de charité* seront toutefois indiquées rapidement dans le chapitre suivant.

but que se propose ce modeste travail. Il n'a d'autre ambition que de montrer aux prêtres désireux de reproduire en eux le type de perfection sacerdotable que nous offre saint Vincent, comment chacune de ses vertus trouve sa place dans le cadre général d'*immolation* qui embrasse toute sa vie ; et le souvenir de quelques traits plus remarquables rapidement évoqué suffit à atteindre ce but.

Or, nulle vertu peut-être plus que la charité n'exige, comme condition préalable et indispensable, l'abnégation personnelle, la mort à l'égoïsme et à toutes les préoccupations du *moi*. Et la mesure de ce renoncement à soi-même en faveur et au profit du prochain est la mesure même de la perfection de l'amour qu'on lui porte ; de telle sorte que, suivant la parole de Notre-Seigneur, se sacrifier soi-même entièrement pour le prochain est la plus grande marque d'amour qu'on puisse lui donner : *Majorem hâc dilectionem nemo habet, ut animam suam ponat quis pro amicis suis* (1).

Et c'est précisément cette générosité et ce désintéressement personnel qui caractérisent la charité de saint Vincent de Paul. Dans l'amour qu'il portait au prochain, il n'y avait aucune recherche personnelle, ni de vanité ou d'ambition, ni de cupidité ou d'attrait naturel, mais le désir pur et simple de lui faire du bien. « Aussi peut-on dire avec vérité, pour parler le langage d'Abelly (2), que jamais avaricieux n'a ménagé plus soigneusement les occasions de conserver ou accroître ses biens, ni ambitieux celles d'acquérir de nouveaux honneurs, que M. Vincent celles de faire du bien à son prochain par un sincère et véritable esprit de charité. »

Et de fait, il n'a pas craint d'exposer, pour les intérêts de ce cher prochain, ses biens et ceux de sa Compagnie, sa réputation, sa liberté, sa vie, et jusqu'à la paix de son âme par l'héroïque substitution qu'il fit en faveur d'une âme tentée.

Et d'abord, il sacrifia au prochain ses biens et ceux de sa Compagnie.

On sait que pendant près de trente ans saint Vincent trouva

1. Joann., XV, 13.
2. Coll., III, 157.

le moyen de nourrir plusieurs provinces désolées et affamées par les guerres successives dont elles avaient été le théâtre. Le chiffre des aumônes qui passèrent par ses mains et que distribuèrent, parfois au péril de leur vie, ses Missionnaires et ses Filles de Charité, est évalué à plus de huit millions de notre monnaie (1), et la reconnaissance publique lui donnait le nom de *Père de la patrie*, pendant que le roi, par ordonnance du 14 février 1651, lui décernait le titre officiel de *grand aumônier de France* (2).

Mais ce que l'on sait moins, c'est que ce fut souvent aux dépens des biens de sa Communauté, et même de la vie de plusieurs des siens, qu'il parvint à soulager tant de misères.

« L'exemple des aumônes qu'il a faites, dit Abelly (3), a été d'autant plus efficace, que l'on voyait bien qu'elles allaient au-dessus de ses forces, et qu'il ôtait de sa bouche et de celle de ses enfants ce qu'il donnait aux pauvres ; ce qui pourtant ne diminuait en aucune façon, mais plutôt augmentait l'affection et le désir que lui et les siens avaient de travailler, de s'employer et de se consumer pour l'assistance... des mêmes pauvres. »

Pendant les troubles de 1649 à Paris, saint Vincent, alors en voyage, fit nourrir journellement, à la porte de sa maison, près de deux mille pauvres, « ce qui causa une grande dépense à la maison de Saint-Lazare, laquelle en demeura encore plus endettée qu'elle n'était... Et quoiqu'on lui eût mandé les pillages, les dégâts et les pertes très notables que souffrait alors cette maison par le logement de huit cents soldats et autres gardes qu'on y avait envoyés, sachant néanmoins la grande nécessité que souffraient les pauvres, il écrivit plusieurs fois à son assistant, pour lui recommander que l'on continuât toujours ces aumônes (4). »

Plus de cent quatre-vingts hectolitres de blé, et le blé était alors fort cher, furent ainsi dépensés en trois mois. C'était toute la provision de la Communauté, qui se trouva ainsi réduite à

1. *Abelly*, Coll., I, 245, 276.

2. *La Misère au temps de la Fronde*, par A. Feillet, p. 246-248.

3. Coll., III, 185.

4. *Abelly*, Coll., I, 188.

n'avoir plus de pain pour sa propre subsistance, et « sur le point de succomber à la nécessité. » Heureusement les troubles alors cessèrent, et Paris put être ravitaillé.

Plus d'une fois le charitable Saint se dépouilla ainsi, lui et les siens, pour subvenir aux nécessités des pauvres. Comme lorsqu'il employa, pour parfaire un de ses envois charitables, les trois cents livres qu'on lui avait données pour acheter un cheval meilleur que le sien, « qui était en diverses fois tombé sous lui de faiblesse, étant extrêmement vieux. Mais il aima mieux souffrir de se mettre en péril d'être blessé, que de laisser des personnes qu'il croyait dans le besoin sans les assister. » — Comme aussi lorsque, l'économe de Saint-Lazare lui ayant dit qu'il ne restait plus dans la caisse que cinquante écus pour pourvoir à la subsistance du lendemain, il se les fit apporter pour subvenir aux besoins des pauvres.

« Notons bien, dit un des historiens de notre Saint (1), que Vincent de Paul ne borna pas son rôle à celui de solliciteur et de collecteur d'aumônes ; qu'il ne se contenta pas même de contribuer au soulagement des provinces, de la personne de ses Missionnaires et de ses Filles de la Charité, mais qu'il condamna, dans ce temps surtout, sa maison aux privations les plus dures, qu'il épuisa la bourse de Saint-Lazare pour les pauvres, et qu'il affecta à leur soulagement toutes les sommes qui lui étaient données pour sa Congrégation. »

« Quand nous aurons tout dépensé, se plaisait-il à dire, et qu'il ne nous restera plus rien, nous mettrons la clef sous la porte, et nous nous retirerons. »

Et pour s'excuser de sembler ainsi préférer les autres aux siens dans la répartition des biens de la Communauté, il disait (2) : « Je suis en peine pour notre Compagnie ; mais en vérité elle ne me touche pas à l'égal des pauvres. Nous en serons quittes en allant demander du pain à nos autres maisons, si elles en ont, ou à servir de vicaires dans les paroisses. Mais pour les pauvres, que feront-ils ? Et où est-ce qu'ils pourront aller ? J'avoue que c'est là mon poids et ma douleur. »

Ce n'étaient pas seulement ses biens et ceux de sa Commu-

1. Maynard, *Vie* abrégée *de saint Vincent de Paul*, p. 292.
2. *Abelly*, Coll., III, 169.

nauté qu'il sacrifiait ainsi aux besoins des pauvres. Il ne craignait pas, pour y subvenir, d'exposer même sa vie et celle des siens, qui lui étaient cependant si chers.

Les provinces ravagées par la guerre, infestées par la peste et désolées par la famine, présentaient un spectacle horrible, dont l'imagination a peine à soutenir le tableau. Partout on ne rencontrait que des ruines, des personnes de tout sexe, de tout âge, de toute condition dévorées par la faim ou consumées par la maladie, et n'ayant que de misérables haillons pour cacher leur nudité, des cadavres depuis longtemps laissés sans sépulture et qui remplissaient l'air d'infection.

Saint Vincent envoyait partout ses fils et ses filles distribuer des aumônes, soigner les malades, nourrir les affamés, ensevelir les morts. Ce qu'ils firent avec un courage et un dévouement héroïques, sans aucun souci de leur propre conservation.

Aussi « plusieurs de ces bons Missionnaires tombèrent malades et consumèrent leur vie dans ces exercices de charité ». C'étaient Germain de Montevit, Jean David, François Labbé, Edme Descamps, et beaucoup d'autres dont les noms ne sont pas connus. Et ceux qui ne succombèrent pas à la fatigue ou sous les coups de la contagion, contractèrent pour le reste de leur vie de bien pénibles infirmités.

« Il y eut aussi plusieurs de ces bonnes Filles de la Charité qui, après avoir beaucoup souffert dans les services qu'elles rendaient aux pauvres, ayant enfin offert leur vie à Dieu en holocauste de suavité avec un courage qui surpassait leur sexe, participèrent à la même couronne (1). »

Parmi elles se trouve la Sœur Marie-Joseph, qui succomba à Étampes, victime de son dévouement, d'une maladie qu'elle avait contractée dans l'exercice de ses fonctions charitables. Étant à l'agonie, et « voyant une pauvre personne qui avait besoin d'être saignée, elle s'était levée de son lit pour la saigner, et après, étant tombée en faiblesse, elle était morte incontinent. » C'est en ces termes d'une touchante simplicité que saint Vincent racontait à ses filles un si héroïque dévouement, se contentant d'ajouter : « Cette bonne fille peut être appelée martyre de la charité (2). »

1. Coll., I, 283, 284.
2. Coll., X, 469.

C'est ainsi que saint Vincent sacrifiait aux exigences de la charité, non seulement ses biens, mais encore la santé et jusqu'à la vie de ses enfants, qu'il aimait plus que lui-même.

Il leur sacrifiait encore sa réputation et celle de sa Congrégation, comme il arriva dans l'affaire de l'abbaye de la Fauvette, à laquelle furent mêlés les Prêtres de la Mission qui dirigeaient le grand séminaire de Cahors. Le prince de Conti s'était entremis pour terminer l'affaire par un accommodement. Mais cette solution ne paraissant pas à l'évêque de Cahors, Alain de Solminihac, assez conforme aux règles de l'équité, ce prélat donna ordre aux Missionnaires de rompre l'accommodement. Le supérieur du séminaire, Gilbert Cuissot, était d'avis de montrer la lettre de l'évêque au prince de Conti, pour qu'il sût bien que ce n'étaient pas les Prêtres de la Mission qui s'opposaient aux tentatives d'accommodement. « Non, Monsieur, lui répondit le saint prêtre (1), cela retomberait sur ce bon prélat. Il ne le faut pas faire, car ce serait donner sujet à M. le prince de se plaindre de lui. Il vaut mieux que nous portions nous-mêmes ce reproche, et que toute la peine et confusion en tombe sur nous, plutôt que de faire aucune chose qui puisse préjudicier à notre prochain. »

Dans une autre circonstance, après avoir exposé sa propre vie pour sauver celle d'autrui, il essuya sans se justifier l'injustice d'un blâme qui pouvait avoir, pour lui et pour les siens, les plus fâcheuses conséquences.

Un de ses amis, M. Olier, ayant mis la main à la réforme de la paroisse de Saint-Sulpice, dont il était curé, trouva dans ceux qu'il voulait corriger de leurs vices une opposition des plus vives, qui faillit lui coûter la vie. Des gens sans aveu, soudoyés à cet effet, l'avaient déjà arraché à son presbytère et le traînaient dans la rue, l'accablant d'injures et de coups et proférant contre lui des menaces de mort. « Saint Vincent de Paul, dit l'historien de M. Olier (2), informé du tumulte, survint en toute hâte, résolu de défendre la vie de son ami au péril même de la sienne propre. Il courut en effet le plus grand danger en se jetant au

1. *Abelly*, Coll., III, 160.

2. *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, 4e édition, t. 2, p. 152.

milieu de ces furieux... Dès qu'on le vit dans la foule, on ne se contenta pas de l'accabler de reproches : aux paroles on joignit bientôt les coups, sans respect pour son caractère et sa vertu, et sans aucun égard aux immenses services qu'il rendait déjà au peuple de la capitale. A tous leurs mauvais traitements il opposait la douceur d'un agneau, se contentant de répéter ces paroles dignes de sa rare charité : *Frappez hardiment Saint-Lazare et épargnez Saint-Sulpice.* »

Pendant que par cette charitable intervention notre Saint dérivait sur lui la fureur populaire, quelques amis de M. Olier en profitèrent pour l'arracher au tumulte et le mettre en sûreté dans le palais du Luxembourg. Saint Vincent alors se retira au milieu des huées du peuple.

« Mais il n'était pas au bout de ce rôle de chrétienne substitution. L'affaire fut portée au Conseil d'État. Là on rejeta sur lui tout le blâme de la sédition. Le titre de missionnaires que prenaient alors les Sulpiciens, la confusion qu'on faisait souvent entre les prêtres de la Conférence et les Prêtres de la Mission, tout cela donnait lieu à plusieurs de regarder Vincent comme le supérieur d'Olier, et les disciples de celui-ci comme des membres de sa propre Congrégation. Aussi, la première fois que Vincent alla au Conseil de conscience, il y fut accueilli par des murmures et des reproches presque universels. Courtisans, ministres d'État, princes mêmes, tous censurèrent vivement sa conduite. Il n'avait qu'un mot à dire pour se mettre à couvert de ce blâme : « Les prêtres de Saint-Sulpice sont » tout à fait étrangers à ma conduite et à ma Congrégation. » Avec quel empressement il l'eût dit ce mot, si on lui avait attribué le bien fait par Olier et ses disciples ! Mais il s'agissait de prendre part à une persécution : il se garda bien de décliner la solidarité qu'on faisait peser sur lui. Il embrassa donc la cause d'Olier et de ses prêtres comme sa cause personnelle, et il la défendit avec plus de chaleur qu'il n'eût fait les intérêts de sa Congrégation (1). »

Mais voici une autre substitution héroïque, dont il conserva toute sa vie les glorieux stigmates. C'était longtemps avant

1. Maynard, *Vertus*, p. 116-117.

l'institution de sa Congrégation, dans un voyage qu'il fit à Marseille pour visiter les galères, dont il fut nommé aumônier royal en 1619. « Ayant un jour trouvé sur les galères un forçat qui avait été contraint par ce malheur d'abandonner sa femme et ses enfants dans une grande pauvreté, il fut tellement touché de compassion du misérable état où ils étaient réduits, qu'il se résolut de chercher et d'employer tous les moyens qu'il pourrait pour les consoler et soulager.

« Et comme il n'en voyait aucun, il fut intérieurement poussé, par un mouvement extraordinaire de charité, à se mettre lui-même à la place de ce pauvre homme, pour lui donner moyen, en le tirant de cette captivité, d'aller assister sa famille affligée.

« Il fit donc en sorte, par les adresses que sa charité lui suggéra, de faire agréer cet échange à ceux de qui cette affaire dépendait ; et s'étant mis volontairement dans cet état de captivité, il y fut attaché à la chaîne même de ce pauvre homme dont il avait procuré la liberté. Mais au bout de quelque temps, la vertu singulière de ce charitable libérateur ayant été reconnue dans cette rude épreuve, il en fut retiré.

« Plusieurs ont pensé depuis, non sans apparence de vérité, que l'enflure de ses pieds lui était venue du poids et de l'incommodité de cette chaîne que l'on attache aux pieds des forçats. Et un prêtre de sa Congrégation, ayant pris de là un jour occasion de lui demander si ce qu'on disait de lui était véritable, qu'il s'était mis autrefois en la place d'un forçat, il détourna ce discours en souriant, sans donner aucune réponse à sa demande (1). »

Telle est, dans toute sa simplicité, le récit d'Abelly sur un fait dont l'authenticité est admise de la plupart des historiens, et qui a cependant trouvé récemment quelques contradicteurs. Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans cette discussion. Qu'il suffise de remarquer que le sourire silencieux de notre Saint mis en demeure de se prononcer peut être à bon droit considéré comme un aveu tacite. Avec quel empressement il eût protesté contre cette affirmation si elle eût été fausse, lui si humble et si ami de la vérité ! Du reste le fait a été examiné à Rome lors du procès de canonisation ; et les témoignages ont

1. *Abelly*. Coll., III, 162.

paru incontestables à la Congrégation des Rites. On raconte même que le promoteur de la foi, Prosper Lambertini, qui devait être plus tard le Pape Benoît XIV, s'écria aussitôt : « Il n'est plus besoin de miracles ; qu'on lui dresse des autels : *Erigantur altaria !* (1) »

Saint Vincent a donc exposé sa vie et engagé sa liberté pour l'amour du prochain. Il semble qu'on ne puisse faire davantage. Et cependant il est un bien encore plus précieux que la liberté et que la vie, c'est la paix intérieure ; paix qui fait goûter à l'âme un bonheur plus grand que toutes les joies de la terre (2) et comme un avant-goût du ciel ; paix qui, lorsqu'elle vient à disparaître, fait de la vie comme un enfer anticipé. Cette paix, le saint prêtre en fit généreusement un jour à Dieu le sacrifice, en se substituant, pour subir une épreuve des plus pénibles, à l'un de ses frères dans le sacerdoce.

C'était un docteur très habile, ancien théologal, que son renom de science et de piété avait fait appeler à la cour de la reine Marguerite. C'est là que saint Vincent le connut et reçut la confidence des violentes tentations contre la foi auxquelles ce prêtre était en butte. Elles étaient accompagnées d'horribles pensées de blasphèmes, et même de désespoir, qui le portaient au suicide.

Durant une maladie qu'il fit alors, les tentations ayant redoublé de violence, saint Vincent craignit, non sans raison, que le pauvre patient ne vînt à succomber dans la lutte, et il s'offrit à Dieu pour subir à sa place cette terrible épreuve.

Sa prière fut aussitôt exaucée, et « son héroïque sacrifice accepté dans toute son étendue. Pendant que le docteur sentait la lumière dissiper les ténèbres de son esprit, les mystères de la religion lui devenir comme palpables, la prière et l'amour renaître dans son cœur et refluer sur ses lèvres, Vincent héritait de sa cruelle tentation, dont ni larmes ni bonnes œuvres ne purent d'abord triompher. »

Elle dura trois ou quatre ans, pendant lesquels il n'avait

1. Sur l'authenticité de ce fait, voir : Collet, *Vie de saint Vincent*, t. I, p. 102 ; Maynard, l. III, ch. 1 ; Bougaud, 2e éd. in-12, t. I, p. 105-110.

2. *Pax Dei, quæ exsuperat omnem sensum* (Phil., IV, 7).

même pas la liberté d'esprit suffisante pour formuler un seul acte de foi. On sait comment alors il s'était fait du *Credo*, écrit de sa plume et placé sur sa poitrine, comme un bouclier ; comment en portant la main sur ce papier il avait l'intention de désavouer toutes les suggestions du malin esprit ; et enfin comment il en fut délivré tout d'un coup, dès qu'il eut fait vœu de consacrer toute sa vie au service des pauvres.

O charité vraiment sacerdotale et poussée jusqu'à l'héroïsme, semblable à celle de Moïse : *Aut dimitte eis hanc noxam, aut.... dele me de libro tuo* (1) ; semblable à celle de saint Paul, qui souhaitait d'être anathème pour ses frères : *Optabam enim ego ipse anathema esse à Christo pro fratribus meis* (2) ; semblable à celle du souverain Prêtre, JÉSUS-CHRIST Notre Seigneur, qui, se faisant notre caution, a pris sur lui, pour nous en délivrer, la malédiction à laquelle le péché nous avait condamnés : *Christus nos redemit de maledicto legis, factus pro nobis maledictum, quia scriptum est : Maledictus omnis qui pendet in ligno* (3) !

Justice et gratitude, prudence et simplicité, charité poussée jusqu'à l'héroïsme, tels étaient les sentiments que produisait nécessairement dans le cœur de notre Saint, en tout temps, à l'égard du prochain, l'oubli constant de lui-même, le sacrifice dont il était la victime volontaire, et qu'il ne cessait d'offrir à DIEU pour lui plaire, *hostiam viventem, sanctam, Deo placentem.*

Mais ces sentiments revêtaient une forme particulière quand ils avaient pour objet ceux qui, dans la société civile ou religieuse, étaient revêtus de l'autorité légitime, ou ceux sur lesquels il avait lui-même à exercer cette autorité. Il excellait également, et dans la respectueuse et filiale soumission qu'il avait pour ses Supérieurs, et dans le dévouement doux et ferme, vigilant et affectueux, qu'il montrait pour ceux dont il avait la conduite.

1. Ex., XXXII, 31, 32.

2. Rom., IX, 3.

3. Gal., III, 13 ; cfr. Deut., XXI, 23.

IV. — SON OBÉISSANCE.

Le prêtre est fait pour commander, comme le Pontife le lui dit au jour de son ordination (1) : « Sacerdotem enim oportet praeesse »; de sorte qu'au premier abord la vertu d'obéissance semble ne devoir pas être sa vertu dominante. Et cependant, l'auteur de l'Imitation nous assure (2) que celui-là seul peut commander avec assurance qui aime à se soumettre et sait obéir : « Nemo securè praest, nisi qui libenter subest ; nemo securè praecipit, nisi qui benè obedire didicit. » C'est donc précisément parce qu'il est appelé à conduire les autres, qu'il doit lui-même exceller dans la vertu d'obéissance ; à l'exemple de Jésus-Christ le Souverain Prêtre, dont toute la vie, depuis la Crèche jusqu'au Calvaire, a été réglée par l'obéissance, et qui a même sacrifié sa vie à cette vertu, selon la remarque de saint Bernard : « Dedit vitam, ne perderet obedientiam. »

Aussi retrouvons-nous en saint Vincent de Paul ce nouveau trait de ressemblance avec Celui dont il fut le si fidèle imitateur. Sa parfaite obéissance nous montre comment nous devons pratiquer cette vertu, si nous voulons être comme lui de bons et saints prêtres, et ne pas manquer à l'engagement sacré de notre ordination sacerdotale (3) : « Promittis... obedientiam ? — Promitto. »

Ne craignant rien tant que de faire sa propre volonté, il s'attachait à faire en tout celle de Dieu, dont il aimait à voir l'expression dans les ordres, et jusque dans les moindres désirs de ceux qui le lui représentaient.

S'étant mis, dès son arrivée à Paris, sous la direction du Père de Bérulle, il n'entreprenait rien d'important que par ses avis. C'est donc par l'obéissance qu'il lui rendait, qu'il accepta la cure de Clichy, entra dans la famille du général des galères et s'y chargea de la conscience de Madame de Gondi. C'est encore par obéissance qu'il sortit de cette famille pour prendre la cure de Châtillon-les-Dombes, et qu'il quitta celle-ci pour rentrer dans la famille de Gondi.

---

1. *Pont. Rom.*, in ord. presb.
2. 1 Imit., XX, 2.
3. *Pontif. Rom.*, in ord. presb.

Il ne se montrait pas moins docile, au for extérieur, à tous les membres de la sainte hiérarchie, depuis le Souverain Pontife jusqu'au moindre curé de campagne. C'est même par obéissance pour le Pape Urbain VIII qu'il conserva la charge de Supérieur général de sa Congrégation, qu'il aurait tant voulu voir confiée à un autre, afin de pouvoir se mettre au dernier rang. « Præfato Vincentio, dit la bulle du 12 janvier 1632, quem in Superiorem generalem ejusdem Congregationis Missionis, quamdiù vixerit, de novo, apostolicâ auctoritate, deputamus. » De sorte que, même lorsqu'il exerçait l'autorité dont il était revêtu, il accomplissait un acte obéissance.

Il avait pour les évêques le plus profond respect et la plus parfaite soumission, n'entreprenant rien dans leurs diocèses que par leur ordre ou avec leur agrément. « Je suis enfant d'obéissance, écrivait-il à l'un d'entre eux (1) ; il me semble que, si Monseigneur me commandait de m'en aller aux extrémités de son diocèse et d'y demeurer toute ma vie, je le ferais comme si Notre-Seigneur me le commandait, et que cette solitude ou l'emploi qu'il m'y donnerait serait le paradis anticipé, parce que je serais dans l'accomplissement du bon plaisir de Dieu. »

Comme il ne s'établissait nulle part que lorsqu'il y était appelé par l'Ordinaire du lieu, ainsi s'empressait-il, au moindre désir que lui en exprimait un évêque, de retirer ses Missionnaires de son diocèse, sans lui en témoigner aucun mécontentement. « Je prie MM. Bayard et Landin de s'en revenir au plus tôt, écrivait-il à Périgueux le 1er avril 1651 (2), puisqu'il ne plaît pas à Dieu de nous donner grâce pour le service de Monseigneur et celui de son diocèse. » « Il n'en faut point chercher d'autre raison, ajoute l'humble Saint, que celle de mes péchés.»

Et il inspirait le même esprit à sa zélée coopératrice, la vénérable Louise de Marillac. Pendant que, par ses ordres, elle visitait les conférences de la Charité établies en Champagne sur les terres de la famille de Gondi, l'évêque de Châlons en témoigna quelque mécontentement. Le Saint lui écrivit aussitôt, le 15 septembre 1631 (3) : « Offrez-vous à retrancher ce qu'il

1. Maynard, *Vertus*, p. 221.
2. Coll., V, 320, 321.
3. Coll., IV, 45, 46 ; cfr. 52.

lui plaira de votre procédé, et à tout quitter s'il l'a agréable ; *c'est là l'esprit de Dieu*. Je ne trouve point de bénédiction qu'en cela. Monseigneur de Châlons est un saint personnage ; vous devez le regarder comme interprète de la volonté de Dieu au fait qui se présente. Que s'il trouve bon que vous changiez quelque chose en votre manière de faire, soyez-y exacte, s'il vous plaît. S'il trouve bon que vous vous en reveniez, faites-le tranquillement et gaiement, puisque vous ferez la volonté de Dieu. »

Le saint prêtre avait eu même la pensée de lier les siens par un cinquième vœu d'obéissance spécial aux évêques, comme il l'écrit à sainte Chantal le 14 juillet 1639 (1) : « Nous travaillons à faire approuver nos quatre vœux par Sa Sainteté, et demandons permission d'en faire un cinquième, qui est d'obéissance à Nosseigneurs les évêques dans les diocèses desquels nous sommes établis. » Mais ce projet ne se réalisa point.

Il témoignait aussi une grande soumission à MM. les curés, recommandant à ceux des siens qui donnaient mission dans leurs paroisses, de n'y rien faire, « de ne pas même remuer une paille, comme il disait, qu'avec leur agrément. » « Nous avons pour maxime, écrivait-il à ce sujet (2), de travailler..... sous le bon plaisir de MM. les curés, et de n'aller jamais contre leurs sentiments ; et à l'entrée et sortie de chaque mission, nous prenons leur bénédiction en esprit de dépendance. » Et il s'en tenait humblement à cette pratique, même lorsqu'il avait reçu des évêques les pouvoirs les plus étendus.

Son obéissance à l'autorité civile n'était pas moins parfaite, et il recommandait aux siens de n'y pas manquer. « Nous devons, leur disait-il (3),.... rendre toujours une fidèle et simple obéissance aux rois, sans jamais nous plaindre d'eux, ni murmurer pour quelque sujet que ce puisse être. Et quand bien il serait question de perdre nos biens et nos vies, donnons-les dans cet esprit d'obéissance, plutôt que de contrevenir à leurs volontés quand la volonté de Dieu ne s'y oppose pas ; car les rois nous représentent sur la terre la puissance souveraine de Dieu. »

1 Coll., IV, 254, 255.

2. *Abelly*, Coll., III, 318, 319.

3. *Abelly*, Coll., III, 319.

Le trait suivant fera comprendre jusqu'à quel point il comprenait et poussait cette exactitude. Un frère de Saint-Lazare, ayant trouvé des œufs de perdrix, les fit éclore et mit en cage les petits oiseaux. Pensant faire plaisir à son supérieur, il alla les lui montrer. « Mais lui, faisant quelque réflexion sur les ordonnances du roi qui défendaient la chasse, dit à ce bon frère, sans lui déclarer son intention : « Allons voir si ces petits « oiseaux savent bien marcher. » Étant sorti,.... il fit ouvrir la cage et mit en liberté ces petits perdreaux, prenant plaisir de les voir courir pour se sauver. Puis, ayant remarqué que le frère était un peu mortifié d'avoir perdu toute sa peine, il lui dit : « Sachez, mon frère, que nous devons obéir au roi, lequel, ayant « défendu la chasse, n'entend pas qu'on prenne les œufs non « plus que le gibier ; et nous ne saurions désobéir au prince, « en ces choses temporelles, sans déplaire à Dieu. »

Enfin il avait une telle soif d'obéissance, que toutes les fois qu'il pouvait le faire sans péché, il préférait s'en rapporter au sentiment d'autrui qu'au sien propre, demandant pour cela conseil au moindre de ses frères. Aussi avait-il grâce pour recommander à ses prêtres la même pratique. « Notre obéissance, leur disait-il (1), ne doit pas se borner seulement à ceux qui ont droit de nous commander, mais elle doit passer plus avant. Car nous nous garderons bien de manquer à l'obéissance qui est d'obligation, si, comme saint Pierre le recommande (2), nous nous soumettons à toute créature humaine pour l'amour de Dieu. Faisons-le donc, et considérons tous les autres comme nos supérieurs ; et pour cela, mettons-nous au-dessous d'eux, et plus bas même que les plus petits, et les prévenons par déférence, par condescendance et par toutes sortes de services. »

C'est ce qu'il faisait toujours lui-même, ayant pour maxime « qu'il était plus expédient de s'accommoder à la volonté des autres que de suivre ses propres sentiments. »

Quel parfait oubli de lui-même, quelle complète immolation du moi ! Cette abnégation personnelle lui rendait l'obéissance douce et facile, et, par un juste retour, l'aidait merveilleu-

1. *Abelly*, Coll., III, 320.

2. *Subjecti igitur estote omni humanæ creaturæ propter Deum* (1 Petr., II, 13).

sement à faire trouver le joug suave et le fardeau léger à ceux sur lesquels il avait à exercer son autorité.

V. — SAINT VINCENT DANS L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ.

Il a eu presque toute sa vie quelque autorité à exercer. A peine âgé de seize ans, il était déjà précepteur des enfants de M. de Commet, et plus tard il fut chargé des emplois les plus importants. Cependant il n'a jamais désiré y être élevé ; bien plus, il a fait souvent les plus grands efforts, soit pour les éviter, soit pour en être déchargé.

C'est ainsi qu'appelé à la cour pour tenir une des places les plus importantes au Conseil de conscience, « il fit toutes les instances qu'il put pour obtenir la grâce, ainsi qu'il disait, d'être dispensé de cette charge. » Ses instances auprès des hommes demeurant sans effet, il s'adressa « incessamment à Dieu, le priant tous les jours qu'il lui plût le délivrer de cet embarras. Et il a dit à une personne de confiance que depuis ce temps-là il n'avait jamais célébré la sainte Messe qu'il ne lui eût demandé cette grâce. » Un moment il put croire qu'il était exaucé, le bruit de sa disgrâce à la cour ayant été répandu. Mais il n'en était rien ; et comme un de ses amis le félicitait de ce que ce bruit ne s'était pas trouvé véritable : « Ah ! misérable que je suis ! répondit-il, je ne méritais pas cette grâce (1) ! »

Quant à la qualité de Supérieur général de sa Congrégation, elle lui fut imposée d'abord par le concours providentiel des circonstances, puis par le pape Urbain VIII dans sa bulle du 12 janvier 1632 précédemment citée, enfin le 22 octobre 1642 par l'Assemblée générale de sa Congrégation, qui, refusant d'abord d'accepter sa démission, l'élut ensuite à l'unanimité pour remplir cette charge. Et c'était pour sa conscience une grande sécurité, car il était convaincu que la disposition la plus fâcheuse dans un supérieur, pour le succès de sa charge, était d'avoir désiré la supériorité et d'y demeurer attaché.

« Celui-là, disait-il (2), ne peut avoir l'esprit de Notre-Seigneur, qui désire commander. Ce divin Sauveur n'est pas

1. *Abelly*, Coll., I, 257.

2. Coll., VIII, 34, 35.

venu en ce monde pour être servi, mais bien pour servir les autres.

« ...Voyez-vous, mes frères, c'est ce maudit esprit d'orgueil qui possède ceux qui désirent être élevés et avoir la direction sur les autres. Je ne saurais mieux exprimer ce déplorable état, sinon en disant que ces personnes-là ont le diable dans le corps ; car le diable, c'est le père de l'orgueil duquel elles sont possédées.

« ... J'ai entendu dire à un des plus saints hommes que j'aie connus (c'est M. le Cardinal de Bérulle), ce que j'ai expérimenté il y a longtemps, ...que cet état de priorité et de direction est si malin, qu'il laisse de soi et de sa nature une malignité, une tache vilaine et maudite ; oui, mes frères, une malignité qui infecte l'âme et toutes les facultés d'un homme. »

Et il ajoutait que « quiconque tend aux charges n'a jamais rien fait qui vaille, et que qui désire conduire ne peut être ni bon inférieur, ni bon supérieur. »

Sans autre ambition que celle de se mettre toujours à la dernière place, notre saint prêtre possédait donc éminemment cette première qualité du bon supérieur. Les autres ne lui faisaient point défaut.

Ces autres qualités, quelles sont-elles ? C'est lui-même qui nous les fait connaître dans les avis si pleins de sagesse et d'esprit surnaturel qu'il donna un jour à l'un de ses prêtres, Antoine Durand, en l'envoyant prendre la conduite d'une de ses maisons. Soigneusement recueillis et mis par écrit aussitôt après, ils sont arrivés jusqu'à nous (1).

La première chose qu'il lui recommandait était « de se vider de lui-même pour se revêtir de Jésus-Christ », afin de s'inspirer dans la conduite, non de l'esprit humain, mais de l'esprit même de Dieu. « Si un supérieur est plein de Dieu, s'il est rempli des maximes de Notre-Seigneur, toutes ses paroles seront efficaces, et il sortira une vertu de lui qui édifiera, et toutes ses actions seront autant d'instructions salutaires qui opéreront le bien dans ceux qui en auront connaissance. » Et le grand moyen qu'il lui indiquait pour arriver à se dépouiller

1. *Abelly*, Coll., III, 491-499.

de lui-même et à ne plus vivre que d'une vie toute divine et surnaturelle, c'est la fidélité à l'oraison, soit pour apprendre à se connaître et à se mépriser, à connaître DIEU et à l'aimer, à connaître Notre-Seigneur et à l'imiter, soit pour demander avec ferveur et obtenir les grâces nécessaires à sa sanctification personnelle et à la conduite des autres.

Nous savons avec quelle perfection saint Vincent a su employer ce moyen si puissant pour se dépouiller de lui-même et se transformer en un autre JÉSUS-CHRIST : « Sacerdos alter Christus. »

« Une autre chose que je vous demande, continuait notre Saint, c'est l'humilité de Notre-Seigneur... Surtout n'ayez point la passion de paraître supérieur,... vous comportant envers ceux avec qui vous allez demeurer, *quasi unus ex illis.* »

C'est ce qu'il pratiquait si bien lui-même, cherchant à s'effacer le plus qu'il pouvait, en s'humiliant en toute occurrence ; ne prenant aucune détermination de quelque importance sans consulter ses confrères, et même parfois prenant l'avis du plus humble de ses frères. « Je confère souvent, écrivait-il le 9 juillet 1650 au supérieur de Sedan (1), avec les frères mêmes, et je prends leurs avis sur les choses qui sont à faire dans leurs offices. » Et le 1er mars 1658, il écrivait au supérieur d'Agde (2) : « Pour moi, j'assemble les miens quand il faut résoudre quelque difficulté de conduite, soit pour les choses spirituelles et ecclésiastiques, soit pour les temporelles. Et quand il s'agit de celles-ci, j'en confère aussi avec ceux qui en prennent le soin. Je prends même avis des frères en ce qui touche le ménage et leurs offices, à cause de la connaissance qu'ils en ont. »

Aussi ne prenait-il jamais le ton du commandement, et au lieu d'intimer des ordres, il se contentait d'exprimer un désir, de donner un conseil, de demander, de prier humblement qu'on voulût bien faire ceci ou éviter cela. Et lorsqu'il était obligé de dire son avis sur quelque affaire, il se gardait bien d'imposer sa manière de voir, mais il proposait simplement ses pensées,

1. Coll., V, 251.

2. Coll., VII, 30, 31.

semblant, pour ainsi dire, les soumettre lui-même au jugement de ceux qui lui demandaient conseil. « Il me semble, disait-il, que l'on pourrait prendre cette affaire de cette manière ; » ou : « Peut-être ferions-nous bien d'agir de cette sorte ; » ou : « Si vous trouviez bon de vous servir de ce moyen, il y a sujet de croire que DIEU le bénirait. »

Il exerçait sur tous ceux qui lui étaient soumis, par lui ou par d'autres, une vigilance très exacte, mais qu'il savait ne pas rendre odieuse. Il se gardait bien surtout de trahir les confidences dont il pouvait être dépositaire au sujet de certains abus à réformer ; et il ne laissait jamais soupçonner, dans les avis qu'il jugeait à propos de donner, de qui il tenait les renseignements qn'il possédait (1).

L'amour sincère et tout surnaturel qu'il portait à tous ceux dont il avait la conduite, lui inspirait à leur égard un dévouement que rien ne pouvait lasser ni rebuter. Et quand il considérait une mesure comme vraiment nécessaire au bien, et par suite voulue de DIEU, rien ne pouvait l'en détourner, quoiqu'il mît à l'exécuter toute la douceur dont il était capable. « Il faut être ferme, disait-il, et non pas rude dans la conduite, et éviter une douceur fade qui ne sert à rien (2). »

Par ce juste mélange de fermeté et de douceur il imitait la divine Sagesse (3), et il avait pour maxime « qu'il faut être ferme et invariable pour la fin, doux et humble pour les moyens, » ajoutant que c'est là « l'âme de la bonne conduite, et que l'un sans l'autre gâte tout (4). »

Cette conduite toujours à la fois douce et ferme, il savait l'adapter aux besoins de chacun, et en varier la forme suivant le caractère et le tempérament de ceux qui étaient en cause. Il excellait particulièrement dans la manière de faire accepter une remontrance ; et son premier biographe dit qu'il savait « assaisonner ce moyen, qui d'ailleurs est un peu amer au goût

1. *Abelly*, Coll., III, 471.

2. Coll., XI, 152.

3. *Attingit à fine usquè in finem fortiter, et disponit omnia suaviter* (Sap., VIII, 1).

4. Coll., IV, 422, 446.

de la nature, avec tant de douceur et de grâce, qu'il a vérifié en lui la parole du Sage : *Meliora sunt vulnera diligentis quàm fraudulenta oscula odientis* (1). »

Il savait attendre le moment favorable, et n'avait garde, pour l'ordinaire, de reprendre les coupables sur-le-champ, leur esprit étant alors troublé par le feu de la passion, et par là même peu disposé à reconnaître le bien-fondé d'une observation. « On ne donne pas médecine, disait-il (2), sans grande nécessité, à ceux qui ont la fièvre. » — Il voyait aussi, dans ce retardement, l'avantage d'avoir ainsi le temps de consulter Dieu sur les moyens de rendre la correction plus utile et plus salutaire. « Ayant une fois à donner quelque avertissement à une personne assez fautive et assez difficile à recevoir correction, il fit trois jours de suite son oraison mentale sur ce sujet. »

Quand enfin il jugeait le moment opportun, il commençait par « témoigner quelque estime de la personne qu'il voulait avertir. Il la louait même de quelque bonne qualité qu'il reconnaissait en elle, et par ce moyen il s'insinuait dans son cœur.

« Ensuite, il lui faisait voir sa faute dans toute son étendue, faisant remarquer, autant qu'il était nécessaire, les circonstances de la personne, du lieu, du temps et autres semblables.

« Puis il y apportait le remède. Pour le faire recevoir plus volontiers, il se mettait toujours de la partie, et selon que l'espèce de la faute le requérait, il disait : « Monsieur ou mon « frère, nous avons besoin, vous et moi, de travailler à acqué- « rir l'humilité, de nous exercer à la patience, de pratiquer « l'exactitude », et ainsi des autres vertus qu'il voulait recommander (3). »

Quand on n'avait pas tenu compte de ses recommandations, il se contentait souvent de dire : « Peut-être que si vous aviez fait cela, en la manière que je vous avais prié, Dieu y aurait donné sa bénédiction. » Ou bien : « Il me semble, Monsieur, que j'entrevois dans votre retardement l'ombre de la désobéissance (4). »

1. *Abelly*, Coll., III, 470 ; Prov., XXVI, 6.
2. *Abelly*, Coll., II, 412.
3. *Abelly*, Coll., III, 470, 471.
4. *Abelly*, Coll., III, 259, 473.

Mais rien ne pouvait le détourner de l'accomplissement parfois si pénible de ce devoir, sachant qu'au jour du jugement Dieu lui en demanderait compte. « Il faudra rendre compte à Dieu, dit-il un jour à ses prêtres,... si l'on a averti des manquements quand il le fallait, et dans l'esprit qu'il le fallait, de douceur, d'humilité et de charité; gardant ces circonstances : la première fois, grande bonté et douceur, prenant bien son temps; la deuxième, avec un peu plus de sévérité et de gravité, mais néanmoins accompagnées de douceur, se servant de prières amoureuses et remontrances pleines de bonté; la troisième avec zèle et chaleur,... témoignant même ce que l'on sera obligé de faire (1). »

Il ne reprenait jamais nommément en public, à moins que faute et le coupable ne fussent également connus.

Dans certains cas cependant, il jugeait bon de donner un avertissement général, même pour une faute qui n'était le fait que d'un seul, mais sans désigner ni laisser deviner celui qui l'avait commise. Voici ce qu'il écrivait à ce sujet au supérieur de Sedan, le 16 août 1650 :

« En deux ou trois cas, on doit avertir la Communauté de la faute d'un seul : 1° quand le mal est si invétéré en celui qui en est coupable, qu'on juge qu'un avertissement particulier lui serait inutile... 2° quand ce sont des esprits faibles, qui ne peuvent porter une correction, pour douce qu'elle soit, bien qu'au reste ils soient bons ; 3° lorsqu'il y a danger que d'autres se laissent aller à la même faute, si on ne la reprend. Hors cela, Monsieur, je pense que l'avertissement se doit faire à la personne seule (2). »

L'administration spirituelle de sa double Communauté ne lui faisait point oublier le soin du temporel. Un jour qu'il donnait quelques conseils à l'un de ses prêtres récemment nommé supérieur, un frère vint l'interrompre pour l'entretenir de certaines affaires matérielles. Reprenant ensuite son entretien, il dit au nouveau supérieur : « Vous voyez, Monsieur, comme des choses de Dieu, dont nous parlions à présent, il me faut

1. Coll., VIII, 35.

2. Coll., V, 260.

passer aux affaires temporelles. De là vous devez connaître qu'il appartient au supérieur de pourvoir non seulement aux choses spirituelles, mais qu'il doit aussi étendre ses soins aux choses temporelles. Car, comme ceux qu'il a à conduire sont composés de corps et d'âme, il faut aussi qu'il pourvoie aux besoins de l'un et de l'autre [1]. »

Le bon et saint supérieur y pourvoyait si bien qu'il ne laissait rien en souffrance. Tout en animant les siens, par sa parole et par son exemple, au travail de leur propre perfection et au zèle du salut des âmes, il faisait valoir de son mieux le peu de bien qu'ils possédaient, et il en ménageait les revenus avec le plus grand soin.

Avec l'esprit d'organisation qui lui était propre, il répartissait le soin du temporel entre les divers officiers qu'il avait créés à cet effet, sans toutefois s'en désintéresser lui-même. Il faisait rendre compte exactement à chacun, en temps opportun, de sa gestion, et ne souffrait pas qu'on entreprît rien d'important sans lui en parler. Et lorsque quelqu'un y manquait, il lui retirait sa charge pour la donner à un autre.

« Il prenait connaissance des moindres choses comme des plus grandes, dit Abelly [2], et il voyait de temps en temps les comptes du petit rapport de la basse-cour de Saint-Lazare. Il veillait à tout, prenait soin de tout, et conférait de tout, même des arbres et des fruits du jardin, afin que rien ne périt ou se dissipât faute de prévoyance et de ménagement. »

Il veillait aussi à ce que les provisions se fissent en temps et lieux favorables, pour que les denrées achetées fussent de meilleure qualité, et la dépense moins considérable.

Mais tout en évitant avec le plus grand soin toute dépense tant soit peu superflue, il savait se montrer saintement prodigue quand il fallait satisfaire aux exigences de la charité. Aussi voulait-il qu'on procurât aux malades tout ce que réclamait leur état, « recommandant aux infirmiers d'en avoir grand soin, et aux supérieurs des maisons de n'épargner ni peine, ni dépense pour les soulager. »

Voici le témoignage qu'en a rendu un de ses prêtres : « J'ai

1. *Abelly*, Coll., III, 498.

2. Coll., III, 486.

éprouvé moi-même, dit-il (1), la charité qu'il avait pour les malades, pendant deux grandes maladies que j'ai eues en la maison de Saint-Lazare..... Il ne voulait pas qu'il manquât rien aux malades... Je lui ai souvent ouï dire qu'il faudrait vendre jusqu'aux calices pour les assister ; et quand il les venait voir, il s'informait secrètement d'eux du soin qu'on en avait. »

S'il faisait un si bon emploi des biens confiés à son administration, il ne prenait pas moins garde de ne jamais dépenser inutilement la plus petite partie de son temps, de ce temps qui nous est donné comme une monnaie précieuse pour acheter la bienheureuse éternité.

Tous ses instants étaient partagés entre la prière et le travail de la charité, auquel il sacrifiait chaque jour les deux heures de récréation qu'il accordait aux siens, et même une bonne partie de la nuit. Et dans l'expédition des affaires, tout en donnant à chacune le temps nécessaire, il savait couper court avec les discours ou digressions inutiles, disant souvent : « Çà ! revenons au sujet ; concluons ; voyons ce qui reste. Monsieur, ou Madame, avez-vous agréable que nous achevions ? » — C'est grâce à cette parcimonie dans l'emploi de son temps qu'il a pu entreprendre et mener à bonne fin un nombre si prodigieux d'œuvres charitables, et que, suivant le mot de Mademoiselle de Lamoignon, « il a fait plus de bien à lui seul que vingt autres saints n'en ont fait ensemble. »

L'immolation volontaire de lui-même, qui remplissait toute sa vie, le rendait donc agréable au Ciel et utile à la terre ; et cette hostie vivante et sainte se consumait sans cesse et sans réserve, non seulement à la gloire de Dieu, *Hostiam viventem, sanctam, Deo placentem* (2), mais encore au profit du prochain : *Ego autem libentissimè impendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris* (3).

1. *Abelly*, Coll., III, 231.
2. Rom., XII, 1.
3. 2 Cor., XII, 15.

CHAPITRE SIXIÈME.

SAINT VINCENT DE PAUL MODÈLE DU PRÊTRE DANS L'EXERCICE DE SON SACERDOCE.

Le prêtre exerce son sacerdoce toutes les fois qu'il s'acquitte de ses fonctions de médiateur entre Dieu et les hommes. C'est là, en effet, comme nous l'enseigne l'Ange de l'École (1), l'office qui lui est propre : « Propriè officium sacerdotis est esse mediatorem inter Deum et populum. »

Médiateur entre Dieu et les hommes, il est tour à tour le député des hommes auprès de Dieu, et le député de Dieu auprès des hommes. A Dieu il rend, au nom et de la part des hommes, les hommages dus à sa divine Majesté. Aux hommes il porte, au nom et de la part de Dieu, les grâces de sanctification qui leur sont nécessaires pour atteindre leur fin.

Saint Vincent de Paul, par la perfection avec laquelle il s'est acquitté de ce double rôle, nous apparaît encore ici comme le modèle du bon et saint prêtre.

I. — SAINT VINCENT MÉDIATEUR DES HOMMES AUPRÈS DE DIEU.

Comme il n'y a qu'un seul Dieu, il n'y a aussi entre Dieu et les hommes qu'un seul médiateur, Jésus, cet homme-Christ ou oint de la divinité, c'est-à-dire l'homme-Dieu : *Unus enim Deus, unus et mediator Dei et hominum, homo Christus Jesus* (2).

Mais le prêtre étant un autre Jésus-Christ, « sacerdos alter Christus, » et son sacerdoce une participation au sacerdoce de l'Homme-Dieu, il est aussi, comme lui, mais par lui, avec lui et en lui, médiateur entre le Ciel et la terre. Il sert donc d'inter-

1. *Summ. th.*, 3ª, q. 22, a. 1.

2. 1 Tim., II, 5.

médiaire aux hommages qui montent de la terre au Ciel, comme aux grâces qui descendent du Ciel sur la terre.

Or, quels sont les hommages auxquels DIEU a droit de la part des hommes ?

L'homme est une créature coupable et indigente. Créature, il doit tout à son Créateur qui a sur lui un domaine souverain. Il faut qu'il reconnaisse ce souverain domaine, c'est-à-dire qu'il adore son Créateur, qu'il le loue de ses perfections divines, qu'il l'aime comme l'exigent ses amabilités infinies, qu'il reconnaisse tenir de sa main libérale tout ce qu'il a comme tout ce qu'il est, et qu'il le remercie de ces bienfaits tout gratuits, auxquels il n'avait aucun droit.

Coupable, l'homme sent le besoin de se réconcilier avec le DIEU qu'il a offensé. Il faut donc qu'il fasse appel à sa miséricorde en implorant son pardon, et qu'il satisfasse à sa justice en lui offrant une satisfaction.

Enfin, créature indigente, l'homme ne peut se suffire à lui-même, il a besoin de secours que les autres créatures sont impuissantes à lui donner. Il faut donc qu'il tende vers DIEU des mains suppliantes, pour obtenir de lui ce qui lui est nécessaire.

L'homme doit donc à DIEU l'hommage de ses adorations, de ses louanges, de ses bénédictions, de son amour, de sa reconnaissance, de son repentir sincère et efficace, et de ses prières.

L'ensemble de ces hommages constitue le culte ; extérieur ou purement intérieur, suivant qu'il est ou non exprimé au dehors par des signes sensibles ; privé ou public, suivant qu'on en produit les actes en son nom propre ou au nom de la communauté qu'on représente.

L'homme, composé de corps et d'âme et appelé à vivre en société, doit à DIEU les hommages d'un culte non seulement intérieur et privé, mais encore extérieur et public. Et comme tous les membres de la communauté n'ont pas toujours la possibilité, ou la facilité, ou la volonté de vaquer aux exercices de ce culte extérieur et public, il est nécessaire que quelques-uns d'entre eux soient désignés pour les présider et les représenter tous, pour stimuler, régulariser ou suppléer leur bonne volonté.

Voilà pourquoi Notre-Seigneur, en fondant son Église, y a

institué un culte public, et a chargé ceux qu'il a honorés d'une participation plus ou moins complète à son propre sacerdoce, d'en présider ou d'en remplir les fonctions.

Ces fonctions du culte public sont tous les actes religieux faits au nom et par ordre de l'Église, et réglés par sa sainte liturgie, mais principalement la célébration du saint sacrifice de la Messe et la récitation de l'Office divin.

Saint Vincent de Paul s'acquittait de l'une et de l'autre avec une perfection qui doit nous servir de modèle.

1° LA RÉCITATION DE L'OFFICE DIVIN.

Et d'abord, il apportait à la récitation du bréviaire tout le respect, toute l'attention et toute la dévotion dont il était capable, « dignè, attentè ac devotè, » persuadé qu'en célébrant ainsi les louanges de DIEU il remplissait l'office même des anges : « Certò scimus nos laudes divinas tunc celebrare, ideòque officio fungi angelorum (1). »

« C'était principalement en la célébration publique des divins Offices, dit Abelly (2), que la dévotion de ce grand serviteur de DIEU paraissait avec une édification toute singulière des assistants. Lorsqu'il pouvait assister au chœur pour chanter ou psalmodier, il le faisait avec un grand recueillement d'esprit, en sorte qu'on le voyait comme tout ravi et élevé en DIEU.

« Il recommandait aussi souvent à sa Communauté de s'acquitter de ce devoir envers DIEU avec respect et sentiment de piété, d'aller posément, de tenir les yeux baissés ou arrêtés sur le bréviaire ou le diurnal, sans regarder ni d'un côté ni d'un autre. Et quoiqu'il eût un cœur tout rempli de mansuétude, il ne pouvait néanmoins souffrir les moindres fautes qui se commettaient dans les divins Offices ; comme au contraire il ne pouvait assez témoigner sa joie, quand on faisait cette action en la manière qu'il convient. »

Un autre témoignage contemporain (3) fait connaître la rigueur qu'il déployait lorsqu'on ne s'acquittait pas de ce devoir avec assez de religion. « Bien que ses répréhensions fussent

1. Reg. Com., X, 5.

2. Coll., III, 99, 100.

3. *Abelly*. Coll., II, 418, 419.

toujours accompagnées d'une extrême charité et support, toutefois, lorsqu'il reprenait les manquements que l'on commettait à l'Office divin, il semblait reprendre un nouvel esprit; et, s'enflammant d'un saint zèle, il parlait avec tant de vigueur et de force, qu'il imprimait dans nos cœurs la crainte et le respect de la majesté de DIEU, comme un caractère qui y demeurait à jamais ineffaçable. Il voulait qu'on y observât jusqu'aux moindres cérémonies marquées. »

Lui-même était fidèle à observer les plus petites rubriques. « Quand il devait célébrer l'Office solennellement, il avait grand soin de se faire instruire de tout ce qu'il y avait de propre et particulier à observer, selon que requérait la solennité de la fête. Et en ses dernières années, il s'humiliait beaucoup de ce que ses incommodités ne lui permettaient pas de faire tout à fait les génuflexions qui sont prescrites par l'ordre de l'Église.

« Sa dévotion ne paraissait pas seulement en la célébration publique des Offices divins, mais aussi en la récitation particulière qu'il en faisait, toujours dans une posture humble et respectueuse, la tête nue et les genoux en terre ; excepté les deux ou trois dernières années de sa vie, qu'il était obligé, à cause de ses grandes incommodités, de réciter son bréviaire assis, ne le pouvant plus faire autrement. »

Et il continua ainsi jusqu'à sa mort, car on ne put jamais le décider à voir, dans ses infirmités si multiples et si douloureuses, une raison suffisante de dispense.

« Comme on sut à Rome la longue et dangereuse maladie de Monsieur Vincent, et qu'il continuait toujours, dans cet accablement de douleurs et d'affaires, à dire son bréviaire, Notre Saint Père le Pape Alexandre VII, connaissant combien la conservation de ce grand serviteur de DIEU était importante à toute l'Église, lui fit expédier un bref apostolique pour l'en dispenser, sans qu'il en sût rien... Mais toutes ces bonnes précautions arrivèrent trop tard ; elles trouvèrent la victime consommée (1). » Comme le psalmiste, il n'avait cessé ici-bas qu'avec la vie de chanter les louanges du Seigneur : *Cantabo Domino in vitâ meâ : psallam Deo meo quamdiù sum* (2).

1. *Abelly*, Coll., I, 363, 364.

2. Ps., CIII, 33.

2° LA CÉLÉBRATION DU SAINT SACRIFICE DE LA MESSE.

Sa dévotion ne se montrait pas moins grande dans la célébration du saint Sacrifice de la Messe, qui procure à DIEU tant de gloire, aux bienheureux tant de joie, à l'Église tant de profit, aux vivants un si puissant secours, aux défunts le repos éternel, et au prêtre lui-même tous les biens dont il est la source : « Quandò sacerdos celebrat, Deum honorat, angelos lætificat, Ecclesiam ædificat, vivos adjuvat, defunctis requiem præstat, et sese omnium bonorum participem efficit (1). »

Il s'y préparait avec le plus grand soin, non seulement par l'heure d'oraison mentale qui ouvrait chacune de ses journées, mais encore par un exercice spécial, « y employant un temps raisonnable, sans en être détourné par la multitude des affaires qu'il avait, et assez souvent il se confessait. »

Aussi apportait-il à une action si sainte une ferveur toujours nouvelle qui lui faisait éviter le funeste écueil de la routine. C'est la grâce qu'il sollicitait, le 25 avril 1648, pour deux de ses sujets récemment ordonnés prêtres : « Je rends grâces à DIEU, écrit-il à leur supérieur immédiat, de la nouvelle dignité de MM. Constantin et Manceau. Saluez-les de ma part et leur dites, s'il vous plaît, que j'ai prié et prierai encore Notre-Seigneur qu'il leur donne toujours de *nouvelles dispositions* pour le sacrifice, et la grâce de *ne l'offrir jamais par coutume* (2). »

En célébrant, « il prononçait toutes les paroles de la sainte Messe fort intelligiblement, et d'une façon si dévote et si affectueuse, que l'on voyait bien que son cœur parlait par sa bouche... C'était d'un ton de voix médiocre, ni trop lent, ni trop hâté, mais convenable à l'action. »

Son attention redoublait avec sa dévotion quand il récitait le saint Évangile, surtout dans les endroits qui rapportent les paroles mêmes prononcées par Notre-Seigneur, et généralement précédées de ces mots : *Amen, amen dico vobis.* « Il se rendait très attentif aux paroles qui suivaient, comme étonné de cette double affirmation que le DIEU même de vérité employait ; et reconnaissant qu'il y avait du mystère, et que la

1. 4 Imit., V, 3.
2. Coll., V, 83.

chose était d'une grande importance, il témoignait par un ton de voix encore plus affectif et dévot la prompte soumission de son cœur. Il semblait sucer le sens des passages de l'Écriture comme un enfant le lait de sa mère, et en tirait la moelle et la substance pour en sustenter et nourrir son âme ; ce qui faisait qu'en toutes ses actions et paroles il paraissait tout rempli de l'esprit de Jésus-Christ.

« Quand il se tournait vers le peuple, c'était avec un visage fort modeste et serein ; et par le geste qu'il faisait, ouvrant les mains et étendant les bras, il donnait à connaître la dilatation de son cœur, et le grand désir qu'il avait que Jésus-Christ fût en chacun de ceux qui étaient présents. »

On ne pouvait assister à sa Messe sans être frappé de son maintien, du ton de sa voix, de tout son extérieur qui révélait les sentiments de piété dont son cœur était alors rempli. Aussi ceux mêmes qui ne le connaissaient pas, après l'avoir vu à l'autel, s'écriaient avec admiration : « Mon Dieu ! que voilà un prêtre qui dit bien la Messe! Il faut que ce soit un saint homme.» D'autres disaient « qu'il leur semblait voir un ange à l'autel. ».

C'est qu'il était tout pénétré du double rôle de prêtre et de victime qu'il remplissait alors. Comme prêtre, il offrait à Dieu, en union avec Jésus-Christ son Fils, Prêtre éternel selon l'ordre de Melchisédech, les hommages de l'Église en même temps que ses besoins. De là ce port grave et majestueux, qui lui donnait à l'autel quelque chose de surhumain.

Comme victime, il s'immolait avec l'Agneau de Dieu, se considérant comme lui chargé de tous les péchés des hommes. De là cette attitude si humble, semblable à celle d'un criminel devant son juge, que l'on remarquait en lui, particulièrement lorsqu'il récitait le *Confiteor* et les autres paroles de la sainte liturgie qui expriment des sentiments de contrition ou d'humilité. Il avait une dévot on spéciale au *Nobis quoque peccatoribus*, et c'est à ce passage de la Messe qu'il priait ceux dont il sollicitait les suffrages de vouloir bien se souvenir de lui : « Je les supplie de se souvenir de moi, écrivait-il le 25 avril 1648, quand ils prononceront *Nobis quoque peccatoribus*, comme du plus grand pécheur qui soit sur la terre (1). »

1. Coll., V, 83.

Il aimait beaucoup à s'unir, dans ce rôle de victime, à la grande Victime du Calvaire, et il recommandait cette pratique à ses prêtres comme un moyen de célébrer les saints mystères avec plus de ferveur et de profit. « Ce n'est pas assez, leur disait-il (1), que nous célébrions la Messe ; mais nous devons aussi offrir ce sacrifice avec le plus de dévotion qu'il nous sera possible, selon la volonté de Dieu, *nous conformant*, autant qu'il est en nous, avec sa grâce, *à Jésus-Christ s'offrant lui-même*, lorsqu'il était sur la terre, *en sacrifice à son Père éternel*. Efforçons-nous donc, Messieurs, d'offrir nos sacrifices à Dieu *dans le même esprit que Notre-Seigneur* a offert le sien, et autant que notre pauvre et misérable nature le peut permettre. »

C'est ainsi qu'il se conformait à la recommandation que lui avait faite le pontife au jour de son ordination sacerdotale : *Imitamini quod tractatis* (2) ; comme l'Église se plaît à le reconnaître dans la secrète du jour de sa fête : « Deus qui beato Vincentio, divina quotidiè celebranti mysteria, tribuisti *quod tractabat imitari*, etc. (3). »

Sa Messe terminée, il consacrait un temps considérable à l'action de grâces, pendant laquelle, quand il le pouvait, il servait une ou deux autres Messes ; la piété avec laquelle il remplissait ces humbles fonctions édifiait tous les assistants. Cette pratique que ni l'âge, ni les infirmités, ni la multitude de ses occupations n'étaient capables de lui faire omettre, il la recommandait aussi à ses prêtres, leur disant qu'ils ne devaient point souffrir que devant eux un laïque s'acquittât de ce ministère. « Car, leur disait-il, n'ayant le droit de le faire qu'en cas de nécessité, c'est un sujet de honte, à un ecclésiastique qui a le caractère pour le service des autels, qu'en sa présence ceux qui ne l'ont pas fassent son office (4). »

La haute idée qu'il avait de l'excellence du saint Sacrifice de la Messe et des fruits qu'il procure à ceux qui le célèbrent dignement, le rendait fort exact à monter chaque jour à l'autel, même pendant ses voyages. « On ne sait point, dit Abelly (5),

1. *Abelly*, Coll., III, 103.
2. Pontif. Rom., *In ordin. presb.*
3. Miss. pr. Congr. Miss., 19 Jul.
4. *Abelly*, Coll., III, 106.
5. Coll., III, 105.

qu'il ait jamais manqué à la célébration de ce saint Sacrifice tant qu'il a pu se tenir debout ; car ses indispositions ordinaires ne l'en empêchaient pas. Et souvent il allait à l'autel, aussi bien qu'à l'oraison, avec la fièvre, qu'il appelait ordinairement sa petite fiévrotte. »

Son exemple et la règle par laquelle il a rendu cette pratique obligatoire, tant pour ses prêtres (1) que pour ceux de sa conférence du mardi (2), n'ont pas peu contribué à la faire passer dans les pieux usages du clergé de France. Et ce ne fut pas là une des moindres victoires remportées par notre Saint sur l'influence de l'erreur janséniste.

C'est ainsi que, dans tous les actes religieux faits au nom et par l'ordre de l'Église, mais principalement dans la célébration de la sainte Messe et de l'Office divin, saint Vincent de Paul s'acquittait dignement de son office de médiateur des hommes auprès de Dieu.

II. — SAINT VINCENT MÉDIATEUR DE DIEU AUPRÈS DES HOMMES.

C'est par l'exercice de l'apostolat que le prêtre remplit ses fonctions de médiateur de Dieu auprès des hommes, « in quantùm, scilicet, divina populo tradit », dit saint Thomas (3). Car nous sommes les ministres de Jésus-Christ pour dispenser en son nom les trésors de grâces dont il nous fait les dépositaires, *ministros Christi et dispensatores mysteriorum Dei* (4), et nous avons l'honneur de lui servir d'auxiliaires dans la grande œuvre de la rédemption des hommes, *Dei enim sumus adjutores* (5).

C'est pour cela qu'il nous envoie, comme son Père l'a envoyé : *Sicut misit me Pater, et ego mitto vos* (6). La mission est la

1. « Sacerdotes... quotidiè, nisi quid obstet, missam celebrabunt (Reg. Com., X, 6). »

2. « Les prêtres célébreront la sainte Messe tous les jours, autant qu'ils le pourront faire commodément (*Règlement pour les ecclésiastiques de la Conférence de Saint-Lazare, ou Assemblée des mardis*, 1633). »

3. *Summ. th.*, 3 a, q. 22, a. 1.

4. 1 Cor., IV, 1.

5. 1 Cor., III, 9.

6. Joann., XX, 21.

même. Il est venu ici-bas pour sauver les hommes et procurer ainsi la gloire de son Père; et nous sommes prêtres pour glorifier DIEU en travaillant au salut de nos frères.

Pour atteindre efficacement ce but, outre le caractère sacré que nous confère l'ordination, nous devons avoir une mission vraiment divine, c'est-à-dire être envoyés par les pasteurs légitimes, et joindre à la science et à la sainteté que suppose cette mission, le zèle qui nous permet de nous en acquitter avec fruit.

L'apostolat de saint Vincent de Paul réunit à un rare degré toutes ces conditions, et voilà pourquoi il fut si fécond. On sait déjà quels étaient sa piété et son savoir; et l'on va voir quel fut son zèle, et comment il s'exerça toujours dans la sphère d'action que DIEU lui-même lui avait tracée.

« Tour à tour précepteur de la jeunesse, pasteur des âmes, missionnaire des campagnes, aumônier de religieuses, fondateur, supérieur et directeur d'associations charitables, enfin homme de conseil dans la distribution des charges ecclésiastiques, il remplit, durant sa longue et sainte vie, presque tous les ministères que se partage le clergé d'un diocèse (1). » Et voilà pourquoi il n'est aucun prêtre à qui il ne puisse servir de modèle.

Or, à chacun de ces emplois, saint Vincent n'a été appliqué que par l'ordre de la divine Providence, et par suite pour chacun d'entre eux il a eu, avec une mission légitime, les grâces d'état qui l'accompagnent toujours.

Loin de chercher à s'ingérer de lui-même dans aucune charge, il ne voulait jamais, suivant son expression favorite, *enjamber* sur la divine Providence, mais il se contentait de la *côtoyer* fidèlement. Il laissait toujours à DIEU l'honneur de l'initiative et ne voulait pour lui d'autre rôle que celui de suivant.

Sa grande vertu, dit Abelly (2), « était de se tenir continuellement dans une entière et absolue dépendance de DIEU, et de se soumettre fidèlement et parfaitement à tout ce qu'il voyait lui être agréable. »

---

1. Lettre pastorale de Mgr Dabert, évêque de Périgueux, du 6 septembre 1883.

2. Coll., III, 315.

« Laissons-nous donc conduire par notre Père qui est aux cieux, écrivait-il à l'un des siens le 24 octobre 1659, et tâchons sur la terre de n'avoir qu'un même vouloir et non-vouloir avec lui (1). »

« Dans cette dépendance, il n'entreprenait jamais rien par lui-même ; et il a fallu que la divine Providence l'ait engagé aux œuvres qu'il a faites, ou par l'autorité de ceux qu'il regardait comme ses supérieurs, ou par les conseils et les persuasions des personnes dont il respectait la vertu, ou enfin par la nécessité des occasions qui lui faisaient connaître la volonté de Dieu, volonté qu'il faisait toujours profession de suivre, et qu'il ne voulait jamais prévenir (2). »

Admirable modèle, exemple que nous devrions toujours suivre, pour ne point aspirer aux charges vers lesquelles nous porteraient certaines vues d'intérêt ou d'ambition, pour ne point mettre en œuvre les moyens humains qui pourraient nous les procurer. Après avoir fait connaître à nos supérieurs nos attraits comme nos aptitudes, sachons attendre que, par leur organe ou toute autre voie providentielle, Dieu daigne nous faire connaître ce qu'il veut faire de nous et par nous. Nous nous donnerons à lui pour seconder alors ses desseins, comme saint Vincent, avec tout le zèle dont nous serons capables.

Le saint prêtre, en effet, était rempli de zèle. Et comment en eût-il été autrement ? Son cœur, brûlant d'amour pour Dieu et pour le prochain, ne pouvait que désirer avec ardeur que Dieu fût glorifié et que le prochain fût sauvé. « Si l'amour de Dieu est un feu, disait-il (3), le zèle en est la flamme ; si l'amour est un soleil, le zèle en est le rayon. Le zèle est ce qu'il y a de plus pur dans l'amour de Dieu. »

Ce zèle qui fait le bon et saint prêtre, il en puisait les ardeurs à sa source même, dans le cœur de Jésus le souverain Prêtre, dans ce cœur qui a tant aimé les hommes, qu'il n'a pas craint de s'immoler pour les arracher à l'enfer et leur mériter le ciel.

1. Coll., XI, 142.
2. *Abelly*, Coll., III, 273.
3. Coll., VIII, 519.

« Quel excès de charité, disait-il un jour à ses prêtres...! Où est-ce que l'on trouvera une charité si admirable et si excessive ? Il n'y a que le Fils de DIEU qui en soit capable... Oui, c'est cet amour qui l'a crucifié et qui a produit cet ouvrage merveilleux de notre rédemption. Oh ! Messieurs, si nous avions une étincelle de ce feu sacré qui embrasait le cœur de JÉSUS-CHRIST, demeurerions-nous les bras croisés, et délaisserions-nous ceux que nous pouvons assister ? Non, certes, car la vraie charité ne saurait demeurer oisive, ni nous permettre de voir nos frères et nos amis dans le besoin sans leur manifester notre amour... C'est le propre du feu d'éclairer et d'échauffer, et c'est aussi le propre de l'amour de se communiquer (1). »

Puisée à cette source divine, l'*ardeur* de son zèle ne connaissait point de bornes. Le bien qu'il avait fait ne lui semblait rien auprès de celui qui restait à faire en d'autres endroits ; et lorsqu'il rentrait de mission, il lui semblait, selon ses propres expressions, « que les portes de la ville allaient tomber sur lui et l'écraser », pour le punir de ne pas porter le même secours à tant d'autres âmes qui en avaient autant besoin (2).

Aussi ne cessa-t-il de s'employer à l'œuvre du salut des âmes et de s'y dépenser sans mesure, jusque dans ses dernières années. Et alors il portait une sainte envie aux travaux de ses enfants. « Je ne vous écris qu'un mot, disait-il à l'un des siens le 17 octobre 1654 (3), pour vous témoigner la joie de mon cœur au sujet des bénédictions extraordinaires que DIEU vient de donner à vos travaux, et des miracles que vous avez faits dans votre mission. Certes, Monsieur, je ne puis me retenir : il faut que je vous dise tout simplement que cela me donne de nouveaux et de si grands désirs de pouvoir, parmi mes petites infirmités, aller finir ma vie auprès d'un buisson, en travaillant dans quelque village, qu'il semble que je serais bien heureux s'il plaisait à DIEU de me faire cette grâce. »

La France était trop étroite pour contenir les ardeurs de son zèle, et ses désirs allaient bien loin au-delà des mers. « Ah !

1. *Abelly*, Coll., III, 152, 153.
2. *Abelly*, Coll., I, 139.
3. *Abelly*, Coll., XI, 109.

misérable que je suis ! s'écriait-il (1), je me suis rendu indigne, par mes péchés, d'aller rendre service à DIEU parmi les peuples qui ne le connaissent point. Qu'heureuse, oh ! qu'heureuse est la condition d'un Missionnaire qui n'a point d'autres bornes de ses missions et de ses travaux que la terre habitable ! » Et en 1648, en envoyant à Madagascar un de ses prêtres, M. Nacquart, destiné à en être le premier missionnaire, il souhaitait ardemment qu'il lui eût été possible d'aller partager ses travaux. « Il n'y a condition que je souhaitasse plus fort sur la terre, s'il m'était permis, que celle de vous aller servir de compagnon (2). »

Plus qu'octogénaire, ce prêtre si zélé conservait encore et nourrissait dans son cœur ces saints désirs qu'il s'efforçait d'inspirer aux siens. « Oui, Messieurs, leur disait-il le 17 juin 1657, il faut que nous soyons tout à DIEU et au service du public, nous donner à DIEU pour cela, nous consumer pour cela, donner nos vies pour cela, nous dépouiller, par manière de dire, pour le revêtir ; du moins désirer être dans ces dispositions, si nous n'y sommes déjà, être prêts et disposés pour aller et venir où il plaira à DIEU, soit aux Indes ou ailleurs ; enfin nous exposer volontiers pour le service du prochain, pour amplifier l'empire de JÉSUS-CHRIST dans les âmes. Et moi-même, quoique vieux et âgé comme je suis, néanmoins je ne dois pas laisser d'avoir cette disposition en moi, voire même de passer aux Indes, afin d'y gagner des âmes à DIEU, encore bien que je dusse mourir par le chemin ou dans le vaisseau (3). »

Le zèle de saint Vincent était donc bien *ardent ;* mais il n'était pas moins *sage* et *éclairé*, toujours conforme aux règles de la *prudence* et de la *discrétion*.

Ses démarches, ses décisions, ses conseils, ses exhortations étaient toujours inspirés par les lumières d'une saine théologie. Son enseignement était exempt de toute erreur dogmatique, et sa morale tenait un juste milieu entre les exagérations d'un rigorisme étroit et les funestes concessions d'une doctrine relâchée.

1. *Abelly*, Coll., II, 119.
2. *Abelly*, Coll., II, 205.
3. Coll., VIII, 233.

Mais ce qui distingue surtout la manière dont il se donnait à l'exercice des œuvres de zèle, c'est le bon sens pratique qui y présidait, ce soin intelligent qu'il prenait des plus petits détails sans perdre de vue l'ensemble.

Il avait une facilité étonnante pour passer des plus hautes conceptions aux détails et aux soucis de la vie quotidienne ; mais il savait discerner avec un sens exquis ce qui était possible de ce qui ne l'était pas, et ne demander à chacun que ce dont il était capable. « Personne ne sut mieux, que le bien ne se fait pas dans les nuages, à cent coudées au-dessus du sol, mais sur terre, et parfois bien terre-à-terre ; qu'il ne se fait pas en général, mais en particulier et avec précision ; qu'il ne se fait pas en bloc, mais par le menu (1). »

De là ce talent exceptionnel d'organisation dans les œuvres de charité, sur lequel on reviendra dans la seconde partie de cet ouvrage.

La *prudence* et la *discrétion* qu'il apportait toujours dans l'exercice de son zèle lui faisaient préférer parfois renoncer à certaines bonnes œuvres, plutôt que de se mettre dans l'impossibilité d'en faire de plus grandes, ou de travailler plus longtemps. Dans ce but, il faisait tout pour ne point s'exposer à voir compromettre, même par des calomnies, l'honneur de son sacerdoce, ni s'aliéner certaines volontés avec lesquelles l'apôtre est obligé de compter. « Il avait, dit Abelly (2), une merveilleuse déférence pour toutes les personnes constituées en charge ou en dignité, soit ecclésiastique soit séculière. En sorte que, si quelqu'un n'avait pas agréables ses services, comme un seigneur en sa terre, un curé en sa paroisse, ou un évêque en son diocèse, il n'avait jamais recours à d'autres plus puissants pour les faire fléchir à ce qu'il désirait faire, quoique ce fût chose juste et raisonnable ; il aimait mieux laisser un bien à faire que de le faire contre leur volonté. »

Car dans cette volonté il voyait celle de Dieu, contre laquelle, ou en dehors de laquelle, il ne voulait rien entreprendre. C'est ce qu'il écrivait à Mademoiselle Legras en décembre 1648 : « Craignez seulement la pensée *de faire plus* que vous ne faites

1. *S. Vincent de Paul*, par l'abbé Boudignon, 2e édit., p. 432, 433.
2. Coll., III, 156.

et *que Dieu ne vous donne le moyen de faire....* La pensée contraire me fait trembler de peur, parce qu'elle me semble un crime aux enfants de la Providence (1). »

Il se tenait lui-même et tenait les autres en garde contre l'écueil si dangereux d'un zèle moins discret. « C'est une ruse du diable, écrivait-il le 7 décembre 1620, dont il trompe les bonnes âmes, que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire ; et l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire, afin que l'on le fasse persévéramment et longuement. Faites donc ainsi et vous agirez selon l'esprit de Dieu (2). »

Le zèle de saint Vincent était aussi *pur* et *désintéressé,* ayant pour principe la divine charité, et ne cherchant, dans ses travaux apostoliques, que la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Il pensait que tout autre motif ne tendait à rien moins qu'à ruiner le véritable zèle, et il disait que « le zèle qui sort hors l'enclos de la charité n'est plus zèle (3). »

Sans aucune vue d'intérêt ni d'ambition, il ne désirait que le bien, et loin de s'attrister quand ce bien était procuré par d'autres ouvriers évangéliques, il s'en réjouissait sincèrement.

« Monsieur Vincent, dit un témoignage contemporain rapporté par Abelly (4), s'est toujours réjoui quand il entendait les grands fruits et progrès que faisaient les autres Communautés ; et bien loin d'en concevoir aucune envie ni jalousie, il témoignait hautement l'estime qu'il en faisait. Il leur donnait de très grandes louanges, et leur rendait dans les occasions toutes sortes de services et d'assistances. Il avait un zèle semblable à celui de Moïse, disant comme lui : *Utinam omnes prophetent* (5) ; et souhaitant que les grâces qu'il recevait de Dieu fussent communiquées aux autres. »

1. Coll., V, 132.

2. C'est cette discrétion jointe au respect de la hiérarchie dans l'exercice du zèle, que le Pape Léon XIII recommande au clergé de France par son encyclique du 8 septembre 1899. — Voir aux *Pièces justificatives*, n° 16.

3. Coll., IV, 358.

4. Coll., III, 144.

5. Cfr. Num., XI, 28, 29.

C'étaient aussi les sentiments qu'il s'appliquait à inspirer aux siens, les mettant en garde contre les sentiments de jalousie qu'auraient pu leur inspirer la réputation, la faveur humaine ou les emplois honorifiques dont pouvaient jouir d'autres Congrégations. Et s'inspirant des paroles de saint Paul, il leur recommandait de se réjouir toujours de voir prêcher la doctrine du salut, quels que fussent le prédicateur et les motifs qui l'animaient : *Dùm omni modo, sivè per occasionem, sivè per veritatem Christus annuntietur : in hoc gaudeo, sed et gaudebo* (1). Et il ajoutait qu'on gagne autant et plus de grâce et de mérite à se réjouir du bien opéré par les autres, qu'à le faire soi-même quand on y trouve son plaisir et qu'on n'y apporte pas une assez grande pureté d'intention (2).

Enfin, le zèle de saint Vincent était *constant* et *invincible*, ne se laissant effrayer ni rebuter par aucune difficulté, arrêter par aucun obstacle quand il s'agissait de voler à la conquête des âmes.

Autant il était lent à entreprendre une œuvre, tant qu'il n'était pas assuré qu'elle fût voulue de Dieu, autant il se montrait ferme et inébranlable pour l'exécution de ce qu'il croyait conforme à cette divine volonté. Alors il n'épargnait, ni dépense, ni peine, ni fatigue ; et la mort elle-même n'était pas capable de le faire reculer.

C'est ce que l'on vit particulièrement dans les deux missions de Madagascar et de Barbarie, qui lui coûtèrent tant d'argent et tant d'hommes, et que rien cependant ne put lui faire abandonner.

Par ses soins, les Prêtres de la Mission s'établirent sur les côtes de Barbarie dès 1645, pour se vouer au service corporel et spirituel des pauvres esclaves, qui gémissaient si péniblement sous le joug des Turcs. Oh ! comme cette œuvre lui était chère ! Voici en quels termes il en parlait à sa Communauté le 11 novembre 1657. Après avoir fait l'éloge des Ordres déjà établis dans l'Église pour la rédemption des captifs, il ajoutait : « Cela, Mes-

1. Phil., I, 18.

2. Reg. Com., XII, 10.

sieurs, est beau et bien excellent ; mais il me semble qu'il y a encore quelque chose de plus en ceux qui non seulement s'en vont à Alger, à Tunis, pour y contribuer à racheter les pauvres chrétiens, mais qui outre cela y demeurent, et y demeurent pour racheter ces pauvres gens, pour les assister spirituellement et corporellement, courir à leurs besoins, être toujours là pour les assister. Oh ! mes frères, considérez-vous bien la grandeur de cette œuvre ? La voyez-vous bien ? Y a-t-il, je vous prie, chose plus rapportante à ce qu'a fait Notre-Seigneur descendant ici-bas en terre pour y racheter les hommes de la captivité du péché et du démon (1) ? »

Dans les quinze dernières années de sa vie, le Saint eut la consolation de voir ainsi, par les soins de ses enfants, ces pauvres esclaves consolés, instruits, encouragés, soulagés dans leur misère et pourvus de tous les secours spirituels. Il put même rendre la liberté à plus de douze cents d'entre eux. Mais au prix de quelles fatigues, de quelle dépense ! Il y consacra plus d'un million, et cette charge paraissait parfois bien lourde à quelques-uns des siens.

Un jour le supérieur de la maison de Marseille lui représenta « qu'il serait bien difficile de continuer les missions de Barbarie, et que tout le bien de sa Congrégation ne suffirait pas pour les entretenir et pour payer les avanies que les Turcs faisaient souffrir aux Missionnaires. »

Mais il lui répondit qu'il ne pouvait se résoudre à abandonner cette œuvre. « Si le salut d'une âme est d'une telle importance qu'on doive exposer la vie temporelle pour le procurer, comment pourrions-nous en abandonner un si grand nombre par la crainte de quelque dépense ? Et quand il n'arriverait autre bien de ces stations que de faire voir à cette terre maudite la beauté de notre sainte religion en y envoyant des hommes qui traversent les mers, qui quittent volontairement leur pays et leurs commodités, et qui s'exposent à mille outrages pour la consolation de leurs frères affligés, j'estime que les hommes et l'argent seraient bien employés (2). »

1. Coll., VIII, 252, 253.

2. Coll., VII, 45.

La persévérance du saint prêtre dans l'œuvre de Madagascar est encore plus admirable. Plusieurs Missionnaires destinés à cette mission avaient péri en chemin avant d'y arriver ; et ceux qui finirent par y aborder ne tardèrent pas à y mourir, sans avoir pu réaliser les saints désirs qui les avaient fait partir pour ce pays.

« Après tant d'accidents et de pertes, dit Abelly (1), une vertu moindre que celle de Monsieur Vincent eût ployé sous le faix de tant de fâcheuses traverses, et eût abandonné cette bonne œuvre, sous prétexte de quelque impossibilité. Mais le courage et le zèle de ce saint homme se relevaient comme la palme, lorsqu'ils semblaient devoir être accablés par tous ces funestes accidents. Plus il voyait d'opposition de la part des créatures, plus il témoignait de constance et de résolution à persévérer dans ses bonnes entreprises pour la gloire de Dieu. »

Il écrivait, le 19 avril 1659, à l'un de ses prêtres qui lui avait témoigné le désir de se dévouer à cette mission difficile : « Les hommes proposent et Dieu dispose ; et la Providence a déjà tant de fois rompu leurs mesures et empêché ce dessein qu'il ne s'en faut rien promettre. Nous devons néanmoins toujours tendre, pour notre égard, à l'exécution de l'entreprise, en tant qu'elle regarde la gloire du Maître que nous servons. Il donne souvent à la persévérance les succès qu'il a refusés aux premiers efforts (2). »

Cet espoir du saint prêtre ne fut point trompé, bien qu'il n'ait pas eu sur la terre la consolation de le voir réalisé. Après sa mort, en 1676, cette mission, qui avait coûté la vie à vingt-sept des siens, disparut avec la colonie française au milieu d'un soulèvement général de l'île. Divers essais de résurrection furent tentés depuis en faveur de cette mission, mais il était donné à la fin du dix-neuvième siècle de la voir renaître plus prospère sous de nouveaux efforts. Les Prêtres de la Mission, appelés à leur secours par les enfants de saint Ignace, y recueillent déjà une moisson abondante ; cette moisson semée si péniblement au dix-septième

1. Coll., III, 146.

2. Coll., VII, 315

siècle par la constance héroïque de leur bienheureux Père et de ses premiers enfants, arrosée de leur sueur et fécondée de leur sang (1). Ne pourrait-on pas voir là, au moins d'une certaine manière, la vérification de la parole de Tertullien : « Sanguis martyrum, semen christianorum? »

Tel fut le zèle avec lequel saint Vincent de Paul s'appliqua toute sa vie à verser sur les âmes vers lesquelles Dieu l'envoyait, les trésors de grâces dont il avait reçu le dépôt avec son sacerdoce. C'est ainsi que par la pratique et l'organisation des œuvres de zèle, non moins que par l'administration de la parole de Dieu (2) et des sacrements, il se montra toujours auprès des hommes le député des miséricordes divines (3) ; comme par la prière publique et l'oblation quotidienne du saint Sacrifice de la Messe, il était auprès de Dieu le député des misères humaines. C'est ainsi, en un mot, qu'exerçant avec un rare mérite ses fonctions de médiateur entre Dieu et les hommes, il s'est toujours montré le modèle du bon et saint prêtre, aussi bien dans l'exercice de son sacerdoce que dans la perfection de ses vertus sacerdotales.

C'était là le fruit de son immolation quotidienne. Sacrifiant tout son être à la gloire de Dieu et au salut des âmes, par le travail continuel de sa sanctification personnelle et l'exercice de son zèle, il était bien, comme son divin modèle, et avec lui, toujours *prêtre* et *victime*.

Un célèbre prédicateur de retraites ecclésiastiques appelle cela *la constitution du sacerdoce*. « Elle est magnifique, s'écrie-t-il, cette constitution du sacerdoce ; car s'immoler comme une victime publique au bonheur des hommes, c'est la plus belle et la plus glorieuse des destinées ; c'est le plus noble usage que l'homme puisse faire de son existence ici-bas ! (4) »

1. *V. Madagascar....* etc. (Maison de la Bonne Presse.)

2. Dans la deuxième partie (chap. V), on parlera de sa manière de prêcher, et de l'influence qu'elle a eue sur la réforme de la chaire chrétienne au dix-septième siècle.

3. *Sic nos existimet homo ut ministros Christi et dispensatores mysteriorum Christi* (1 Cor., IV, 1).

4. M. Hamon, *Retraites pastorales* (t. 1, p. 504).

O noble et sainte victime de votre amour pour DIEU et pour les hommes, Vincent de Paul, modèle si parfait du bon et saint prêtre, faites-nous participer avec vous à l'esprit de sacrifice et d'immolation de la divine Victime du Calvaire, comme nous participons avec vous au caractère sacré de son sacerdoce. Ainsi soit-il !

DEUXIÈME PARTIE.

SAINT VINCENT DE PAUL
PÈRE ET RÉGÉNÉRATEUR DU CLERGÉ.

DEUXIÈME PARTIE.

SAINT VINCENT DE PAUL

PÈRE ET RÉGÉNÉRATEUR DU CLERGÉ.

Saint Vincent de Paul ne s'est pas contenté d'être lui-même un bon et saint prêtre, il a voulu communiquer à d'autres l'esprit sacerdotal dont il était rempli, et multiplier ainsi dans l'Église le nombre des bons et saints prêtres.

C'est comme un besoin, pour tout ce qui est bon, de se communiquer, d'imprimer autour de soi son cachet, sa propre image et ressemblance, et par suite de se multiplier par une heureuse diffusion : « Bonum est suî diffusivum. »

Au sein de l'auguste Trinité, de toute éternité, Dieu engendre son Verbe, sa parole incréée, l'image de sa bonté, qui, comme un miroir sans tache, reproduit, dans toute sa perfection, l'éclat de son infinie majesté : *Candor est enim lucis æternæ, et speculum sinè maculâ Dei majestatis, et imago bonitatis illius* (1).

Mais, l'être qui lui appartient en propre, *Ego sum qui sum* (2), et à l'exclusion de tout autre, *neque enim est alius extrà te* (3), l'être qui est le bien par essence, il veut le communiquer, même en dehors de lui, « *bonum suî diffusivum* », et pour cela il crée, c'est-à-dire il tire du néant ce que nous appelons *des êtres*, parce qu'à l'image de l'Être divin auquel ils doivent leur existence, ils *sont* aussi, et présentent tous ainsi au moins ce trait de ressemblance avec leur Créateur.

---

1. Sap., VII, 26.
2. Ex., III, 14.
3. 1 Reg., II, 2.

Celles de ces créatures qui possèdent la vie, sont des images plus parfaites du DIEU vivant, et comptent parmi les besoins de leur nature, non seulement celui de la conservation, mais encore celui de la reproduction. Elles tendent de toutes leurs forces natives à vivre en d'autres êtres distincts d'elles-mêmes, qui leur doivent l'existence, et soient pour ainsi dire d'autres elles-mêmes. Et voilà le principe de cette prodigieuse fécondité, dont la création visible nous offre le spectacle.

Mais cette fécondité n'est pas moins admirable dans le monde surnaturel, où nous voyons l'être raisonnable, en possession de la mystérieuse participation à la vie divine, qu'on appelle la grâce, tendre à la communiquer à d'autres êtres, comme lui intelligents et libres. De là, dans l'Église, cet esprit d'apostolat qui porte les âmes régénérées, vivant de la vie surnaturelle, à répandre autour d'elles, et la lumière divine qui éclaire leur intelligence, et le feu de la charité qui embrase leur cœur. Elles font naître ainsi autour d'elles de fidèles images de leur propre vie surnaturelle, et par suite elles *se multiplient*, dans un sens bien réel, à proportion de l'ardeur de leur zèle, et de la correspondance que ce zèle rencontre en ceux qui en sont l'objet.

Ce besoin qu'éprouve toute âme vraiment chrétienne de faire partager à d'autres les biens surnaturels qu'elle possède, se fait plus particulièrement sentir au cœur du prêtre animé d'un véritable esprit sacerdotal. Possédant, non seulement la vie surnaturelle de la grâce et les vertus par lesquelles elle s'exerce, mais encore le caractère et l'esprit du sacerdoce, il aspire à se multiplier, c'est-à-dire à voir naître autour de lui, sous son influence, d'autres âmes sacerdotales, animées du même souffle divin.

Sans doute, le caractère sacerdotal qu'il possède, il ne peut le communiquer à d'autres que s'il est revêtu lui-même de la plénitude du sacerdoce. Seul, en effet, l'évêque peut conférer les saints ordres. Mais, simple prêtre pourtant, il peut, dans une large mesure, contribuer à la perpétuité du sacerdoce, soit en discernant, cultivant et menant à heureux terme les vocations sacerdotales ; soit en procurant que ceux qui sont déjà prêtres, ou qui se disposent à le devenir, possèdent toute la piété, toute la science et tout le zèle que requièrent l'excellence

et la sainteté de leur état. C'est là comme une espèce d'instinct surnaturel que l'on retrouve au cœur de tout bon et saint prêtre, que l'on retrouve plus particulièrement au cœur de saint Vincent de Paul.

Ce qu'il fit ou inspira pour enfanter ou ramener les ministres aux exigences d'une vie vraiment sacerdotale, lui mérite bien le titre de *père* et *régénérateur* du clergé. Il le fut en faisant revenir à une conduite meilleure ceux qui déshonoraient le sanctuaire par l'oubli de leurs devoirs les plus sacrés. Il ne le fut pas moins en s'efforçant de former à la science et aux vertus sacerdotales un nouveau clergé capable de consoler l'Église et de sécher ses pleurs.

C'est ce qui paraîtra clairement en comparant ce qu'était le clergé de France au dix-septième siècle à ce qu'il ne tarda pas à devenir sous l'action douce et efficace, sous l'influence heureuse et féconde de saint Vincent de Paul.

CHAPITRE PREMIER.

ÉTAT DU CLERGÉ

A LA NAISSANCE DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

L'Église est comparée à un corps dont Jésus-Christ est le chef (1) ; corps mystique auquel il est intimement uni, et qui partage avec lui les mêmes conditions d'existence.

Comme son auguste chef, l'Église est composée d'un double élément divin et humain. A toutes les faiblesses de l'humanité elle joint toutes les grandeurs de la divinité : son unité, sa sainteté, son ineffable beauté, enfin l'assurance d'une glorieuse immortalité.

Comme Jésus-Christ son chef et son divin époux, elle a été conçue du Saint-Esprit : ce fut au jour de la Pentecôte. Comme lui elle reconnaît pour mère la très-sainte Vierge Marie qui, par la grâce dont elle est la dispensatrice, l'enfante dans chacun de ses membres à la vie surnaturelle.

Comme Jésus-Christ, elle est en butte à toutes les persécutions, de la part de ceux mêmes qu'elle veut sauver en les réchauffant dans son sein maternel. Comme lui, à l'éclat de quelques moments de triomphe, elle voit succéder l'ère toujours ouverte ici-bas des souffrances et des humiliations.

Mais aussi comme lui, à mesure qu'elle semble, avec ses enfants restés fidèles, disparaître pour toujours du théâtre de ce monde, elle ressuscite, elle revit dans un autre monde. Par une glorieuse renaissance elle se reforme dans le ciel, où son triomphe n'aura point de fin.

En attendant, elle vit ici-bas au milieu de ces alternatives, parfois successives, le plus souvent simultanées, de gloire et d'opprobre ; reproduisant à tout instant, au cours de sa longue

1. Coll., I, 24 ; Eph., V, 23 ; Coll., I, 18 ; Rom., XII, V ; 1 Cor., X, 17 ; XII, 12, 27 ; Coll., II, 19.

existence et sur quelque point de son vaste domaine, quelqu'un des traits de la vie mortelle de son divin Époux, tantôt les splendeurs du Thabor, et tantôt les douleurs du Calvaire.

A la fin du seizième siècle et au commencement du dix-septième, l'Église de France était bien sur la voie douloureuse, blessée, humiliée, la face couverte d'ignobles souillures ; et elle attendait que Dieu suscitât d'autres Cyrénéens, d'autres Véroniques pour l'aider à porter sa croix, pour essuyer son visage souillé.

Le visage de l'Église, la partie la plus noble de son corps, c'est le clergé, et le clergé était alors avili et dégénéré.

« On voyait en tous lieux, dit Abelly, les temples détruits, les autels abattus, les choses les plus saintes profanées, les prêtres massacrés ; et, ce qui était le plus grand et le plus funeste de tous ces maux, un renversement presque universel de tout ordre et de toute discipline ecclésiastique... Les peuples étaient comme de pauvres brebis dispersées, sans pâture spirituelle, sans sacrements, sans instruction et presque sans aucun secours extérieur pour leur salut.

« ...Le sacerdoce était sans honneur, et même dans un tel mépris en quelques lieux, qu'on tenait pour quelque sorte d'avilissement, aux personnes de condition tant soit peu honnête selon le monde, de se mettre dans les saints ordres, à moins d'avoir quelque bénéfice considérable pour en couvrir la honte. Et, selon la commune opinion du monde, c'était alors une espèce de contumélie et d'injure, que de dire à quelque ecclésiastique de qualité qu'il était *un prêtre*.

« De ce défaut de vertu et de discipline dans le clergé, procédait un autre grand mal... Le peuple, et particulièrement celui de la campagne, n'était point instruit ni assisté comme il devait être dans ses besoins spirituels. On ne savait presque pas ce que c'était que de faire des catéchismes. Les curés de village, pour la plupart, étaient comme ces pasteurs dont parle le prophète, qui se contentaient de prendre la laine et tirer le lait de leurs brebis, et se mettaient fort peu en peine de leur donner la pâture nécessaire pour la vie de leur âme (1). »

1. *Abelly*, Coll., I, 13, 14 ; *Lac comedebatis et lanis operiebamini* (Ezech., XXXIV, 3).

C'est ce qui faisait dire à saint Vincent, le 16 mars 1656, dans une lettre adressée au chanoine de Saint-Martin :

« Certes, Monsieur, les prêtres de ce temps ont un grand sujet de craindre les jugements de Dieu, puisque, outre leurs propres péchés, il leur faudra rendre compte de ceux des peuples, parce qu'ils n'ont pas tâché de satisfaire pour eux à sa justice irritée, ainsi qu'ils y sont obligés ; et qui pis est, il leur imputera la cause des châtiments qu'il leur envoie... Disons plus, Monsieur, que c'est de la mauvaise vie des ecclésiastiques que sont venus tous les désordres qui ont désolé cette sainte Épouse du Sauveur, et qui l'ont si fort défigurée qu'à peine est-elle reconnaissable... Les prêtres vivant comme font aujourd'hui la plupart sont les plus grands ennemis qu'ait l'Église de Dieu (1). »

Triste et lamentable vérité ! Le Saint ne craignait pas de la répéter devant toute sa Communauté, pour l'exhorter à travailler avec plus de zèle à la sanctification du clergé. « On a fait plusieurs conférences sur cette question, dit-il aux siens le 6 décembre 1658, laquelle on a traitée à fond pour découvrir les sources de tant de malheurs ; mais le résultat a été que l'Église n'a de pires ennemis que les prêtres... C'est par les prêtres que les hérétiques ont prévalu, que le vice a régné, et que l'ignorance a établi son trône parmi le pauvre peuple !... Quel sacrifice, Messieurs, ne faites-vous pas à Dieu, de travailler à leur réformation, en sorte qu'ils vivent conformément à la hauteur et dignité de leur condition, et que l'Église se relève, par ce moyen, de l'opprobre et de la désolation où elle est (2). »

« Oh ! Messieurs et mes frères, disait-il un autre jour, que nous devons bien prier Dieu pour cela, et faire quelque effort pour ce grand besoin de l'Église, qui va à la ruine en beaucoup de lieux par la mauvaise vie des prêtres ; car ce sont eux qui la perdent et la détruisent. Il n'est que trop vrai que la dépravation de l'état ecclésiastique est la cause principale de la ruine de l'Église de Dieu.

« J'étais ces jours passés dans une assemblée où il y avait sept prélats, lesquels faisant réflexion sur les désordres qui

1. Coll., XI, 119. 120.

2. Coll., VIII, 316.

se voient dans l'Église, disaient hautement que c'étaient les ecclésiastiques qui en étaient la principale cause.

« ... Songeons donc à l'amendement de l'état ecclésiastique, puisque les méchants prêtres sont la cause de tous ces malheurs, et que ce sont eux qui les attirent sur l'Église (1). »

Le Saint revenait avec insistance sur ces pénibles récits pour exhorter les siens à s'occuper avec zèle des œuvres sacerdotales dont ils étaient chargés ; et cette insistance n'était que trop justifiée par la gravité des désordres qui déshonoraient alors le sanctuaire.

« La semaine passée, leur disait-il encore, il se fit une assemblée d'évêques pour remédier à l'ivrognerie des prêtres d'une certaine province ; à quoi on est bien empêché... Mais que ne devons-nous pas faire, Messieurs, pour nous donner à Dieu, afin d'aider à retirer ses ministres et son Épouse de cette infamie, et de tant d'autres misères où nous ne les voyons que trop (2) ? »

Le zèle de saint Vincent pour la réforme du clergé était souvent excité par les lettres lamentables qu'il recevait sur ce triste sujet.

« En ce diocèse-ci, lui écrivait un pieux chanoine, le clergé est sans discipline et le peuple sans crainte, les prêtres sans dévotion et sans charité, les chaires sans prédicateurs, la science sans honneur, le vice sans châtiment. La vertu y est persécutée, l'autorité de l'Église haïe ou méprisée, l'intérêt particulier y est le poids ordinaire du sanctuaire. Les plus scandaleux y sont les plus puissants, et la chair et le sang y ont comme supplanté l'Évangile et l'esprit de Jésus-Christ. »

Un évêque, après lui avoir raconté ce qu'il s'efforçait de faire pour le bien de son diocèse, ajoutait : « Mais c'est avec peu de succès, pour le grand et inexprimable nombre de prêtres ignorants et vicieux qui composent mon clergé, qui ne peuvent se corriger, ni par paroles, ni par exemples. J'ai horreur quand je pense que dans mon diocèse il y a presque sept mille prêtres ivrognes ou impudiques, qui montent tous les jours à l'autel et qui n'ont aucune vocation. »

1. *Abelly*, Coll., II, 287, 288.

2. *Abelly*, Coll., II, 292.

Un autre prélat lui écrivait : « Excepté le chanoine théologal de mon église, je ne sache point aucun prêtre parmi tous ceux de mon diocèse qui puisse s'acquitter d'aucune charge ecclésiastique. »

« De ces échantillons, ajoute Abelly après avoir cité ce qu'on vient de lire, on peut juger de la pièce, et inférer quel pouvait être l'état du clergé en la plupart des diocèses de ce royaume, et le grand besoin qu'il y avait de travailler efficacement à sa réformation »

De son côté, M. Bourdoise, contemporain de saint Vincent, et qui avait aussi ardemment à cœur la réforme du clergé, disait : « Ce siècle est fort malade, mais le clergé ne l'est pas moins. La vanité, l'impureté, l'impudence règnent partout... La plupart des prêtres demeurent les bras croisés... Être de maison, être docte et être à Dieu, cela est assez rare de nos jours (1). »

L'exemple du reste venait de haut, et à Paris en particulier, sans parler des aventures galantes du trop fameux cardinal de Retz, « sous un archevêque livré aux Jansénistes, et un coadjuteur livré aux factions politiques, il n'était point aisé de réussir en la régénération du peuple et du clergé.

« Un autre prélat n'y aidait pas mieux : l'abbé de Saint-Germain-des-Prés, qui avait la juridiction ecclésiastique dans toute cette partie de la capitale. Il se nommait Henri de Bourbon, marquis de Verneuil, fils adultérin de Henri IV et de Catherine de Balzac. Sans être prêtre, il était évêque de Metz, abbé commendataire de Saint-Germain-de-Paris, de Fécamp, de Vauxsernai, d'Orchamps, de Saint-Tamin d'Évreux, de Bonport, de Tiron, de Valasse, et se maria l'an 1678.

« Ces sortes d'abbés, presque toujours cadets ou même bâtards de grandes familles, prenaient pour eux les revenus des abbayes, et laissaient aux moines les prières et les jeûnes de la règle. Bientôt les moines ne se gênèrent pas plus que leurs abbés du siècle (2). »

A l'ignorance et à la dissolution des mœurs, les prêtres

1. Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, 2e édit., t. 25, p. 243, 244.

2. Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, 2e édit., t. 25, p. 244, 245.

ajoutaient encore une déplorable diversité dans la manière d'accomplir les rites sacrés. Voici ce que saint Vincent en disait aux siens le 13 mai 1659 : « Oh ! si vous aviez vu... la diversité des cérémonies de la messe il y a quarante ans, elles vous auraient fait honte. Il me semble qu'il n'y avait rien de plus laid au monde, que les diverses manières dont on la célébrait. Quelques-uns commençaient la messe par le *Pater noster* ; d'autres prenaient la chasuble entre les mains et disaient *Introïbo*, puis ils mettaient sur eux cette chasuble. J'étais une fois à Saint-Germain-en-Laye, où je remarquai sept à huit prêtres qui dirent la messe tous différemment (1). »

A tout point de vue donc, une réforme était nécessaire. Le besoin s'en faisait sentir à tel point, qu'aux États-Généraux de 1614, Richelieu, député du Poitou, et qui n'était encore qu'évêque de Luçon, crut devoir signaler au roi Louis XIII quelques-uns de ces lamentables abus, et entre autres, celui de donner des abbayes à des laïques, même à des huguenots. Puis il ajouta :

« Je sais bien qu'on peut dire que le dérèglement de nos mœurs est la principale cause de nos maux, et que par conséquent notre guérison dépend plus de nous que de tout autre. Nous le confessons avec larmes... Aussi, sommes-nous résolus de reprendre notre première pureté ; et le désir que nous en avons, fait que nous supplions très humblement Votre Majesté de nous donner un aiguillon nouveau, pour nous porter plus facilement à cette fin, et une règle pour nous y conduire. »

L'aiguillon ou encouragement qu'il réclamait était la nomination des sujets les plus dignes et les plus méritants, aux principales charges de l'Église. La règle qu'il demandait au roi de promulguer, c'étaient les décrets du saint Concile de Trente, si utiles pour la réformation des mœurs, et que les vieux préjugés gallicans avaient empêché jusque-là de recevoir en France (2).

Mais tous ceux qui sentaient le besoin de cette réforme,

1. Coll., VIII, 453.

2. Rohrbacher. *Hist. de l'Église*. 2e édit., t. 25, p. 396, 397.

n'avaient pas reçu de Dieu mission et grâce pour y travailler efficacement. Aussi, plusieurs essais infructueux précédèrent-ils l'heureuse intervention de saint Vincent de Paul.

L'Oratoire du Père de Bérulle, d'abord, semblait avoir été suscité de Dieu en France pour ce travail de régénération sacerdotale. Mais, pour diverses causes qui seront exposées plus loin en parlant des Séminaires, il n'y eut d'autre part que celle d'offrir au clergé, dans le règlement qu'il adopta, et dans la sainteté de plusieurs de ses membres, un modèle de vie sacerdotale, et aussi d'inspirer à quelques prêtres fervents formés à son école, le désir de se consacrer à cette œuvre.

« Parmi ces contemporains (de Bérulle et de Condren), dit un Oratorien moderne, le Père Largent, nul ne travailla plus que saint Vincent de Paul à répandre dans le clergé de France l'esprit et les habitudes propres au sacerdoce. La reconnaissance publique, cette fois équitable dispensatrice de la popularité et de la gloire, s'est attachée surtout à l'instituteur des Filles de la Charité, à l'homme sans pareil dont le bienfaisant génie, dans un temps d'effroyables épreuves, sut presque égaler aux misères les consolations et les secours. *Le réformateur du clergé n'a pas moins de droit à l'admiration et même à la gratitude :* l'initiative qui rouvrait dans l'âme du fidèle les sources de la charité, avait d'abord ravivé dans l'âme du prêtre le zèle qui protège et qui alimente ces sources (1). »

Cette *initiative* cependant doit être entendue dans le sens d'une parfaite correspondance aux invitations de la divine Providence, que le Saint se plaisait toujours à *côtoyer*, sans jamais vouloir *enjamber* sur elle. Car c'est le caractère distinctif des œuvres de saint Vincent de Paul, de n'être pas la mise à exécution d'idées préconçues et de plans dressés à l'avance, mais le résultat d'une parfaite docilité à l'action divine, que l'action du fidèle serviteur ne faisait que suivre pas à pas. Aussi pouvait-il, pour chacune de ses œuvres, déclarer en toute sincérité et humilité qu'il n'y était pour rien, que Dieu seul en était l'auteur.

« Appellerez-vous ouvrage de l'homme, disait-il aux siens le 17 mai 1658, ce que l'entendement humain n'a pas prévu, et ce

1. *La France chrétienne dans l'histoire*, l. 7, ch. 2.

que la volonté n'a ni désiré, ni recherché d'aucune manière ? Car le pauvre M. Portail n'y avait point pensé ; moi-même je n'y avais point pensé non plus ; tout cela s'est fait contre notre espérance. En vérité, lorsque je regarde cela et que je vois les emplois de la Compagnie, il me semble que je rêve (1). »

Et le 6 décembre de la même année, entretenant ses prêtres de la sanctification du clergé, qui est un de leurs principaux emplois, il leur disait : « Oh ! que cet emploi est haut ! qu'il est sublime ! Oh ! qu'il est au-dessus de nous ! Qui est-ce qui avait jamais pensé aux exercices des ordinands et des séminaires ? Jamais cette entreprise ne nous était tombée dans l'esprit, jusqu'à ce que Dieu nous ait signifié que son plaisir était de nous y employer (2). »

Il se tenait donc entre les mains de Dieu comme un pauvre et chétif instrument, de lui-même incapable d'aucun bien, mais se laissant manier avec une parfaite docilité pour l'accomplissement de ses desseins. C'est de tels instruments que Dieu aime à se servir pour ses grandes œuvres, sûr qu'ils ne lui raviront rien de sa gloire, dont il est si justement jaloux : *ut non glorietur omnis caro in conspectu ejus* (3). Aussi sa Providence se plut-elle à se servir de l'humble Vincent pour en faire le père et le régénérateur du clergé, par la part prépondérante qu'elle lui fit prendre à la réforme des prêtres de son temps, ainsi qu'à la digne formation de nouvelles générations sacerdotales.

Et le saint prêtre, souple et docile à cette action divine, fut par elle amené peu à peu, après l'institution de sa Congrégation de la Mission, à établir d'abord les exercices des ordinands, puis les conférences et les retraites ecclésiastiques, et enfin l'œuvre des séminaires.

1. Col., VIII, 266.
2. Coll., VIII, 314.
3. 1 Cor., I, 27-29.

CHAPITRE DEUXIÈME.

PART ÉLOIGNÉE QUE PREND SAINT VINCENT A LA RÉGÉNÉRATION DU CLERGÉ.

I. — LA CONGRÉGATION DE LA MISSION.

Dans le travail de régénération sacerdotale auquel la divine Providence l'appliqua avec tant de grâce et de succès, saint Vincent avait été précédé par d'autres saints prêtres désireux de porter remède aux désordres qui déshonoraient alors le sanctuaire.

Qu'il suffise ici de rappeler les noms de M. de Bérulle et de M. Bourdoise, si zélés et si ardents à procurer la sanctification du clergé.

M. Bourdoise, né le 1er juillet 1584, fut de bonne heure prévenu de grâces particulières, par lesquelles Dieu laissait entrevoir les desseins qu'il avait sur lui. « Je commençai dès l'âge de quatre ans à chanter au lutrin, écrivait-il en 1639. Depuis ce temps-là, je ne pensais qu'aux moyens de voir dans l'Église des prêtres qui prissent le chemin du ciel en y conduisant les peuples. »

En 1611, il se livra, sous la direction de M. de Bérulle, aux exercices d'une retraite qui paraît avoir décidé de sa vocation; et l'année suivante, 1612, n'étant encore que minoré, il fit ses premiers essais de vie de communauté.

Ce fut bien petitement et bien pauvrement que commença sa Congrégation, dont la triple fin devait être la sanctification de ses membres, le service des paroisses et la formation des jeunes clercs. En 1627, elle ne comptait encore que dix membres, et en 1633, de quarante à cinquante. Mais elle servit de modèle à plusieurs associations sacerdotales qui se formèrent en divers diocèses, et qui, offrant au clergé les

avantages de la vie commune, aidèrent à sa sanctification.

Saint Vincent de Paul avait M. Bourdoise en haute estime. Il l'appelait un *excellent prêtre*, et le proposait aux siens comme modèle. « Oh ! Messieurs, qu'un bon prêtre est une grande chose ! Que ne peut pas faire un bon ecclésiastique !... Voyez M. Bourdoise, cet *excellent prêtre ;* que ne fait-il pas, et que ne peut-il pas faire (1) ! »

M. Bourdoise fut reçu à Saint-Lazare à bras ouverts, lorsque, persuadé que son indignité compromettait l'œuvre qu'il avait entreprise, et songeant à se démettre, il voulut auparavant consulter Dieu dans le silence et le recueillement de la retraite. « Les Missionnaires, lui écrivait saint Vincent le 29 avril 1639, reçoivent avec toute l'humilité et la révérence possibles la proposition de M. Bourdoise, et lui offrent ce qu'il demande : d'un côté avec bien de la confusion de leur indignité de la grâce que ledit sieur Bourdoise leur offre par sa présence, et d'un autre avec confiance qu'il supportera leurs défauts et qu'il leur profitera infiniment par son bon exemple (2). »

L'estime que notre Saint avait pour M. Bourdoise rejaillissait sur sa Communauté de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, dont il se plaisait à faire toujours le plus grand éloge. Il lui adressait parfois des sujets, et se montrait disposé à faire en sa faveur le sacrifice de ceux des siens qui voudraient le quitter pour y entrer. « Je vous supplie... qui plus est, écrivait-il à M. Bourdoise le 6 février 1641, de ne faire aucune difficulté de recevoir tous ceux de céans qui en voudront sortir et vous demanderont d'entrer chez vous (3). »

Enfin, deux jours avant la mort de ce prêtre si zélé, le 18 juillet 1655, « M. Vincent, disent les mémoires de la Mission, recommanda avec beaucoup d'instance aux prières de la Compagnie la santé de M. Bourdoise, dangereusement malade d'une apoplexie, et nous exalta fort le zèle de ce bon prêtre pour l'état ecclésiastique ; duquel Dieu s'était servi pour jeter les fondements de cette sainte Congrégation des prêtres de Saint-Nicolas-du-Chardonnet..... M. Vincent raconta aussi que

1. *Abelly*. Coll., II, 383.

2. Coll., IV, 247, 248.

3. Coll., IV, 362.

M. Bourdoise disait que c'était une grande œuvre que de travailler à l'instruction des pauvres gens, mais qu'il était encore plus important d'instruire les ecclésiastiques... Ensuite, M. Vincent pria Dieu plusieurs fois que nous fussions participants du grand zèle qu'avait ce bon prêtre, et des grands biens qu'il a faits à l'Église (1). »

Pendant la retraite que M. Bourdoise fit en 1611 pour connaître les desseins que Dieu avait sur lui, il s'était rencontré avec saint Vincent, déjà prêtre depuis onze ans, chez M. de Bérulle, leur ami commun et leur père spirituel. C'est ainsi auprès de lui, comme à une source commune, qu'ils puisèrent tous deux ce zèle et cet amour de la sanctification du clergé, dont il fut doué de très bonne heure et pour laquelle il reçut certainement une grâce spéciale.

« Dieu lui ayant fait connaître dès son bas âge, dit l'historien de M. de Bérulle (2), l'excellence et la sainteté du sacerdoce, et d'un autre côté, ayant remarqué qu'il était extrêmement avili et méprisé en France.... il se sentit animé d'un zèle tout divin de rétablir la gloire de la maison de Dieu et de voir la sainteté du sacerdoce réparée. »

Ce zèle, qui « lui faisait souhaiter de se consacrer entièrement à la réforme du clergé et au rétablissement du sacerdoce », le porta à fonder une Congrégation de prêtres séculiers dont la vie sainte et vraiment sacerdotale pût servir de modèle aux autres, et les ramener ainsi, au moins par la force de l'exemple, à la pratique de tous leurs devoirs. Cette Congrégation, dans l'intention de son fondateur, devait aussi poursuivre une autre fin également relative à la sanctification du clergé ; mais on verra plus tard qu'elle n'y atteignit jamais.

Dès son arrivée à Paris, en 1609, saint Vincent se mit sous la direction spirituelle de M. de Bérulle, et même après la pénible aventure que lui occasionna sa cohabitation avec son compatriote le juge de Sores, il alla lui demander l'hospitalité.

M. de Bérulle habitait alors, avec ses premiers compagnons,

1. Coll., VIII, 88, 89.

2. *Le Père Cloyseault.*

la maison appelée le Petit-Bourbon, située rue du Faubourg Saint-Jacques, là où devait plus tard s'élever le Val-de-Grâce, et qui voyait naître en novembre 1611 la nouvelle Congrégation de l'Oratoire.

L'accueil si cordial que trouva saint Vincent dans cette sainte maison ne put le déterminer à se joindre aux premiers Oratoriens, auprès desquels il se jugeait si inférieur, pour la vertu comme pour le talent. Mais M. de Bérulle, « qui avait un esprit des plus éclairés de ce siècle, reconnut incontinent que Dieu l'appelait à de grandes choses (1). » Il prédit même à quelques-uns de ses confrères, qui en témoignèrent plus tard dans le procès de canonisation, que ce prêtre si modeste « rendrait à l'Église d'éminents services, et fonderait une nouvelle Congrégation qui serait d'un immense secours pour la gloire de Dieu et l'extension de son règne (2). » C'est le témoignage que rendit le Père de la Tour, sixième général de l'Oratoire, dans sa lettre à Clément XI, pour solliciter la canonisation du serviteur de Dieu : « Berullius, velut futurorum, Deo sic donante, præscius, instituendæ postmodùm sacræ Congregationis Missionum auctorem ac fundatorem præsalutavit Vincentium. »

N'entrant pas lui-même à l'Oratoire, Vincent du moins en facilita l'entrée à un jeune prêtre de vingt-sept ans, qui devait plus tard le gouverner en qualité de Supérieur général. C'était François Bourgoing, né à Paris le 18 mars 1585, de parents originaires du Nivernais, et qui était alors curé de Clichy. Le soin de cette paroisse l'avait empêché jusque-là de se joindre à M. de Bérulle et à ses premiers compagnons, malgré le désir ardent qu'il en avait. Mais ayant eu occasion, dans ses fréquentes visites à la maison du Petit-Bourbon, de faire la connaissance de Vincent de Paul et d'apprécier ses précieuses qualités, il conçut le dessein de lui confier ses ouailles pour pouvoir, en recouvrant sa liberté, répondre au nouvel appel que Dieu lui faisait entendre. M. de Bérulle ayant approuvé ce projet, M. Bourgoing résigna en effet sa cure de Clichy le 13 octobre 1611 entre les mains de Vincent de Paul.

Ce ne fut qu'à regret, et pour obéir à son père spirituel, que

1. Coll., I, 44.

2. *Saint Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 29, 30.

notre Saint quitta une retraite qui lui était déjà si chère, et qui convenait si bien à ses goûts et à ses besoins. La responsabilité des âmes dont il lui fallait ainsi assumer la charge effrayait aussi beaucoup son humilité. Après six mois d'hésitations, le 2 mai 1612, il fut installé curé de Clichy.

Dès lors, il put croire que Dieu ne l'appelait à travailler à la sanctification du clergé qu'en donnant, à ceux de ses confrères dans le sacerdoce avec lesquels il serait en rapport, l'exemple de la science et des vertus qui font les bons prêtres et les saints pasteurs. Et c'est en effet à quoi il s'appliqua avec zèle et succès. « L'exemple de sa vie et de ses vertus, dit Abelly, était une prédication continuelle, qui avait un tel effet, que non seulement les habitants de Clichy et plusieurs honnêtes personnes de Paris qui avaient des maisons en ce lieu-là, le respectaient et le regardaient dès lors comme un saint homme, mais même *les curés du voisinage* conçurent pour lui beaucoup d'estime et de confiance ; de sorte qu'ils recherchaient sa conversation pour apprendre de lui à bien faire leurs fonctions et s'acquitter de tous les devoirs de leurs charges.

« Et à ce sujet, ayant été une fois obligé de s'absenter quelque temps de sa paroisse, pour un petit voyage dont il n'avait pu se dispenser, son vicaire, lui rendant compte de l'état de sa paroisse, lui manda entre autres choses : « que MM. les curés ses « voisins désiraient fort son retour (1). »

Il fit plus cependant que d'aider de ses conseils comme de ses exemples les prêtres ses voisins, il ne quitta pas Clichy sans avoir établi une œuvre qui tendait plus directement à la régénération du clergé. « Il prit chez lui douze enfants pauvres qui lui semblaient annoncer des dispositions pour l'état ecclésiastique, et se chargea de leur instruction comme de leur entretien (2). » Et cette œuvre ne fut point éphémère, car « lorsqu'il quitta la cure, dit Abelly (3),... il la remit purement et simplement, sans en retenir aucune pension, entre les mains d'un digne successeur nommé M. Souillard, lequel, outre les soins

1. *Abelly*, Coll., I, 46-47.

2. *Saint Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 34.

3. *Abelly*, Coll., I, 48.

de la paroisse, y éleva plusieurs jeunes clercs qui lui furent adressés par M. Vincent, et les mit dans toutes les dispositions propres pour rendre un service utile à l'Église. »

Ce fut encore par obéissance aux avis de M. de Bérulle que saint Vincent sortit de Clichy, vers 1613, pour entrer en qualité de précepteur dans la famille de Gondi. Ayant mis ordre à ses affaires, il plaça « son modeste mobilier sur une charrette à bras », et revint à Paris sans se laisser arrêter par la peine que son cœur aimant ressentait de cette séparation. « Je m'éloignai tristement de ma petite église de Clichy, écrivait-il plus tard à un de ses amis : mes yeux étaient baignés de larmes, et je bénis ces hommes et ces femmes qui venaient vers moi et que j'avais tant aimés ; mes pauvres y étaient aussi, et ceux-là me fendaient le cœur. J'arrivai à Paris avec mon petit mobilier, et je me rendis chez M. de Bérulle (1). »

Voilà donc Vincent arraché brusquement à ses fonctions de pasteur, à l'édification du clergé, à la formation des jeunes clercs, et jeté dans ce que la haute société offrait alors de plus brillant, pour ne s'occuper que de l'éducation de trois enfants de famille dont l'aîné avait douze ans, et dont le plus jeune, qui devait être le fameux coadjuteur de Retz, venait à peine de naître (2).

En apparence, c'était jeter hors de sa voie le futur régénérateur du clergé ; en réalité, c'était lui préparer, pour la réalisation de cette haute mission, tous les secours dont il devait avoir besoin plus tard. C'est ainsi que la divine Providence semble se jouer des conceptions humaines pour conduire tout à ses fins avec autant de force que de douceur. Et elle aime à se servir pour cela d'humbles instruments qui, dociles à son action, la suivent aveuglément sans se permettre de lui en demander raison.

L'humble Vincent fut cet instrument docile. Pendant quatre

1. *Saint Vincent de Paul*, par Maynard, t. 1, p. 83.

2. Tous les historiens et biographes font naître le coadjuteur au mois d'octobre 1614 ; mais d'un acte retrouvé postérieurement, il résulte qu'il fut baptisé le 20 septembre 1613 (*Hist. de Montmirail*, par l'abbé Boilet, p. 88).

ans, de 1613 à 1617, il ne s'occupa qu'à remplir de son mieux ses devoirs de précepteur. Il était plein de respect pour les maîtres de la maison, en qui il voyait Notre-Seigneur et la très-sainte Vierge, plein de dévouement pour ses élèves, plein de charité pour les domestiques ; ce qui ne l'empêchait pas de toujours faire respecter la dignité de son caractère sacerdotal.

Tant de sagesse et de prudence, tant de tact et de bonté lui concilièrent bientôt l'estime et la confiance de tous, et lui donnèrent même un grand ascendant sur l'esprit de Monsieur et de Madame de Gondi.

« Quoiqu'il eût un très grand respect pour M. le général des galères, dit Abelly (1), cela n'empêchait pas qu'il ne lui rendît tous les offices de charité, et que, lorsqu'il le jugeait nécessaire pour le bien de son âme, il n'usât envers lui de la même liberté qu'envers les autres. » C'est ainsi qu'une fois, usant de cette liberté tout apostolique, le jour même où M. de Gondi allait se battre en duel, notre Saint parvint à l'en détourner.

Quant à Mme de Gondi, elle n'eut de repos que lorsqu'elle fut parvenue à se mettre sous la direction spirituelle de ce saint prêtre. « Elle fut tellement édifiée de la modestie, de la discrétion et de la charité de M. Vincent, que dès la première ou seconde année qu'il fut en sa maison, elle se résolut de lui confier la conduite de son âme. Et pour cet effet, elle eut recours au Révérend Père de Bérulle, le priant d'obliger ce sage et vertueux prêtre de prendre soin de sa conscience et de l'aider de ses bons avis. Ce que M. Vincent fit par esprit de déférence et de soumission aux sentiments de celui qu'il respectait comme le père de son âme, quoiqu'il en ressentît beaucoup de confusion, à cause de sa grande humilité (2). »

Il s'établit dès lors entre ces deux âmes une intimité toute surnaturelle, qui entrait merveilleusement dans les plans de la divine Providence pour la réalisation de ses desseins de miséricorde sur l'Église de France.

Sous la conduite de cet homme de Dieu, la noble dame fit des progrès rapides dans la vertu et se livra avec zèle à toutes

1. *Abelly*, Coll., I, 53-54.

2. *Abelly*, Coll., I, 51-52.

sortes de bonnes œuvres. Elle devint même, par un concours de circonstances providentielles, l'inspiratrice et dans un certain sens la fondatrice d'une des principales œuvres de saint Vincent, de celle qui lui permit d'entreprendre et de mener à bonne fin presque toutes les autres, de la Congrégation de la Mission. C'est ce que l'humble Saint se plaisait à reconnaître souvent, en racontant l'origine de cette fondation. Voici quel fut l'enchaînement des faits :

C'était au mois de janvier 1617. La famille de Gondi se trouvait alors en son château de Folleville au diocèse d'Amiens, où saint Vincent l'avait accompagnée. A deux lieues de là, au village de Gannes, se mourait un paysan qui jouissait d'une bonne réputation, et qui fit prier Vincent de l'assister dans ses derniers moments. « Or, dit Abelly, quoique ce bon homme eût toujours vécu en réputation d'un homme de bien, néanmoins M. Vincent, l'étant allé voir, eut la pensée de le porter à faire une confession générale pour mettre son salut en plus grande sûreté. Et il parut, par l'effet qui s'en suivit, que cette pensée venait de Dieu,... car, quelque bonne vie que cet homme eût menée en apparence, il se trouva qu'il avait la conscience chargée de plusieurs péchés mortels qu'il avait toujours retenus par honte,... comme lui-même le publia hautement depuis, même en la présence de Madame de Gondi...« Ah ! Madame, lui « dit-il, j'étais damné si je n'eusse fait une confession générale, « à cause de plusieurs gros péchés dont je n'avais osé me « confesser. »

« ... Ce qui fit que cette vertueuse dame, touchée d'étonnement, s'écria, adressant la parole à M. Vincent : « Ah ! Mon- « sieur, qu'est-ce que cela ? qu'est-ce que nous venons « d'entendre ? Il en est sans doute ainsi de la plupart de ces « pauvres gens. Ah ! si cet homme, qui passait pour homme « de bien, était en état de damnation, que sera-ce des autres « qui vivent plus mal ? Ah ! Monsieur Vincent, que d'âmes se perdent ! Quel remède à cela ? »

Le remède, c'est elle-même qui le suggéra, non sans que Dieu le lui eût inspiré. « Elle me pria, dit saint Vincent, en rappelant aux siens l'histoire de leurs commencements, elle me pria de faire une prédication en l'église de Folleville, pour

exhorter les habitants à la confession générale ; ce que je fis. Je leur en représentai l'importance et l'utilité, et puis je leur enseignai la manière de la bien faire. Et Dieu eut tant d'égard à la confiance et à la bonne foi de cette dame (car le grand nombre et l'énormité de mes péchés eût empêché le fruit de cette action), qu'il donna bénédiction à mon discours ; et toutes ces bonnes gens furent si touchés de Dieu, qu'ils venaient tous pour faire leur confession générale.

« Je continuai de les instruire et de les disposer aux sacrements et commençai de les entendre. Mais la presse fut si grande, que ne pouvant plus y suffire, avec un autre prêtre qui m'aidait, Madame envoya prier les Révérends Pères Jésuites d'Amiens de venir au secours...

« Nous fûmes ensuite aux autres villages qui appartenaient à Madame en ces quartiers-là, et nous fîmes comme au premier. Il y eut grand concours, et Dieu donna partout la bénédiction. »

« Et voilà, ajoute le Saint, le premier sermon de la Mission, et le succès que Dieu lui donna le jour de la conversion de saint Paul (25 janvier 1617) ; ce que Dieu ne fit pas sans dessein un tel jour. »

Cette date, dont saint Vincent aimait chaque année à célébrer le retour, et qui est demeurée si chère à ses enfants, fut comme le premier anneau de la chaîne d'événements providentiels qui amenèrent la naissance de la Congrégation de la Mission.

« Madame la générale ayant reconnu, par ce premier essai qui réussit avec tant de bénédiction, la nécessité des confessions générales, particulièrement parmi le peuple de la campagne, et l'utilité des missions pour les y porter et disposer, conçut dès lors le dessein de donner un fonds de seize mille livres à quelque communauté qui se voudrait charger de faire des missions de cinq ans en cinq ans par toutes ses terres.

« Pour le mettre à exécution, elle employa M. Vincent, qui en fit la proposition de sa part au Révérend Père Charlet, provincial des Jésuites, lequel lui fit réponse qu'il en écrirait à Rome. Ce qu'ayant fait, on lui manda qu'il ne la devait point accepter.

« Elle fit offrir le même fondation aux Révérends Pères de l'Oratoire, qui ne s'en voulurent pas aussi charger.

« Enfin, ne sachant à qui s'adresser, elle fit son testament, qu'elle renouvelait tous les ans, par lequel elle donnait seize mille livres pour fonder cette mission, au lieu et en la manière que M. Vincent le jugerait à propos (1). »

Mais saint Vincent, craignant toujours de substituer maladroitement son initiative personnelle à celle de la divine Providence, ne se pressa point d'user de la latitude qui lui était donnée pour l'exécution de cette bonne œuvre.

Du reste, il nourrissait alors un projet qui semblait devoir la retarder indéfiniment. Effrayé, dans sa profonde humilité, de l'estime, de la confiance, de l'autorité même toujours croissante dont il jouissait dans la famille de Gondi, il craignait aussi que l'attachement, très respectueux d'ailleurs, de la châtelaine pour son directeur, ne devînt un obstacle à l'avancement de cette âme dans la perfection. Aussi songeait-il à prendre la fuite pour se retirer dans une petite cure de campagne où, loin du grand monde au milieu duquel il se sentait si peu à l'aise, il pût faire du bien aux âmes en exerçant les fonctions du saint ministère.

Et voilà que subitement, sous prétexte d'un petit voyage, « il quitte le château de Montmirail, où se trouvait alors la famille de Gondi, se rend directement à Paris, va voir M. de Bérulle, à qui il communique sa résolution, reçoit son approbation, fait sans bruit ses préparatifs, et, le 1er août 1617, il est installé curé de Châtillon-les-Dombes, petite ville située au fond de la Bresse (2). »

C'est bien la divine Providence qui, déjouant encore une fois tous les calculs de la prudence humaine, conduisait là ce futur régénérateur du clergé. Elle semblait ainsi le priver du secours qu'il pouvait attendre pour la réalisation des grands desseins qu'elle avait sur lui, de la fortune, du crédit et de l'influence de la famille de Gondi. Mais en réalité, elle ne faisait que le rendre plus assuré, tout en lui fournissant l'occasion de s'exercer, comme sur un terrain d'essai, par une sorte d'apprentissage, à toutes les œuvres dont il devait plus tard poser les

1. *Abelly*, Coll., I, 56, 61.
2. *Saint Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 45.

fondements durables. *Non enim cogitationes meæ, cogitationes vestræ; neque viæ vestræ, viæ meæ, dicit Dominus* (1).

Le nouveau curé trouva sa paroisse dans un pitoyable état, et cela à cause de l'ignorance, de l'incurie et de la vie scandaleuse de ceux qui en devaient prendre soin. Une fois de plus, il put constater cette vérité qui l'enflammait d'un si grand zèle pour la sanctification du clergé, que « tout le bien et tout le mal qui se fait dans l'Église vient des prêtres. » — « Tels sont les pasteurs, devait-il dire plus tard aux siens, tels sont les peuples. On attribue aux officiers d'une armée les bons et les mauvais succès de la guerre. Et on peut dire de même que, si les ministres de l'Église sont bons, s'ils font leur devoir, tout ira bien ; et au contraire, s'ils ne le font pas, qu'ils sont cause de tous les désordres (2). »

Depuis longtemps les titulaires de la cure de Châtillon se contentaient d'en percevoir les revenus, mais n'y résidaient jamais. Ils se faisaient remplacer par quelques prêtres dits *sociétaires*, qui étaient loin d'avoir la science et les vertus qui font les bons prêtres.

Saint Vincent y trouva cinq ou six de ces sociétaires qui déshonoraient le sacerdoce par leur oisiveté et tous les vices qu'elle engendre. « Chez eux, dit un historien (3), ces malheureux vivaient avec des femmes suspectes; au dehors, dans les cabarets et sur les places publiques. Puis c'était un abominable commerce dans l'administration des choses saintes; c'étaient des méthodes expéditives inventées par la lâcheté pour se débarrasser plus vite des obligations du ministère, comme la confession simultanée et publique des enfants. »

Que de larmes dut faire verser à notre Saint le spectacle de pareils désordres ! Mais il ne se contenta pas de les déplorer, il s'employa aussitôt à y porter remède.

Il commença par nettoyer l'église, dont la malpropreté repoussante éloignait les fidèles. Puis, obligé de loger provisoirement chez un calviniste nommé Beynier, qu'il ne tarda pas à convertir au catholicisme, il régla si bien sa maison qu'elle

1. Is., LV, 8.
2. *Abelly*, Coll., II, 295.
3. *Saint Vincent de Paul*, par Maynard, t. 1, p. 120.

put servir de modèle aux autres prêtres. « Du lever au coucher, tout s'y faisait avec la régularité d'un cloître. C'était encore la même pauvreté et la même modestie : pas de serviteurs, encore moins de femmes, et la belle-sœur même de Beynier consentit à prendre ailleurs domicile. Au dehors comme au dedans, Vincent se posa en exemple à tous par la simplicité de son costume, sa fidélité à toutes les prescriptions des saints canons, et bien plus par la vertu et la piété qui respiraient en toute sa personne (1). »

Il put alors, avec toute l'autorité de l'exemple, entreprendre la réforme de ces malheureux *sociétaires*. Il y procéda avec tant d'humilité et de douceur, tant de zèle et de patience, que non seulement il fit cesser les abus les plus criants, mais encore qu'il amena ces pauvres prêtres « à se mettre ensemble en quelque sorte de communauté, pour se donner par ce moyen plus parfaitement au service de Dieu et de son Église. Ce qu'ils firent à sa persuasion, et ont continué de faire longtemps après avec une très grande édification de toute la paroisse (2). »

Les pasteurs ramenés au devoir, les brebis imitèrent leur exemple, et bientôt la paroisse fut toute renouvelée. Plusieurs hérétiques même rentrèrent dans le giron de l'Église, et ce terrain si bien cultivé ne tarda pas à voir naître la première confrérie de la charité, qui renfermait en germe toutes les institutions charitables dont notre Saint fut depuis le créateur ou l'inspirateur.

Cependant Monsieur et Madame de Gondi ne pouvaient se consoler d'avoir perdu, avec Vincent, leur plus précieux trésor, et ils firent toutes les démarches possibles pour le recouvrer. Leurs instances toutefois n'auraient pu ébranler la résolution du saint prêtre s'ils n'avaient fait intervenir des autorités de lui respectées et vénérées comme lui représentant la volonté même de Dieu : celle de l'évêque de Paris, et surtout celle de son père spirituel M. de Bérulle.

Notre Saint se décida donc à quitter ses chers paroissiens,

1. *Saint Vincent de Paul*, par Maynard, t. 1, p. 120.
2. *Abelly*. Coll., I, 65.

qui ne pouvaient se consoler de le perdre, et qui répétaient en pleurant : « Nous perdons tout, nous perdons notre Père. » Les hérétiques au contraire ne pouvaient dissimuler leur joie et disaient aux catholiques : « Vous avez bien raison de pleurer, car vous perdez aujourd'hui le soutien ici et la meilleure pierre de votre religion. »

Ce fut le 10 décembre 1617 qu'il partit de Châtillon, après avoir lui-même distribué aux pauvres tout son mobilier, meubles et provisions ; et au moment de son départ, toute la paroisse se mit à genoux pour lui demander sa bénédiction, qu'il donna en pleurant.

Cinquante ans après les survivants, appelés à témoigner au procès de béatification, déclaraient, sous la foi du serment, « qu'il serait impossible de marquer tout ce qui avait été opéré par M. Vincent, et qu'ils auraient même de la peine à le croire, s'ils ne l'avaient vu et entendu. »

Il est à peine croyable, en effet, qu'en moins de cinq mois, du 1er août au 10 décembre 1617, un seul homme ait pu, non seulement renouveler une paroisse et y établir des œuvres durables, mais encore et surtout convertir et réformer son clergé, en l'assujettissant à la vie commune. C'était le prélude d'une réforme plus générale, dont le besoin se faisait alors si vivement sentir, et à laquelle Dieu l'appelait à prendre une si large part. Il avait pu, durant ce court séjour dans les Dombes, en voir de plus près la nécessité, en étudier et en expérimenter les moyens.

De retour dans la famille de Gondi, où il devait rester encore huit ans (1617-1625), la situation qu'il y occupa fut moins assujettissante, et lui laissa une liberté d'action dont le saint prêtre sut profiter pour donner cours aux aspirations de son zèle.

Au cours des négociations qui aboutirent à ce résultat, M. de Gondi écrivait à sa femme : « Je suis au désespoir d'une lettre que m'a écrite M. Vincent, et que je vous envoie pour voir s'il n'y aurait point encore quelque remède au malheur que ce nous serait de le perdre.... Quand le sujet qu'il prend (son incapacité prétendue) serait véritable, il ne me serait de nulle considération.... Quand bien même M. Vincent n'aurait pas la méthode d'enseigner la jeunesse, il peut avoir un homme sous lui, mais

en toutes façons je désire passionnément qu'il revienne en ma maison, *où il vivra comme il voudra*, et moi un jour en homme de bien, si cet homme-là est avec moi (1). »

Il était donc bien convenu qu'en rentrant dans la maison de Gondi, le saint prêtre n'y aurait plus que la haute direction de l'éducation des enfants, et qu'*il y vivrait comme il voudrait*.

C'est ainsi que, déchargé de tous les menus détails d'une éducation de famille, il put se livrer librement aux inspirations de son zèle, établir en plus de trente localités différentes des Confréries de charité semblables à celle de Châtillon, prendre soin des galères, donner des missions dans les campagnes, et même fonder le 17 avril 1625 la Congrégation de la Mission qui devait lui permettre de travailler si efficacement à la régénération du clergé.

En attendant il se convainquait de plus en plus de la nécessité de cette œuvre, en constatant de plus près, dans les missions qu'il donnait, l'ignorance, l'incapacité, et même l'inconduite d'un trop grand nombre de prêtres, et comme conséquence nécessaire, l'ignorance du pauvre peuple, qui se damnait faute d'avoir les secours spirituels nécessaires.

« En un lieu où il y a beaucoup d'ecclésiastiques, disait-il plus tard aux siens (2),.... ils y sont quasi tous inutiles. Ils disent leur bréviaire, célèbrent leur messe, et encore fort pauvrement. Quelques-uns administrent les sacrements tellement quellement, et voilà tout. Mais le pis est qu'ils sont dans le vice et le désordre. »

Et quant à l'ignorance du clergé, il cite le témoignage de Madame de Gondi à l'appui du sien propre, affirmant que plusieurs prêtres ne savaient même pas la formule de l'absolution.

« Feue madite dame, dit-il, se confessant un jour à son curé, elle fit attention qu'il ne lui donnait pas l'absolution. Il marmottait quelque chose entre ses dents, et fit ainsi encore d'autres fois qu'elle se confessa à lui, ce qui la mit un peu en peine.

« De sorte qu'elle pria un jour un religieux qui l'alla voir, de lui bailler par écrit la formule de l'absolution, ce qu'il fit.

1. Coll., I, 66.

2. *Abelly*. Coll., II, 297.

Et cette bonne dame retournant à confesse pria ledit sieur curé de prononcer sur elle les paroles de l'absolution contenues en ce papier ; ce qu'il fit. Et elle continua de le faire ainsi les autres fois suivantes qu'elle se confessa à lui, lui donnant son papier parce qu'il ne savait pas les paroles qu'il fallait prononcer, tant il était ignorant.

« Et me l'ayant dit, je pris garde et je fis une plus particulière attention à ceux à qui je me confessais, et je trouvai qu'en effet cela était vrai, et que quelques-uns ne savaient pas les paroles de l'absolution (1). »

A de si grands maux, saint Vincent ne songea d'abord à apporter que des remèdes partiels et immédiats, en prêchant, catéchisant, confessant, remettant dans la voie du salut les pauvres gens de la campagne, qui n'étaient dans un si grand danger de se perdre que par la faute de leurs pasteurs.

C'était sur les terres de la famille de Gondi qu'il donnait ses missions, secondé par le zèle et les secours des pieux châtelains.

Dans une de ces missions, à Montmirail, il rencontra un hérétique qui, convaincu sur tout le reste, était presque sur le point de se rendre. Ce qui le retenait encore, c'était une objection qui fut pour saint Vincent un trait de lumière, et lui fit mieux comprendre la nécessité de remédier à l'abandon spirituel dans lequel se trouvaient alors les peuples des campagnes.

« Monsieur, lui objecta cet hérétique, vous m'avez dit que l'Église de Rome est conduite du Saint-Esprit. Mais c'est ce que je ne puis croire : parce que, d'un côté, l'on voit les catholiques de la campagne abandonnés à des pasteurs vicieux et ignorants, sans être instruits de leurs devoirs, sans que la plupart sachent seulement ce que c'est que la religion chrétienne ; et d'un autre, l'on voit les villes pleines de prêtres et de moines qui ne font rien..... Peut-être que dans Paris il s'en trouverait dix mille, qui laissent cependant ces pauvres gens des champs dans cette ignorance épouvantable par laquelle

1. Coll., VIII, 66.

ils se perdent. Et vous voudriez me persuader que cela soit conduit du Saint-Esprit ! Je ne le croirai jamais (1). »

La réponse si juste et si sage que lui fit saint Vincent ne put le satisfaire ; car il voulait, pour se rendre, autre chose que des paroles. Le saint prêtre le comprit, et l'année suivante, ayant pris avec lui deux docteurs de Sorbonne et plusieurs prêtres et religieux de ses amis, il revint à Montmirail et donna avec eux les exercices de la Mission à tous les villages circonvoisins. La curiosité y conduisit aussi notre hérétique, qui fut frappé et touché du zèle et du dévouement des Missionnaires à instruire le pauvre peuple des vérités nécessaires au salut. Il vint trouver saint Vincent et lui dit : « C'est maintenant que je vois que le Saint-Esprit conduit l'Église romaine, puisqu'on y prend soin de l'instruction et du salut des pauvres villageois ; je suis prêt d'y entrer, quand il vous plaira de m'y recevoir (2).»

C'était en 1620. Cet événement fit encore mieux comprendre à notre Saint la nécessité de réparer auprès des pauvres gens de la campagne la coupable négligence de leurs pasteurs, et combien était opportune, pour concourir à cette bonne œuvre, la fondation faite trois ans auparavant par Mme de Gondi. Mais cette fondation dormait dans son testament, et aucune des communautés auxquelles on l'offrait ne voulait l'accepter.

Quatre ans encore s'écoulèrent ainsi. Enfin, au commencement de 1624, lasse de ces recherches inutiles, Mme de Gondi se demanda pourquoi elle cherchait ainsi au dehors ce qu'elle avait sous la main. Depuis sept ans elle voyait son saint directeur se livrer avec tant de zèle et de succès au travail des Missions, communiquer sa pieuse ardeur aux prêtres qui travaillaient avec lui, et réaliser partout un si grand bien : ne pourrait-il pas lui-même donner naissance à une nouvelle Congrégation de prêtres qui se dévoueraient au salut des pauvres gens des champs ?

Elle en parle à son mari, qui entre pleinement dans ses vues et ajoute de ses propres deniers trente mille livres aux seize mille qu'elle réservait déjà pour cette fondation. Tous deux en

1. *Abelly*, Coll., I, 88.

2. *Abelly*, Coll., I, 89.

parlèrent à leur frère et beau-frère Jean-François de Gondi, premier archevêque de Paris, qui non seulement approuva le projet, mais encore offrit une maison pour abriter la nouvelle Congrégation. C'était un vieux collège situé près de la porte Saint-Victor, qui ne comptait plus un seul écolier, et que l'on appelait le collège des Bons-Enfants.

Restait à obtenir le consentement de l'humble prêtre qui, toujours méfiant de lui-même, n'accepterait pas sans doute sans grande difficulté. Aussi M. et Mme de Gondi s'unirent-ils à l'archevêque de Paris pour le décider à ne pas refuser.

Mais à leur grand étonnement ils ne trouvèrent pas dans le saint prêtre la résistance qu'ils redoutaient. C'est que depuis quelque temps déjà cette pensée lui était venue à l'esprit. Elle lui avait causé une si grande joie qu'il avait craint que Dieu n'en fût pas l'auteur, et il voulut le consulter dans le silence d'une retraite, qu'il fit à Soissons en 1622.

C'est ce qu'il écrivait plus tard à l'un de ses prêtres, le 1er avril 1642 : « Me trouvant, au commencement du dessein de la Mission, dans cette continuelle occupation d'esprit, je me défiai qu'elle ne vînt de la nature ou du malin esprit. Je fis une retraite exprès à Soissons, afin qu'il plût à Dieu de m'ôter de l'esprit le plaisir et l'empressement que j'avais de cette affaire. Et il plut à Dieu de m'exaucer, en sorte que, par sa miséricorde, il m'ôta l'un et l'autre, et que même il permit que je tombasse dans les dispositions contraires.... Si Dieu donne quelque bénédiction à la Mission, et que je lui sois à moindre scandale, après Dieu je l'attribue à cela (1). »

Devenu maître des sentiments de son cœur, suivant sa coutume, il attendait pour agir un signe de la volonté divine. Or, voyant ce signe dans la démarche dont il était l'objet, et surtout dans le désir de l'archevêque de Paris, aussitôt il donna son acquiescement.

Il prit possession du collège des Bons-Enfants le 6 mars 1624, mais par procureur, car il devait continuer à demeurer dans la famille de Gondi, ayant promis à la pieuse comtesse de demeurer auprès d'elle pour lui fermer les yeux. Elle mourut pieuse-

1. Coll., IV, 404.

ment le 23 juin de l'année suivante 1625, deux mois après avoir signé le contrat de fondation, qui est daté du 17 avril.

Dégagé de sa parole, saint Vincent put dès lors se retirer au collège des Bons-Enfants ; ce qu'il fit malgré les instances de M. de Gondi pour le retenir.

Les commencements de la nouvelle Congrégation furent bien petits, et pendant quelque temps, le saint fondateur n'eut avec lui qu'un seul compagnon, le bon M. Portail. « Nous avions aussi, racontait-il aux siens trente-trois ans plus tard, le 17 mai 1658, nous avions aussi avec nous un bon prêtre à qui nous donnions trente écus par an. Nous nous en allions ainsi tous les trois prêcher et donner des missions de village en village. En partant nous donnions la clef à un des voisins, et nous le priions d'aller coucher dans la maison. Cependant je n'avais qu'un seul sermon, que je tournais en mille manières ; c'était sur la crainte de Dieu.

« Telle était notre conduite, lorsque quelques ecclésiastiques, témoins des bénédictions que Dieu répandait sur nos travaux, demandèrent et obtinrent de se joindre à nous.

« O Sauveur ! qui eût jamais pensé que cela en fût venu au point où il est maintenant ? Qui me l'aurait dit aurait passé dans mon esprit pour un moqueur. Tel a été le commencement que le Seigneur a donné à ce que nous sommes aujourd'hui (1). »

Le 12 janvier 1632 la Congrégation était érigée canoniquement par le Pape Urbain VIII sous le nom de Congrégation de la Mission. Et déjà le 7 janvier de la même année, elle transportait son siège dans le riche prieuré de Saint-Lazare, que lui cédait son titulaire Adrien le Bon, victorieux après plus d'un an de lutte des humbles résistances de Vincent de Paul.

Durant les trois ou quatre premières années de son existence, la nouvelle Congrégation ne s'employa qu'aux missions des campagnes ; mais à partir de 1628 elle fut amenée successivement à s'occuper des exercices des ordinands, des conférences et des retraites ecclésiastiques, et enfin des séminaires, comme on le verra plus tard.

1. *Abelly*. Coll., VIII, 267.

En attendant elle travaillait déjà efficacement, quoique d'une manière indirecte, à l'œuvre de régénération sacerdotale à laquelle Dieu l'avait destinée ; et cela, non seulement par le travail réparateur des missions, en relevant les ruines dues à l'incurie du clergé, mais encore en offrant aux prêtres le grand exemple et le spectacle d'une vie vraiment ecclésiastique.

Cette prédication de l'exemple, que saint Vincent avait employée avec tant de succès à Clichy et à Châtillon, il voulait que ses prêtres s'en servissent pour démontrer, par l'argument victorieux des faits, que la sainteté sacerdotale n'est pas un idéal irréalisable, et que l'on peut vivre dans le monde sans cependant se soumettre à ses lois.

C'est déjà sous cette forme que s'était traduit plusieurs fois, depuis le Concile de Trente, le souffle de régénération sacerdotale qui avait animé tant de saints prêtres. L'Oratoire de saint Philippe de Néri à Rome, la Congrégation des Oblats de saint Ambroise à Milan, et à Paris l'Oratoire du Père de Bérulle, la communauté de M. Bourdoise et plusieurs autres associations de prêtres *séculiers* étaient nés de la même idée : offrir les avantages de la vie commune à quelques bons prêtres, qui échappaient ainsi eux-mêmes aux dangers et aux séductions du monde, et dont la vie exemplaire servirait de modèle aux autres prêtres.

Voilà pourquoi saint Vincent, tout en donnant à ses prêtres toutes les obligations comme tous les avantages de la vie religieuse, ne voulut pas qu'ils prissent le titre de religieux. Il fallait que, témoins de la sainteté de leur vie, les prêtres du clergé séculier ne pussent point prétexter que c'était une perfection bonne pour des religieux, qui de leur part n'avait rien de surprenant, mais à laquelle de simples prêtres séculiers n'étaient nullement tenus. Il fallait au contraire que cet exemple donné, non par des religieux, mais par des prêtres séculiers semblables à eux, pût leur servir de modèle et de règle.

C'est dans ce but qu'il sut tracer aux siens une manière de vie et de règles telles, que si d'une part elles étaient capables de les mener à une haute perfection, de l'autre elle n'avaient rien

qui dépassât les limites de ce que peut faire un bon prêtre dans le monde (1).

Du reste, ici comme dans toutes ses autres œuvres, il avait laissé à DIEU et au temps le soin de déterminer ce qu'il convenait d'adopter, et il était resté trente-trois ans avant de rédiger et de faire imprimer les Règles qu'il donna à sa Congrégation. Aussi, lorsqu'il en distribua aux siens les premiers exemplaires, put-il leur dire :

« Vous les avez longtemps attendues, Messieurs, et nous avons beaucoup tardé à vous les donner, pour de bonnes raisons que voici :

« Premièrement, pour imiter Notre-Seigneur, qui commença à faire avant d'enseigner : *Cœpit Jesus facere et docere* (2). Les trente premières années de sa vie furent employées à l'exercice et à la pratique des vertus, et les trois dernières à prêcher et à enseigner. Aussi la Compagnie s'est-elle efforcée de l'imiter, non seulement en faisant ce qu'il était venu faire sur la terre, mais en le faisant comme il l'a fait. Ainsi peut-elle dire qu'elle a premièrement fait, et ensuite enseigné : *Cœpit facere et docere.*

« Il y a bien environ trente-trois ans qu'elle commença de naître, et depuis ce temps, on y a toujours, par la grâce de DIEU, pratiqué les règles que nous allons donner aujourd'hui. Aussi n'y trouverez-vous rien de nouveau, rien que vous n'ayez pratiqué depuis plusieurs années avec beaucoup d'édification.

« Secondement, en les donnant aujourd'hui, nous avons, par ce retardement, évité, grâce à DIEU, quelques inconvénients bien difficiles. En effet, si on avait donné d'abord à la Compagnie des règles inconnues, que de difficultés n'y aurait-elle point trouvées ! Mais en lui donnant ce qu'elle a fait et exercé depuis tant d'années avec édification, rien ne doit lui faire redouter l'avenir, puisque le passé a été si heureux pour elle...

« Troisièmement, si nous avions donné les Règles dès l'origine, c'est-à-dire avant que la Compagnie eût confirmé par la

1. Voir, aux *Pièces justificatives* (n° 6), un abrégé des Constitutions et Règles communes de la Congrégation de la Mission.

2. Act., I, 1.

pratique les préceptes qu'elles renferment, on aurait pu voir en cela plus de l'homme que de Dieu. Mais, Messieurs, toutes ces Règles, tout ce que vous voyez, s'est fait je ne sais comment, car je n'y avais jamais pensé ; tout cela s'est introduit peu à peu, sans qu'on puisse dire qui en est la cause. Or, c'est une règle de saint Augustin, que quand on ne peut trouver la cause d'une chose bonne, on doit la rapporter à Dieu, et l'en reconnaître le principe et l'auteur. D'après cette règle, Messieurs, Dieu n'est-il pas l'auteur de toutes nos Règles [1] ? »

Oui, on sent bien le souffle de l'Esprit de Dieu dans ces Règles à la fois si simples et si parfaites, toutes puisées aux sources les plus pures de l'Évangile. Saint Alphonse de Liguori les a tant admirées et goûtées, qu'il les a fait passer presque intégralement dans les constitutions de sa Congrégation du Saint Rédempteur ; et depuis, elles ont servi de modèle à celles de plusieurs autres Communautés ecclésiastiques.

Mais ce qu'il y a surtout de remarquable, c'est que la plupart de ces Règles, après avoir formé comme le fond commun des Règlements des grands Séminaires, a fini par passer, surtout en France, dans les habitudes de tous les bons prêtres. Et n'est-ce pas à ces saintes coutumes que le Clergé français doit en grande partie sa réputation méritée de régularité et de piété, comme le Pape Léon XIII se plaît à le reconnaître dans son Encyclique du 8 septembre 1899 ?

Toutefois, ce n'est pas la seule part indirecte que prit saint Vincent à la régénération du clergé.

II. — SAINT VINCENT ET L'ÉPISCOPAT, PARTICULIÈREMENT DANS LA QUESTION DU JANSÉNISME.

Après son oraison qu'il faisait chaque matin avec les siens, et à laquelle il consacrait une heure entière, saint Vincent aimait à leur faire rendre compte, dans un entretien familier, des bons sentiments que Dieu leur y avait donnés.

Un jour un simple frère coadjuteur, ainsi appelé à répéter son oraison, dit « qu'il avait prié pour que Dieu envoyât de bons prélats à son Église. »

1. Coll., VIII, 264, 266.

« DIEU vous bénisse, mon frère ! lui dit aussitôt le Saint. C'est bien fait de demander à DIEU qu'il fasse de bons évêques, de bons curés, de bons prêtres ; et c'est ce que nous lui devons tous demander. Tels sont les pasteurs, tels sont les peuples. On attribue aux officiers d'une armée les bons et les mauvais succès de la guerre ; et on peut dire de même que, si les ministres de l'Église sont bons, s'ils font leur devoir, tout ira bien ; et au contraire s'ils ne le font pas, qu'ils sont cause de tous les désordres (1). »

Saint Vincent sentait en effet bien vivement le besoin que l'Église avait de bons pasteurs, non seulement à la tête des paroisses, mais encore et surtout à la tête des diocèses ; la plupart des désordres, dont il était le témoin attristé, ayant pour cause l'incurie ou l'indignité des premiers pasteurs.

D'abord, il se contenta de prier à cette intention si chère et si importante, comme le bon frère dont il vient d'être question. Mais avec le temps la divine Providence le mit à même de prêter à cette cause un concours plus immédiat, sinon plus efficace, et de travailler ainsi très utilement, quoique d'une manière indirecte, à la régénération du clergé.

C'est ce qu'il fit, soit en contribuant à la nomination de bons évêques quand il fut chargé de la feuille des bénéfices, soit en aidant de ses conseils ces princes de l'Église, sur lesquels sa sainteté comme sa science lui donnait un si grand ascendant.

1° LA FEUILLE DES BÉNÉFICES.

Déjà du vivant de Louis XIII, sous le ministère de Richelieu, saint Vincent avait été consulté pour le choix des évêques. Le cardinal, qui avait pour lui beaucoup d'estime, aimait à prendre ses avis sur diverses matières. « Et comme il avait un grand désir de procurer que les Églises de France fussent remplies de bons évêques, et que ceux qui seraient élevés à cette dignité fussent pourvus de toutes les qualités requises pour s'acquitter dignement de leurs obligations, il lui demanda quels étaient particulièrement ceux qu'il estimait dignes de l'épiscopat, à dessein de les proposer au roi pour être nommés par Sa Majesté

1. *Abelly*, Coll., II, 235.

aux évêchés qui viendraient à vaquer. — M. Vincent lui en ayant nommé quelques-uns, ce sage et zélé ministre prit aussitôt la plume et se donna la peine d'en écrire lui-même la liste de sa propre main, suivant l'ordre qu'il lui nommait (1). »

« Lorsqu'il l'eut congédié, Richelieu dit à la duchesse d'Aiguillon : « J'avais déjà une grande idée de M. Vincent, « mais je le regarde comme un tout autre homme depuis ce « dernier entretien. » Il suivit en effet les conseils de Vincent, et éleva à l'épiscopat plusieurs de ceux qu'il avait désignés.

« Il recommanda même sans doute à Louis XIII d'avoir recours aux avis de Vincent de Paul, car le roi lui fit à plusieurs reprises, après la mort du cardinal, demander en secret la liste de ceux qu'il jugeait dignes d'être évêques (2). »

Le pieux monarque avait conçu de la sainteté de l'humble prêtre une telle estime, qu'il voulut être assisté par lui à ses derniers moments. Et, bien que jusque-là le Saint n'eût même jamais vu le roi, il se rendit néanmoins aussitôt à son appel, demeura auprès de lui plus de huit jours, et reçut son dernier soupir.

Dans un des entretiens intimes qu'eurent alors ces deux hommes si bien faits pour se comprendre, le roi dit au saint prêtre : « Oh ! Monsieur Vincent, si je retournais en santé, les évêques seraient trois ans chez vous. » Il voulait dire ainsi qu'il ne nommerait aux évêchés que les sujets qui auraient été formés par ses mains. C'est ce que le Saint avoua un jour en ces termes à sa Communauté : « Le feu roi, un peu avant son décès, me fit l'honneur de me dire que s'il revenait en santé, il ne permettrait pas qu'aucun évêque se fît, sans qu'il n'eût passé trois ans à la Mission (3). »

A la mort de Louis XIII, son épouse Anne d'Autriche, mère du jeune Louis XIV, devint régente du royaume, avec Mazarin pour premier ministre. L'un de ses premiers soins fut de créer, pour l'aider dans l'expédition des affaires qui concernaient

1. *Abelly*, Coll., I, 186.

2. *Saint Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 103.

3. Répétition d'oraison du 21 octobre 1643 (Coll., VIII, 29).

l'Église, et en particulier dans la nomination aux bénéfices, ce que l'on appela *le Conseil de conscience*. Dans ce Conseil, qui devait être saisi des questions les plus importantes comme les plus délicates, la reine, de son propre mouvement, fit entrer l'humble Vincent de Paul. Les autres membres du Conseil étaient le cardinal Mazarin, le chancelier Séguier, M. Charton, grand pénitencier de Paris, et les évêques de Beauvais et de Lisieux.

« Il ne se peut dire combien cet humble serviteur de Dieu fut surpris et étonné, lorsqu'on lui apporta cette nouvelle, ni quels efforts il fit pour persuader la reine de le dispenser de cet emploi, qui lui était d'autant plus insupportable qu'il paraissait plus honorable et plus éclatant devant les yeux des hommes.

« Mais Sa Majesté persista en sa première résolution, et fit savoir à M. Vincent qu'elle désirait absolument qu'il rendît ce service à Dieu et au roi son fils.

« Alors l'humilité du serviteur de Dieu fit place à l'obéissance, et il crut que cette déclaration de l'intention de la reine lui était une signification de la volonté de Dieu. C'est pourquoi, renonçant à tous ses propres sentiments, il s'offrit à Dieu pour faire en cela tout ce qui lui serait le plus agréable (1). »

Cet acte d'obéissance lui coûta d'autant plus et fut d'autant plus méritoire, que « dès lors il prévit fort bien les grandes tempêtes et les violentes secousses auxquelles il allait s'exposer sur cette mer orageuse de la cour. »

Ses prévisions ne furent que trop réalisées, et il écrivait à un de ses Missionnaires à Rome : « Je n'ai jamais été plus digne de compassion que je suis, ni ai eu plus de besoin de prières qu'à présent dans le nouvel emploi que j'ai. J'espère que ce ne sera pas pour longtemps. Priez Dieu pour moi. »

Il priait aussi à cette intention Dieu et les hommes pour obtenir d'être déchargé. « Je demande à Dieu, a-t-il avoué lui-même, que je sois tenu pour un insensé, comme je le suis, afin qu'on ne m'emploie plus dans cette sorte de commission, et que j'aie plus de loisir de faire pénitence (2). »

1. *Abelly*, Coll., II, 579.

2. *Abelly*, Coll., III, 291.

Il ne disait pas une seule fois la sainte Messe sans demander à Dieu cette grâce, et il aurait tellement voulu être exaucé que, « s'étant retiré hors de Paris pendant quelques jours, et le bruit ayant couru qu'il était disgracié, et qu'il avait eu ordre de se retirer de la cour, comme après son retour un ecclésiastique de ses amis se conjouissait avec lui de ce que ce bruit ne s'était pas trouvé véritable, il lui dit, en levant les yeux au ciel et frappant sa poitrine : « Ah ! misérable que je suis, je « ne suis pas digne de cette grâce ! (1) »

Dieu et les hommes restaient donc également sourds à ses prières. Bien plus, au témoignage de Louis de Chandenier rapporté dans le procès de sa béatification, le cardinal de La Rochefoucauld lui avait fait un devoir, au nom de Dieu et des intérêts de l'Église de France, de rester au Conseil de conscience (2).

Il y resta donc au moins dix ans, de 1643 à 1653, et s'efforça d'y remplir de son mieux les devoirs de sa charge (3).

Pour cela, il prit d'abord deux résolutions auxquelles il ne manqua jamais. La première fut « de n'aller jamais à la cour, s'il n'y était appelé ou s'il n'y était obligé par quelque nécessité urgente et indispensable ; ce qu'il supplia la reine d'agréer, et ce qu'il a toujours depuis inviolablement observé (4). »

Sa seconde résolution fut de ne jamais apporter au Conseil de conscience un intérêt personnel quelconque, fût-il fort légitime, et de ne jamais rien y solliciter, ni pour lui, ni pour les siens. C'est à quoi, nous dit Abelly, il ne manqua jamais. « Ayant été appelé, dit-il, par la reine régente au Conseil des affaires ecclésiastiques, où il avait part à la disposition de tous les bénéfices de France qui étaient à la nomination du roi, il n'en a pourtant jamais demandé ni proposé aucun pour sa Compagnie, ni pour ses plus proches parents, quoique pauvres,

1. *Abelly*, Coll., I, 257.

2. A la date du 1er février 1653, saint Vincent écrivait : « Je ne suis plus employé aux affaires ecclésiastiques, et par conséquent je ne suis pas en état d'agir en celle dont il est question (Coll., XI, 100). »

3. *Abelly*, Coll., II, 580.

4. *Abelly*, Coll., II, 580.

ni pour ses amis en qualité d'amis... ; ce qu'il a si bien et si fidèlement pratiqué, qu'il est certain que sa Congrégation y a plus perdu que gagné selon le monde (1). »

Il s'occupa aussi dès le début de rédiger et de faire adopter par le Conseil quelques résolutions qui devaient régler ses délibérations et permettre de travailler efficacement à la répression des abus les plus criants.

Voici les principales de ces résolutions (2) :

« 1° La reine n'accordera aucune pension sur les évêchés ou archevêchés, sinon au seul cas permis par le droit, qui est lorsque le titulaire, après un long temps de service, se démettra volontairement de son évêché pour infirmité, vieillesse ou autres raisons pertinentes ;

« 2° La reine n'ordonnera aucune expédition de brevets pour les abbayes, sinon pour ceux qui, entre toutes les autres qualités requises, auront dix-huit ans accomplis, seize pour les prieurés et les chanoinies des églises cathédrales, et quatorze pour les collégiales ;

« 3° On n'accordera aucun brevet afin d'obtenir des dévolus, que l'on n'ait eu auparavant des pièces justificatives des choses qu'on voudrait alléguer pour les obtenir, et des certificats suffisants de la vie, des mœurs et capacité de ceux qui les demanderont ; et en cas qu'ils n'eussent pas les qualités requises, on en choisirait quelques autres en qui elles se rencontreraient, avec les moyens de poursuivre les dévolus (3) ;

1. *Abelly*, Coll., III, 379, 380.

2. *Abelly*, Coll., II, 581, 582.

3. « Cet usage étrange des *dévolus* consistait en un brevet donné par le roi à un ecclésiastique agréé par lui, qui lui permettait de jeter son *dévolu* sur un évêché, une abbaye ou un canonicat, dont la succession lui était assurée, si le titulaire légitime donnait sa démission en sa faveur. On juge sans peine de ce qui résultait de cet usage, et des persécutions de tous genres auxquelles les malheureux possesseurs d'un bénéfice *dévolué* se trouvaient exposés. — Cet abus, l'un des plus singuliers qu'on puisse rencontrer dans la liste, pourtant si longue, des tristes effets de la cupidité et de l'ambition humaines jusque dans les choses sacrées, ne put être que diminué par les efforts de Vincent de Paul, et non supprimé, tant il était entré dans les mœurs (*S. Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 172). »

« 4° L'on n'accordera aucune coadjutorerie ni réserve pour les abbayes commendataires ;

« 5° L'on ne fera expédier aucun brevet d'évêché par mort ou autrement, sinon pour ceux qui seraient prêtres au moins un an auparavant ;

« 6° L'on n'accordera aucune coadjutorerie des abbayes de filles, sinon avec connaissance et certitude que la règle soit observée en ces abbayes, et que les religieuses qui seront proposées pour être coadjutrices auront l'âge de 23 ans et 5 ans de profession. »

Il lui avait fallu du courage pour proposer ces résolutions. Il ne lui en fallut pas moins pour veiller à leur exécution, surtout en face de Mazarin, qui n'apportait dans le maniement des affaires, ni la même droiture, ni le même esprit de foi. Il ne laissait pas pour cela de « raviver souvent la mémoire de ces résolutions ; et lorsqu'il voyait qu'on se relâchait quelque peu de cette exactitude, il les faisait renouveler de temps en temps... Il le faisait avec une liberté pleine de respect, se plaignant lorsqu'il voyait que les considérations purement humaines l'emportaient sur celles qui regardaient le service de Dieu et le bien de l'Église (1). »

Sa fermeté lui attira bien des désagréments de la part des nombreux solliciteurs qu'il ne pouvait satisfaire sans trahir son devoir, ou qu'il ne pouvait tous satisfaire, quand parmi eux il fallait nécessairement faire un choix. « Il s'en trouvait quelquefois jusqu'à douze ou quinze qui recherchaient avec ardeur le même bénéfice. De sorte que ceux qui ne pouvaient obtenir ce qu'ils demandaient se plaignaient pour la plupart hautement de lui en tous lieux, et lui imputaient souvent des choses très fausses. De quoi il bénissait Dieu. Il ne cessait pas pour cela de les saluer dans les rencontres, et de leur témoigner respect et désir de les servir ; et quand l'occasion s'en présentait, il le faisait encore plus volontiers qu'auparavant (2). »

Les persécutions, les calomnies, tous les autres désagréments

1. *Abelly*, Coll., II, 582.

2. *Abelly*, Coll., III, 234.

que lui attira la fidélité inébranlable à son devoir, n'altérèrent jamais sa douce sérénité ; comme les honneurs que lui valut cet emploi à la cour ne lui firent jamais rien perdre de sa simplicité. Voici à ce sujet le témoignage que lui rendit, au procès de canonisation, Le Pelletier, secrétaire d'État sous Louis XIV (1) :

« J'étais bien jeune encore quand je vis au Louvre le serviteur de Dieu, et je l'y ai vu bien des fois. Il y paraissait avec une modestie et une prudence pleines de dignité. Les courtisans, les prélats, les ecclésiastiques et les autres personnes lui rendaient par estime de grands honneurs. Il les recevait avec beaucoup d'humilité.

« Sorti du Conseil, où il avait décidé du sort de ce qu'il y avait de plus grand dans le royaume, il était aussi commode, aussi familier avec le dernier des hommes, que parmi les esclaves de Tunis ou sur le banc des forçats.

« Un vertueux évêque, qui ne l'avait pas vu depuis son entrée à la cour, l'ayant trouvé ensuite aussi humble, aussi affable, aussi disposé à rendre service qu'auparavant, ne put s'empêcher de dire : « M. Vincent est toujours M. Vincent. »

Et Fénelon écrivait au Pape, l'année suivante 1706 : « Dans l'homme de Dieu brillaient un incroyable discernement des esprits et une fermeté singulière. N'ayant égard ni à la faveur, ni à la haine des grands, il ne consulta que l'intérêt de l'Église, lorsque dans le Conseil de conscience, par l'ordre de la reine Anne d'Autriche, mère du roi, il disait son avis sur le choix des évêques. Si les autres conseillers de la reine eussent adhéré plus constamment à cet homme, à qui l'avenir semblait dévoilé, on eût écarté bien loin de la charge épiscopale certains hommes qui ensuite ont excité de grands troubles (2). »

A tous ces témoignages, le Pape Clément XII lui-même en ajoutait un autre plus honorable encore et plus solennel, dans la bulle de canonisation datée du 16 juin 1737 (§ 17) : « Quand les nobles lui recommandaient leurs fils et le sollicitaient par des prières ou des menaces, il dédaigna leurs offres comme il

1. Summar., p. 323.

2. *Œuvres*, t. XXV ; Corresp., t. 3, p. 104. — Cfr. *Recueil des lettres à Clément XI*, Rome, 1709, in-folio.

foula aux pieds leurs menaces. Jamais cette âme juste et robuste ne voulut, au détriment de l'héritage du CHRIST et aux dépens de la Croix, se faire des amis puissants, ou conjurer par peur les maux dont le menaçaient ses ennemis. »

DIEU bénit la vertu de son serviteur et voulut bien se servir de lui, dans un emploi si relevé, pour opérer un très grand bien. Aussi Fléchier, écrivant au Pape Clément XI en 1705 pour solliciter sa béatification, ne craignait pas de dire : « Appelé au Conseil de conscience, Vincent contribua à donner de dignes évêques à l'Église, faisant choisir des hommes d'une vertu apostolique. L'on peut dire que *le clergé de France lui doit en grande partie l'éclat dont il brille aujourd'hui* (1). »

Malheureusement cette heureuse influence du saint prêtre sur le choix des évêques ne put toujours s'exercer. Mazarin sut l'écarter peu à peu par la ruse, comme nous le révèlent les carnets si curieux où il inscrivait jour par jour ses impressions et ses desseins.

« Il feignit de goûter et d'admirer le bon M. Vincent autant et plus que personne, mais ne réunit plus le Conseil que de loin en loin, éloignant toujours les séances afin de rendre son action absolument nulle. »

Puis, devenu tout-puissant, il mit le Conseil de côté, et les anciens abus relatifs à la collation des bénéfices reprirent le dessus.

Saint Vincent assistait attristé et impuissant à ce navrant spectacle, et exhalant sa peine dans une de ses lettres, il écrivait : « Je tremble que ce damnable trafic des évêchés n'attire la malédiction de DIEU sur ce royaume. » Il ne se trompait pas : les horreurs de la guerre civile se joignirent à celles de la

1. Parmi tant de dignes prélats que saint Vincent contribua à faire monter sur les sièges de France, il y a, hélas ! une bien triste exception, le trop fameux coadjuteur de Retz. A la louange de notre Saint, hâtons-nous de dire que ce malheureux ne put lui arracher son suffrage qu'à la faveur d'une révoltante et sacrilège hypocrisie, dont il eut ensuite l'audace de se vanter. « Le futur cardinal de Retz raconta lui-même dans ses *Mémoires*, avec un cynisme vraiment odieux, comment il dut s'y prendre pour tromper la perspicacité de M. Vincent.... Il commença par feindre un retour à la piété qui trompa les « dévots », même M. Vincent. Puis, avec un sangfroid qu'on ne peut voir sans indignation, Retz ne nous dit-

guerre étrangère pour porter la souffrance dans toutes les classes de la société.

2° RELATIONS DU SAINT AVEC LES ÉVÊQUES DE SON TEMPS.

Saint Vincent de Paul travailla donc efficacement, quoique indirectement, à la régénération du clergé par le bon choix des évêques, auquel il contribua dans le Conseil de conscience.

Il n'y travailla pas moins efficacement par les conseils qu'il ne cessa de donner, avec autant de dévouement que d'humilité, aux membres de l'Épiscopat, dont il était l'oracle. De tous côtés les évêques le consultaient sur les affaires les plus difficiles et les plus délicates, et il répondait à tous avec une sagesse et une prudence qui justifiaient bien la confiance dont il était l'objet.

Tantôt c'était au sujet des *appels comme d'abus* de l'autorité épiscopale à l'autorité civile, qui se multipliaient contre toute justice, au grand détriment de la discipline ecclésiastique. Déplorant ce désordre, mais ne pouvant y remédier directement, notre Saint s'efforçait du moins d'en diminuer la portée, en conseillant à plusieurs évêques « d'établir un bon ordre dans leurs cours ecclésiastiques, et d'y mettre des officiaux vertueux et capables, qui fussent versés en la connaissance du droit canonique et civil, entendus et expérimentés en l'exercice des charges de judicature, irréprochables en leurs mœurs, inflexibles dans les actions de justice, et fort exacts à observer les formalités qui se pratiquent en ce royaume. » Il pensait que le meilleur moyen d'échapper à ces vexations injustes était de leur enlever ainsi tout prétexte.

---

il pas que lorsqu'il eut obtenu pour lui de la régente la coadjutorerie de l'archevêché de Paris, il simula avant de recevoir les ordres une conversion dont il n'éprouvait aucune trace intérieurement ? Pour un moment, véritable Tartufe avant la création du type, il s'enferme à Saint-Lazare, y fait une retraite annoncée avec éclat, et y donne avec un art consommé tous les signes d'un véritable repentir qu'il n'éprouvait pas ; et il en sort, suivant ses propres paroles, *ayant pris le parti de faire le mal par dessein* (*S. Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 175, 176). » — C'est là sans doute une note bien discordante ; mais elle se perd dans le concert des saints prélats dont le bon M. Vincent put doter l'Eglise de France durant son passage aux affaires.

« Je portai un jour, écrivait-il à un évêque sur ce sujet, je portai un jour à feu M. Molé, qui a été procureur et premier président, les plaintes de quelques prélats qui avaient été fort malmenés par le Parlement, pour avoir voulu remédier aux désordres de quelques prêtres, et qui, se voyant ainsi empêchés, avaient témoigné, les larmes aux yeux, qu'ils étaient résolus de laisser aller les choses à l'abandon.

« Ce sage magistrat me dit qu'il était vrai que lorsque les évêques ou les officiaux *manquaient aux formalités* qui leur étaient prescrites pour l'administration de la justice ecclésiastique, la cour était exacte à corriger leurs abus ; mais que quand ils observaient bien les formalités, elle n'entreprenait rien contre leur procédé (1). »

Tantôt il félicitait les évêques du bien qu'ils avaient déjà fait dans leurs diocèses, afin de les encourager à en faire encore davantage.

« Qui est-ce qui ne reconnaîtra que c'est une bénédiction de Dieu bien manifeste sur votre diocèse, de lui avoir donné un évêque qui porte la paix aux âmes en des lieux où depuis cent ans on n'avait point ouï parler ni d'évêques ni de visites ? Et après cela, Monseigneur, puis-je concevoir une estime assez grande de votre personne, et vous rendre des respects assez profonds ? Mais ne dois-je pas dire que vous êtes vraiment un évêque Dieu-donné, un prélat de grâce, un homme tout apostolique, par qui Jésus-Christ s'est fait connaître aux peuples les plus désolés (2) ? »

Tantôt à un bon évêque que quelque incommodité portait à se démettre, il écrivait pour l'en dissuader :

« Si j'étais digne d'être écouté en vous exposant ma pensée, je prendrais la liberté, Monseigneur, de vous dire qu'il me semble que vous feriez bien de laisser les choses comme elles sont, de peur que Dieu ne trouve pas son compte dans cette décharge.

« Car où rencontrerez-vous un homme qui marche sur vos

1. *Abelly*, Coll., II, 597, 598.

2. *Abelly*, Coll., III, 195.

pas, et qui approche de votre conduite ? S'il s'en pouvait trouver quelqu'un, à la bonne heure ; mais je ne vois pas que cela soit à espérer dans le temps où nous sommes.

« Et puis, Monseigneur, vous n'avez pas plus de difficultés en votre épiscopat que saint Paul n'en a trouvé dans le sien, et néanmoins il en a soutenu le poids jusqu'à la mort ; et aucun des apôtres ne s'est dépouillé de son apostolat et n'en a quitté l'exercice et les fatigues, que pour en aller recevoir la couronne au ciel.

« Je serais un téméraire, Monseigneur, de vous proposer leurs exemples, si DIEU, qui vous a élevé à leur dignité suprême, ne vous invitait lui-même à les suivre, et si la liberté que je prends ne procédait du grand respect et de l'incomparable affection que Notre-Seigneur m'a donnés pour votre personne sacrée (1). »

Dans une circonstance analogue, ne pouvant décider l'évêque à demeurer à son poste, il lui promet de lui chercher un bon successeur :

« Vos lettres, Monseigneur, m'ont trouvé si plein de respect pour votre personne sacrée et d'affection de vous obéir, que j'ose dire que j'ai presque sans cesse devant les yeux le commandement que vous m'avez fait ; et je ne rencontre guère la personne que vous savez, que je ne lui en dise quelque mot. Je sais néanmoins, Monseigneur, que vous êtes autant au-dessus de ce que vous pensez être que la montagne l'est de la vallée. Mais, ne pouvant vous servir à votre gré qu'en faisant ce que vous désirez, je tâcherai de le faire en cela et en toute occasion (2). »

Auprès d'un autre il faisait instance pour le détourner de plaider :

« Il y a une chose, Monseigneur, qui m'afflige grandement, c'est que l'on vous a dépeint au Conseil comme un prélat qui a grande facilité à plaider, en sorte que cette impression y est entrée fort avant dans les esprits. Pour moi, j'admire Notre

1. *Abelly*. Coll., III, 196.

2. *Abelly*, Coll., III, 195, 196.

Seigneur JÉSUS-CHRIST, qui a improuvé les procès, et qui néanmoins a bien voulu en avoir un et le perdre.

« Je ne doute pas, Monseigneur, que si vous en avez quelques-uns, ce n'est que pour soutenir et défendre sa cause..... Mais je vous dois dire aussi, Monseigneur, que cette fâcheuse opinion du Conseil pourra vous nuire en l'instance présente, et empêcher qu'on ne vous accorde ce que vous demandez (1). »

A un archevêque qu'il ne pouvait encore satisfaire en lui envoyant les Missionnaires demandés, il écrivait :

« Je rougis de honte, Monseigneur,... voyant à quel point Votre Grandeur s'abaisse devant un pauvre porcher de naissance, et un misérable vieillard rempli de péchés. Et en même temps je ressens une grande peine de vous avoir donné sujet d'en venir là, quand j'ai pris la confiance de représenter à Votre Grandeur que nous étions hors d'état de lui donner les hommes qu'elle demande. Elle peut bien penser que ce n'a pas été par aucun défaut de respect ni de soumission pour toutes ses volontés, mais par pure impuissance de lui obéir en cette occasion... Vous savez bien, Monseigneur, qu'il n'y a gens au monde plus disposés à recevoir vos commandements que nous le sommes, et moi particulièrement sur qui DIEU vous a donné un pouvoir souverain (2). »

A un autre archevêque qui s'occupait du rachat des chrétiens en Barbarie, il promettait son concours en l'encourageant dans cette bonne œuvre :

« Je rends grâces à DIEU, Monseigneur, de la dévotion qu'il vous donne de délivrer vos pauvres diocésains qui sont en esclavage. Vous ferez une très grande charité et une œuvre très agréable à DIEU de les tirer d'un péril imminent de se perdre, et vous donnerez un bel exemple aux autres prélats....

« Pour y coopérer de notre part, et obéir à ce que vous désirez, nous enverrons très volontiers quelques-uns de nos prêtres pour faire cette rédemption. J'écris aujourd'hui aux consuls de Tunis et d'Alger, et leur mande qu'ils nous envoient

1. *Abelly*, Coll., III, 198, 199.
2. *Abelly*, Coll., III, 201, 202.

des passeports, afin qu'ils y puissent aller en sûreté, selon votre commandement (1). »

Un digne prélat, qui avait prêché dans son séminaire confié aux Prêtres de la Mission la retraite des ordinands, et qui rencontrait parmi ses prêtres une fâcheuse opposition, recevait du Saint les remerciements et les encouragements suivants :

« Je vous remercie très humblement, Monseigneur, de l'honneur que vous avez fait à votre séminaire de le consoler de votre chère présence et de vos instructions paternelles pendant l'ordination ; et je rends grâces à Dieu de la faveur qu'il a faite à ceux qui ont eu le bonheur de vous entendre, de voir en sa source l'esprit ecclésiastique. J'espère qu'ils s'en souviendront toute leur vie, et que le fruit en durera plusieurs siècles.

« Au reste, Monseigneur, j'ai reçu la lettre dont vous m'avez honoré, avec joie parce que c'est votre lettre, et avec douleur voyant ce qui s'est passé en votre synode. En quoi, Monseigneur, j'admire d'un côté la conduite de Dieu qui exerce de la sorte la vertu d'un de ses plus grands serviteurs, et de l'autre le bon usage que Votre Grandeur fait de cet exercice.

« Je prie sa divine bonté qu'il vous fortifie de plus en plus dans cette épreuve, afin que par votre patience vous parveniez au but de vos saintes intentions, à la honte de ceux qui ont osé vous traverser (2). »

Enfin la charité de notre Saint s'étendait aussi à la santé des prélats qui lui donnaient leur confiance, et il les exhortait à la ménager pour travailler plus longtemps à la gloire de Dieu et au salut des âmes. L'un d'eux lui ayant répondu qu'il préférait mourir à la peine, saint Vincent lui écrivit :

« Il est vrai, Monseigneur, que j'ai désiré votre modération, mais c'est afin que votre travail dure, et que l'excès dans lequel vous êtes continuellement ne prive sitôt votre diocèse et toute l'Église des biens incomparables que vous leur faites.

« Si ce désir n'est pas conforme aux mouvements que vous

1. *Abelly*. Coll., III, 202.

2. *Abelly*. Coll., III, 200, 201.

inspire votre zèle, je ne m'en étonne pas, parce que les sentiments humains dans lesquels je suis, m'éloignent trop de cet état éminent où l'amour de Dieu vous élève. Je suis encore tout sensuel, et vous êtes au-dessus de la nature ; et je n'ai pas moins de sujet de me confondre de mes défauts, que de rendre grâces à Dieu, comme je fais, des saintes dispositions qu'il vous donne.

« Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de lui en demander pour moi, non pas de semblables, mais une petite portion, ou seulement les miettes qui tombent de votre table [1]. »

Ces extraits de la correspondance de notre Saint avec les évêques de son temps donnent une idée des relations qu'il entretenait avec eux, et de l'heureuse influence qu'elles lui permettaient d'exercer. Un grand nombre de prélats ne prenaient aucune détermination importante sans l'avoir consulté, et le plus souvent c'étaient les avis de l'humble prêtre qui prévalaient dans la pratique.

Mais cette influence se montre surtout dans la question du Jansénisme, à laquelle saint Vincent prit une part si active, et dont il sut si bien procurer l'heureuse solution.

3° SAINT VINCENT ET LES ÉVÊQUES DANS LA QUESTION DU JANSÉNISME.

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de traiter à fond, ne serait-ce qu'à un point de vue purement historique, la question si complexe du Jansénisme, ni même de montrer la part prépondérante qu'y a prise notre Saint (2). Il faudra se contenter

1. *Abelly*, Coll., III, 203.

2. Voici comment le Pape Clément XII la fait ressortir dans la Bulle de canonisation, *Superna Jerusalem*, datée du 16 juin 1737 (§§ 32 et 33) : « Le bienheureux Vincent était animé envers Dieu d'une foi vive, dont toute sa vie il a été le soutien et le défenseur intrépide.— En France s'était élevée la tempête de l'hérésie, qui emportait tout dans son tourbillon. Le serviteur de Dieu gémit en voyant la foi catholique altérée chez plusieurs par le poison janséniste, la simplicité de beaucoup devenue le jouet de l'astuce des hérétiques, et un grand nombre de personnes de tout rang entraînées dans de pernicieuses opinions. — Embrasé donc du saint zèle de Dieu, il crut devoir saisir les armes de la foi contre des ennemis communs ; et, cherchant à plaire à Dieu plutôt qu'aux hommes, *il excita les pasteurs sacrés de l'Eglise à veiller sur le troupeau du Seigneur Christ*, et

ici d'indiquer rapidement comment il usa de l'influence qu'il avait su acquérir sur les évêques, pour les mettre en garde contre le venin si subtil de l'erreur, et pour les porter à solliciter du Saint-Siège la condamnation de cette hérésie. Ce sera faire ressortir un nouveau titre de saint Vincent de Paul à la reconnaissance du clergé, dont il s'est ainsi montré encore le père, et qui lui doit à ce titre, dans une certaine mesure, l'intégrité de sa foi.

Malgré les relations amicales qui, dès l'année 1625, unissaient saint Vincent de Paul à du Verger de Hauranne, abbé de Saint-Cyran, Dieu lui a fait la grâce de ne pas tomber dans les pièges que lui dressa avec tant de constance et d'habileté l'astucieux sectaire.

à ne pas permettre aux loups ravissants de tuer en cachette les brebis du Seigneur.— Aussi, par toutes les instances et les exhortations qui étaient en son pouvoir, *il détermina quatre-vingt-cinq évêques de France*, auxquels d'autres se joignirent dans la suite, à déférer la maladie qui s'insinuait en secret et la contagion cachée à la chaire de Pierre, faîte de l'apostolat, à qui l'on doit rappeler tous les périls et les scandales qui s'élèvent dans le royaume de Dieu, notamment ceux qui blessent la foi, pour que les pertes de la foi soient au plus tôt réparées là où la foi ne saurait sentir de défaillance. — C'est pourquoi, dans leurs lettres adressées à Innocent X, d'heureuse mémoire, notre prédécesseur, les évêques de France lui demandèrent, avec de très humbles prières, de condamner de sa bouche apostolique les erreurs qui pullulaient, afin que l'Eglise, rétablie dans ses règles, et raffermie par un décret dont les méchants redoutaient la juste proclamation, fermât tout accès à ces hommes qui, armés d'ambiguïtés perverses et de sophismes artificieux, sous prétexte de défendre la foi catholique, et exhalant un poison mortel, cherchaient à corrompre et à entraîner au mal les cœurs des hommes bien pensants, et à renverser toute la vraie doctrine touchant le libre arbitre, la grâce de Dieu et la rédemption des hommes par la Passion et la mort du Seigneur Christ. — Dès que la réponse fut venue de Rome, Vincent reçut le décret du successeur de Pierre avec soumission et respect de cœur; et, triomphant dans le Seigneur de voir la cause finie par la sentence du Siège apostolique, il travailla avec grand zèle à mettre fin à l'erreur. — Son premier soin et sa première sollicitude furent d'écarter de toutes les communautés religieuses qu'il avait lui-même fondées, ou qu'il dirigeait, la peste cachée ennemie de la foi catholique, de peur que quelque membre infecté ne corrompît même les plus sains. — Ensuite, sachant que c'est un devoir de piété de découvrir les retraites des impies et de combattre en eux le diable même qu'ils servent, avec la liberté apostolique qui, en matière de foi, convient à un serviteur de Dieu, il ne cessa d'engager le roi, la reine et leurs ministres à ramener par de justes châtiments les réfractaires à l'obéissance, à chasser du royaume de France, comme une peste publique, les

« Sachez, Monsieur, disait-il à l'un de ses prêtres [1], que cette nouvelle erreur du jansénisme est une des plus dangereuses qui aient jamais troublé l'Eglise ; et que je suis obligé très particulièrement de bénir DIEU et de le remercier de ce qu'il n'a pas permis que les premiers et les plus considérables d'entre ceux qui professsent cette doctrine, que j'ai connus particulièrement, et qui étaient de mes amis, aient pu me persuader leurs sentiments.

« Je ne saurais vous dire la peine qu'ils y ont prise et les raisons qu'ils m'ont proposées pour cela. Mais je leur opposais, entre autres choses, l'autorité du Concile de Trente, qui leur est manifestement contraire. Et voyant qu'ils continuaient toujours, au lieu de répondre, je récitais tout bas mon *Credo*. Voilà comment je suis demeuré ferme en la créance catholique. »

Après de vains efforts pour ramener Saint-Cyran à de meilleurs sentiments, voyant qu'il ne gagnait rien sur l'esprit du sectaire, il n'entretint plus avec lui aucune relation. On dit que, dans leur dernier entretien, il lui adressa ces mots : « Vous êtes perdu si vous vous engagez plus avant dans ce labyrinthe d'erreur. Du reste, vous vous y perdrez seul ; ou du moins, ni ma Compagnie ni moi ne vous ysuivrons. »

Peu de temps après cette entrevue, le 14 mai 1638, Saint-Cyran fut arrêté par ordre du roi, ou plutôt de Richelieu, et emprisonné au château de Vincennes.

Il y resta jusqu'au mois de février 1643, et eut la triste consolation de voir paraître, au mois d'août 1643, le livre de *La Fré-*

---

opiniâtres dans l'erreur, à mettre ainsi la rigueur du pouvoir séculier au service de la douceur de l'Eglise, qui, contente du jugement sacerdotal, et bien éloignée des vengeances sanglantes, est néanmoins aidée par les constitutions sévères des princes chrétiens, parce que les rebelles recourent quelquefois au remède spirituel par la crainte du supplice corporel. » — On consultera avec fruit sur cette question, entre autres ouvrages : *La Vie de saint Vincent de Paul*, par Abelly, l. 2, ch. 12; *Saint Vincent de Paul, sa vie, son temps, ses œuvres, son influence*, par M. l'abbé Maynard, l. 5; l'*Hist. de S. Vincent de Paul*, par Mgr Bougaud, l. 2, ch. 4 et 5.

1. Ce prêtre est Michel Caset. La lettre dans laquelle il avait consigné ces paroles de saint Vincent, a été citée comme témoignage au procès de canonisation (*Summar.*, n° 21, p. 50.)

quente Communion, qu'il avait inspiré de son donjon de Vincennes, et auquel Arnault, son fidèle disciple, donna son nom. Puis il mourut subitement le 11 octobre suivant.

Ce livre de *La Fréquente Communion* présenté, *sans préface*, à l'approbation de quelques évêques, fut ensuite augmenté d'une préface, dans laquelle Barcos, neveu de Saint-Cyran, avait glissé fort habilement l'*hérésie des deux chefs*, ainsi formulée : « Saint Pierre et saint Paul sont les deux chefs de l'Eglise, qui n'en font qu'un. » C'était ruiner la suprématie pontificale et la constitution monarchique de l'Eglise.

La proposition dénoncée au Saint-Siège, Barcos composa deux écrits (1) pour la défendre, et envoya à Rome deux docteurs chargés de soutenir la doctrine qu'ils renfermaient.

Mais saint Vincent veillait, priait et se mortifiait. Il agissait aussi et faisait composer un livre, pour les réfuter. L'auteur du livre était le docteur Le Maistre, qu'il avait fait accepter à la Sorbonne, peu de temps auparavant, à la place d'un concurrent janséniste mis en avant par le parti. Le livre composé, il l'envoya au cardinal Grimaldi à Rome avec une lettre, datée du 4 octobre 1646, et dans laquelle il sollicitait la condamnation de cette nouvelle hérésie.

Ses négociations furent couronnées de succès, et dès le mois de janvier de l'année suivante 1647, la proposition des *deux chefs* fut censurée et condamnée par le Saint-Siège.

Saint Vincent avait demandé en même temps la condamnation du livre de *La Fréquente Communion*. Mais les approbations épiscopales dont le livre était revêtu, firent suspendre cette condamnation jusqu'à la mort des évêques qui les avaient données, et la sentence ne fut portée qu'en 1690, sous Alexandre VIII.

« Vincent de Paul était donc entré dans la lutte avec autant d'intelligence que de résolution. Mais si le livre de *La Fréquente Communion* avait été le manifeste du parti et sa déclaration de

1. *La grandeur de l'Eglise romaine*, et *De l'autorité de saint Pierre et de saint Paul*.

guerre, l'*Augustinus* était sa place forte, et c'était autour de ce gros in-folio que devait avoir lieu la grande mêlée. »

L'*Augustinus*, dont on nous a fait connaître la funeste doctrine quand nous étions sur les bancs du séminaire, l'*Augustinus* avait paru peu d'années auparavant à Louvain, en 1640, après la mort de son auteur Jansénius, évêque d'Ypres.

Ce livre fut condamné par le Pape Urbain VIII dès le 6 mars 1641, mais sans spécifier les propositions erronées qu'il contenait; ce qui permettait à plusieurs de soutenir ces propositions sans tomber sous aucune censure.

Pour enlever ce prétexte aux partisans secrets de l'*Augustinus*, Nicolas Cornet, docteur de Navarre et syndic de la Faculté de théologie, condensa le gros in-folio en cinq propositions, « qui sont, dit Bossuet, l'âme du livre, le livre lui-même. »

Nul n'était mieux à même de faire ce travail. « Aucun, dit encore Bossuet dans son oraison funèbre de Nicolas Cornet, aucun n'était mieux instruit du point décisif de la question. Il connaissait très parfaitement et les confins et les bornes de toutes les opinions de l'école, jusqu'où elles couraient, et où elles commençaient à se séparer. — C'est de cette expérience, de cette connaissance exquise, et du concert des meilleurs cerveaux de Sorbonne, que nous est né l'extrait de ces cinq propositions, qui sont comme les justes limites par lesquelles la vérité est séparée de l'erreur, et qui, étant pour ainsi parler le caractère propre et singulier des nouvelles opinions, ont donné le moyen à tous les autres de courir unanimement contre leurs nouveautés inouïes. »

Ces cinq propositions furent dénoncées à la Sorbonne le 1er juillet 1649. Mais pendant qu'on les examinait, le docteur Saint-Amour et soixante de ses collègues, à son instigation, en appelèrent au Parlement comme d'abus. « Les docteurs orthodoxes, voyant une cause de cette nature portée à un tribunal laïque, songèrent dès lors à la déférer au Saint-Siège. »

Toutefois, comme on était à la veille d'une assemblée générale du clergé de France, on crut plus convenable de faire demander un jugement au Pape par les évêques réunis à cette occasion en 1650.

Ceux-ci, craignant avec raison que le Parlement, déjà saisi de cette affaire, n'empêchât le recours à Rome s'il revêtait un caractère officiel, préférèrent écrire au Pape, chacun en son particulier, à l'effet d'obtenir la condamnation des cinq propositions.

Ils adoptèrent cependant une rédaction commune, qui fut composée à Saint-Lazare par Habert, évêque de Vabres, sous les yeux et peut-être avec la coopération de saint Vincent de Paul. De nombreuses copies en ayant été faites, les unes furent signées individuellement par chacun des évêques présents, les autres furent envoyées dans les provinces aux évêques absents pour les soumettre à leur signature.

Saint Vincent se chargea d'envoyer la copie à ceux de ces évêques absents qui étaient de sa connaissance, et ils étaient fort nombreux. Il l'accompagna d'une lettre dans laquelle il exposait les motifs qui devaient les engager à faire cette démarche, et qu'il terminait ainsi : « C'est ce qu'on veut faire, Monseigneur, ainsi que vous le verrez par la même lettre, laquelle je vous envoie dans la confiance que vous aurez agréable de la signer, après une quarantaine d'autres prélats qui l'ont déjà signée, et dont voici la liste. » Il demandait en même temps une réponse en signe d'adhésion.

N'ayant pas reçu de l'évêque de Luçon, Pierre de Nivelle, la réponse demandée, il lui écrivit aussitôt une longue lettre datée du 23 avril 1651, pour le prier instamment de ne pas refuser sa signature (1). A cet effet, il lui envoyait un nouvel exemplaire de la lettre des évêques au Pape, réfutait victorieusement les objections des adversaires, et montrait la nécessité urgente de la définition qu'on sollicitait du Saint-Siège.

Deux autres évêques, Nicolas Pavillon d'Alet et François Caulet de Pamiers, lui firent une réponse commune, datée du 22 avril 1651, pour s'excuser de ne pas donner leur signature, disant qu'il leur semblait mieux de temporiser et de se contenter de prier le Pape qu'il voulût bien seulement défendre de discuter.

1. Voir cette lettre aux *Pièces justificatives* (n° 7), ou dans *Abelly*, l. 2, ch. 12 (Coll., II, 548, 552 ; Coll., V, 325, 329).

Notre Saint, qui ne reçut cette lettre qu'à la fin de mai, reprit aussitôt la plume, dès le commencement de juin, et leur écrivit une lettre très motivée, pour les presser de se joindre aux autres évêques. Il leur représentait que « le parti du silence » ne lui semblait pas un remède assez efficace au mal naissant, parce qu'on ne pouvait espérer, de ceux qui semaient les nouvelles erreurs, un accord sérieux et sincère avec les défenseurs de la doctrine de l'Église. D'ailleurs, l'union désirée ne pouvait être achetée au prix de la vérité. Il ajoutait que c'était toujours au Pape qu'on avait recouru jusque-là dans les difficultés relatives à la foi, et qu'on ne devait pas se laisser arrêter par la crainte ou la prévision de quelques défections, que cela même servirait à discerner les vrais enfants de l'Église (1). »

« Ces lettres de M. Vincent, dit Abelly (2), aussi bien que toute sa conduite en cette affaire, font assez connaître que le seul motif de la gloire de Dieu et du salut des âmes le portait à s'y employer.

« En quoi il y a sujet d'admirer comme il a su si bien accorder un zèle très ardent pour tout ce qui regardait le service de Notre-Seigneur et de son Église, avec une humilité très profonde et un singulier respect pour la dignité sacrée des évêques. Car, si d'un côté la charité le presse de parler et de leur proposer les sentiments que Dieu lui inspirait en cette occasion, l'humilité et le respect le portent en même temps à se prosterner en esprit à leurs pieds, les suppliant de lui pardonner cette liberté, et leur protestant, encore plus de cœur que de bouche, qu'il les révère comme ses pères et comme les docteurs de l'Église, desquels il s'estimerait heureux d'apprendre les choses qu'il ose leur représenter.

« C'est ainsi qu'il en a toujours usé, et par ce procédé également humble et charitable il a trouvé grâce, et devant Dieu qui a béni en cela ses bons desseins, et devant les évêques qui ont approuvé la sincérité de son zèle, lequel ne tendait qu'à seconder le leur. »

---

1. Voir cette lettre, vraiment remarquable, aux *Pièces justificatives* n° 8, ou dans *Abelly*, l. 2, ch. 12 (Coll., II, 553, 558 ; Coll., XI, 81, 86).

2. *Abelly*, Coll., II, 558.

Oui, Dieu bénit les efforts de son vaillant serviteur, qui put ainsi obtenir l'adhésion de plus de quatre-vingt-cinq évêques, c'est-à-dire de l'immense majorité de l'Épiscopat français. Il n'y eut que onze opposants, qui écrivirent au Pape une contre-lettre composée à Port-Royal (1). Encore parmi eux plusieurs, sans soutenir positivement les doctrines nouvelles, se contentaient de désapprouver le mode de consultation employé par leurs collègues.

Cette lettre fut portée à Rome par Gorin, abbé de Saint-Amour, accompagné de trois autres docteurs du parti, auxquels saint Vincent, de concert avec M. Olier et M. de Bretonvilliers, s'empressa d'opposer trois docteurs orthodoxes : Hallier, Joisel et Lagault. Il contribua de ses deniers à payer leur voyage à Rome, et les soutint, non seulement de ses prières, mais encore de ses conseils et de ses encouragements dans une correspondance très suivie.

La lumière de la vérité parvenait ainsi à dissiper les ténèbres de l'erreur, et « l'affaire touchait au terme, quand les Jansénistes de Paris, informés de leur prochaine défaite, envoyèrent à Rome de nouveaux députés, parmi lesquels était le fameux Père des Mares, de l'Oratoire, le plus redoutable champion de la secte, auquel ils confièrent toutes leurs espérances. »

Dans la dernière des nombreuses séances tenues devant le Pape pour la discussion de cette affaire, le Père des Mares parla plus de quatre heures consécutives. « Il parla, raconte Saint-Amour (2), jusqu'à ce que, la nuit arrivant (et on était au mois de mai), il lui fut impossible de lire les textes dont il s'était muni, et qu'on lui dit, malgré le charme de son éloquence, qu'il avait assez parlé. Il remit néanmoins au Pape cinq ou six mains de papier, où il exposait ses sentiments. »

Mais le Pape Innocent X, qui occupait alors la chaire de saint Pierre, n'avait pas besoin de nouvelles lumières, après les trente-six séances tenues sur cette question, et dont il avait bien voulu présider lui-même les dix dernières. Aussi, après

1. Voir cette lettre dans les *Mémoires* du P. Rapin, p. 380.

2. *Journal de Saint-Amour*, 6e partie, ch. 22, pages 484-502.

avoir de nouveau recommandé à Dieu cette affaire dans de ferventes prières, le 31 mai 1653, il fit appeler un de ses secrétaires et lui dicta tout d'un trait, dans cette matinée, la Constitution *Cum occasione*, portant condamnation des cinq propositions. Le soir même il la fit afficher au Champ de Flore et ne tarda pas à l'expédier en France.

A la nouvelle de ce triomphe remporté sur l'erreur par la vérité catholique, saint Vincent commença par rendre grâces à Dieu et engagea les membres de sa Communauté à faire de même : « Remercions Dieu, Messieurs et mes frères, leur disait-il, de la protection qu'il donne à l'Eglise, et particulièrement à la France, pour la purger de ces erreurs qui allaient la jeter dans un si grand désordre. »

Mais, malgré la part si active qu'il avait prise à la lutte, il se gardait bien de s'en attribuer aucun mérite. « Pour moi, ajoutait-il, encore que Dieu m'ait fait la grâce de discerner l'erreur d'avec la vérité avant même la définition du Saint-Siège apostolique, je n'ai pourtant jamais eu aucun sentiment de vaine complaisance ni de vaine joie, de ce que mon jugement s'est trouvé conforme à celui de l'Eglise, reconnaissant bien que c'est un effet de la pure miséricorde de Dieu envers moi, dont je suis obligé de lui rendre toute la gloire (1). »

Désirant avant tout le bien des âmes et la réunion des esprits et des cœurs dans une même foi, comme dans une même charité, il craignait que le parti vaincu ne fût aigri et détourné d'une pleine soumission aux décisions de l'Eglise par les airs de triomphe que prendrait le parti vainqueur, et il fit toutes sortes de démarches pour conjurer ce danger.

Il alla « rendre visite aux supérieurs de quelques maisons religieuses, et à quelques docteurs et autres personnes considérables qui avaient témoigné le plus de zèle en cette affaire, afin de les conjurer de contribuer à tout ce qu'ils pourraient de leur côté pour la réconciliation du parti vaincu. Il leur dit que pour cela il estimait qu'il fallait se contenir et se modérer dans les témoignages publics de leur joie, et ne rien avancer en leurs

1. *Abelly*, Coll. III, 14.

sermons, ni en leurs entretiens et conversations, qui pût tourner à la confusion de ceux qui avaient soutenu la doctrine condamnée de Jansénius, de peur de les aigrir davantage au lieu de les gagner ; que le plus expédient était de les prévenir d'honneur et d'amitié dans cette conjoncture, qui, humiliante pour eux, pourrait néanmoins les aider à revenir quand ils se verraient traités avec respect et charité. »

A ces conseils il joignit l'autorité de l'exemple. « Il s'en alla au Port-Royal visiter ces messieurs qui s'y retiraient d'ordinaire, et les congratuler de ce qu'il avait appris qu'ils se soumettaient à la décision du Pape, comme en effet ils le témoignèrent au commencement, du moins en apparence. Il s'entretint ensuite avec eux pendant plusieurs heures, et leur parla fort confidemment, avec de grands témoignages d'estime et d'affection. Il alla voir ensuite quelques autres personnes de condition des plus notables de ce parti, et qui promirent toute soumission au Saint-Siège apostolique en ce qui concernait la doctrine condamnée (1). »

Sa charité toutefois ne lui fit jamais sacrifier les droits de la vérité, et il savait se montrer, à l'occasion, aussi ferme qu'il était doux, humble et condescendant. Un de ses amis demandant qu'on mît quelque tempérament à la chaleur avec laquelle on pressait les Messieurs du Port-Royal de se soumettre, le Saint lui répondit : « Monsieur, lorsqu'un différend est jugé, il n'y a point d'autre accord à faire que de suivre le jugement qui en a été rendu (2). »

Grâce à cette fermeté, il a pu maintenir sa double famille dans la plus pure orthodoxie, et au procès de sa canonisation, un docteur de Sorbonne nommé Grandin n'a pas craint de dire : « Comme Dieu a suscité saint Ignace et sa Compagnie contre Luther et Calvin, il a suscité Vincent et sa Congrégation contre le jansénisme (3). »

Rohrbacher va plus loin, et après avoir cité les lettres du Saint aux évêques contre le jansénisme, il ajoute : « Ces lettres

1. *Abelly*, Coll., II, 567, 568.

2. *Abelly*, Col., II, 575.

3. *Summar.*, n° 21, p. 54.

de Vincent de Paul sont un monument historique de son génie et de son zèle, non plus seulement comme père des orphelins et des pauvres, mais comme Père de l'Église (1). »

Sans avoir cette prétention, on peut y voir du moins les efforts efficaces de ce Père et de ce régénérateur du clergé pour défendre l'Église de France contre une des hérésies les plus subtiles et les plus dangereuses.

Ce fut là, en effet, un des moyens les plus puissants, quoique indirects, par lesquels il travailla à la régénération du clergé, comme il l'avait déjà fait en procurant la nomination de bons évêques, et en présentant aux élus du sanctuaire, dans la conduite des prêtres de sa Congrégation, un modèle de vie vraiment sacerdotale.

Mais la divine Providence voulait se servir de lui pour procurer ce grand bien par des moyens plus directs et plus féconds.

---

1. *Hist. univ. de l'Église cath.*, l. 87, 2e édit., t. 25, p. 475. — Voir aussi, aux *Pièces justificatives* (nos 17 et 18), deux lettres du Saint à M. d'Horgny, supérieur à Rome, dans lesquelles il réfute victorieusement l'erreur janséniste, et dont il a été question au chap. I de la 1re Partie de cet ouvrage.

CHAPITRE TROISIÈME.

PART PLUS IMMÉDIATE QUE PREND SAINT VINCENT A LA RÉGÉNÉRATION DU CLERGÉ.

I. — LES EXERCICES DES ORDINANDS.

La Congrégation de la Mission était fondée depuis trois ou quatre ans à peine, et ne comportait qu'un très petit nombre de membres, quand la divine Providence l'appela à procurer la sanctification du clergé autrement que par ses prières et par ses exemples.

C'était en 1628. L'évêque de Beauvais, Augustin Potier, témoin des bénédictions étonnantes que Dieu donnait aux travaux de saint Vincent dans les missions de son diocèse, avait conçu pour lui une grande estime. Le faisant souvent appeler à Beauvais, ou allant le visiter à Paris, il lui confiait toute la peine que ressentait son cœur d'évêque à la vue des désordres qui déshonoraient son clergé.

Un jour, comme il lui demandait quels remèdes on pourrait apporter à de si fâcheux dérèglements, le Saint lui répondit « qu'il était presque impossible de réformer et redresser les mauvais prêtres qui avaient vieilli dans leurs vices, et les curés mal réglés en leur vie qui avaient pris un mauvais pli ; mais que, pour travailler avec espérance de fruit à la réforme de son clergé, il fallait aller à la source du mal pour y appliquer le remède ; et que, puisqu'on ne pouvait que très difficilement convertir et changer les anciens prêtres, il fallait avoir soin d'en former de bons pour l'avenir. »

Former de bons prêtres pour l'avenir, tel était en effet le grand moyen de réforme, l'énoncé du problème qu'il fallait

résoudre pour rendre au sacerdoce son honneur et préparer à l'Eglise de France des jours meilleurs.

Il fallait, disait encore saint Vincent à l'évêque de Beauvais : « premièrement, prendre la résolution de ne plus admettre aux ordres que ceux qui auraient la science requise et les autres marques d'une véritable vocation ; secondement, travailler à l'égard de ceux qu'on voudrait admettre, pour les rendre capables de leurs obligations et leur faire prendre l'esprit ecclésiastique (1). »

C'est qu'en effet, s'il y avait alors tant de mauvais prêtres, c'est que beaucoup étaient entrés sans vocation dans le sanctuaire, et qu'ils n'avaient trouvé autour d'eux aucun des secours que nous avons maintenant, pour se former à la science et aux vertus d'un si saint état.

« Il n'y avait, pour ceux qui se destinaient à l'état ecclésiastique, ni maison commune, ni exercices réguliers, ni études spécialement appropriées à leur vocation. Il existait bien de grandes écoles de théologie où le dogme était enseigné avec science et éclat ; mais la morale, et surtout la morale appliquée, l'administration des sacrements, les cérémonies, les autres fonctions sacerdotales, n'avaient nulle part leur enseignement théorique et pratique (2). »

Et même la science que donnaient la Sorbonne et les autres grandes universités de France, elles ne la donnaient qu'à une élite mieux douée, capable de profiter de ce haut enseignement et assez riche pour habiter Paris et les grandes villes. Et puis les sujets formés dans ces brillantes universités se trouvaient trop savants pour aller dans les campagnes. « Et ainsi, dans les villages, il y avait une foule de prêtres ignorants, grossiers, mal élevés, quelquefois vicieux. Et dans les villes que voyait-on ? Des prêtres mondains, des cadets de grandes familles, entrés dans les ordres malgré eux, disputant les postes élevés, aspirant à l'épiscopat, au cardinalat, et n'ayant pas toujours une vertu égale à leur ambition (3). »

---

1. *Abelly*, Coll., I, 174-175.

2. *Saint Vincent de Paul*, par Maynard, t. II, p. 15.

3. *Histoire de saint Vincent de Paul*, par Mgr Bougaud, t. 1, p. 153.

Les aspirants au sacerdoce étaient encore moins bien formés à la vertu qu'à la science. « Les jeunes théologiens vivaient dans le monde, chacun selon son gré, sans règle, sans surveillance, sans aucun des secours qu'offre la vie de communauté. Les meilleurs, les plus désireux d'acquérir l'esprit de leur état, se plaçaient chez de bons curés ou de bons prêtres ; mais s'ils y trouvaient exemple et conseil, ils y étaient trop souvent dérangés dans leurs études et distraits dans leurs exercices de piété. Les autres, et c'était le plus grand nombre, restaient dans leurs familles, ou se logeaient dans des maisons où rien ne les portait à l'esprit et aux vertus de leur état. Alors, ni examens, ni retraites d'ordination, ni conférences ; aucun de ces moyens puissants employés depuis avec tant de succès pour former de dignes ministres du sanctuaire (1). »

« On pleure, dit Mgr Bougaud (2), en lisant l'histoire de ce saint évêque qui, pénétré de zèle pour la sainteté du sacerdoce, avait exigé que les ordinands de son diocèse eussent l'après-midi de la veille de l'ordination pour s'y préparer par une confession générale. Vers trois heures il leur faisait une exhortation commune, et le soir il envoyait des visiteurs pour parcourir les lieux où les ordinands étaient logés, afin de connaître ceux qui s'y comportaient mal, et de les rayer de l'ordination pour cette fois. »

On fit mieux à Beauvais. Au mois de juillet 1628 l'évêque étant en voyage avait pris Vincent dans son carrosse, pour s'entretenir encore avec lui de ce qui faisait l'objet de ses constantes préoccupations, la réforme de son clergé. Tout d'un coup il ferma les yeux et resta quelque temps sans parler. Ceux qui l'accompagnaient crurent qu'il dormait et gardèrent le silence pour ne point troubler son sommeil.

Bientôt cependant il ouvrit de nouveau les yeux et dit « qu'il ne dormait pas, mais qu'il venait de penser quel serait le moyen le plus court et le plus assuré pour bien dresser et préparer les prétendants aux saints ordres ; et qu'il lui avait semblé que

1. *Saint Vincent de Paul*, par Maynard, t. II, p. 15.

2. *Histoire de saint Vincent de Paul*, t. 1, p. 153, 154 ; cfr. *Vie de Messire de Donnadieu, évêque de Comminges*, l. 3, ch. 33.

ce serait de les faire venir chez lui et de les y retenir quelques jours pendant lesquels on leur ferait faire quelques exercices convenables, pour les informer des choses qu'ils devaient savoir et des vertus qu'ils devaient pratiquer. »

« Oh ! Monseigneur, s'écria aussitôt saint Vincent avec l'accent de la joie la plus vive, voilà une pensée qui est de DIEU ; voilà un excellent moyen pour remettre petit à petit tout le clergé de votre diocèse en bon ordre. »

Et le saint prélat, ainsi encouragé dans ce pieux dessein, songea à l'exécuter dès l'ordination suivante, qui devait avoir lieu aux Quatre-Temps de septembre. En conséquence il pria notre Saint de préparer toutes choses à cette fin, de penser aux matières des entretiens à faire aux ordinands, de mettre par écrit l'ordre qui devrait être observé pendant cette retraite, et de se rendre à Beauvais quinze ou vingt jours avant l'ordination.

Le saint prêtre se mit aussitôt en devoir de se conformer aux désirs du prélat, « étant plus assuré, disait-il, que DIEU demandait ce service de lui, l'ayant appris de la bouche d'un évêque, que s'il lui avait été révélé par un ange (1). »

Au mois de septembre suivant, il « était en effet à Beauvais avec Duchesne et Messier, docteurs de la Faculté de Paris. Après avoir examiné les ordinands, l'évêque fit lui-même l'ouverture des exercices, et les docteurs commencèrent leurs entretiens, qu'ils poursuivirent jusqu'au jour de l'ordination.

« Entretiens et exercices, tout se fit suivant l'ordre et le programme tracés par le serviteur de DIEU. Chose unique peut-être dans sa vie, malgré le peu de temps laissé à sa lenteur accoutumée et le contrôle de l'expérience qui cette fois lui manquait, du premier coup il atteignit la perfection : si bien que la retraite de Beauvais servit littéralement de modèle à toutes les retraites d'ordination qui se firent dans la suite, après comme avant l'érection des séminaires (2).

« Vincent s'était réservé l'explication du Décalogue. Il s'en

1. *Abelly*, Coll., I, 175.

2. On pourra en juger en voyant, aux *Pièces justificatives* (n° 9 et n° 10), le règlement et les avis tracés par saint Vincent pour cette retraite de 1628.

acquitta avec tant de netteté, de force et d'onction, que presque tous les assistants voulurent lui faire leur confession générale. Duchesne lui-même, qui se reposait de ses propres entretiens au pied de la chaire du saint prêtre, où il allait encore puiser des inspirations, fut touché comme les autres, et, à la grande édification des ordinands, il fit aussi à Vincent une confession de toute sa vie (1). »

L'exemple donné par l'évêque de Beauvais devint heureusement contagieux, et dès le commencement de l'année 1631, l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, fit une ordonnance réglant que tous les sujets de son diocèse qui aspiraient aux saints ordres devraient, dix jours avant de les recevoir, se retirer chez les Prêtres de la Mission, pour s'y disposer, par des exercices d'une retraite spéciale, à les recevoir dignement et avec fruit.

Cette œuvre commencée en 1631, alors qu'il était encore au Collège des Bons-Enfants, saint Vincent la continua l'année suivante à Saint-Lazare, dont il venait de prendre possession, et il ne cessa de la poursuivre avec un zèle et un désintéressement à toute épreuve.

Sans parler, en effet, des labeurs apostoliques que comportaient ces retraites pour les prêtres chargés d'en diriger les exercices, c'était une lourde charge pour le budget charitable du saint prêtre. Pendant dix jours, cinq ou six fois par an, il fallait loger et nourrir un nombre d'ordinands qui allait toujours en croissant. Pendant les premières années, il est vrai, la présidente de Herse d'abord, puis la reine elle-même voulurent bien contribuer à la dépense. Mais à partir de 1640, « tout le poids de la dépense retomba sur la maison de Saint-Lazare ; poids bien lourd, surtout à dater de l'année 1646, où l'on dut désormais, par ordonnance de l'archevêque, admettre aux exercices même ceux qui ne devaient recevoir que les ordres mineurs, pour les éclairer plus longtemps à l'avance sur leur vocation et sur les devoirs du sacerdoce.

« Le nombre des ordinands s'éleva ainsi de soixante-dix à quatre-vingt-dix, et quelquefois à cent ecclésiastiques... Qu'on

1. *Saint Vincent de Paul*, par Maynard, t. 2, p. 32, 33.

calcule cette dépense, et qu'on juge de la surcharge qu'elle imposait à Vincent, particulièrement pendant les années de troubles et de disette, où il avait déjà tant de peine à faire vivre les siens.

« Et néanmoins, dans ces rudes circonstances, ce fut en vain que des personnes considérables l'engagèrent à renoncer, au moins momentanément, à cette onéreuse charité... Il n'y voulut jamais consentir. Non seulement il continua de recevoir à ses frais les ordinands, mais il s'opposa à toute économie qui, en diminuant leur bien-être, aurait pu rétrécir leur âme et la fermer aux grâces de la retraite (1). »

C'est que cette œuvre lui tenait bien au cœur, car il comprenait toute l'influence qu'elle devait avoir sur la régénération du clergé. Aussi tâchait-il de communiquer ses sentiments aux siens et d'exciter leur zèle, par des paroles pleines de feu, à l'approche des époques où les ordinands devaient se réunir à Saint-Lazare.

« Or sus, Messieurs et mes frères, leur disait-il, nous voici donc à la veille de cette grande œuvre que Dieu nous a mise entre les mains. C'est demain, mon Dieu, que nous devons recevoir ceux que votre Providence a résolu de nous envoyer, afin de nous faire contribuer avec vous à les rendre meilleurs.

« Ah ! Messieurs, que voilà une grande parole : rendre meilleurs les ecclésiastiques ! Qui pourra comprendre la hauteur de cet emploi ? C'est le plus relevé qui soit... Mais puisque Dieu fait cet honneur à cette petite Compagnie, la dernière de toutes et la plus pauvre, que de l'appliquer à cela, il faut que de notre côté nous apportions tout notre soin à faire réussir ce dessein apostolique...

« Ah ! Messieurs, que ne devons-nous pas faire ? C'est à nous que Dieu a confié une si grande grâce que celle de contribuer à rétablir l'état ecclésiastique. Dieu ne s'est pas adressé pour cela, ni aux docteurs, ni a tant de communautés et religions pleines de science et de sainteté ; mais il s'est adressé à cette chétive, pauvre et misérable Compagnie, la dernière de toutes et la plus indigne... Oh ! Messieurs, conservons bien cette grâce que Dieu nous a faite, par préférence à tant de personnes

1. *Saint Vincent de Paul*, par Maynard, t. 2, p. 34, 35.

doctes et saintes qui la méritaient mieux que nous ; car si nous venons à la laisser inutile par notre négligence, DIEU la retirera de nous pour la donner à d'autres et nous punir de notre infidélité. »

Et pour faire fructifier cette grâce, il leur recommande d'abord de beaucoup prier, et ensuite de s'employer à cette œuvre avec zèle et empressement, humilité et simplicité, recueillement et modestie.

« Que devons-nous faire pour le bon succès de cette prochaine ordination ? Il faut prier beaucoup, vu notre insuffisance : offrir pour cela, durant ce temps, ses communions, ses mortifications et toutes ses oraisons et prières ; rapportant tout à l'édification de Messieurs les ordinands, à qui il faut rendre, de plus, toutes sortes de respects et de déférences, ne point faire les entendus, mais les servir cordialement et humblement.....

« Je recommande aussi les cérémonies, et je prie la Compagnie d'éviter les fautes qu'on y peut faire. Les cérémonies ne sont à la vérité que l'ombre, mais c'est l'ombre des plus grandes choses, qui requièrent qu'on les fasse avec toute l'attention possible, et qu'on les montre avec un silence religieux et une grande modestie et gravité. Comment les feront ces Messieurs si nous ne les faisons pas bien nous-mêmes ?

«..... Surtout chacun tâchera de les édifier par l'humilité et la modestie. Car ce n'est pas par la science qu'ils se gagnent...; ils sont plus savants que nous.... Presque rien de ce qu'on leur peut dire ici ne leur est nouveau.... ; ils disent eux-mêmes que ce n'est pas cela qui les touche, mais bien les vertus qu'ils voient pratiquer ici.

«.... C'est un ouvrage si difficile et si élevé, qu'il n'y a que DIEU qui puisse y avancer en quelque chose. C'est pourquoi nous le devons prier incessamment qu'il donne bénédiction aux petits services qu'on tâchera de leur rendre et aux paroles qu'on leur dira. ..... Au nom de Notre-Seigneur, Messieurs et mes frères, donnons-nous à lui pour y contribuer tous par nos services et par de bons exemples, par prières et par mortifications (1). »

1. *Abelly*, Coll., II, 290, 299.

Ainsi parlait Vincent pour animer et former les siens à cette grande œuvre, et il était écouté, et DIEU bénissait les travaux de ses humbles coopérateurs, comme le montrèrent les fruits produits par ces saints exercices.

En attendant que la suite de cet ouvrage en révèle quelques-uns, on aimera à entendre ici un écho des impressions que les ordinands emportaient de leur séjour à Saint-Lazare. C'est l'abbé de Rancé, l'austère réformateur de la Trappe, qui, après y avoir fait une retraite d'ordination, écrivait le 22 décembre 1648 : « J'ai eu grande satisfaction de ces bonnes gens, qui ont bien de la piété. C'est une véritable maison de DIEU ; il ne se trouve point ailleurs un pareil exemple (1). »

Mais notre Saint, animé d'un si pur désir de la gloire de DIEU et du salut des âmes, était bien loin de vouloir conserver, pour lui et pour les siens, le monopole de cette bonne œuvre. Il se réjouissait de voir établir ailleurs, sur le même modèle, d'autres exercices des ordinands ; et même, pour ceux qui se faisaient chez lui, il aimait à inviter des prédicateurs étrangers.

L'un des plus célèbres fut Bossuet, qui, initié au sacerdoce à la suite des exercices qu'il avait faits à Saint-Lazare durant le carême de 1652, se reconnaissait plus tard redevable à saint Vincent de son esprit sacerdotal, dans sa lettre au Pape Clément XI, du 2 août 1702 : « Le vénérable prêtre Vincent de Paul nous fut connu, dit-il, dès notre jeunesse, et c'est dans ses pieux discours et ses conseils que nous avons puisé les vrais et purs principes de la piété chrétienne et de la discipline ecclésiastique : souvenir qui, même à cet âge, nous est un charme merveilleux (2). »

En 1659, Bossuet, archidiacre de Metz, se trouvait à Paris, « où sa parole avait déjà retenti dans les chaires avec un éclat et un fruit qui justifiaient les pressentiments et récompensaient

1. Lettres de Rancé publiées par B. Gonod, 1846, in-8, p. 21.

2. Testamur eumdem virum (scilicet venerabilem presbyterum Vincentium à Paulo) ab ipsâ adolescentiâ nobis fuisse notum, ejusque piis sermonibus ac consiliis veros et ingenuos christianæ pietatis et ecclesiasticæ disciplinæ sensus nobis esse instillatos, quorum recordatione in hâc quoque ætate mirificè delectamur. »

les soins de Vincent de Paul, lorsque celui-ci l'invita à faire les conférences de Saint-Lazare pour l'ordination de Pâques. Bossuet, toujours si reconnaissant, saisit cette occasion d'acquitter la dette de son sacerdoce, et il le fit avec toute la libéralité de son zèle et de son génie. Aussi, quand, sa mission remplie, il alla saluer Vincent et lui dire adieu, le vénérable Supérieur, le pressant dans ses bras, lui demanda la promesse de venir, en 1660, faire, pour l'ordination de la Pentecôte, ce que tout à l'heure il avait fait si bien pour celle de Pâques. Et en effet, l'année suivante, Bossuet fut fidèle au rendez-vous, et cette fois il se surpassa lui-même. L'affluence des ordinands fut plus grande que jamais. Déjà en 1659 son nom et sa réputation les avaient attirés en grand nombre ; mais, quand ils surent qu'il devait revenir l'année suivante, ils renvoyèrent à cette époque leur préparation aux ordres pour assister à ses instructions. C'est ce qu'atteste l'abbé Fleury, l'historien de l'Église, qui fut de ce nombre. Ainsi en fut-il en 1663 et en 1666, après la mort de saint Vincent de Paul, lorsque Alméras, second Supérieur de la Mission, qui avait admiré déjà deux fois sa pieuse éloquence, obtint de lui qu'il viendrait encore donner les entretiens des ordinands... Au terme de sa vie,... il se rappelait avec émotion et en même temps avec humilité « ce travail que nous osâmes, « disait-il, entreprendre, aidé des avis de cet homme de Dieu et « soutenu par ses prières (1). »

Le parfum d'édification qu'exhalaient ces retraites et le renom des fruits de salut qu'elles produisaient se répandirent bientôt au loin, et plusieurs diocèses de France ne tardèrent pas à adopter, pour la préparation des ordinands, les exercices et la méthode dressés par saint Vincent. De France, cette sainte pratique passa en Italie, jusqu'à Rome où, au mois de novembre 1659, par les ordres du Pape Alexandre VII, un mandement du Cardinal-Vicaire obligeait tous ceux qui aspiraient aux ordres sacrés de s'y préparer par une retraite de dix jours faite chez

1. « Ille (Vincentius à Paulo) secessus pios clericorum qui ordinandi veniebant sedulò instituit : nosque etiàm non semel invitati, ut consuetos per illa tempora de rebus ecclesiasticis sermones haberemus, pium laborem, optimi viri orationibus et monitis freti, libenter suscepimus (ad Cfém. XI, 2 Aug. 1702). » — *Saint Vincent de Paul*, par l'Abbé Maynard, édit. 1874, t. 2, p. 54, 55.

les Prêtres de la Mission. Ces prescriptions n'ont cessé depuis d'être en vigueur, et même elles ont été renouvelées par le Pape Pie IX, dans sa Constitution *Apostolicæ Sedis*, du 12 octobre 1869.

Cependant, malgré leur diffusion et le bien considérable qu'ils produisaient partout où ils étaient établis, les exercices des ordinands ne pouvaient seuls porter remède à tous les maux qui affligeaient le sanctuaire. Les ecclésiastiques, même quand ils entraient dans les saints ordres avec une vocation vraiment divine et les autres conditions requises, avaient besoin d'autres secours pour être maintenus et persévérer d'une manière durable dans leurs bonnes dispositions. C'est ce que devaient produire, au moins dans une grande mesure, les conférences et les retraites ecclésiastiques.

II. — LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

Les premiers essais de conférences ecclésiastiques avaient été faits par saint Vincent au cours de ses missions dans les campagnes. Réunissant les prêtres de la localité et des environs, il les entretenait familièrement des devoirs de leur état, des vertus qu'ils devaient pratiquer et de la meilleure manière de s'acquitter de leurs saintes fonctions. Et il recommandait à ses prêtres de faire de même partout où ils donnaient les exercices de la mission.

« Outre les fonctions qui se pratiquent à l'égard des personnes laïques, dit Abelly (1), M. Vincent voulait encore que ses missionnaires s'employassent, comme ils font pendant le temps de leurs missions, à rendre tous les services qu'ils peuvent aux ecclésiastiques des lieux où ils travaillent ; particulièrement par le moyen des conférences spirituelles, dans lesquelles ils traitent avec eux des obligations de leur état, des défauts qu'ils doivent principalement éviter, des vertus qu'ils sont obligés de pratiquer et qui leur sont les plus propres et convenables, et autres semblables sujets. »

1. *Abelly*, Coll., II, 22, 23.

Mais ce n'était là qu'une ébauche fort incomplète de l'œuvre qui allait naître comme d'elle-même des exercices des ordinands.

Ces dix ou onze jours de retraite passés dans le silence, le recueillement, la prière, la méditation des grandeurs et des obligations sacrées du sacerdoce, établissaient les jeunes ordinands dans de saintes dispositions et produisaient en eux de salutaires impressions. Mais ces impressions, hélas ! ne tardaient pas à s'affaiblir, sinon à disparaître tout à fait lorsque, l'ordination reçue, ils retrouvaient, avec tous les dangers du ministère à exercer dans un monde corrompu et corrupteur, les exemples parfois si peu édifiants des anciens du clergé.

Saint Vincent le savait, le voyait et en gémissait profondément. Il faisait mieux, il priait, et il réfléchissait aux moyens de prévenir un si grand malheur.

Divers projets, entre autres celui des conférences, se présentaient à son esprit. Mais, suivant sa coutume, se défiant toujours beaucoup de ses propres lumières, et ne voulant point prévenir les desseins de la divine Providence et le moment marqué par elle pour leur exécution, il attendait qu'elle daignât lui donner quelque signe de sa sainte volonté.

« Or, voilà que, comme il était dans ces pensées, un vertueux ecclésiastique qui avait assisté aux exercices des ordinands à Paris, le vint trouver. Il lui proposa de faire *quelque sorte d'union* entre les ecclésiastiques qui, s'étant préparés à recevoir les saints ordres par le moyen de ces exercices, auraient désir de vivre conformément à la sainteté de leur vocation ; et pour cet effet qu'il trouvât bon de les faire assembler quelquefois à Saint-Lazare pour *conférer* ensemble des vertus et des fonctions propres à leur ministère. — M. Vincent reçut cet avis comme venant de Dieu (1). »

D'une part, en effet, il venait de quelqu'un qui ne connaissait pas ses propres désirs sur cette question, et de l'autre cependant il leur était pleinement conforme. Dieu n'était-il pas l'auteur de cette coïncidence en apparence toute fortuite ?

1. *Abelly*, Coll., II, 316.

Notre Saint le crut, et il accueillit favorablement la proposition, au moins en principe, se réservant d'attendre, pour y donner suite, que DIEU lui en ait fourni l'occasion opportune et les moyens convenables.

Dans la pensée du Saint, comme dans celle du pieux ecclésiastique auteur de cette proposition (1), bien que cette œuvre ait conservé exclusivement le nom de *conférence*, la conférence ne devait être qu'un de ses éléments constitutifs. Il s'agissait en effet, non seulement de *conférer ensemble* de temps en temps des devoirs du prêtre, mais encore et surtout de former *quelque sorte d'union entre les ecclésiastiques*, c'est-à-dire de créer une véritable *association sacerdotale*.

C'est en effet l'idée d'*association* qui dominait dans ce projet. Il fallait que le nouveau prêtre se sentît uni, par un lien moral et religieux, à une famille spirituelle, au contact de laquelle il trouvât quelques-uns des avantages de la vie commune. Il fallait que, ne pouvant partager la même table ni la même demeure, les associés se fissent une loi d'adopter un genre de vie semblable, en se soumettant à un règlement commun ; et que ce règlement s'inspirant de ce qu'exigent la sainteté du prêtre et l'excellence des fonctions qu'il doit remplir, lui fournît les moyens de satisfaire à la fois et à l'une et à l'autre.

Après avoir de nouveau recommandé cette affaire à Notre-Seigneur dans la prière, saint Vincent s'en ouvrit à l'archevêque de Paris, Jean-François de Gondi, qui entra pleinement dans ses vues.

Alors il se mit en devoir de choisir les premiers membres de cette réunion. Sentant toute l'importance de ce choix pour l'avenir de l'œuvre, il prit le temps nécessaire pour le faire sagement, et suivit ici comme toujours les indications de la divine Providence.

« Plusieurs vertueux ecclésiastiques qui avaient passé par les exercices de l'ordination, reconnaissant combien ils étaient

1. Quelques-uns ont pensé que cet ecclésiastique fut M. Olier. Mais M. Maynard prouve péremptoirement que non. Voir son *Saint Vincent de Paul*, t. 2, p. 66, 68.

obligés à M. Vincent des bonnes dispositions où Dieu les avait mis par son assistance, étaient venus s'offrir à lui pour travailler à toutes les fonctions ecclésiastiques.... auxquelles il jugerait à propos de les employer (1). »

L'occasion d'utiliser ces bonnes volontés ne se fit pas attendre. On bâtissait en ce moment à Paris, près la porte Saint-Antoine, l'église du second monastère de la Visitation, dont le saint prêtre était le supérieur. Un grand nombre d'ouvriers étaient employés à cette construction, et notre Saint, toujours plein de sollicitude pour le salut des âmes et en particulier des pauvres, songea à leur faire donner une petite mission. Il jeta les yeux, pour entreprendre ce travail, sur ces bons ecclésiastiques, qui acceptèrent avec empressement et s'y employèrent avec une grande affection. « Par une ingénieuse charité, ils disposèrent tellement leur temps que, sans détourner ces gens de leur travail, ils trouvèrent moyen de leur faire tous les jours les exhortations et instructions accoutumées, et de les disposer à faire une bonne confession générale, et à mener une vie vraiment chrétienne, selon leur condition. »

En les voyant se donner à cette œuvre avec tant de zèle, et conserver entre eux l'union la plus parfaite, saint Vincent ne douta pas qu'ils ne fussent les éléments destinés par Dieu à commencer l'association projetée.

C'était au mois de juin 1633. Le 11, fête de saint Barnabé, pour sonder leurs dispositions à ce sujet, il se rendit sur le théâtre de leurs travaux, et à chacun d'eux en particulier il confia le projet qui avait été formé. Tous y adhérèrent avec grande affection, se reposant sur lui du soin de disposer tout « pour leur bien et pour la plus grande gloire de Dieu. »

Voyant dans cette unanimité la main de la divine Providence, notre Saint les convoqua à Saint-Lazare pour le 25 du même mois, et dans cette première réunion il leur exposa les motifs qui avaient présidé à la conception de cette pieuse association, et le caractère propre qu'elle devait avoir. Ils s'unissaient par un lien spirituel, pour conserver plus facilement, cultiver et

1. *Abelly*, Coll., II, 317.

développer les bonnes dispositions qui avaient accompagné leur ordination, et les grâces qu'ils y avaient reçues. Et pour arriver à ce but, son dessein n'était pas de les obliger à vivre en communauté, ce qui eût souffert bien des difficultés, mais simplement de les voir « unis ensemble par un lien particulier de charité et par une conformité d'exercices de vertus et d'emplois ecclésiastiques : se proposant à cet effet un même ordre et règlement de vie pour l'observer fidèlement, et par ce moyen se prémunir contre la corruption du siècle et s'acquitter parfaitement des obligations de leur vocation. Ainsi..... ils seraient dans l'Eglise comme autant de brillantes étoiles qui répandraient la lumière de leurs bons exemples dans leurs familles, vivant dans une disposition continuelle d'aller travailler aux lieux et aux emplois où ils seraient appelés, afin que JÉSUS-CHRIST, auteur de leur sacerdoce, eût sujet d'être content et satisfait de leur service (1). »

C'était réaliser pour l'esprit ecclésiastique ce que saint François avait fait pour l'esprit religieux en créant son Tiers-Ordre. Le pauvre d'Assise avait mis la perfection religieuse à la portée des personnes qui vivent dans le monde, en les unissant par un lien spirituel et leur donnant un règlement de vie propre à les perfectionner. Saint Vincent employait les mêmes moyens pour procurer quelques-uns des avantages de la vie commune aux prêtres qui se voyaient retenus dans le siècle, et pour les aider ainsi à acquérir la sainteté propre à leur état.

Le programme proposé fut adopté avec enthousiasme, et le succès de cette première réunion parut de bon augure à notre Saint. Aussi s'empressa-t-il d'en faire part à celui qui lui en avait suggéré la pensée, et qui pour lors était occupé hors de de Paris à quelque mission.

« DIEU soit béni, Monsieur ! lui écrit-il à la date du 9 juillet 1633.... Oh ! que la pensée que vous me fîtes l'honneur de me communiquer ces jours passés a été bien reçue de Messieurs les ecclésiastiques !.. Nous les vîmes, il y a quinze jours, ensemble, et ils résolurent ce que vous proposâtes, dans une unifor-

1. *Abelly*, Coll., II, 317. — *Stellæ autem dederunt lumen in custodiis suis, et lætatæ sunt : vocatæ sunt, et dixerunt : Adsumus : et luxerunt ei cum jucunditate qui fecit illas* (Baruch., III, 34, 35).

mité d'esprit qui paraît toute de Dieu. Je commençai mon discours par les paroles que vous me dîtes, sans vous nommer, sinon lorsqu'il fallut vous mettre dans le nombre et retenir votre place parmi eux. Ils se doivent encore assembler aujourd'hui. Oh ! Monsieur, qu'il y a sujet d'espérer beaucoup de bien de cette Compagnie ! Vous en êtes le promoteur, et vous avez intérêt qu'elle réussisse à la gloire de Dieu. Priez-le pour cela, s'il vous plaît, Monsieur, et pour moi particulièrement (1). »

Quelques jours auparavant, le 5 juillet 1633, écrivant au supérieur de sa maison de Rome, après lui avoir raconté comment Dieu avait donné commencement à cette œuvre, il ajoutait : « Il y a sujet d'espérer de grands biens de tout ceci, s'il plaît à Notre-Seigneur de donner sa bénédiction à son œuvre, que je recommande particulièrement à vos prières (2). »

Grâce à cette bénédiction qui ne fit point défaut, l'œuvre fut établie sur des bases solides, et son organisation fut réglée dès la deuxième réunion, le 9 juillet 1633, avec cette précision et ce sens pratique que l'on retrouve dans toutes les œuvres fondées ou inspirées par saint Vincent.

La pieuse association devait avoir à sa tête cinq officiers : un directeur, un préfet, deux assistants et un secrétaire.

Le directeur était de droit le Supérieur général de la Mission, avec faculté de se faire remplacer par un prêtre de sa Congrégation pour présider les réunions.

Le préfet, de concert avec le directeur, devait faire observer les règlements, surveiller la conduite des associés, les avertir de leurs manquements, les visiter ou faire visiter dans leurs maladies, les assister ou faire assister dans leurs derniers moments, et après leur mort, se trouver à leurs funérailles avec tous ses confrères.

Les assistants aidaient le préfet de leurs conseils et le suppléaient en cas d'absence.

Le secrétaire enfin était chargé de toutes les écritures concernant la conférence.

Il fut encore décidé, dans cette deuxième réunion, que la

1. Coll., IV, 78, 79.
2. Coll., IV, 77, 78.

conférence se tiendrait à deux heures après-midi, tous les *mardis*, d'où lui vint son nom : à Saint-Lazare, de Pâques à la Toussaint, et aux Bons-Enfants, de la Toussaint jusqu'à Pâques (1).

Sur ces bases, saint Vincent rédigea aussitôt un règlement plus étendu (2), où il fixait : « 1° le but de la Compagnie, qui était d'honorer la vie de Notre-Seigneur, son sacerdoce éternel, sa sainte famille, et son amour envers les pauvres ; 2° son personnel, composé d'ecclésiastiques séculiers et promus aux ordres, et son recrutement par l'initiative des postulants et sur le rapport favorable des officiers et de toute l'assemblée ; 3° les vertus et l'emploi du temps de chacun de ses membres ; 4° enfin, l'objet et l'ordre des conférences.

« Il y avait deux sortes d'assemblées, la grande et la petite. Dans la première, générale, obligatoire et hebdomadaire, on ne traitait généralement que de trois sujets : vertus générales du chrétien, devoirs propres aux ecclésiastiques, charges ou dignités de l'Église. Les sujets exceptionnels étaient soit une mission que la Compagnie allait entreprendre, et sur laquelle on avait besoin de se concerter ; soit un cas de conscience difficile, sur lequel un membre demandait l'avis de ses confrères. Chaque séance durait une heure et demie ou deux heures. Vers la fin, le directeur résumait la discussion et concluait par quelques paroles simples et affectives.

« La petite assemblée, composée ordinairement des seuls officiers, était mensuelle. On s'y occupait, soit du bien général de la Compagnie, soit de l'élection d'officiers nouveaux ; mais résolutions et élections étaient ensuite proposées à l'approbation de la prochaine assemblée générale.

« Cet ordre fut appliqué dès le 16 juillet 1633, jour de la première conférence (proprement dite). Dans la dernière assemblée préparatoire, Vincent en avait donné le sujet, qui était de l'esprit ecclésiastique. La discussion fut solide, la

1. En 1642, sur le modèle de cette conférence des *mardis* se forma la conférence des *jeudis*, qui se tenait toujours au Collège des Bons-Enfants, et se composait des aumôniers de l'Hôtel-Dieu et des jeunes théologiens de l'Université.

2. Voir ce règlement aux *Pièces justificatives* (N° 11).

parole simple. C'était encore une loi qu'avait faite Vincent, comprenant bien que, surtout dans une pareille assemblée, l'affectation d'une éloquence étudiée et profane étoufferait tout fruit dans son germe... A cette théorie, qui eut bientôt force de loi dans la conférence, Vincent joignait la prescription bien plus puissante de son exemple. Quand il devait parler, quel que fût l'auditoire, il demandait à l'oraison toute science et toute lumière... Il excellait surtout à faire intervenir en toute occasion les exemples et les paroles de Jésus-Christ, qu'il rapportait à son sujet avec un à-propos admirable. Tous ses auditeurs, même les plus hauts en dignité et en génie, étaient charmés. Plusieurs ne venaient que pour l'entendre, et ils s'en retournaient contristés, si sa modestie lui avait interdit la parole. C'est pourquoi, lorsqu'il déférait aux évêques, par humilité et par respect, la conclusion de l'entretien qui lui revenait en qualité de directeur, les prélats (d'ordinaire) s'y refusaient pour ne pas perdre le bonheur de l'entendre (1). »

Grâce à ces sages dispositions, la conférence des mardis, toujours composée d'excellents sujets, contribua puissamment à la régénération du clergé.

Parmi les trois cents ecclésiastiques ou environ qui y furent admis du vivant de saint Vincent, on trouve ce que l'Eglise de France avait alors de plus éminent par la naissance, le talent, la doctrine et la vertu : M. Olier, fondateur de Saint-Sulpice ; l'abbé de Coulanges, oncle de Madame de Sévigné ; Abelly, futur évêque de Rodez et historien de notre Saint ; Pavillon, Perrochel, Godeau, Fouquet, Vialart, futurs évêques d'Alet, de Boulogne, de Vence, de Bayonne et de Chalons. Mais le plus illustre de tous fut Bossuet, qui avait suivi les exercices des ordinands à Saint-Lazare durant le carême de 1652 pour se préparer à son ordination sacerdotale. Deux ans après, en 1654, étant déjà archidiacre de Metz, il fut admis dans la conférence, et il garda toute sa vie, du temps qu'il y passa, le meilleur souvenir.

C'est ce que l'on voit dans le témoignage qu'il rendait plus

1. *Vie de saint Vincent* (abrégée), par l'abbé Maynard, 3e édit., p. 101, 102.

de cinquante ans plus tard, en 1702, en faveur de notre Saint : « Nous avons eu la consolation de voir de nos yeux la personne et les actions de cet homme apostolique, et d'entendre de nos oreilles les paroles de vie qui sortaient de sa bouche, ayant eu le bien, dans les six dernières années de sa vie, d'être admis dans la Compagnie de Messieurs les ecclésiastiques qui s'assemblaient pour la conférence spirituelle des mardis, où grand nombre de prélats et de docteurs se trouvaient ; et nous étions extrêmement édifiés de sa conduite.. et nous le regardions comme un saint qui pratiquait toutes les vertus chrétiennes et ecclésiastiques dans un degré héroïque (1). »

Formés à si bonne école, ces prêtres d'élite devinrent l'honneur du clergé de France. De plus, leur vie exemplaire et le zèle avec lequel ils se livraient au travail du salut des âmes, particulièrement auprès des pauvres, eurent de si heureux effets, que bientôt d'autres Compagnies se formèrent sur le modèle de celle de Paris et produisirent de semblables fruits d'édification.

Saint Vincent les appliquait avec succès à l'œuvre des missions, non seulement dans les campagnes, mais encore dans les hôpitaux et les paroisses des villes, qu'il avait interdits aux prêtres de sa Congrégation.

Les deux plus remarquables furent celles du faubourg Saint-Germain, alors boulevard du protestantisme français et siège d'un libertinage effréné, et où les conversions opérées par la mission tinrent du miracle ; et celle de Metz, dont Bossuet fut à la fois le promoteur et l'un des ouvriers les plus infatigables.

Voici avec quelle joie sainte et quelle profonde humilité le grand archidiacre en rendait compte à saint Vincent le 23 mai 1658 :

« Je ne puis voir partir ces chers missionnaires sans vous témoigner le regret universel et la merveilleuse édification qu'ils nous laissent. Elle est telle, Monsieur, que vous avez tous les sujets du monde de vous réjouir en Notre-Seigneur ; et je

1. *Témoignage de Bossuet*, édité par Armand Gasté, en 1892, p. 14, 15.

m'épancherais avec joie sur ce sujet, si ce n'est que les effets passent de trop loin toutes mes paroles. Il ne s'est jamais rien vu de mieux ordonné, rien de plus exemplaire que cette mission. Que ne vous dirais-je pas des particuliers, et principalement du chef (l'abbé de Tournus) et des autres, qui nous ont si saintement, si chrétiennement prêché l'Evangile, si je ne vous en croyais déjà informé par des témoignages plus considérables, et par la connaissance que vous avez d'eux : joint que je n'ignore pas avec quelle peine leur modestie souffre les louanges! Ils ont enlevé ici tous les cœurs, et voilà qu'ils s'en retournent à vous fatigués et épuisés selon le corps, mais riches, selon l'esprit, des dépouilles qu'ils ont ravies à l'enfer, et des fruits de pénitence que Dieu a produits par leur ministère. Recevez-les donc avec bénédiction et actions de grâces; et ayez, s'il vous plaît, la bonté de les remercier avec moi de l'honneur qu'ils m'ont voulu faire de m'associer à leur Compagnie et à une partie de leur travail. Je vous remercie aussi vous-même; et je vous supplie de prier Dieu qu'après avoir été une fois uni à de si saints ecclésiastiques, je le demeure éternellement en prenant véritablement leur esprit et profitant de leurs bons exemples (1). »

Ces impressions ne furent point éphémères, et quarante-quatre ans plus tard, le 2 août 1702, Bossuet écrivait au Pape Clément XI : « Ce fut aussi pour nous un temps bien précieux que celui où, associé à leurs travaux, nous nous efforcions de conduire dans les pâturages de vie l'Église de Metz, où nous remplissions alors le ministère ecclésiastique ; et nul n'a douté que les fruits de cette mission ne fussent dus non seulement aux pieuses excitations, mais aussi aux prières du vénérable Vincent (2). »

Parmi les fruits principaux de cette mission, il faut ranger l'établissement à Metz d'une conférence ecclésiastique. Sem-

1. *Œuvres de Bossuet*, t. 37, p. 3-22.

2. « Fuit etiam nobis desideratissimum tempus, quo eorum laboribus sociati, Metensem Ecclesiam, in quâ tunc ecclesiasticis officiis fungebamur, in vitæ pascua deducere conabamur : cujus missionis fructus venerabilis Vincentii non modò piis instigationibus, verùm etiàm precibus tribuendus, nemo non sensit. »

blable à celle des mardis de Saint-Lazare, elle voulut lui être unie, et Bossuet servit d'intermédiaire auprès de saint Vincent pour lui obtenir cette faveur. « Il a plu à Notre-Seigneur, lui écrivait-il, d'établir ici, par le moyen des missionnaires, une compagnie à peu près sur le modèle de la vôtre ; Dieu ayant permis, par sa bonté, que les règlements s'en soient trouvés hier parmi les papiers de cet excellent serviteur de Dieu, M. de Blampignon. Elle se promit l'honneur de vous avoir pour supérieur, puisqu'on nous a fait espérer la grâce qu'elle sera associée à celle de Saint-Lazare, et que vous et ces Messieurs l'aurez agréable. J'ai charge, Monsieur, de vous en prier, et je le fais de tout mon cœur. Dieu veuille, par sa miséricorde, nous donner à tous la persévérance dans les choses qui ont été si bien établies par la charité de ces Messieurs (1) ! »

La conférence de Metz ne fut pas la seule fille à laquelle donna le jour celle de Saint-Lazare, soit par les Prêtres de la Mission, soit par ses propres membres. Appelés en province pour diverses affaires, ils se plaisaient à rendre aux ecclésiastiques des pays dans lesquels ils se trouvaient ainsi transportés, le bien qu'ils avaient trouvé eux-mêmes au sein de l assemblée des mardis.

M. Olier fut un des premiers auteurs de cette sainte propagande, et il établit en plusieurs lieux, particulièrement parmi les chanoines de l'Église cathédrale du Puy, la pieuse association des conférences, avec les règlements de celle de Saint-Lazare. Voici comment il rendait hommage de ce bien à la conférence de Paris, en 1637 : « Vous êtes établis par Notre-Seigneur dans la ville de Paris, comme des lumières posées sur un grand chandelier pour éclairer tous les ecclésiastiques de la France ; à quoi vous devez être particulièrement encouragés par les grands fruits que fait, dans la ville du Puy, la Compagnie de Messieurs les ecclésiastiques qui ont heureusement participé à votre esprit. Ils donnent des exemples de vertu qui ravissent toute la province ; les catéchismes se font par eux en plusieurs endroits de la ville ; la visite des prisons et des hôpitaux y est fréquente ; et à présent ils se disposent pour aller faire la

1. *Œuvres de Bossuet*, t. 37, p. 3-22.

mission dans tous les lieux qui dépendent du Chapitre [1]. »

La conférence s'établit de même en beaucoup d'autres diocèses, comme à Saint-Flour, à Noyon, à Pontoise, à Angoulême, etc. Elle passa même les frontières de la France et alla s'implanter jusqu'au centre de la catholicité, sous les yeux et avec l'approbation du Souverain Pontife. Et partout, réalisant les mêmes fruits de salut, elle concourait à la sanctification du clergé, et par lui au salut d'un grand nombre d'âmes.

Partout aussi elle poussait de profondes racines qui lui permettaient de braver les injures du temps. C'est que cette œuvre, comme toutes les œuvres de saint Vincent, comme toutes celles dont Dieu est l'auteur, est marquée du double caractère de la fécondité et de la durée.

Après s'être répandues partout, les conférences ecclésiastiques ont d'abord subsisté dans leur forme primitive, avec leurs réunions hebdomadaires, jusqu'à la grande Révolution. Puis, l'orage passé, on les a vues ressusciter avec quelques modifications, d'abord dans ces *conférences mensuelles* qui réunissent, au jour et dans le centre indiqués, les prêtres d'une même circonscription ecclésiastique ; mais ensuite et surtout dans ces nombreuses *associations sacerdotales* qui fortifient, en les unissant, les bonnes volontés des prêtres désireux d'atteindre la haute perfection de leur saint état, et de se rendre utiles dans le travail du salut des âmes. Ces pieuses associations, comme celles de M. le chanoine Lebeurrier, de M. l'abbé Chaumont, et plusieurs autres, se sont beaucoup multipliées de nos jours, et elles produisent partout des fruits abondants, en offrant au clergé séculier un grand nombre des avantages spirituels de la vie de communauté.

III. — LES RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES.

Les retraites ecclésiastiques s'imposaient comme le complément nécessaire des exercices des ordinands et des conférences ecclésiastiques.

1. *Abelly*, Coll., II, 341.

Les exercices des ordinands, en écartant du sanctuaire les sujets indignes, préparaient ceux qui étaient jugés dignes à recevoir avec abondance les grâces des saints ordres. La pieuse association des conférences aidait les nouveaux ordonnés à conserver en eux et à développer chaque jour davantage ces grâces si précieuses de l'ordination. Mais ces secours n'étaient pas toujours suffisants à empêcher l'affaiblissement graduel de l'esprit sacerdotal auquel nous expose la faiblesse de notre nature ; et nous avons besoin, de temps en temps, de quelque moyen plus vigoureux pour ressusciter en nous la grâce de notre sacerdoce.

Ce moyen que saint Vincent utilisa avec tant de succès, est celui des retraites spirituelles. Voici comment il le définissait :

« Par ce mot de retraite spirituelle, ou d'exercices spirituels, il faut entendre un dégagement de toutes affaires et occupations temporelles, pour s'appliquer sérieusement à bien connaître son intérieur, à bien examiner l'état de sa conscience, à méditer, contempler, prier, et préparer ainsi son âme, pour se purifier de tous ses péchés et de toutes ses mauvaises affections et habitudes, pour se remplir du désir des vertus, pour chercher et connaître la volonté de Dieu, et l'ayant connue, s'y soumettre, s'y conformer, s'y unir, et ainsi tendre, avancer et enfin arriver à sa propre perfection (1). »

Toute l'économie de la retraite spirituelle se trouve parfaitement résumée dans cette définition. Le but qu'on doit y poursuivre est de se remettre ou de progresser dans la voie de la perfection à laquelle on est appelé. Les moyens à prendre pour atteindre ce but sont les exercices qui caractérisent les trois phases successives de la vie spirituelle, la vie purgative, la vie illuminative et la vie unitive. Les exercices de la vie purgative purifient l'âme du péché et de tout ce qui porte au péché. Ceux de la vie illuminative montrent à l'âme ce que Dieu demande pour la conduire à la perfection de son état. Et enfin ceux de la vie unitive unissent l'âme à Dieu en la faisant pleinement acquiescer à sa volonté sainte une fois connue.

Ainsi comprise, la retraite spirituelle est un des moyens les

1. *Abelly*, Coll., II, 346, 347.

plus puissants et les plus efficaces de sanctification. Saint Vincent même disait « qu'il n'y en avait pas de plus efficace, et dont on remarquât des effets plus sensibles, plus fréquents et plus merveilleux » ; ajoutant que « si les pécheurs ne se corrigent et ne s'amendent par ce remède, il faut des miracles pour les convertir (1). »

Sans doute c'est à saint Ignace que revient la gloire d'avoir inspiré, à ceux mêmes que leur vocation n'applique pas à une solitude perpétuelle, la pensée de mener pendant quelques jours une vie solitaire, et d'y retremper leurs forces spirituelles dans le silence, le recueillement, la méditation et la prière.

C'est lui qui, visiblement aidé du secours d'En-Haut, et instruit par l'expérience qu'il en avait faite dans la grotte de Manrèze, sut en formuler la méthode dans son admirable livre des *Exercices spirituels;* livre qui, au témoignage de saint François de Sales, « a converti plus de pécheurs qu'il ne renferme de lettres. »

On peut cependant affirmer que c'est saint Vincent de Paul qui a pour ainsi dire vulgarisé ce puissant moyen de sanctification, « en faisant tout son possible, comme dit Abelly, pour faciliter l'usage et la pratique de ces retraites spirituelles. » Aussi vit-on bientôt affluer à Saint-Lazare des personnes de toute condition pour y vaquer aux exercices de la retraite. Dans le même réfectoire étaient « assis côte à côte jeunes et vieux, clercs et laïques, grands seigneurs et mendiants, docteurs de Sorbonne et gens n'ayant pas la plus légère teinture des lettres, magistrats et ouvriers, mondains et solitaires, chevaliers et pages, maîtres et valets. » Ce qui faisait dire à saint Vincent, « avec cette douce gaieté dont il savait user en temps et lieu, que la maison de Saint-Lazare était comme l'arche de Noé, où toutes sortes d'animaux, grands et petits, étaient reçus et logés. »

Mais ici, comme toujours, notre Saint se laissa guider et conduire pas à pas par la Providence. Ce fut d'abord un savant et pieux docteur de la maison de Navarre, nommé Coqueret, qui eut la pensée de se retirer quelques jours à Saint-Lazare

1. *Abelly*, Coll., II. 349.

pour vaquer aux exercices de la vie spirituelle sous la conduite de notre Saint. Le profit qu'il en retira lui inspira le désir de le faire partager à quelques docteurs de Sorbonne de ses amis, et aux jeunes ecclésiastiques qui suivaient les cours de l'Université. Vincent s'y prêta volontiers, pensant que Dieu le lui demandait, et l'œuvre des retraites ecclésiastiques ainsi commencée grandit rapidement et produisit tant de fruits, que « *la vocation de Saint-Lazare pour la rénovation du sacerdoce devint alors un fait de notoriété publique.* »

A cette époque, en effet, un curé de Bretagne fit paraître un livre dans lequel, déplorant les malheurs du temps, il affirmait que l'Église n'avait pas de plus grands ennemis que les mauvais prêtres. « Il le montre sans beaucoup de peine, écrivait saint Vincent à l'un des siens (1), et ajoute que *Dieu a donné son esprit aux Prêtres de la Mission pour remédier à ce malheur,* et qu'ils y travaillent avec bénédiction. »

Cette bénédiction d'En-Haut, qui accompagnait les travaux des enfants de saint Vincent dans l'œuvre de la régénération du clergé, était due sans doute aux prières et aux mérites de leur père, mais aussi au zèle qu'il savait leur inspirer pour ces saintes fonctions, et aux conseils qu'il leur donnait pour s'en acquitter avec fruit.

« Nous avons maintenant céans, leur disait-il un jour, par la grâce de Dieu, bon nombre de personnes en retraite. Oh ! Messieurs, quels grands biens cela ne peut-il pas produire, si nous y travaillons fidèlement !.. Nous voyons tant de curés et d'ecclésiastiques qui y viennent de tous côtés, pour se redresser en leur profession et s'avancer en la vie spirituelle...

« Cette maison, Messieurs, servait autrefois à la retraite des lépreux ; ils y étaient reçus, et pas un ne guérissait. Et maintenant elle sert à recevoir des pécheurs, qui sont des malades couverts de lèpre spirituelle, mais qui guérissent par la grâce de Dieu. Disons plus, ce sont des morts qui ressuscitent. Quel bonheur que la maison de Saint-Lazare soit un lieu de résurrection !... Mais quel sujet de honte si nous nous rendions indignes d'une telle grâce ! (2) »

1. M. Ozenne, supérieur à Varsovie : Coll., VI, 150.
2. *Abelly,* Coll., II, 356-358.

Et après avoir ainsi enflammé leur zèle, le Saint leur apprenait à en régler l'exercice avec une sage prudence. Il avait même dressé, à l'usage du prêtre qui était chargé de conduire l'*exercitant* durant sa retraite, un *directoire* qu'il devait suivre en tout point, et dont voici les principales dispositions :

« Dès qu'un des nôtres, y est-il dit, aura ordre du Supérieur d'aller servir quelque exercitant, il se représentera que c'est Dieu lui-même qui l'envoie pour coopérer à son salut, comme Ananie fut député pour convertir saint Paul, et dans l'esprit d'Ananie il répondra aussitôt : *Eccè ego, Domine !*

« Avant tout il entrera dans une grande défiance de lui-même, en vue de son peu de capacité pour une œuvre si excellente et aussi difficile que l'est la conversion ou la perfection d'une âme ; mais en même temps, dans une grande confiance en Dieu, à qui il attribuera uniquement le succès de sa mission, ne s'imputant à lui-même que ses fautes et le mauvais résultat possible de la retraite. Il n'agira pour aucune vue humaine, mais seulement pour la gloire de Dieu et la sanctification de l'exercitant.

« Il n'imposera point à celui-ci ses idées particulières en matière de piété et de conduite, mais il se conformera à son caractère, à ses dispositions d'esprit et de cœur, à sa condition propre, suivant qu'il est homme de la ville ou des champs, jeune ou vieux, catholique de naissance ou nouveau converti, poli ou grossier, de haute fortune ou de pauvre et bas lieu.

« Quel qu'il soit, il agira avec lui avec une simplicité *colombine*, en esprit d'humilité et de respect, en serviteur, même et surtout s'il se croit supérieur à lui de condition et d'intelligence. Dans ce cas, il le préviendra d'autant plus d'honneur, avec discrétion toutefois, et lui parlera en termes d'autant plus humbles. Avec personne il ne prendra d'air d'autorité ni de régence. Avec tous il usera de patience et de support, et il en redoublera à l'égard des grossiers, des ignorants et des lâches, comme aussi d'encouragements et de prières. Jamais ni dédain, ni blâmes, ni reproches. A ces conseils il ajoutera ses larmes et ses mortifications. Il évitera de scandaliser et tâchera de prêcher d'exemple. Sur tout ce que lui dira l'exercitant, il gardera, à moins d'autorisation spéciale, le plus inviolable secret.

« Il se disposera à sa première visite en présence du Saint-Sacrement par quelque fervente prière, comme celle-ci : *Dona mihi hanc animam !* ce qu'il renouvellera aux visites suivantes. Chacune sera environ d'une demi-heure après chaque repas.

« En se rendant à la chambre de l'exercitant, il priera encore Dieu, la Sainte Vierge, son bon ange, et le leur offrira. Il entrera *modestement gai et gaiement modeste*. Il s'agenouillera aussitôt, suivant la pratique de la Compagnie, saluera humblement et affectueusement, récitera avec l'exercitant le *Veni Sancte Spiritus* et lui demandera comment il se porte. « Bien, Dieu merci ! » répondra-t-il. « Oh ! Monsieur, répondra le visiteur, Dieu « soit béni du désir qu'il vous a donné de faire une retraite ! « J'ai eu l'honneur d'être nommé pour vous y servir, et je « viens, à cet effet, m'offrir à vous, si vous l'avez agréable. « Mais, hélas ! moi choisi pour vous conduire ! » Il tâchera alors de le rassurer et de le réjouir, parce qu'ordinairement l'exercitant sera en peine de ce qu'on veut faire de lui, se voyant seul dans une chambre. Il lui demandera s'il a lu les *cartes* (sorte de programme qui était remis aux exercitants aussitôt leur entrée à Saint-Lazare). Si l'exercitant a déjà fait une retraite, il lui en rappellera les pratiques ; sinon il lui en apprendra le but et la conduite. Il lui marquera ses lectures, ses méditations, suivant qu'il est laïque ou ecclésiastique, ignorant ou instruit.

« Avant que de sortir, il regardera si rien ne manque, livres, papier, encre, plumes, chandelle, draps de lit ; jusqu'au bonnet de nuit, que Vincent recommande de ne pas oublier.

« Après la visite, il retournera devant le Saint-Sacrement pour remercier du bien qu'il aura pu produire, demander pardon de ses fautes et la grâce de les réparer, et offrir de nouveau l'exercitant à Notre-Seigneur.

« Ainsi fera-t-il aux visites suivantes.

« A la seconde visite, il demandera à l'exercitant s'il a bien gardé l'ordre de la journée. Il lui fera rendre compte de son oraison, de sa lecture, et lui en marquera de nouvelles. Il lui donnera à cet égard toutes les instructions nécessaires, et l'informera encore de la manière de faire son examen, soit particulier, soit général. Il saura aussi de lui s'il a un chapelet ; et s'il n'en avait pas, il lui en apporterait un le lendemain.

« Bientôt il le préparera à la confession générale de toute sa vie, ou à une revue des dernières années, par l'examen de conscience et par les actes de contrition qu'il lui suggérera.

« La confession faite, la sainte communion reçue, l'exercitant entre dans la seconde partie de sa retraite. Après la période purgative, voici la période illuminative ; après la destruction des péchés, l'édification des vertus ; après le renoncement à un passé coupable, le choix d'un état et le règlement de la vie à venir. Le visiteur le dirigera dans la recherche importante de sa vocation. Il lui donnera un modèle de règlement de vie, l'invitera à travailler au sien et en surveillera la rédaction.

« En même temps il lui suggérera de bonnes résolutions et des moyens de persévérance. Il le tiendra en garde contre les résolutions trop générales, pures productions de l'esprit, vain amusement du cœur ; mais il le portera aux résolutions particulières et détaillées, les seules qui passent en acte, les seules par conséquent qui préservent du mal, nourrissent et perfectionnent la piété. « Il n'y a, disait Vincent, que ces sortes de « résolutions qui s'exécutent bien dans la pratique ; comme « il n'y a qu'une parfaite fidélité à ces mêmes résolutions qui « puisse rendre un homme solidement vertueux ; sans cela on « ne l'est le plus souvent que par l'imagination. »

« Le visiteur indiquera aussi à l'exercitant les livres qui lui peuvent être utiles. Ce sont pour les laïques : l'*Introduction à la Vie dévote*, *la Guide des pécheurs*, et les autres œuvres de saint François de Sales et de Grenade, les *Fleurs des saints* de Ribadeneira, *Busée* comme source de méditations ; pour les prêtres : outre les ouvrages précédents, la sainte Bible, le Nouveau Testament à part, Molina, le Concile de Trente, saint Thomas...., etc.

« La retraite finie, il lui ira dire adieu, et alors il le portera à bien pratiquer ses résolutions, le remerciera de la patience qu'il a eue de le souffrir, et lui demandera pardon des fautes commises à son endroit.

« Si l'exercitant offre quelque chose, ne point le refuser, mais simplement lui dire : « Monsieur, nous vous remercions très « humblement, et prierons Dieu qu'il soit votre récompense. » — Dans le cas où, sans rien offrir, il demanderait si on reçoit,

répondre : « Nous n'exigeons rien de personne, mais nous ne « refusons pas, n'ayant point de fondation particulière pour « cette œuvre. » — S'il dit seulement : « Comment pouvez-vous « fournir à cette dépense ? Vous avez donc à cet effet de grands « revenus ? » répondre encore : « A la vérité, la dépense sur- « passe nos forces ; aussi, sans rien exiger, nous ne refusons « pas ce qu'on nous offre. » — En général, ne rien dire à ceux qui ne disent rien ; répondre aux autres avec prudence, et seulement pour les éclaircir de la vérité, non pour les presser ni solliciter de faire quelque aumône.

« Le visiteur n'invitera pas l'exercitant à revenir, si ce n'est en quelque cas exceptionnel, comme pour le préserver d'une rechute probable. Il s'excusera même humblement de le prendre sous sa direction, s'il venait à le proposer.

« Il le mènera devant le Saint-Sacrement pour remercier Dieu ; puis il l'accompagnera jusqu'à la porte de la maison, avec civilité, respect et cordialité (1). »

Telles étaient les sages dispositions prises par saint Vincent pour le bon ordre et le succès des retraites ; et Dieu les bénissait si bien que de toutes parts on venait faire ces saints exercices sous sa conduite ou celle de ses enfants.

Cependant la foule toujours croissante des exercitants apportait à la maison de Saint-Lazare un grand surcroît de travail et de dépense, et quelques-uns en étaient effrayés. N'était-il pas imprudent de se lancer ainsi dans une entreprise que l'on se verrait bientôt dans l'impossibilité de continuer ?

Quelques échos de ces plaintes arrivèrent aux oreilles de notre Saint, qui dès lors n'omit rien pour prémunir les siens contre le découragement et les empêcher d'abandonner cette œuvre.

La dépense, il est vrai, était excessive, puisqu'on admettait jusqu'à huit cents exercitants par an ; ce qui fait monter à vingt mille environ le nombre de ceux qui furent admis de 1635 à 1660. Mais pour répondre à l'objection que l'on en tirait, saint

1. *Saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, édit. 1874, t. 2. 134-138. L'original de ce directoire est conservé dans les archives de Saint-Lazare.

Vincent prêchait de parole et d'exemple une confiance entière en la divine Providence.

Un jour le procureur de la maison vient lui annoncer qu'il n'y a plus un sou dans la caisse. « Oh ! la bonne nouvelle ! s'écrie-t-il, Dieu soit béni ! A la bonne heure ! C'est maintenant qu'il faut faire paraître si nous avons de la confiance en Dieu. »

Et quand on insistait pour lui faire restreindre le nombre des retraitants, en lui disant qu'il y allait de la ruine de la Congrégation, il répondait « que les trésors de la Providence de Dieu étaient inépuisables, que notre défiance le déshonorait, et que la Compagnie de la Mission se détruirait plutôt par les richesses que par la pauvreté. » Ou bien, il répondait en souriant : « Quand nous aurons tout dépensé pour Notre-Seigneur et qu'il ne nous restera plus rien, nous mettrons la clef sous la porte et nous nous retirerons (1). »

« Si nous avions trente ans à subsister, dit-il dans une autre circonstance, et qu'en recevant ceux qui viennent faire retraite nous n'en dussions subsister que quinze, il ne faudrait pas laisser pour cela de les recevoir. Il est vrai que la dépense est grande, mais elle ne peut être mieux employée ; et si la maison est engagée, Dieu saura bien trouver les moyens de la dégager, comme il y a sujet d'espérer de sa providence et bonté infinie. »

Une fois cependant qu'on insistait plus que de coutume dans ces remontrances, le Saint parut céder, et il dit qu'il se chargeait de recevoir lui-même ceux qui se présenteraient pour faire les exercices de la retraite. « Il pensait peut-être que par le discernement qu'il en ferait, il y en aurait moins. Mais au contraire il en reçut encore plus qu'on ne faisait auparavant, sa charité le pressant en telle sorte qu'il ne pouvait refuser personne ; ce qui donna sujet de croire qu'il avait voulu se charger lui-même de les recevoir, plutôt pour en augmenter le nombre que pour le diminuer (2). »

Voici comment il expliquait aux siens, dans la répétition d'oraison du 10 août 1655, la difficulté que son cœur éprouvait

1. *Abelly*, Coll., III, 22, 23.

2. *Abelly*, Coll., II, 353, 354.

à repousser ceux qui venaient chercher à Saint-Lazare le salut de leur âme :

« Je vous supplie, Messieurs et mes frères, de remercier DIEU de l'attrait qu'il donne de faire ici retraite à tant de personnes que c'est merveille. Tant d'ecclésiastiques de la ville et des champs qui quittent tout pour cela ; tant de personnes qui pressent chaque jour pour y être reçues, et qui demandent avec instance longtemps auparavant. Grand sujet de louer DIEU !

« Les uns me viennent dire : « Monsieur, il y a longtemps « que je demande cette grâce, je suis venu tant de fois ici sans « pouvoir l'obtenir. » Les autres : « Monsieur, il faut que je « m'en aille, je suis en charge, mon bénéfice me demande, je « suis sur mon départ, accordez-moi cette faveur ! »

« D'autres : « J'ai achevé mes études, et je suis obligé à me « retirer et à songer à ce que je dois devenir. » D'autres encore : « Monsieur, j'en ai grand besoin. Oh ! si vous le « saviez, vous m'accorderiez bientôt cette grâce (1). »

Et partant de là, le Saint exhorte les siens à faire bon usage de ce qu'il appelle une grâce toute spéciale faite par DIEU à la Compagnie.

« Grande faveur, dit-il, grande grâce que DIEU a faite à cette maison d'y appeler tant d'âmes aux saints exercices, et de se servir de cette famille comme d'instrument pour servir à l'instruction de ces pauvres âmes ! »

Puis, pour relever leur courage, il leur faisait entrevoir quelque chose des fruits de salut opérés par le moyen de ces retraites, concluant que ce serait un grand malheur de mettre obstacle à tant de bien par sa faute, et de s'exposer ainsi à perdre une grâce si précieuse.

« Ah ! que nous serons malheureux, disait-il, si par notre fainéantise nous obligeons DIEU à nous soustraire cette grâce ! Quelle perte et quel malheur si nous venons à nous dégoûter de cette grâce que DIEU nous a faite par-dessus toutes les Communautés, et priver DIEU de la gloire qu'il en retire ! Quel malheur ! Malheur à moi, malheur à celui qui, par sa paresse

1. Coll., VIII, 123, 124.

et par la crainte de perdre ses aises, fera ralentir la ferveur de cette sainte pratique !

« Mais quoi qu'il arrive par la faute de quelques-uns, il ne faut jamais se relâcher. Ayons bon courage : *Dieu qui nous a donné cette grâce nous la maintiendra ; même il nous en donnera de plus grandes* (1). »

Cette prédiction de notre Saint s'est réalisée et l'œuvre des retraites ecclésiastiques n'a cessé depuis, jusqu'à nos jours, par les soins de ses enfants ou de ceux auxquels leur exemple a inspiré une sainte émulation, de contribuer puissamment à la sanctification du clergé.

1. Coll., VIII, 123-125.

CHAPITRE QUATRIÈME.

COMMENT SAINT VINCENT ASSURE POUR L'AVENIR LA RÉGÉNÉRATION DU CLERGÉ.

Les retraites ecclésiastiques, quoique bien salutaires, n'auraient pu suffire seules à rendre durable l'heureuse réforme qu'elles tendaient à produire dans le sanctuaire.

Elles pouvaient bien relever les prêtres déchus, ou conserver et entretenir dans le devoir les prêtres fidèles, mais elles ne pouvaient produire de nouvelles générations de saints prêtres, parce qu'elles ne touchaient pas à la source même du sacerdoce.

Les exercices des ordinands eux-mêmes, quoique saisissant le jeune ecclésiastique à sa naissance cléricale, ne pouvaient complètement détruire un passé souvent fort chargé, ni suppléer par la perfection d'une préparation prochaine aux saints Ordres, à ce qui manquait dans la préparation éloignée.

C'est cette préparation éloignée que devait assurer l'œuvre des Séminaires.

I. — LES SÉMINAIRES.

Le seul nom de séminaire réveille en nos cœurs les plus doux souvenirs. Il nous rappelle ces heureux jours de notre jeunesse cléricale, où séparés du monde nous menions dans la solitude une vie calme et tranquille, sans autre souci que celui d'étudier la grande question de notre vocation, de nous assurer ou de nous rendre dignes de l'appel divin. Dans cette heureuse solitude, « ô beata solitudo, ô sola beatitudo [1] ! »

1. S. Bern.

notre temps se partageait entre la prière, l'étude et les exercices de la vie commune, qui nous aidaient à acquérir la science et la sainteté requises pour recevoir dignement les saints ordres et les exercer avec fruit. Nous y respirions un air plus pur, le ciel de notre âme y était plus serein, et DIEU nous y faisait goûter plus souvent et plus suavement les consolations de la piété : « Ibi aer purior, cœlum apertius, familiarior Deus (1). »

Grâce aux puissants moyens mis alors à notre disposition pour mener de front l'acquisition d'une science suffisante et le travail de notre perfection, rien ne nous manquait pour devenir à cette école de bons et saints prêtres.

Mais ces secours, dont les aspirants au sacerdoce étaient privés avant l'institution des Séminaires, à qui les devons-nous ?

Sans doute c'est à DIEU, de qui vient tout don parfait (2), mais c'est aussi à ceux qu'il a suscités dans son Église pour établir ces noviciats du sacerdoce. Or, parmi ceux-ci saint Vincent de Paul a sa place bien marquée, sans préjudice de celle qui appartient à d'autres, comme on va le voir par ce court exposé de l'origine des Séminaires.

1° LES SÉMINAIRES AVANT SAINT VINCENT.

Dans les premiers siècles de l'Eglise, c'étaient les Evêques qui s'occupaient eux-mêmes de la formation des élèves de leurs diocèses, autant que leurs autres occupations pouvaient le leur permettre. Les Souverains Pontifes les encourageaient dans ce labeur, et même leur en donnaient l'exemple. C'est ainsi que « le palais du Pape saint Grégoire le Grand était comme un séminaire, où les prêtres instruits et habitués au ministère vivaient avec les jeunes gens qui aspiraient au sacerdoce, occupés de prières et d'études, pour se rendre plus utiles à l'Eglise. »

Bientôt les couvents de l'Ordre bénédictin, auquel apparte-

1. Origen.

2. *Omne datum optimum et omne donum perfectum desursùm est, descendens à Patre luminum* (Jac. 1, 17).

nait ce saint pape, ouvrirent des écoles et devinrent de véritables pépinières de prêtres, de missionnaires et d'évêques.

Divers Conciles tenus à Tolède aux sixième et septième siècles, statuèrent « que l'on élèverait avec beaucoup de soin les jeunes gens que les parents offriraient pour l'état clérical, et que, parvenus à l'âge de dix-huit ans, ils seraient mis à part, cultivés avec plus de soin et promus à l'ordre du sous-diaconat à vingt ans, s'ils persévéraient dans leur premier dessein. » N'était-ce pas là déjà cette distinction si importante des grands et petits séminaires qui devait plus tard résoudre, pour l'exécution des décrets du Concile de Trente, un problème resté longtemps insoluble?

Du huitième au douzième siècle, les *écoles épiscopales* se multiplièrent et devinrent très florissantes ; et il était généralement reçu que nul ne pouvait être promu aux ordres sacrés sans y avoir passé au moins un an.

Mais à partir du treizième siècle, la création des académies et des universités donna aux écoles épiscopales un coup mortel. On les vit perdre d'abord de leur importance, puis disparaître en grande partie, à mesure que croissait la renommée de ces hautes écoles de science, et que se multipliaient les privilèges dont l'Église et les souverains ne cessaient de les enrichir. La science sans doute y gagna, et encore n'était-elle le partage que de quelques intelligences d'élite, qui faisaient honneur à leurs éminents professeurs. Mais la formation sacerdotale y perdit beaucoup, et l'on ne peut s'empêcher de regretter, à ce point de vue, la disparition de ces modestes écoles épiscopales qui, « dans un ordre de science moins élevé, donnaient aux clercs, avec une instruction suffisante, les moyens de se former aux vertus de leur état. »

Les Souverains Pontifes firent ce qu'ils purent pour obvier à cet inconvénient ; et deux Conciles tenus à Rome, l'un en 1162, l'autre en 1216, ordonnèrent « qu'il y eût près des églises cathédrales et autres églises majeures, des maîtres de grammaire et un théologien, en faveur des écoliers pauvres, principalement des jeunes clercs. » Ils devaient les initier d'abord aux éléments de la science, puis leur apprendre les

règles à suivre dans l'administration des choses saintes : « qui sacerdotes et alios in paginâ sacrâ doceat, et in his præsertim informet quæ ad curam animarum spectant. »

Mais ce remède était insuffisant. D'abord il n'était pas à la portée de tous. Les enfants qui habitaient loin des cathédrales ou des collégiales ne pouvaient pas suivre les cours de ces écoles. « Ils demeuraient dans leurs familles, ne recevant d'autres leçons que celles que leur donnait, ou le maître d'école, ou le curé de la paroisse. Quand venait l'époque de l'ordination, on les présentait à l'archidiacre avec un certificat de celui qui s'était occupé de leur instruction ; et s'ils répondaient d'une manière jugée convenable, on leur permettait de recevoir la tonsure, les ordres mineurs, les ordres sacrés, sans autre épreuve. » Quelle formation sacerdotale !

Ceux qui suivaient les écoles des cathédrales ou des collégiales, ou même les cours des universités, étaient mieux partagés sans doute sous le rapport de l'instruction ; mais au point de vue de leur formation morale, ils étaient souvent dans de pires conditions. En dehors des leçons qu'ils suivaient, abandonnés à eux-mêmes et mêlés dans le monde aux jeunes gens de leur âge, ils ne partageaient que trop souvent leurs désordres.

Aussi l'Église ne tarda-t-elle pas à gémir sur les scandales de prêtres ignorants, cupides et corrompus dont la conduite prépara les voies aux hérésies du seizième siècle.

A cette époque, saint Ignace de Loyola fut visiblement suscité de Dieu pour combattre l'hérésie de Luther, comme saint Vincent de Paul devait l'être plus tard pour combattre celle de Jansénius. Mais il ne se contenta pas de relever les ruines qu'elle avait faites et de la forcer dans ses retranchements, il voulut porter le remède à la source même du mal en procurant désormais à l'Église d'Allemagne un clergé plus instruit et plus vertueux. Pour cela il établit à Rome, au prix de bien des difficultés, le *Collège germanique*, qui subsiste encore, « et qui fut dès le début un véritable grand séminaire destiné aux Allemands. Les jeunes gens n'y étaient admis qu'à l'âge de dix-huit à vingt ans. Ils promettaient sous la foi du serment qu'ils se consacreraient au service de l'Église et recevraient les saints

ordres quand ils y seraient appelés. Ils vivaient tous, sous une règle commune, internes au collège, d'où ils ne sortaient qu'avec la permission du Père recteur, et accompagnés de quelqu'un qui veillait sur eux. On consacrait trois ans à la philosophie, quatre à la théologie dogmatique, trois à l'étude de la morale. »

C'était en 1552 que s'ouvrait ce collège. « Quatre ans après, le cardinal Polus, rédigeant un projet de réforme pour l'Église d'Angleterre, proposait un plan de séminaire semblable à celui du collège germanique. » Son projet était si conforme aux décrets que publia en 1563 le Concile de Trente, qu'il semble, comme le fait remarquer le Père Thomassin, ou que le cardinal ait travaillé sur les projets du Concile de Trente, ou que le Concile de Trente ait adopté les projets du cardinal.

Ce fut le 15 juillet 1563 que le saint Concile ordonna à chaque évêque d'établir dans sa ville épiscopale un séminaire de jeunes clercs, où les aspirants au sacerdoce seraient formés durant plusieurs années aux vertus et à la science requises pour un si saint état. Ce décret, qui forme le dix-huitième chapitre de la vingt-troisième session, est peut-être le plus important de tous ceux que porta le Concile de Trente, le plus apte à mener à bonne fin l'œuvre de réforme dont l'Église sentait alors un si grand besoin. C'est ainsi qu'en jugèrent les Pères mêmes du Concile, qui se déclaraient par là bien payés de leurs peines, quand même leurs travaux n'eussent abouti qu'à ce résultat.

« Dans tout ce chapitre, dit Rohrbacher après l'avoir reproduit (1), on voit avec quel soin, quelle tendresse, quelles précautions l'Église de Dieu travaille à l'œuvre des séminaires. On dirait une mère qui prépare le berceau du fils qu'elle va mettre au monde. A travers les douleurs et les larmes, son cœur bondit de joie. Effectivement ce va être une création nouvelle de l'Esprit de Dieu dans l'Église et par l'Église; création spirituelle, qui renouvellera la face de la terre : création merveilleuse, où l'Église même renouvellera sa jeunesse comme l'aigle, et renaîtra sans cesse, toujours ancienne et toujours nouvelle. »

1. *Hist. de l'Église*, 2e édit., t. 24, p. 365.

Partout dans l'Église ce décret fut accueilli avec joie, et par les évêques, et par les conciles provinciaux qui s'empressèrent de l'adopter. Voici en particulier ce que dit à ce sujet le concile de Cambrai tenu en 1565 (1) :

« Nihil excogitari potest exquisitius ad hæreses extirpandas; ad reddendum clero et sacerdotio pristinum suum decus ; ad reddendum Ecclesiæ Dei pristinum suum nitorem, ut Ecclesia mirificè floreat eruditione sacrâ, pietate, vitæque puritate..... atque adeò jàm indè ab initio Ecclesiæ vix quidquam præclarius institutum esse videatur. »

Et cependant bien des années encore devaient s'écouler avant que l'ordonnance du saint Concile de Trente reçût une application vraiment pratique.

Ce ne fut pas la bonne volonté qui fit défaut, et elle se traduisit par de nombreux essais. « Le Pape Grégoire XIII, voulant donner l'exemple, fonda le Collège romain ; mais ce ne fut qu'une académie, une suite de conférences et de leçons pour des externes.

« Saint Charles Borromée établit à Milan deux ou trois séminaires, et il paraît qu'il avait mieux compris la pensée du Concile de Trente, car M. Olier déclare lui avoir emprunté le plan de son séminaire. Malgré l'autorité de sa vertu, ce séminaire ne sortit pas de Milan ou de la province, et l'Italie tout entière lui resta fermée.

« Un autre saint évêque, Barthélemy des Martyrs, établit un séminaire dans sa ville épiscopale de Brague, en Portugal. Mais, célèbre lui aussi par sa sainteté, il n'entraîna aucun évêque par son exemple.

« ... En France, l'œuvre était encore moins avancée, en ce sens que beaucoup y avaient travaillé et avaient échoué, en sorte qu'il s'était formé dans les meilleurs esprits l'idée que la chose était impossible.

« Tous les conciles provinciaux revenaient sur ce sujet et y insistaient : le concile de Rouen en 1581, le concile de Bordeaux en 1582, le concile de Tours en 1584, le concile d'Aix en 1585, le concile de Toulouse en 1586. Et enfin, plus récemment,

1. Concil. Harduini : *Concil. Cameruc.*, an. 1565, t. X, cap. 4, *de seminario*, col. 579.

en 1629, l'assemblée du clergé de France avait renouvelé tous ces décrets et prescrit la prompte institution d'au moins quatre séminaires généraux. Mais les évêques qui avaient signé ces ordonnances, rentrant dans leurs diocèses, ne savaient comment s'y prendre dans la pratique, et abandonnaient à regret une œuvre qu'ils jugeaient à la fois nécessaire et impossible (1). »

Les plus saints prélats, comme le cardinal de Joyeuse à Rouen, le cardinal de Sourdis à Bordeaux, le cardinal de Lorraine à Reims, avaient tenté vainement l'entreprise. Les séminaires établis par leurs soins dans leurs diocèses, ou s'étaient éteints après dix ou vingt ans d'essai, ou avaient dégénéré en collèges.

Aussi l'opinion que cette œuvre était irréalisable devenait-elle de plus en plus universelle ; à tel point que saint François de Sales lui-même, malgré son désir ardent de voir le clergé à la hauteur de sa sublime dignité, malgré sa parfaite soumission aux prescriptions de l'Église, n'osa jamais l'entreprendre. « M. Bourdoise lui ayant un jour témoigné son étonnement de ce qu'il ne consacrait pas ses talents à la formation des ecclésiastiques, « J'avoue, lui avait répondu le saint évêque, et je suis très persuadé qu'il n'y a rien de plus nécessaire dans l'Église. Mais, après avoir travaillé moi-même pendant dix-sept ans à former seulement trois prêtres, tels que je les souhaitais, pour m'aider à réformer le clergé de mon diocèse, je n'ai pu en former qu'un et demi. Et je n'ai pensé aux Filles de la Visitation et à quelques séculiers, que lorsque j'ai eu perdu toute espérance à l'égard des ecclésiastiques (2). »

D'où venaient donc ces insuccès dans les tentatives faites avec tant de bonne volonté pour exécuter l'ordonnance du saint Concile de Trente ?

Ils tenaient à diverses causes. D'une part les clercs, qui jusque-là menaient une vie libre et indépendante dans leur famille ou dans le monde, ne consentaient pas facilement à se soumettre aux exigences de la vie commune. D'autre part, les béné-

1. *Hist. de S. Vincent de Paul*, par Mgr Bougaud, 2e édit., t. I, p. 175-177.

2. *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, 2e édit., t. I, p. 14.

ficiers n'acceptaient que difficilement l'obligation que leur imposait le saint Concile de contribuer à la fondation et à l'entretien des séminaires par un impôt prélevé sur les revenus de leurs bénéfices.

Mais la principale cause fut l'interprétation inexacte que l'on donnait au décret du Concile, en réunissant dans une même maison et sous une même règle tous les clercs, depuis les enfants d'une douzaine d'années jusqu'aux jeunes gens qui se préparaient à recevoir prochainement les saints ordres. Et ce fut le grand mérite de ceux que Dieu suscita au dix-septième siècle pour l'établissement des séminaires, de séparer soigneusement ces deux catégories de jeunes aspirants au sacerdoce, qui réclament des soins et une méthode de formation aussi différents que leurs âges. C'était la distinction entre les *grands* et les *petits séminaires*, que l'on paraissait n'avoir même pas soupçonnée et qui, dès qu'elle fut mise en pratique, assura le succès et la durée de cette œuvre si nécessaire de formation sacerdotale.

C'est ce qui a fait dire à un vénérable supérieur de Saint-Sulpice (1) :

« Nous n'avons pas eu en France de vrais *grands séminaires* jusqu'à ce que saint Vincent de Paul et M. Olier, que l'on peut regarder comme appelés de Dieu à cette œuvre, en eussent établi sur des fondements plus solides. Ces deux vénérables prêtres, animés d'un même esprit, pleins de zèle pour la gloire de Dieu et la sanctification du clergé, et voulant réaliser la pensée du Concile de Trente, ont travaillé à ramener les séminaires à l'état des anciennes écoles épiscopales, avec les modifications que demandaient les nécessités des temps modernes. Pour atteindre ce but, ils ont établi la vie commune parmi les clercs pour le temps de leur éducation ecclésiastique, sous des règles et une direction qu'ils ont jugées les plus propres à la sanctification du clergé. Les Prêtres de la Mission et ceux de Saint-Sulpice, unis par les liens d'une estime mutuelle et de la charité, continuent l'œuvre de leurs pères : ils conservent comme un dépôt sacré les traditions qu'ils en ont reçues. »

1. M. Icard, *Traditions de la Compagnie des Prêtres de Saint-Sulpice*, p. 2-14.

Saint Vincent de Paul et M. Olier, tels sont en effet les deux saints prêtres dont Dieu a bien voulu se servir pour établir l'œuvre des séminaires dans les conditions où ils fonctionnent avec tant de succès depuis près de trois siècles. Et puisque le vénéré supérieur de Saint-Sulpice, que l'on vient de lire, unit si modestement et si fraternellement ces deux noms, l'enfant de saint Vincent de Paul qui tient la plume se gardera bien de soulever ici une question de priorité tout au moins fort inutile.

« On a discuté, dit M. de Broglie (1), pour savoir lequel des deux, de Vincent de Paul ou de M. Olier, avait le premier fondé les grands séminaires et à qui en revenait l'honneur. Ces sortes de discussions, toujours assez inutiles, nous paraîtraient singulièrement déplacées, et presque un manque de respect pour la mémoire de celui des deux qu'on prétendrait honorer. Ce n'est certes pas M. Olier, qui se plaisait à dire à ses confrères : « M. Vincent est notre Père », ni Vincent de Paul, qui appelait M. Olier « un homme de Dieu » et lui demanda sa bénédiction lorsqu'il alla le visiter sur son lit de mort, qui nous permettraient d'entrer dans une pareille et, il faut le dire, si oiseuse contestation. Tous deux ne travaillaient que pour Dieu, tous deux arrivèrent en même temps au même but, menés et conduits par la même grâce divine dont ils se reconnaissaient les indignes instruments ; n'allons pas par une discussion posthume amoindrir une gloire si pure et une si chrétienne fraternité dans l'amour du bien. »

Du reste, quand même on parviendrait à établir, en faveur de l'un ou de l'autre, l'existence d'une priorité chronologique de quelques mois, quel avantage en pourrait-on tirer, puisque tout porte à croire que l'un ne doit pas à l'autre la pensée de son œuvre, malgré les relations intimes qui les unissaient ?

M. Icard, il est vrai, semble avouer que c'est plutôt M. Olier qui aurait emprunté à saint Vincent : « M. Olier, dit-il, s'était inspiré des institutions de saint Charles, ainsi que *des maximes de saint Vincent de Paul* et du Père de Condren, prêtres si admirablement éclairés, auxquels Dieu l'avait uni par les liens les plus intimes (2). »

1. *Saint Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 113.
2. Op. cit., p. XIV-XV.

Toutefois il est certain que si saint Vincent a aidé plus tard M. Olier de ses conseils dans l'œuvre des séminaires déjà commencée, ce n'est pas lui qui l'a poussé à l'entreprendre. Il voulait au contraire l'engager dans une voie bien différente.

Avant même d'être initié aux saints ordres, M. Olier s'était mis sous la conduite spirituelle de notre Saint, qu'il choisit pour confesseur et directeur; et c'est sur son conseil et dans la maison même de Saint-Lazare qu'il se prépara à les recevoir. Il fut aussi un des premiers à y suivre les exercices des ordinands, aux mois de mars et de mai 1633 (1). Il fut aussi un des premiers membres de la conférence des *Mardis*, et travailla d'abord avec beaucoup de zèle et de fruit à l'œuvre des missions, toujours d'après les conseils et sous les ordres de saint Vincent, souvent même avec ses Missionnaires.

Pendant qu'il se livrait en Auvergne avec grand succès à ce travail des missions, un saint évêque (2), voulant se démettre de son évêché, avait pensé le demander au roi pour son successeur. Saint Vincent, *qui croyait M. Olier appelé à l'épiscopat*, se disposait à lui persuader d'accepter la proposition qui allait lui être faite.

Mais le Père de Condren, supérieur général de l'Oratoire, qui pensait que Dieu avait sur ce jeune abbé d'autres desseins, s'empressa de lui écrire « que son retour à Paris était nécessaire pour traiter une autre affaire importante, dont le succès contribuerait beaucoup à la gloire de Dieu. » C'était pour le prémunir contre les instances réunies qu'allaient tenter auprès de lui le prélat démissionnaire et saint Vincent de Paul.

« Quoique ce grand Saint, dit le biographe du fondateur de Saint-Sulpice (3), fût rempli de tant de grâces et de dons divers pour l'utilité des âmes, il ne connaissait pas encore la vocation de M. Olier touchant l'établissement des séminaires ; et, ce qui est bien remarquable, il ne savait pas que lui-même ni sa

1. Il fut ordonné sous-diacre le 12 mars 1633, diacre le 26 du même mois, et prêtre le 21 mai de la même année, samedi des Quatre-Temps de la Pentecôte.

2. Le Père Cloyseault (*Recueil des Vies de quelques prêtres de la Congrégation de l'Oratoire*, t. 1, p. 256) pense que ce saint prélat fut M. de Corneillon, évêque de Rodez.

3. M. Faillon, *Vie de M. Olier* (4e édit.), t. 1, p. 141.

société dussent un jour avoir part à leur formation.... Ne soupçonnant donc point que M. Olier dût un jour avoir part à cette œuvre, qui d'ailleurs semblait désespérée et sans ressource, il ne négligea rien pour l'engager à prendre la conduite du diocèse qu'on lui offrait. Il le pressa vivement, au nom du prélat dont nous avons parlé, et il continua de le solliciter pendant dix-huit mois, jusqu'à ce qu'il eût perdu tout espoir sur cette affaire, c'est-à-dire jusqu'au mois de mars 1636. »

C'est dans cet intervalle, durant l'année 1635, et afin d'échapper aux instances de son saint directeur, que M. Olier crut devoir se soustraire à sa conduite pour se mettre sous celle du Père de Condren.

Cet incident n'altéra nullement les sentiments de respect et d'affection réciproques qu'avaient l'un pour l'autre ces deux saints personnages. Saint Vincent ne cessa d'entretenir avec M. Olier les relations les plus amicales et saisit avec empressement toutes les occasions de servir ses intérêts, parfois même aux dépens des siens et jusqu'au péril de sa vie.

« M. Vincent, dit Abelly (1), avait en grande vénération M. l'abbé Olier, et le regardait comme un saint, et le publiait partout comme tel. Quand il plut à Dieu de retirer à soi ce sien grand serviteur, M. Vincent se trouva à l'extrémité de sa maladie et à sa mort (2 avril 1657), et fut un de ceux qui regrettèrent davantage la grande perte que l'Église avait faite en la personne de ce saint abbé ; et depuis il a toujours continué, dans la même affection, de servir Messieurs de sa Communauté, qui s'assemblèrent plusieurs fois avec lui et avec d'autres personnes considérables, pour aviser aux moyens de maintenir et perpétuer ce que M. Olier avait si dignement commencé. »

L'une de ces réunions, présidée par saint Vincent le 13 avril 1657, donna à M. Olier pour successeur M. de Bretonvilliers, et la première signature qu'on lit sur l'acte de cette élection dressé par les notaires, est celle de notre Saint (2).

Saint Vincent fit plus, il voua au vénéré défunt un véritable

1. *Abelly*, Coll., I, 221.

2. *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, t. 3, p. 478 (4e édit.)

culte, comme l'affirme un de ses historiens. « Je ne doute point, dit Collet (1), que les enfants de M. Olier n'apprennent avec consolation que notre Saint demandait à DIEU des grâces par les mérites de leur instituteur. C'est ce qu'il écrivit lui-même à Mademoiselle d'Aubray (nièce de M. Olier), sur la fin du mois de juillet 1660, c'est-à-dire deux mois avant qu'il allât se rejoindre dans le sein de la Divinité à ce cher et pieux ami. »

De son côté M. Olier ne cessa jusqu'à sa mort de professer pour saint Vincent la plus profonde vénération, reconnaissant que sa Communauté « lui devait tout ce qu'elle était dans l'ordre de sa vocation (2) », et n'entreprenant rien d'important sans prendre son avis. « M. l'abbé Olier, dit Abelly, disait assez souvent, en parlant aux ecclésiastiques de son séminaire : *M. Vincent est notre Père ;* et leur témoignait ordinairement la très particulière estime qu'il faisait de ses insignes vertus, leur alléguant, dans les occasions, les saintes maximes qu'il avait apprises de lui, et cela afin qu'ils s'en servissent pour la pratique des vertus. »

« Ce baiser réciproque de saint Vincent de Paul et de M. Olier, comme celui de saint Dominique et de saint François d'Assise, n'a cessé de se transmettre de génération en génération sur les lèvres de leur postérité. » Et pour en perpétuer le souvenir, chaque année, à l'occasion de la translation des reliques de saint Vincent, le séminaire Saint-Sulpice se rend en pèlerinage devant la châsse du Saint, et les deux Communautés réunies chantent ensemble : *Ecce quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum* (3) !

Toutefois il demeure acquis que ce n'est pas à la direction de saint Vincent de Paul que M. Olier dut d'entreprendre l'œuvre des séminaires. D'ailleurs il est certain, comme on va le voir, que celui-ci n'a eu aucune part à cette œuvre telle qu'elle est sortie des mains de saint Vincent. Il faut donc dire qu'ils se sont rencontrés tous les deux dans la même idée, en la puisant l'un et l'autre à une source commune, c'est-à-dire en DIEU.

1. *Vie de saint Vincent de Paul*, t. 2, l. 8, p. 144.
2. *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, t. 1, p. 395.
3. Ps. CXXXII, 1.

Mais Dieu s'est-il servi du même canal pour communiquer à l'un et à l'autre la même inspiration, et ce canal est-il l'Oratoire de M. de Bérulle? — La réponse, très affirmative pour M. Olier, ne paraît pas devoir l'être autant pour saint Vincent de Paul.

Il semble certain que cet Institut de l'Oratoire avait été suscité de Dieu pour la formation du clergé, comme son fondateur l'affirme dans un mémoire adressé à l'archevêque de Paris. « La fonction principale de cette Congrégation, y est-il dit, sera l'instruction ou l'institution, non pas de la jeunesse, mais des prêtres et de ceux qui sont appelés au sacerdoce : institution *non pas dans la science*, mais dans les vertus et les fonctions ecclésiastiques (1). »

Dans sa bulle *Sacrosanctæ* du 10 mai 1613, le Pape Paul V, en instituant cette nouvelle Congrégation, donna aux vues de Pierre de Bérulle une consécration solennelle. Voici en quels termes : « Quorum (Oratorii scilicet alumnorum) principale ac præcipuum institutum sit, perfectioni statûs sacerdotalis totaliter incumbere,.... insuper et aliorum ad sacros ordines aspirantium instructioni, *non circà scientiam*, sed circà usum scientiæ, ritus et mores propriè ecclesiasticos. »

C'est sur la demande du vénérable fondateur que cette clause exclusive fut insérée dans la Bulle. Il voulait ainsi empêcher que les séminaires établis et dirigés par sa Congrégation, n'eussent le sort des essais tentés jusque-là pour exécuter le décret du Concile de Trente, et ne finissent par se transformer en collèges. Vaine précaution. Par un secret dessein de la divine Providence, les disciples du Père de Bérulle abandonnèrent l'œuvre des séminaires pour se donner surtout à la direction des collèges.

L'un d'entre eux, le Père Cloyseault (2), cherché à les excuser, et donne de la Bulle une citation inexacte. Au lieu des termes si précis que l'on vient de lire, « non circà scientiam, sed circà usum scientiæ », induit sans doute en erreur par la version fautive qu'il avait sous les yeux, le Père Cloyseault fait dire au

1. *Vie du Cardinal de Bérulle*, l. 2, ch. 2.

2. *Recueil des Vies de q.q. prêtres de la Congr. de l'Orat.*, t. 1, p. 45.

Pape : « Non *tàm* circà scientiam, *quàm* circà usum scientiæ. »

Le Père Largent, mieux informé, préfère avouer que les intentions primitives n'ont pas été ensuite suffisamment respectées (1). « Que l'Oratoire, dit-il, ait toujours exécuté de tout point le programme qui lui était tracé par une autorité si haute, nous ne le prétendrons pas ; nous ne nierons pas non plus que de lamentables erreurs aient altéré chez un trop grand nombre d'Oratoriens, surtout au dix-huitième siècle, le primitif esprit de leur institution. »

On sait en effet que le jansénisme trouva, à l'Oratoire, un trop facile accès. « De pieux historiens, dit Mgr Bougaud (2), ont pensé que ç'avait été par un dessein particulier de la Providence... ; car l'Oratoire étant tombé peu à peu dans le jansénisme, que serait devenu le clergé de France, si l'Oratoire eût été presque entièrement chargé de son éducation ? »

Mais « M. de Bérulle ne vit point cette prompte dégénération de son établissement. Employé par la cour dans les affaires politiques, et nommé cardinal en 1627, il mourut le 2 octobre 1629 en disant la sainte messe (3). »

Il eut pour successeur le Père Charles de Condren, dont sainte Chantal disait : « Si Dieu a donné à l'Église notre bienheureux fondateur pour instruire les hommes, il me semble qu'il a rendu le Père de Condren capable d'instruire les anges. » Et saint Vincent avait pour lui tant de vénération que, au témoignage de M. Olier, « lorsqu'il apprit sa mort, se jetant à genoux et se frappant la poitrine, il s'accusait, les larmes aux yeux, de n'avoir point honoré ce saint homme autant qu'il méritait de l'être. »

Éclairé de lumières surnaturelles, le Père de Condren semble avoir prévu que sa Congrégation ne répondrait pas aux desseins de Dieu sur elle pour la formation du clergé. Aussi s'occupa-t-il de rechercher autour de lui quelques prêtres capables d'exécuter cette grande œuvre, et mit-il tous ses soins à les y préparer.

1. *La France chrétienne dans l'Histoire* (Paris, 1895), l. 7, ch. 2, p. 385.
2. *Hist. de S. Vincent de Paul* (édit. 1891), t. 1, p. 178.
3. *Hist. univ. de l'Église cath.* (2e édit.), t. 25, p. 262.

L'un des premiers qu'il discerna fut M. Olier, qu'il détourna pour cela de l'épiscopat, comme on l'a vu plus haut, et qui ne tarda pas à se mettre sous sa conduite. « Il prit un soin tout particulier de sa sanctification et de celle de quelques ecclésiastiques de qualité, appelés à concourir de concert au même dessein.

« ... Ce fut peut-être pour seconder plus aisément ce dessein de Dieu que d'abord il se déchargea de la conduite des collèges sur l'un de ses prêtres, puis du gouvernement même de la Congrégation sur un vicaire-général, et se livra tout entier à la direction de ces ecclésiastiques (1). »

Toutefois, bien que, au témoignage de M. Olier, « il regardât comme sa principale vocation cette Société naissante, » il ne dévoila à personne ses projets, jusqu'à la veille du jour où il tomba malade de la courte maladie dont il mourut.

Le 29 janvier 1640, un de ses disciples, M. du Ferrier, qui se livrait avec succès au travail des missions, étant allé le voir, il lui dit qu'il devrait s'occuper d'une œuvre meilleure que celles qu'il avait faites jusque-là. « Mais, mon Père, lui répliqua M. du Ferrier, que peut-on faire de meilleur que les missions, où l'on voit tant de pécheurs se convertir ? » Le Père de Condren lui promit de le lui faire connaître le lendemain.

M. du Ferrier fut fidèle au rendez-vous, et l'entretien, qui dura de huit heures du matin à midi, nous a été fidèlement conservé. En en lisant le récit, on y retrouve exprimées les mêmes pensées, les mêmes vues qui, avec le concours providentiel des circonstances, amenèrent saint Vincent de Paul à établir l'œuvre des Séminaires. Cette similitude de pensées, dans deux esprits qui ne se les étaient nullement communiquées, du moins que nous sachions, n'est-elle pas une nouvelle preuve qu'elles avaient Dieu lui-même pour auteur ?

Dans cet entretien donc, comme le rapporte M. du Ferrier, « après avoir montré que le fruit des missions, quoique excellent, se perd, s'il n'est conservé par de bons ecclésiastiques, parce qu'il est passager, il conclut qu'il fallait nécessairement travailler à en former dans l'Église, sans compter sur ceux qui sont déjà avancés en âge et promus aux ordres sans pré-

1. *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, t. I, p. 140.

paration, parce qu'il n'arrivait presque jamais qu'un mauvais prêtre se convertît. »

« C'est donc, ajouta-t-il, une raison qui doit nous convaincre de la nécessité d'élever les jeunes gens dans l'esprit clérical ; ce qui ne peut se faire que dans des séminaires, comme le Concile de Trente nous l'a saintement montré. »

« Sur cela, je lui exposai des difficultés qu'on croyait alors insurmontables, et lui rappelai la persuasion où chacun était de l'impossibilité de cette œuvre.....

« Il me fit voir qu'on se trompait ; qu'il n'y avait rien de si aisé que d'établir utilement des séminaires, *pourvu qu'on n'y reçût que des jeunes gens avancés en âge, et dont le jugement déjà formé pût faire juger, après les avoir éprouvés quelque temps, s'ils étaient appelés au service de l'autel* (1). »

On retrouvera bientôt presque les mêmes paroles sur les lèvres de saint Vincent de Paul.

Le lendemain de cet entretien, le Père de Condren tomba malade, et huit jours après, le 7 janvier 1641, il mourait saintement. La nuit qui suivit sa mort il apparut à M. Olier tout brillant de lumière, lui dit qu'il lui avait laissé son esprit pour l'établissement de l'œuvre des séminaires, et compléta l'instruction qu'il avait donnée à ce sujet à M. du Ferrier à la fin du mois précédent.

Après un essai infructueux fait à Chartres, et qui jeta le découragement parmi les disciples du Père de Condren, M. Olier commença à Vaugirard, au mois de janvier 1642, un séminaire qui fut bientôt transporté à Paris sur la paroisse Saint-Sulpice. « C'est ce grand séminaire, dit Abelly, qui a servi et sert encore tous les jours à former tant de bons ecclésiastiques de toutes sortes de conditions, dont plusieurs se répandent dans les provinces pour y communiquer, au grand avantage de l'Église, les grâces et les bénédictions qu'ils ont puisées dans ce saint lieu (2). »

Que dirait le pieux biographe, s'il pouvait contempler comme

1. *Vie de M. Olier*, par M. Faillon, p. 290-293.

2. *Abelly*, Coll., I, 221.

nous aujourd'hui les nombreux séminaires si visiblement bénis de Dieu, que dirige la sainte et savante Compagnie de Saint-Sulpice ?

Voilà comment M. Olier a été amené à prendre une grande part à l'établissement des séminaires en France. Saint Vincent est arrivé à peu près en même temps au même but, mais par des voies bien différentes, et sans rien emprunter au fondateur de Saint-Sulpice.

2° PART QU'A PRISE SAINT VINCENT A L'ÉTABLISSEMENT DES SÉMINAIRES.

Dieu est toujours admirable dans ses saints, *Mirabilis Deus in sanctis suis* (1) ; mais il se plaît à les conduire par des voies bien différentes. Aux uns il manifeste ses desseins par des visions ou des révélations, dérogeant en leur faveur aux lois qu'ils a posées librement pour régler ses communications habituelles avec les hommes. D'autres, sachant lire dans l'accomplissement de ces lois, à l'application desquelles ils se gardent bien de mettre obstacle, l'expression de la volonté divine, se laissent conduire d'une manière non moins sûre par les voies ordinaires de sa Providence.

M. Olier est amené à l'établissement des séminaires par les lumières surnaturelles qu'il reçoit dans des songes mystérieux, ou par les conseils de saints personnages éclairés de semblables lumières. C'est le Père de Condren, inspiré lui-même par la bienheureuse Marie de l'Incarnation, qui lui parle d'un ton prophétique pour le détourner de l'épiscopat et le prendre sous sa direction, ou qui lui apparaît après sa mort et lui déclare qu'il a hérité de son esprit. C'est la Mère Agnès de Langeac qui, favorisée de la bilocation, lui révèle de la part de Dieu sa vocation à l'œuvre des séminaires. C'est même la sainte cabaretière Marie Rousseau qui, éclairée elle-même de lumières surnaturelles, décide M. Olier à fonder le séminaire de Vaugirard, à accepter la cure de Saint-Sulpice et à transporter sur cette paroisse le séminaire de Vaugirard.

1. Ps. LXVII, 36.

Rien de semblable en saint Vincent de Paul, qui n'a jamais eu dans sa vie qu'une seule vision, celle des globes, par laquelle il apprit à la fois la mort de sainte Chantal et son entrée dans la gloire.

D'un esprit posé, sérieux, très observateur et très judicieux, il étudiait avec grand soin, à la lumière de la raison et de la foi, les conduites de la divine Providence, auxquelles il était toujours d'une parfaite docilité. Il voyait l'expression de la volonté de Dieu dans les préceptes divins, les prescriptions de l'Église, les ordres, les conseils ou les avis des supérieurs légitimes, enfin dans les inspirations de la grâce qu'il s'efforçait, à la lumière de l'oraison, de discerner avec soin des suggestions du démon ou de la mauvaise nature. C'est par ces voies toutes ordinaires, mais aussi toutes providentielles, qu'il fut amené à s'occuper de l'œuvre des séminaires.

Profondément convaincu de la nécessité de former de bons et saints prêtres, et voyant dans le décret du Concile de Trente, s'il était mis à exécution, le moyen voulu par Dieu pour obtenir cette fin, il souhaitait vivement que sa Providence suscitât dans son Église des hommes capables d'entreprendre et de mener à bonne fin cette grande œuvre.

Toujours très méfiant de lui-même, il ne pensait pas d'abord que Dieu voulût se servir pour cela ni de lui ni des siens, et sur la fin de sa vie, le 6 décembre 1658, il pouvait dire à ses prêtres : « Au commencement, nous ne pensions à rien moins qu'à servir les ecclésiastiques, nous pensions à nous et aux pauvres..... Mais dans la plénitude des temps, il nous a appelés pour contribuer à faire de bons prêtres, à donner de bons pasteurs aux paroisses et à leur montrer ce qu'ils doivent savoir et pratiquer (1). »

Ce n'est donc que peu à peu, et conduit pas à pas par la divine Providence que notre Saint en est arrivé là.

Déjà pendant qu'il était curé de Clichy, il avait formé une petite école cléricale qu'il remit à son successeur M. Souillard, sans toutefois s'en désintéresser tout à fait, lui ayant encore depuis adressé plusieurs sujets.

1. Coll., VIII, 314.

Plus tard, lorsqu'il eut transporté le siège de sa Congrégation du collège des Bons-Enfants au prieuré de Saint-Lazare, il crut ne pas pouvoir mieux utiliser les bâtiments laissés vides, qu'en y établissant un séminaire de jeunes clercs, qui y seraient élevés et instruits suivant les intentions du saint Concile de Trente. C'était vers 1635.

Le succès toutefois ne répondit pas à ses bons désirs, et ce nouvel essai semblait devoir réussir aussi peu que ceux qui l'avaient précédé. Avec ses habitudes d'observation attentive et patiente, le Saint chercha à se rendre compte des causes de cet insuccès. Il ne tarda pas à acquérir la conviction que les enfants admis si jeunes au séminaire n'étaient pas encore capables de profiter de la formation cléricale qu'on tâchait de leur donner, de sorte que « la plupart demeuraient à mi-chemin (1). »

C'est ce qu'il expliquait plus tard au supérieur de sa maison de Rome. « L'ordonnance du Concile, lui écrivait-il à la date du 13 mai 1644, l'ordonnance du Concile est à respecter comme venant du Saint-Esprit. L'expérience fait voir néanmoins que, *de la façon qu'on l'exécute à l'égard de l'âge des séminaristes,* la chose ne réussit pas, ni en Italie, ni en France : les uns se retirant avant le temps, les autres n'ayant pas d'inclination à l'état ecclésiastique, les autres se retirant dans les communautés, et d'autres fuyant les lieux auxquels ils sont liés d'obligation par leur élèvement, et aimant mieux brusquer fortune ailleurs. C'est autre chose que de les prendre âgés de vingt jusques à vingt-cinq ou trente ans. Nous en avons vingt-deux dans notre séminaire des écoliers des Bons-Enfants, entre lesquels l'on n'en voit que trois ou quatre qui soient passables, ni qu'on espère qu'ils persévèrent, quelque soin qu'on y apporte (2). »

Le Saint n'avait pas attendu si longtemps pour acquérir cette conviction. Depuis plusieurs années, « il prévoyait bien, dit Abelly, que tous ceux qui seraient élevés dans ces séminaires ne correspondraient pas toujours à l'espérance qu'on en aurait conçue, et qu'il s'en trouverait même plusieurs qui

1. Coll., VI, 259.
2. Coll., IV, 472, 473.

n'auraient pas vocation à l'état ecclésiastique, desquels par conséquent l'Eglise ne recevrait aucun soulagement dans le grand besoin qu'elle a de bons et vertueux prêtres. Pour toutes ces considérations, il jugea qu'il serait très utile et même qu'il était en quelque façon nécessaire d'établir d'autres séminaires pour les ecclésiastiques déjà promus aux saints ordres, ou qui seraient dans le dessein et la disposition prochaine de les recevoir (1). »

Mais, fidèle à sa pratique de ne jamais prévenir les desseins de la Providence, notre Saint attendait quelque motion extérieure qu'il pût considérer comme une expression de la divine volonté.

Elle lui vint par l'organe de l'évêque d'Annecy. Mgr Juste Guérin, satisfait des services que les Missionnaires rendaient à son diocèse par les missions et les exercices des ordinands, voulut leur confier la formation de son clergé, et consulta saint Vincent sur ce que l'on pourrait faire pour cela. Etablirait-on un séminaire sur le plan tracé par le Concile de Trente, malgré le peu de succès obtenu jusque-là ?

Notre Saint ainsi consulté fut heureux de l'occasion que lui offrait la divine Providence de dire à ce sujet toute sa pensée. Il répondit, le 6 février 1641, « que les séminaires de province où l'on s'était donné le plus de mouvement pour former les ecclésiastiques presque dès l'enfance, n'avaient pas réussi. Et il citait ceux de Bordeaux et d'Agen, actuellement déserts ; celui de Rouen, que l'archevêque reconnaissait avec douleur ne lui avoir pas fourni six prêtres en l'espace de plus de vingt années, et parmi ce grand nombre de jeunes gens qu'il y avait fait élever avec tout le soin possible. »

Et sans vouloir rien conclure ni imposer une décision, suivant son humilité et sa discrétion ordinaire, « il s'en remettait à la sagesse de l'évêque et à la connaissance que celui-ci avait des temps et des lieux.

« Mais Juste Guérin ne crut pas devoir aller contre des raisons fondées sur une si longue expérience, et il affecta son séminaire exclusivement à des clercs ayant déjà fait

1. Coll., II. 377, 378.

leurs humanités, et quelques-uns même leur philosophie (1). »

C'était donc bien là un vrai grand séminaire, et il s'ouvrit probablement au mois d'octobre 1641. Du moins est-il certain que cette ouverture eut lieu entre le 15 septembre et le 7 décembre.

Le 15 septembre le séminaire n'était pas encore commencé, puisque saint Vincent, écrivant au supérieur d'Annecy, insiste pour empêcher qu'il ne soit établi sur le pied de collège. « Je persiste toujours, dit-il (2), en la pensée qu'il n'est pas expédient de recevoir autre que des prêtres ou des personnes qui sont dans les ordres, et non pour apprendre les sciences, mais l'usage d'icelles, en la manière qu'on le fait aux ordinands. »

Et le 7 décembre de la même année le séminaire fonctionnait déjà, puisque saint Vincent reproche au même supérieur d'avoir commencé sans son avis. « Il eût été même expédient, dit-il (3), que vous m'eussiez mandé la manière que vous désireriez prendre *pour le Séminaire que vous avez commencé*. Il me semble qu'on vous avait donné avis de m'envoyer le projet avant de conclure, et c'est ce que tous ceux de la Compagnie ont toujours pratiqué partout, et ce qu'on pratique en toute Compagnie bien réglée. »

Peut-être pourrait-on préciser davantage cette date en consultant le procès informatif de la S. Congrégation des Rites pour la béatification de saint Vincent (4). La déposition du cent-deuxième témoin, Pierre Chollier, fixe au 18 octobre 1641 l'ouverture du séminaire d'Annecy, et affirme que cet établissement fut « *le premier séminaire érigé en Europe pour les ordinands.* »

Cependant le séminaire des Bons-Enfants, commencé en 1635, continuait à donner peu d'espoir, sous les yeux attristés de notre Saint. Celui-ci, craignant toujours d' « enjamber » sur la Providence, se contentait de prier et d'attendre que Dieu lui fît connaître clairement sa volonté et lui donnât les moyens de l'exécuter.

---

1. *Saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard (édit. de 1874), t. 2, p. 199, 200.

2. Coll., IV, 376.

3. Coll., IV, 381.

4. 1er vol., p. 817, 818.

Voici comment DIEU exauça sa prière et répondit à son attente. « Comme son humilité, dit Abelly (1), ne lui permettait pas de s'ingérer de lui-même en cette sainte entreprise, la divine Providence, qui l'avait fait connaître à M. le Cardinal de Richelieu (lequel témoignait être fort aise de le voir de temps en temps, et même de le consulter quelquefois sur les moyens de procurer la gloire de DIEU dans le clergé), *lui donna l'occasion* de déclarer un jour à ce bon seigneur les sentiments qu'il avait sur ce sujet.

« Il lui dit donc qu'après les exercices des ordinands et l'usage des conférences spirituelles entre les ecclésiastiques, qui se pratiquaient déjà en plusieurs lieux, *il semblait* qu'il ne restait plus rien à désirer sinon *l'établissement des séminaires* dans les diocèses, *non tant pour les jeunes clercs*, dont les fruits étaient un peu tardifs, *que pour ceux qui étaient déjà entrés ou en disposition prochaine d'entrer dans les saints ordres;* afin d'y être exercés pendant un ou deux ans à la vertu, à l'oraison, au service divin, aux cérémonies, au chant, à l'administration des sacrements, au catéchisme, à la prédication et aux autres fonctions ecclésiastiques, comme aussi pour y apprendre les cas de conscience et les autres parties plus nécessaires de la théologie ; en un mot, pour être rendus capables, non seulement de travailler à leur perfection particulière, mais aussi de conduire les âmes dans les voies de la justice et du salut ; que faute de cela on voyait fort peu de prêtres qui eussent les qualités nécessaires pour servir et édifier l'Église, et au contraire qu'il y en avait grand nombre de vicieux, d'ignorants et de scandaleux qui servaient de pierre d'achoppement aux peuples.

« M. le Cardinal, l'ayant écouté avec satisfaction, témoigna qu'il goûtait fort cette proposition, et *l'exhorta efficacement d'entreprendre lui-même un tel séminaire*. Et pour lui donner les moyens de le commencer, il lui envoya mille écus qui furent employés à l'entretien des premiers ecclésiastiques que M. Vincent reçut au collège des Bons-Enfants, au mois de février de l'année 1642. »

C'est ce que notre Saint annonçait le 9 de ce mois au supé-

1. *Abelly*, Coll., I, 214, 215.

rieur d'Annecy. Il lui disait d'abord combien il était pressé par le curé de Saint-Étienne-en-Dauphiné, « le bon M. Thévenin », d'établir dans son pays « un séminaire de prêtres pour les curés et autres bénéficiers », et comment ce bon curé le conjurait « par le jugement de Dieu » d'abandonner les missions, s'il le fallait, pour s'adonner à cette œuvre si importante et si nécessaire. Puis il ajoutait : « Nous nous sommes donnés à Dieu pour le servir en cela partout où nous le pourrons. *Vous avez commencé.* Mgr d'Alet fait de même ; Mgr de Saintes a ce même dessein, et *nous allons commencer* en cette ville pour en faire un essai de douze, à quoi Son Excellence (le cardinal de Richelieu) nous aide de mille écus (1). »

Dieu bénit cet essai. Le séminaire des Bons-Enfants, qui prit plus tard le nom de Saint-Firmin, devint très prospère et subsista jusqu'à la Révolution. A cette époque, il fut consacré par le sang des martyrs. Aux journées de septembre 1792, un grand nombre de prêtres y furent massacrés, et parmi eux le supérieur de la maison, M. François, de Busigny.

« Quelques années après l'établissement de ce nouveau séminaire au collège des Bons-Enfants, dit encore Abelly (2), le nombre des ecclésiastiques s'y étant beaucoup accru, et le logement, qui était assez resserré, ne pouvant contenir tant de personnes sans incommodité, M. Vincent en retira les jeunes clercs qui étudiaient aux humanités. Il les transféra dans une maison qui est au bout de l'enclos de Saint-Lazare hors les faubourgs, qu'il nomma le Séminaire de Saint-Charles, où les prêtres de sa Congrégation ont depuis toujours continué et continuent encore maintenant d'instruire aux humanités et d'élever à la vertu les jeunes enfants qui témoignent avoir quelque inclination d'embrasser l'état ecclésiastique. »

C'est ainsi que saint Vincent de Paul, par une application plus intelligente des ordonnances du saint Concile de Trente, établissait désormais, entre les grands et les petits séminaires, cette distinction si nécessaire et si féconde qui devait assurer

1. Coll., IV, 396.

2. *Abelly*, Coll., I, 215-216.

le succès et la prospérité des uns et des autres. On a dit que ce fut là *un coup de maître*. Il serait plus exact et plus conforme à l'esprit qui animait notre Saint, de dire que ce fut là *un coup de la Providence;* le seul et grand mérite de l'humble Vincent ayant toujours été de ne jamais contrarier, mais de seconder d'une manière efficace l'action de cette divine Providence, dont il était constamment le docile instrument.

Ainsi bénie de Dieu, l'œuvre des Séminaires se répandit bientôt dans toute la France et même à l'étranger, et y produisit les plus grands fruits.

« Depuis ce temps-là, dit Abelly (1), les prélats de ce royaume, considérant la nécessité qu'il y avait d'établir de semblables séminaires pour les personnes ecclésiastiques, en ont pour la plupart érigé dans leurs diocèses. Et plusieurs d'entre eux en ont confié la conduite aux prêtres de la Congrégation de la Mission, comme à Cahors, Saintes, Saint-Malo, Tréguier, Agen, Montauban, Agde, Troyes, Amiens, Noyon, et en plusieurs autres lieux, non seulement de la France, mais aussi de l'Italie et des autres provinces étrangères. »

Ce mouvement ne s'est point ralenti après la mort du saint fondateur, et lorsque la Révolution éclata, ses Prêtres dirigeaient en France cinquante-trois grands séminaires et neuf petits. Aujourd'hui encore la Congrégation de la Mission possède bien près d'une centaine de séminaires, tant en France qu'à l'étranger ; et s'ils produisent quelques fruits, il le doivent à Dieu d'abord, mais aussi à l'organisation que saint Vincent leur donna dès l'origine.

« A peine le séminaire des Bons-Enfants, dit M. Maynard (2), fut-il établi, qu'il lui donna un règlement plein de l'esprit sacerdotal. Ce règlement, qu'il avait déjà sans doute imposé au séminaire d'Annecy, servit de forme à tous les séminaires de sa Compagnie, comme il est encore essentiellement la forme de tous les séminaires de France (3).

1. *Abelly*, Coll., I, 215-216.

2. *Saint Vincent de Paul* (édit. 1874), t. 2, p. 211-215.

3. Voir, aux *Pièces justificatives* (N° 12), ce règlement analysé dans ses principales dispositions.

Saint Vincent toutefois ne se contentait pas de dresser des règlements, il s'appliquait surtout à former ceux des siens qui devaient les faire observer.

Il commençait par leur faire concevoir une grande estime pour l'œuvre si importante de la formation du clergé. « S'employer pour faire de bons prêtres, disait-il (1), et y concourir comme cause seconde efficiente instrumentale, c'est faire l'office de Jésus-Christ, qui pendant sa vie mortelle semble avoir pris à tâche de faire douze bons prêtres, qui sont ses apôtres ; ayant voulu, pour cet effet, demeurer plusieurs années avec eux pour les instruire et les former à ce divin ministère. »

« Oh ! que cet emploi est haut ! qu'il est sublime ! Oh ! qu'il est au-dessus de nous !... Pensons-y trois jours durant, nous ne trouverons pas que Dieu puisse faire rien de plus grand qu'un prêtre, à qui il donne tout pouvoir sur son corps naturel et sur son corps mystique... O Dieu ! quelle puissance ! Oh ! quelle dignité ! Cette considération donc nous oblige à servir cet état-là, si saint et si relevé !

« Mais en voici une autre, c'est la nécessité que l'Eglise a de bons prêtres qui réparent tant d'ignorances et tant de vices dont la terre est couverte, et qui ôtent cette pauvre Eglise de ce misérable état, pour lequel les bonnes âmes doivent répandre des larmes de sang (2). »

« Mais, mon Sauveur ! si un bon prêtre peut faire de grands biens, oh ! qu'un mauvais apporte de mal quand il s'y adonne ! O Dieu ! qu'on a de la peine à le remettre en bon état ! O mon Sauveur ! combien doivent les pauvres missionnaires se donner à vous pour contribuer à former de bons ecclésiastiques, puisque c'est l'ouvrage le plus difficile, le plus relevé et le plus important pour le salut des âmes et pour l'avancement du Christianisme (3) ! »

Ces encouragements, il aimait à les redire plus affectueux dans sa correspondance. C'est ainsi qu'il écrivait à un supérieur de grand séminaire : « Oh ! que vous êtes heureux de servir à

1. *Abelly*, Coll., II, 286, 287.
2. Coll., VIII, 315, 316.
3. *Abelly*, Coll., II, 383, 384.

Notre-Seigneur d'instrument pour faire de bons prêtres, et d'un instrument tel que vous êtes, qui les éclairez et les échauffez en même temps ! En quoi vous faites l'office du Saint-Esprit, à qui seul appartient d'enflammer et d'illuminer les cœurs. Ou plutôt, c'est cet Esprit saint et sanctifiant qui le fait par vous, car il est résidant et opérant en vous, non seulement pour vous faire vivre de sa vie divine, mais encore pour établir sa même vie et ses opérations en ces Messieurs appelés au plus haut ministère qui soit sur la terre, par lequel ils doivent exercer les deux grandes vertus de Jésus-Christ, c'est à savoir, la religion envers son Père et sa charité envers les hommes. Voyez donc, Monsieur, s'il y a aucun emploi au monde plus nécessaire et plus désirable que le vôtre ; pour moi, je n'en connais point, et je pense que Dieu n'a pas attendu à vous le faire voir, puisqu'il vous a donné l'affection pour vous y appliquer, et la grâce pour y réussir. Humiliez-vous sans cesse, et vous confiez pleinement en Notre-Seigneur, afin qu'il vous fasse une même chose avec lui (1). »

A ces encouragements le Saint joignait des conseils pleins de sagesse, pour aider ses confrères à s'acquitter dignement et avec fruit d'un emploi si important et si difficile. Il insistait particulièrement sur l'esprit intérieur dans lequel il fallait élever les aspirants au sacerdoce.

« Je loue Dieu, écrit-il encore au supérieur d'un autre séminaire, du nombre des ecclésiastiques que Mgr l'évêque vous envoie. Vous n'en manquerez pas si vous prenez la peine de les élever dans le véritable esprit de leur condition, qui consiste particulièrement en la *vie intérieure* et en la pratique de l'*oraison* et des *vertus*. Car ce n'est pas assez de leur montrer le chant, les cérémonies et un peu de morale. Le principal est de les former à la *solide piété* et dévotion.

« Et pour cela, Monsieur, nous en devons être les premiers remplis ; car il serait presque inutile de leur en donner l'instruction et non pas l'exemple. Nous devons être des bassins remplis, pour faire écouler nos eaux sans nous épuiser ; et nous devons posséder cet esprit dont nous voulons qu'ils soient animés ; car nul ne peut donner ce qu'il n'a pas.

1. *Abelly*, Coll., III, 208.

« Demandons-le donc bien à Notre-Seigneur, et donnons-nous à lui, pour nous étudier à conformer notre conduite et nos actions aux siennes. Alors votre séminaire répandra une suavité dedans et dehors le diocèse, qui le fera multiplier en nombre et en bénédictions (1). »

Ainsi formés par un tel maître, les supérieurs et directeurs de séminaires ne pouvaient que travailler utilement à cette œuvre de formation sacerdotale, et devenir avec lui et comme lui les pères et les régénérateurs du clergé.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, la formation du jeune prêtre qui sort du séminaire n'est pas complète. Pour devenir habile dans l'art d'appliquer au maniement des âmes les connaissances qu'il a acquises durant le temps de son éducation cléricale, il lui faut faire d'abord comme un apprentissage de ce que l'on est convenu d'appeler les œuvres de zèle, ou simplement *les œuvres*. Mais cet apprentissage lui deviendra facile s'il sait recueillir et cultiver, comme un précieux héritage, les leçons d'expérience que saint Vincent nous a léguées.

II. — ORGANISATION DES ŒUVRES DE ZÈLE DUE A SAINT VINCENT, ET LÉGUÉE PAR LUI AU CLERGÉ COMME UN PRÉCIEUX HÉRITAGE.

On a beaucoup parlé dans ces derniers temps des *conférences d'œuvres* établies ou à établir dans les grands séminaires, comme complément de la formation sacerdotale qu'y reçoivent les élèves du sanctuaire.

Ces conférences sans doute, lorsqu'elles peuvent être organisées sans préjudice des autres occupations plus importantes qui se partagent le temps déjà si court passé au grand séminaire, et *en demeurant toujours sous l'autorité et le contrôle du supérieur*, ces conférences peuvent être fort utiles pour initier le jeune clerc à l'apostolat qu'il devra exercer au sortir du séminaire.

Toutefois elles ne sont pas indispensables. Que de généra-

1. *Abelly*, Coll., III, 480, 481.

tions de bons et saints prêtres sont sorties des séminaires et se sont livrées avec fruit aux œuvres de zèle, avant qu'on ait eu même l'idée d'établir ces conférences !

Ce qui est essentiel, c'est que le jeune prêtre emporte du séminaire des convictions solides et profondes sur la nécessité de se dépenser sans mesure, sous la bénédiction de l'obéissance, au service de Dieu et des âmes ; et que de plus il soit pourvu de principes sûrs et pratiques, qui devront le diriger dans l'exercice de son zèle. L'application de ces principes, qui variera nécessairement suivant les circonstances de temps, de lieux et de personnes dans lesquelles il se trouvera, lui deviendra facile ; *surtout s'il peut être guidé, dans les premiers temps de son sacerdoce, par quelque bon et saint prêtre déjà instruit par l'expérience et versé dans toutes les industries du zèle.*

Or, rien ne lui manque au séminaire pour acquérir ces convictions et se munir de ces principes. Les unes et les autres ne lui feront point défaut s'il sait étudier, en saint Vincent de Paul, le modèle du prêtre zélé et l'organisateur incomparable de toutes les œuvres du zèle.

On a vu, dans la première partie (1), quelle était l'ardeur de son zèle toujours sage et éclairé, prudent et discret, pur et désintéressé, constant et invincible. On va voir maintenant quels principes éminemment pratiques le dirigeaient dans l'exercice de son zèle, et quel esprit d'organisation il savait y apporter.

1. — PRINCIPES ÉMINEMMENT PRATIQUES QUI DIRIGEAIENT SAINT VINCENT DANS L'EXERCICE DE SON ZÈLE.

Quand on lit la vie de notre Saint, on est étonné du nombre prodigieux d'œuvres de toutes sortes qui sont passées par ses mains, auxquelles il a travaillé avec tant de succès, et dont chacune aurait presque suffi à remplir la vie d'un homme. C'est ce qui faisait dire à Mademoiselle de Lamoignon : « M. Vincent a fait plus de bien à lui seul que vingt autres saints ensemble. » Le Bréviaire Romain, au jour de sa fête (19 juillet), donne de ces œuvres la rapide énumération suivante, qui est loin d'être complète :

1. Chap. VI, p. 212-220.

« Jusqu'à la vieillesse la plus reculée, il travailla sans relâche à évangéliser les pauvres de la campagne ; et il voulut qu'un vœu spécial, approuvé par le Saint-Siège, l'obligeât à cette œuvre apostolique, lui et tous les membres de la Congrégation qu'il institua sous le nom de Prêtres séculiers de la Mission. La réforme du clergé fut aussi l'objet de ses pieux efforts ; et pour y travailler efficacement, il établit les grands séminaires, les conférences ecclésiastiques et les exercices des ordinands, désirant que les maisons de son Institut fussent toujours prêtes à s'ouvrir pour ces diverses œuvres, ainsi que pour les exercices de la retraite spirituelle que viendraient y faire les personnes du monde.

« De plus, pour étendre le règne de la foi et de la piété, il envoya des ouvriers évangéliques, non seulement dans les diverses provinces de la France, mais encore en Italie, en Pologne, en Écosse, en Irlande, et jusqu'en Barbarie et dans les Indes.

« Après la mort de Louis XIII, qu'il assista à ses derniers moments, il fut admis par la reine Anne d'Autriche dans le Conseil de conscience, et s'y employa avec zèle à faire mettre à la tête des églises et des monastères ceux qui en étaient le plus dignes, à étouffer les discordes civiles, à faire cesser les combats singuliers, à dénoncer les mauvaises doctrines, dont il sut à la fois démasquer l'hypocrisie et détester la fausseté, et à faire rendre l'obéissance aux jugements du Siège apostolique.

« *Il ne fut aucun genre de misère auquel il ne vînt en aide* avec un dévouement tout paternel. Les fidèles qui gémissaient sous le joug des Turcs, les enfants trouvés, les jeunes gens débauchés, les jeunes filles dont la vertu était en danger, les religieuses dispersées par le fléau de la guerre, les femmes perdues, les galériens, les ouvriers invalides, et jusqu'aux aliénés et à une multitude de mendiants recueillis par lui dans des hospices qui subsistent encore, tous éprouvèrent les effets de son ardente charité. Il assista même des provinces entières, comme la Lorraine, la Champagne et la Picardie, dévastées par la guerre, la peste et la famine.

« Pour découvrir et soulager tant de misères, il fonda de nombreuses associations, entre autres la célèbre assemblée des

Dames de la Charité et la Compagnie répandue partout sous le nom de Filles de la Charité.

« Il contribua aussi beaucoup à l'établissement des Filles de la Croix, de la Providence et de Sainte-Geneviève, pour l'éducation des personnes de leur sexe. »

Comment notre Saint a-t-il pu entreprendre tant d'œuvres diverses et les mener toutes à bonne fin? Sans doute, les qualités naturelles dont DIEU l'avait largement pourvu à cet effet, avaient leur part dans ce succès, mais seulement comme instruments dociles de DIEU qui voulait bien s'en servir pour accomplir ses œuvres.

Les œuvres de saint Vincent, en effet, sont avant tout les œuvres de DIEU, et le grand mérite de celui qui en est l'auteur aux yeux des hommes est d'avoir su se prêter toujours à l'action divine sans jamais, *ni la prévenir, ni la gêner, ni lui refuser son concours*. Tels étaient les principes sûrs et éminemment pratiques qui dirigeaient, dans l'exercice de son zèle, cet homme d'action incomparable (1).

1re Règle : *Ne pas prévenir l'action divine.*

C'était là la grande et constante préoccupation de saint Vincent de Paul. Il n'entreprenait jamais aucune œuvre sans s'être assuré que DIEU la voulait, et que de plus DIEU voulait se servir de lui pour l'accomplir.

« Il ne voulait pas, pour user de son mot ordinaire en cette matière, *enjamber* sur la conduite de la Providence divine, dont il craignait de prévenir tant soit peu les ordres. Il eût même souhaité, par un singulier respect envers DIEU, et par un très bas sentiment qu'il avait de soi, que sa divine Majesté eût tout fait plutôt sans lui que par lui (2). »

1. Le cadre de cet ouvrage ne permettant pas d'entrer à ce sujet dans de grands détails, on se bornera ici à indiquer ces trois principes ou règles fondamentales, et à montrer la fidélité avec laquelle saint Vincent de Paul leur a toujours subordonné l'exercice de son zèle. Le lecteur qui voudrait faire de ce sujet si intéressant une étude plus approfondie, pourrait recourir très utilement au travail si sérieux qu'a fait paraître en 1886 M. l'abbé Boudignon sous ce titre : *Saint Vincent de Paul, modèle des hommes d'action et d'œuvres* (Paris, 6, rue Cassette).

2. *Abelly*, Coll., I, 117.

Ce respect de l'action providentielle et la crainte qu'il avait de la prévenir lui faisaient apporter dans les affaires qu'il avait à traiter une sage lenteur. Sa lenteur même paraissait excessive à certains esprits trop vifs et trop prompts, comme M. Bourdoise, qui, dans son ardeur toujours bouillante, ne craignait pas de traiter notre Saint de *poule mouillée*.

Mais saint Vincent ne se laissait pas émouvoir par de tels reproches, et il se contentait de dire, comme il l'écrivait un jour à Mlle Le Gras : « Je ne vois rien de plus commun que le mauvais succès dans les choses précipitées (1). »

Du reste, comme le fait observer Abelly (2), « l'expérience a fait voir que tant s'en faut que la lenteur de M. Vincent ait gâté ou empêché aucune bonne affaire, qu'on peut dire au contraire qu'il est un de ceux qui en a le plus fait, et de plus diverses, et de plus importantes, et qui s'y est appliqué plus continuellement, et qui en est venu plus heureusement à bout. »

C'est ce qu'il ne pouvait s'empêcher de remarquer lui-même en répondant au supérieur d'une de ses maisons, qui ne s'accommodait pas de ses lenteurs. « Vous m'objecterez, lui disait-il (3), que je suis trop long, que vous attendez quelquefois six mois une réponse qu'on peut faire en un mois, et que cependant les occasions se perdent et tout demeure.

« A quoi je vous réponds, Monsieur, qu'il est vrai que je suis trop long à répondre et à faire les choses ; mais que pourtant je n'ai jamais vu encore aucune affaire gâtée par mon retardement, mais que tout s'est fait en son temps et avec les vues et les précautions nécessaires.

« .... Oserai-je vous le dire sans rougir, Monsieur ? Il n'y a remède, il faut que je le fasse. C'est que, repassant par-dessus toutes les choses principales qui se sont passées en cette Compagnie, il me semble (et c'est très démonstratif) que si elles se fussent faites avant qu'elles l'ont été, elles n'auraient pas été bien. Je dis cela de toutes, sans en excepter pas une seule. C'est pourquoi j'ai une dévotion particulière de suivre pas à pas l'adorable Providence de Dieu ; et l'unique consolation que

1. Coll., IV, 168.

2. *Abelly*. Coll., I, 117, 118.

3. Coll., IV, 381, 382.

j'aie, c'est qu'il me semble que c'est Notre-Seigneur seul qui a fait et fait incessamment les choses de cette petite Compagnie. »

C'est ainsi que DIEU se plaisait à récompenser la parfaite dépendance dans laquelle notre Saint se tenait toujours de sa providence ; et sa bénédiction toute-puissante, qui ne lui faisait jamais défaut, l'aidait à triompher de tous les obstacles.

« Dès que ce saint homme, dit Abelly, avait connu la volonté de DIEU, il allait *tête baissée*, sans s'étonner de toutes les difficultés qui se pouvaient présenter ; tenant pour certain, et le disant souvent, « que la Providence divine ne manque jamais « pour les choses qu'on entreprend par ses ordres. » Ce qui faisait qu'il se portait avec d'autant plus de courage à de telles entreprises, qu'il les voyait environnées de plus grands obstacles et exposées à de plus grandes peines et à de plus grands travaux (1). »

Il voyait du reste, dans cette fidélité à ne jamais prévenir l'action de DIEU, un hommage délicat à lui rendre, et le moyen de s'assurer ses plus abondantes bénédictions pour le succès des œuvres entreprises. « Oh ! qu'il y a de grands trésors cachés dans la sainte Providence ! écrivait-il à Mademoiselle Le Gras (2), et que ceux-là honorent souverainement Notre-Seigneur, qui la suivent, et qui *n'enjambent* pas sur elle !..... J'entendais dire dernièrement à un des grands du royaume, qu'il avait bien appris cette vérité par sa propre expérience, parce que jamais il n'avait entrepris par soi-même que quatre choses, lesquelles, au lieu de lui réussir, étaient tournées à son dommage. N'est-il pas vrai que vous voulez, comme il est bien raisonnable, que votre serviteur n'entreprenne rien sans vous et sans votre ordre ? Et si cela est raisonnable d'un homme à un autre, à combien plus forte raison du Créateur à la créature. » — « Oh ! qui pourrait ainsi tourner à toute main, disait-il dans une autre circonstance, qu'il ferait beaucoup ! Car tant que la providence de DIEU nous trouvera souples à toutes ses conduites, les choses

1. *Abelly*, Coll., III, 21.

2. *Abelly*, Coll., III, 37.

réussiront à sa plus grande gloire, qui est ce que nous devons uniquement prétendre (1). »

C'est ce dont il donnait toujours un très parfait exemple, ne s'appliquant à aucune œuvre sans s'assurer qu'elle entrait dans les desseins de Dieu.

« Dans cette dépendance, il n'entreprenait jamais rien par lui-même ; et il a fallu que la divine Providence l'ait engagé aux œuvres qu'il a faites, ou par l'autorité de ceux qu'il regardait comme ses supérieurs, ou par les conseils et les persuasions de personnes dont il respectait la vertu, ou enfin par la nécessité des occasions qui lui faisaient connaître la volonté de Dieu, volonté qu'il faisait toujours profession de suivre, et qu'il ne voulait jamais prévenir (2). »

Tels étaient, en effet, les moyens par lesquels il s'assurait de la volonté de Dieu, moyens qui sont également à notre disposition, et dont nous pouvons user aussi bien que lui. Et c'est là ce qui fait que saint Vincent de Paul est pour nous un modèle à imiter, plus accessible que beaucoup d'autres saints auxquels Dieu daignait manifester ses desseins par des voies extraordinaires.

Ce n'est, ni dans des visions, ni dans des révélations, ni dans des miracles demandés à cet effet, que notre Saint cherchait à connaître la volonté de Dieu, mais dans ce qui est son expression habituelle, d'après les dispositions ordinaires de sa divine Providence : dans les préceptes ou les conseils divins, dans les prescriptions ou les désirs de l'Église, dans les ordres ou les avis des supérieurs ou des personnes que leur savoir et leur vertu rendaient plus éclairées, enfin dans les événements providentiels indépendants de sa volonté. Ces divers moyens de connaître la volonté de Dieu lui semblaient plus sûrs et moins sujets à illusions.

C'est ainsi que, par exemple, lorsque l'évêque de Beauvais l'eut prié de préparer la première retraite des ordinands et de se rendre auprès de lui pour en diriger les exercices, « il

1. *Abelly*, Coll., III, 383.
2. *Abelly*, Coll., III, 273.

était plus assuré, comme il l'affirma lui-même, que Dieu demandait ce service de lui, l'ayant appris de la bouche d'un évêque, que s'il lui avait été révélé par un ange. »

Aussi se gardait-il d'aller jamais, même pour le maintien ou l'extension de ses meilleures œuvres, contre les intentions des supérieurs.

En face d'une opposition de l'évêque de Châlons à l'établissement d'écoles de filles que poursuivait Mademoiselle Legras dans son diocèse, il écrivait à celle-ci : « Offrez-vous à retrancher ce qu'il lui plaira de votre procédé, et à tout quitter s'il l'a agréable ; c'est là l'esprit de Dieu. Je ne trouve point de bénédiction qu'en cela. Monseigneur de Châlons est un saint personnage ; vous devez le regarder comme interprète de la volonté de Dieu au fait qui se présente. Que s'il trouve bon que vous changiez quelque chose en votre manière de faire, soyez-y exacte, s'il vous plaît. S'il trouve bon que vous vous en reveniez, faites-le tranquillement et gaiement, puisque vous ferez la volonté de Dieu (1). »

Et comme les services de sa pieuse et charitable coopératrice ne furent point agréés du bon évêque de Châlons, saint Vincent lui donna ordre de revenir. « Dieu le veut ainsi, lui écrivait-il, puisque c'est par l'ordre de celui qui est l'interprète de sa volonté au lieu où vous êtes. Or, telle étant la volonté de Dieu, venez-vous-en, s'il vous plaît. Vous ne laisserez pas d'avoir la récompense que vous auriez si vous aviez instruit toutes les filles de ces quartiers-là (2). »

C'est bien là en effet l'esprit qui doit animer tout bon chrétien, mais particulièrement tout bon et saint prêtre, qui ne peut faire du bien dans l'exercice de son ministère et dans les œuvres qu'il entreprend, que sous la bénédiction de l'obéissance et dans une parfaite dépendance de ceux qui lui tiennent la place de Dieu.

C'est ce que le Pape Léon XIII rappela au clergé de France dans son encyclique du 8 septembre 1899.

1. Coll., IV, 45, 46.

2. Coll., IV, 52.

« Ce qui fait la force d'une armée, dit-il, et contribue le plus à la victoire, c'est la discipline, c'est l'obéissance exacte et rigoureuse de tous à ceux qui ont la charge de commander...

« Si donc, nos chers fils, comme tel est certainement votre cas, vous désirez que, dans la lutte formidable engagée contre l'Eglise par les sectes antichrétiennes et la cité du démon, la victoire reste à Dieu et à son Eglise, il est d'une absolue nécessité que vous combattiez tous ensemble, en grand ordre et en exacte discipline, sous le commandement de vos chefs hiérarchiques.

« N'écoutez pas ces hommes néfastes qui, tout en se disant chrétiens et catholiques, jettent la zizanie dans le champ du Seigneur, et sèment la division dans son Eglise en attaquant, et souvent même en calomniant les Evêques, « établis par « l'Esprit-Saint pour régir l'Eglise de Dieu (1). » Ne lisez ni leurs brochures ni leurs journaux. Un bon prêtre ne doit autoriser en aucune manière ni leurs idées, ni la licence de leur langage. Pourrait-il jamais oublier que, le jour de son ordination, il a solennellement promis à son évêque, en face des saints autels, *obedientiam et reverentiam?* »

Saint Vincent ne l'oublia jamais, et grâce à cette constante et parfaite dépendance de la divine Providence, il pouvait dire de chacune de ses œuvres qu'elle était bien l'œuvre de Dieu, comme il le rappelait un jour à sa communauté en ces termes :

« Ayons confiance en Dieu, Messieurs et mes frères, mais ayons-la entière et parfaite, et tenons pour assuré qu'ayant commencé *son œuvre* en nous, il l'achèvera ; car, je vous demande, qui est-ce qui a établi la Compagnie ? qui est-ce qui nous a appliqués aux missions, aux ordinands, aux conférences, aux retraites, etc...? Est-ce moi? Nullement. Est-ce M. Portail, que Dieu a joint à moi dès le commencement ? Point du tout, car nous n'y pensions point, nous n'en avions fait aucun dessein. Et qui est-ce donc qui est l'auteur de tout cela ? C'est Dieu, c'est sa Providence paternelle et sa pure bonté. Car nous ne sommes tous que de chétifs ouvriers et de pauvres ignorants ; et parmi nous, il y a peu ou point du tout de personnes nobles,

1. Act., XX, 28.

puissantes, savantes, ou capables de quelque chose. C'est donc DIEU qui a fait tout cela, et qui l'a fait par telles personnes que bon lui a semblé, afin que toute la gloire lui en revienne (1). »

2me Règle : *Ne pas gêner l'action divine.*

Autant saint Vincent redoutait de prévenir l'action de la Providence, d' « enjamber » sur elle, autant s'efforçait-il de seconder cette action divine, de « la côtoyer », en lui prêtant, avec une parfaite docilité et une entière générosité, le concours de son action propre.

Mais ce concours était toujours si respectueux et si dépendant de DIEU, si conscient du rôle tout à fait secondaire qu'il avait à jouer, qu'il n'en sortait jamais. Il ne gênait donc nullement l'action divine, ni par une fâcheuse résistance à l'impulsion qu'elle voulait lui imprimer, ni par une ingérence maladroite qui aurait pu contrarier les plans de la divine Providence.

Le plus grand ennemi de ce parfait accord entre l'action divine et l'action humaine si nécessaire, si indispensable au succès des œuvres de zèle, celui qu'il redoutait le plus, c'est le péché. Le péché, qui est, par sa nature, une opposition de notre volonté à la volonté divine, alors même qu'il n'est que véniel, trouble toujours l'harmonie de nos relations avec DIEU, et nuit par suite à la bonne entente qui doit régner entre lui et nous, pour que nous puissions travailler efficacement à son œuvre.

Aussi quand il s'agissait du succès de quelqu'une de ses entreprises, avait-il coutume de dire « qu'il ne craignait que ses péchés (2). » Et pour éviter d'apporter cet obstacle au bien que DIEU voulait opérer par son organe, nous savons les précautions qu'il prenait, et l'esprit de pénitence et de mortification continuelles dans lequel il vivait (3), veillant d'autant plus pour cela, que ses fonctions charitables le mettaient plus habituellement en contact avec le monde.

1. *Abelly*, Coll., III, 29, 30.
2. *Abelly*. Coll., III, 29.
3. Voir plus haut, p. 84-96.

Dans l'encyclique déjà citée, le Pape Léon XIII nous rappelle la nécessité de mener une vie pure si nous voulons être utiles à l'Église.

« Par-dessus tout, nos chers fils, rappelez-vous que la condition indispensable du vrai zèle sacerdotal, et le meilleur gage de succès dans les œuvres auxquelles l'obéissance hiérarchique vous consacre, c'est la pureté et la sainteté de la vie. « Jésus a « commencé par faire avant d'enseigner (1). » Comme lui, c'est par la prédication de l'exemple que le prêtre doit préluder à la prédication de la parole....

« Assurément, le sel a besoin d'être mélangé à la masse qu'il doit préserver de la corruption, en même temps que lui-même se défend contre elle, sous peine de perdre toute saveur et de n'être plus bon à rien qu'à être jeté dehors et foulé aux pieds (2). De même le prêtre, sel de la terre dans son contact obligé avec la société qui l'entoure, doit-il conserver la modestie, la gravité, la sainteté, dans son maintien, ses actes, ses paroles, et ne pas se laisser envahir par la légèreté, la dissipation, la vanité des gens du monde.

« Il faut, au contraire, qu'au milieu des hommes il conserve son âme si unie à Dieu, qu'il n'y perde rien de l'esprit de son saint état et ne soit pas contraint de faire devant Dieu et devant sa conscience ce triste et humiliant aveu : « Toutes les fois que « j'ai été parmi les laïques, j'en suis revenu moins prêtre (3). »

Ce vœu du Pontife, saint Vincent l'avait à l'avance parfaitement réalisé, et loin de contracter aucune souillure dans son contact quotidien avec le monde, il y trouvait l'occasion de s'avancer chaque jour davantage dans la perfection par la pratique de toutes sortes de vertus.

Il se tenait aussi soigneusement en garde, et il prémunissait les siens contre deux défauts qui contrarient l'action divine dans les œuvres de zèle : la vaine complaisance dans le succès, et le découragement dans l'insuccès.

« Il arrive quelquefois, dit-il à ses prêtres dans les Règles

1. Act., I, 1.
2. Matth., V, 13.
3. « Quotiès inter homines fui, minor homo redii (Imit., XX, 2). »

qu'il leur a laissées (1), qu'ayant commencé par l'esprit, comme dit l'Apôtre, nous finissons par la chair. C'est ce qui a lieu quand, ayant obtenu dans quelqu'une de nos actions les louanges des hommes, nous nous laissons aller à une vaine complaisance et nous en repaissons ; ou quand, ayant mal réussi, nous sommes tellement à charge à nous-mêmes que nous ne pouvons demeurer en repos. »

Sachant se tenir à égale distance de ces deux écueils si funestes, notre Saint « retenait toujours son esprit dans une sainte égalité, qui se faisait connaître même sur son visage et sur toute la composition de son extérieur (2). » Aussi, dans les honneurs comme dans la disgrâce, il restait toujours « Monsieur Vincent », et il méritait ainsi l'éloge que l'Église devait faire de lui plus tard dans l'office de sa fête, en le représentant comme toujours égal à lui-même, « semper sibi constans. »

Par ses paroles comme par ses exemples, il engageait ses prêtres à ne jamais se laisser troubler, quel que fût le résultat de leurs efforts, heureux ou malheureux.

« La vaine complaisance, écrivait-il à l'un de ses Missionnaires (3), est un dangereux venin des bonnes œuvres. C'est une peste qui corrompt les actions les plus saintes, et qui fait bientôt oublier Dieu. Donnez-vous de garde, au nom de Dieu, de ce défaut, comme du plus dangereux que je sache à l'avancement en la vie spirituelle et à la perfection. »

Et parlant un jour à toute sa Communauté, il allait jusqu'à dire que, se laisser aller volontairement à ce maudit sentiment, serait se rendre coupable d'une sorte de sacrilège, ou ce serait se servir « des choses divines pour acquérir de l'estime et de la réputation. Oui, c'est un sacrilège ! O mon Dieu, faites la grâce à cette petite Compagnie que pas un des particuliers dont elle se compose ne tombe dans ce malheur (4) ! »

Il ne s'efforçait pas moins de mettre ses prêtres en garde contre l'autre écueil, qui est le découragement dans l'insuccès.

1. Reg. com., XII, 3.
2. *Abelly*, Coll., III, 421.
3. *Abelly*, Coll., III, 495, 496.
4. Coll., VIII, 256.

Il leur représentait ce sentiment comme blessant le droit qu'a Dieu à notre confiance, en même temps qu'il est le résultat de notre amour-propre froissé.

Il leur faisait envisager les insuccès, et comme inévitables dans l'exercice du saint ministère (1), et comme nécessaires à l'affermissement des œuvres de Dieu, ne serait-ce que pour attirer sur elles bénédictions du ciel (2), et même comme de véritables faveurs, dont il faut se réjouir.

« Béni soit Dieu, écrivait-il un jour à un de ses Missionnaires dont les travaux n'étaient point couronnés de succès, béni soit Dieu des difficultés qu'il lui plaît que vous rencontriez. Il faut bien, en cette occasion, honorer celles que le Fils de Dieu a ressenties sur la terre. O Monsieur ! qu'elles étaient bien plus grandes ! puisque, pour l'aversion qu'on avait de lui et de sa doctrine, on lui interdisait l'entrée des lieux, et qu'enfin on lui a ôté la vie ! C'est à ces rencontres qu'il disposait ses disciples lorsqu'il leur dit qu'on se moquerait d'eux, qu'on les bafouerait, qu'on les maltraiterait, que les pères prendraient parties contre leurs enfants, et que les enfants persécuteraient leurs pères (3).

« Profitons donc, Monsieur, de ces rencontres, et souffrons, comme ces saints apôtres ont souffert, les contradictions qui nous surviendront au service de Dieu. Mais plutôt réjouissons-nous en comme d'un grand bien quand elles nous arriveront, et commençons en cette occasion à en faire l'usage tel que les apôtres en ont fait, à l'exemple de leur chef Notre-Seigneur.

« Si nous nous comportons de la sorte, assurez-vous que les mêmes moyens par lesquels le diable a voulu vous combattre vous serviront pour l'abattre ; que vous réjouirez tout le ciel, et les bonnes âmes de la terre qui le verront ou l'entendront ; que ceux-là mêmes auxquels vous avez affaire vous béniront enfin, et vous reconnaîtront comme coopérateurs de leur salut (4). »

Il y a encore deux autres défauts non moins funestes au succès

1. Coll., XI, 135 : VIII, 211, 212, 213.
2. *Abelly*, Coll., III, 441, 442, 444.
3. Matth., X, 17 ; Marc., XIII, 12.
4. *Abelly*, Coll., III, 444, 445.

des œuvres de zèle, qu'il savait fort bien éviter lui-même, et contre lesquels il prémunissait avec soin ses prêtres. C'étaient l'esprit de paresse et le zèle indiscret.

Ce sont deux vices, disait-il (1), d'autant plus pernicieux qu'ils paraissent moins répréhensibles, grâce à des apparences toutes contraires sous lesquelles ils savent se cacher, et qui les font prendre bien souvent pour des vertus.

Le premier de ces deux vices, qui n'est au fond qu'une lâche et honteuse paresse, s'insinue très subtilement, sous les prétextes les plus spécieux : « Il faut mettre en tout beaucoup de discrétion et ne pas compromettre imprudemment ses forces et sa santé, mais les conserver avec soin pour les faire servir à la gloire de Dieu et au salut des âmes. » Et sous ce prétexte, nous recherchons avec soin toutes les aises et commodités de la vie, et nous fuyons la peine inséparable de la pratique de la vertu. Cette peine même, prenant à nos yeux des proportions exagérées, nous fait détester la vertu, par elle-même toujours aimable, et nous nous exposons, en négligeant de la pratiquer, à encourir la malédiction que prononce l'Esprit-Saint contre quiconque fait l'œuvre de Dieu avec négligence, *maledictus qui facit opus Domini fraudulenter* (2).

« S'il y en a, disait un jour notre Saint (3), qui craignent de quitter leurs commodités, qui soient si tendres que de se plaindre pour la moindre chose qui leur manque,.... qu'ils se réputent indignes de la condition apostolique où Dieu les a appelés.

« Que les difficultés ne nous ébranlent pas : il y va de la gloire du Père éternel et de l'efficacité de la parole et de la passion de son Fils. Le salut des peuples et le nôtre sont un bien si grand, qu'il mérite qu'on l'emporte à quelque prix que ce soit. Et qu'importe que nous mourions plus tôt, pourvu que nous mourions les armes à la main ! »

Cette prédication était sur ses lèvres d'autant plus éloquente qu'elle était mieux appuyée sur ses propres exemples, comme l'histoire de sa vie en fait foi.

---

1. Reg. com., XII, 11.
2. Jer., XLVIII, 10.
3. *Abelly*, Coll., II, 250. 251.

Le second de ces vices, disait-il encore à ses prêtres (1), qui est le zèle indiscret, cache sous l'apparence du zèle notre amour-propre, qui tantôt, par une certaine indignation déréglée, nous porte à une sévérité exagérée, soit envers les pécheurs, soit envers nous-mêmes ; et qui tantôt nous fait entreprendre des travaux au-dessus de nos forces. Dans l'un et l'autre cas, c'est au grand détriment de notre corps, exténué par des fatigues excessives, et de notre âme qui, se portant avec ardeur à chercher des remèdes rendus nécessaires par notre état de santé, tombe facilement de ce côté dans de nouvelles exagérations et devient ainsi lâche et charnelle.

« Prenez garde de n'en pas faire trop, écrivait-il à Mademoiselle Legras (2). C'est une ruse du diable, dont il trompe les bonnes âmes, que de les inciter à faire plus qu'elles ne peuvent, afin qu'elles ne puissent rien faire. Et l'esprit de Dieu incite doucement à faire le bien que raisonnablement l'on peut faire, afin que l'on le fasse persévéramment et longuement. Faites donc ainsi, Mademoiselle, et vous agirez selon l'esprit de Dieu. »

C'était bien là l'esprit qui l'animait lui-même, et quelque ardent que fût son zèle, il savait toujours le contenir dans les limites d'une sage et prudente discrétion.

3me Règle : *Ne pas refuser à l'action divine le concours qu'elle attend de nous.*

Dans la grande œuvre du salut des âmes, et par suite dans toutes les œuvres de zèle, nous avons l'honneur d'être les *aides* de Dieu, *Dei enim sumus adjutores* (3). Nous ne devons donc point lui refuser notre concours, dont il pourrait certainement se passer, mais dont il veut bien cependant se servir. Il le veut même de telle sorte que, d'après l'ordre qu'il a librement établi ici-bas, sans ce concours le bien ne se fait pas dans l'Église. Quelle responsabilité dès lors pour le prêtre qui manquerait de zèle, et mettrait par là obstacle à l'accomplissement des desseins de miséricorde que Dieu a sur les âmes !

1. Reg. com., XII, 11.
2. Coll., IV, 31, 32.
3. 1 Cor., III, 9.

Mais dans quelles conditions notre concours doit-il s'exercer? C'est ce que saint Vincent de Paul nous enseigne, et par ses paroles, et par ses exemples.

Il faut d'abord *nous affectionner* à l'œuvre que nous entreprenons ou à laquelle nous sommes appliqués par l'obéissance, car le succès en dépend. L'expérience démontre, en effet, qu'on ne s'acquitte d'un emploi avec tout le zèle requis pour y réussir, que lorsqu'on aime cet emploi ; car on ne fait bien d'ordinaire que ce que l'on fait avec goût. Mais il faut que ce goût soit inspiré par la foi, et non par la nature ; que nous aimions nos œuvres parce qu'elles constituent la mission particulière que Dieu nous a confiée, le moyen de lui plaire et de seconder ses desseins, et non parce que notre orgueil ou notre sensualité peut y trouver son compte.

Aussi n'est-ce pas seulement aux grandes œuvres que nous devons nous affectionner, mais même aux plus petites, qui ont toutes une très grande importance. Il n'y a rien de petit au service de Dieu. Dans un édifice bien construit, ce n'est pas seulement la pierre travaillée et polie par la main de l'ouvrier qui contribue à la solidité du bâtiment, mais encore le ciment qui se cache entre deux pierres ; moins encore, ce grain de sable obscur dérobé à la poussière du chemin, et qui, mêlé au ciment, en assure la cohésion.

Saint Vincent avait bien soin, à ce sujet, de mettre les siens en garde contre les ruses de la nature *tricheuse,* qui si souvent et si facilement se revêt des dehors trompeurs d'une fausse charité, comme nous en avertit l'auteur de l'Imitation : « Sæpè videtur esse charitas, et est magis carnalitas (1). »

Aussi voulait-il que l'ouvrier évangélique travaillât toujours avec grande pureté d'intention, dans l'unique but de procurer la gloire de Dieu et le bien des âmes ; et que, de plus, il mît toute sa confiance en Dieu et non en lui-même ou dans les moyens humains.

« Mettons donc en Dieu, disait-il, toute notre confiance : car, si nous la mettons aux hommes ou bien si nous nous appuyons

1. I Imit., XV, 2.

sur quelque avantage de la nature ou de la fortune, alors DIEU se retirera de nous. Mais, dira quelqu'un, il faut se faire des amis, et pour soi, et pour la Compagnie. Oh ! mes Frères, gardons-nous bien d'écouter cette pensée, car nous y serions trompés. Cherchons uniquement DIEU, et il nous pourvoira d'amis et de toute autre chose, en sorte que rien ne nous manquera. Voulez-vous savoir pourquoi nous ne réussissons pas dans quelque emploi ? C'est parce que nous nous appuyons sur nous-mêmes. Ce prédicateur, ce supérieur, ce confesseur, se fie trop à sa prudence, à sa science et à son propre esprit. Que fait DIEU ? Il se retire de lui, il le laisse là ; et quoiqu'il travaille, tout ce qu'il fait ne produit aucun fruit, afin qu'il reconnaisse son inutilité et qu'il apprenne par sa propre expérience que, quelque talent qu'il ait, il ne peut rien sans DIEU (1). »

Voilà pourquoi il recommandait avec tant d'instance à ceux qui étaient appliqués au salut des âmes, la pratique de l'oraison, comme moyen de s'unir à DIEU et d'assurer par là même le succès de leur ministère.

Cette recommandation, il l'adressait tout particulièrement à ses Missionnaires (2), « car il voulait qu'ils fussent gens d'oraison, tant pour leur propre utilité spirituelle que pour être plus capables d'y élever et dresser les autres ; et il a toujours témoigné désirer avec ardeur qu'ils fissent progrès en ce saint exercice. « Donnez-moi, leur disait-il, un homme d'oraison, « et il sera capable de tout. Il pourra dire, avec le saint Apôtre : « Je puis toutes choses en celui qui me soutient et qui me « conforte (3). »

« L'oraison est un grand livre pour un prédicateur, écrivait-il au supérieur d'une de ses maisons (4). C'est par elle que vous puiserez les vérités divines dans le Verbe éternel qui en est la source, lesquelles vous débiterez ensuite au peuple. Il est à souhaiter que tous les Missionnaires aiment beaucoup cette

1. *Abelly*, Coll., III, 29, 30.

2. *Abelly*, Coll., III, 80.

3. Phil., IV, 13.

4. Coll., VI, 647.

vertu ; car sans son secours ils feront peu ou point de profit, et avec son aide, il est assuré qu'ils toucheront les cœurs. Je prie DIEU qu'il nous donne l'esprit d'oraison. »

« Une chose importante, à laquelle vous devez vous appliquer soigneusement, disait-il encore à un autre supérieur (1), est d'avoir grande communication avec Notre-Seigneur dans l'oraison. C'est là le réservoir où vous trouverez les instructions qui vous seront nécessaires pour vous acquitter de l'emploi que vous allez avoir...

« Je vous donne cet avis, non seulement pour les difficultés qui vous feront peine, mais aussi pour apprendre de DIEU immédiatement ce que vous aurez à enseigner, à l'imitation de Moïse, qui n'annonçait au peuple d'Israël que ce que DIEU lui avait inspiré : *Hæc dicit Dominus...*

« Vous devez encore avoir recours à l'oraison pour demander à Notre-Seigneur les besoins de ceux dont vous aurez la conduite.

« Croyez assurément que *vous aurez plus de fruits par ce moyen que par aucun autre.* JÉSUS-CHRIST, qui doit être l'exemple de toutes vos conduites, ne s'est pas contenté d'employer ses prédications, ses travaux, ses jeûnes, son sang et sa mort même ; mais à tout cela il a ajouté l'oraison. »

Notre Saint n'avait garde d'omettre un moyen si puissant d'assurer le succès de son ministère auprès des âmes, et nous savons toute la fidélité et toute l'application qu'il y apportait chaque jour, sans jamais se prévaloir du prétexte pourtant si plausible de ses nombreuses et incessantes occupations.

Enfin, il apportait et voulait que tous les ouvriers évangéliques apportassent dans l'exercice du zèle la plus profonde humilité, comme le plus sûr moyen d'attirer sur leur ministère les grâces et les bénédictions que DIEU refuse aux orgueilleux, et qu'il se plaît à accorder aux âmes humbles : *Deus superbis resistit, humilibus autem dat gratiam* (2).

Aussi voulait-il que toujours, même après les plus grands succès, en rapportant toute la gloire à DIEU seul, on répétât la

1. *Abelly*, Coll., III, 493-494.

2. Jac., IV, 6 ; 1 Petr., V, 5 ; Prov., III, 34.

parole que Notre-Seigneur voulait voir sur les lèvres comme dans le cœur de ses Apôtres : *Servi inutiles sumus ; quod debuimus facere fecimus* (1).

Tels étaient les principes féconds et éminemment pratiques qui dirigeaient saint Vincent dans l'exercice de son zèle, et qui en faisaient un si parfait modèle des hommes d'action et d'œuvres.

Ceux-ci toutefois n'ont pas seulement en lui un modèle à imiter, ils doivent de plus le reconnaître pour le grand législateur et organisateur des œuvres de charité, telles que les réclamaient les besoins des temps modernes.

2. — ESPRIT D'ORGANISATION QUE S. VINCENT SUT APPORTER DANS L'EXERCICE DE SON ZÈLE.

On a dit que saint Vincent de Paul était doué d'un véritable *génie* d'organisation, dont il a fait un merveilleux usage au profit des œuvres de charité. Et même un grand orateur moderne n'a pas craint de comparer ce génie charitable au génie théologique de saint Thomas d'Aquin.

« Quatre siècles avant saint Vincent de Paul, disait-il le 19 juillet 1858, un de ces homme que Dieu se plaît à échelonner d'âge en âge comme les ouvriers de ses conseils, se vit appelé à résumer tout le travail des idées chrétiennes qui s'était opéré de saint Paul à saint Augustin, et de saint Augustin jusqu'à lui.

« Chargé d'une pareille tâche, cet homme prodigieux prend ce qu'il trouve sous sa main, ce que la tradition chrétienne lui a légué de faits et d'idées. Il les réunit en faisceaux, les combine, les coordonne. Il part de la raison, qu'il analyse, qu'il creuse ; il dispose les vérités naturelles, les aligne comme un majestueux péristyle qui entoure l'édifice sacré. Puis, pénétrant à l'intérieur, il range par ordre les vérités révélées comme autant de colonnes qui prennent leur point d'appui sur la terre pour s'élancer vers le ciel. Il fait circuler à travers ces nefs de l'intelligence le souffle de Dieu qui les pénètre et les anime. Il met en l'air ce dôme de la vérité que supporte la foi, qu'embel-

1. Luc, XVII, 10.

lit la charité, que l'espérance couronne, jusqu'à ce qu'il sorte de ses mains un édifice semblable à ces monuments gigantesques du moyen-âge qui entraînent l'œil sous terre et qui l'emportent dans la nue.

« Cet homme, vous le connaissez tous, c'est saint Thomas d'Aquin, et jamais œuvre ne trahit à un plus haut degré le génie de l'organisation que la « Somme Théologique » de saint Thomas d'Aquin.

« Eh! bien, je dis que saint Vincent de Paul a fait pour la charité, au dix-septième siècle, ce que le Docteur angélique a fait au treizième pour la science de la foi. Il a été, permettez-moi ce mot qui exprime toute ma pensée, il a été le Thomas d'Aquin de la charité. C'est le caractère de son œuvre et le but de sa mission.

« Oui, lui aussi, cet homme si simple et si grand, a été doué par DIEU du génie de l'organisation, et comme Thomas d'Aquin, il a légué au monde chrétien sa Somme, une Somme magnifique, la Somme de ses œuvres. Il a recueilli dans son âme tout ce que le dévouement catholique avait su, dans le cours des âges, trouver d'inspirations au service de la souffrance et de la pauvreté ; et complétant l'héritage du passé par des vues plus larges, l'enrichissant de conceptions neuves, il a transmis aux siècles futurs cette organisation de la charité que l'Église catholique a le droit de compter parmi ses plus belles gloires dans les temps modernes. Voilà quelle a été la mission providentielle de ce grand homme (1). »

C'est au moins une des missions qu'il eut à remplir, sinon la plus importante. Et il l'a remplie, non pas comme saint Thomas d'Aquin pour sa Somme théologique, à la suite de recherches savantes savamment combinées, et d'après un plan conçu à l'avance, longuement et péniblement élaboré.

Il n'avait d'autre plan que de se laisser conduire pas à pas par la main de la divine Providence, d'autres recherches que celles qui devaient aboutir à lui faire connaître ses desseins adorables, d'autre souci que de coopérer fidèlement à son

1. *Panégyrique de saint Vincent de Paul* par Mgr Freppel *Œuvres oratoires et pastorales*, t. 2.

action. C'est ce qu'a très bien saisi un de ses historiens modernes, et qu'il exprime en ces termes :

« On serait tenté de dire que Vincent de Paul eut l'instinct des besoins nouveaux ; mais il ne se douta pas de ce qu'il allait faire. Sans former de projet, sans songer à créer quoi que ce soit de grand, il fut le grand organisateur de la charité dans les temps modernes. Simple serviteur des pauvres, ne voyant que les misères qui le touchaient de plus près, il travailla, à son insu, pour l'avenir (1). »

Oui, il travaillait, à son insu, pour l'avenir, il travaillait pour nous, prêtres des temps modernes, il travaillait à nous léguer comme un précieux héritage, et des œuvres de zèle tout organisées, douées du double privilège de la fécondité et de la durée, et même le secret d'en organiser d'autres nous-mêmes dans les mêmes conditions de stabilité.

D'abord il est certain que les œuvres si multiples dont il est le père, non seulement sont nées viables, mais encore ont su, pour arriver jusqu'à nous, résister à toutes les épreuves ; ou s'il en est qui aient dû céder momentanément à quelque tourmente plus violente, elles n'ont pas tardé à reparaître dès que le calme s'est rétabli.

Au privilège de la durée ces œuvres joignent celui de la fécondité. Elles ne nous ont pas été conservées seulement à titre de souvenir et comme un monument historique des grandes choses opérées autrefois par ce héros de la charité ; mais elles nous sont parvenues grandies et multipliées à l'infini. Elles couvrent aujourd'hui la surface de la terre, non seulement des branches parties de leurs troncs séculaires, mais encore des rejetons si nombreux produits par ces branches, c'est-à-dire

1. Il y aurait ici un travail très intéressant et très facile à faire, car les documents sont très abondants. Il consisterait, en faisant la genèse de chacune des œuvres de zèle que nous voyons aujourd'hui produire tant de bien, à montrer qu'elle compte parmi ses ancêtres quelqu'une des institutions dues à saint Vincent. Quoique très facile, ce travail devrait être nécessairement fort étendu. Il ne peut par suite trouver place dans le cadre de cet ouvrage. Dieu veuille inspirer à d'autres de l'entreprendre et de le mener à bonne fin !

des nombreuses créations similaires auxquelles elles ont servi de modèle (1).

C'est ce que le Pape Clément XII pouvait affirmer déjà dans la bulle de canonisation du serviteur de Dieu, datée du 16 juin 1737 : « Et quoniam charitas mensuram non habet, Servi Dei virtus Galliarum terminis restricta non est, sed longè latèque diffusa eluxit. »

Mais quel est le secret de la durée et de la fécondité qui caractérisent les œuvres de saint Vincent ? C'est qu'elles sont vraiment les œuvres de Dieu, qui leur imprime ce double cachet, comme un sceau révélateur de leur céleste origine.

Saint Vincent, on le sait, n'entreprenait rien que par les ordres de la divine Providence, non seulement au début d'une œuvre, mais encore dans tout le détail de son organisation.

Ne se contentant pas d'un bien éphémère dû à des initiatives individuelles, il aimait à réunir, par le lien de l'*association*, des bonnes volontés dont les efforts se trouvaient ainsi mieux utilisés et fixés dans le bien.

Dès que l'association commençait à se former, il lui traçait, par manière d'essai, un *règlement*, pour donner à chaque personne comme à chaque chose la place qui lui convenait, et y établir l'*ordre*, le plus sûr garant de la tranquillité et de la paix, de la fécondité comme de la durée.

C'était imiter les trois personnes de la Sainte Trinité, dont les relations sont réglées par des lois éternelles et immuables. C'était imiter le Fils de Dieu fait homme, qui, dans tous les actes de sa vie terrestre, obéissait aux prescriptions d'un règlement écrit par les prophètes longtemps avant sa venue dans le monde, et qui était l'expression fidèle de la volonté de son Père. C'était imiter l'Eglise, sa sainte épouse, qu'il s'est acquise au prix de son sang (2), au sein de laquelle tout est ordonné par des lois et une hiérarchie qui ne laissent rien au caprice ni à l'arbitraire.

Toutefois le règlement ainsi esquissé dès le début n'était

1. *Saint Vincent de Paul et sa mission sociale,* par A. Loth, p. 56.

2. Act., XX, 28.

jamais qu'un essai, qui attendait parfois plusieurs années avant de devenir définitif.

C'est ainsi qu'il ne donna à sa Congrégation de la Mission les Règles et Constitutions, qu'elle suit encore, qu'après un essai de trente-trois ans.

« Au lieu de bâtir l'édifice d'après un plan préconçu, dit M. de Broglie (1), il laissa le temps faire son œuvre, montrer les nécessités, les points faibles, enfin les Règles de la Mission se faire d'elles-mêmes, et ne les rédigea qu'après que l'expérience de longues années en eût montré l'efficacité...

« Ce trait révèle l'homme tout entier, avec son singulier mélange de prudence pratique et de suite, on pourrait presque dire, d'ardente ténacité dans les desseins.

« Peut-être aussi est-ce là le secret de l'étonnante souplesse des institutions qu'il a créées, le secret des merveilleux résultats obtenus avec de si faibles moyens.

« Jamais Vincent de Paul ne se crut capable de rien faire de grand, jamais il ne voulut volontairement rien faire de grand. Mais les œuvres qu'il a fondées ont toutes résisté aux changements sans nombre apportés par les années et les révolutions à l'état de la société.

« Établies, non d'après un plan fait d'avance, mais d'après les leçons d'une longue expérience, et en quelque sorte à l'aide du temps, elles ont triomphé de ses atteintes en se pliant aux besoins nouveaux, et demeurant, grâce à leur élasticité, aussi jeunes que le premier jour. »

Notre Saint usa de la même sage lenteur pour les Règles des Filles de la Charité. « Il en fut de cette institution, dit le même auteur (2), comme de toutes les autres qu'il fonda : elle se forma peu à peu, progressivement, par une sorte d'évolution interne, comme on dirait aujourd'hui.

« Cette lenteur dans la mise à exécution de ses idées, ce soin constant de ne jamais même les laisser prendre le pas sur les faits, mais au contraire de toujours se laisser guider par eux, de vouloir faire le bien de son mieux, sans jamais chercher à réformer d'après un idéal particulier, de se servir des éléments

1. *Saint Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 87.

2. *Saint Vincent de Paul*, par E. de Broglie, p. 124, 125.

existants, de prendre enfin les hommes tels qu'ils sont et de les amener à DIEU sans leur demander autre chose que ce que DIEU demande, se retrouvent partout dans les œuvres de saint Vincent de Paul.

« C'est peut-être là la source de cette singulière élasticité et de cette souplesse qui les rend propres à tous les temps, à toutes les sociétés, et leur permet de s'adapter à nos démocraties modernes aussi facilement qu'elles s'adaptaient à l'état monarchique et aristocratique de l'Europe au dix-septième siècle. »

Saint Vincent de Paul suivit la même méthode dans toutes les autres œuvres qu'il fonda, Confréries de la Charité, assemblée des Dames de la Charité, Conférences des Mardis, hôpital du saint Nom de JÉSUS,.... etc. (1). Et dans chacun de ces règlements, à côté des conceptions les plus élevées qui grandissent les plus petits actes inspirés par la charité et leur donne les proportions d'œuvres vraiment divines, on voit ce soin des plus menus détails, *ce sens vraiment pratique* qui, comme l'ont remarqué les biographes, et particulièrement M. Arthur Loth, *est un des traits caractéristiques des œuvres de saint Vincent de Paul* (2).

Saint Vincent ne se contentait pas de tracer des règlements, qui, si pratiques qu'ils fussent, n'auraient servi de rien s'ils étaient restés à l'état de lettre morte. Il en surveillait avec soin l'exécution, par lui-même ou par d'autres. C'est ainsi qu'après avoir établi en divers lieux des confréries de la charité, il les

1. Voir deux de ces règlements, aux *Pièces justificatives* (n° 13 et n° 14).

2. Voici, par exemple, une recette de potage pour cent pauvres, qu'on lit dans un petit traité sur l'*Aumône chrétienne* que saint Vincent composa lui-même et fit suivre d'une *Instruction sur le soulagement des pauvres.* « Il faudra, y est-il dit, remplir d'eau une marmite ou chaudron, contenant bord à bord cinq seaux, dans lesquels on mettra, par morceaux, environ vingt-cinq livres de pain, sept quarts de graisse pour les jours gras, et sept quarts de beurre pour les jours maigres, quatre litrons de pois ou fèves avec des herbes ou demi-boisseau de navets, ou des choux, poireaux ou oignons, ou autres herbes potagères, et du sel à proportion, pour quatorze sols environ; le tout cuit ensemble, revenant à quatre seaux, suffira pour cent personnes, et leur sera distribué avec une cuiller tenant une écuellée, qui est une portion, et en sera donné à chacune famille autant de portions qu'il y aura de têtes à nourrir ; et toute cette

faisait visiter par ses Missionnaires ou par Mlle Le Gras, pour s'assurer qu'on y était fidèle à suivre les règlements établis.

De plus, au sein de chaque association il créait toute une hiérarchie, grâce à laquelle elle pouvait vivre de sa propre vie et voir fonctionner indéfiniment et avec aisance les divers rouages dont elle était composée.

Un grand défaut dans celui qui se croit appelé à fonder une œuvre nouvelle, ou à diriger une œuvre déjà commencée, c'est de s'y rendre nécessaire, indispensable ; de sorte que lorsqu'il s'absente momentanément, tout y est en souffrance, et que lorsqu'il vient à disparaître, l'œuvre végète d'abord, et puis ne ne tarde pas à succomber.

Saint Vincent au contraire travaillait toujours, dans les œuvres dont il était le père, à s'y rendre inutile ; les organisant de telle sorte qu'elles pussent se passer de celui qui leur avait donné le jour. Il imitait ainsi les pères et mères de famille qui, après avoir donné l'être à leurs enfants, leur apprennent à pouvoir se passer un jour de leurs parents, et dirigent vers ce but tout le labeur de l'éducation qu'ils leur donnent.

Voilà pourquoi les œuvres de saint Vincent, loin de mourir avec lui, n'ont cessé de prospérer, de se multiplier, d'inspirer la création d'œuvres semblables, et de produire partout des fruits de salut.

C'est ce qui a déterminé le Pape Léon XIII, sur la demande des évêques, après l'avoir donné comme Patron céleste à toutes les œuvres de charité établies en France, à étendre le bienfait

---

nourriture ne reviendra qu'à cent sols par cent personnes, même en cette année où le blé est très cher. — Cette proportion se peut aussi observer en la ville, en y gardant la même règle et la proportion pour la nourriture du plus grand ou plus petit nombre ; elle se peut aussi pratiquer dans chaque pauvre famille, en mettant dans un pot ce qui peut suffire pour autant de personnes qu'elle est composée, dont la dépense pourra être d'un sou ou dix-huit deniers pour chacune. — L'on pourra ajouter ou changer à cette méthode selon les denrées que chaque pays peut fournir. L'on peut mettre dans les marmites quelques viandes, comme des entrailles de bœuf, mouton ou veau, lesquelles suppléeront à la graisse, pois, navets, et ne coûteront pas davantage. » — On est vraiment surpris de voir un homme si versé dans la spiritualité et mêlé aux affaires les plus importantes de son siècle, entrer d'une manière si pratique dans de pareils détails.

de ce céleste patronage aux œuvres de charité du monde entier, par son bref du 12 mai 1885.

Tel est en effet le considérant sur lequel il s'appuie : « Lorsque Vincent eut quitté cette vie pour monter au ciel, la source des œuvres de salut qu'il avait instituées n'a pas été tarie, mais elle coule largement et abondamment, comme par plusieurs ruisseaux, dans le champ de l'Église. Car cet homme d'une sainteté éminente s'efforça non seulement de pratiquer la charité, mais il entraîna à sa suite un très grand nombre de personnes, dont les unes furent réunies par ses soins sous une règle commune dans la vie religieuse, et les autres enrôlées dans de pieuses associations, auxquelles il donna les plus sages règlements. Il est aisé de voir quelle abondance de fruits en reçoit chaque jour la société humaine ; car ces sortes d'associations des deux sexes ne comptaient pas deux siècles d'existence depuis leur fondation, que déjà elles s'étaient propagées dans presque toutes les parties du monde, s'attirant partout l'admiration universelle qui leur est justement due.... C'est pourquoi, désirant contribuer au bien de l'Église universelle, augmenter la gloire de Dieu et raviver dans tous les cœurs le zèle de la charité envers le prochain, *Nous, en vertu de notre autorité apostolique, déclarons et instituons par ces lettres saint Vincent de Paul Patron spécial auprès de Dieu de toutes les associations de charité qui existent dans le monde catholique, et qui émanent de lui de quelque manière que ce soit,* et nous voulons qu'on lui rende tous les honneurs qui sont dus aux célestes patrons (1). »

1. Par ce bref daté du 12 mai 1885, le Pape Léon XIII répondait aux nombreuses demandes qu'il avait reçues à ce sujet. La première initiative de cette motion est due aux membres des Conférences de Saint-Vincent de Paul qui, à l'occasion du cinquantième anniversaire de leur fondation, en 1883, prièrent Mgr Guibert, cardinal-archevêque de Paris, de demander au Pape que saint Vincent fût déclaré « le protecteur dans l'Église de toutes les œuvres de charité. » — Après s'être assuré que cette demande à Rome serait bien accueillie, le Cardinal écrivit aux évêques de France, le 23 février 1883, pour les prier de s'unir à lui dans une commune demande. Cette supplique fut déposée aux pieds du Saint-Père, qui par un bref du 22 juin de la même année, déclarait en effet saint Vincent Patron des œuvres de charité, mais seulement de celles qui étaient établies en France ; la supplique n'ayant pour signataires que des évêques français. — Bientôt cependant les autres évêques du monde catholique voulurent obtenir la même faveur pour leurs diocèses respectifs, et signèrent une nouvelle supplique qui aboutit au bref du 12 mai 1885.

Mais s'il est le céleste Patron des œuvres charitables, il l'est encore davantage des prêtres aux soins desquels ces œuvres sont confiées, et à qui il a légué, pour les aider à les rendre prospères, avec l'instruction précieuse de ses propres exemples, le secret d'en multiplier et d'en perpétuer les fruits par une sage et solide organisation.

Saint Vincent de Paul, *homme d'œuvres*, se montre donc encore *le Père et le régénérateur du clergé*, non moins que saint Vincent de Paul créateur des exercices des *ordinands* ou des *séminaires*, des *conférences* ou des *retraites ecclésiastiques*.

CHAPITRE CINQUIÈME.

RÉSULTATS OBTENUS

Au service du Dieu tout-puissant, nul travail, nul effort ne demeure stérile, et ce caractère d'heureuse fécondité est un de ceux que Notre-Seigneur nous donne pour discerner les vrais serviteurs de Dieu : *à fructibus eorum cognoscetis eos* (1).

Outre le mérite acquis, c'est-à-dire le droit à une récompense éternelle que Dieu veut bien promettre au plus petit acte de vertu (2), l'homme choisi pour accomplir ici-bas quelque mission divine reçoit toujours d'En-Haut un secours assez puissant pour la mener à bonne fin.

Sans doute le résultat obtenu n'est pas toujours bien apparent, la Providence se plaisant parfois à le tenir caché pendant quelque temps ; mais tôt ou tard il finit par être révélé pour la glorification de Dieu et de son serviteur : *Nihil enim est opertum, quod non revelabitur; et occultum, quod non scietur* (3).

Dans l'œuvre de régénération sacerdotale pour laquelle Dieu a suscité son humble et fidèle serviteur Vincent de Paul, le succès ne tarda pas à se manifester, du vivant même de celui qui s'y était donné avec tant de sagesse et de dévouement.

Ce furent d'abord les fruits immédiats que produisirent les exercices des ordinands, les conférences et les retraites ecclésiastiques, enfin les séminaires.

---

1. Matth., VII, 16.

2. *Et quicumque dederit uni ex minimis istis calicem aquæ frigidæ tantùm in nomine discipuli, amen dico vobis : non perdet mercedem suam* (Matth., X, 42).

3. Matth., X, 26.

Ce fut ensuite cette floraison de bons et saints prêtres qui consolèrent et réjouirent l'Eglise de France dès le milieu du dix-septième siècle.

Ce fut enfin l'heureuse révolution opérée dans la chaire chrétienne à cette même époque, sous l'influence de saint Vincent de Paul.

I. — FRUITS IMMÉDIATS DES DIVERSES ŒUVRES DE RÉGÉNÉRATION SACERDOTALE DUES A SAINT VINCENT DE PAUL.

Sans parler de l'heureuse influence qu'exerça sur les mœurs et la science du clergé, dès sa naissance, la Congrégation de la Mission ; sans rappeler le bien que saint Vincent fit à l'Église de France par la nature de ses relations avec l'Episcopat, principalement dans la question du Jansénisme; ne nous attachons, pour le moment, qu'à considérer les résultats immédiats obtenus par les exercices des ordinands, les conférences et retraites ecclésiastiques, les séminaires.

1° FRUITS DES EXERCICES DES ORDINANDS.

Pour apprécier les fruits que l'Eglise de France retira de ces saints exercices dès qu'ils furent créés, il faut se rappeler que les séminaires n'existant pas encore, il n'y avait pas d'autre institution pour la formation et le renouvellement de l'esprit sacerdotal.

Or, dès le 5 juillet 1633, c'est-à-dire moins de cinq ans après les premiers exercices des ordinands qui eurent lieu à Beauvais en septembre 1628, et moins de deux ans après qu'ils eurent commencé au Collège des Bons-Enfants, saint Vincent écrivait à M. du Coudray à Rome.

« Il faut que vous sachiez, ce que je pense ne vous avoir pas encore écrit, qu'il a plu à la bonté de DIEU donner une bénédiction toute particulière, et qui n'est pas imaginable, aux exercices de nos ordinands.

« Elle est telle que tous ceux qui y ont passé, ou la plupart, mènent une vie telle que doit être celle des bons et parfaits ecclésiastiques. Il y en a même plusieurs qui sont considérables

pour leur naissance ou pour les autres qualités que Dieu a mises en eux, lesquels vivent aussi réglés chez eux que nous vivons chez nous, et qui sont autant et même plus intérieurs que plusieurs d'entre nous, n'y eût-il que moi-même.

« Ils ont leur temps réglé, font oraison mentale, célèbrent la sainte Messe, font les examens de conscience tous les jours, comme nous. Ils s'appliquent à visiter les hôpitaux et les prisons, où ils catéchisent, prêchent, confessent, comme aussi dans les collèges, avec des bénédictions très particulières de Dieu.

« Entre plusieurs autres, il y en a douze ou quinze dans Paris qui vivent de la sorte, et qui sont personnes de condition ; ce qui commence à être connu du public (1). »

Voilà donc ces ecclésiastiques de qualité, que l'on n'était que trop habitué à voir jusque-là partager les désordres du monde au milieu duquel ils vivaient, et qui, depuis qu'ils ont suivi les exercices des ordinands, se mettent à mener une vie des plus réglées, s'occupent sérieusement du travail de leur propre sanctification, et se donnent généreusement à toutes les œuvres de zèle.

De toutes parts l'humble Saint recevait les rapports les plus consolants sur les succès de cette œuvre. — C'était l'évêque de Poitiers, Mgr de la Roche-Pozay, qui lui écrivait au mois de juin 1642 :

« Nous n'avons que quarante-trois ordinands, et leur modestie commence à donner une merveilleuse édification, en sorte que les peuples qui les voient à l'office divin ne peuvent retenir leurs larmes de tendresse, voyant l'ordre, la décence, la dévotion avec laquelle ils y assistent ; si bien qu'il semble à ces bonnes gens voir non des hommes, mais des anges du Paradis (2). » Les peuples étaient alors si peu habitués à ce spectacle édifiant !

L'année suivante, 1643, l'évêque d'Angoulême, Mgr Jacques du Perron, voulant établir dans son diocèse des Prêtres de la Mission, motivait la demande qu'il adressait à saint Vincent,

1. Coll., IV, 77.

2. *Abelly*, Coll., II, 302.

sur « la bénédiction que DIEU avait donnée aux exercices des ordinands commencés le même mois ; bénédiction si grande qu'il n'y avait personne dans la ville d'Angoulême qui n'en louât et bénît le saint nom de DIEU, et qui ne souhaitât la continuation d'un si grand bien (1). »

Des témoignages analogues étaient signés des archevêques et évêques de Reims, de Saintes, de Chartres, etc.; et il s'établissait entre les membres de l'épiscopat une sainte émulation pour procurer à leur clergé le bienfait de ces pieux exercices.

Aussi le Père Bourgoing, Supérieur général de l'Oratoire, répondait-il déjà à un désir qui se faisait sentir partout, lorsque dans son ouvrage sur les *Exercices des dix jours*, publié en 1639, il recommandait instamment cette pieuse pratique. « Pour l'obtenir, disait-il, j'offrirais sans hésiter les sacrifices, les vœux et les prières de toute ma vie ; et je ne craindrais pas de supplier à genoux, et avec toute l'humilité possible, les révérends et pieux évêques de forcer les ordinands à s'appliquer dix ou au moins huit jours à ces pieux exercices, et de n'exempter personne de cette loi sous aucun prétexte (2). »

De tous côtés on demandait des Prêtres de la Mission pour diriger ces exercices ; et comme saint Vincent ne pouvait satisfaire à toutes les demandes, il livrait volontiers à ceux qui lui en exprimaient le désir les indications nécessaires pour faciliter et mener à bonne fin l'établissement de cette pieuse pratique ; allant même jusqu'à prêter ses notes et ses canevas d'instructions. Que lui importait par qui le bien se faisait, pourvu qu'il se fît réellement ? *Quid enim ? dùm omni modo... Christus annuntietur ; et in hoc gaudeo, sed et gaudebo* (3).

2° FRUITS DES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.

Saint Vincent écrivait à M. Le Breton à Rome, le 26 février 1640 : « L'état ecclésiastique séculier reçoit beaucoup de DIEU à présent. On dit que notre chétive Compagnie y a beaucoup

1. *Abelly*, Coll., II, 302.
2. *Institutio specialis ordinandorum*, in-12, 1639, *Præf.*
3. Phil., I, 18.

contribué par les Ordinands et la Compagnie des ecclésiastiques de Paris. Il y a beaucoup de gens qui embrassent cet état à présent (1). »

Ce que saint Vincent appelle ici « la Compagnie des ecclésiastiques de Paris » n'est autre chose que la Conférence dont les membres s'assemblaient à Saint-Lazare le mardi de chaque semaine, ou *la Conférence des mardis*. C'est elle par le moyen de laquelle, comme le Saint se plaisait à le reconnaître, le clergé séculier « recevait beaucoup de Dieu »; c'est-à-dire que Dieu produisait par elle dans le clergé des fruits de grâces et de bénédictions.

Or, ces fruits étaient produits de deux manières : par la sanctification personnelle des membres de la Conférence, et par l'heureuse influence de leurs exemples sur les ecclésiastiques qui n'en faisaient point partie.

Le règlement de vie que saint Vincent leur avait donné se rapprochait beaucoup de celui que suivaient les Prêtres de la Mission, et produisait parmi eux des fruits analogues de sanctification. Ils menaient une vie des plus régulières, partagée entre la prière, l'étude et les œuvres de zèle, et saint Vincent ne craignit pas de les citer un jour aux siens comme exemple pour la manière de réciter le saint office. « Vous voyez, leur disait-il le 21 septembre 1659, vous voyez ces Messieurs, qui viennent ici les mardis à la conférence, dire l'office à l'église, deux à deux, *avec dévotion;* cela est de très grande édification (2). »

L'édification n'était pas moins grande pour les prêtres du dehors qui ne faisaient point partie de la conférence. « Leur vie exemplaire, dit Abelly (3), a été de grand poids pour porter les autres à les imiter, soit en la modestie de leurs habits et de leurs cheveux, soit en leur éloignement des compagnies et des façons de faire du monde, soit en leur application aux œuvres de charité et autres fonctions propres de leur ministère. Ainsi un grand nombre d'autres ont été attirés et se sont

1. Coll., IV, 291.

2. Coll., VIII, 587.

3. *Abelly,* Coll., II, 327.

portés à agir de même ; ce qui a donné en plusieurs lieux un grand sujet d'édification. »

Le bon exemple que donnaient ainsi ces Messieurs était d'autant plus éloquent qu'il partait de plus haut, « étant pour la plupart assez considérables à raison de leur condition ou de leur doctrine, ou des charges et bénéfices qu'ils tenaient dans l'Eglise. »

Non seulement ils donnaient l'édification d'une vie sainte et vraiment ecclésiastique, mais ils montraient encore par leur exemple comment le prêtre doit travailler au salut des âmes et se dépenser sans mesure à cette œuvre toute divine. Sous la direction et d'après les conseils de notre Saint, ils donnaient des missions et prêchaient des retraites. Ils allaient même parfois jusqu'à rendre à de nouvelles générations de prêtres les biens spirituels qu'ils avaient reçus eux-mêmes dans les exercices des ordinands. « En quoi, dit Abelly (1), M. Vincent a imité le grand ouvrier de la nature, qui fait que les fruits d'un arbre produisent d'autres arbres semblables, et que les enfants d'un père deviennent les pères d'autres enfants ; car cette Compagnie d'ecclésiastiques étant une production des premiers exercices de l'ordination, elle est devenue aussi la cause de plusieurs bons effets à l'égard de ceux qui passent par les mêmes exercices (2). »

Et ne peut-on point compter encore parmi les fruits des conférences tout le bien que firent ses membres parvenus aux plus grandes charges de l'Eglise ? « La divine Providence en a voulu tirer jusqu'à vingt-deux prélats, tant archevêques qu'évêques, pour travailler très utilement, comme ils ont fait et font encore dans leurs diocèses. Et on pourrait ajouter un grand nombre de vicaires généraux, officiaux, archidiacres, curés, chanoines, directeurs de séminaires, supérieurs, visiteurs et confesseurs de religieuses, qui sont sortis de la même Compagnie, et qui répandent de tous côtés la bonne odeur de

1. *Abelly*, Coll., II, 327, 328.

2. On se rappelle comment Bossuet mit son talent et son dévouement au service de ces ordinands de Saint-Lazare, parmi lesquels il s'était trouvé lui-même autrefois. — Voir plus haut, p. 288, 289.

Jésus-Christ par l'exemple de leurs vertus [1]. » Outre le bien qu'ils purent faire ainsi en raison de leurs dignités, dont ils avaient appris à faire bon usage à l'école de saint Vincent, n'est-ce pas en partie grâce à eux que celui-ci put exercer sur l'épiscopat français une si heureuse influence ?

Les fruits produits par les conférences ecclésiastiques, même du vivant de notre Saint, sont donc déjà bien consolants.

3° FRUITS DES RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES (2).

Voici comment saint Vincent en parlait aux siens pour les encourager à travailler sans relâche à une œuvre si utile :

« Au dernier voyage que je fis, il y a cinq ans, en Bretagne, dit-il, d'abord que j'y fus, un fort honnête homme me vint remercier de la grâce qu'il disait avoir reçue d'avoir fait ici les exercices. « Monsieur, me dit-il, sans cela j'étais perdu. Je « vous dois tout. C'est ce qui m'a mis en repos, qui m'a fait « prendre une manière de vie que je garde, par la grâce de « Dieu, avec toute sorte de satisfaction. Ah ! Monsieur, je vous « en suis si obligé, que j'en parle partout dans toutes les « compagnies où je me trouve ; je leur dis que sans la retraite « que j'ai faite de votre grâce à Saint-Lazare, je serais damné. « Oh ! Monsieur, que je vous suis obligé ! Cela me ravit. »

Ce n'était pas seulement de vive voix, mais encore par écrit que l'on témoignait, et sa reconnaissance du bien obtenu dans ces retraites, et le désir d'y participer de nouveau.

En 1640, un prêtre du Languedoc, étant venu à Paris pour affaires, avait commencé par faire sa retraite à Saint-Lazare. Au sortir de ces saints exercices, il écrivait à l'un de ses amis : « J'ai reçu en cette sainte maison tant de témoignages de bienveillance, et tant de bons traitements de tous ceux à qui j'ai parlé, que j'en étais confus. Par-dessus tous les autres, M. Vincent m'a reçu avec tant d'amour, que j'en suis tout saisi : mon cœur le ressent bien, mais je ne trouve point de paroles qui le puissent exprimer. »

1. *Abelly*, Coll., II, 324, 325.
2. Voir *Abelly*, Coll., II, 364-371.

Un ecclésiastique d'Orléans écrivait au Saint : « Je vous prie de m'octroyer, pour l'amour de DIEU et de la Sainte Vierge, encore une retraite en votre maison. Je ne fais que soupirer après ce dessein ;... et je ne puis que je ne souhaite qu'il plût à DIEU que tous les prêtres eussent passé par ces saints exercices. Si cela était, nous ne verrions pas tous les mauvais exemples que plusieurs donnent, au grand scandale de l'Église. »

Un curé de campagne lui écrivait en 1642 : « Les fruits que remportent ceux qui ont fait chez vous les exercices de la retraite spirituelle, répandent une telle odeur en tous les lieux où ils passent, qu'ils font naître en l'esprit de plusieurs le désir d'en aller cueillir eux-mêmes sur l'arbre. »

Mais bientôt ces âmes affamées des biens spirituels que produit la retraite, n'eurent plus besoin, pour en jouir, d'aller à Paris. Chaque maison des Prêtres de la Mission établie en province devint comme une succursale de Saint-Lazare, où les exercices spirituels se donnaient avec autant de zèle et un succès égal.

Et ce n'étaient pas seulement les Missionnaires qui contribuaient à répandre partout l'œuvre des retraites, mais encore des ecclésiastiques qui, devenus évêques après avoir participé autrefois à Saint-Lazare à ces saints exercices, voulaient en faire profiter les membres de leur clergé, et en établissaient l'usage dans leur diocèse.

L'un d'entre eux, qui avait réuni à ce dessein ses prêtres dans son palais épiscopal, écrivait à saint Vincent en 1644 : « Pour vous faire part de nos nouvelles, je vous dirai que nous continuons nos assemblées des ecclésiastiques, tant de ceux du diocèse que des autres des lieux circonvoisins qui demandent d'y assister. J'ai présentement avec moi environ trente prêtres qui font les exercices de la retraite spirituelle dans l'évêché avec beaucoup de fruit et de bénédiction. »

Un autre, qui était archevêque, avait dû vaincre les préventions que ses prêtres avaient contre la retraite, et même user d'autorité pour les contraindre à y venir. Il n'eut pas lieu de s'en repentir, et voici comment le Prêtre de la Mission chargé

de leur donner ces saints exercices, rend compte au prélat du résultat obtenu :

« Au commencement, chacun se regardait avec crainte et murmure : les plus timorés ne savaient qu'en juger. Mais DIEU, qui les avait contraints par votre ministère, et même traînés pour la plupart dans la solitude, changea tellement leurs cœurs, que tous s'écrièrent : *Verè Dominus est in loco isto, et ego nesciebam* (1). Dans la suite des exercices, comme le jour avançait et dissipait leurs ténèbres et froideurs, ils disaient : *Quàm bonum et quàm jucundum habitare fratres in unum* (2) ! Et à la fin de la retraite : *Faciamus hic tria tabernacula* (3).

« Ces bons Messieurs, qui étaient au nombre de quarante, tant recteurs que vicaires, assuraient n'avoir vécu que ces dix jours. Ils pleuraient à chaudes larmes, se ressouvenant de leur vie passée et de l'ignorance dans laquelle ils avaient vécu. Les plus âgés couraient aux exercices, et je vous puis assurer que je n'ai pas encore vu tant de ferveur, ni des opérations si sensibles de l'esprit de DIEU.....

« Chacun a fait sa confession et la plupart une confession de toute leur vie, croyant n'avoir rien fait jusqu'ici. Tous ont pris de fortes résolutions de travailler à leur propre sanctification et à celle de leurs troupeaux, disant avec le prophète-roi : *Dixi, nunc cœpi ; hæc mutatio dexteræ Excelsi* (4).

« Toute votre ville a été embaumée de la bonne odeur de ces bons Messieurs, non seulement de leurs paroles, mais encore de leur modestie.

« Les ecclésiastiques qui se raillaient de ces exercices ont été surpris de voir leurs amis et leurs confrères changer de langage, et quelques-uns de votre Chapitre demandaient quand leur tour viendrait. »

Cette retraite, en effet, fut suivie de plusieurs autres plus fructueuses encore que la première. L'une d'elles fut signalée par la conversion éclatante d'un ecclésiastique déréglé, qui

1. Gen., XXVIII, 16.
2. Ps. CXXXII, 1.
3. Matth., XVII, 4.
4. Ps. LXXVI, 11.

n'était venu « aux exercices que par grimaces, et pour sauver les apparences extérieures, raconte le même Missionnaire..... La nuit avant le jour de la communion, bourrelé par sa propre conscience, il ne put dormir : *Quis restitit ei et pacem habuit* (1) ? Une sueur saisit tous ses membres, un tremblement universel le prend. Il entendait une voix intérieure qui lui disait : « Voici ton heure, il faut mourir ; tu résistes à Dieu. » Il appelle un de ses confrères couché en la même chambre, lui dit qu'il va rendre l'âme, et qu'il le prie de me venir appeler. Je me lève ; il me fait sa confession depuis minuit jusqu'à quatre heures du matin, avec des larmes et une reconnaissance envers la divine bonté, qui n'est connue que de Dieu seul (2). »

Oh ! que le cœur sacerdotal de notre Saint devait être consolé en voyant les bénédictions célestes qui accompagnaient partout ces saints exercices !

4° FRUITS DES SÉMINAIRES.

Dieu seul sait tous les fruits qu'a produits, même du vivant de notre Saint, une institution si féconde pour la formation du clergé. Deux ou trois exemples pris au hasard suffiront pour en donner quelque idée.

Alain de Solminihac, évêque de Cahors, écrivait un jour à saint Vincent (3) : « Vous seriez ravi de voir mon clergé, et vous béniriez Dieu mille fois, si vous saviez le bien que les vôtres ont fait dans mon séminaire, et qui s'est répandu par toute la province. »

Et, le 15 août 1659, le Saint écrivait au supérieur de sa maison de Varsovie qui était sur le point d'établir un séminaire : « Monseigneur l'évêque de Cahors me fit l'honneur de m'écrire, il y a quelque temps, que son clergé avait changé de face, et que c'était grâce (Dieu merci !) à son séminaire, qui est composé d'environ cinquante ou soixante ecclésiastiques,

1. Job., IX, 4.
2. *Abelly*, Coll., II, 364-371.
3. *Abelly*, Coll., II, 386.

où tous ceux qui veulent prendre les ordres sont obligés de passer un an ou dix-huit mois pour se former aux fonctions et à l'esprit ecclésiastiques (1). »

Le séminaire des Bons-Enfants à Paris, sur le modèle desquels les autres se formaient, ne donnait pas des résultats moins consolants. Voici le témoignage qu'en rendait dès le début (1642 ou 1643) M. d'Horgny, qui en était le supérieur.

« 1° On fait dans ce séminaire comme une mission perpétuelle et on y voit à proportion les mêmes fruits qu'on voit aux Missions des champs et des villes. Par exemple, des bénéficiers et des prêtres s'y convertissent, après avoir vécu longtemps dans les désordres aux lieux où ils ont demeuré ; et cela jusqu'à fondre en larmes pendant leurs retraites, nous demander à faire des confessions publiques et s'humilier en toute occasion. Lorsqu'ils parlent dans les conférences, ils déclarent leur aveuglement passé et félicitent leurs confrères de ce qu'ils ont moyen d'apprendre à loisir et de bonne heure ce qui est de leur devoir. S'ils ont chez eux des inimitiés invétérées, ils se réconcilient par des lettres pleines d'humilité. Ils restituent de grosses sommes à l'Église ou à qui il appartient. Les saints Pères des premiers et des derniers siècles cités dans le Droit Canon appellent souvent les clercs incorrigibles : mais, grâce à Dieu, leur amendement est ordinaire dans les séminaires, quels qu'ils aient été.

« 2° Il y en a qui, ayant possédé longtemps des bénéfices incompatibles, et avec attache, fondés sur l'usage de leurs provinces, se soumettent volontiers à quitter ceux qu'on veut.

« 3° Il est très ordinaire que des prêtres, même âgés, soit bénéficiers, comme abbés, chanoines, prieurs et curés ; soit autres, comme conseillers de parlements ou de présidiaux, etc., fassent avec joié l'office de portier, d'acolythe, de thuriféraire, de chantre, etc., tant par inclination pour ces fonctions que par regret de ne les avoir jamais exercées, ou de les avoir négligées autrefois comme peu convenables à leur qualité.

« 4° On y en a remarqué plusieurs qui, n'ayant jamais instruit

1. Coll., VII, 441.

leurs paroissiens, se mettent à les catéchiser, et qui font merveille en tout quand ils sont retournés chez eux, déclarant quelquefois au peuple, même en chaire, qu'ils viennent d'apprendre leur devoir et qu'ils veulent commencer tout de bon à s'en acquitter.

« 5° Plusieurs, sortant de ce séminaire, ont fait chez eux de petites communautés d'ecclésiastiques, quittant pour cet effet leurs maisons paternelles, même au lieu de leur naissance, afin de continuer ensemble leurs pratiques spirituelles et d'en gagner d'autres à Jésus-Christ.

« 6° Nous avons eu plusieurs chanoines d'Églises cathédrales et collégiales qui, étant retournés chez eux, ont peu à peu, sans bruit mais avec grand fruit, su gagner leurs confrères et faire de sages et saintes liaisons pour remettre ou soutenir la discipline de leur Église. Et on sait avec quel zèle et quelle sagesse ils parlent en plein Chapitre, et en particulier de la discipline ecclésiastique et du bon ordre auquel on est obligé.

« 7° Quelques-uns ayant conçu l'importance des petites écoles, se sont mis, tout riches qu'ils étaient à les faire eux-mêmes par pure charité, avec grande bénédiction et édification des villes qui les ont admirés dans cet exercice.

« 8° On ne peut pas omettre ici que Dieu fait la grâce à la plupart et presque à tous, de se maintenir dans la piété et dans l'exercice de leurs fonctions, et qu'on en rend de bons témoignages de tous côtés.

« 9° Mais ce qui est, en quelque manière, plus touchant, est l'innocence de vie qu'on remarque en eux pendant leur séminaire ; les confesseurs ayant ordinairement de la peine à trouver en eux matière d'absolution. »

De son côté le supérieur du séminaire de Tréguier, en Bretagne, écrivait vers 1656 :

« Entre les fruits qu'on a vu réussir des exercices qui se pratiquent en ce séminaire pour l'instruction des ecclésiastiques, un des principaux est l'instruction du peuple, à laquelle ceux qui y ont demeuré s'appliquent avec grand fruit. Car

comme on leur apprend la méthode de prêcher utilement et familièrement, cela a tellement multiplié les prédicateurs dans certains diocèses, qu'au lieu qu'on n'en pouvait avoir qu'un pour prêcher le carême en cinq ou six paroisses fort écartées, on en peut aisément fournir trois ou quatre ; ce qui leur donne moyen, après avoir prêché, d'entendre plusieurs confessions, au grand soulagement du pauvre peuple de la campagne, qui auparavant, en certains lieux, n'avait pas quelquefois, dans un carême, trois ou quatre prédications.

« De plus, MM. les ecclésiastiques se voyant ainsi occupés à prêcher, sont : 1° plus portés à mener une vie exemplaire ; 2° ils sont obligés nécessairement à une plus grande application à l'étude ; ce qui les retire de l'oisiveté et par même moyen de quantité de désordres.

« Et parce qu'ils prêchent utilement et selon la portée du peuple, comme on le leur a montré dans le séminaire, quand ils ont une station on vient les entendre de cinq ou six paroisses circonvoisines.

« Nous voyons par expérience que MM. les ecclésiastiques prennent dans le séminaire l'esprit de zèle pour le salut des âmes, et qu'étant dans leurs paroisses ils confessent assidûment, non seulement tous les dimanches et fêtes de l'année, mais aussi les jours de férie ; ce qui était auparavant inouï. Une grande partie des curés de la campagne qui ont été dans le séminaire tâchent d'avoir chez eux un prêtre, afin de pouvoir avec plus de facilité continuer les exercices de piété qu'ils ont pratiqués dans le séminaire, et par ce moyen persévérer plus aisément dans leurs bonnes résolutions.

« Il y a des diocèses entiers dans lesquels, avant l'établissement du séminaire, à peine se trouvait-il un ecclésiastique de la campagne qui fût habillé de noir, la plupart étant vêtus de gris, et travaillant après leur messe comme des laïques ; et depuis l'établissement du séminaire, à peine s'en trouve-t-il qui ne portent au moins une soutanelle, la plupart étant toujours en soutane, avec les cheveux courts, et le reste de l'extérieur dans la bienséance ecclésiastique.

« Nous en avons vu qui, ayant de bons bénéfices à charge d'âmes, les ont quittés, afin d'être plus libres pour aller caté-

chiser et confesser dans les paroisses de la campagne où il y avait plus grand besoin de secours.

« Il y en a d'autres qui, sortant du séminaire, travaillent principalement à inspirer ce même zèle aux autres prêtres de la campagne, qui sont en certains lieux cinquante et davantage dans une seule paroisse et ont leurs demeures écartées d'une lieue et plus de l'église. Pour cela, ils les attirent doucement à faire une fois la semaine quelques conférences spirituelles ; d'où il revient un très grand bien, non seulement aux dits ecclésiastiques qui étaient fort grossiers, mais aussi aux peuples qui en sont plus charitablement secourus dans leurs maladies.

« Nous avons vu quantité d'ecclésiastiques de la campagne qui, ayant vu le bon exemple de ceux qui étaient sortis de ce séminaire, ont fait des changements de vie très considérables et qui ont édifié tout un diocèse ; quelques-uns étant venus de vingt-cinq lieues exprès pour y faire une retraite, afin de se mieux établir dans leurs bonnes résolutions.

« C'est aujourd'hui une chose ordinaire que les ecclésiastiques de la campagne s'assemblent la veille des fêtes, pour concerter les cérémonies de la sainte Église entre eux, afin de les faire avec plus de dévotion et d'édification pour le peuple, et même qu'ils nous écrivent sur les difficultés qu'ils peuvent avoir là-dessus, ce qui fait voir l'affection qu'ils ont à bien faire le service divin depuis l'établissement de ce séminaire.

« Dans certains diocèses voisins, il ne se faisait ci-devant aucun catéchisme ; et l'on peut dire maintenant qu'il n'y en a quasi aucun où il ne se fasse exactement et très charitablement. »

Les séminaires donc, aussi bien que les conférences et retraites ecclésiastiques, aussi bien que les exercices des ordinands, contribuèrent puissamment, *dès le début*, à l'œuvre de régénération sacerdotale que notre Saint poursuivait avec tant d'ardeur. Aussi, dès le milieu du dix-septième siècle, le clergé de France offrait déjà, par la suffisance de sa doctrine et la sainteté de ses mœurs, un spectacle bien consolant.

II. — COUP D'ŒIL CONSOLANT SUR LES MŒURS ET LA SCIENCE DU CLERGÉ VERS LA MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE.

Ce coup d'œil devra être nécessairement fort rapide, le temps et le talent nous faisant également défaut pour lui donner l'étendue qu'il réclamerait. Dieu veuille que d'autres se laissent séduire par la beauté du sujet qui ne sera ici qu'indiqué, et lui consacrent le temps et les soins qu'il mérite !

En interrogeant les nombreux documents qui nous ont été conservés, en fouillant les bibliothèques, on pourrait facilement établir ou reconstituer comme l'histoire du clergé au dix-septième siècle. Cette histoire montrerait clairement les progrès successifs réalisés dans le sanctuaire depuis la création des diverses œuvres de formation sacerdotale dont il a été parlé dans cet ouvrage, particulièrement depuis l'établissement des séminaires.

Saint Vincent de Paul le constatait déjà avant sa mort, et le 13 mai 1659, il disait à ses prêtres : « Oh ! si vous aviez vu, je ne veux pas dire la laideur, mais la diversité des cérémonies de la messe, *il y a quarante ans*, elles vous auraient fait honte. Il me semble qu'il n'y avait rien de plus laid au monde que les diverses manières dont on la célébrait. Quelques-uns commençaient la messe par le *Pater noster* ; d'autres prenaient la chasuble entre les mains et disaient : *Introïbo*, puis ils mettaient sur eux cette chasuble. J'étais une fois à Saint-Germain-en-Laye, où je remarquai sept à huit prêtres qui dirent la messe tous différemment ; l'un faisait d'une manière, l'autre d'une autre ; c'était une variété digne de larmes. Or sus, Dieu soit béni de ce qu'il plaît à sa divine bonté de remédier peu à peu à ce grand désordre (1). »

Et, tout en reconnaissant douloureusement que ce désordre n'a pas encore complètement disparu, le Saint constate cependant que l'ignorance du clergé sur ce point a déjà bien diminué, et qu'il n'y a plus un si grand nombre, que quarante ans auparavant, « de prêtres difformes, qui ne s'instruisent pas ou

1. Coll., VIII, 453, 454.

ne veulent pas suivre la vraie manière qui doit faire l'uniformité marquée par les rubriques. »

Ce qu'il disait alors de l'observation des rubriques, parce que l'occasion s'en présentait, il aurait pu le dire avec autant de vérité de la vie régulière et de la science compétente de la plupart des prêtres de ce temps, comparées à ce qu'elles étaient précédemment à quarante années de distance (1).

Loin de nous la pensée de vouloir revendiquer, au profit exclusif de saint Vincent de Paul, de ses œuvres, de son influence, ces fruits de régénération sacerdotale. Nous aimons à reconnaître avec quel zèle et quelles bénédictions y ont travaillé ses maîtres, ses disciples ou ses émules de l'Oratoire, de Saint-Nicolas du Chardonnet, de Saint-Sulpice. Mais une large part des résultats consolants que l'on constate dès cette époque revient certainement à notre Saint. Et puisque c'est à sa mémoire que cet ouvrage est consacré, qu'on nous permette de dire seulement quelques mots sur quelques-uns de ces saints prêtres du dix-septième siècle, qui ont si bien profité des exemples et des enseignements de saint Vincent de Paul et de ses enfants.

Sans parler de Bossuet, dont le nom seul dit l'union d'une science éminente à une rare piété, et qui s'est reconnu redevable à saint Vincent de ses vertus chrétiennes et sacerdotales (2), c'est d'abord *Louis Eudo de Kerlivio*, né en Bretagne le 14 novembre 1621. Renonçant de bonne heure à toutes les séduc-

1. On pourrait s'aider utilement, dans ce travail de comparaison, d'un ouvrage très intéressant que vient de publier M. Letourneau, curé de Saint-Sulpice, d'après les manuscrits d'un de ses prédécesseurs à la tête du grand séminaire d'Angers, Joseph Grandet, et qui est intitulé : *Les Saints Prêtres français du XVIIe siècle*. — Dans trois séries successives, formant chacune un volume in-8°, il fait passer sous les yeux du lecteur cent quatorze biographies sacerdotales des plus édifiantes, et qui se déroulent toutes du milieu du seizième siècle à la fin du dix-septième.

2. « Testamur eumdem virum ab ipsâ adolescentiâ nobis fuisse notum, ejusque piis sermonibus atque consiliis veros et ingenuos christianæ pietatis et ecclesiasticæ disciplinæ sensus nobis esse instillatos, quorum recordatione in hâc quoque ætate mirificè delectamur (*Lettre de Bossuet au Pape Clément XI pour solliciter la béatification du serviteur de Dieu*, du 2 août 1702). »

tions du monde, « il alla se présenter au séminaire des Bons Enfants, où il fut reçu par le vénérable serviteur de Dieu Vincent de Paul, instituteur de la Congrégation des Prêtres de la Mission.

« De là il fit savoir à ses père et mère la résolution qu'il avait prise d'être d'Église. Eux qui ne s'attendaient à rien moins qu'à un changement si subit, et qui espéraient faire de ce fils l'appui de leur maison, lui écrivirent un refus avec tout ce que la douleur leur put suggérer de plus pressant pour le détourner de son dessein.

« Mais la grâce l'avait déjà rendu insensible aux atteintes de la chair et du sang. Il entra dès lors dans cette voie d'austérité, d'abnégation de lui-même, de mépris du monde, de recueillement, qu'il n'a jamais quittée depuis, de sorte que M. Vincent disait de lui que, dès le commencement, il avait égalé les plus fervents religieux, et qu'il n'était pas digne de le conduire. »

Il mourut vicaire-général de Vannes, en odeur de sainteté, le 21 mars 1685, et « son tombeau, dit le biographe, est tous les jours visité par toutes sortes de personnes qui viennent se recommander à ses prières. Quelques bonnes âmes ont eu révélation de la gloire dont il jouit au ciel, et plusieurs ont ressenti des effets extraordinaires de son pouvoir auprès de Dieu (1). »

Nicolas Moutier, né en 1637, fit à Saint-Lazare, dès le début de son sacerdoce, une retraite qui fut le point de départ d'une vie nouvelle et toute conforme à la sainteté de son état. Son biographe le proposa aux curés de son temps comme modèle, en particulier à cause de « sa fidélité à garder toute sa vie les résolutions qu'il avait prises dans sa retraite de Saint-Lazare à Paris. » Ces résolutions avaient trait à la vie régulière qu'il ne cessa de mener jusqu'à sa mort. « Il se levait tous les matins à quatre heures, conformément à la résolution qu'il en avait faite à Saint-Lazare dans une retraite, pendant qu'il demeurait à Paris, et qu'il a depuis observée toute sa vie. Sa fidélité à faire tous les jours son oraison mentale, son exactitude à

1. *Les Saints Prêtres du XVIIe siècle*, par G. Letourneau (1re série, p. 147-172).

bien faire les cérémonies ecclésiastiques qu'il possédait parfaitement bien, et qu'il pratiquait de la meilleure grâce du monde, son zèle à prêcher la parole de DIEU attirèrent sur ses travaux des bénédictions abondantes du ciel. »

Après avoir exercé longtemps avec fruit les fonctions curiales, il mourut saintement en prêchant le carême de l'an 1700 (1).

René Alméras, né à Paris en 1612 d'une famille de magistrats, et pourvu dès l'âge de vingt-cinq ans d'une charge de conseiller du grand conseil, renonça généreusement à tous les avantages que lui offrait le monde, pour aller frapper à la porte de Saint-Lazare. L'accueil que lui fit saint Vincent n'était guère fait pour l'encourager dans cette démarche : « Monsieur, lui dit-il, nous sommes de pauvres gens, malpropres, peu sociables ; nous n'avons aucun lieu assuré, étant obligés d'aller partout où l'obéissance nous envoie ; nos lits sont pauvres, nos aliments grossiers, nos chambres très mal accommodées. »

Mais le fervent jeune homme ne se rebuta pas pour cela, et il prit l'habit de Missionnaire le 24 décembre 1637. « Dès lors, il parut mort à toutes les choses du monde, aux inclinations de la nature, et surtout à l'amour de ses parents. Il s'appliqua à acquérir les vertus de simplicité, d'humilité, de douceur, si nécessaires aux prêtres, surtout aux Missionnaires. Il fit en peu de temps des progrès si surprenants dans les voies de DIEU, que les séminaristes ses confrères le comparaient au dévot Berchmans, qui de son temps a été un excellent modèle de perfection dans la Compagnie de JÉSUS. »

Ordonné prêtre en 1640, il devint maître des novices dès 1641, et remplit dans la Congrégation de la Mission, avec autant de succès que d'édification, les charges les plus importantes.

A la mort de saint Vincent, c'est lui qui fut élu pour lui succéder, et à toutes les qualités d'un excellent supérieur, il joignit toutes les vertus d'un fervent religieux.

Les dernières années de sa vie furent marquées par les souf-

1. *Les Saints Prêtres du XVIIe siècle*, par G. Letourneau (1re série, p. 330-338).

frances que lui causaient de nombreuses et pénibles infirmités, et dans lesquelles il montrait une patience inaltérable. Enfin il mourut saintement le 22 septembre 1672 (1).

Claude de Chandenier, abbé de Moustiers-Saint-Jean, et son frère *Louis de Chandenier*, abbé de Tournus, en raison de leur sainteté peu commune, avaient été exceptionnellement admis à demeurer à Saint-Lazare, bien qu'ils ne fussent point Missionnaires. Ils y vécurent et moururent saintement. Et même l'abbé de Tournus sollicita instamment et finit par obtenir la faveur de mourir avec les pauvres livrées de la Mission, le 3 mai 1660 (2).

Le 28 du même mois, saint Vincent écrivait au supérieur de sa maison de Turin : « Votre lettre du 7 nous a trouvés dans les douleurs de la mort de M. l'abbé de Chandenier, qui arriva à Chambéry, comme vous aurez pu savoir. La perte en est grande pour l'Église, et très grande pour nous. Il a vécu en saint et est mort Missionnaire, ayant fait de grandes instances pour être reçu en la Compagnie, selon l'affection qu'il en avait conçue depuis longtemps. »

Le même jour le Saint en parlait encore ainsi dans une lettre au supérieur de Varsovie : « Je recommande à vos prières l'âme de feu M. l'abbé de Chandenier, qui est mort en Savoie en revenant de Rome. C'était une personne de condition, neveu de feu Mgr le cardinal de la Rochefoucauld, qui, par une singulière piété, s'était retiré céans depuis cinq ou six ans avec M. l'abbé de Moustiers-Saint-Jean, son frère..... Ce cher défunt était fort détaché des créatures, fort humble et mortifié, fort récolligé et intérieur, fort gai, sage, judicieux et exemplaire, tout à Dieu et fort zélé pour l'avancement de l'état ecclésiastique et le salut des peuples. Enfin, nous ne voyons pas son pareil.

« La perte en est grande pour l'Église, et très grande pour cette maison qu'il édifiait merveilleusement. Nous devons nous entretenir ce soir de ses vertus admirables, qui sont plutôt les vertus de Notre-Seigneur exercées par lui en ce sien serviteur.

1. *Les Saints Prêtres du XVIIe siècle* (2e série p. 165-183).
2. *Les Saints Prêtres du XVIIe siècle* (2e série p. 184-189).

« Ceci vous fera demander s'il était Missionnaire ? A quoi je vous dirai qu'il l'était d'affection il y a longtemps ; mais étant très indigne d'avoir pour confrère un tel prélat, nous ne l'avons reçu en la Compagnie qu'un ou deux jours avant sa mort. Et alors, il en a fait de si grandes instances, qu'il a fallu lui donner cette consolation. Son corps a été porté en notre petite chapelle d'Annecy.

« Tout ce que DIEU fait est bien fait. Sans cette foi, nous serions inconsolables d'une telle privation (1). »

Julien Guérin, né en 1605 dans le diocèse de Bayeux, d'abord curé de Bonneval, résigna sa cure en 1640 pour entrer dans la Congrégation de la Mission.

Après avoir voyagé en Lorraine pour porter, à travers toutes sortes de dangers, à cette province ravagée par la guerre, les aumônes que saint Vincent recueillait à Paris, il fut envoyé à Tunis en 1643. Il s'y dévoua au service des pauvres esclaves, jusqu'au mois de mai 1648, où il mourut saintement de la peste qu'il avait contractée en les soignant.

Saint Vincent l'apprenait à l'un de ses prêtres à Richelieu, dans sa lettre du mois de juillet de la même année : « La fin de sa vie a rendu de véritables témoignages de son zèle et de sa charité, qui nous donnent une assurance moralement infaillible de la réception de son âme dans l'éternité bienheureuse... C'était une âme des plus pures, des plus détachées, et des plus à DIEU et au prochain que j'aie jamais connue. Oh ! Monsieur, quelle perte pour les pauvres ; mais quelle perte pour nous de n'avoir plus cet exemple de zèle et de charité ! (2) »

« *Jean Le Vacher* a été du nombre de ces prêtres qui, pour sauver les âmes, ont passé leur vie dans les travaux, les afflictions, les veilles, la faim, la soif, les jeûnes, à l'exemple de l'apôtre, et l'ont enfin donnée comme lui pour rendre témoignage à la foi. »

Né à Ecouen, près de Paris, le 8 février 1619, lorsqu'il fut

1. Coll., VII, 565, 567, 568.

2. Coll., VII, 105-107 ; cfr. *Les Saints Prêtres du XVIIe siècle*, par G. Letourneau (2e série, p. 190, 193).

âgé de vingt-quatre ans, il ne voulut point, sans consulter DIEU, s'engager dans le monde, où on lui proposait une honnête alliance. Dans ce dessein, il alla trouver son frère Philippe, déjà ecclésiastique au collège des Bons-Enfants, qui le conduisit à notre Saint. Celui-ci, contre sa coutume, et cédant sans doute à une inspiration d'En-Haut, n'hésita pas à lui dire que DIEU l'appelait à la Mission.

Docile à cet appel, Jean Le Vacher entra avec son frère dans la Congrégation le 5 octobre 1643, fut ordonné prêtre en 1647, et envoyé aussitôt en Barbarie, pour aider Julien Guérin. Comme celui-ci, il faillit mourir victime de son zèle à soigner les pestiférés. On crut même qu'il avait cessé de vivre, et Julien Guérin annonça sa mort à saint Vincent.

Mais revenu à la vie, il put travailler encore trente-six ans sans relâche, à Tunis et à Alger, au soulagement des esclaves chrétiens.

Il était vicaire apostolique et consul de France à Alger quand commença le bombardement de cette ville par Duquesne. L'intrépide Missionnaire fut arrêté, et on le mit à la bouche d'un canon braqué en face de la flotte française.

« Tu ne mourras pas, lui dit le chef militaire, si tu veux arborer le turban. — Garde ton turban, répliqua le Missionnaire, et qu'il périsse avec toi. Sache qu'un chrétien, et un prêtre tel que je suis, n'a pas peur de la mort. »

Un renégat mit le feu au canon. On vit aussitôt sortir des flots, à l'endroit où tombèrent les débris du corps de Jean Le Vacher, une colonne de feu qui s'éleva dans les airs : DIEU le permettant ainsi pour glorifier son serviteur. C'était le 29 juillet 1683 (1).

Toussaint Bourdaïze, né à Blois en 1618, fut admis dans la Congrégation de la Mission en 1645. Plusieurs fois on fut sur le point de le renvoyer comme ayant trop peu de talent. Cependant, mieux éclairé, saint Vincent lui fit faire les saints vœux le 7 octobre 1647 ; et ce zélé Missionnaire devint le véritable apôtre de Madagascar. Il se dépensa sans mesure à la

1. *Mémoires de la Mission*. Cfr. *Les Saints Prêtres du XVIIe siècle*, par G. Letourneau (2e série, p. 194, 210).

conversion des infidèles sur cette terre inhospitalière, et mourut à la peine le 25 juin 1657, à peine âgé de trente-neuf ans.

Il y avait été précédé par *Charles Nacquart*, au secours duquel il avait été envoyé, et dont il ne trouva plus que les cendres.

Né à Treslon, alors du diocèse de Soissons, vers 1610, Charles Nacquart entra dans la Congrégation de la Mission le 6 avril 1640, et partit le 18 avril 1648 pour Madagascar, où il arriva avec un de ses confrères, Nicolas Gondrée, le 4 décembre de la même année.

Animés d'un même zèle, ils travaillaient ensemble à la conversion des infidèles, et leurs efforts étaient couronnés de succès, quand Dieu demanda à Charles Nacquart le sacrifice de son compagnon. Sa douleur fut bien grande, d'autant qu'il demeurait alors seul Missionnaire dans ce pays lointain. Mais il ne se découragea pas et continua à s'acquitter avec zèle de son pénible apostolat. « Craignant lui-même d'être prévenu par la mort, il se sentit inspiré de travailler au plus nécessaire, qui était de composer en la langue du pays des instructions familières en forme de catéchisme, dont il se servirait dans ses missions, et qui pourraient être utiles aux Missionnaires qui viendraient après lui à Madagascar. »

Il mourut en effet sans avoir pu recevoir de France le secours qu'il avait demandé à saint Vincent ; et « plus de trois ans s'écoulèrent avant que sa mort fût connue à Paris.

« Seul prêtre sur cette terre lointaine, quand il se sentit mourir, il recommanda aux chrétiens qui l'entouraient la fidélité à leur foi et le respect du Saint-Sacrement qu'il laissait à l'Eglise, ne pouvant, dans son agonie, consommer l'hostie consacrée. Il demanda qu'on exhumât Gondrée, le compagnon de son apostolat, et qu'on le mît avec lui dans le même tombeau au pied de l'autel. Alors, *le grand serviteur de Dieu*, comme l'appelait saint Vincent, passa à une vie meilleure. C'était le 29 mai 1650 (1). »

1. *Abelly*. Coll., II, 223. — Cfr. *Les Saints Prêtres*, etc. (2e série, p. 211-220).

Enfin, pour ne point fatiguer le lecteur par une trop longue énumération, *Michel Montmasson*, né le 15 janvier 1640 au village de Montmasson, diocèse de Genève, entra à l'âge de 25 ans dans la Congrégation de la Mission, le 9 mai 1664.

Il fut envoyé d'abord à Madagascar, puis rappelé avec les autres Missionnaires quand on dut abandonner cette mission. Après avoir été employé avec grand succès pendant sept ans à l'administration de la paroisse royale de Versailles, alors confiée aux Prêtres de la Mission, il partit le 17 février 1686 pour Alger, où il devait confesser le nom de JÉSUS-CHRIST au prix de son sang, comme Jean Le Vacher.

Le 5 juillet 1688, lors du bombardement d'Alger par la flotte de Louis XIV, sur son refus d'apostasier, après avoir subi les plus cruels traitements, il fut enfin mis à la bouche du canon et consomma ainsi son glorieux martyre (1).

Rien ne manque donc, pas même l'auréole du martyre, à cette pléiade de saints prêtres qui ont honoré le dix-septième siècle, et dont on vient d'entrevoir quelques figures.

« Qu'on analyse une à une les biographies des saints prêtres de cette époque, au milieu d'une variété merveilleuse se manifestera une surprenante uniformité. Chaque personnage nous présente tous les grands caractères ascétiques qui ont distingué en tous temps les fidèles ministres du Prêtre éternel, qui est JÉSUS-CHRIST, Notre Seigneur.

« Ce sont des prêtres saintement passionnés d'honorer le Verbe Incarné en tous ses mystères, et de prêcher le culte de la très-sainte Vierge. Ce sont des prêtres qui aiment l'oraison mentale, et qui croient profondément au dogme de la vie surnaturelle. Ce sont des prêtres qui recherchent la pauvreté, les humiliations et les souffrances. Ce sont des prêtres qui se dévouent sans mesure pour la tâche à laquelle ils sont appliqués, qui travaillent dans un esprit de soumission filiale aux doctrines de l'Église catholique, et qui veulent à tout prix faire observer

1. *Abelly*, Coll., II, 122. — Cfr. *Les Saints Prêtres*..., etc. (2e série, p. 232-240). — On pourrait aussi consulter utilement pour ce travail la *Vie de saint Vincent* par Abelly, et les *Mémoires de la Congrégation de la Mission*, conservés aux archives de Saint-Lazare.

la discipline des saints Conciles. Un même souffle surnaturel les entraîne, c'est l'esprit du Souverain Prêtre qui les anime, et tel est le vrai secret de leur puissance et de leur fécondité (1). »

Mais ce souffle surnaturel, cet esprit du Souverain Prêtre qui les anime, ne le doivent-ils pas aux puissants moyens de formation et de conservation sacerdotale mis à leur disposition, et dont saint Vincent de Paul et ses émules ont été les instruments providentiels ? *Filius sapiens, doctrina patris* (2).

Oui, encore une fois, saint Vincent a bien mérité le titre de père et de régénérateur du clergé. On pourrait aussi le ranger parmi les réformateurs de la chaire chrétienne, comme va le démontrer l'heureuse révolution qui s'est opérée sous son influence dans la manière de prêcher au dix-septième siècle.

III. — HEUREUSE RÉVOLUTION OPÉRÉE DANS LA CHAIRE CHRÉTIENNE, SOUS L'INFLUENCE DE SAINT VINCENT. — *LA PETITE MÉTHODE.*

« Apôtre de la charité, dit un auteur moderne, saint Vincent de Paul fut aussi un restaurateur de la prédication (3). »

Au commencement du dix-septième siècle, la chaire chrétienne n'avait pas moins besoin de réforme que la science et les mœurs du clergé. Le mauvais goût qui avait envahi la littérature profane à la faveur de la renaissance païenne, s'était également introduit dans la littérature sacrée, et tendait à enlever à la prédication de l'Évangile le cachet surnaturel et divin qui est son précieux apanage.

La Bruyère écrivait en 1687 : « Il y a moins d'un siècle qu'un livre français était un certain nombre de pages latines, où l'on découvrait quelques lignes ou quelques mots en notre langue... Le sacré et le profane ne se quittaient point : *ils s'étaient glissés ensemble jusque dans la chaire.* Saint Cyrille, Horace, saint Cyprien, Lucrèce parlaient alternativement. Les poètes étaient de l'avis de saint Augustin et de tous les Pères.

1. *Les Saints Prêtres...., etc.* (1e série, *Préface*, p. XIII, XIV).

2. Prov., XIII, 1.

3. Auguste Roussel (*Saint Vincent de Paul et sa mission sociale*, par Arthur Loth, *1er Appendice*).

On parlait latin, et longtemps, devant des femmes et des marguilliers. On a parlé grec. Il fallait savoir prodigieusement pour parler si mal (1). »

Le moraliste, hélas ! ne disait que trop vrai ; et M. Maynard nous donne ainsi une idée de ce qu'était à cette époque la chaire chrétienne : « Depuis la mort de saint Bernard jusqu'au milieu du seizième siècle, nos prédicateurs n'avaient connu presque que l'idiome des anciens Romains, défiguré par des altérations successives. Dès qu'ils voulurent parler français, ils se laissèrent gagner par le mauvais goût qui avait plus ou moins envahi tous les genres littéraires.

« C'était une manie d'érudition amenée par la résurrection du culte des anciens. Les prédicateurs, comme les écrivains, pour donner de l'autorité à leurs discours, ou plutôt de l'éclat à leurs personnes, se croyaient obligés de faire un vaste étalage de toutes sortes de fragments empruntés aux auteurs de l'antiquité.

« Chaque sermon était une sorte de bazar, de musée, où se voyaient les richesses les plus hétérogènes ; une macédoine, une marqueterie, où toutes sortes de couleurs et de tons venaient se plaquer au caprice du goût le plus bizarre. Virgile figurait à côté de Moïse, Hercule auprès de David. Souvent une phrase, commencée en français, se continuait en latin pour s'achever en grec ; et dans cette seule phrase on avait entendu quelquefois les prophètes et les évangélistes, les écrivains d'Athènes et de Rome, les Pères grecs et latins.

« Outre cette manie de l'érudition, c'était l'affectation, le genre précieux et maniéré. C'étaient les préambules sans fin, les longs détours, vrai labyrinthe où se perdaient orateurs et auditeurs. C'étaient des histoires apocryphes, des figures et des comparaisons dont l'intarissable abondance égalait seule le mauvais goût (2). »

Mgr Freppel, dans son cours d'éloquence sacrée (3), réduit

1. *Caractères*, ch. 15, *De la chaire*.

2. *Saint Vincent de Paul*, par l'abbé Maynard, édit. 1874, t. 2, p. 435, 436.

3. *Bossuet et l'éloquence sacrée au XVIIe siècle*, t. 1, p. 115 et suiv.

à trois les plus graves défauts qui régnaient alors dans la chaire chrétienne : l'abus de la scolastique, le mélange du sacré et du profane, et une fausse rhétorique.

La méthode scolastique a rendu à la science, et particulièrement aux sciences sacrées, les services les plus signalés ; il ne faut pas l'oublier. Mais on peut abuser des meilleures choses. « De l'esprit d'analyse à la manie des subtilités, du juste emploi des divisions qui soulage l'entendement, à leur multiplicité qui le fatigue, des formes précises qui resserrent la pensée, au formalisme qui l'étreint, de la sagacité mordante qui aiguise l'esprit, à la passion de l'argutie qui l'effile ou le fait tourner en pointes qui s'émoussent par leur finesse même, il n'y avait qu'un pas. — Ce pas fut franchi au quatorzième et au quinzième siècle. A force de diviser et de subdiviser, on en vint à envelopper la doctrine d'un réseau de subtilités, on accabla l'intelligence sous un amas de distinctions. »

Voici un petit échantillon de cet abus dans un orateur qui jouissait d'une grande réputation, et qui la méritait à certains égards. C'était le Père Cotton, confesseur de Henri IV. Voulant expliquer la parole de Notre-Seigneur: *Si quid petieritis Patrem in nomine meo, dabit vobis* (1), il raisonnait ainsi : « Il n'y a logicien qui ne sache que les propositions indéfinies, en matière contingente, équivalent aux particulières, et, en matière nécessaire, équipollent aux universelles. L'homme dispute, c'est-à-dire Socrate ; l'homme est raisonnable, c'est-à-dire tout homme, et qui que ce soit est doué de raison. Ce présupposé, il faut inférer que la proposition hypothétique et indéfinie : *Si vous demandez quelque chose à mon Père en mon nom, il vous l'accordera*, est universelle et sans exception, pourvu que ce soit en matière nécessaire, qui concerne notre salut et la gloire de Dieu ; et qu'étant accidentaire et contingente, elle n'est pas générale, mais reçoit beaucoup d'exceptions, etc. »

Un autre abus, fort différent, et cependant tout aussi regrettable, c'était le mélange continuel du sacré au profane, des vérités chrétiennes aux fables du paganisme. « Tout à l'heure nous marchions au milieu des ronces et des épines de la sco-

1. Joann., XVI, 23.

lastique, sur un terrain hérissé de pointes : ce n'étaient partout que propositions sèches, que formules abstraites. Maintenant ce ne sont plus que fleurs poétiques transplantées du sol de la Grèce et de l'Italie. »

Qu'on en juge par ce passage emprunté à un discours que Mgr Camus, évêque de Belley, prononçait en 1616 devant les États Généraux. Il s'y élève avec force contre la simonie, qu'il divise en simonie ecclésiastique, militaire et judicielle, et qu'il dépeint sous les couleurs suivantes :

« Vraie chimère, bigarrée de trois compositions, de chèvre qui broute sur les hauts rochers, symbole de la première simonie, qui ruine l'Église fondée sur la pierre vive et angulaire ; de lion, figure de la seconde, et de dragon, gardien vigilant des pommes d'or et amateur des trésors, animal fier et rogue, marque de la judicielle et financière, sa collatérale et germaine. — Et n'aurons-nous jamais de Bellérophon, c'est-à-dire de prince qui porte, sur le Pégase d'un saint zèle de la maison de Dieu, les bulles fulminées contre cette contagion par nos saints Pères ?... N'aurons-nous jamais de courageux Horace qui terrasse, pour la romaine liberté, ces trois outrecuidés Curiaces, d'Hercule qui étrangle ce Cerbère à trois gosiers, qui étouffe ce triple Géryon ?... etc. »

Enfin, le troisième défaut qui déparait alors la chaire chrétienne, consistait dans l'emploi maladroit d'une fausse rhétorique. On rencontre à cette époque, à chaque pas, « une affectation de ton qui fuit la simplicité, et un grandiose de style qui vise à l'effet pour atteindre au ridicule. Ce ne sont partout qu'antithèses froides, que métaphores outrées. Tantôt l'orateur effile son idée ; on le suit qui voltige sur la pointe d'une aiguille ; encore un tour et voilà sa phrase qui se termine en épigramme. Tantôt son langage se fait mou, doucereux, son style s'affadit, et l'on dirait par moments qu'il va tourner au madrigal. Ici, c'est une accumulation de pointes qui fatiguent, qui éblouissent la vue ; là, c'est un entassement de figures sous lesquelles l'idée disparaît. »

Prenons pour exemple quelques morceaux de l'oraison funèbre du vaillant capitaine Crillon, prêchée en 1610 par le Père Bening, de la Compagnie de Jésus.

L'orateur commence par annoncer qu'il parlera plutôt « de Crillon vivant que de Crillon trépassé, de Crillon sur un coursier que de Crillon sur un tombeau, de Crillon à la tête d'une armée que de Crillon à la queue d'un convoi, de Crillon bouillant, soufflant, battant, triomphant, que de Crillon sans force, sans poulx, sans âme, sans mouvement. »

Puis il ajoute : « Si Crillon a le cœur dans la bouche, il a la bouche dans le cœur. S'il est la merveille des capitaines, il est le capitaine des merveilles ; s'il est franc en ses paroles, il est cordial en ses franchises. Si le narré de ses hauts faits vient d'emmieller les oreilles de l'auditoire, le récit de sa mort va les enfieller tout aussitôt... etc. »

En résumé, « au point de vue de l'art et de la saine critique, la prédication, dans les premières années du dix-septième siècle, était entachée des plus graves défauts. On y abusait de tout : formes de raisonnement, richesses d'érudition, figures de rhétorique, tout était prodigué sans ordre et sans mesure. » Quel bien pouvaient faire dans les âmes de pareilles prédications ?

Une réforme encore ici était bien nécessaire, et Dieu en fit la grâce à son Église, comme le constate avec bonheur Mgr Freppel :

« Eh bien, Messieurs, dit-il, chose étonnante, à trente ou quarante années de là, nous trouverons dans la chaire les qualités les plus contraires aux défauts que je viens d'énumérer : le raisonnement contenu dans de justes bornes, la gravité évangélique rejetant comme indigne d'elle toute parure étrangère, et, ce qui est le cachet de la véritable éloquence, la modération dans la force et la grandeur dans la simplicité. »

Mais comment s'est opérée cette heureuse réforme, et quelle part y a prise saint Vincent de Paul ?

Déjà saint François de Sales, déplorant les défauts qui déparaient alors la chaire chrétienne, avait tâché de s'en préserver lui-même dans ses nombreuses prédications, où, renonçant à toute recherche personnelle, il ne visait qu'à procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes.

Il alla plus loin, et dans une longue lettre à l'archevêque de

Bourges, qui est un véritable traité de prédication, il essaya de porter remède à quelques-uns des abus qui le faisaient gémir. — « Après avoir recommandé brièvement d'instruire et d'émouvoir, il expose le parti qu'on peut tirer des divines Écritures, des Pères, des histoires saintes, du spectacle de l'univers, des comparaisons et des similitudes. Puis il explique la manière de traiter les mystères, de commenter l'Écriture Sainte, de composer l'homélie, de faire l'éloge des Saints. Il développe l'ordre à garder dans les preuves, les moyens de remplir tous les points du sermon, les qualités de l'action et du style. Et il traite tous ces sujets avec une grâce parfaite et une grande sagesse d'observation. »

Mais surtout il recommande de prêcher simplement, fortement, chrétiennement. « Le souverain artifice, s'écrie-t-il, c'est de n'en point avoir. Il faut que nos paroles soient enflammées par l'affection intérieure, il faut qu'elles partent du cœur plus que de la bouche. On a beau dire, mais le cœur parle au cœur, et la langue ne parle qu'aux oreilles. »

Puis, mettant le doigt sur la plaie, il ajoute : « Que dirai-je des histoires profanes ? Elles sont bonnes, mais il faut s'en servir comme de champignons, fort peu, pour seulement réveiller l'appétit, et lors encore faut-il qu'elles soient bien apprêtées... Et les fables des poètes ? Oh ! de celles-là point du tout, si ce n'est si peu, et si à propos, et avec tant de circonspection, comme contre-poison. »

Voilà sans doute d'excellents préceptes, et qu'il avait essayé lui-même le premier de mettre en pratique, quand il n'était encore que prévôt du Chapitre d'Annecy ; et cela au risque de mécontenter fort son excellent père, M. de Boisy, tout imprégné des préjugés du temps en fait d'éloquence sacrée.

Comme le saint prévôt, animé d'un grand zèle, prêchait fort souvent, ne sachant jamais refuser, M. de Boisy lui en faisait des reproches. « Prévôt, lui dit-il un jour, tu prêches trop souvent. J'entends, même en des jours ouvriers, sonner le sermon, et toujours on me dit : C'est le prévôt, c'est le prévôt. De mon temps il n'en était pas ainsi. Les prédicateurs étaient plus rares, mais aussi quelles prédications ! Dieu le sait. Elles étaient doctes, bien étudiées ; on disait des merveilles. *On citait plus*

de latin et de grec en une que tu ne fais en dix. Tout le monde en était ravi et édifié ; on y courait à grosses troupes,... etc. »

Heureusement ces plaintes paternelles ne firent point changer les convictions du jeune prévôt, que l'on retrouve plus tard si bien exprimées dans sa lettre à l'archevêque de Bourges. Toutefois, sur ce point, il savait mieux formuler les préceptes que les exécuter, et ce qui nous a été conservé de ses sermons montre bien que parfois il sacrifiait un peu au mauvait goût de son temps. — Il ne serre pas assez ses idées, il aime à se répandre. Au lieu de presser sa marche, il s'arrête en chemin pour cueillir çà et là des fleurs qu'il prodigue. Il abuse un peu des similitudes, des traits nombreux qu'il emprunte à l'histoire naturelle, et à une histoire naturelle qui n'est pas toujours très scientifique. Tout cela nuit à l'effet de ses discours en dissipant l'attention. De là vient que parfois il devient mou et languissant.

Et puis le mauvais goût perce encore trop souvent, comme dans l'oraison funèbre du duc de Mercœur. Par exemple, pour y retracer les progrès de la puissance musulmane, il ne craint pas de dire : « Le croissant de Mahomet grossissait si fort en Hongrie, qu'il semblait vouloir se rendre pleine lune, et sous sa maligne influence, faisait déchoir nos forces et nos courages. »

Du reste, quand même le saint évêque de Genève eût toujours mis en pratique les préceptes d'éloquence sacrée qu'il avait si bien établis, son exemple n'aurait pas suffi à produire dans la chaire chrétienne l'heureuse révolution à laquelle on assiste quelques années plus tard.

Deux hommes surtout y ont puissamment contribué, l'un par son bon sens pratique éclairé des lumières de la foi, et l'autre par son génie : saint Vincent de Paul et Bossuet.

Voici la part que Mgr Freppel fait à l'un et à l'autre dans cette grande et heureuse réforme.

« Vincent de Paul, dit-il (1), me paraît avoir été un type achevé de cette éloquence populaire qui sait se faire toute à

1. *Cours d'éloquence sacrée.* t. 1, p. 171 et suiv.

tous ; qui, suivant l'expression de La Bruyère, sait expliquer la doctrine uniment et familièrement...

« Il y a plus. Dussé-je vous étonner, je dirai que Vincent de Paul a fait, pour l'éloquence de la chaire dans les campagnes, ce que Bossuet fera pour elle dans les villes et au sein de la capitale, et c'est par là surtout qu'il mérite une place à part dans l'histoire de l'éloquence sacrée.

« Plus que tout autre, il a contribué à effacer en elle les défauts qui l'entachaient, en la ramenant à des formes plus simples, plus évangéliques, en y introduisant ce qu'il appelait *sa petite manière*. Et cette petite manière produisait les plus grands effets. J'en ai pour garant Bossuet lui-même, témoin d'une mission de ce genre : « Il ne s'est jamais rien vu, écrivait-il dans une lettre datée du 23 mai 1658, de mieux ordonné, rien de plus apostolique, ni de plus exemplaire. » Voilà ce qu'opérait cet homme, avec *sa petite manière*, et cela n'est pas étonnant. Cette petite manière avait été tout simplement la manière du Christ, la manière des apôtres, celle qui a converti le monde, qui l'a jeté, tout étonné de lui-même, au pied de la croix.

« On est frappé, en relisant les conseils qu'il adressait à ses Missionnaires, du bon goût, du goût sévère que le zèle des âmes donnait à Vincent de Paul... Il s'élève contre les défauts qui dominent... Il veut « qu'on n'emploie que rarement dans les « prédications les passages des auteurs profanes. Encore faut-« il que ce ne soit que pour servir de marchepied à la sainte « Écriture. » Ce qu'il demande, avant tout, c'est l'instruction familière, c'est l'explication claire et solide de l'Évangile, avec l'enchaînement des preuves qui captive l'esprit, et le mouvement du cœur qui inspire la conversion.

« Vous concevez sans peine l'influence qu'a dû exercer cette rhétorique d'un Saint sur ces milliers d'ouvriers évangéliques qu'il répandait par toute la France. »

C'est qu'en effet, saint Vincent avait sur le clergé une puissance d'action que n'avait pu conquérir saint François de Sales, et par suite ses conseils comme ses exemples, en fait de prédication, avaient dans leur conséquence une tout autre portée.

Mais voici qui est encore plus digne de remarque. Le génie de Bossuet a eu incontestablement une part prépondérante dans la réforme de la chaire chrétienne au dix-septième siècle. Or, Bossuet lui-même ne craint pas de se reconnaître redevable à saint Vincent de Paul, qu'il appelle son maître, de ce qu'il a de meilleur dans sa manière de prêcher.

C'est ce qu'observe très judicieusement Mgr Freppel :

« J'irai plus loin, dit-il. Je ne crains pas d'affirmer, que *c'est à l'école de Vincent de Paul que Bossuet a pris quelque peu de cette mâle simplicité qui caractérise sa parole.*

« J'en trouve la preuve dans une lettre datée du 12 janvier 1658, que Bossuet encore jeune écrivait à ce grand homme, et dans laquelle, lui exprimant son désir de prendre part aux travaux des Missionnaires, « il met sa confiance dans les leçons « qu'il avait autrefois apprises en sa compagnie... »

« Lors donc que l'évêque de Meaux, à son tour, s'adressant aux prédicateurs, leur dira, dans son sermon sur la parole de Dieu, de rechercher, « non pas un brillant et un feu d'esprit « qui égaie, ni une harmonie qui délecte, ni des mouvements « qui chatouillent, mais des éclairs qui percent, un tonnerre « qui émeuve, une foudre qui brise les cœurs », il ne sera que l'écho de ce saint homme qu'il aura appelé son maître. Et comme si ces deux choses n'étaient faites que pour se soutenir l'une l'autre, ce que la sainteté aura commencé dans la réforme de l'éloquence, le génie l'achèvera. »

Il est donc bien avéré, les hauts témoignages qui précèdent en font foi, que saint Vincent, par lui-même ou par ses disciples, a pris une large part à la réforme dont la chaire avait si grand besoin au commencement du dix-septième siècle, et qui s'est si heureusement opérée depuis.

Et comment notre Saint y a-t-il travaillé si efficacement ? C'est par la diffusion et la vulgarisation dans les rangs du clergé de ce que Mgr Freppel nommait tout à l'heure *sa petite manière* de prêcher, et que la famille de saint Vincent appelle simplement, comme son Père, *la petite méthode.*

Voici comment l'humble prêtre racontait à ses prêtres, le 5

août 1659, dans un entretien familier, l'origine de cette petite méthode :

« Pour la prédication, nous nous assemblions, à la naissance de la Compagnie, et Messeigneurs de Boulogne et d'Alet, avec M. l'abbé Olier, y assistaient. L'on proposait un sujet de vertu ou de vice. Chacun prenait du papier et de l'encre, et écrivait le *motif* et la raison que l'on a de fuir le vice et d'embrasser la vertu. Et puis on cherchait la *définition* et les *moyens*. — Enfin l'on ramassait tout ce qui avait été écrit, et l'on composait une conférence. Cela se faisait sans aucun livre, chacun travaillait de son esprit. — M. Portail, après avoir ramassé de côté et d'autre tout ce qui se dit en ce temps-là, et qui s'est dit depuis en d'autres conférences qu'on a faites dans la Compagnie, a composé une *méthode* facile pour faire utilement des prédications et de grands catéchismes, en y ajoutant du sien (1). »

Le Saint se garde bien de dire qu'il soit pour rien dans l'invention de cette *petite méthode*. Et cependant n'est-ce pas lui qui, présidant les conférences qui lui ont donné naissance, posait ces trois questions, si simples, si lumineuses et si fécondes sur les *motifs*, la *nature* et les *moyens* ? N'en est-il pas par suite le véritable inventeur (2) ?

Du reste, dans une conférence faite à ses prêtres le 20 août 1655 (3), il explique cette méthode comme devait le faire celui qui en était l'auteur.

Il commence par dire, d'une manière générale, que cette méthode était celle-là même dont usaient les apôtres et Jésus-Christ, leur divin Maître. « Les apôtres, comment prêchaient-ils ? Tout bonnement, familièrement et simplement. Et voilà notre manière de prêcher : avec un discours commun, tout bonnement, dans la simplicité, familièrement. Il faut, Messieurs, pour prêcher en apôtre, c'est-à-dire pour bien prêcher et utilement, il faut y aller dans la simplicité, avec un

1. Coll. VIII, 496.

2. Voir, aux *Pièces justificatives* (n° 15), *l'abrégé de cette méthode*, fait par M. Alméras, le premier successeur de saint Vincent dans la charge de supérieur général.

3. Coll., VIII, 138-161.

discours familier, en sorte que chacun puisse comprendre et faire son profit.

« Voilà comment prêchaient les disciples et les apôtres, voilà comment prêchait JÉSUS-CHRIST. Et c'est une grande faveur que DIEU a faite à cette chétive et misérable Compagnie, que nous ayons le bonheur de l'imiter en cela.

« Il faut avouer, Messieurs, que partout ailleurs on ne garde point cette méthode. La grande perversité du monde a contraint les premiers prédicateurs, pour débiter l'utile avec l'agréable, de se servir de belles paroles et de conceptions subtiles, et d'employer tout ce que peut suggérer l'éloquence, afin de contenter en quelque façon et d'arrêter la méchanceté du monde. Mais à quoi bon ce faste de rhétorique ? Qu'avance-t-on par là ? Cela se voit ; si ce n'est peut-être qu'on veuille se prêcher soi-même. »

Voilà bien pris sur le fait le réformateur inconscient de la prédication de son temps. Malgré toute son humilité, il est obligé d'avouer que cette manière de prêcher est comme la propriété exclusive de sa Congrégation, et qu'ailleurs, en prêchant différemment, on peut faire du bruit, mais on ne fait guère de fruit. « C'est donc à la petite Compagnie, préférablement aux autres, dit-il encore en insistant, que DIEU, par sa miséricorde, a voulu s'adresser pour lui donner sa méthode. *Cette méthode vient de Dieu.* Les hommes n'y peuvent rien, et les effets nous font voir que c'est DIEU qui nous l'a donnée. »

Ensuite, pour engager les siens à ne jamais se départir de cette méthode, il leur en montre l'efficacité. « J'ose avancer, dit-il, qu'il n'y a point de manière de prêcher plus efficace,... si propre à gagner les cœurs et à produire de grands effets. »

Et voici comment il le prouve :

« Suivant cette méthode, en premier lieu, l'on fait voir les raisons et motifs qui peuvent toucher et porter l'esprit à détester les péchés et vices, et à rechercher les vertus. » Et voilà le premier point de la méthode.

« Mais ce n'est pas assez de me déclarer les grandes obligations que j'ai d'avoir une vertu, si je ne sais ce que c'est que cette vertu, ni en quoi elle consiste principalement ? Quelles

sont ses œuvres et ses fonctions ? Et voilà le second point qui fait tout cela. Car, selon *notre méthode*, après les *motifs* qui doivent porter nos cœurs à la vertu, l'on fait voir en second lieu en quoi consiste cette vertu, quelle est son essence et sa *nature*, quelles sont ses propriétés, quelles sont ses fonctions, ses actes, et ceux qui lui sont contraires.

« ... Or sus, je vois bien maintenant, ce me semble, ce que c'est, en quoi consiste cette vertu... Mais, Monsieur, les *moyens* de mettre en pratique cette vertu si belle et si désirable ?... Donnez à cet homme les moyens pour cela (qui sont le troisième point de la méthode), donnez-lui des moyens pour mettre en œuvre cette vertu, oh ! le voilà satisfait. »

Pour mieux se faire comprendre par une comparaison sensible, notre Saint met en scène un homme à qui l'on veut persuader de se procurer une charge de Président. Pour y arriver efficacement, il faut d'abord lui faire ressortir tous les avantages de cette charge, et en particulier les grands honneurs que l'on y reçoit. Puis, quand on le voit brûler du désir d'être revêtu de cette dignité, on lui fait connaître les diverses fonctions qui y sont attachées. Et enfin, on lui indique la marche à suivre pour arriver à posséder cet emploi.

Appliquant ensuite cette comparaison à la petite méthode, il ajoute :

« Messieurs, il en est de même dans les choses spirituelles ; et pour y porter l'esprit de l'homme, je ne sache pas qu'il y ait d'autre invention que de lui faire bien voir les avantages qui en proviennent, en quoi consistent ces choses spirituelles, et ce qu'il faut faire pour les avoir.

« Aussi ne trouve-t-on pas d'esprit bien fait qui ne se rende à la puissante efficacité de cette méthode... Pour moi, *je ne vois pas de meilleure méthode*. Eh ! il faudrait se crever les yeux pour ne le point voir. »

Saint Vincent montre aussi cette efficacité par la voix éloquente des faits, en rapportant quelques-uns des fruits produits dans les missions par la petite méthode. « Et voilà, Messieurs, conclut-il, les effets de la petite méthode. Allez m'en

trouver de semblables dans cette façon recherchée, dans ce grand apparat et parmi cette vaine pompe d'éloquence ; trouvez-m'en de semblables... Cependant, par la grâce qu'il a plu à DIEU de donner à cette chétive Compagnie dans *la petite méthode*, une mission fait de grands fruits et des conversions si admirables, qu'on n'en avait jamais vu ni ouï raconter de semblables. »

Il raille ensuite très spirituellement les prédicateurs emphatiques, encore si fort à la mode à cette époque, « qui avec leurs beaux sermons convertissent à peine un seul pécheur dans tout un avent et un carême. » Et il malmène avec une verve charmante ce qu'il appelle la *méthode pompeuse*. « Qu'est-ce, dit-il, que toute cette fanfare ? Quelqu'un veut-il montrer qu'il est bon rhétoricien, bon théologien ? Chose étrange, il en prend mal le chemin : pour acquérir l'estime des sages et la réputation d'un homme fort éloquent, il faut savoir persuader l'auditoire, et le détourner de ce qu'il doit éviter. — Or, cela ne consiste pas à trier ses paroles, à bien agencer les périodes et à prononcer son discours d'un ton élevé, d'un ton de déclamateur, qui passe bien haut par-dessus. Ces sortes de prédicateurs obtiennent-ils leur fin, persuadent-ils fortement l'amour de la piété ; et le peuple est-il touché et court-il après cela à la pénitence ? Rien moins, rien moins. »

C'est ainsi que saint Vincent s'efforçait d'inculquer à ses prêtres cette petite méthode simple et familière d'annoncer la parole de DIEU, qui produisit tant de fruits dans les missions des campagnes.

Mais cette méthode, qui avait fait ses preuves et s'était montrée si efficace auprès des pauvres gens des champs, n'échouerait-elle pas devant des auditoires composés d'esprits mieux cultivés ?

La question se posa deux fois durant la vie de notre Saint, et deux fois elle fut résolue en faveur de la petite méthode, qui partout se montrait victorieuse.

On se demanda d'abord si cette méthode pourrait être utilement employée devant un auditoire ecclésiastique, et en parti-

culier dans les exercices des ordinands. Et saint Vincent n'hésita pas à répondre qu'il fallait, même alors, ne pas se départir de la méthode simple et familière qui avait jusque-là si bien réussi partout. Il en fit même une règle expresse pour ceux de ses prêtres qui devaient être employés aux œuvres sacerdotales : « Qui seminariis externorum, directioni ordinandorum, conferentiis cum parochis et aliis ecclesiasticis, aut similibus exercitiis applicabuntur, *illâ simplici ac populari loquendi ratione similiter ûtentur* (1). »

Et prévenant l'objection qui pouvait se présenter à certains esprits, il s'écriait :

« Mais cette méthode est si basse ! Que dira-t-on de moi, de prêcher toujours ainsi ? Pour qui me prendra-t-on ? A la fin, un chacun me méprisera, je perdrai mon honneur ! »

Et aussitôt il répondait avec indignation : « Vous perdrez par là votre honneur ! Oh ! en prêchant comme Jésus-Christ a prêché, vous perdrez votre honneur ! Quoi ! c'est perdre son honneur que de parler de Dieu comme le Fils de Dieu en parle ! .. Oh ! quel blasphème ! »

Aussi tous ceux qui prêchaient à Saint-Lazare les saints exercices, fussent-ils évêques, devaient se conformer à la petite méthode ; et lorsqu'ils avaient su s'y soumettre, le Saint trouvait dans son humilité les accents d'une reconnaissance qui devenait en même temps un précieux encouragement.

C'est ainsi qu'un jour, l'évêque de Sarlat ayant fait, à Saint-Lazare, un entretien aux ordinands suivant la simplicité de la petite méthode, saint Vincent, qui y avait assisté, le suivit ensuite dans sa chambre, et lui dit : « Monseigneur, vous m'avez aujourd'hui converti. » Et comme le prélat lui en témoignait son étonnement, le Saint ajouta : « C'est que vous avez parlé si bonnement et si simplement, que cela m'a semblé si touchant, que je ne puis que je n'en loue Dieu. » « Hélas ! Monsieur, répondit l'évêque, je pourrais bien dire quelque chose qui serait plus relevé, plus poli ; mais je croirais offenser Dieu si je le faisais. »

1. Reg. com., XII, 6.

Et saint Vincent, citant cet exemple aux siens, le 8 juin 1658 (1), ajoutait : « Voyez, mes frères, le sentiment de ce prélat. Voyez, c'est ainsi qu'en usent ceux qui cherchent DIEU et le salut des âmes : agir bonnement et simplement. Faisant ainsi, voyez-vous,... DIEU sera avec vous, agira avec vous : *Cum simplicibus sermocinatio ejus* (2). DIEU est avec les simples et les humbles, il les assiste, il bénit leurs travaux, il bénit leurs entreprises. »

Le cœur du Saint, au contraire, était bien contristé quand quelque prédicateur s'écartait de cette simplicité. Si ses avertissements charitables restaient sans effet, il préférait alors le retrancher de la Compagnie, de peur que le mauvais exemple ne devînt contagieux.

« DIEU sait, dit-il un jour aux siens, DIEU sait que jusqu'à trois fois je me suis mis à deux genoux aux pieds d'un prêtre de la Compagnie, qui en était pour lors, mais qui n'en est plus, trois jours consécutifs, pour le prier à mains jointes de vouloir prêcher tout simplement et bonnement,... sans avoir jamais pu gagner cela sur lui. Il faisait l'entretien sur l'ordination. Voyez un peu combien cette maudite attache était en lui ! Aussi DIEU ne le bénit-il pas. Il ne remportait aucun fruit de ses prédications et entretiens, tout ce bel amas de paroles et de périodes s'en allait en fumée. »

Grâce donc à l'humble fermeté du Saint, la petite méthode fut adoptée même dans les œuvres sacerdotales, et elle y produisit un très grand bien.

Reconnue bonne et féconde pour annoncer la parole de DIEU au clergé aussi bien qu'au pauvre peuple, cette petite méthode ne devrait-elle pas subir des modifications essentielles quand il s'agirait de prêcher aux grands de ce monde ?

La question se posa en 1641, quand les ecclésiastiques de la Conférence des Mardis, au défaut des Prêtres de la Mission qui ont coutume de ne pas prêcher dans les grandes villes, finirent par accepter de donner la mission au faubourg Saint-Germain.

1. Coll., VIII, 275, 276.
2. Prov., III, 32.

« Mais avant de la commencer, dit Abelly (1), ils concertèrent avec M. Vincent tout ce qu'ils y avaient à faire, voulant absolument se conduire selon ses avis et ses ordres.

« Et, chose digne de remarque, comme ils lui demandèrent de quelle façon et avec quelle méthode ils devaient faire les prédications et les catéchismes, vu que les personnes auxquelles ils auraient à parler étaient bien différentes des gens de la campagne, et qu'ils seraient exposés aux censures et aux répréhensions de plusieurs, ce grand serviteur de Dieu leur répondit, que la façon et la méthode qu'il estimait la plus propre et la plus utile, était d'agir avec la même simplicité qu'ils avaient fait dans les autres Missions auxquelles il avait plu à Dieu de donner tant de bénédictions. »

La petite méthode fut donc adoptée, et les résultats dépassèrent les espérances. Les prédicateurs de la mission voyaient « des pécheurs invétérés, des usuriers endurcis, des femmes abandonnées, des libertins qui avaient passé toute leur vie dans les désordres, enfin des hommes sans foi et sans Dieu qui venaient se jeter à leurs pieds, les yeux tout baignés de larmes, et le cœur vivement touché du regret de leurs péchés, demandant miséricorde. »

Il était donc désormais hors de doute, et proclamé par une nouvelle expérience sans réplique, que la petite méthode était d'une application universelle, s'accommodant à tous les auditoires, et accompagné partout de la même bénédiction.

Et notre Saint de s'écrier : « Disons davantage : la petite méthode est bonne pour la cour. Déjà deux fois la petite méthode a paru à la cour ; et, si j'ose le dire, elle y a été bien reçue....

« O simplicité ! tu es donc bien persuasive !... — La simplicité convertit tout le monde.... Vive donc la simplicité, qui fait des miracles ! Vive la sainte simplicité, *la petite méthode, qui est la plus excellente !*

« Oh ! Messieurs, cela est tellement vrai que si un homme veut passer pour un bon prédicateur, dans les églises de Paris

1. *Abelly*, Coll., II, 337.

et à la cour, il faut qu'il prêche de la sorte, sans nulle affectation. Et l'on dit de celui qui prêche ainsi : Cet homme fait des merveilles, *il prêche à la Missionnaire*, il prêche en apôtre.

« Pour bien prêcher, on dit donc qu'il faut prêcher comme nous, *à la Missionnaire*... O mon Dieu ! vous avez donc fait cette grâce à la petite et chétive Compagnie, de lui inspirer une méthode que tout le monde veut suivre ! Nous vous en remercions de toutes nos forces (1) ! »

Voilà donc proclamé par l'humble Vincent de Paul lui-même, le triomphe de sa *petite méthode* de prêcher. Et ce triomphe a entraîné, avec la ruine du mauvais goût qui s'était précédemment introduit dans la chaire chrétienne, l'heureuse réforme qui a persévéré jusqu'à nos jours.

1. Coll., VIII, 157-161.

ÉPILOGUE.

Voilà donc saint Vincent de Paul, ce modèle du saint prêtre, *ce* père *et ce* régénérateur du clergé, *tel que, à trois siècles de distance, un de ses enfants a essayé d'en reproduire les traits.*

L'image sans doute est bien pâle et le portrait bien défiguré par la main inhabile qui a tenu le pinceau.

Mais le lecteur bienveillant saura suppléer à l'imperfection de cette reproduction, en contemplant quelqu'une des copies vivantes que le Saint a laissées après lui, et que ne cesse de susciter chaque jour dans le sanctuaire l'imitation de ses vertus sacerdotales. Les saints prêtres ainsi formés à son image et à sa ressemblance le font parler plus éloquemment que les pages que l'on vient de lire : Defunctus adhùc loquitur (1).

C'est là cette semence bénie promise au juste, qui fait la gloire et la richesse de sa maison, et qui porte de siècle en siècle le souvenir vivant de ses vertus : Beatus vir qui timet Dominum... Potens in terra erit semen ejus... Gloria et divitiæ in domo ejus, et justitia ejus manet in sæculum sæculi (2).

Si les œuvres de ceux qui meurent dans le Seigneur les suivent devant son tribunal pour y plaider la cause de leur éternelle béatitude : Beati mortui qui in Domino moriuntur,... opera enim illorum sequuntur illos (3) ; *les œuvres du saint prêtre lui survivent sur la terre et font bénir sa mémoire :* In memoriâ

---

1. Hebr., XI, 4.
2. Ps. CXI, 1, 2, 3.
3. Apoc., XIV, 13.

æternâ erit justus ; ab auditione malâ non timebit (1). *Et ceux mêmes que ses enseignements n'auraient pu toucher, doivent se rendre au langage plus éloquent de ses œuvres :* Si mihi non vultis credere, operibus credite (2).

Oui, l'œuvre de régénération sacerdotale si heureusement opérée par saint Vincent de Paul, n'est pas morte avec lui. Ses émules ou ses continuateurs n'ont cessé jusqu'à nos jours d'y travailler avec succès, en conservant, développant ou favorisant les institutions ecclésiastiques qu'il a créées lui-même ou si heureusement inspirées à d'autres.

Aussi, l'un de ses successeurs pouvait-il s'écrier le 24 avril 1864 (3) *:*

« *Il n'en est pas des saints que Dieu suscite dans son Eglise comme des grands hommes formés à l'école du monde. Ceux-ci, semblables à des météores, répandent un moment une brillante lumière dans l'horizon, pour s'éteindre bientôt. Leur passage sur cette terre jette un grand éclat ; leurs noms retentissent de toutes parts ; leurs hauts faits ou la richesse de leur intelligence leur attirent l'estime publique, excitent même l'admiration et l'enthousiasme. Mais cette gloire va s'éteindre dans la nuit du tombeau. Une inscription sur le marbre ou sur le bronze rappellera leur souvenir, leur vie occupera une belle page dans l'histoire. Mais enfin leur carrière finit avec leur existence, et le bruit qu'ils ont fait va se perdre dans le silence de la mort...*

« *Un sort plus glorieux est réservé aux hommes que la Providence a choisis pour être les instruments de sa sagesse ou de sa miséricorde. Le principe de leur grandeur est dans le sein de Dieu ; elle participe à son immutabilité. La source des bienfaits dont ils sont les canaux est dans le ciel, et par conséquent elle*

1. Ps. CXI. 7.

2. Joann., X, 38.

3. Discours prononcé par M. Etienne, supérieur général des Prêtres de la Mission et des Filles de la Charité, à l'inauguration du monument érigé sur le lieu de la naissance de saint Vincent de Paul, le 24 avril 1864, p. 12, 13, 14.

ne tarit jamais. Ils ne meurent pas. Ils se dépouillent de leur enveloppe ; mais en s'élevant dans le séjour de la gloire, ils n'acquièrent que plus de puissance pour féconder la semence divine qu'ils ont répandue sur la terre.

« *Ainsi se présente à nous la belle et grande figure de saint Vincent de Paul. Déjà trois siècles nous séparent de l'époque de sa naissance, deux cents années ont passé sur sa tombe ; et cependant nous le voyons grandir encore ; nous sentons qu'il vit toujours..., et chaque génération, en reconnaissance de ses bienfaits, vient ajouter un nouveau rayon à l'éclat de son auréole. Ah ! c'est que le cours de sa vie ne fut que le point de départ de la mission régénératrice qu'il devait remplir.* »

Oui, glorieux Vincent de Paul, cette œuvre de régénération sacerdotale que vous avez si heureusement commencée durant votre vie mortelle sous le souffle de l'esprit de Dieu, se perpétue à travers les âges. A trois siècles de distance, les prêtres des temps modernes vous saluent encore comme leur maître, comme leur père. S'ils peuvent réjouir Dieu et l'Église en répandant autour d'eux la bonne odeur de Jésus-Christ, le Souverain Prêtre, c'est à vous, dans une large part, qu'ils s'en reconnaissent redevables. Et si cette vigne sacrée peut chaque jour pousser de nouveaux et vigoureux rejetons, c'est grâce aux sueurs dont vous l'avez arrosée, grâce aux flots de bénédictions célestes que vos prières ne cessent de faire descendre sur elle :

Te, sacerdotes, vel adhùc magistro,
Optimum Christi referunt odorem.
Pullulat per te sacra lætiori
Vinea fœtu (1).

1. *Off. pr. S. V.*, hymn. ad 2 vesp.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1.

TRADITION DE LA PETITE VILLE DE BUZET, PRES TOULOUSE (HAUTE-GARONNE), SUR L'ORDINATION ET LA PREMIÈRE MESSE DE SAINT VINCENT DE PAUL.

Nous, membres du Conseil de fabrique de Buzet, diocèse de Toulouse, certifions que la tradition de notre paroisse est :

1° Que saint Vincent de Paul a exercé les fonctions d'instituteur ou précepteur durant un certain nombre d'années à Buzet ;

2° Qu'il a été promu au sacerdoce pendant ce temps ;

3° Qu'il a dit sa première messe dans une chapelle retirée, située aux environs de Buzet ;

4° qu'une certaine maison, qu'on montre dans la localité, est celle qu'habitait le serviteur de Dieu.

En foi de ce, nous avons signé le présent, étant réunis en assemblée du Conseil de fabrique, ce 28 avril 1867, jour de Quasimodo.

(Suivent les signatures des membres de la fabrique.)

N° 2.

ACTUS EXTRACTUS EX LIBRO QUARTO INSINUATIONUM ECCLESIASTICARUM DIŒCESIS AQUENSIS.

Franciscus de Bourdeils, miseratione divinâ Petracorensis episcopus.

Notum facimus universis, quòd nos, die infrà scriptâ, missam sacrosque generales ordines celebrantes in ecclesia sancti Juliani castri nostri episcopalis, dilectum magistrum Vincentium Paulum diaconum, Aquensis diœcesis, sufficientem et idoneum debitèque suo episcopo nobis remissum, prout in suis dimissoriis continetur, ad sacrum presbyteratûs ordinem ritè et canonicè duximus promovendum, et in Domino promovimus, Spiritûs Sancti gratiâ suffragante.

Datum ubi suprà sub sigillo nostro et signo secretarii nostri infrà scripti, die in jejuniis quatuor temporum post festum sanctæ Crucis, vigesimâ tertiâ septembris, anno Domini millesimo sexcentesimo. De mandato domini.

J. Jourdaneau,
Secret. et Sigilla.

N° 3.

1re LETTRE DE SAINT VINCENT DE PAUL A M. DE COMMET, ADVOCAT EN LA COUR PRÉSIDIALLE D'ACQS, A DAQS.

Avignon, ce 24 juillet 1607

MONSIEUR,

L'on auroyt jugé, il y a deux ans, à voir l'apparence des favorables progrez de mes affaires, que la fortune ne s'estudioyt, contre mon mérite, qu'à me rendre plus envié qu'inimité ; mais helas ! ce n'estoyt que pour représenter en moy sa vicissitude et inconstance, convertissant sa grâce en disgrâce et son heur en malheur.

Vous avez peu sçavoir, Monsieur, comme trop adverty de mes affaires, comme je trouvis, à mon retour de Bordeaux, un testament faict à ma faveur par une bonne fame vieille de Tholose ; le bien de laquelle concistoyt en quelques meubles et quelques terres, que la chambre my-partie de Castres luy avoyt adjugé pour trois ou quatre cens escus qu'un méchand mauvais garnement lui devoyt. Pour retirer partie duquel, je m'acheminis sur le lieu, pour vendre le bien, comme conceillé de mes meilleurs amis et de la nécessité que j'avois d'argent, pour satisfaire aux debtes que j'avois faictes, et grande dépense que j'apercevois qu'il me convenoyt faire à la poursuite de l'affaire que ma témérité ne me permet de nommer.

Estant sur le lieu, je trouvis que le galand avoyt quitté son pays pour une prinse de corps que la bonne fame avoyt contre luy pour les mêmes debtes, et feus adverty comme il faisoyt

bien ses affaires à Marceille, et qu'il y avoyt de beaux moyens. Sur quoy mon procureur conclud, comme aussi à la vérité la nature des affaires le requeroyt, qu'il me faloyt acheminer à Marceille, estimant que, l'ayant prisonnier, j'en pourrois avoir deux ou trois cens escus.

N'ayant point d'argent pour expédier cela, je vendis le cheval que j'avois prins de louage à Tholose, estimant le payer au retour, que l'infortune fist estre aussi retardé que mon deshonneur est grand pour avoir laissé mes affaires si embrouillez ; ce que je n'aurois faict si Dieu m'eut donné aussi heureux succez en mon entreprinse que l'apparence me le promectoyt. Je partis donc, sur cet advis, atrapis mon homme à Marceille, le fis emprisonner, et m'accordis à trois cens escus qu'il me bailla content.

Estant sur le poinct de partir par terre, je fus persuadé par un gentilhomme avec qui j'estois logé, de m'embarquer avec luy jusques à Narbonne, veu la faveur du temps qui estoit ; ce que je fis pour plustôt y estre, et pour espargner, ou, pour mieux dire, pour ne jamais y estre, et tout perdre.

Le vent nous feust aussi favorable qu'il faloyt pour nous rendre ce jour à Narbonne, qui estoyt faire cinquante lieues, si Dieu n'eust permis que trois brigantins turcqs, qui costoyoient le goulfe de Léon (pour atraper les barques qui venoient de Beaucaire, où il y avoyt foire que l'on estime estre des plus belles de la chrestienté), ne nous eussent donné la chasse et attaquez si vivement que deux ou trois des notres estant tuez et tout le reste blessés, et mesme moy qui eus un coup de flèche qui me servira d'horloge tout le reste de ma vie, n'eussions été contrainctz de nous rendre à ces félons et pires que tigres, les premiers esclats de la rage desquelz furent de hacher nostre pilote en mile pièces pour avoir perdeu un des principalz des leurs, outre quatre ou cinq forsatz que les nostres leur tuèrent.

Ce faict, nous enchainèrent, après nous avoir grossièrement pensez, poursuivirent leur poincte, faisant mille voleries, donnant néammoingt liberté à ceux qui se rendoyent

sans combattre, après les avoir volez ; et enfin chargez de marchandise, au bout de sept ou huict jours, prindrent la route de Barbarie, tanière et spélongue de voleurs sans adveu du grand Turcq, où estant arrivez, ils nous exposèrent en vente, avec procès verbal de notre capture, qu'ils disoyent avoir esté faicte dans un navire espagnol, parce que sans ce mensonge, nous aurions esté délivrez par le consul que le Roy tient de là pour rendre libre le commerce aux François.

Leur procedeure à nostre vente feust qu'après qu'ils nous eurent despouillez tout nudz, ils nous baillèrent à chacun une paire de brayes, un hocqueton de lin, avec une bonete, nous promenèrent par la ville de Thunis, où ils estoyent veneuz pour nous vendre. Nous ayant faict faire cincq ou six tours par la ville la chaine au col, ils nous ramenèrent au bateau, affin que les marchands vinsent voir qui pouroyt manger et qui non, pour monstrer que nos playes n'estoient point mortelles.

Ce faict, nous ramenèrent à la place où les marchands nous vindrent visiter tout de mesme que l'on faict à l'achat d'un cheval ou d'un bœuf, nous faisant ouvrir la bouche pour visiter nos dents, palpant nos côtes, sondant nos playes, et nous faisant cheminer le pas, troter ou courir ; puis tenir des fardeaux, puis luter pour voir la force d'un chacun, et mile autres sortes de brutalitez.

Je feus vendeu à un pescheur, qui feust contrainct de se deffaire bientost de moy, pour n'avoir rien de si contraire que la mer, et, depuis, par le pescheur, à un vieillard, medecin spagirique, souverain tireur de quintescences, homme fort humain et traictable ; lequel, à ce qu'il me disoyt, avoyt travaillé cinquante ans à la recherche de la pierre philosophale ; et en vain quant à la pierre, mais fort seurement à autres sortes de transmutation des métaux. En foy de quoy je luy ay veu souvent fondre autant d'or que d'argent ensemble, le metre en petites lamines, et puis mettre un lit de quelque poudre ; puis un autre de lamines, et puis un autre de poudre, dans un creuset ou vase à fondre des orfèvres, le tenir au feu

vingt-quatre heures, l'ouvrir et trouver l'argent estre deveneu or ; et plus souvent encore, congeler ou fixer l'argent vif en argent fin, qu'il vendoyt pour donner aux pauvres.

Mon occupation estoyt de tenir le feu à dix ou douze fourneaux, en quoy, Dieu mercy, je n'avois plus de peine que de plaisir. Il m'aimoyt fort, et se plaisoyt fort de me discourir de l'alchimie, et plus de sa loy, à laquelle il faisoyt tous ses efforts de m'attirer, me prometant force richesses et tout son sçavoir. Dieu opera tousiours en moy une croyance de délivrance par les assidues prières que je lui faisois et à la Vierge Marie, par la seule intercession de laquelle je croy fermement avoir esté délivré.

L'espérance et ferme croyance que j'avois de vous revoir, Monsieur, me fist estre assideu à le prier de m'enseigner le moyen de guérir de la gravelle, en quoy je luy voyois journellement faire miracle ; ce qu'il fict, voire me fist préparer et administrer les ingrédiens.

O combien de fois ay-je désiré depuis d'avoir esté esclave auparavant la mort de feu M. votre frère et commecœnas à me bien faire, et avoir heu le secret que je vous envoye, vous priant le recevoir d'aussi bon cœur que ma croyance est ferme que, si jeusse sceu ce que je vous envoye, la mort n'en auroyt jà triomphé, au moingt par ce moyen, ores que l'on die que les jours de l'homme sont contez devant Dieu ; il est vray, mais ce n'est poinct parce que Dieu avoyt conté ses jours estre en tel nombre ; mais le nombre a esté conté devant Dieu parce qu'il est adveneu ainsi ; ou, pour plus clairement dire, il n'est point mort lorsqu'il est mort pour ce que Dieu l'avoyt ainsi preveu ou conté le nombre de ses jours estre tel, mais il l'avoyt preveu ainsi et le nombre de ses jours a été cogneu estre tel qu'il a esté, parce qu'il est mort lorsqu'il est mort.

Je feus donc avec ce vieillard depuis le mois de septembre 1605 jusques au mois d'aoust prochain, qu'il fut pris et mené au Grand Sultan pour travailler pour luy ; mais en vain, car il mourut de regret par les chemins.

Il me laissa à son nepveu, vrai anthropomorphite, qui me revendit tôt après la mort de son oncle, parce qu'il ouyt dire

comme M. de Brève, ambassadeur pour le roy en Turquie, venoyt, avec bonnes et expresses patentes du Grand Turcq, pour recouvrer les esclaves chrestiens.

Un renégat de Nice en Savoye, ennemy de nature, m'acheta et m'emmena en son temat (ainsi s'appelle le bien que l'on tient comme métayer du Grand Seigneur ; car le peuple n'a rien ; tout est au Sultan). Le temat de cestuy-ci estoyt dans la montagne, où le pays est extrêmement chaud et désert.

L'une des trois fames qu'il avoyt, comme grecque et chrestienne, mais schismatique, avoyt un bel esprit et m'affectionnoyt fort, et plus à la fin une naturellement turque qui servit d'instrument à l'immense miséricorde de Dieu pour retirer son mari de l'apostasie, le remettre au giron de l'Église et me délivrer de son esclavage.

Curieuse qu'elle estoyt de sçavoir nostre façon de vivre, elle me venoyt voir tous les jours aux champs où je fossioys, et après tout, me commanda de chanter louanges à mon Dieu. Le ressouvenir du *Quomodò cantabimus in terrâ alienâ* des enfants d'Israël captifs en Babilone me fist commencer, avec la larme à l'œil, le psaume *Super flumina Babilonis*, et puis le *Salve, Regina*, et plusieurs autres choses en quoy elle print autant de plaisir que la merveille en feust grande.

Elle ne manqua point de dire à son mari, le soir, qu'il avoyt heu tort de quiter sa religion qu'elle estimoyt extrêmement bonne pour un récit que je lui avoys faict de nostre Dieu, et quelques louanges que je lui avoys chanté en sa présence, en quoy, disoyt-elle, elle avoyt un si divin plaisir, qu'elle ne croyoit poinct que le paradis de ses pères et celuy qu'elle espéroyt un jour fust si glorieux, ni accompagné de tant de joye que le plaisir qu'elle avoyt pendant que je louois mon Dieu, concluant qu'il y avoyt quelque merveille. Ceste autre Caïphe ou asnesse de Balaam fict par ses discours que son mari me dit le lendemain qu'il ne tenoyt qu'à commodité que nous nous sauvissions en France, mais qu'il y donneroyt tel remède, dans peu de temps, que Dieu y seroyt loué.

Ce peu de jours furent dix mois qu'il m'entretinst dans ces

vaines mais à la fin executées espérances, au bout desquels nous nous sauvâmes avec un petit esquif et nous rendîmes le vingt-huictième de juing à Aigues-Mortes, et tôt après, en Avignon, où Monseigneur le vice-légat reçut publiquement le renégat avec la larme à l'œil et le sanglot au gosier, dans l'église de Saint-Pierre, à l'honneur de Dieu et édification des spectateurs. Mon dict seigneur nous a reteneu tous deux pour nous mener à Rome, où il s'en va tout aussitôt que son successeur à la triene, qu'il acheva le jour de la Saint-Jehan, sera venu. Il a promis au pénitent de le faire entrer à l'austère couvent des « Fate ben fratelli » où il s'est voué, et à moy, de me faire pourvoir de quelque bon bénéfice.

Il me faict cet honneur de fort aymer et caresser, pour quelques secrets d'alchimie que luy ay aprins, desquels il fait plus d'estat, dit-il, que si « io gli avessi dato un monte di oro », parce qu'il y a travaillé tout le temps de sa vie, et qu'il ne respire autre contentement. Mon dict seigneur, sçachant comme je suis homme d'esglise, m'a commandé d'envoyer quérir les lettres de mes ordres, m'asseurant de me faire du bien et très bien pourvoir de bénéfice.

J'estoys en peine pour trouver homme asseuré pour ce faire, quand un mien amy de la maison de mon dict seigneur m'adressa M. Canterelle, présent porteur, qui s'en aloyt à Tholose, lequel j'ay prié de prendre la peine de donner un coup d'esperon jusques à Dacqs, pour vous aller rendre la présente et recevoir mes dictes lettres, avec celles que j'obtins à Tholose de bachelier en théologie, que je vous supplie de lui délivrer. Je vous en envoie à ces fins un receu. Ledit sieur Canterelle est de la maison et a exprès commandement de Monseigneur de s'acquitter fidèlement de sa charge et de m'envoyer les papiers à Rome, si tant est que nous soyons partis.

J'ay apporté deux pierres de Turquie que nature a taillé en poincte de diamant, l'une desquelles je vous envoye, vous suppliant de la recevoir d'aussi bon cœur que humblement je vous la présente.

Il ne peut poinct estre, Monsieur, que vous et mes parents

n'ayez estés scandalisez en moy par mes créanciers, que j'aurois déjà en partie satisfaict de cent ou six vingts escus que nostre pénitent m'a donnez, si je n'avoys été conceillé par mes meilleurs amis de les garder jusques à mon retour de Rome, pour éviter les accidents qu'à faute d'argent me pourroyent advenir, ores que j'aye la table et le bon œil de Monseigneur ; mais j'estime que tout cest escandale se tournera à bien.

J'écris à M. d'Arnaudin et à ma mère. Je vous supplie leur faire tenir mes lettres par homme que M. Canterelle payera. Si par cas fortuict ma mère avoyt retiré les lettres, à tout événement, elles sont insinuées chaiz M. Rabel.

Autre chose, sinon que, vous priant me continuer vostre sainte affection, je demeure, Monsieur, votre très humble et obéissant serviteur.

DEPAUL.

N° 4.

2e LETTRE DE SAINT VINCENT DE PAUL A M. DE COMMET, ADVOCAT EN LA COUR PRÉSIDIALLE D'ACQS, A DACQS.

Rome, ce 28 février 1608.

MONSIEUR,

Je vous ai escript deux fois par l'ordinaire d'Espaigne qui passe à Paris et à Bayonne et adressé mes lettres chez M. de la Lande, pour les faire tenir à M. le procureur du roy que je me ressouviens estre parens, et ne sçavoir « cui alteri me vovere vota mea » pour avoir de vos nouvelles, quand DIEU qui, « etiamsi differat, non aufert tamen spei effectus, » m'a fait rencontrer ce vénérable père religieux sur son embarquement, par le moien duquel j'espère jouir du bien, duquel la perfidie de ceux à qui l'on fie les lettres m'avoyt privé. Ce bien n'est autre chose, Monsieur, qu'une assurance novelle de vostre bon portement et de celuy de toute vostre famille, que je prie le Seigneur féliciter du comble de ses grâces.

Je vous rendois grâces par mes précédentes, du soing paternel qu'il vous plaist avoir de moy et de mes affaires, et priois mon DIEU, comme je fais encore et fairay toute ma vie, me vouloir faire la grâce de me donner le moien de m'en revencher par mon service, que vous vous estes hypotecqué au prix de tout le bien qu'un père peut faire à son fils propre.

Je suis extrêmement marri que je ne vous puisse escrire que trop sommairement l'estat de mes affaires, pour le hasté départ des mariniers peu courtois avec lesquels ce vénérable

père s'en va, non à d'Acqs, à ce qu'il m'a dit, mais bien en Bearn, où il m'a dit que le révérend père Antoine Pontanus, qui a toujours esté un de mes bons amis, presche, auquel comme à celui duquel j'espère un bon office, j'adresse mes lettres, le prie vous vouloir faire tenir la présente, et de me renvoyer, s'il a commodité comme ce père m'a dist qu'il auroit la response que, j'espère, il vous plaira me faire.

Mon estat est donc tel, en un mot, que je suis en ceste ville de Rome, où je continue mes estudes, entreteneu par monseigneur le vice-légat qui estoyt d'Avignon, qui me faict l'honneur de m'aymer et désirer mon advancement, pour luy avoir monstré force belles choses curieuses que j'aprins pendant mon esclavage, de ce vieillard turcq à qui je vous ay escript que je feus vendeu, du nombre desquelles curiositez est le commencement, non la totale perfection du miroir d'Archimède ; un ressort artificiel pour faire parler une teste de mort, de laquelle ce misérable se servoyt pour séduire le peuple, leur disant que son dieu Mahomet lui faisoyt entendre sa volonté par ceste teste, et mile autres belles choses géométriques que j'aprins de luy, desquelles mon dict seigneur est si jaloux, qu'il ne veut pas mesme que j'acoste personne, de peur qu'il a que je l'enseigne, désirant avoir lui seul la réputation de sçavoir ces choses, lesquelles il se plaist de faire voir quelquefois à Sa Sainteté et aux Cardinaux.

Ceste sienne affection et bienveillance donc me faict promettre, comme il me l'a promis aussi, de faire une retirade honorable, me faysant avoyr à ces fins quelque honeste bénéfice en France. A quoy m'est nécessaire extremement une copie de mes lettres signées et scellées de monseigneur d'Acqs, avec un témoignage de mondit seigneur, qu'il pourroyt retirer par une enqueste sommaire de quelques-uns de nos amis, comme l'on m'a toujours recogneu vivant en homme de bien, avec toutes les autres petites solemnités à ce requises. C'est ce que mondict seigneur m'exhorte tous les jours de retirer.

C'est pourquoy, Monsieur, je vous supplie très humblement me vouloir faire encore ce bien de vouloir relever une autre

cédule de mes lettres et de tenir la main à me faire obtenir de mondict seigneur d'Acqs cet attestatoire en la forme que dessus, et de me l'envoier par la voie dudit révérend père Pontanus.

Je vous aurois envoié de l'argent à ces fins, n'estoit que je crains que l'argent ne fasse perdre les lettres. Voilà pourquoi je vous prie faire avec ma mère qu'elle fournisse ce qu'il y faudra ; je présuppose qu'il y faudra trois ou quatre escus. J'en ai baillé deux comme par aumosne, sans reproche à ce religieux, qui me promist de les rendre audict père Antoine, pour les envoier à cest effect. Si cela est, je vous prie les prendre ; sinon je vous promets vous renvoier ce qu'on aura fourni pendant quatre ou cinq mois, par lettres d'eschange, avec ce que je dois à Tholose ; car je suis résoleu de m'acquitter, puisqu'il a pleu à Dieu m'en donner le juste moyen. J'escris à M. Dusin, mon oncle, et le prie de me vouloir assister en cest affaire.

Je receus par celui qui vous ala trouver de ma part, les lettres de bachelier qu'il vous pleust m'envoier, avec une copie de mes lettres que l'on a jugé invalides pour n'avoir été authorisée par le seing et apposition du scel de mondict seigneur d'Acqs.

Il n'y a rien de nouveau que je vous puisse escrire, fors la conversion de trois familles tartares qui se sont venues se christianiser en ceste ville, que Sa Sainteté a receue le larme à l'œil, et la catholicisation d'un évesque ambassadeur pour les Grecs schismatiques.

La haste me fait conclure la présente mal empatouillée, en cest endroyt, avec humble prière que je vous fais d'excuser ma trop grande importunité, et de croire que je hasteray mon retour le plus qu'il me sera possible, pour m'aler acquitter du service que je vous dois. Ce qu'atendant je demeureray,

Monsieur,

Vostre très humble et obeyssant serviteur.

N° 5.

LETTRE DE SAINT VINCENT DE PAUL A SA MÈRE, A POUY.

Paris, 17 février 1610.

MA MÈRE,

L'assurance que M. de Saint-Martin m'a donné de vostre bon portement m'a autant resjouy, que le séjour qu'il me faut encore faire en cette ville pour recouvrer l'occasion de mon avancement (que mes désastres m'ont ravy) me rend fasché, pour ne vous pouvoir aler rendre les services que je vous dois, mais j'espère tant en la grâce de DIEU qu'il bénira mon labeur, et qu'il me donnera bien tost le moien de faire une honeste retraite, pour emploier le reste de mes jours auprès de vous.

J'ay dit l'estat de mes afaires à M. de Saint-Martin qui m'a tesmoigné qu'il vouloit succéder à la bienveillance et à l'affection qu'il a plu à M. de Commet nous porter ; je l'ay suplié de vous communiquer le tout.

J'eusse bien désiré sçavoir l'estat des affaires de la maison, et si tous mes frères et sœurs, et le reste de nos autres parens et amis, se portent bien, et notamment si mon frère Gayon est marié, et à qui. — Dailleurs comment vont les afaires de ma sœur Marie de Paillole, et si elle vit toujours et fait une mesme maison avec son beau-frère Bertrand. Quand à mon autre sœur, j'estime qu'elle ne peut estre qu'à son aise, tant qu'il plaira à DIEU la tenir acompagnée.

Je désirerois aussi que mon frère fit estudier quelqu'un de mes neveux ; mes infortunes et le peu de service que j'ay encore

pû faire à la maison, luy en pourront, possible, oster la volonté ; mais qu'il se représente que l'infortune présente présupose un bonheur à l'avenir.

C'est tout, ma mère, ce que je vous puis dire pour la présente, fors que je vous suplie présenter mes humbles recommendations à tous mes frères et sœurs, et à tous nos autres parens et amis, et que je prie DIEU sans cesse pour vostre santé et pour la prospérité de la maison, comme celuy qui vous est et vous sera toujours, ma mère, le plus humble, plus obéissant et serviable fils et serviteur.

P. S. — Je vous suplie présenter mes humbles recommandations à tous mes frères et sœurs et à tous mes parens et amis et notament à Bétan.

N. B. — Pour ces trois lettres, voir : *Coll.*, IV, 1-15.

N° 6.

IDÉE DES RÈGLES OU CONSTITUTIONS COMMUNES DE LA CONGRÉGATION DE LA MISSION

(Voir : *Coll.*, XI, 518-524.

Chap. I. — Saint Vincent commence d'abord par établir pour principe, que la petite Congrégation de la Mission se propose, autant qu'il est en elle, de prendre Jésus-Christ pour modèle ; qu'à l'exemple de ce divin Sauveur elle doit faire et enseigner ; que, pour pratiquer l'un et l'autre, elle doit travailler à sa propre perfection, annoncer l'Évangile aux pauvres, et surtout à ceux de la Compagnie, aider aux ministres du Fils de Dieu à acquérir la science et les vertus qui sont propres à leur état.

Il ajoute qu'étant composée d'ecclésiastiques et de gens qui ne le sont pas, les premiers doivent aller de village en village rompre le pain de la parole, conseiller à ceux qui en auront besoin de faire des confessions générales, et les entendre ; accommoder les procès, terminer les différends, établir les confréries de la Charité, conduire les séminaires, donner des retraites, faire des conférences ecclésiastiques, et s'appliquer à d'autres fonctions pareilles ; les seconds doivent faire l'office de Marthe, et attirer par leurs prières, leurs larmes, leurs mortifications, la bénédiction de Dieu, et sur eux et sur les travaux des autres.

Pour arriver à cette fin, le saint Fondateur veut que ses enfants se revêtent de l'esprit de Jésus-Christ et qu'ils s'attachent aux maximes qu'il nous a tracées dans l'Évangile : à sa

pauvreté, sa pureté, son obéissance, sa charité pour les malades, sa modestie, sa manière de vivre, d'agir, de traiter avec le prochain, ses exercices de piété, sa conduite dans les Missions qu'il a faites, et dans les fonctions qu'il a remplies à l'égard des peuples. C'est proprement à ces dix points que Vincent de Paul réduit les règles de sa Congrégation.

Chap. II. — Il veut, avant toutes choses, qu'on soit bien persuadé que, les maximes de l'Évangile ne trompant jamais, au lieu que celles du monde trompent toujours ; ses Missionnaires doivent faire profession de se conduire toujours selon les règles que le Fils de Dieu nous a données, et jamais selon celles du monde.

De ce principe aussi solide qu'il est court, il tire ces grandes conséquences : que les siens auront soin de préférer les biens de l'âme à ceux du corps, la gloire de Dieu aux vanités du siècle, la pauvreté, l'infamie, les tourments et la mort même à tout ce qui pourrait les séparer de la charité de Jésus-Christ ; qu'ils s'appliqueront à faire en tout la volonté de Dieu ; que pour cela ils choisiront ce qui sera moins du goût de la nature, et qu'ils recevront le bien et le mal de la main de Dieu avec une égale reconnaissance ; qu'ils joindront la simplicité de la colombe à la prudence du serpent ; que, pour pratiquer cette importante leçon : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*, ils se persuaderont bien qu'ils ne méritent que d'être méprisés, et se réjouiront de l'être.

Après quelques autres maximes semblables sur la nécessité de renoncer à sa volonté, à son jugement, et à ce qui pourrait flatter les sens ; de combattre une tendresse mal réglée pour ceux dont on a reçu la vie ; de ne s'attacher ni aux emplois, ni aux personnes, ni à un lieu plutôt qu'à un autre ; d'éviter la singularité dans le vivre et les habits, dans la manière d'enseigner, de prêcher, de conduire, et même dans les pratiques de piété, le saint Prêtre exhorte ses enfants à s'efforcer surtout d'acquérir la simplicité, l'humilité, la douceur, la mortification et le zèle du salut des âmes. Il veut que

ces cinq vertus soient comme le sceau de sa Congrégation, et que chaque action des siens en porte l'empreinte.

A ces vertus, il joint celles dont s'est servi le Fils de Dieu pour combattre le démon et renverser son empire : cette pauvreté qui allait jusqu'à n'avoir pas où reposer sa tête ; cette pureté parfaite que l'envie même n'attaqua jamais ; cette obéissance qui l'a porté jusqu'à mourir, et mourir sur la croix.

Chap. III. — Vincent reprend ces trois dernières vertus, et dans ses Constitutions chacune d'elles fait la matière d'un chapitre entier. Quoique ceux de sa Congrégation ne formant qu'un corps séculier, ne puissent être privés de la propriété de leurs biens, il veut qu'ils vivent comme s'il n'en possédaient point. Tout doit être pauvre chez eux, la table, la chambre, le lit et les meubles; il n'y faut rien de curieux, rien même de superflu ; celui qui est le plus mal partagé doit être le plus content. L'envie d'avoir des biens ecclésiastiques y est traitée de tentation dangereuse.

Chap. IV. — Sur la chasteté, d'autant plus nécessaire à ceux de la Mission qu'ils sont exposés par état à bien des occasions capables de l'altérer, il prescrit les plus sévères précautions. Il ne lui suffit pas que les siens possèdent cette vertu dans un degré au-dessus du médiocre, il veut qu'ils soient hors d'atteinte du plus léger soupçon ; persuadé que ce soupçon, quelque injuste qu'il fût, ferait plus de tort à la Congrégation et à ses emplois, que l'idée de tout autre crime dont l'injustice pourrait la charger. Aussi remarque-t-il que le Sauveur a bien voulu permettre qu'on le rassasiât d'opprobres et de calomnies, mais qu'il n'a jamais souffert qu'on le soupçonnât de ce côté-là.

Chap. V. — Pour ce qui est de l'obéissance, le Saint lui donne un objet fort étendu. Le Pape, les évêques, les supérieurs de la Congrégation, de quelque genre qu'ils soient, doivent compter sur une docilité prompte, sainte et raisonnable. Au premier son qui annonce un exercice, il faut laisser

imparfaite la lettre que vous avez commencée. La pieuse coutume de ne rien demander et d'accepter tout, est moins un conseil qu'une loi imprescriptible. Si on a des raisons de ne penser pas comme ceux qui gouvernent, on doit les exposer avec simplicité, et trouver bon qu'ils n'y défèrent pas.

Chap. VI. — Un homme si plein de charité n'a pas omis les malades. Domestiques, étrangers, et surtout les pauvres dans les Missions doivent être visités, consolés, édifiés, soulagés pour l'âme et et pour le corps. Si l'infirmier a ses règles, le malade a les siennes. Sa vertu doit croître dans l'infirmité. Le lit de douleur sur lequel il est couché est une chaire d'où il doit prêcher, au moins d'exemple, la patience, la résignation et une parfaite obéissance à tous ceux qui sont marqués pour avoir soin de lui.

Chap. VII. — La modestie si exactement pratiquée par le Fils de Dieu, si louée par saint Paul, est une des vertus que le saint Instituteur recommande le plus à ses enfants. La dissipation des yeux, surtout à l'église, au réfectoire et dans les exercices publics; la légèreté dans le geste et dans les manières; la familiarité qui tirerait au puéril ou à l'indécent, sont autant de défauts pour un Missionnaire. Comme il est toujours devant Dieu, il faut qu'il soit toujours modeste. S'il doit aimer la propreté, il doit fuir tout ce qui sent l'affectation.

Chap. VIII. — A ces règles en succèdent d'autres qui regardent la facon dont il faut vivre, soit avec ceux de la Congrégation, soit avec les étrangers. Les premiers doivent se respecter comme de vrais amis ; n'avoir ni liaisons, ni haines particulières ; s'entretenir de bonnes choses dans les conversations, n'y parler mal de personne et moins encore des autres communautés ; laisser chaque pays, chaque nation pour ce qu'ils sont, sans les décrier ; garder un silence rigoureux dans les temps qui y sont destinés, c'est-à-dire, à deux heures près, pendant la journée tout entière.

Chap. IX. — A l'égard des externes, on ne les verra qu'autant que l'obéissance ou la nécessité exigera qu'on les voie. On se souviendra alors que les disciples de JÉSUS-CHRIST sont la lumière du monde, lumière qui, comme celle du soleil, doit éclairer, échauffer, et passer sans corruption par des lieux qui n'en sont pas exempts.

Comme des personnes engagées dans la milice de DIEU doivent avoir soin de ne se point engager dans les affaires du siècle, Vincent ne veut pas que les siens se chargent de solliciter des procès, d'exécuter des testaments, ou de travailler à des mariages. Pour ce qui est des affaires de piété, il ne trouve pas mauvais qu'ils s'en mêlent, mais il faut toujours que ce soit dans les bornes de la dépendance et de la subordination. »

Chap. X. — Quoiqu'en tout ceci il n'y ait rien de fort extraordinaire, rien même dont les saints Canons n'aient fait une loi aux ecclésiastiques qui ne vivent pas en communauté, le serviteur de DIEU connaissait trop la faiblesse humaine pour compter que, sans une grâce très spéciale, elle se soutînt longtemps dans un chemin qui, de lui-même, est pénible à la nature. Pour l'obtenir, cette grâce précieuse, Vincent prescrit un nombre d'exercices de piété, tous propres à attirer l'esprit qui donne la vie et qui la conserve. Ses enfants doivent chaque jour faire une heure d'oraison mentale en commun ; se confesser au moins une fois par semaine ; les prêtres célébrer la messe tous les jours, si rien n'en empêche ; ceux qui ne le sont pas, communier dimanches et fêtes ; les uns et les autres, lire un chapitre du Nouveau Testament et faire quelque lecture spirituelle ; donner chaque année huit jours à une bonne retraite ; y faire une revue des fautes commises depuis la dernière ; avoir un directeur spirituel, l'entretenir au moins tous les trois mois de l'état de son âme ; adorer par de fréquents actes de foi les ineffables mystères de la Trinité et de l'Incarnation, saisir toutes les occasions de les faire respecter, autant, s'il était possible, qu'ils méritent de l'être ; honorer

d'un culte spécial l'auguste Sacrement de nos autels ; avoir une tendre dévotion à la Reine des Vierges.

Chap. XI. — Puisque les Missions sont la première fin de la Congrégation, que les séminaires n'ont été établis que pour former des prêtres qui puissent continuer le bien qu'elles auront fait, il n'est pas surprenant que le pieux Instituteur en ait fait un chapitre particulier. On peut le réduire à ces quatre points : Ne rien faire sans l'approbation de l'évêque ; ne rien entreprendre dans une paroisse contre l'avis du curé, et le consulter dans les affaires importantes qui n'ont pas de rapport à la confession ; faire toutes nos fonctions gratuitement, sans jamais accepter rien que l'usage de la maison où nous devons loger. Si on a besoin de consulter, le faire avec des précautions infinies.

Chap. XII. — Comme dans la vie spirituelle il s'agit moins de faire que de faire bien, le Saint finit par proposer à ses enfants des moyens sûrs de sanctifier leurs fonctions. Il veut qu'elles n'aient d'autre fin que la gloire de Dieu ; qu'au commencement de chaque action, et surtout de celles qui sont plus importantes, on se propose de ne plaire qu'à lui ; qu'on étouffe jusqu'aux premières pointes du désir de se contenter soi-même, ou de contenter les hommes ; que, quand on a eu quelque succès, on renonce à ces vaines complaisances qui servent d'aliments à l'amour-propre ; que, quand on a mal réussi, on s'humilie sans s'abattre.

Au sortir d'une action publique, il désapprouve également, et les louanges qui donneront de l'orgueil, et ces censures indiscrètes qui découragent en pure perte. La simplicité, cette première des cinq vertus qui composent l'esprit de la Congrégation, doit principalement éclater dans les discours qu'on fait, soit aux peuples, soit aux ecclésiastiques. On y doit ignorer ces expressions molles et affectées, ces pensées amenées de loin, ces vaines subtilités que le Sauveur n'employa jamais, et que ses premiers disciples eurent en horreur. Partout

le saint Fondateur va au vrai, au solide : il ne veut ni opinions nouvelles, ni routes singulières, ni curiosités vaines.

L'ambition et la jalousie sont à ses yeux des passions énormes, contre lesquelles il faut être toujours en garde. Chacun des siens doit souhaiter, avec Moïse, que tous soient prophètes ; se rendre participants du bien que font les autres Compagnies, par la joie qu'il aura de leurs bons succès ; se réjouir d'être compté pour peu de chose, pendant qu'elles sont comblées de gloire et d'honneur.

Si avec cela un Missionnaire doit être plus tendrement attaché à son état qu'à tout autre, c'est qu'une mère pauvre et défigurée plaît plus à un enfant bien né que la femme du monde la plus belle et la mieux accomplie.

N° 7.

LETTRE A L'ÉVÊQUE DE LUÇON.

(Voir : *Coll.*, V, 325-329).

23 avril 1651.

MONSEIGNEUR,

Il y a quelque temps que je me donnai la confiance de vous envoyer la copie d'une lettre que la plupart de nos seigneurs les prélats du royaume désireraient envoyer à notre Saint-Père le Pape, pour le supplier de prononcer sur les points de la nouvelle doctrine, afin que, si vous aviez agréable d'être du nombre, il vous plût de la signer. Et comme je n'ai eu l'honneur d'en recevoir aucune réponse, j'ai sujet de craindre que vous ne l'ayez pas reçue, ou qu'un mauvais écrit que ceux de cette doctrine ont envoyé partout, pour détourner nos dits seigneurs les prélats de ce dessein, ne vous retînt en suspens sur cette proposition. Ce qui fait, Monseigneur, que je vous en envoie une seconde copie, et que je vous supplie, au nom de Notre-Seigneur, de considérer la nécessité de cette lettre, par l'étrange division qui se met dans les familles, dans les villes et dans les universités ; c'est un feu qui s'enflamme tous les jours, qui altère les esprits et qui menace l'Église d'une irréparable désolation, s'il n'y est remédié promptement.

De s'attendre à un concile universel, l'état des affaires présentes ne permet pas qu'il se fasse ; et puis vous savez le temps qu'il faut pour l'assembler, et combien il en a fallu pour le der-

nier qui s'est fait. Ce remède est trop éloigné pour un mal si pressant.

Qui est-ce donc qui remédiera à ce mal ? Il faut sans doute que ce soit le Saint-Siège, non seulement à cause que les autres voies manquent, mais parce que le concile de Trente, en sa dernière session, lui renvoie la décision des difficultés qui naîtront touchant ce qu'il a décrété. Or si l'Église se trouve dans un concile universel canoniquement assemblé, comme celui-là, et si le Saint-Esprit conduit la même Église, comme il n'est pas permis d'en douter, pourquoi ne suivra-t-on pas la lumière de cet Esprit, qui déclare comme il se faut comporter en ces occasions douteuses, qui est de recourir au Souverain Pontife ? Cette seule raison, Monseigneur, fait que je vous compte au nombre des soixante prélats qui ont déjà signé cette lettre, sans autre concert qu'une simple proposition, outre plusieurs autres qui la doivent signer.

Si quelqu'un estimait qu'il ne se doit pas déclarer si avant sur une matière de laquelle il doit être juge, on lui pourrait répondre que, par les raisons ci-dessus, il paraît qu'il n'y doit point avoir de concile, et par conséquent qu'il ne peut y être juge. Mais supposons le contraire : le recours au Pape ne serait pas un empêchement ; car les saints lui ont autrefois dénoncé les nouvelles doctrines, et n'ont pas laissé d'assister comme juges aux conseils où elles ont été condamnées.

Si d'aventure il repartait que les Papes imposent silence sur cette matière, ne voulant qu'on en parle, qu'on en dispute, ni qu'on en écrive, on leur pourrait dire aussi que cela ne se doit pas entendre à l'égard du Pape, qui est le chef de l'Église, auquel tous les membres doivent avoir rapport, mais que c'est à lui que nous devons recourir pour être assurés dans les doutes et les agitations. A qui donc se pourrait-on adresser ? et comment saurait Sa Sainteté les troubles qui s'élèvent, si on ne les lui mande pour y remédier ?

Si un autre craignait, Monseigneur, qu'une réponse tardive ou moins décisive de notre Saint Père augmentât la hardiesse des adversaires, je pourrais l'assurer que Monseigneur le nonce

a dit avoir nouvelle de Rome que, dès que Sa Sainteté verra une lettre du roi, et une autre d'une bonne partie de nos seigneurs les prélats de France, elle prononcera sur cette doctrine. Or, il y a résolution prise de la part de Sa Majesté pour écrire ; et monsieur le premier président a dit aussi que, pourvu que la bulle du Saint-Siège ne porte pas avoir été donnée par l'inquisition de Rome, elle sera reçue et vérifiée au parlement.

Mais que gagnera-t-on, dira un troisième, quand le Pape aura prononcé, puisque ceux qui soutiennent ces nouveautés ne se soumettront pas ? Cela peut être vrai de quelques-uns, qui ont été de la cabale de feu M. de Saint-Cyran, qui non seulement n'avait pas disposition de se soumettre aux décisions du Pape, mais même ne croyait pas aux conciles. Je le sais, Monseigneur, pour l'avoir fort pratiqué, et ceux-là se pourront obstiner comme lui, aveuglés de leur propre sens ; mais pour les autres qui ne le suivent que par l'attrait qu'ils ont aux choses nouvelles, ou par quelque liaison d'amitié ou de famille, ou parce qu'ils pensent bien faire, il y en aura peu qui ne s'en retirent, plutôt que de se rebeller contre leur propre et légitime Père. Nous avons vu l'expérience en ceci au sujet du livre des *Deux Chefs* et du *Catéchisme de la Grâce ;* car sitôt qu'on a su qu'ils étaient censurés, on n'en a plus parlé.

Et pourtant, Monseigneur, il est grandement à désirer que tant d'âmes soient désabusées du reste, comme elles sont de cela, et que l'on empêche de bonne heure que d'autres n'entrent dans une faction si dangereuse que celle-ci. L'exemple d'un nommé Labadie est une preuve de la malignité de cette doctrine. C'est un prêtre apostat qui passait pour grand prédicateur, lequel, après avoir fait beaucoup de dégâts en Picardie et depuis en Gascogne, s'est fait Huguenot à Montauban ; et, par un livre qu'il a fait de sa prétendue conversion, il déclare qu'ayant été Janséniste, il a trouvé que la doctrine qu'on y tient est la même créance qu'il a embrassée. Et en effet, Monseigneur, les ministres se vantent dans leurs prêches, parlant de ces gens-là, que la plupart des catholiques sont de leur côté, et que bientôt ils auront le reste. Cela étant, que ne doit-on

pas faire pour éteindre ce feu qui donne de l'avantage aux ennemis jurés de notre religion ?

Qui ne se jettera sur ce petit monstre qui commence à ravager l'Eglise, et qui enfin la désolera si on ne l'étouffe en sa naissance ? Que ne voudraient avoir fait tant de braves et saints évêques qui sont à cette heure, s'ils avaient été du temps de Calvin ? On voit maintenant la faute de ceux de ce temps-là, qui ne s'opposèrent pas fortement à une doctrine qui devait causer tant de guerres et de divisions. Aussi y avait-il bien de l'ignorance pour lors ; mais à présent que nos seigneurs les prélats sont plus savants, ils se montrent aussi plus zélés.

Tel est Monseigneur de Cahors, qui m'écrivit dernièrement qu'on lui avait adressé un libelle diffamatoire contre ladite lettre : « C'est, dit-il, l'esprit de l'hérésie qui ne peut souffrir les justes corrections et réprimandes, et se jette incontinent avec violence dans les calomnies. Nous voici aux mains où j'ai toujours cru qu'il en fallait venir. » Et parce que je l'avais prié de se conserver, au sujet d'un accident qui lui est arrivé : « Je vous assure (me dit-il) que je le ferai, quand ce ne serait que pour me trouver dans le combat que je prévois qu'il nous faudra avoir ; et j'espère qu'avec l'aide de Dieu nous les vaincrons. »

Voilà les sentiments de ce bon prélat. On n'en attend pas d'autres de vous, Monseigneur, qui annoncez et faites annoncer en votre diocèse les opinions communes de l'Eglise, et qui, sans doute, serez bien aise de requérir que notre Saint Père fasse faire le même partout, pour réprimer ces opinions nouvelles qui sympathisent tant avec les erreurs de Calvin.

Il y va certes de la gloire de Dieu, du repos de l'Église et, j'ose le dire, de celui de l'État ; ce que nous voyons plus clairement à Paris, qu'on ne peut se l'imaginer ailleurs. Sans cela, Monseigneur, je n'eusse eu garde de vous importuner d'un si long discours. Je supplie très humblement votre bonté de me pardonner, puisque c'est elle qui m'a fait prendre cette confiance, etc.

N° 8.

LETTRE AUX ÉVÊQUES D'ALET ET DE PAMIERS.

(Coll., XI, 81-86).

Juin 1651.

MESSEIGNEURS,

J'ai reçu avec le respect que je dois à votre vertu et à votre dignité, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur la fin du mois de mai, pour réponse aux miennes, sur le sujet des questions du temps, où je vois beaucoup de pensées dignes du rang que vous tenez dans l'Église, lesquelles semblent vous faire incliner à tenir le parti du silence dans les contentions présentes. Mais je ne laisserai pas de prendre la liberté de vous représenter quelques raisons qui pourront peut-être vous porter à d'autres sentiments ; et je vous supplie, Messeigneurs, prosterné en esprit à vos pieds, de l'avoir pour agréable.

Et premièrement, sur ce que vous témoignez appréhender, que le jugement qu'on désire de Sa Sainteté ne soit pas reçu avec la soumission et l'obéissance que tous les chrétiens doivent à la voix du souverain Pasteur, et que l'esprit de DIEU ne trouve pas assez de docilité dans les cœurs pour y opérer une vraie réunion : je vous représenterais volontiers que, quand les hérésies de Luther et de Calvin, par exemple, ont commencé à paraître, si on avait attendu à les condamner jusqu'à ce que leurs sectateurs eussent paru disposés à se soumettre et à se réunir, ces hérésies seraient encore du nombre des choses indifférentes à suivre ou à laisser, et elles

auraient infesté plus de personnes qu'elles n'ont fait. Si donc ces opinions, dont nous voyons les effets pernicieux dans les consciences, sont de cette nature, nous attendrons en vain que ceux qui les sèment s'accordent avec les défenseurs de la doctrine de l'Église ; car c'est ce qu'il ne faut point espérer, et ce qui ne sera jamais : et de différer d'en obtenir la condamnation du Saint-Siège, c'est leur donner le temps de répandre leur venin, et c'est aussi dérober à plusieurs personnes de condition et de grande piété le mérite de l'obéissance, qu'ils ont protesté de rendre aux décrets du Saint Père aussitôt qu'ils les verront. Ils ne désirent que savoir la vérité, et en attendant l'effet de ce désir, ils demeurent toujours de bonne foi dans ce parti qu'ils grossissent et fortifient par ce moyen, s'y étant attachés par l'apparence du bien, et de la réformation qu'ils prêchent, et qui est la peau de brebis, dont les véritables loups se sont toujours couverts pour abuser et séduire les âmes.

Secondement, ce que vous dites, Messeigneurs, que la chaleur des deux partis à soutenir chacun son opinion laisse peu d'espérance d'une parfaite réunion, à laquelle néanmoins il faudrait butter, m'oblige de vous remontrer qu'il n'y a point de réunion à faire dans la diversité et contrariété de sentiment en matière de foi et de religion, qu'en se rapportant à un tiers, qui ne peut être que le Pape au défaut des conciles ; et que celui qui ne se veut point réunir en cette matière n'est point capable d'aucune réunion, laquelle, hors de là, n'est pas même à désirer ; car les lois ne doivent jamais se réconcilier avec les crimes, non plus que le mensonge s'accorder avec la vérité.

Troisièmement, cette uniformité que vous désirez entre les prélats serait bien à désirer, pourvu que ce fût sans préjudice de la foi ; car il ne faut point d'union dans le mal et dans l'erreur ; mais quand cette réunion se devrait faire, ce serait à la moindre partie de revenir à la plus grande, et aux membres de se réunir au chef, qui est ce qu'on propose, y en ayant au moins de six parts les cinq, qui ont offert de s'en tenir à ce

qu'en dira le Pape, au défaut du Concile qui ne se peut assembler à cause des guerres. Et quand après cela il resterait de la division, et, si vous voulez, du schisme, il s'en faut prendre à ceux qui ne veulent point de juge, ni se rendre à la pluralité des évêques, auxquels ils ne défèrent non plus qu'au Pape.

Et de là se forme une quatrième raison, qui sert de réponse à ce qu'il vous plaît de me dire, Messeigneurs, que l'un et l'autre parti croit que la raison et la vérité sont de son côté, ce que j'avoue ; mais vous savez bien que tous les hérétiques en ont dit autant, et que cela ne les a point garantis de la condamnation et des anathèmes dont ils ont été frappés par les papes et par les conciles ; on n'a point trouvé que la réunion avec eux fût un moyen de guérir le mal ; au contraire, on y a appliqué le fer et le feu, et quelquefois trop tard, comme il pourrait arriver ici. Il est vrai qu'un parti accuse l'autre ; mais il y a cette différence, que l'un demande des juges et que l'autre n'en veut pas, ce qui est un mauvais signe. Il ne veut point de remède, dis-je, de la part du Pape, parce qu'il sait qu'il est possible, et fait semblant de demander celui du Concile, parce qu'il le croit impossible en l'état présent des choses ; et s'il pensait qu'il fût possible, il le rejetterait comme il rejette l'autre. Et ce ne sera point, à mon avis, un sujet de risée aux libertins et aux hérétiques, non plus que de scandale aux bons, de voir les évêques divisés ; car, outre que le nombre de ceux qui n'auront pas voulu souscrire aux lettres écrites au Pape sur ce sujet sera très petit, ce n'est pas chose extraordinaire dans les anciens conciles, qu'ils n'aient pas été tous d'un même sentiment ; et c'est ce qui montre aussi le besoin qu'il y a que le Pape en ait connaissance, puisque, comme Vicaire de Jésus-Christ, il est le chef de toute l'Église, et par conséquent le supérieur des évêques.

Cinquièmement, on ne voit point que la guerre, pour être allumée presque par toute la chrétienté, empêche que le Pape ne juge avec toutes les conditions et formalités nécessaires et prescrites par le Concile de Trente, du choix desquelles il se rapporte pleinement à Sa Sainteté, laquelle plusieurs saints et

anciens prélats ont consultée et réclamée dans les doutes de la foi, et même étant assemblés, comme on voit chez les anciens Pères et dans les annales ecclésiastiques. Or, de prévoir qu'on n'acquiescera pas à son jugement, tant s'en faut que cela se doive présumer ou craindre, que plutôt c'est un moyen de discerner par là les enfants de l'Église d'avec les opiniâtres.

Quant au remède que vous proposez, Messeigneurs, de défendre à l'un et à l'autre parti de dogmatiser, je vous supplie très humblement de considérer qu'il a déjà été essayé inutilement, et que cela n'a servi qu'à donner pied à l'erreur ; car voyant qu'elle était traitée de pair avec la vérité, elle a pris ce temps pour se provigner, et on n'a que trop tardé à la déraciner, vu que cette doctrine n'est pas seulement dans la théorie, mais que, consistant aussi dans la pratique, les consciences ne peuvent plus supporter le trouble et l'inquiétude qui naît de ce doute, lequel se forme dans le cœur de chacun, savoir si Jésus-Christ est mort pour lui, ou non, et autres semblables. Il s'est trouvé ici des personnes, lesquelles, entendant que d'autres disaient à des moribonds, pour les consoler, qu'ils eussent confiance en la bonté de Notre-Seigneur qui était mort pour eux, disaient aux malades qu'ils ne se fiassent pas à cela, parce que Notre-Seigneur n'était pas mort pour tous.

Permettez-moi aussi, Messeigneurs, d'ajouter à ces considérations, que ceux qui font profession de la nouveauté, voyant qu'on craint leurs menaces, les augmentent et se préparent à une forte rébellion ; ils se servent de votre silence pour un puissant argument en leur faveur ; et même se vantent, par un imprimé qu'ils publient, que vous êtes de leur opinion ; et au contraire, ceux qui se tiennent dans la simplicité de l'ancienne créance s'affaiblissent et se découragent, voyant qu'ils ne sont pas universellement soutenus. Et ne seriez-vous pas un jour bien marris, Messeigneurs, que votre nom eût servi, quoique contre vos intentions, qui sont toutes saintes, à confirmer les uns dans leur opiniâtreté, et à ébranler les autres dans leur créance ?

De remettre la chose à un concile universel, quel moyen d'en

convoquer un pendant ces guerres? Il se passa environ quarante ans, depuis que Luther et Calvin commencèrent à troubler l'Église, jusqu'à la tenue du Concile de Trente. Suivant cela, il n'y a point de plus prompt remède que celui de recourir au Pape, auquel le Concile de Trente même nous renvoie en sa dernière session, au chapitre dernier dont je vous envoie un extrait.

Derechef, Messeigneurs, il ne faut pas craindre que le Pape ne soit pas obéi, comme il est bien juste, qnand il aura prononcé ; car outre que cette raison de craindre la désobéissance aurait lieu en toutes les hérésies, lesquelles, par conséquent, il faudrait laisser régner impunément, nous avons un exemple tout récent dans la fausse doctrine des *deux* prétendus *chefs de l'Église*, qui était sortie de la même boutique, laquelle ayant été condamnée par le Pape, on a obéi à son jugement, et il ne se parle plus de cette nouvelle opinion.

Certes, Messseigneurs, toutes ces raisons et plusieurs autres que vous savez mieux que moi, qui voudrais les apprendre de vous, que je révère comme mes pères et les docteurs de l'Église, ont fait qu'il reste à présent peu de prélats en France qui n'aient signé la lettre qui vous a été ci-devant proposée, ou bien une autre qui a depuis été dictée par un de ces mêmes prélats, que l'on a fort goûtée, et dont, à cet effet, je vous renvoie la copie, parce qu'elle vous plaira peut-être davantage.

N° 9.

RÈGLEMENT POUR LES ORDINANDS.

(Voir : *Coll.*, XI, 445-449.)

Ceux qui veulent recevevoir les Ordres viennent en la maison des Prêtres de la Mission dix jours avant le samedi auquel ils doivent être ordonnés. A leur arrivée, on prend leurs noms, qualités, degrés, etc.

Plusieurs de la maison se trouvent prêts pour les recevoir et porter leurs hardes, les conduire en leurs chambres et autres lieux, les servir, les encourager, leur expliquer l'ordre des divers exercices et actions de la journée, comme aussi pour veiller que cet ordre soit gardé, et pour leur recommander le recueillement, le silence, la modestie et l'exactitude à tout ce qu'ils ont à faire ; enfin pour les aider à tirer profit des exercices, et à se préparer dignement à la réception des Ordres.

Il y a un directeur de l'ordination qui a une vue générale sur tous les officiers qui y sont employés, et sur tous les ordinands. Il est comme le chef qui conduit cette œuvre, afin que tout s'y fasse avec le même esprit.

On fait tous les jours deux entretiens différents aux ordinands: le premier se fait le matin, sur les principaux chefs de la théologie morale, et des choses de pratique dont la connaissance est plus nécessaire aux ecclésiastiques ; l'autre entretien se fait le soir, sur les vertus, qualités et fonctions propres à ceux qui sont dans les saints Ordres.

On en fait dix de chaque sorte ; et pour ceux du matin qui sont de la théologie morale, voici l'ordre qu'on y observe :

Au premier jour, on leur parle des censures de l'Église en général.

Au second, des mêmes censures en particulier, à savoir : de l'excommunication, de la suspension et de l'interdit, auxquels on ajoute l'irrégularité.

Au troisième, du sacrement de Pénitence, de son institution, de sa forme, de ses effets, et des conditions nécessaires au confesseur pour le bien administrer.

Au quatrième, des dispositions au sacrement de Pénitence, c'est à savoir : de la contrition, de la confession et de la satisfaction, comme aussi des indulgences.

Au cinquième, des lois divines et humaines, et des péchés en général, dont on explique la division, les circonstances, les espèces, les causes, les effets, les degrés et les remèdes.

Au sixième, on traite des trois premiers commandements du Décalogue, qui regardent les devoirs de l'homme envers Dieu ; et, en particulier, on parle des trois vertus théologales et de la vertu de religion et de ses actes.

Au septième, on leur explique les sept autres commandement de Dieu, qui regardent le prochain.

Au huitième, on leur parle des Sacrements en général, de la Confirmation, et de l'Eucharistie comme sacrement.

Au neuvième, on traite de l'Eucharistie comme sacrifice, de l'Extrême-Onction et du Mariage.

Au dixième, on explique le Symbole des Apôtres, déclarant sur chaque article ce qu'un prêtre en doit savoir, avec les avis nécessaires pour l'enseigner utilement aux autres.

Pour ce qui est des entretiens du soir, voici l'ordre qu'on y observe :

Au premier jour, on parle de l'oraison mentale, et on leur fait voir, premièrement, les raisons pour lesquelles il importe que les ecclésiastiques s'y adonnent ; puis on leur montre en quoi elle consiste, et la méthode qu'on y doit observer, avec les moyens de la bien faire. L'on commence par ce sujet le premier entretien, parce que, durant les exercices, on leur fait

employer tous les jours quelque temps en cette sorte d'oraison.

Au second, on traite de la vocation à l'état ecclésiastique, et on leur fait voir combien il importe d'être bien appelé de Dieu avant que de se présenter aux Ordres; en quoi consiste cette vocation, et quelles en sont les marques, avec les moyens de la reconnaître, et d'y bien correspondre.

Au troisième, on parle de l'esprit ecclésiastique, et on leur montre l'obligation d'entrer en cet esprit ; en quoi il consiste ; ses marques, et les moyens de l'acquérir et de s'y perfectionner.

Au quatrième, on traite des Ordres en général, de leur institution, nécessité, matière, forme, effets, différences, et des dispositions requises pour les bien recevoir.

Au cinquième, on les entretient de la tonsure cléricale ; et on leur explique la doctrine de cette cérémonie, les obligations que contracte celui qui la reçoit, les qualités qu'il doit avoir, les dispositions qu'il y doit apporter ; et l'on répond à plusieurs difficultés et objections sur cette matière.

Au sixième, on parle des Ordres moindres en particulier, dont on explique la définition, la matière, la forme, les fonctions, et les vertus requises en ceux qui les ont reçus pour les bien exercer.

Au septième, l'on traite du sous-diaconat, et des vertus qui sont propres à cet Ordre, particulièrement de la chasteté.

Au huitième, du diaconat, et des vertus propres aux diacres, particulièrement de la charité envers le prochain.

Au neuvième, de la prêtrise ; et l'on parle particulièrement de la science nécessaire aux prêtres pour s'acquitter dignement des fonctions de leur Ordre.

Enfin, au dixième, on fait un entretien sur la vie ecclésiastique, où l'on fait voir que ceux qui ont reçu les saints Ordres doivent mener une vie bien plus sainte que celle des laïques, et on leur propose divers moyens pour les aider à mener une telle vie.

Tous les jours, immédiatement après chaque entretien, on assemble les ordinands par académies, dont chacune est

composée de douze ou quinze personnes ou environ ; et on met ensemble ceux que l'on voit à peu près être d'une même capacité pour conférer entre eux et avec un Prêtre de la Mission, qui se trouve en chaque académie, sur ce qui a été dit de plus considérable, afin que le souvenir et le fruit leur en demeure.

On leur fait tous les jours pratiquer l'oraison mentale pendant une demi-heure ou environ, et ensuite on les fait assembler en académies pour en conférer, et pour montrer à ceux qui n'y sont pas encore exercés, la manière de s'y bien appliquer, comment ils doivent faire les considérations, exciter les les affections, et tirer des résolutions de pratique.

On les exerce tous les jours aux fonctions des Ordres qu'ils doivent recevoir, principalement aux cérémonies de la sainte messe tant particulière que solennelle.

On leur fait réciter l'office divin ensemble, et bien observer les poses et médiations.

On les dispose surtout à faire une bonne confession générale de toute leur vie, s'ils n'en ont jamais fait ; ou au moins depuis le temps de leur dernière confession générale, s'ils en ont fait quelqu'une ; et c'est pour cette raison que, dans les entretiens de la théologie morale, on traite premièrement des matières dont la connaissance est particulièrement nécessaire pour cet effet.

Le lendemain de leur confession, qui est le jeudi, ils communient tous à la grand'messe.

On leur donne sept heures et demie de repos la nuit, et le jour deux heures de conversation sainte et honnête ; c'est à savoir, après le repas, pendant lequel on leur fait lecture de l'Écriture sainte, et du livre *de la dignité et sainteté du prêtre* par Molina, chartreux.

En un mot, on les met dans un train de vie réglée, ni trop libre, ni trop austère, mais convenable aux ecclésiastiques, afin qu'ils s'y conforment le plus qu'ils pourront en leur particulier.

Le dimanche après l'ordination, ils s'en retournent chez eux, après avoir assisté à la grand'messe et y avoir communié en action de grâces de leur ordination. »

N° 10.

AVIS POUR LES ORDINANDS (1628).

(Voir : *Coll.*, XI, 450, 451.)

AVANT LES ORDRES.

1° Reconnaître si l'on a vocation à l'état ecclésiastique ;

2° Prier Dieu et le faire prier pour connaître cette vocation ;

3° Consulter son confesseur ou quelque notable personnage pour cela ;

4° La vocation reconnue, l'embrasser avec pureté d'intention de la gloire de Dieu et de son salut ;

5° Avoir un titre qui ne soit ni feint ni faux ;

6° Faire publier les bans un mois avant l'ordination, porter le certificat de la publication, et de ses vie et mœurs ;

7° Se présenter à l'examen, avec l'esprit d'indifférence soit à l'admission ou à l'exclusion ;

8° Approchant le temps des exercices, produire quantité d'actes de renoncement au monde, et de désir de se donner à Dieu.

DURANT LES EXERCICES.

1° Entrer aux exercices avec grand désir d'apprendre les fonctions et les vertus propres de chaque Ordre, et celles qui sont convenables et communes à tout l'état ecclésiastique ;

2° Les ordinands prieront Dieu chaque jour, qu'il leur donne un cœur docile pour bien apprendre ce qui sera enseigné ;

3° Feront chaque jour des notes de ce qu'ils auront appris de plus remarquable ;

4° Emploieront fidèlement tout le temps pour faire tous les exercices ;

5° Demanderont quelque temps opportun à celui qui dirige les exercices, pour penser et écrire leur confession générale ;

6° Demanderont au même permission de faire quelques humiliations, comme de servir à table ou balayer ;

7° Pendant qu'ils recevront les saints Ordres, ils s'offriront et consacreront à Dieu, sans réserve ni exception aucune, en la manière qui leur sera enseignée.

APRÈS LES EXERCICES.

1° Rendre actions de grâces de l'Ordre qu'ils ont reçu et des instructions qu'ils ont eues pour cela, à l'exclusion d'un millier d'ecclésiastiques qui ont reçu les Ordres en divers quartiers du monde sans cette préparation ;

2° Se proposer de bien pratiquer les dites instructions qu'ils ont reçues ;

3° De dire ou d'ouïr tous les jours la sainte messe ;

4° Se confesser deux fois tous les huit jours à un même confesseur ;

5° Avoir un emploi de la journée et l'observer ;

6° Étudier de sorte qu'on puisse faire tous les dimanches une prédication ou un catéchisme ;

7° Avoir un directeur auquel l'on communique les difficultés de son intérieur ;

8° Accepter les charges et conditions auxquelles le prélat emploiera, et y demeurer en attendant un autre emploi, tel que le prélat le voudra donner ;

9° Faire son possible pour entrer dans les Conférences qui se feront, pour conserver la dévotion qu'on a reçue de Dieu pendant les exercices.

N° 11

RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE DES MARDIS.

(1633).

(Voir : *Coll.*, X, 461-466.)

Mémoire selon lequel se propose de vivre la Compagnie des ecclésiastiques de Paris, moyennant l'aide de Dieu, et sous le bon plaisir de Monseigneur l'archevêque, pour se conserver dans les dispositions qu'il a plu à Dieu leur donner pendant les exercices spirituels qu'ils ont faits pour se disposer à la réception des saints Ordres.

1. — La Compagnie de messieurs les ecclésiastiques qui s'assemblent tous les mardis à Saint-Lazare, ou au séminaire de la Congrégation de la Mission, a pour fin d'honorer la vie de Notre Seigneur Jésus-Christ, son sacerdoce éternel, sa sainte famille, et son amour envers les pauvres : ainsi chacun d'eux doit tâcher de conformer sa vie à la sienne ; de procurer la gloire de Dieu dans l'état ecclésiastique, dans sa famille et parmi les pauvres, même parmi ceux de la Compagnie, selon l'emploi et les talents que Dieu leur a donnés.

2. — Elle sera composée seulement d'ecclésiastiques promus aux Ordres sacrés, qui ne seront admis qu'après une suffisante perquisition de leurs mœurs.

3. — Ceux qui désireront être admis en ladite Compagnie feront la retraite spirituelle à Saint-Lazare, autant qu'il se pourra, et une confession générale de leur vie passée ; et s'ils l'ont faite autrefois, ils en feront une depuis leur dernière seulement.

4. — Ceux de la Compagnie se confesseront au moins une

fois chaque semaine et toujours au même confesseur autant qu'ils pourront.

5. — Les prêtres célébreront la sainte messe tous les jours, autant qu'ils le pourront faire commodément, et les autres communieront tous les dimanches et fêtes principales de l'année ; et les uns et les autres tâcheront de faire la retraite spirituelle tous les ans.

6. — Et afin de se lier davantage à Dieu, à Monseigneur notre prélat et au corps de la Compagnie, chacun fera une oblation en manière de bon propos tous les ans, le jour du jeudi-saint, par laquelle on renouvellera les promesses qu'on a faites à Dieu au saint baptême, celle d'obéissance qu'on a faite à son prélat en prenant les saints Ordres, et le bon propos qu'on a fait de mourir dans la Compagnie et d'en observer les règlements. Voici à peu près comment on peut faire cette oblation :

« Vive Jésus ! Vive Marie ! — Sauveur du monde Jésus-Christ, je, N..., vous choisis aujourd'hui pour l'unique exemplaire de ma vie, et vous offre le bon et irrévocable propos de vivre selon les promesses que j'ai faites au saint baptême et prenant les saints Ordres, et me propose d'observer les règlements de la Compagnie des ecclésiastiques et de vivre et mourir en icelle, moyennant votre sainte grâce, que je vous demande par l'intercession de votre sainte Mère et de saint Pierre. »

7. — Ils se représenteront que Notre-Seigneur les a liés ensemble d'un nouveau lien de son amour, et les unit très parfaitement, et ainsi ils s'entre-aimeront, s'entre-visiteront, s'entre-consoleront les uns les autres dans leurs afflictions et maladies, et assisteront à l'enterrement de ceux qui décéderont, et chacun des prêtres dira trois messes, s'il le peut, pour le soulagement de l'âme du défunt, et les autres communieront une fois à leur intention.

8. — Ils se lèveront de bon matin, et après s'être habillés ils feront l'oraison mentale pendant une demi-heure au moins, et diront Prime, Tierce, Sexte et None, et ensuite ils célébre-

ront la messe ou l'entendront à leur heure plus commode.

9. — Ils liront tous les matins un chapitre du Nouveau Testament, à genoux, tête nue, et feront, avant ou après, ces trois actes (1) : 1° Adorer les vérités contenues dans ce qu'on lira ; 2° Entrer dans les sentiments de ces vérités ; 3° Se proposer la pratique de ce qu'elles enseignent ; puis feront une lecture convenable à leur condition. Ils liront aussi quelque livre spirituel par rapport à leurs besoins.

10. — Ils feront avant le dîner et le souper l'examen particulier sur quelqu'un de leurs principaux défauts, ou sur la vertu qui leur est la plus nécessaire ; cet examen durera l'espace de deux *Miserere* ou environ ; ils prendront ensuite leur repas avec modestie et tempérance, sans oublier, avant ni après, les prières ordinaires.

11. — Ils feront tous les soirs l'examen général et liront les points de la méditation du lendemain avant de se mettre au lit.

12. — Tous s'assembleront les mardis à Saint-Lazare, ou au séminaire susdit, à trois heures, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, et à trois heures et demie, depuis Pâques jusqu'à la Toussaint, s'ils n'ont cause légitime qui les en empêche, dont ils donneront avis au préfet ou à quelque autre de la Compagnie, ou s'en excuseront à la prochaine assemblée. On commencera la conférence par l'invocation du Saint-Esprit en récitant l'hymne *Veni Creator*, le verset et l'oraison, puis on traitera de quelque vertu propre aux ecclésiastiques, dont on aura

1. Un Prêtre de la Mission, traduisant la pensée de son bienheureux Père, a composé la prière suivante, que le Cardinal Langénieux, archevêque de Reims, a bien voulu, le 23 août 1889, enrichir de cent jours d'indulgence, à gagner *totiès quotiès* avant ou après la lecture de quelque passage de la Sainte Écriture :

Adoro te, æterna Veritas, hoc in libro sub litteræ cortice latentem. Eodem Spiritu, humillimè quæso, induar, quo ab auctore sacro sic fuisti concepta ac genita : ut et ego, intus in mente te concipiens ac toto corde diligens, etiàm exteriùs ore et opere gignere merear : viam nempè mandatorum currendo, nec minore cum gaudio libenter consiliis parendo. Quod firmiter nunc proponens, nonnisi tuo fretum auxilio me consecuturum spero. — Amen.

donné le sujet dans l'assemblée précédente, et sur laquelle chacun rapportera humblement et simplement, de parole ou par écrit, les pensées que Dieu lui aura données sur les motifs de cette vertu, sa nature, et les moyens de la bien pratiquer; et l'assemblée finira par une des antiennes de la Sainte Vierge; ce qui se pratiquera dans la modestie et simplicité chrétiennes et ecclésiastiques. On prendra garde en parlant de ne rien dire qui puisse offenser personne, se contentant de blâmer le vice et de s'entre-exhorter à la pratique des vertus.

13. — Tous les trois mois, messieurs les officiers s'assembleront avec le directeur, pour examiner si tous les règlements s'observent, qui est-ce qui y manque et en quoi. On traitera aussi des moyens de remédier à ces défauts, et de ce qui regarde la conservation de l'esprit primitif de la Compagnie et son avancement dans la vertu. On députera ceux qui seront les plus propres pour les emplois dont la Compagnie serait chargée, comme pour entendre les confessions des malades de l'Hôtel-Dieu, etc..., faire des exhortations aux prisonniers, ou quelque mission, soit à la ville ou à la campagne. Ce qui aura été ainsi résolu sera lu publiquement à la conférence suivante, et chacun est exhorté d'y acquiescer.

14. — Ceux qui voudront aller en campagne en donneront avis à la Compagnie si le temps le leur permet, sinon au directeur ou au préfet, et écriront de temps en temps à la Compagnie l'état de leur personne, ce qu'ils auront fait et souffert pour Dieu, et le succès de leur voyage ; et tâcheront de vivre d'une manière si exemplaire qu'ils soient à édification au prochain. Ils fuiront les mauvaises compagnies et feront choix des bonnes, et ils se comporteront en sorte qu'ils fassent voir qu'ils sont très dignes membres de la Compagnie.

15. — Ladite Compagnie sera attachée à Saint-Lazare et s'y assemblera comme on a dit ci-dessus tous les mardis, et sera conduite par un directeur, par un préfet et par deux assistants. Le Supérieur des Prêtres de la Congrégation de la Mission sera à perpétuité le directeur, et en son absence un prêtre de ladite

Congrégation, lequel il députera, et présideront en l'absence l'un de l'autre aux assemblées, y auront voix délibérative, colligeront les voix et concluront ; et rien ne se proposera, résoudra, ni ne s'exécutera que de l'avis dudit directeur ou de celui qu'il députera.

16. — Le préfet, comme tous les autres officiers, sera du corps de la Compagnie, et y assistera à toutes les assemblées, s'y rendra des premiers pour conférer avec le directeur des choses qui seront à proposer ; il aura soin d'observer les règlements et de les faire garder aux autres, il remarquera les déportements de tous les ecclésiastiques de la Compagnie et les avertira de leurs fautes, les visitera et les fera visiter dans leurs maladies, leur fera administrer les sacrements, assistera et fera assister ladite Compagnie à l'enterrement de ceux qui décéderont, le tout de l'avis dudit directeur.

17. — Les assistants aideront de conseil et d'œuvres le préfet et veilleront sur toute la Compagnie, l'avertiront des défauts qu'ils auront remarqués, dresseront ceux qui se présenteront pour être reçus dans ladite Compagnie, assisteront à toutes les assemblées ; et en l'absence du préfet, le premier assistant fera sa charge, et le second fera la même en l'absence de tous les deux.

18. — Il y aura de plus un secrétaire qui écrira dans un registre toutes les résolutions qui auront été prises, faisant voir auparavant au directeur, ou au préfet en son absence, dans une feuille volante, s'il aura bien rédigé ce qui aura été résolu. Il écrira aussi les lettres de ladite Compagnie.

N° 12.

RÈGLEMENT DU SÉMINAIRE DES BONS-ENFANTS, ANALYSÉ DANS SES PRINCIPALES DISPOSITIONS.

(Voir : *Coll.*, XI, 486-488.)

Ce séminaire est institué pour honorer le sacerdoce de Notre-Seigneur, et pour former les ecclésiastiques en la vertu et science de leur ordre et vocation. C'est pour cela qu'on y enseigne la théologie, la manière d'administrer les sacrements, le plain-chant, les cérémonies de l'Église, la méthode de catéchiser, prêcher et confesser ; la pratique des fonctions saintes, tant au dedans qu'au dehors, et les moyens de s'en acquitter avec esprit de dévotion ; c'est pour cela encore qu'on y enseigne, et toujours par pratique, la science des Saints, c'est-à-dire les vertus chrétiennes et la vraie piété : à quoi tendent les méditations, les conférences, exhortations et retraites spirituelles, la lecture des livres de dévotion et autres semblables exercices, enfin et surtout le bon exemple que tous se doivent les uns aux autres.

Les dispositions requises en ceux qui désirent être admis au séminaire sont : une bonne volonté et une forte résolution de s'avancer dans la vertu ainsi que dans la science, et d'y demeurer au moins une année ; une grande humilité et soumission à l'égard des supérieurs : un grand courage et une ferme confiance en Dieu pour surmonter toutes les difficultés, surtout au commencement.

Dès leur entrée, ils feront la retraite spirituelle ; ils recourront fréquemment à l'oraison, et chaque matin se livreront à l'exercice de la méditation avec la communauté.

Ils feront une profession toute particulière d'honorer le très saint Sacrement de l'autel. Ils diront ou entendront avec piété et avec fruit la sainte messe tous les jours. Les prêtres se confesseront ordinairement deux fois la semaine ; les autres, les dimanches et bonnes fêtes, pour se disposer à la communion.

Ils réciteront l'office en commun suivant le Bréviaire romain, et assisteront ensemble aux offices de l'Église ; le tout avec un grand recueillement extérieur et intérieur.

Ils assisteront régulièrement et soigneusement à toutes les conférences, soit de piété, soit de théologie, soit de cérémonies, tâchant de s'édifier les uns les autres par leur silence, attention, modestie, et surtout par la fuite de toute contestation.

Une fois au moins par mois, chacun découvrira à son directeur, en dehors de la confession, ses dispositions intérieures, ses tentations et difficultés, ses progrès ou reculs par rapport à Dieu, au prochain et à lui-même. — Dans les choses plus importantes, comme s'il s'agit d'accepter, permuter ou résigner un bénéfice, de s'engager dans un emploi, d'aspirer aux degrés de l'école, le Supérieur sera consulté. — C'est encore au jugement du Supérieur qu'on s'en rapportera pour la réception des saints Ordres, aux temps ou hors des temps marqués par l'Église.

Tous tâcheront de ne rien faire paraître dans leurs habits, leur barbe, leurs cheveux, dans tout leur extérieur, qui ressente encore l'esprit du monde ; ils garderont en tout et toujours une grande modestie, et prendront tous les moyens pour conserver la pureté si nécessaire aux ecclésiastiques.

Afin d'imiter Notre-Seigneur, venu en ce monde pour servir et non pour être servi, chacun servira à table à son tour, dans

un esprit d'humilité et de charité, se représentant Jésus-Christ en la personne des ecclésiastiques qui tiennent sa place sur la terre. — Tous songeront à nourrir leur âme en même temps que leurs corps, et recueilleront la lecture de table comme une manne spirituelle que Dieu leur envoie du ciel avec le pain matériel.

Pour honorer encore Notre-Seigneur, qui n'a pas dédaigné les plus bas offices dans la maison de la Sainte Vierge et de saint Joseph, chacun fera son lit tous les jours, balayera sa chambre au moins deux fois par semaine, et aura soin de la tenir bien propre et bien rangée.

Comme, au dire du Saint-Esprit, il y a temps de se taire et temps de parler, et que la dévotion est impossible dans une Communauté où la parole n'est pas réglée, tous garderont le silence hors le temps de la récréation, et n'entreront jamais dans la chambre l'un de l'autre. Ils éviteront aussi les fréquentes visites et sorties, comme également préjudiciables au recueillement. Ils se garderont surtout de jamais manger ou coucher hors de la maison, et d'entrer dans les lieux publics.

Ils s'honoreront les uns les autres de pensées, de paroles et de faits, et s'entr'aimeront comme frères, dont Jésus-Christ a uni les cœurs par son amour en les assemblant de cœur pour son service. Ils éviteront les amitiés particulières, si nuisibles à la commune et universelle charité.

Les récréations seront modestes et gaies, assaisonnées de quelques mots de piété et de doctrine, sans qu'il s'y mêle jamais de railleries, de contestations, de disputes sur des matières dangereuses ou trop curieuses, de légèretés, de nouvelles du monde.

Tous se prémuniront contre l'amour déréglé des parents et la recherche trop grande de leurs intérêts. Ils travailleront avec soin à l'acquisition des vertus ecclésiastiques; et, du reste, ils s'en remettront, vers la fin de leur séminaire, soit au Supérieur, s'ils ont le dessein d'aller en mission, soit à leur évêque,

pour en obtenir un emploi. — Ils sortiront du séminaire comme ils y sont entrés, par une retraite spirituelle. Quelque part que la Providence les place, ils se souviendront des leçons et des bons exemples qu'ils y ont reçus, des pratiques saintes auxquelles on les y accoutumés.

N° 13.

RÈGLEMENTS DE LA CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ DE CHATILLON-LES-DOMBES.

(Voir : *Coll.*, XI, 385-402).

JÉSUS, MARIA.

Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Ce jourd'hui vingt-troisième d'août mil six cent dix-sept, les dames sousnommées se sont charitablement associées pour assister les pauvres malades de la présente ville de Châtillon ; chacune à leur tour ayant, d'un commun accord, résolu entre elles qu'une d'icelles prendra le soin, un jour entier seulement, de tous ceux qu'elles auront avisé, par ensemble, avoir besoin de leur aide. En quoi elles se proposent deux fins, à savoir ; d'aider le corps et l'âme ; le corps, en le nourrissant et le faisant médeciner, et l'âme, en disposant à bien mourir ceux qui tendront à la mort et à bien vivre ceux qui guériront. Et pour ce que la Mère de DIEU étant invoquée et prise pour patronne aux choses d'importance, il ne se peut que tout n'aille à bien et ne redonde à la gloire du bon JÉSUS son Fils, lesdites dames la prennent pour patronne et protectrice de l'œuvre et la supplient très humblement d'en prendre un soin spécial, comme aussi saint Martin et saint André, vrais exemples de charité, patrons dudit Châtillon ; et commenceront, DIEU aidant, à travailler au bon œuvre dès demain, jour de la fête Saint-Barthélemy, selon l'ordre qu'elles sont ici inscrites.

Premièrement, Mme la châtelaine, pour son jour ;
Mlle de Burnan, pour le sien ;
La dame Florence Gonard, pour le sien ;
La dame Philiberte, femme du sieur Désigonnières ;
Benoîte, fille du sieur Ennemond Prost ;
La dame Denyse Beynier, femme du sieur Claude Bourbon ;
Une des filles de la dame Perrad ;
La dame Colette ;
Et enfin Mlle de la Chassagne, après laquelle Mme la châtelaine commencera à prendre le même soin pour un autre jour, et ainsi les autres alternativement, selon l'ordre susdit ; se réservant que quand quelqu'une d'elles ne pourra, pour quelque juste occasion, vaquer à ce saint exercice en son jour, elle avertira ou fera avertir, le jour auparavant, celle qui la suit, de cette sienne impuissance, afin qu'elle entre à sa place, prenant le soin des pauvres pour le même jour ; ce qu'elle ne devra refuser de faire, si elle en a le moyen, parce qu'en ce faisant, elle sera déchargée d'un tel soin pour le jour d'après, auquel il lui fût arrivé de l'avoir selon l'ordre susdit.

Lequel ordre il faut journellement supplier notre bon Jésus vouloir maintenir et combler de ses bénédictions divines tous ceux et celles qui travailleront de leurs mains, ou contribueront de leurs facultés pour le maintien d'icelui ; comme sans doute il fera, puisque c'est lui-même qui nous assure, par sa propre bouche, que ce seront ceux qui soulageront les pauvres qui entendront au grand redoutable jour du jugement cette sienne si douce et agréable voix : « Venez, les bénis de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde. » Et qu'au contraire, ceux qui n'en auront point eu aucun soin, seront repoussés de lui avec ces autres tant dures et effroyables paroles : « Maudits, départez-vous de moi ; allez au feu éternel qui est préparé au diable et à ses anges. »

Au Juge Père, Fils et Saint-Esprit, soit honneur et gloire par tous les siècles des siècles.

Ainsi soit-il.

SECOND RÈGLEMENT DE LA CONFRÉRIE DE LA CHARITÉ DE CHATILLON-LES-DOMBES.

Comme ainsi soit que la charité envers le prochain soit une marque infaillible des vrais enfants de Dieu, et qu'un des principaux actes d'icelle soit de visiter et nourrir les pauvres malades, cela fait que quelques pieuses demoiselles et quelques vertueuses bourgeoises de la ville de Châtillon-les-Dombes, diocèse de Lyon, désireuses d'obtenir cette miséricorde de Dieu, d'être de ses vraies filles, ont convenu par ensemble d'assister spirituellement et corporellement ceux de leur ville, lesquels ont parfois beaucoup souffert, plutôt par faute d'ordre à les soulager que de personnes charitables. Mais parce qu'il est à craindre qu'ayant commencé ce bon œuvre, il ne dépérisse dans peu de temps, si pour le maintenir elles n'ont quelque union et liaison spirituelles ensemble, elles se sont disposées à se joindre en un corps qui puisse être érigé en une confrérie avec les règlements suivants ; le tout néanmoins sous le bon plaisir de Mgr l'Archevêque, leur très honoré prélat, auquel cet œuvre est entièrement soumis.

Ladite confrérie s'appellera la Confrérie de la Charité, à l'imitation de l'hôpital de la Charité de Rome, et les personnes dont elle sera principalement composée, Servantes des Pauvres ou de la Charité.

DU PATRON ET DE LA FIN DE L'ŒUVRE.

Et d'autant qu'en toute confrérie la sainte coutume de l'Église est de se proposer un patron, et que les œuvres prennent leur valeur et dignité de la fin pour laquelle elles se font : lesdites servantes des pauvres prennent pour patron Notre Seigneur Jésus, et pour fin l'accomplissement du très ardent désir qu'il a que les chrétiens pratiquent entre eux les œuvres de charité et de miséricorde, désir qu'il nous fait paraître en ces siennes

paroles : « Soyez miséricordieux comme mon Père est miséridieux » ; et ces autres : « Venez, les bien-aimés de mon Père, posséder le royaume qui vous a été préparé dès le commencement du monde, pour ce que j'ai eu faim et vous m'avez donné à manger, j'ai été malade et vous m'avez visité ; car ce que vous avez fait aux moindres de ceux-ci, vous me l'avez fait à moi-même. »

DES PERSONNES DE LA CONFRÉRIE.

La confrérie sera composée de femmes, tant veuves que mariées, que filles, desquelles la piété et la vertu soient connues, et de la persévérance desquelles l'on se puisse assurer, pourvu néanmoins que les mariées et les filles aient permission de leurs maris, pères et mères, et non autrement. Et afin que la confusion ne s'y glisse par la multitude, le nombre pourra être de vingt seulement, jusqu'à ce que autrement en soit ordonné.

Et pour ce qu'il y a sujet d'espérer qu'il se fera des fondations en faveur de la dite confrérie, et que ce n'est pas le propre des femmes d'avoir seules le maniement d'icelles, lesdites servantes des pauvres éliront pour leur procureur quelque pieux et dévot ecclésiastique, ou un bourgeois de la ville vertueux, affectionné au bien des pauvres et non guère embarrassé aux affaires temporelles, lequel sera tenu pour membre de ladite confrérie, participera aux indulgences qui seront concédées en faveur d'icelle, assistera aux assemblées, et aura voix à la décision des choses qui se proposeront comme l'une desdites servantes, pendant qu'il exercera la charge de procureur, et non plus.

Outre cela, la confrérie fera choix de deux pauvres femmes d'honnête vie et de dévotion, qui s'appelleront Gardes des pauvres malades, parce que leur devoir sera de garder ceux qui seront seuls et ne se pourront remuer, et de les servir selon l'ordre que leur en donnera la prieure, en les payant honnêtement selon leur labeur, et par ainsi seront aussi tenues

pour membres de la dite confrérie, participeront aux indulgences d'icelle et assisteront aux assemblées, sans néanmoins y avoir voix délibérative.

DES OFFICES.

L'une des dites servantes des pauvres sera élue prieure de la confrérie, laquelle, afin que toutes choses aillent avec ordre, les autres aimeront, respecteront comme leur mère, et lui obéiront en tout ce qui regardera les biens et service des pauvres, le tout pour l'amour de Notre-Seigneur Jésus, qui s'est montré obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix.

Son devoir sera de s'employer de tout son possible à faire que les pauvres soient nourris et soulagés selon cet Institut ; d'admettre aux soins de la Confrérie, pendant l'intervalle des assemblées, les malades qui seront vraiment pauvres, et de congédier les guéris : et ce, toutefois, par l'avis de ses deux assistantes ou de l'une d'icelles, pouvant néanmoins sans leur conseil ordonner à la trésorière de bailler tout ce qu'elle jugera nécessaire pour les choses qui ne se pourront remettre à la prochaine assemblée. Et quand elle aura reçu quelque malade, elle en donnera soudain avis à celle de ces servantes qui sera en jour de servir.

Pour le conseil et assistance ordinaire de ladite prieure, deux des plus humbles et discrètes de la Compagnie lui seront données, pour veiller avec elle au bien public des pauvres et au maintien de la Confrérie.

L'une de ces assistantes sera élue sous-prieure et trésorière. Son devoir sera de faire les fonctions de la prieure en son absence, de recevoir l'argent et en bailler acquit, garder le linge et autres meubles, acheter et garder les provisions nécessaires à l'assistance des pauvres, bailler chaque jour auxdites servantes ce qu'il faudra pour la nourriture d'iceux, faire blanchir leur linge, exécuter les ordonnances de la prieure, et

avoir un livre dans lequel elle écrira ce qu'elle recevra et emploiera.

Le devoir du procureur sera de gérer et négocier les affaires concernant le fonds du temporel de la Confrérie, par l'avis et direction du sieur curé, de la prieure, de la trésorière et de l'autre assistante ; de proposer à chaque assemblée, qui se tiendra à cet effet, l'état des affaires qu'il maniera ; d'avoir un livre où il écrira les résolutions qui s'y feront ; de prier, de la part de la Confrérie, M. le châtelain de ladite ville de Châtillon, l'un de MM. les syndics et le sieur recteur de l'hôpital, d'assister à la reddition des comptes de la Confrérie. Son devoir sera encore de parer la chapelle d'icelle, faire dire les messes, garder les ornements et en acheter, par l'avis que dessus, quand il sera nécessaire.

DE LA RÉCEPTION DES MALADES ET DE LA MANIÈRE DE LES RECEVOIR ET NOURRIR.

La prieure recevra aux soins de la Confrérie les malades vraiment pauvres, et non ceux qui ont moyen de se soulager, par l'avis toutefois de la trésorière et de l'assistante ou de l'une d'icelles ; et quand elle en aura reçu quelqu'un, elle en avertira celle qui sera en jour de servir, laquelle l'ira voir incontinent. Et la première chose qu'elle fera sera de voir s'il a besoin d'une chemise blanche, afin que, si ainsi est, elle lui en porte une de celles de la Confrérie ; ensemble, des linceuls blancs, s'il en a nécessité, et qu'il ne soit en l'hôpital où il y en a : le tout au cas qu'il soit sans moyens de se reblanchir en cette sorte. Cela fait, elle le fera confesser pour se communier le lendemain, à cause que c'est l'intention de ladite Confrérie que ceux qui veulent être assistés d'elle se confessent et communient avant toutes choses ; elle lui portera une image d'un crucifix, qu'elle attachera en lieu qu'il la puisse voir, afin que, jetant parfois les yeux dessus, il considère ce que le Fils de Dieu a souffert pour lui. Elle lui portera encore les meubles qui lui seront nécessaires, comme une table, une serviette, une gondole, une écuelle, un petit plat, une cuiller. Et après,

elle avertira celle qui sera en jour le lendemain, d'avoir soin de faire nettoyer et parer la maison du malade pour le faire communier, et de lui faire porter son ordinaire.

Chacune desdites servantes des pauvres apprêtera leur manger et les servira un jour entier ; la prieure commencera, la trésorière la suivra, et puis l'assistante ; ainsi l'une après l'autre, selon l'ordre de leur réception, jusqu'à la dernière venue ; et, après, ladite prieure recommencera, et les autres la suivront, observant l'ordre commencé, afin que par cette continuelle révolution, les malades soient toujours assistés selon cet institut ; le tout néanmoins, de façon que si quelqu'une tombe malade, elle sera dispensée de son service, en avertissant la prieure, afin qu'elle fasse continuer l'ordre par les autres. Mais si quelqu'une est empêchée pour quelque autre cause, elle fera en sorte qu'une autre servira pour elle, en s'en revanchant en cas pareil.

Celle qui sera en jour, ayant pris ce qu'il faudra de la trésorière pour la nourriture des pauvres en son jour, apprêtera le dîner, le portera aux malades, et les abordant, les saluera gaiement et charitablement ; elle accommodera la tablette sur le lit, mettra une serviette dessus, une gondole, une cuiller et du pain.

Elle fera laver les mains aux malades, dira le « Benedicite », trempera le potage dans une écuelle, et mettra la viande dans un plat, accommodant le tout sur ladite tablette ; puis conviera le malade charitablement à manger pour l'amour de Jésus et de sa sainte Mère : le tout avec amour comme si elle avait affaire à son fils, ou plutôt à Dieu, qui impute fait à lui-même le bien qu'elle fait à ce pauvre, et lui dira quelque petit mot de Notre-Seigneur en ce sentiment, tâchant de le réjouir s'il est fort désolé. Elle lui coupera parfois sa viande, lui versera à boire, et l'ayant ainsi mis en train de manger, s'il a quelqu'un auprès de lui, elle le laissera et s'en ira trouver un autre pour le traiter en la même sorte, se ressouvenant de commencer toujours par celui qui avait quelqu'un avec lui, et de finir par ceux qui sont seuls, afin de pouvoir être auprès d'eux plus longtemps. Puis elle reviendra le soir leur porter à souper avec même appareil et ordre que dessus.

Chaque malade aura autant de pain qu'il lui en faudra, avec un quarteron de mouton ou de veau bouilli pour le dîner, et autant de rôti pour le souper, excepté les dimanches et les fêtes, qu'on leur pourra donner quelque poule bouillie pour le dîner et leur mettre viande en hachis au souper deux ou trois fois la semaine. Ceux qui seront sans fièvre auront une chopine de vin par jour, moitié au matin et moitié au soir.

Ils auront le vendredi, samedi et autres jours d'abstinence, deux œufs avec un potage et une petite tranche de beurre pour leur dîner, et autant pour leur souper, accommodant les œufs selon leur appétit. Que s'il se trouve du poisson à quelque honnête prix, on leur en donnera seulement au dîner.

L'on obtiendra permission de faire manger de la chair en carême et autres jours défendus à ceux qui seront fort malades ; et pour ceux qui le sont tellement qu'ils ne peuvent manger de viande solide, il leur sera donné des bouillons, panade au pain cuit, orges mondés et œufs frais, trois ou quatre fois par jour.

DE L'ASSISTANCE SPIRITUELLE ET DE L'ENTERREMENT.

Et pour ce que la fin de cet institut n'est pas seulement d'assister les pauvres corporellement, mais aussi spirituellement, lesdites servantes des pauvres tâcheront, et mettront à cela leur étude, de disposer à mieux vivre ceux qui guériront, et à bien mourir ceux qui tendront à la mort ; elles dresseront à cette fin leurs visites, prieront souvent Dieu pour cela, et feront quelque petite élévation de cœur à cet effet. Outre cela, elles liront utilement parfois quelque livre dévot en présence de ceux qui seront capables d'en faire leur profit, les exhorteront à supporter le mal patiemment pour l'amour de Dieu et à croire qu'il le leur a envoyé pour leur plus grand bien ; elles leur feront faire quelque acte de contrition qui consiste à avoir regret d'avoir offensé Dieu pour l'amour de lui-même, à lui en demander pardon et se résoudre à ne jamais plus l'offenser ; et au cas que l'infirmité s'aggraverait, elles feront qu'ils se confesseront au plus tôt.

Et pour ceux qui tendront à la mort, elles auront soin d'avertir ledit sieur curé de leur administrer l'extrême-onction, elles les induiront à avoir entière confiance en Dieu, à penser à la mort et passion de Notre-Seigneur Jésus, à se recommander à la Sainte Vierge, aux anges, aux saints, et particulièrement aux patrons de la ville, et aux saints dont ils portent le nom; et elles feront le tout avec un grand zèle de coopérer au salut des âmes et de les mener comme par la main à Dieu.

Auront soin lesdites servantes de la charité de faire enterrer les morts aux dépens de la Confrérie; de leur donner un linceul, de faire faire la fosse, si le mort n'a aucun moyen d'ailleurs, ou si le recteur de l'hôpital n'y pourvoit, comme il le faudra prier de faire; et elles assisteront aux funérailles de ceux qu'elles auront nourris malades, si elles le peuvent commodément, tenant en cela place de mères qui accompagnent leurs enfants au tombeau. Et par ainsi, elles pratiqueront entièrement et avec édification les œuvres de miséricordes spirituelles et corporelles.

DES ASSEMBLÉES, DE LEUR FIN ET DE L'ORDRE QUI S'Y GARDERA.

Et parce qu'il est grandement utile à toutes saintes communautés de s'assembler de temps en temps en quelque lieu à ce destiné, pour traiter tant de leur avancement spirituel que de ce qui regarde en général le bien de la communauté, cela fait que lesdites servantes des pauvres s'assembleront, tous les troisièmes dimanches des mois, en une chapelle de la grande église de ladite ville destinée à cet effet ou en celle de l'hôpital. Là, en ce même jour ou le lendemain, à une heure dont elles conviendront, il sera dit une messe basse pour ladite confrérie; et l'après-dîner, à l'heure qu'elles trouveront bon, elles s'assembleront encore en la même chapelle, tant pour y entendre une petite exhortation spirituelle que pour y traiter des affaires qui regarderont le bien des pauvres et le maintien de ladite Confrérie.

L'ordre que l'on tiendra auxdites assemblées sera d'y chanter avant tout œuvre les litanies de Notre-Seigneur Jésus ou celles de la Vierge, et dire ensuite les prières qui suivent. Puis, ledit sieur curé ou son vicaire fera une brieve exhortation tendant à l'avancement spirituel de toute la Compagnie et à la conservation et progrès de ladite Confrérie. Après, il proposera ce qui sera à faire pour le bien des pauvres malades, et le conclura par la pluralité des voix, qu'il recueillera à cet effet, commençant par celle desdites servantes de la charité qui aura été la dernière reçue dans la Confrérie, et continuant par l'ordre de leur réception jusqu'au procureur, puis à la trésorière, à la prieure, et enfin il donnera lui-même sa voix, qui aura force délibérative comme l'une de celles desdites servantes des pauvres. Là, se liront utilement cinq ou six articles de cet institut ; là aussi elles s'avertiront charitablement des fautes survenues au service des pauvres ; le tout néanmoins sans bruit ni confusion, et avec le moins de paroles que faire se pourra. Elles donneront seulement chaque fois demi-heure de temps, après l'exhortation, pour cette assemblée.

DE L'ADMINISTRATION DU TEMPOREL ET DE LA REDDITION DES COMPTES.

Le sieur curé, la prieure, les deux assistantes et le procureur auront le gouvernement de tous les biens temporels de la Confrérie, tant meubles qu'immeubles, et par conséquent le pouvoir d'ordonner au nom d'icelle audit procureur de faire tout ce qu'il faudra pour la conservation et le recouvrement de ces biens.

La trésorière gardera l'argent, les papiers et les meubles, comme il est dit, et rendra compte tous les ans, le lendemain du saint jour de la Pentecôte, en présence du sieur curé, de la prieure, du procureur, de l'autre assistante, et encore de Monsieur le châtelain, de l'un de MM. les syndics et du sieur recteur de l'hôpital dudit Châtillon, pourvu néanmoins qu'il soit

de la religion catholique, apostolique et romaine, lesquels seront toujours priés tous trois de la part de la confrérie d'y assister. Et sera crue ladite trésorière en la seule déclaration qu'elle fera que ses comptes contiennent vérité, sans qu'aucun de leurs articles lui puisse être rayé, ni qu'elle, ni son mari, ni leurs enfants, en puissent être recherchés : tant à cause qu'étant pleine de probité, comme il ne s'en élira que de telles, l'on y peut avoir entière confiance, qu'aussi, si elle était sujette à être recherchée de ce fait, aucune ne voudrait prendre cette charge.

Après l'audition de ses comptes, le procureur rapportera à la même Compagnie susdite l'état des affaires temporelles de la dite Confrérie, et ce qu'il y aura géré et négocié pendant l'année ; à ce que, par le rapport desdits sieurs châtelain, syndic et recteur, MM. du conseil de ladite ville puissent être suffisamment instruits du gouvernement des biens temporels de ladite Confrérie ; et que, reconnaissant qu'il fût mauvais, ils puissent recourir à Mgr l'Archevêque, notre très honoré prélat, pour y mettre ordre comme celui auquel ladite Confrérie est entièrement soumise : ce que, en ce cas, mesdits sieurs du conseil sont très humblement priés de faire pour l'amour de Dieu.

La prieure aura un livre de charges sur lequel elle fera charger la trésorière des papiers, de l'argent, des meubles de ladite Confrérie. Et en cas qu'elle ne se voulût charger, ni aucun des autres, sinon des meubles seulement et d'une partie de l'argent, comme ce qu'il faudra pour nourrir les pauvres quelques mois, la Confrérie ordonnera audit procureur de se charger du reste et d'en rendre compte ; ce qu'il sera tenu de faire sans qu'il puisse refuser de délivrer à la trésorière tout ce que la Confrérie ou la prieure ordonneront qu'il lui remette pour l'entretien et nourriture des pauvres.

Le tronc de l'église, mis pour l'entretien de la Confrérie et soulagement des pauvres, sera ouvert de deux mois en deux mois, en présence dudit sieur curé, de la prieure, de la tréso-

rière, du procureur et de l'assistante ; laquelle trésorière recevra par compte et chargera sa recette de ce qui s'y trouvera, ou, à son refus, le procureur, comme il a été dit.

DE L'ÉLECTION ET DÉPOSITION.

La prieure, la trésorière et l'autre assistante déposeront leur charge le mercredi d'après la sainte fête de la Pentecôte, et sera procédé le même jour à une nouvelle élection par les suffrages de toute la Confrérie et la pluralité des voix, sans que lesdites prieure, trésorière et assistante puissent être continuées en leurs charges, afin que l'humilité, vrai fondement de toute vertu, se tienne parfaitement en ce saint institut.

Et au cas où ledit sieur curé ne résiderait, ou que lui ou son vicaire ne prendrait point le soin requis de l'œuvre, sera loisible à ladite Confrérie de prendre un autre père spirituel et directeur de l'œuvre, admis et approuvé à cet effet par Mgr l'Archevêque.

Lesdites prieure, trésorière et assistante pourront être déposées de leur charge avant le temps susdit par ladite Confrérie, ne faisant pas bien leur devoir au jugement d'icelle.

Le procureur demeurera en charge autant et si longuement que la Confrérie le trouvera bon, et non plus.

Celles de ladite Confrérie qui commettront quelque péché public ou négligeront notablement le soin des pauvres seront entièrement ôtées de ladite Confrérie, les admonitions requises en l'Évangile ayant été premièrement faites à tous ceux qu'on voudra déposer ou ôter de la Confrérie.

RÈGLES COMMUNES.

Toute la Compagnie se confessera et communiera quatre fois l'an, le pouvant faire commodément, à savoir le jour de la Pentecôte, Notre-Dame d'août, Saint-André et Saint-Martin ; et ce, pour honorer l'ardent désir que Notre-Seigneur a que

nous aimions les pauvres malades et les secourions à leur nécessaire ; et pour accomplir ce saint désir, on lui demandera ses bénédictions sur ladite Confrérie, à ce qu'elle florisse de plus en plus à son honneur et gloire, au soulagement de ses membres et salut des âmes qui le servent en icelle ou y ont donné de leurs biens.

Et afin que la Compagnie se conserve en une sincère amitié selon Dieu, quand quelqu'un ou quelqu'une sera malade, la prieure et les autres seront soigneuses de la visiter et lui faire recevoir les Saints Sacrements de l'Église, prieront pour elle en commun et en particulier. Et quand il plaira à Dieu de retirer de ce monde quelque membre de ce corps, les autres se trouveront à son enterrement avec le même sentiment qu'à leur propre sœur qu'elles espèrent un jour voir au ciel, diront chacune trois fois le chapelet à son intention et feront célébrer une messe basse pour le soulagement de son âme, en la chapelle de ladite Confrérie.

DE L'EXERCICE SPIRITUEL DE CHACUNE A PART SOI.

Le réveil se commencera par l'invocation de Notre-Seigneur Jésus, faisant le signe de la croix, et par quelques oraisons à sa sainte Mère ; puis, étant levées et habillées, prenant de l'eau bénite, elles se mettront à genoux au pied de leur lit, au-devant de quelque image, rendront grâces à Dieu des bénéfices tant généraux que particuliers qu'elles ont reçus de sa divine Majesté, réciteront trois fois le *Pater noster* et trois fois l'*Ave Maria* à l'honneur de la Sainte Trinité, et une fois le *Credo* et le *Salve Regina*, et après elles ouïront la sainte messe si elles en ont la commodité.

Elles se souviendront, le jour, de la modestie avec laquelle le Fils de Dieu accomplissait ses actions sur terre ; et en l'honneur et imitation d'icelles, feront les leurs avec humilité, modestie et tranquillité.

Celles qui sauront lire liront chaque jour posément et atten-

tivement un chapitre du livre de Mgr l'évêque de Genève, intitulé l'*Introduction à la vie dévote*, et feront quelque élévation d'esprit à Dieu avant la lecture, implorant sa grâce et miséricorde pour tirer fruit, en son amour, de ce dévot exercice.

Lorsqu'il faudra qu'elles aillent en compagnie, elles offriront à Jésus Notre-Seigneur cette conversation, en l'honneur de celle qu'il a daigné avoir sur terre avec les hommes, et le supplieront qu'il les préserve de l'offenser.

Elles s'étudieront spécialement à porter à l'intérieur un grand honneur et révérence à Notre Seigneur Jésus-Christ et à sa sainte Mère, comme étant un des points principaux que requièrent cette Confrérie et celles qui y aspirent.

S'exerceront soigneusement à l'humilité, charité et simplicité, déférant chacune à sa compagne et aux autres, et faisant toutes leurs actions pour une intention charitable envers les pauvres, et non pour aucun respect humain.

La journée employée selon l'observation susdite, et l'heure du coucher étant venue, elles feront l'examen de conscience et diront trois fois le *Pater noster* et trois fois l'*Ave Maria*, et une fois le *De profundis* pour les trépassés ; le tout néanmoins sans obligation à péché mortel ou véniel.

Suivent l'approbation, homologation et ratification par le vicaire général de Mgr Denis de Marquemont, archevêque de Lyon, alors à Rome, où il venait d'être envoyé comme ambassadeur. Vient ensuite l'acte d'établissement de la Confrérie, écrit de la main de saint Vincent :

Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit, le huitième de décembre, jour de l'anniversaire de l'Immaculée Conception de la Vierge, Mère de Dieu, l'an mil six cent dix-sept, dans la chapelle de l'hôpital de la ville de Châtillon-les-Dombes, le peuple étant assemblé, nous, Vincent de Paul, prêtre et curé indigne de ladite ville, avons exposé comme M. de la Faye, notre très digne prélat, a approuvé les articles et règlements ci-dessus contenus, dressés pour l'érection et établissement de la Confrérie de la

Charité en ladite ville et au-dedans de ladite chapelle ; au moyen de quoi, nous curé susdit, en vertu de ladite approbation, avons ce jourd'hui érigé et établi ladite Confrérie en ladite chapelle, ayant premièrement fait savoir au peuple en quoi ladite Confrérie consiste, et quelle est sa fin, qui est d'assister les pauvres malades de ladite ville spirituellement et corporellement. Et ayant averti ceux qui voudraient en être de s'approcher et de donner leur nom, se sont présentées : Françoise Baschet, Charlotte de Brie, Gasparde Puget, Florence Gomard, femme de M. le châtelain ; Denise Benier, femme de feu Claude Bourbon ; Philiberte Mulger, femme de Philibert des Hugonières ; Catherine Patissier, veuve de feu Claude Hurdillat ; Jeanne Perra, fille de feu Perra ; Florence Gomard, fille de feu Denis Gomard ; Benoîte Prost, fille d'Edmond Prost ; Thoyne Guy, veuve de feu Puisseau, qui se présente pour être garde des pauvres.

Puis a été procédé à l'élection des charges, en la forme ci-dessus, contenue en ce règlement, et a été élue pour prieure damoiselle Baschet, pour trésorière damoiselle Charlotte de Brie, pour seconde assistante dame Gasparde Puget, et pour procureur honorable Jean, fils de feu honorable Jean Benier, par la pluralité des voix des susnommées ; ce qui a été fait en ladite chapelle de l'hôpital, à ce présents et assistants vénérables Messire Jean Beston, Jean Benonier, Hugues Rey, prêtres sociétaires en l'église Saint-André de Châtillon, et M. Antoine Blanchard, notaire royal et châtelain de ladite ville, et plusieurs autres assistants témoins.

Signé : Beston, Benonier, H. Rey, Blanchard, Beynier, procureur, et V. de Paul, curé de Châtillon.

Et pour ce que lesdites servantes des pauvres, toutes assemblées ensemble, ont avisé que la charge de la trésorière était un peu trop grande pour une seule personne, et elles ont

ordonné, à la pluralité des voix, présent moi dit curé, que la charge de ladite trésorière sera partagée en deux, savoir que ladite trésorière gardera l'argent, le distribuera, en rendra compte et fera des provisions, et que la seconde assistante gardera les meubles et le linge, et en rendra compte en se déposant de sa charge, le tout sous le bon plaisir de Mgr le Révérendissime Archevêque. Fait à Châtillon le 12e de décembre mil six cent dix-sept.

Signé : V. DE PAUL, Françoise BASCHET, Charlotte DE BRIE, trésorière ; Gasparde PUGET, assistante ; BEYNIER, procureur.

Le même jour a été reçue Marie Rey, pour être garde des pauvres.

Signé : V. DE PAUL, curé de Châtillon.

Le septième juin 1626, l'assemblée ayant été faite.

N° 14.

RÈGLEMENT POUR L'HOPITAL DU NOM DE JÉSUS.

(Voir : *Coll.*, XI, 506-508.)

M. Vincent, après avoir bien pensé devant Dieu et demandé sa lumière, pour connaître à quelle bonne œuvre il aurait agréable que la somme qu'il avait reçue fût employée, pensa à fonder un hôpital qui servît de retraite aux pauvres artisans, lesquels, ne pouvant plus gagner leur vie, par vieillesse ou par infirmité, se trouveraient réduits à la mendicité, en laquelle on voit ordinairement les pauvres négliger leur salut; estimant que ce serait le moyen d'exercer une double charité en leur endroit, pourvoyant tout ensemble aux besoins de leurs corps et aux nécessités spirituelles de leurs âmes. Il proposa cette pensée au bienfaiteur, qui l'approuva grandement et y consentit bien volontiers, mais à condition que l'administration spirituelle et temporelle de cet hôpital demeurerait pour toujours au Supérieur général de Congrégation et de Mission.

Pour l'exécution de ce dessein, M. Vincent acheta deux maisons et une place assez grande dans le faubourg Saint-Laurent de la ville de Paris, qu'il meubla de lits, de linges et autres choses nécessaires ; il y fit accommoder une petite chapelle avec tous les ajustements convenables, et, du reste de l'argent ayant acquis une rente annuelle, il reçut dans cet hôpital 40 pauvres, savoir, 20 hommes et 20 femmes, qu'on y a nourris et entretenus jusqu'à présent.

M. Vincent fit mettre ces 40 pauvres en 2 corps de logis séparés les uns des autres, mais tellement disposés qu'ils peu-

vent tous entendre une même messe et une même lecture de table, pendant leur repas en commun, chaque sexe à part, sans se voir ni se parler.

Il fit aussi acheter et dresser des métiers, des outils et autres choses convenables pour les occuper selon leurs petites forces et industries, afin d'éviter l'oisiveté.

Il désigna des Filles de la Charité pour le soin et le service de ces pauvres gens, et commit un Prêtre de la Mission pour célébrer la sainte messe dans cet hôpital, et pour administrer à ces pauvres la parole de Dieu et les sacrements. Il fut lui-même des premiers à les instruire et à leur recommander l'union entre eux, la piété envers Dieu et surtout la reconnaissance envers son infinie bonté de les avoir retirés de l'indigence et de la misère, et procuré une retraite si tranquille et si commode pour les besoins de leurs corps et pour le salut de leurs âmes.

Il donna à cette maison le titre d'hôpital du Nom-de-Jésus. On y voyait une paix et une union merveilleuses ; le murmure et la médisance en étaient bannis avec les autres vices. Les pauvres s'occupaient à leurs petits ouvrages et s'acquittaient de tous leurs devoirs de piété conformes à leur condition. Enfin, c'était une petite image de la vie des premiers chrétiens et plutôt une religion qu'un hôpital de séculiers.

N° 15.

ABRÉGÉ DE LA MÉTHODE DE PRÊCHER
DITE *PETITE MÉTHODE*.

(Voir : *Coll.*, VIII, 130-137).

PREMIÈRE PARTIE.

L'Exorde. — Il contient quatre points : le Texte, la Proposition du sujet, la Division et l'Invocation.

I. Le Texte doit être : 1° tiré de l'Écriture Sainte, de l'Ancien ou du Nouveau Testament ; 2° court, comme : *Qui se humiliat exaltabitur*, etc. ; 3°. clair et sans équivoque ou obscurité ; 4° rabattu plusieurs fois dans la suite du discours ; et partant, il doit convenir au sujet que l'on traite ; et s'il enferme quelque motif, ou quelque moyen, ou quelque effet de la chose dont on parle, il ne faut pas manquer de s'en servir et de le faire valoir.

II. La Proposition du sujet se fait ordinairement en proposant la raison que nous avons de parler de ce sujet ; comme parce que le Saint-Esprit nous y convie par les paroles alléguées dans le texte ou autrement ; ce qui se doit faire fort courtement, c'est-à-dire en trois ou quatre lignes, l'expérience faisant voir que la longueur des *Exordes* n'est pas seulement inutile, mais même préjudiciable, par l'ennui qu'elle cause aux auditeurs.

III. La Division contient quasi toujours trois points selon notre méthode, et quelquefois deux seulement.

Les trois points sont :

1° les *Motifs ;*

2° la *Définition ;*

3° les *Moyens* d'acquérir la chose dont on va parler, avec la réponse aux objections.

Les *Motifs ;* sur quoi il faut remarquer qu'on doit diversifier les mots ou la façon de les proposer, disant par exemple les raisons qui nous obligent, les motifs qui nous portent, ce qui nous doit porter, l'importance, les avantages, la nécessité qu'il y a, les obligations que nous aurons, etc.

La *Définition ;* sur quoi il faut encore diversifier les mots ou la façon de les exprimer ; disant par exemple : au second point, je vous montrerai en quoi telle chose consiste, ou sa nature et ses propriétés ; ou je vous expliquerai ce que c'est et ses qualités, etc.

Les *Moyens ;* sur quoi l'on diversifie encore ses mots ; par exemple : je vous dirai les moyens, je vous enseignerai le secret ou la manière d'acquérir, de pratiquer, etc., ou bien je vous rapporterai les dispositions avec lesquelles on doit faire, etc.; ou les remèdes qu'on doit apporter à ce mal, etc.

La Division ne contient que deux points, lorsque la chose dont on parle est déjà assez connue ; comme quand on parle de la persévérance ou de la rechute au péché ; il n'est pas nécessaire ni même à propos de dire en quoi consiste la rechute ou la persévérance, mais passer ce second point, prenant seulement les motifs et les moyens avec la réponse aux objections.

IV. L'Invocation consiste à demander le secours du Saint-Esprit par l'entremise de la Sainte Vierge, en lui disant : *Ave*, etc.

En Italie, l'on commence les prédications autrement qu'en France ; on suivra l'usage du pays en cela.

DEUXIÈME PARTIE.

Le corps du discours. — Il y a ordinairement trois points : 1° les Motifs ; 2° la Définition ; 3° les Moyens avec la réponse aux objections.

Il est à remarquer qu'immédiatement après l'Invocation qu'on a faite dans l'Exorde, on doit entrer dans les motifs, sans faire d'autre préambule, qui ne servirait qu'à prolonger inutilement la prédication.

Les Motifs. — Ils se tirent, ou du bien honnête, ou du bien utile, ou du bien délectable, ou de leurs contraires ; à savoir : du déshonnête et infâme, du dommageable et fâcheux. A ces chefs se rapportent le nécessaire et le facile avec leurs contraires.

Ces motifs se prouvent ou par l'autorité, ou par la raison, ou par l'exemple.

I. Par l'autorité : 1° de l'Écriture Sainte ; 2° des Conciles ; 3° de la Tradition ; 4° des Pères, surtout des plus anciens ; 5° quelquefois aussi, mais rarement, des profanes.

Sur quoi : 1° il faut remarquer que les passages qu'on allègue doivent être courts ; 2° s'ils sont un peu longs, les diviser en plusieurs parties et appuyer sur les mots qui font plus au sujet ; 3° les fortifier de l'autorité des Pères d'où ils sont tirés et des circonstances dans lesquelles ils les ont dits ; 4° s'ils sont de quelque auteur profane, il faut, s'il se peut, y joindre l'autorité de quelque Père.

II. Par la raison, qui peut être tirée, ou de la nature de la chose, ou de ses propriétés, ou de ses effets, ou de ses circonstances ; y joignant, tant que l'on pourra, quelque bonne comparaison, comme fait Notre-Seigneur dans l'Évangile, et, après lui, saint Chrysostome et saint François de Sales dans leurs ouvrages.

III. Par des exemples qui soient : 1° beaux ; 2° authentiques et tirés, s'il se peut, de la Sainte Écriture ou des saints Pères, ou de l'histoire ecclésiastique, ou de quelques grands auteurs ; 3° bien choisis et propres à ceux à qui l'on parle.

Il faut remarquer sur ce premier point, qu'il est à propos de ne s'y pas tant arrêter, afin d'avoir plus de loisir de s'étendre davantage sur le second, qui contient l'instruction et l'éclaircissement, dont le peuple a plus de besoin ; et, pour cet effet, on ne doit ordinairement apporter que deux motifs ; quelquefois même, un seul peut suffire, quand il est en soi bien pressant et efficace, et qu'il est bien déduit.

La Définition. — Il faut remarquer sur la définition : 1° qu'il est bon quelquefois de dire ce que ce n'est pas, autant que de dire ce que c'est, que la chose dont on parle ; 2° qu'il n'est point nécessaire qu'elle soit faite à la rigueur de l'École, il suffit une belle description ; 3° que ce point n'est pas si sec que l'on pourrait penser, parce qu'il ne consiste pas à rapporter la définition toute nue, mais on doit outre cela : 1° proposer les principales divisions de la chose dont on parle, surtout si elles sont bien nécessaires pour la bien entendre ; 2° expliquer les mots ou les principales parties de ladite définition ; 3° y mêler des motifs qui soient plus intrinsèques à la chose, sans dire toutefois que ce sont des raisons que nous apportons.

Il est encore fort à propos d'entrer dans le particulier, en rapportant les actes principaux de la vertu ou du vice dont on parle, les occasions principales dans lesquelles on doit pratiquer cette vertu ou fuir ce vice. De plus, on peut donner des marques par lesquelles on peut connaître si l'on a cette vertu ou si l'on est entaché de ce vice.

Quand la chose est assez connue et que l'on veut faire un second point, comme si l'on parle des misères de cette vie ou de la façon de les souffrir, il n'est pas nécessaire d'expliquer ce que c'est que misère, mais rapporter les diverses sortes de maux qu'on peut souffrir, etc. Si l'on dit qu'il ne faut point

abuser des grâces de Dieu, on doit rapporter les principales grâces en général, par exemple, la vocation au christianisme, à la religion, etc.

Les Moyens. — Il est à remarquer sur les moyens qu'il faut : 1° montrer que ceux que nous apportons sont véritablement des moyens qui nous peuvent conduire à la chose dont il est question, à quoi plusieurs manquent ; 2° donner les plus généraux les premiers.

Or, ces moyens sont, ou de considération ou de pratique : les premiers consistent ordinairement dans la considération ou réflexion sur les motifs ou sur la chose même, et doivent précéder les moyens de pratique ; les plus généraux doivent encore précéder ceux qui sont particuliers ; mais il faut se servir ordinairement des moyens particuliers et de pratique, et rarement des généraux et de considération.

Il est à remarquer qu'il est bon, de fois à autre : 1° d'avoir une histoire pour la fin, qui fasse voir le bonheur ou le malheur qui provient de la chose dont nous parlons ; mais il est à propos qu'elle vienne bien au sujet qu'on traite ; 2° qu'elle soit bien morale ; 3° tirée des bons auteurs ; 4° pas trop longue.

Les Objections. — 1° Elles ne doivent point être plus fortes que les réponses ; 2° on peut y donner plusieurs réponses ; 3° on peut aussi quelquefois rétorquer les objections fortement ; 4° quand on trouve quelque réponse de Notre-Seigneur ou d'un saint Père à une semblable objection, il est très à propos de s'en servir, et de dire que c'est Notre-Seigneur même ou un tel Père, qui répondent de la sorte à cette objection ; 5° on les peut quelquefois mettre devant les moyens.

TROISIÈME PARTIE.

La Péroraison. — Elle consiste en une récapitulation de ce qui a été dit, comme aussi dans quelques affections pour exci-

ter les auditeurs à faire ce qu'on leur a proposé et pour les laisser dans un sentiment de dévotion. Sur quoi il faut remarquer : 1° qu'elle doit être fort courte et non pas comme un second sermon ; 2° qu'il est bon d'y mêler encore quelque nouveau motif court et pressant, sans dire que l'on va donner encore un motif ; 3° qu'il est bon aussi, de fois à autre, de la finir en s'adressant à Notre-Seigneur, lui demandant sa grâce et son secours pour l'accomplissement des choses dont on vient de parler.

Des Affections. — Elles sont propres pour toucher, et on doit les produire presque partout dans la prédication, mais principalement à la fin de chaque point. Elles se peuvent faire :

1° Par des interrogations : par ex. : L'eussions-nous jamais pensé ? l'auriez-vous cru ? etc. Après avoir donné la définition de la contrition ou de quelque autre chose : Eh bien ! avons-nous cette contrition ? avons-nous cette vertu ? Après avoir donné des marques de quelque vice ou vertu : Reconnaissons-nous ces marques en nous ? mettez la main à la conscience, quelqu'un ne se sent-il pas coupable d'un tel vice ou d'un tel péché ? toutes vos confessions précédentes ont-elles été bonnes ? n'est-il pas vrai que, etc.

Ces sortes d'interrogations réveillent merveilleusement l'auditeur, et font d'ordinaire beaucoup d'impression sur les esprits.

2° Par des exclamations : Ah ! malheureux que nous sommes ! qu'avons-nous fait, offensant un Dieu si bon ! etc. Oh ! si l'on savait !... Oh ! si l'on pensait bien !...

3° Par admiration : Est-il possible que, etc.

4° Par des complaintes à Notre-Seigneur : Hélas ! que nous sommes misérables de vous offenser ! vous qui, etc... Pourquoi avez-vous permis cela ! etc... Faut-il, etc...

5° Par des demandes à Notre-Seigneur ou aux Saints : Donnez-nous, mon Dieu ! etc.

6° Par des invectives contre le péché, le diable et le monde : Va, va, trompeur, qui traites si mal ceux qui s'engagent à toi ; va, cruel, qui précipites en enfer ceux qui te suivent !

7° Par des actes de compassion : O pauvre pécheur ! que tu es malheureux de te perdre ! à combien de misères t'engages-tu ! etc.

Des Transitions.— Il est à propos, et en quelque sorte nécessaire, de lier les points du sermon par quelques transitions, par exemple : pour entrer du premier point qui est des motifs, au second qui est de la définition, dire : Voilà les motifs qui nous font voir combien il importe d'avoir, par exemple, la contrition ; voyons maintenant ce que c'est que cette contrition. Ou bien : Vous me direz que vous voyez bien qu'il est nécessaire d'avoir cette contrition, mais que vous ne savez pas en quoi elle consiste et comment on la produit, et c'est ce que je vais vous dire en mon second point. Ou semblables transitions.

Il en faut faire de même pour passer au troisième ; par exemple : Il me semble que vous me dites : Nous voyons combien il importe d'avoir une telle vertu et ce que c'est ; nous avouons aussi que nous ne l'avons pas et désirons l'embrasser, mais nous y voyons beaucoup de difficultés et nous voudrions bien savoir les moyens de l'acquérir. Je vais vous les enseigner ; écoutez-les bien, c'est mon troisième point.

Après les moyens, on peut dire : Eh bien ! que reste-t-il ? à quoi tient-il que nous ne fassions ceci et cela ? Nous en voyons la nécessité, nous savons ce que c'est, nous avons appris les moyens d'y parvenir ; il me semble néanmoins entendre quelqu'un qui me dit, etc.; et c'est ici où il faut for-

mer les objections, s'il y en a à faire, et y répondre, et puis dire, par exemple : Or sus, il n'y a plus d'empêchement à la pratique d'une telle vertu, etc.

Il est à remarquer qu'on ne doit pas toujours faire ces transitions de la même façon, mais les diversifier quant aux termes et aussi quelquefois quant à la manière.

Pour ce qui est de passer de l'Exorde au premier point, il faut observer ce qui a été dit au commencement, à savoir : qu'après l'*Ave Maria*, l'on ne doit point faire de second Exorde ou préambule, mais tout d'un coup venir aux motifs, non pas à la vérité en disant : D'abord ma première raison ou mon premier motif est, etc...., mais bien : Le premier point de mon discours, comme je viens de vous dire, est de vous donner les motifs que nous avons d'éviter, par exemple, le péché, de tout notre possible, et le premier motif que j'avance est, etc.

De la Prononciation. — I. Tout le discours doit être prononcé d'un ton naturel et familier, avec les inflexions de voix convenables, et évitant la monotonie et ce qui ressent le chant ou la déclamation, les meilleures choses du monde ne faisant point d'ordinaire d'impression, quand elles sont prononcées de cette dernière sorte.

II. On ne doit pas aussi parler plus haut que l'auditoire et le vaisseau le requièrent, le crier trop haut ne nuisant pas seulement à la poitrine du prédicateur, mais encore blessant l'oreille des auditeurs.

III. Il faut parler distinctement et posément, s'arrêtant et respirant à loisir à la fin des périodes, et encore plus à la fin de chaque motif et de chaque moyen.

IV. On doit éviter soigneusement la longueur, qui ne fait qu'ennuyer et charger la tête du pauvre peuple qui, étant rebuté de cette longueur sur la fin du discours, profite moins

de tout ce qui a été dit auparavant. On ne doit parler que trois quarts d'heure ou environ, les jours ouvriers ; et quoiqu'on puisse, les fêtes et dimanches, aller jusqu'à l'heure entière, on ne la doit pourtant jamais passer.

N° 16.

EXTRAIT DE L'ENCYCLIQUE DU PAPE LÉON XIII AU CLERGÉ DE FRANCE, DU 8 SEPTEMBRE 1899.

Discrétion et respect de la sainte hiérarchie, qui doit toujours accompagner l'exercice du zèle.

Souvenez-vous avant toute chose que, pour être profitable au bien et digne d'être loué, le zèle doit être accompagné de *discrétion*, de *rectitude* et de *pureté*. Ainsi s'exprime le grave et judicieux Thomas a Kempis : « Zelus animarum laudandus est si sit discretus, rectus et purus.» Avant lui saint Bernard, la gloire de votre pays au XIIe siècle, cet apôtre infatigable de toutes les grandes causes qui touchaient à l'honneur de Dieu, aux droits de l'Église, au bien des âmes, n'avait pas craint de dire que, séparé de la science et de l'esprit de discernement ou de discrétion, le zèle est insupportable... que plus le zèle est ardent, plus il est nécessaire qu'il soit accompagné de cette discrétion qui met l'ordre dans l'exercice de la charité, et sans laquelle la vertu elle-même peut devenir un défaut et un principe de désordre : « Importabilis siquidem absque scientiâ est zelus... Quò igitur zelus fervidior ac vehementior spiritus, profusiorque charitas, eò vigilantiori opus scientiâ est quæ zelum supprimat, spiritum temperet, ordinet charitatem. Tolle hanc (discretionem) et virtus vitium erit, ipsaque affectio naturalis in perturbationem magis convertetur exterminiumque naturæ (S. Bern., *Serm.*, XLIX, *in Cant.*, n° 5). »

Mais la discrétion dans les œuvres et dans le choix des

moyens pour les faire réussir est d'autant plus indispensable que les temps présents sont plus troublés et hérissés de difficultés plus nombreuses. Tel acte, telle mesure, telle pratique de zèle pourront être excellents en eux-mêmes, lesquels, vu les circonstances, ne produiront que des résultats fâcheux. Les prêtres éviteront cet inconvénient et ce malheur si, avant d'agir et dans l'action, ils ont soin de se conformer à l'ordre établi et aux règles de la discipline. Or, la discipline ecclésiastique exige l'union entre les divers membres de la hiérarchie, le respect et l'obéissance des inférieurs à l'égard des supérieurs. Nous le disions naguère dans Nos lettres à l'Archevêque de Tours : « L'édifice de l'Église, dont Dieu lui-même est l'architecte, repose sur un très visible fondement, d'abord sur l'autorité de Pierre et de ses successeurs, mais aussi sur les Apôtres et les successeurs des Apôtres, qui sont les évêques ; de telle sorte que, écouter leur voix ou la mépriser, équivaut à écouter ou mépriser Jésus-Christ lui-même.» «Divinum quippè ædificium, quod est Ecclesia, verissimè nititur in fundamento conspicuo, primùm quidem in Petro et successoribus ejus, proximè in Apostolis et successoribus eorum, episcopis, quos, qui audit vel spernit, is perindè facit ac si audiat vel spernat Christum Dominum *(Epist. ad Arch. Turon).* »

Écoutez donc les paroles adressées par le grand martyr d'Antioche, saint Ignace, au clergé de l'Église primitive : «Que tous obéissent à leur évêque comme Jésus-Christ a obéi à son Père. Ne faites en dehors de votre évêque rien de ce qui touche au service de l'Église, et de même que Notre-Seigneur n'a rien fait que dans une étroite union avec son Père, vous, prêtres, ne faites rien sans votre évêque. Que tous les membres du corps presbytéral lui soient unis, de même que sont unies à la harpe toutes les cordes de l'instrument. » « Omnes episcopum sequimini ut Cristus Jesus Patrem... Sinè episcopo nemo quidquam faciat eorum quæ ad Ecclesiam spectant (S.Ign. Ant., *Ep. ad Smyrn.*, 8).» « Quemadmodùm itaque Dominus sinè Patre nihil fecit... sic et vos sinè episcopo (*Idem ad Magn.*, VII). » « Vestrum presbyterium ita coaptatum

sit Episcopo ut chordæ citharæ (*Idem ad Ephes.*, IV). »

Si, au contraire, vous agissiez, comme prêtres, en dehors de cette soumission et de cette union à vos évêques, Nous vous répéterions ce que disait Notre prédécesseur Grégoire XVI, à savoir que, autant qu'il dépend de votre pouvoir, vous détruisez de fond en comble l'ordre établi avec une si sage prévoyance par Dieu, auteur de l'Église. « Quantùm in vobis est, ordinem ab auctore Ecclesiæ Deo providentissimè constitutum funditùs evertitis (Greg. XVI, *Epist. Encycl. 15 Aug.* 1839). »

Souvenez-vous encore, Nos chers Fils, que l'Église est avec raison comparée à une armée rangée en bataille, *sicut castorum acies ordinata* (Cant., VI, 3), parce qu'elle a pour mission de combattre les ennemis visibles et invisibles de Dieu et des âmes. Voilà pourquoi saint Paul recommandait à Timothée de se comporter « comme un bon soldat du Christ Jésus (2 Tim., II, 3). » Or, ce qui fait la force d'une armée et contribue le plus à la victoire, c'est la discipline, c'est l'obéissance exacte et rigoureuse de tous à ceux qui ont la charge de commander.

C'est bien ici que le zèle intempestif et sans discrétion peut aisément devenir la cause de véritables désastres. Rappelez-vous un des faits les plus mémorables de l'Histoire Sainte. Assurément ils ne manquaient ni de courage, ni de bon vouloir, ni de dévouement à la cause sacrée de la religion, ces prêtres qui s'étaient groupés autour de Judas Machabée pour combattre avec lui les ennemis du vrai Dieu, les profanateurs du temple, les oppresseurs de leur nation. Toutefois, ayant voulu s'affranchir des règles de la discipline, ils s'engagèrent témérairement dans un combat où ils furent vaincus. L'Esprit-Saint nous dit d'eux « qu'ils n'étaient pas de la race de ceux qui pouvaient sauver Israël. » Pourquoi ? Parce qu'ils avaient voulu n'obéir qu'à leurs propres inspirations, et s'étaient jetés en avant sans attendre les ordres de leurs chefs. *In die illâ ceciderunt sacerdotes in bello, dùm volunt fortiter facere, dùm sinè consilio exeunt in prælium. Ipsi autem non erant de semine virorum illorum per quos salus facta est in Israel* (1 Mach., V, 67, 62).

A cet égard, nos ennemis peuvent nous servir d'exemple. Ils savent très bien que l'union fait la force, *vis unita fortior ;* aussi ne manquent-ils pas de s'unir étroitement, dès qu'il s'agit de combattre la sainte Église de Jésus-Christ.

Si donc, Nos chers Fils, comme tel est certainement votre cas, vous désirez que, dans la lutte formidable engagée contre l'Église par les sectes antichrétiennes et par la cité du démon, la victoire reste à Dieu et à son Église, il est d'une absolue nécessité que vous combattiez tous ensemble, en grand ordre et en exacte discipline, sous le commandement de vos chefs hiérarchiques. N'écoutez pas ces hommes néfastes qui, tout en se disant chrétiens et catholiques, jettent la zizanie dans le camp du Seigneur et sèment la division dans son Église en attaquant, et souvent même en calomniant les évêques « établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Église de Dieu (Act., xx, 28). » Ne lisez ni leurs brochures ni leurs journaux. Un bon prêtre ne doit autoriser en aucune manière ni leurs idées, ni la licence de leur langage. Pourrait-il jamais oublier que, le jour de son ordination, il a solennellement promis à son évêque, en face des saints autels, *obedientiam et reverentiam?* »

N° 17.

PREMIÈRE LETTRE DE SAINT VINCENT DE PAUL
A M. D'HORGNY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Sur la doctrine du jansénisme.

(*Coll.*, V, 89-99.)

Paris, 25 juin 1648.

MONSIEUR,

Votre dernière lettre dit deux choses : l'une, que nous donnons des emplois trop considérables à nos frères coadjuteurs, et l'autre, que nous avons mal fait de nous déclarer contre les opinions du temps.

Je vous dirai, Monsieur, pour le premier, que je remercie très humblement Notre-Seigneur de ce qu'il vous fait faire attention à la conduite de la Compagnie ; et vous prie de continuer, quoiqu'il me semble que nous ayons raison d'en user comme nous faisons, à l'égard des deux points ci-dessus.

Il n'y a en toute la Compagnie que notre frère Alexandre (1) qui ait la recette et la mise entre les mains que nous lui donnâmes quand nous envoyâmes M. Gentil au Mans, et cela, faute d'un prêtre qu'on pût appliquer à cela ; et il s'est acquitté de cet emploi en sorte qu'il y a sujet de louer DIEU.

Ce bon frère Nicolas (2), que vous me marquez de la maison de Crécy, n'avait pas l'argent entre les mains, quoiqu'on vous l'ait dit. L'argent se garde là dans un coffre à deux ser-

1. Alexandre Véronne, né à Avignon le 15 mai 1610 ; reçu à Paris le 22 juillet 1630. Sa vie a été publiée sous ce titre : *Le Miroir des frères coadjuteurs.*

2. Frère Nicolas, né en 1603 ; reçu à Paris le 13 novembre 1643.

rures, dont M. Tournisson avait l'une et son assistant avait l'autre ; et il en est de même partout, notamment où M. Portail a fait la visite. Cela n'empêche pas que nous ne mettions cet emploi entre les mains d'un prêtre dans quelque temps, et que nous ne fassions attention à ce que vous me dites. Je pense que ce qui trouble les ordres par les frères, vient de ce qu'on les tient trop bas. Saint François ordonna que les frères laïques auraient voix à l'élection des gardiens ; mais les Capucins et les Récollets ont ôté cela, et c'est ce qui désespère ces pauvres frères et qui les oblige de s'en plaindre au Pape. Le Fils de Dieu traitait ses apôtres d'amis, quoiqu'ils ne fussent pas encore prêtres ; et nous voulons traiter les nôtres de serviteurs, quoiqu'il soit vrai de dire que la plupart ont plus de vertu que la plupart d'entre nous, pour le moins que moi !

Quant au second point qui concerne la faute que nous ayons faite de nous déclarer contre les opinions du temps, voici, Monsieur, les raisons qui m'y ont porté.

La première est celle de mon emploi au Conseil des choses ecclésiastiques, dans lequel chacun s'est déclaré contre : la reine, M. le cardinal, M. le chancelier Séguier et M. le pénitencier Bail. Jugez de là si j'ai pu demeurer neutre. Le succès a fait voir qu'il était expédient d'en user de la sorte.

La seconde raison est celle de la connaissance que j'ai du dessein de l'auteur de ces opinions nouvelles, d'anéantir l'état présent de l'Église et de la remettre en son pouvoir. Il me dit un jour que le dessein de Dieu était de ruiner l'Église présente, et que ceux qui s'employaient pour la soutenir le faisaient contre son dessein ; et comme je lui dis que c'étaient pour l'ordinaire les prétextes que prenaient les hérésiarques comme Calvin, il me repartit que Calvin n'avait pas mal fait en tout ce qu'il avait entrepris, mais qu'il s'était mal défendu.

La troisième a été que j'ai vu que trois ou quatre Papes avaient condamné les opinions de Baïus, que Jansénius soutient, comme avait fait aussi la Sorbonne en l'année 1560 ; et que la plus saine partie de la même faculté, qui sont tous des anciens, se déclarent contre ces opinions nouvelles ; et que

notre Saint-Père a condamné celle des *deux chefs* qu'on voulait établir avec mauvais dessein.

Et la quatrième, que je mets ici la dernière, outre plusieurs autres, est ce que dit Célestin, Pape (*Epist. 2, ad Episcopos Galliæ*), contre quelques prêtres qui avançaient quelques erreurs contre la grâce, lesquelles erreurs ces évêques avaient condamnées. Ce bon Pape, après les avoir loués de s'être opposés à la doctrine de ces prêtres, dit ces mêmes paroles : *Timeo ne connivere sit, hoc tacere ; timeo ne illi magis loquantur qui permittunt illis taliter loqui ; in talibus causis non caret suspicione taciturnitas, quia occurreret veritas, si falsitas displiceret ; meritò namque causa nos respicit, si silentio faveamus errori.* Que si l'on me dit que cela est vrai à l'égard des évêques, et non pas à celui d'un particulier, je réponds que, vraisemblablement, cela s'entend non seulement des évêques, mais aussi de ceux qui voient le mal et qui, en tant qu'il est en eux, ne l'empêchent pas.

Voyons maintenant de quoi il s'agit. Vous me dites que c'est du livre *de la Fréquente Communion* de Jansénius ; que pour la première partie, vous l'aviez lue par deux fois, et que peut-être que le mésusage que l'on fait de ce divin sacrement a donné lieu à cela.

Il est vrai, Monsieur, qu'il n'y a que trop de gens qui abusent de ce divin sacrement, et moi misérable plus que tous les hommes du monde, et je vous prie de m'aider à en demander pardon à Dieu. Mais la lecture de ce livre, au lieu d'affectionner les hommes à la fréquente communion, en retire plutôt. L'on ne voit plus cette hantise du sacrement qu'on voyait, non seulement à Pâques, mais dans les autres temps. Plusieurs curés de Paris se plaignent de ce qu'ils ont beaucoup moins de communiants que les années passées. Saint-Sulpice en a trois mille de moins ; M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet, ayant visité les familles de la paroisse après Pâques, en personne et par d'autres, nous dit dernièrement qu'il a trouvé quinze cents de ses paroissiens qui n'ont point communié, et ainsi des autres. L'on ne voit quasi plus personne qui s'en approche les

premiers dimanches du mois et les bonnes fêtes, ou très peu et guère plus dans les religions (1), si ce n'est aux Jésuites encore un peu. Aussi est-ce ce qu'a prétendu feu M. de Saint-Cyran pour discréditer les Jésuites. M. de Chavigny disait ces jours passés à un intime ami, que ce bon monsieur lui avait dit que lui et Jansénius avaient entrepris leur dessein pour désaccréditer ce saint Ordre-là à l'égard de la doctrine et de l'administration des sacrements. Moi-même, je lui ai entendu tenir, et quasi tous les jours, des discours conformes à ceux-là.

Dès que M. Arnaud, qui a donné son nom à ce livre, vit l'opposition qu'il rencontra de plusieurs côtés sur le sujet de la pénitence publique, et sur celle qu'il voulait introduire avant la communion, il s'expliqua à l'égard de cela de l'absolution simplement déclaratoire ; mais quoi qu'il en soit, il y reste encore des erreurs, à ce que nous dit dernièrement monsieur le grand-maître de Navarre, qui est un des plus savants du siècle, comme aussi M. le pénitencier Bail, MM. Cornet et Coqueret, qui étaient assemblés céans pour ces sortes d'affaires ; et que cette déclaration est captieuse et contient quantité de choses qui ne valent guère mieux que ce qui est dit dans le premier livre. Ce qu'il dit que l'Église, ayant, au commencement, pratiqué la pénitence publique avant l'absolution, avait toujours affection de rétablir cet usage, et qu'autrement elle ne serait pas la colonne de vérité, toujours semblable à elle-même, mais une synagogue d'erreurs, cela, Monsieur, ne porte-t-il pas à faux ?

L'Église, qui ne change jamais quant aux choses de la foi, ne le peut-elle pas faire à l'égard de la discipline, et Dieu, qui est immuable en lui-même, n'a-t-il pas changé ses conduites à l'égard des hommes ? Notre-Seigneur, son Fils, n'a-t-il pas aussi quelquefois changé les siennes, et les apôtres les leurs ? A quel propos cet homme dit-il donc que l'Église serait en erreur, si elle ne retenait l'affection de rétablir ces sortes de pénitences qu'elle pratiquait au passé ? Cela est-il orthodoxe ?

1. Communautés religieuses.

Quant à Jansénius, il le faut considérer ou comme soutenant les opinions de Baïus, tant de fois condamnées par les Papes et par la Sorbonne, comme je l'ai dit, ou comme contenant d'autres doctrines qu'il traite là dedans. Pour ce qui est du premier, n'avons-nous pas obligation de nous tenir à la censure que le Pape et ce docte corps ont faite de ces opinions-là, et de nous déclarer contre ?

Quant au reste du livre, le Pape défendant de le lire, le Conseil des choses ecclésiastiques n'a-t-il pas dû conseiller à la reine de tenir la main à ce que les ordres du Pape Urbain VIII soient exécutés ; et faire profession ouverte de se déclarer contre les opinions de Baïus censurées, et contre ces sortes de nouvelles opinions de ce docteur, qui soutient hardiment celles que l'Église n'a pas encore déterminées touchant la grâce ?

Vous me dites par la vôtre, que Jansénius a lu dix fois toutes les œuvres de saint Augustin et trente fois les traités de la grâce, et qu'il n'y a pas d'apparence que les Missionnaires se mêlent de juger les opinions de ce grand homme.

Je vous réponds à cela, Monsieur, que d'ordinaire ceux qui veulent établir de nouvelles doctrines sont hommes fort savants, et qu'ils étudient avec grande assiduité et application les auteurs desquels ils se veulent servir ; qu'il faut avouer que ce prélat était fort savant, et qu'ayant le dessein que j'ai dit, de désaccréditer les Jésuites, il a pu lire saint Augustin le nombre de fois que vous me le dites ; mais cela n'empêche pas qu'il ne soit tombé dans l'erreur, et que nous ne serions pas excusables d'adhérer à ses opinions, qui sont contraires aux censures qui ont été faites contre sa doctrine. Les prêtres ont obligation de ne pas adhérer et de contredire la doctrine de Calvin et des autres hérésiarques, quoiqu'ils n'aient jamais lu les auteurs sur lesquels ils se sont fondés, non pas même ces livres.

Vous me dites de plus que les opinions que nous disons anciennes sont modernes ; qu'il y a environ soixante-dix ans que Molina a inventé les opinions qu'on dit anciennes, touchant ce différend. Je vous avoue, Monsieur, que Molina est l'auteur

de la science qu'on dit médienne (1), et qui n'est, à proprement parler, que le moyen par lequel on fait voir comme cela se fait et d'où vient que deux hommes qui ont pareil esprit, mêmes dispositions, pareil degré de grâce pour faire les œuvres de leur salut, et que néanmoins l'un le fait, l'autre ne le fait pas, l'un est sauvé et l'autre se perd. Mais quoi ! Monsieur, il ne s'agit pas de cela qui n'est pas article de foi ; la doctrine qu'il combat, que Jésus-Christ est mort pour tout le monde, est-elle nouvelle ? N'est-elle pas de saint Paul et de saint Jean ? L'opinion contraire n'a-t-elle pas été condamnée au concile de Mayence et en plusieurs autres contre Godescalcus (2) ? Saint Léon ne dit-il pas, dans les leçons de Noël, que Notre-Seigneur est né *pro liberandis hominibus*, et la plupart des saints ne tiennent-ils pas ce langage-là ? Le Concile de Trente, en la session sixième (*de Justificatione, chapitre II*), n'apporte-t-il pas les paroles de saint Jean sur ce sujet : *Hunc proposuit Deus propitiatorem per fidem in sanguine ipsius pro peccatis nostris ; non solum autem pro nostris sed etiam pro totius mundi ?* Et au troisième. (*Verùm etsi ille pro omnibus mortuus est*), il dit ensuite qu'encore que cela soit ainsi : *Non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt, sed ii dumtaxat quibus meritum passionis ejus communicatur.* Après cela, Monsieur, dirons-nous cette doctrine nouvelle ? dirons-nous encore nouvelle celle qu'il combat, contre la possibilité de l'observance des commandements de Dieu, contre les saints canons du même concile et de la même session qui disent que : *Si quis dixerit, Dei præcepta homini etiam justificato, et sub gratia constituto, esse ad observandum impossibilia, anathema sit.*

Et celle que vous dites, Monsieur, qu'il nous importe peu de savoir s'il y a des grâces suffisantes ou si elles sont toutes efficaces, est-ce une opinion nouvelle ? N'est-elle pas contenue

1. Moyenne.

2. Godescalc, célèbre hérésiarque bénédictin, né à Mayence vers 808, mort au monastère de Haut-Villiers le 30 octobre 867. Ses doctrines en faveur de la prédestination agitèrent pendant un quart de siècle l'Église d'Occident.

dans le second concile d'Orange *(chapitre* XXV*)*? Voici, Monsieur, les paroles de ce Concile, par lesquelles vous verrez, sinon les mots propres de grâces suffisantes, pour le moins l'équivalence du sens. *Hoc etiam secundùm fidem catholicam credimus quòd, acceptâ per baptismum gratiâ, omnes baptizati, Christo auxiliante et cooperante, quæ ad salutem pertinent, possint et debeant (si fideliter laborare voluerint) adimplere.* Et quant à ce que vous dites, qu'il vous importe peu de savoir cela, je vous prie, Monsieur, de souffrir que je vous dise qu'il me semble qu'il est de grande importance que tous les chrétiens sachent et croient que DIEU est si bon, que tous les chrétiens peuvent, avec la grâce de JÉSUS-CHRIST, opérer leur salut; qu'il leur en donne les moyens par JÉSUS-CHRIST, et que cela manifeste et magnifie beaucoup l'infinie bonté de DIEU.

On ne peut non plus dire nouvelle l'opinion de l'Église qui croit que toutes les grâces ne sont pas efficaces, puisque l'homme les peut refuser *(chapitre* IV, *de Justificatione)*.

Vous dites que Clément VIII et Paul V ont défendu que l'on dispute des choses de la grâce; je vous dirai, Monsieur, que cela s'entend des choses qui ne sont pas déterminées par l'Église. Pourquoi Jansénius l'attaque-t-il? Et en ce cas, n'est-il pas de droit naturel de défendre l'Église et de soutenir les censures fulminées contre?

Vous dites que ce sont des matières d'école; cela est vrai pour quelques-unes, et quoique d'autres ne soient telles, faut-il pour cela se taire et laisser altérer le fond des vérités par ces subtilités? Le pauvre peuple n'est-il pas obligé de croire, et par conséquent d'être instruit des choses de la Trinité et du Saint-Sacrement, qui sont si subtiles?

Voilà, Monsieur, ce qui me vient en l'esprit, pour vous faire voir les raisons que nous avons de nous être déclarés en ce rencontre contre les opinions nouvelles, contre lesquelles je n'en vois point, sinon deux, dont l'une est le sujet de craindre qu'en pensant arrêter ce torrent des nouvelles opinions, l'on n'enflamme davantage les esprits (à quoi je réponds que si cela était, il ne faudrait point s'opposer aux hérésies, à ceux qui

nous veulent ravir la vie ou le bien, et que le berger fait mal de crier au loup quand il est près de la bergerie ; l'autre est celle de la prudence qui est purement humaine, étant fondée sur le : Que dira-t-on ?... on se fera des ennemis !... O Jésus, Monsieur, ah ! n'advienne que le Missionnaire ne défende pas les intérêts de Dieu et de l'Église pour ces chétifs et misérables motifs qui ruinent les intérêts de Dieu et de son Église et qui remplissent les enfers !

Oui, mais, direz-vous, faut-il que les Missionnaires prêchent contre les opinions du temps, qu'ils s'en entretiennent, qu'ils disputent, attaquent et défendent à cor et à cri les anciennes opinions ?

Ah ! Jésus, Monsieur, nenni !

Voici comme nous en usons : jamais nous ne disputons de ces matières, jamais nous n'en prêchons, ni jamais nous n'en parlons dans les compagnies, si l'on ne nous en parle ; mais si on le fait, on tâche de n'en parler qu'avec le plus de retenue possible ; excepté M. G. (1), qui se laisse emporter par son zèle, ce à quoi je tâcherai de remédier, Dieu aidant. Quoi donc ! me direz-vous, défendez-vous qu'on dispute sur ces matières ? Je réponds que oui, et qu'on n'en dispute point céans du tout.

Mais quoi ! direz-vous encore, désirez-vous qu'on n'en parle point à la Mission de Rome ou ailleurs ? — C'est à quoi je prie les officiers de tenir la main, et de donner pénitence à ceux qui le feront, si ce n'est au cas que j'ai dit.

Et pour ce que vous me dites, Monsieur, qu'il faut laisser chacun de la Compagnie libre de croire de ces matières ce que bon lui semblera ; ô Jésus, Monsieur, il n'est pas expédient qu'on soutienne diverses opinions dans la Compagnie ; il faut que nous soyons toujours parfaitement unis, autrement nous nous déchirerions tous les uns les autres dans la même Compagnie. Et le moyen de s'assujettir à l'opinion d'un supérieur ?

1. M. Gille, auquel saint Vincent fait allusion, enseignait la théologie à Saint-Lazare. Après avoir trop manifesté ses opinions, il fut envoyé à la maison de Crécy.

Je réponds que ce n'est pas au supérieur qu'il se soumet, mais à DIEU et au sentiment des Papes, des Conciles, des Saints ; et si quelqu'un refusait de déférer, il ferait bien de se retirer, et la Compagnie de l'en prier. Beaucoup de compagnies de l'Église de DIEU nous donnent l'exemple de cela.

Les Carmes déchaussés, dans leur chapitre qu'ils tinrent l'année passée, ordonnèrent que leurs professeurs en théologie enseigneraient les opinions anciennes de l'Église, et agiraient contre les nouvelles.

Chacun sait que les R. P. Jésuites en usent de la sorte. La congrégation de Sainte-Geneviève ordonne à leurs docteurs de soutenir les opinions de saint Augustin, ce que nous prétendons faire aussi en expliquant saint Augustin par le Concile de Trente, et non le Concile de Trente par saint Augustin, parce que le premier est infaillible et le second ne l'est pas. Que si l'on dit que quelques Papes ont ordonné que l'on croie saint Augustin à l'égard des choses de la grâce, cela s'entend, au plus, des matières disputées et résolues alors ; mais, comme il s'en décide de temps en temps des nouvelles, il faut s'en tenir pour celles-là à la détermination d'un concile qui a déterminé toutes choses selon le sens de saint Augustin, qu'il entendait mieux que Jansénius et ses sectaires.

Voilà, Monsieur, la réponse à votre lettre, laquelle je n'ai communiquée à qui que ce soit, ni la communiquerai jamais ; je vous dis de plus que je n'en ai parlé à qui que ce soit et que je ne me suis fait aider par personne au monde en ce que je vous dis, ce que vous jugez bien par mon chétif style, et par mon ignorance qui ne paraît que trop. Que s'il y a quelque chose au-dessus de cela, je vous avoue, Monsieur, que j'ai fait quelque petite étude touchant ces questions, et que c'est le sujet ordinaire de mes chétives oraisons.

Je vous supplie, Monsieur, de la communiquer à M. Alméras, et à ceux de la Compagnie que vous le jugerez à propos, afin qu'on voie les raisons que j'ai eues d'entrer dans les sentiments anciens de l'Église, et de me déclarer contre les nouvelles, afin aussi que nous fassions tout ce qui sera en nous pour être :

cor unum et anima una, en ce fait comme en tout le reste. Je vivrai dans cette espérance, et aurais une affliction que je ne vous puis exprimer, si quelqu'un, quittant les vives sources des vérités de l'Église, se fabriquait des citernes d'opinions nouvelles, du danger desquelles il n'y a guère personne qui ait été mieux informé par l'auteur que moi, qui suis, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

P. S. — J'ose vous dire, Monsieur, que M. Ferret s'étant embarrassé dans ces opinions nouvelles, il a dit à Monsieur le curé de Saint-Josse (1), que ce qui l'en a retiré, c'est la fermeté qu'il a vue en ce misérable pécheur contre cela, dans deux ou trois conférences que nous avons eues sur ce sujet. C'est M. le curé de Saint-Nicolas-du-Chardonnet qui, dès qu'il revint d'Alet, reconnut qu'il était dans ces opinions, desquelles il est à tel point éloigné, qu'il a proposé à M. de Saint-Josse qu'il faut que nous fassions quelque manière de congrégation secrète pour défendre les vérités anciennes. Je vous supplie de tenir ceci secret.

Je n'ai point eu le loisir de lire ma lettre et je ne l'ai osé faire transcrire ; vous aurez peine à la lire ; excusez-moi (2). »

1. Abelly, plus tard évêque de Rodez.

2. Cette lettre, ainsi que celle du 10 septembre, furent publiées pour la première fois en 1726 par le *Journal de Trévoux*. « Quoique j'aie lu beaucoup de lettres du Saint, dit Collet, je n'en ai lu aucune de lui où il y ait autant de feu et de vivacité (*Vie de saint Vincent*, tome Ier, p. 529, édition de 1748). »

N° 18.

DEUXIÈME LETTRE DE SAINT VINCENT DE PAUL A M. D'HORGNY, PRÊTRE DE LA MISSION, A ROME.

Au sujet des nouvelles doctrines.

(*Coll.*, V, 111-120.)

Orsigny, 10 septembre 1648.

MONSIEUR,

J'ai reçu la vôtre, du 7 août, qui est pour achever de répondre aux miennes touchant les diversités d'opinions, celle-ci étant à l'égard du livre de *La Fréquente Communion* (1) ; pour réponse à laquelle je vous dirai, Monsieur, qu'il peut être (ce que vous dites) que quelques personnes ont pu profiter de ce livre en France et en Italie ; mais que d'une centaine qu'il y en a peut-être qui ont profité à Paris, en devenant plus respectueux en l'usage des sacrements, il y en a pour le moins dix mille à qui il a nui en les retirant tout à fait.

Que je loue DIEU de ce que vous en usez comme je fais, qui est de ne point parler de ces choses en la famille, et de ce qu'elle va son train à Rome comme ici !

Il est vrai, ce que vous dites que saint Charles Borromée a suscité l'esprit de pénitence dans son diocèse, de son temps, et l'observance des canons d'icelle ; c'est ce qui mutina le monde contre lui, et même de bons religieux, à cause de la nouveauté. Il n'a pas constitué la pénitence ou quoi que ce

1. C'est le titre de l'ouvrage publié par Arnauld en 1643, à l'instigation de Saint-Cyran, et dont le but était de combattre l'usage de la communion fréquente.

soit, ni la possibilité de se retirer de la sainte confession ni de l'adorable communion, si ce n'est aux cas portés par les canons que nous tâchons d'observer en cas des occasions prochaines, des inimitiés, des péchés publics ; mais il est bien éloigné de ce qu'on dit qu'il ordonnait des pénitences publiques pour des péchés secrets, et de faire la satisfaction avant l'absolution, comme le livre dont il est question prétend le faire.

Venons au particulier. Il est vrai, Monsieur (quoi que vous me disiez de ce livre de *La Fréquente Communion*), qu'il a été fait principalement pour renouveler la pénitence ancienne comme nécessaire pour entrer en grâce avec Dieu ; car, quoique l'auteur fasse quelquefois semblant de proposer cette pratique ancienne seulement comme plus utile, il est certain néanmoins qu'il la veut établir comme nécessaire, puisque par tout le livre il la représente comme une des grandes vérités de notre religion ; comme la pratique des apôtres et de toute l'Église durant douze siècles, comme une tradition immuable ; comme une institution de Jésus-Christ, et qu'il ne cesse de faire entendre qu'il est obligé de la garder et d'invectiver continuellement contre ceux qui s'opposent au rétablissement de cette pénitence. D'ailleurs, il enseigne manifestement qu'anciennement il n'y avait point d'autres pénitences, pour toutes sortes de péchés mortels, que la pénitence publique, comme on le voit par le troisième chapitre de la deuxième partie, où il prend pour une vérité l'opinion qui porte qu'on ne trouve dans les anciens Pères, et principalement dans Tertullien, que la pénitence publique en laquelle l'Église exerçât la puissance de ses clefs ; d'où il s'ensuit, par une conséquence très claire, que M. Arnauld a dessein d'établir la pénitence publique pour toutes sortes de péchés mortels, et que ce n'est pas une calomnie de l'accuser de cela, mais une vérité que l'on tire aisément de son livre, pourvu qu'on le lise sans préoccupation d'esprit ; et vous, Monsieur, me dites que cela est faux. Vous êtes à excuser parce que vous ne saviez pas le fond des maximes de l'auteur de toutes ces doctrines, qui étaient de réduire l'Église en ses premiers usages, disant que l'Église a cessé d'être

depuis ces temps-là. Deux des coryphées de ces opinions ont dit à la mère de Sainte-Marie de Paris (1), laquelle on leur avait fait espérer qu'ils pourraient attirer à leurs opinions, qu'il y a cinq cents ans qu'il n'y a point d'Église ; elle me l'a dit et écrit.

Vous me dites, en second lieu, qu'il est faux que M. Arnauld ait voulu introduire l'usage de faire la pénitence avant l'absolution pour les gros péchés. Je réponds que M. Arnauld ne veut pas seulement introduire la pénitence avant l'absolution pour les grands pécheurs, mais il en fait une loi générale pour tous ceux qui sont coupables d'un péché mortel, ce qui se voit par ces paroles tirées de la seconde partie, chapitre VIII :

« Qui ne voit combien ce Pape juge nécessaire que le pécheur fasse pénitence de ses péchés, non seulement avant que de communier, mais avant que de recevoir l'absolution ? »

Et un peu plus bas il ajoute :

« Ces paroles ne nous montrent-elles pas clairement que, selon les règles saintes que ce grand Pape a données à toute l'Église après les avoir apprises dans la perpétuelle tradition de la même Église, l'ordre que les prêtres doivent garder dans l'exécution de la puissance que le Seigneur leur a donnée de lier et de délier les âmes, c'est de n'absoudre les pécheurs qu'après les avoir laissés dans les gémissements et dans les larmes, et leur avoir fait accomplir une pénitence proportionnée à la qualité de leurs péchés ? »

Il faut être aveugle pour ne pas connaître par ces paroles et par beaucoup d'autres qui suivent, que M. Arnauld croit qu'il est nécessaire de différer l'absolution pour tous les péchés mortels, jusqu'à l'accomplissement de la pénitence ; et en effet, n'ai-je pas vu faire pratiquer cela par M. de Saint-Cyran, et ne le fait-on pas encore à l'égard de ceux qui se livrent entièrement à leur conduite ? Cependant, cette opinion est une hérésie manifeste.

1. La Supérieure de la Visitation.

Pour ce qui est de l'absolution déclaratoire, vous me dites qu'il n'y a besoin que de son premier livre pour voir le contraire, et m'alléguez trois ou quatre raisons pour cela. Je réponds que ce n'est pas merveille que M. Arnauld parle quelquefois comme les autres catholiques, et ne fait en cela qu'imiter Calvin qui nie trente fois qu'il fasse DIEU auteur du péché, quoiqu'il fasse ailleurs tous ses efforts pour établir cette maxime détestable que tous les catholiques lui attribuent.

Tous les novateurs en font de même et sèment des contradictions dans leurs livres, afin que, si on les reprend sur quelques points, ils puissent s'échapper en disant qu'ils ont dit ailleurs le contraire. J'ai ouï dire à M. de Saint-Cyran que s'il avait dit des vérités, dans une chambre, à des personnes qui seraient capables de juger, en passant dans une autre, où il y aurait des personnes qui ne le seraient pas, il leur dirait le contraire. Il ajoutait que Notre-Seigneur en usait de la sorte, et recommandait que l'on fît de même.

Comment est-ce que M. Arnauld peut soutenir sérieusement que l'absolution efface véritablement les péchés, puisqu'il enseigne, comme je viens de le montrer, que le prêtre ne doit donner l'absolution à un pécheur qu'après l'accomplissement de la pénitence ; et que la raison principale pour laquelle il veut qu'on observe cet ordre est « afin de donner le temps au pécheur d'expier ses crimes par une satisfaction salutaire avant que de recevoir l'absolution », comme il le prouve amplement dans le chapitre II de la seconde partie ? Un homme judicieux qui veut qu'on expie des péchés par une satisfaction salutaire avant que de recevoir l'absolution, peut-il croire sérieusement que les péchés soient expiés par l'absolution ?

Vous me dites que, pour ce que M. Arnauld dit que l'Église retient dans le cœur le désir que les pécheurs fassent pénitence selon les règles anciennes, que la pratique ancienne de l'Église et la nouvelle sont également bonnes ; mais que l'ancienne est la meilleure, et qu'elle étant une bonne mère, qui ne respire

que le plus grand bien de ses enfants, leur désire toujours le meilleur, au moins dans son cœur.

Je réponds qu'il ne faut point confondre la discipline ecclésiastique avec les désordres qui se pourront rencontrer. Tout le monde blâme ces désordres; les casuistes ne cessent de s'en plaindre et de les remarquer, afin qu'on les connaisse ; mais c'est un abus de dire que ce soit un relâchement dans l'Église de ne point pratiquer la pénitence de M. Arnauld, et que l'Église tolère ce relâchement avec regret. Nous n'avons pas grande assurance de la pratique d'Orient dont vous parlez : mais nous savons que, par toute l'Europe, on pratique les sacrements de la manière que M. Arnauld condamne, et que le Pape et tous les évêques approuvent la coutume de donner l'absolution après la confession, et de ne point faire pénitence publique que pour les péchés publics. N'est-ce pas un aveuglement insupportable de préférer, en une chose de telle conséquence, les pensées d'un jeune homme qui n'avait aucune expérience dans la conduite des âmes lorsqu'il a écrit, à la pratique universelle de toute la chrétienté ?

Si la pratique de la pénitence publique a duré en Allemagne jusqu'au temps de Luther, comme vous le dites, ce n'a été que pour les péchés publics ; et personne ne trouve mauvais que cette pénitence soit rétablie partout, puisque le Concile de Trente l'ordonne expressément. Et quel rapport a l'ordonnance de saint Ignace, que vous m'alléguez aussi, avec la conduite de ceux qui éloignent de la sainte communion, non pour huit ou dix jours, mais pour cinq ou six mois, non seulement les grands pécheurs, mais de bonnes religieuses qui vivent en grande pureté, comme nous l'avons appris de l'épître de monseigneur de Langres (1) à monseigneur de Saint-Malo (2) ! Ce n'est pas s'arrêter à des pointilles que de remarquer des désordres si notables, et qui ne tendent qu'à la ruine entière de la sainte communion ; et tant s'en faut que des gens de bien doivent

1. Mgr de Langres. Sébastien Zamet, de 1615 à 1655.

2. Mgr de Saint-Malo. Ferdinand de Neufville de Villeroy. 1646-1657.

mettre en pratique des maximes si pernicieuses : ils ont juste sujet de les mépriser et de concevoir mauvaise opinion de ceux qui les autorisent.

Saint Charles n'avait garde de les approuver, puisqu'il ne recommande rien tant, dans ses conseils et dans ses actes, que la fréquente communion, et qu'il ordonne plusieurs fois de grièves peines contre tous les prédicateurs qui détournent les fidèles directement ou indirectement de la fréquente communion ; et jamais l'on ne trouvera qu'il ait établi la pénitence publique ou l'éloignement de la communion pour toutes sortes de péchés mortels, ni qu'il ait voulu qu'on mît trois ou quatre mois entre la confession et l'absolution, comme il se pratique très souvent, et pour des péchés ordinaires, par les nouveaux réformateurs ; de sorte qu'encore qu'il puisse y avoir de l'excès à donner facilement l'absolution à toutes sortes de pécheurs, ce qui est ce que saint Charles déplore, il ne faut pas conclure de là que ce grand saint approuvât les extrémités dans lesquelles M. Arnauld s'est jeté, puisqu'elles sont entièrement opposées à quantité d'ordonnances qu'il a faites.

Quant à ce qu'on attribue au livre de *La Fréquente Communion* de retirer le monde de la fréquente hantise des saints sacrements, je vous réponds qu'il est véritable que ce livre détourne puissamment tout le monde de la hantise fréquente de la sainte communion et de la sainte confession, quoiqu'il fasse semblant, pour mieux couvrir son jeu, d'être fort éloigné de ce dessein. En effet, ne loue-t-il pas hautement dans sa préface, page 36, la piété de ceux qui voudraient différer leur communion jusqu'à la fin de leur vie, comme s'estimant indignes d'approcher du corps de Jésus-Christ, et n'assure-t-il pas qu'on satisfait plus à Dieu par l'humilité que par toutes sortes de bonnes œuvres ? Ne dit-il pas au contraire, dans le chapitre II de la troisième partie, que c'est parler indignement du Roi du ciel que de dire qu'il est honoré de nos communions, et que Jésus-Christ ne peut recevoir que de la honte et de l'outrage par nos fréquentes communions, qui se font suivant les maximes du Père Molina, Chartreux, qu'il combat par tout son

livre sous l'apparence d'un écrit fait à plaisir ? De plus, ayant prouvé par saint Denis, dans le chapitre IV de la première partie, que ceux qui communient doivent être entièrement purifiés des images de leur vie passée par un amour divin pur et sans aucun mélange ; qu'ils doivent être unis parfaitement à Dieu seul, entièrement parfaits et entièrement irréprochables : tant s'en faut qu'il ait aucunement adouci ces paroles si hautes et si éloignées de notre faiblesse (les ayant données toutes crues), qu'il a toujours soutenu, dans son livre de *La Fréquente Communion*, qu'elles contiennent les dispositions qui sont nécessaires pour communier dignement. Cela étant, comment se peut-il faire qu'un homme qui considère ces maximes et ce procédé, de M. Arnauld, puisse s'imaginer qu'il souhaite avec vérité que tous les fidèles communient fort souvent ? Il est certain, au contraire, qu'on ne saurait tenir ces maximes pour véritables, qu'en même temps l'on ne se trouve très éloigné de fréquenter les sacrements ; et pour moi, je vous avoue franchement que si je faisais autant d'état du livre de M. Arnauld que vous en faites, non seulement je renoncerais pour toujours à la sainte messe et à la communion, par esprit d'humilité, mais même, j'aurais horreur du sacrement, étant véritable que ce livre le représente comme un piège de Satan et comme un venin qui empoisonne les âmes de ceux qui communient avec des dispositions ordinaires que l'Église approuve. Il ne traite ces derniers de rien moins que de chiens, de pourceaux et d'antechrists. Et quand on fermerait les yeux à toute autre considération pour remarquer ce qu'il dit en plusieurs endroits des dispositions admirables sans lesquelles il ne veut pas qu'on communie, se trouvera-t-il homme sur la terre qui ait si bonne opinion de sa vertu, qu'il se croie en état de pouvoir communier dignement ? Cela n'appartient qu'à M. Arnauld, qui, après avoir mis ces dispositions à un si haut point qu'un saint Paul eût appréhendé de communier, ne laisse pas de se vanter plusieurs fois dans son apologie, qu'il dit la messe tous les jours, en quoi son humilité est aussi admirable qu'on doit estimer sa charité et la bonne opinion qu'il a de tant de sages

directeurs, tant séculiers que réguliers, et de tant de vertueux pénitents qui pratiquent la dévotion, et qui les uns et les autres servent de sujet à ses invectives ordinaires.

Au reste, j'estime que c'est une hérésie de dire que ce soit un grand acte de vertu de vouloir différer la communion jusqu'à la mort, puisque l'Église nous commande de communier tous les ans. C'est aussi une hérésie de préférer cette humilité prétendue à toutes sortes de bonnes œuvres, étant visible que pour le moins le martyre est beaucoup plus excellent ; comme aussi de dire absolument que Dieu n'est point honoré par nos communions et qu'il n'en reçoit que de la honte et de l'outrage.

Comme cet auteur éloigne tout le monde de la communion, il ne tiendra pas à lui que toutes les églises ne demeurent bientôt sans messe ; par là arrivera ce que dit le vénérable Bède, que ceux qui laissent de célébrer ce saint sacrifice sans quelque légitime empêchement, privent la très sainte Trinité de louange et de gloire, les anges de réjouissance, les justes de secours et de grâces, les âmes qui sont en purgatoire de rafraîchissement, l'Église des faveurs spirituelles de Jésus-Christ, et eux-mêmes de médecine et de remède.

Il ne fait point de scrupules d'appliquer tous ces effets admirables aux mérites d'un prêtre qui se retire de l'autel par esprit de pénitence, comme on le voit dans le chapitre XL de la première partie : il parle même plus avantageusement de cette pénitence que du saint sacrifice de la messe. Or, qui ne voit que ce discours est très puissant pour persuader à tous les prêtres de négliger de dire la messe, puisqu'on gagne autant qu'en la disant, et que l'on peut assurer même, suivant les maximes de M. Arnauld, qu'on gagne davantage ? car, comme il relève l'éloignement de la communion beaucoup au-dessus de la communion même, il faut aussi qu'il estime beaucoup plus excellent l'éloignement de la messe que la messe elle-même.

Et la morale de tout ceci est que ce nouveau réformateur n'éloigne les prêtres et les laïques de l'autel que sous le beau prétexte de faire pénitence ; mais quand à savoir en quoi il fait consister cette grande pénitence, qu'il estime si avantageuse

aux âmes, il paraît en paroles expresses dans la préface (page 18) que, de toutes les rigueurs de l'ancienne discipline, il ne garde quasi autre chose que la séparation du Corps du Fils de Dieu : qui est la partie la plus importante selon les Pères, parce qu'elle représente la privation de la béatitude, et la partie la plus aisée selon les hommes, puisque tout le monde en est susceptible.

M. Arnauld pourrait-il montrer plus manifestement que son livre n'a été fait qu'à dessein de ruiner la messe et la communion, puisqu'il emploie toute l'antiquité pour nous prêcher la pénitence (dont jamais je n'ai vu faire un seul acte à l'auteur de cette doctrine ni à ceux qui l'assistaient pour l'introduire), et qu'après toutes ces fanfares, il se contente qu'on ne communie point? Certes ceux qui lisent son livre et qui ne remarquent point ce dessein sont du nombre de ceux dont le prophète parle lorsqu'il dit : *Oculos habent et non videbunt ;* et je ne comprends pas comment vous, Monsieur, pouvez accuser les adversaires de M. Arnauld de ruiner la pénitence, puisqu'on se plaint au contraire, avec raison, de ce que cet auteur a fait des efforts extraordinaires pour prouver qu'il était nécessaire de faire de longues et rigoureuses pénitences avant que de communier et de recevoir l'absolution, et qu'en même temps, il a déclaré en paroles expresses (afin que personne ne prétexte cause d'ignorance) qu'il ne réserve autre chose de l'ancienne pénitence que l'éloignement de l'autel.

Voilà, Monsieur, la réponse que je fais à votre lettre, avec tant d'empressement que je n'ai pas le loisir de la relire.

Je m'en vais en ce moment célébrer la sainte messe, afin qu'il plaise à Dieu de vous faire connaître les vérités que je vous dis, et pour lesquelles je suis prêt de donner ma vie. J'aurais beaucoup d'autres choses à vous dire sur ce sujet, si j'en avais le loisir. Je prie Notre-Seigneur qu'il vous les dise lui-même : je vous prie de ne me pas faire réponse sur ce même sujet, si pous persévérez dans de telles opinions.

Je suis, Monsieur, en l'amour de Notre-Seigneur, etc.

TABLE ANALYTIQUE DES MATIÈRES.

APPROBATIONS.

Lettre du très honoré Père, M. A. Fiat, Supérieur général de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité . . . IX

Lettre de Son Éminence Monseigneur le Cardinal Richard, archevêque de Paris X

Lettre de Sa Grandeur Monseigneur Sonnois, archevêque de Cambrai XI

Lettre de Sa Grandeur Monseigneur Petit, archevêque de Besançon. XII

Lettre de Sa Grandeur Monseigneur Enard, évêque de Cahors. XIII

Lettre de Monsieur Captier, Supérieur général de la Compagnie de Saint-Sulpice XIV

PRÉFACE.

Occasion de l'ouvrage. — Saint Vincent de Paul appartient surtout aux prêtres, dont il est le modèle (paroles de Mgr Dabert et du Cardinal Richard). — Pourquoi offrir au clergé un modèle autre que le Souverain Prêtre, Jésus-Christ Notre Seigneur? — Saint Vincent de Paul est non seulement le *modèle*, mais encore le *père* et le *régénérateur du clergé* dans les temps modernes. — Vœu de l'auteur. — Invocation à Marie 1

INTRODUCTION.

IDÉE QUE SAINT VINCENT SE FAISAIT DU PRÊTRE, OU *LE SACERDOCE CONSIDÉRÉ EN NOTRE-SEIGNEUR.*

I. — **IDÉE GÉNÉRALE DU SACERDOCE** (**Médiation entre Dieu et les hommes**). — Il faut que le prêtre soit une seule personne avec sa victime, — qu'il ne soit pas seulement homme, — qu'il ne soit pas seulement DIEU, — qu'il soit à la fois homme et DIEU. 10

II. — **JÉSUS-CHRIST RÉALISE CET IDÉAL** par l'immolation dont il est à la fois la victime et le sacrificateur . 14

1° Son immolation **silencieuse** dans l'obscurité de sa vie cachée 14

2° Son immolation **active** dans les travaux de sa vie publique 17

3° Son immolation **souffrante** dans les épreuves de sa vie douloureuse 22

4° Son immolation **glorieuse** dans les joies de sa vie ressuscitée 24

III. — **PERPÉTUITÉ DU SACERDOCE DE JÉSUS-CHRIST** 25

1° Participation **inadéquate** de tous les fidèles, mais surtout de la très sainte Vierge, à ce sacerdoce . . 25

2° Participation **adéquate** de ceux-là seuls qui reçoivent le sacrement de l'Ordre. — De là, grandeur et sublimité de la dignité sacerdotale; sainteté et esprit d'immolation qu'elle exige de ceux qui en sont revêtus 27

Telle était bien l'idée que saint Vincent se faisait du prêtre. Aussi était-il saisi d'une sainte frayeur, en se voyant si éloigné de la perfection qu'exige un si saint état . . . 30

PREMIÈRE PARTIE.

SAINT VINCENT DE PAUL MODÈLE DU BON ET SAINT PRÊTRE.

CHAPITRE I.

SAINT VINCENT MODÈLE DU PRÊTRE DANS SA PRÉPARATION ET SON INITIATION AUX SAINTS ORDRES.

I. — SA VOCATION A L'ÉTAT ECCLÉSIASTIQUE. — Importance de la question de la vocation en général et de la vocation ecclésiastique en particulier. — Comment Dieu prépare S. Vincent à cette haute destinée. — En pension chez les Cordeliers de Dax. — Précepteur chez M. de Commet. — Comment il se détermine à embrasser l'état ecclésiastique. 37

II. — LA TONSURE ET LES ORDRES MINEURS. — Où et quand il les reçoit. — Fruits de grâces qu'il en retire. 42

III. — PRÉPARATION AUX ORDRES SACRÉS 46

Contrairement à une funeste coutume du temps, il a *le courage* d'aspirer aux ordres sacrés. 46

Ses études théologiques à Saragosse, à Toulouse. — Il est vengé du reproche d'ignorance et d'incapacité. — Son désir de la science sacrée, ardent et généreux, pur et désintéressé, se traduisant par un travail intelligent, personnel, méthodique 47

Ses études ne lui font pas négliger, mais aident au contraire le développement de ses facultés morales. Il mène de front l'étude et le travail de sa perfection 55

IV. — LES ORDRES SACRÉS. — Le sous-diaconat, le diaconat, la prêtrise. — Pourquoi il est ordonné prêtre à Château-l'Évêque; dans quelles dispositions. — Sa première messe 56

CHAPITRE II.

MARCHE PROGRESSIVE DE SAINT VINCENT VERS LA PERFECTION SACERDOTALE.

Marche lente et progressive que suivent d'ordinaire les œuvres de Dieu et particulièrement celle de notre sanctification. — L'édification ne perd rien à connaître les imperfections des Saints. — Progrès successifs de saint Vincent dans la pratique des vertus d'humilité, — de désintéressement, — de justice, — dans l'indifférence pour les emplois, — dans le dégagement des préoccupations trop humaines de la famille, — dans la mortification des saillies de la colère et de l'amour-propre 63

CHAPITRE III.

SAINT VINCENT MODÈLE DU PRÊTRE DANS SES RELATIONS AVEC LUI-MÊME.

(Immolation volontaire et continuelle).

I. — **SON ESPRIT DE PÉNITENCE.** — Son horreur pour le péché. — Son amour de la réparation, pour ses propres fautes, pour les péchés d'autrui. — Comment il aimait à engager les prêtres dans cette voie de la réparation . . 84

II. — **SA MORTIFICATION.** — Ses convictions à ce sujet. — Sa mortification intérieure révélée par la réserve qu'il observait dans ses paroles. — Sa mortification extérieure. 89

III. — **SON DÉTACHEMENT,** — des biens temporels, — des aises et des commodités de la vie, — pour lui même, — pour sa famille spirituelle, — pour sa famille naturelle . 96

IV. — **SA CHASTETÉ.** — Estime qu'il avait de cette vertu. — Précautions qu'il prenait pour la garder dans toute son intégrité, et éviter de donner lieu au moindre soupçon, du vice contraire 105

V. — **SON HUMILITÉ.** — Il s'estimait digne du mépris de tous. — Il se réjouissait d'être méprisé. — Il avait horreur de toute ostentation ou vaine complaisance. — Mêmes sentiments à l'égard de sa famille spirituelle (humilité de corps) 109

VI. — **SA PATIENCE,** — dans les contradictions, — dans la perte des biens temporels, — dans la perte des personnes chères, — dans les infirmités corporelles 119

VII. — **SA DOUCEUR,** — à l'égard des pauvres, — à l'égard des pécheurs, — dans les corrections nécessaires, — sans détriment de la fermeté. 125

CHAPITRE IV.

SAINT VINCENT MODÈLE DU PRÊTRE DANS SES RELATIONS AVEC DIEU.

(Perfection de sa vie intérieure ou d'union à Dieu, but et premier fruit de son immolation volontaire et continuelle).

I. — **SA FOI,** — simple, — éclairée, — humble, — forte et calme dans les épreuves, — agissante. 130

II. — **SON ESPÉRANCE ET SA CONFIANCE EN DIEU,** — dans les insuccès, — dans les nécessités les plus pressantes, — dans les pertes les plus pénibles, — pour la sauvegarde des intérêts tant spirituels que temporels de sa Congrégation 137

III. — **SON AMOUR POUR DIEU.** — Il l'aimait pour lui-même, — par-dessus tout, — de toutes ses forces. — Sa parfaite conformité à la volonté de Dieu. — Son union à Dieu d'esprit et de cœur. — Son union à Jésus-Christ . . 143

IV. — **SA FIDÉLITÉ A IMITER NOTRE-SEIGNEUR,** — dans sa vie commune et cachée, — dans tous ses actes publics ou privés. — Sa dévotion à la Passion de Notre-Seigneur 150

V. — **SA DÉVOTION AU TRÈS SAINT SACREMENT DE L'AUTEL.** — Son respect pour la divine Eucharistie. — Amour qu'il lui portait. — Ferveur de ses communions. — Son esprit de réparation. 154

VI. — **SA DÉVOTION A L'ÉGLISE,** — à l'Eglise triomphante (la Sainte Vierge, les anges, saint Joseph, tous les Saints.. **la Mission du Ciel**), — à l'Eglise souffrante, — à l'Eglise militante (son respect et son amour pour tous les membres de la sainte hiérarchie) 158

VII. — **SA PIÉTÉ.** — Ses convictions au sujet de la nécessité de la piété pour le prêtre. — Sa fidélité aux exercices de piété, — particulièrement à l'**oraison mentale**, — sur laquelle le lever matinal exerce une si grande influence. 164

CHAPITRE V.

SAINT VINCENT MODÈLE DU PRÊTRE DANS LA PERFECTION DE SES RELATIONS AVEC LE PROCHAIN.

(Nouveau fruit de son immolation volontaire et continuelle)

I. — **SA JUSTICE ET SA RECONNAISSANCE.** — Sa conduite dans les procès qu'il ne pouvait éviter. — Sa fidélité à réparer les moindres torts causés au prochain. — Sa reconnaissance à l'occasion des moindres services reçus, — particulièrement à l'égard de M. Lebon et de la famille de Gondi 171

II. — **SA SIMPLICITÉ ET SA PRUDENCE.** — Comment il comprenait la simplicité : progrès qu'il avouait lui-même avoir fait dans cette vertu. — Sa prudence, qui lui conseillait toujours une sage lenteur, et lui gagnait la confiance de tous 177

III. — **SA CHARITÉ A L'ÉGARD DU PROCHAIN,** — aux dépens de ses biens, — de sa vie, — de sa réputation, — de sa liberté, — et même de la paix de son âme . . 181

IV. — **SON OBÉISSANCE.** — Estime qu'il avait de cette vertu. — Sa soumission au guide de sa conscience, — au Souverain Pontife et à tous les membres de la sainte hiérarchie, — aux représentants de l'autorité civile, — parfois même au moindre de ses frères 191

V. — **SES QUALITÉS DANS L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ.** — Sa répugnance pour la supériorité. — Sa fidélité à ne se laisser guider que par l'esprit de Dieu et les maximes de Notre-Seigneur dans l'exercice de sa charge. — Son humilité, sa douceur et sa fermeté, particulièrement dans les avis qu'il avait à donner. — Sa sagesse et son habileté dans l'administration du temporel. — Economie et sage emploi qu'il savait faire de son temps . . . 195

CHAPITRE VI.

SAINT VINCENT MODÈLE DU PRÊTRE DANS L'EXERCICE DE SON SACERDOCE.

I. — **SAINT VINCENT MÉDIATEUR DES HOMMES AUPRÈS DE DIEU** 203

1° La récitation de l'office divin 205

2° La célébration du saint Sacrifice de la Messe . . . 207

II. — **SAINT VINCENT MÉDIATEUR DE DIEU AUPRÈS DES HOMMES.** — Comment, dans chacun de ses emplois, la mission divine ne lui a point fait défaut. — A quelle source il puisait le zèle avec lequel il s'en acquittait. — Qualités de ce zèle : ardent, — sage et éclairé, — prudent et discret, — pur et désintéressé, — constant et invincible. 210

DEUXIÈME PARTIE.

SAINT VINCENT DE PAUL, PÈRE ET RÉGÉNÉRATEUR DU CLERGÉ.

CHAPITRE I.

ÉTAT DU CLERGÉ A LA NAISSANCE DU DIX-SEPTIÈME SIÈCLE.

L'Église partage ici-bas les conditions de l'existence terrestre de son divin Époux.— A la fin du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, elle était sur la voie douloureuse : triste état du clergé, son ignorance et son inconduite. — Nécessité d'une réforme (Richelieu aux États-Généraux de 1614. — Part que saint Vincent va être appelé à y prendre . . 229

CHAPITRE II.

PART ÉLOIGNÉE QUE PREND SAINT VINCENT A LA RÉGÉNÉRATION DU CLERGÉ.

I. — **LA CONGRÉGATION DE LA MISSION.** — Ses précurseurs . Communauté de M. Bourdoise, — Oratoire de M. de Bérulle. — Ce que fit saint Vincent pour la régénération du clergé avant la naissance de sa Congrégation, — Clichy, — Famille de Gondi, — Folleville, — Châtillon-les-Dombes. — Retour dans la famille de Gondi. — Fondation de la Congrégation de la Mission. — Comment par elle saint Vincent procure la régénération du clergé . . 237

II. — **SAINT VINCENT ET L'ÉPISCOPAT,** particulièrement **dans la question du Jansénisme.** 257

1° **La feuille des bénéfices.** — Mort de Louis XIII. — Anne d'Autriche et le Conseil de conscience. — Ligne de conduite que saint Vincent y tient. — Résolutions qu'il y fait adopter. — Fermeté qu'il y déploie. — Bien qu'il y fait 258

2° **Relations du Saint avec les évêques de son temps.** — Conseils, félicitations, encouragements, avis respectueux qu'il leur donne. 266

3° **Saint Vincent et les évêques dans la question du Jansénisme.** — Ses relations avec Saint-Cyran. — L'hérésie des **deux chefs** et le livre de **La Fréquente Communion.** — **L'Augustinus.** — Les cinq propositions. — Lettres de saint Vincent aux évêques, et des évêques au Pape. — Le Père des Mares. — Condamnation des cinq propositions. — Humilité et charité de saint Vincent dans le triomphe. . . 271

CHAPITRE III.

PART PLUS IMMÉDIATE QUE PREND SAINT VINCENT A LA RÉGÉNÉRATION DU CLERGÉ.

I. — **LES EXERCICES DES ORDINANDS.** — Leur origine. — Leurs progrès. — Avis de saint Vincent aux siens à ce sujet. — Bossuet. — Extension et durée de cette œuvre 283

II. — **LES CONFÉRENCES ECCLÉSIASTIQUES.** — Origine de la conférence des Mardis. — Premières réunions (25 juin et 9 juillet 1633) ; organisation de l'œuvre. — Ses heureux succès. — Ses travaux au dehors. — Son extension. — Sous quelle forme elle a reparu de nos jours. . 292

III. — **LES RETRAITES ECCLÉSIASTIQUES.** — Idée que saint Vincent se faisait d'une retraite. — Il vulgarise ce moyen de sanctification inventé par saint Ignace. — Origine des retraites ecclésiastiques à Saint-Lazare. — Saint Vincent stimule pour cette œuvre le zèle de ses prêtres. — Ordre suivi dans ces saints exercices. — Surcharge qu'ils occasionnent à la maison de Saint-Lazare, et malgré laquelle saint Vincent veut qu'on les continue. — Bénédiction que Dieu donne à cette œuvre. — Son extension hors de la maison de Saint-Lazare. — Sa continuation jusqu'à nos jours 303

CHAPITRE IV.

COMMENT SAINT VINCENT ASSURE, POUR L'AVENIR, LA RÉGÉNÉRATION DU CLERGÉ.

I. — LES SÉMINAIRES 315

1° **Les Séminaires avant saint Vincent.** — Ecoles épiscopales jusqu'à la création des universités. — Ce qu'elles deviennent ensuite. — Efforts des Souverains Pontifes pour les sauver. — Saint Ignace et le cardinal Polus. — Décret du Concile de Trente (15 juillet 1563). — Accueil qu'il reçoit dans l'Eglise. — Divers essais d'exécution de ce décret : — Grégoire XIII et le Collège romain, — saint Charles Borromée, — Barthélemy des Martyrs, — Conciles provinciaux de France, — Essais infructueux à Rouen, Bordeaux, Rennes, — saint François de Sales. — Causes de ces insuccès. — Distinction des grands et petits séminaires. — Saint Vincent de Paul et M. Olier : question de priorité écartée comme inconvenante et oiseuse. — M. Olier quitte la direction spirituelle de saint Vincent pour celle du P. de Condren ; ce qui n'altère nullement les bonnes relations de Saint-Sulpice et de Saint-Lazare. — L'Oratoire du P. de Bérulle et les Séminaires 316

2° **Part qu'a prise saint Vincent à l'établissement des Séminaires.** — Le Séminaire des Bons-Enfants (1635). — Le Séminaire d'Annecy (18 octobre 1641). — Modification du Séminaire des Bons-Enfants. — Petit Séminaire de Saint-Charles. — Distinction des grands et petits Séminaires. — Diffusion des Séminaires. — Règlement. — Comment saint Vincent formait les siens à la direction des Séminaires . . 331

II. — **ORGANISATION DES ŒUVRES DE ZÈLE** (Due à saint Vincent, et léguée par lui au Clergé comme un précieux héritage). 341

1° **Principes éminemment pratiques qui dirigeaient saint Vincent dans l'exercice de son zèle** 342

1re Règle : *Ne pas prévenir l'action divine* 344

2me Règle : *Ne pas la gêner*. 350

3me Règle : *Ne pas lui refuser son concours* . . 355

2° **Esprit d'organisation que saint Vincent sut apporter dans l'exercice de son zèle.** — Saint Thomas d'Aquin et saint Vincent de Paul. — Parfaitement adaptées aux besoins des temps modernes, les œuvres de saint Vincent ont le double cachet de la fécondité et de la durée. — Docilité à l'action de la Providence. — Groupement des bonnes volontés unies par le lien de l'**association.** — **Règlements** à l'essai : épreuve du temps (p. ex., Règles de la Mission et des Filles de la Charité). — Comment, dans l'organisation des œuvres, il réussissait **à se rendre inutile.** — Léon XIII le déclare Patron céleste de toutes les œuvres de charité (12 mai 1885). 359

CHAPITRE V.

RÉSULTATS OBTENUS

(Dans l'œuvre de régénération sacerdotale, à laquelle saint Vincent a pris une si large part).

I. — **FRUITS IMMÉDIATS** des diverses œuvres de régénération sacerdotale dues à saint Vincent de Paul 370

1° Fruits des exercices des ordinands 370

2° Fruits des conférences ecclésiastiques. 372

3° Fruits des retraites ecclésiastiques 375

4° Fruits des séminaires 378

II. — **LE CLERGÉ VERS LA MOITIÉ DU XVIIe SIÈCLE.** — Travail intéressant et consolant que l'on pourrait faire à ce sujet, mais que ne comporte pas le cadre de cet ouvrage. — Coup d'œil rapide sur la vie de quelques saints prêtres de cette époque : — Louis Eudo de Kerlivio, — Nicolas Moutier, — René Alméras, — Claude et Louis de Chandenier, — Julien Guérin, — Jean Le Vacher, — Toussaint Bourdaize, — Charles Nacquart, — Michel Montmasson 383

III. — **HEUREUSE RÉFORME OPÉRÉE DANS LA CHAIRE CHRÉTIENNE AU XVIIe SIÈCLE, SOUS L'INFLUENCE DE SAINT VINCENT DE PAUL.** — Défauts qui déparaient la chaire au commencement du XVIIe siècle : — l'abus de la scolastique, — le mélange du sacré et du profane, une fausse rhétorique. — Essai de réforme tenté par saint François de Sales. — Saint Vincent et Bossuet. — **La petite méthode :** — Ses succès à la cour comme devant le clergé prouvent qu'elle est d'une application universelle, et s'accommode à tous les auditoires ; — Son triomphe proclamé par l'humble Saint lui-même 392

ÉPILOGUE.

L'œuvre de régénération sacerdotale si heureusement opérée par saint Vincent de Paul, n'est pas morte avec lui. Ses émules ou ses continuateurs n'ont cessé jusqu'à nos jours d'y travailler avec succès, en conservant, développant ou favorisant les institutions ecclésiastiques qu'il a créées lui-même ou si heureusement inspirées à d'autres 409

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

N° 1. — Tradition de la petite ville de Buzet, près de Toulouse (Haute-Garonne), sur l'ordination et la première messe de saint Vincent de Paul 415

N° 2. — Actus extractus ex libro quarto insinuationum ecclesiasticarum diœcesis Acquensis 416

N° 3. — Première lettre de saint Vincent de Paul à M. de Commet, advocat en la cour présidialle d'Acqs, à Dacqs (Coll., IV, 1-11) 417

N° 4. — Deuxième lettre de saint Vincent de Paul au même (Coll., IV, 11-14) 424

N° 5. — Lettre de saint Vincent à sa mère (Coll., IV, 14-15) . . 427

N° 6. — Idée des Règles ou Constitutions communes de la Congrégation de la Mission (Coll., XI, 518-524) 429

N° 7. — Lettre à l'évêque de Luçon (Coll., V, 235-239) 436

N° 8. — Lettre aux évêques d'Alet et de Pamiers (Coll., VI, 81-86). 440

N° 9. — Règlements pour les ordinands (Coll., XI, 445-449) . . . 445

N° 10. — Avis pour les ordinands de 1628 (Coll., XI, 450-451). . . 449

N° 11. — Règlement de l'Assemblée des Mardis (Coll., XI, 461-466). 451

N° 12. — Règlement du Séminaire des Bons-Enfants analysé dans ses principales dispositions (Coll., XI, 486-488). . . . 456

N° 13. — Règlements de la Confrérie de la Charité de Châtillon-les-Dombes (Coll., XI, 385-402) 460

N° 14. — Règlement pour l'hôpital du Nom de Jésus (Col., X, 506-508) 476

N° 15. — Abrégé de la *Petite Méthode* (Coll., VIII, 130-137) . . . 478

N° 16. — Extrait de l'Encyclique du Pape Léon XIII au clergé de France, du 8 septembre 1899 : — Discrétion et respect de la sainte hiérarchie qui doit toujours accompagner l'exercice du zèle 487

N° 17. — Première lettre de saint Vincent de Paul à M. d'Horgny, Prêtre de la Mission, à Rome, sur la doctrine du jansénisme (Coll., V, 89-99) 491

N° 18. — Deuxième lettre de saint Vincent de Paul à M. d'Horgny, Prêtre de la Mission, à Rome, au sujet des nouvelles doctrines (Coll., V, 111-120) 501

DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, LILLE.

BX 4700 .V6 S23 1900 SMC
Saint Vincent de Paul et le
sacerdoce 47232009

AWZ-8874